F-1237
Angelo Jorgense
O. F. M. Cap.

244.7
A581
J89

The Catholic
Theological Union
LIBRARY
Chicago, Ill.

LE PÈRE ANGE DE JOYEUSE

The Catholic
Theological Union
LIBRARY
Chicago, Ill.

NIHIL OBSTAT

Versaliis, 22 dec. 1927

P. GRATIANUS *a Parisiis*

NIHIL OBSTAT

Parisiis, 28 dec. 1927

P. GODEFRIDUS *a Parisiis*

IMPRIMI POTEST

P. ANSELMUS *a Courcy*

Minist. Prov.

Parisiis, 26 oct. 1928

IMPRIMATUR

30 Novembre 1928

†. JOSEPH. *Evêque d'Angers*

PORTRAIT DU PÈRE ANGE DE JOYEUSE

Gravure d'Audran.

Bibl. Nat. Manuscrits. Fonds Clairambault.
Vol. 1231, fol. 153.

P. LOUIS DE GONZAGUE
O. M. C.

LE
PÈRE ANGE DE JOYEUSE

FRÈRE MINEUR CAPUCIN

MARÉCHAL DE FRANCE

(1563-1608)

J'ai agi contre ma volonté et mes goûts personnels, mais je n'ai pas voulu les préférer au bien public.
(*Le P. Ange parlant de sa sortie du cloître.*)

Vraiment, c'était un homme de bien !
(*François de Joyeuse sur son frère Henri.*)

WITHDRAWN

PARIS
LIBRAIRIE SAINT-FRANÇOIS
4, RUE CASSETTE, VI^e^

1928

ST. FRANCIS COLLEGE
25873
LIBRARY
BURLINGTON, WIS.

Angers, le 30 novembre 1928

Mon Révérend et cher Père,

L'ouvrage que vous publiez sur le Père Ange de Joyeuse fait honneur à votre talent et à votre erudition.

Il accuse de longues et patientes recherches, et si l'historien s'y révèle assez documenté, assez impartial pour défier la critique, l'écrivain ne s'y tient pas moins à la hauteur de son sujet par un style toujours grave, élégant et facile.

On comprend que cette grande figure vous ait passionné, et que l'époque tourmentée où votre héros a vécu, vous ait captivé.

Le lecteur vous suivra avec charme, parfois même avec émotion dans le récit où vous avez peint avec autant de vigueur que de vérité, un homme extraordinaire qui intéresse particulièrement — vous l'avez montré dans un chapitre — notre Anjou dont il fut gouverneur à l'âge de vingt deux ans.

Parvenu de si bonne heure au faîte des grandeurs et rappelé, à vingt quatre ans, par un cruel veuvage, à la promesse faite entre époux que le survivant entrerait en religion, il alla frapper à la porte des Frères Mineurs Capucins. Il y savourait, depuis cinq ans, ce que Tertullien appelle, « l'âpre volupté de la pénitence », lorsqu'il se laissa convaincre que son devoir était de quitter, avec l'autorisation du Pape, la bure pour reprendre la cuirasse, et de jouer un rôle capital aux premiers rangs de cette Ligue qu'on a pu juger sévèrement, car elle commit de déplorables excès, mais qui n'en fut pas moins un mouvement inspiré par un magnifiqne idéal et couronné par un triomphe moral : celui du Catholicisme sur la Réforme protestante.

Ange de Joyeuse qui avait résisté, quoiqu'en aient écrit certains, aux séductions de la Cour, n'hésita pas à les fuir une seconde fois, peu à après sa mission remplie. Le grand seigneur alla rejoindre ses humbles frères en religion qu'il avait quittés avec regret. Il se révéla moine austère, apôtre à la parole de feu, directeur d'âmes consommé, fondateur de Congrégation religieuse, plus remarquable encore par la perfection de sa vie qu'il ne l'avais jamais été par ses actions d'éclat.

Comment ne pas être frappé par sa grandeur d'âme et par sa force surhumaine? Comment ne pas admirer les victoires décisives qu'il remporta sur lui-même? Combien elles furent supérieures à celles qu'il avait remportées par l'épée ! Les unes avaient fait du Maréchal de France un héros, les autres firent du Frère Mineur Capucin un homme de Dieu et un saint.

Grande leçon ! Elle est précieuse à recueillir dans tous les temps, elle l'est surtout à notre époque, où l'on voit, dans tous les rangs et jusque dans les plus hautes régions, tant de caractères et de consciences que l'ambition ou le plaisir entrainent vers les plus honteuses capitulations.

Aussi, je souhaite à votre ouvrage une large diffusion. Ce sera un bienfait au double point de vue religieux et social.

Agréez, mon Révérend et cher Père mes affectueux et dévoués hommages en Notre-Seigneur.

† *JOSEPH, évêque d'Angers,*

INTRODUCTION

La seconde moitié du XVI^e^ siècle est une des plus émouvantes périodes de l'histoire de France. Elle forme la transition vive, brutale même entre la fin éblouissante souvent lamentable d'une renaissance païenne commencée un siècle plus tôt et le renouveau catholique de la première moitié du XVII^e^ siècle.

La résurrection des lettres et des arts antiques avait contribué à diminuer la foi, à abaisser les mœurs dans les classes élevées. Sur plus d'un point, le clergé épris d'humanisme prêta la main à ce mouvement dont il ne pouvait deviner les conséquences en grande partie néfastes.

Le Protestantisme surgit au moment opportun pour recueillir les fruits d'une culture littéraire et philosophique qui contenait en germe déjà mûri sa doctrine du libre examen et donc de l'indépendance religieuse. Jamais ne se réalisa si bien la douloureuse parole de saint Paul : *Oportet et hæreses esse :* il faut qu'il y ait des hérésies. La terrible secousse imprimée par Luther,

Calvin et leurs disciples au monde chrétien réveilla pourtant les énergies plongées dans un sommeil apparenté à la mort; elle obligea l'Eglise catholique à entourer son dogme et sa morale de nouvelles lumières. Mais le Concile de Trente, réponse autorisée, adéquate aux attaques des Protestants n'eut son plein effet qu'après la crise des guerres de religion. Ses décisions doctrinales et disciplinaires d'ailleurs déplaisaient à Messieurs du Parlement, et Henri IV, partageant les préventions gallicanes de ses magistrats, s'opposait à la mise en exercice des décrets conciliaires.

Pendant un tiers de siècle, les discordes religieuses dévastèrent la France; on s'entretua avec acharnement. Huguenots et Ligueurs rivalisaient de courage, de zèle et de cruauté. Montluc, de Rieux, Scipion de Joyeuse, pour ne citer que les plus notables batailleurs catholiques, abattaient sans hésitation et sans regret les têtes ennemies ou même inoffensives; ils incendiaient ou livraient au pillage fermes, châteaux et cités; mais les capitaines huguenots Coligny, Montgomery, La Noue Bras de fer, d'Aubigné et leurs alliés catholiques, Montmorency, Ventadour leur donnaient la réplique avec usure. Inutile d'insister sur un point acquis aujourd'hui et où le dosage des responsabilités est d'ailleurs difficile à établir.

L'origine de cet effroyable état de choses remonte au 31 octobre 1517. Luther brûlant les bulles de Léon X et affichant ses fameuses propositions anticatholiques sur la porte de l'église de Wittenberg levait l'étendard de la révolte religieuse. Sans chercher à démontrer de

quelles erreurs il fut en l'occasion le protagoniste, il est permis d'indiquer dans son geste l'origine, la cause première des désastres qui s'abattirent sur les trois quarts de l'Europe civilisée. Cela Luther ne l'avait pas prévu assurément; mais quelques années plus tard, les incendies, les scènes de sauvagerie et d'effroyable immoralité qui éclatèrent en Westphalie et ailleurs lui ouvrirent les yeux, il vit les conséquences de ses théories; mais sa haine de l'Eglise romaine, l'orgueil d'être chef d'une nouvelle religion trop fièrement intitulée : Réforme, la difficulté de sortir de l'ornière où il s'était embourbé et d'autres motifs d'ordre encore plus personnel bloquèrent sa volonté. Il avait scindé l'Europe en deux et ouvert les écluses à une débâcle matérielle et morale irrésistible. Ses disciples, ses émules, voire ses adversaires au sein du Protestantisme, Zwingle, Calvin l'imitèrent dans sa lutte sans merci contre l'Eglise catholique et romaine; là où ils furent puissants, ils consommèrent la scission religieuse ; leur même doctrine du libre examen pesa de tout son poids sur les cerveaux, et l'anarchie doctrinale produisit sans tarder ses inévitables effets dans la vie politique et sociale.

Ecrire cela n'est pas faire de la controverse ni de l'apologétique, c'est simplement rappeler des faits bien connus, car les faits établis, devant quoi tous sont obligés de s'incliner sont plus forts que toutes les raisons si puissamment déduites soient-elles.

C'est aussi l'explication la plus satisfaisante de l'origine et du succès de la Sainte-Union, plus connue sous le nom de Sainte-Ligue, ou simplement la Ligue. Henri

de Guise a commis des fautes, des crimes même, puisqu'il fut un des auteurs responsables de la Saint-Barthélemy, mais quand il fonda la Ligue, il fit preuve de clairvoyance patriotique et religieuse. Qu'en cette œuvre il mit de l'ambition, le désir d'être le premier dans l'Etat, après le roi, c'est bien certain et nul historien n'en doute. Mais il serait puéril de s'en étonner. En face d'un monarque dissipateur, à l'attitude toujours incertaine, aux gestes déséquilibrés, Le Balafré n'a pas cru devoir s'effacer. Avait-il tort? Il serait osé de l'affirmer. En tout cas, son ambition n'était pas excessive, on peut même la juger hésitante ou trop réfléchie, comme on voudra, puisque, au jour des Barricades (12 mai 1588), ayant tous les atouts en mains, sûr d'être acclamé, suivi, obéi, il ne fit pas le geste que beaucoup attendaient de lui : prendre la couronne.

Son œuvre lui survécut; elle eut des alternatives de succès et de revers. Définitivement vaincue par l'habile capitaine et l'adroit politique qu'était Henri IV, elle eut raison du Béarnais et de ses huguenots sur le terrain religieux. Il est bien osé en histoire d'affirmer ce qui se fût produit si tel fait n'avait pas eu lieu. Pourtant il y a gros à parier que sans la Ligue, la France fut devenue protestante; car la Ligue, très populaire, soutenue jusque vers la fin de son existence par la grande majorité des Français, a forcé le roi de Navarre, désireux de régner, à reprendre le chemin de l'Eglise catholique suivi par ses ancêtres. Le : Paris vaut bien une messe! n'a sans doute jamais été prononcé; mais il résumait la pensée actuelle d'Henri IV qui ne fut vraiment catho-

lique (il en a fait l'aveu) qu'à la suite des controverses où du Perron réduisit au silence du Plessis-Mornay.

Il n'est pas douteux que les catholiques, adversaires de la Ligue et ralliés à Henri de Bourbon depuis 1589, eussent préféré combattre pour un souverain partageant leurs croyances. Plus d'un, devant la prolongation de la lutte, constatant l'héroïsme obstiné du peuple de Paris et se refusant à construire un trône sur des ruines, essaya de peser sur la volonté du Béarnais ; mais l'influence de ces Politiques dont Montmorency-Danville était le chef le plus autorisé et le plus habile se faisait très peu sentir sur le terrain religieux, elle était contre-carrée par les vieux compagnons d'armes d'Henri de Navarre, ses coreligionnaires aussi, que tenaillait la crainte d'être frustrés de leurs persévérants efforts militaires ou diplomatiques.

On a tôt fait de reprocher aux chefs de la Ligue leurs préoccupations d'ordre matériel et personnel. Ils ont profité pour une part au moins de leur allégeance au nouveau roi ; mais vraiment le contraire eût été étonnant et dénué de justice comme de sens politique. Henri de Bourbon rentrait dans leurs rangs de par son abjuration, il redevenait un des leurs, s'éloignant d'autant des Huguenots ; aussi ne fit-il aucune difficulté de faire droit à toutes leurs demandes dès qu'il constata la sincérité de leur soumission. Le parallèle entre les négociations de l'Edit de Folembray qui pacifia le Languedoc et les discussions beaucoup plus longues et pénibles qui précédèrent la signature de l'Edit de Nantes, éclaire d'un jour vif l'état d'esprit très différent des Ligueurs et des Pro-

testants ; les disciples de Calvin tendent à créer un État dans l'Etat, semant sous les pas d'un souverain toujours reconnu par eux les embûches les plus dangereuses au moment le plus critique pour lui et sa couronne ; ils obtiennent à force de menaces des concessions que Sully lui-même désapprouve. Les Ligueurs qu'Henri de Bourbon n'a pu dompter viennent à lui dès que sa réconciliation avec Rome est avérée ; ils exigent, et leurs exigences montent haut; les chefs se servent avec abondance, le contraire eût été étonnant et leur attitude parut naturelle. Après tout ils avaient été à la peine et d'ailleurs n'oublièrent aucun de ceux, petits et grands, qu'ils avaient commandés. La réconciliation signée, ils montrèrent un loyalisme sans défaillance qui égalait leur ténacité antérieure à ne pas reconnaître la légitimité d'un souverain dont Rome suspecta longtemps la sincérité.

Voilà bien l'angle sous lequel, pour la juger équitablement, il faut examiner leur conduite politique et religieuse. On ferait preuve de simplisme en les traitant de rebelles à l'autorité légitime d'Henri IV même sorti du protestantisme par l'abjuration à Saint-Denis et le sacre en la basilique de Chartres. Cette autorité leur apparaissait sans base, parce que son détenteur en avait été privé à l'avance par le Pape Sixte-Quint. On a aujourd'hui quelque peine à rester calme en face d'une incursion si avancée, si décisive dans les affaires politiques de la France ; mais Sixte-Quint ne s'y était résolu qu'après long délai et mûre réflexion. Comme ses prédécesseurs au Moyen-Age, il était parti du point de

vue religieux; gardien suprême ici-bas de la foi catholique, il la croyait gravement menacée dans un pays jusqu'alors constamment préservé de l'hérésie. Le danger lui paraissait venir de l'accession au trône d'un roi huguenot. Avait-il tort? L'exemple d'autres nations, grandes et petites, l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark et la Suède justifiait ses craintes. Son successeur, Clément VII, ne pensa pas autrement ; il ne veut pas recevoir officiellement le duc de Nevers spécialement chargé par Henri IV de lui notifier son abjuration et d'obtenir la levée de l'excommunication : la sincérité du roi ne lui apparaît pas certaine et il se refuse à courir le risque d'une monarchie protestante agissant sous le couvert d'un catholicisme né d'hier et au moins douteux.

Implicitement et par le fait, Henri IV reconnaissait ainsi l'autorité du Pape maintenant des millions de catholiques en dehors de son pouvoir royal. Les Ligueurs n'étaient-ils pas en droit de penser et d'agir comme leur premier chef religieux? Ils ont été logiques avec leur foi et leur persévérance les a bien servis.

Cette victoire de la Ligue explique en partie au moins les attaques dont elle a été l'objet; on lui a gardé rancune d'avoir tenu jusqu'au bout, obligeant le vainqueur à amener son pavillon devant la foi catholique défendue par elle. Les erreurs, les fautes lourdes, voire certains crimes que tels de ses chefs ont commis ne réussissent pas à voiler ce fait indéniable, de première importance : elle a remporté le triomphe moral.

Or, une famille entr'autres a contribué à procurer ce

triomphe : les Joyeuse furent les artisans d'un labeur long, dur et pour plusieurs d'entre eux, mortel. Anne, Claude et Scipion meurent sur le champ de bataille, François et Henri dans leur lit. Tous ont voulu servir le catholicisme et leur pays, ils l'ont fait de façon souvent bien différente, mais on ne s'avance pas en affirmant que François et Henri ont plus utilement besogné. Le premier, homme d'Église toujours fut aussi un diplomate d'une merveilleuse habileté ; le second, favori d'Henri III d'abord, puis religieux d'un ordre austère, un jour quitte le cloître pour reprendre la cuirasse et après une vie militaire et politique exceptionnelle et brillante revêt à nouveau la bure franciscaine qu'il honorera jusqu'à sa mort de ses talents et des plus nobles vertus.

C'est bien ici l'histoire d'une famille, mais beaucoup plus l'histoire d'un de ses membres, celui dont la vie revêt les aspects les plus singuliers et pour qui veut y voir autre chose que du curieux, c'est une grande et noble leçon. Henri, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, plus ordinairement connu sous le nom de Père Ange, frère-mineur-capucin, est l'objet de ce livre. Figure complexe, mais en apparence seulement, simple au fond, instructive et captivante, elle a tenté plus d'un écrivain.

Faut-il parler de Voltaire ? Oui sans doute, puisqu'il s'est occupé du P. Ange, et il est presque classique de citer les vers qu'il lui a consacrés. Beaucoup d'esprit, le plus délié qui fût, souvent aussi le moins équitable, le plus froidement haineux. Ajoutez-y une ignorance

totale des conditions de la vie chrétienne, surtout de la vie religieuse : c'est tout Voltaire parlant du P. Ange de Joyeuse.

Le châtelain de Ferney a composé une épopée, prétendue histoire poétique de la France ; la science de la versification en est remarquable et les sentiments y sont à la température de la glace. L'émotion saine et vibrante ne fut jamais le fait de Voltaire. Dans la Henriade, il a cru décrire le P. Ange de Joyeuse, il n'a fait que l'insulter sans profit pour sa gloire de poète historien :

> Parmi ces combattants ennemis de leur maître,
> Un frère de Joyeuse osa longtemps paraître.
> Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour,
> Du siècle au fond d'un cloître et du cloître à la Cour.
> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.
> Du pied des saints autels arrosés de ses pleurs
> Il courut de la Ligue allumer les fureurs,
> Et plongea dans le sang de la France éplorée
> La main qu'à l'Éternel il avait consacrée.

Après tout, Voltaire s'est peut-être illusionné au point de croire qu'il avait par ces dix vers tout dévoilé de l'histoire du P. Ange et fixé sans appel le jugement de la postérité sur le compte de ce capucin courtisan, prédicateur, maréchal de France et ligueur. En réalité, Voltaire, écrivain surabondant et presque universel, mais d'ordinaire sans profondeur, souvent dénué de sens critique, incapable de s'adonner à l'étude des textes révélateurs des faits et des hommes, a passé ici à côté du vrai et même lui a substitué ses préjugés antireligieux. La suite de ce récit le prouvera sans doute jusqu'à l'évidence.

L'histoire du P. Ange de Joyeuse est celle d'une vocation religieuse commençant dès l'enfance, soumise à des vicissitudes assurément peu ordinaires, ensevelie à deux reprises sous un amas de travaux, soucis et hésitations qui eussent enlevé à une âme moins vigoureuse toute possibilité de réaction, mais qui chez lui prouvèrent d'autant mieux la force persistante de l'appel divin chaque fois finalement entendu et suivi. Le point de vue auquel il faut surtout et d'abord se placer est donc d'ordre surnaturel. Dieu se trouve là et tout chrétien instruit de sa foi peut le découvrir aisément. On y voit l'ascétisme couler souvent à pleins bords et la mystique n'en est point absente. Ces aspects divers, parfois séparés, plus fréquemment unis, aident à comprendre le caractère, les gestes et les paroles de ce catholique français, acteur intelligent, convaincu, adroitement fougueux d'une époque troublée entre toutes et où la tragédie est habituelle.

Il est de son temps : vif, élégant, spirituel, passionné ; c'est un Français du XVI^e^ siècle et d'une famille qui a fait ses preuves, il ne déracera pas. Mais plus encore il est catholique ; sa religion, instruite et profonde dès l'enfance lui servira de guide et par elle il matera une nature dont les événements divers ou contraires manifesteront tour à tour les défauts et les qualités.

Il appartient à la Ligue dont il fut un des chefs notoires et actifs ; mais il eut une autre vocation devant laquelle, aux yeux de qui veut voir plus haut et plus grand, la première diminue de relief et de profit. Frère-Mineur-Capucin, religieux austère, apôtre à la parole

ardente, au cœur héroïque, fondateur de congrégation religieuse, directeur d'âmes qui puisait dans sa conduite personnelle les moyens de mener les autres à la perfection, il a été un sujet d'étonnement pour ses contemporains ; étonnement qui maintes fois fut l'occasion d'un renouveau moral chez ceux qui l'entendaient ou le voyaient agir.

La littérature du XVI^e^ siècle qu'il a fallu lire, déchiffrer et critiquer est abondante, touffue, assez souvent contradictoire. Les passions politiques et religieuses s'y donnent facilement libre cours, et le sang-froid est d'autant plus nécessaire pour ne pas risquer un entraînement ennemi de l'impartialité. La figure du P. Ange de Joyeuse y apparaît exceptionnelle en son genre, attachante et bien éclairée. Elle méritait d'être mise en valeur, peinte dans le détail, avec toute l'affectueuse sympathie qui lui est dûe, avec aussi l'entière objectivité imposée par les documents à l'historien heureux de s'y soumettre.

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits et Archives

Correspondance de la famille de Joyeuse, Bibliothèque Nationale. Fonds français, 2995, 3071, 3291, 3311, 3316, 3322, 3327, 3332, 3340, 3349, 3397, 3404, 3426, 3569, 3603, 3610, 3633, 3794, 3978, 3982, 4019, 15897, 15996.

Cinq Cents Colbert, vol. 29, 37, 491, 910. Bib. Nat. fr.

Fonds Dupuy, vol. 243, 374, 611, 812, 844. Bib. Nat. fr.

Fonds italien, vol. 1731 à 1733. Bib. Nat. fr.

Bibliothèque du Sénat, vol. 275, 279.

Bibliothèque de l'Institut. Fonds Godefroy, vol. 265, 283, 385.

Annales des Pères Capucins de la Province de Paris. 2879.

Archives Nationales, Y. 136, fol. 264.

Archives du Musée Condé. Chantilly. Série J, tome II ; série L, tome XXVII.

Archives de l'Etat de Monaco. Fonds Matignon. Série J, 7.7.

Archives de la Haute-Garonne. Memorabilia præcipua Aquitaniæ sive Tolosæ Fratrum Ordinis sancti Francisci Cappuccinorum. Ab anno 1582 et deinceps. H. 1, fol. 11 à 23.

Archives de l'Hérault. Procès-verbaux des Etats du Languedoc.

Archives du Maine-et-Loire. Série H. Capucins de Saumur.

Archives municipales d'Arles. Livre des archives du couvent des Capucins de la ville d'Arles.

Archives municipales de Narbonne. Inventaire, B. B. I., fol. 49, 116, 175, 195. B. B. II, fol. 536, 538, 540, 541, 544, 554, 575, 576, 581, 582, 587, 588.

Archives anciennes de la Mairie d'Angers. Série B. B. 36, f. 206, 226, 227 ; 38, f. 29, 120 ; 39, f. 5, 12, 22, 25, 28, 30 ; 40, f. 56 ; 42, f. 32.

Jehan Louvet. — *Journal.* Bib. municip. d'Angers. Catalogue des manuscrits, n° 981-986 (862).

Archives du Vatican. Nunziatura di Francia. Tomi 20, 23, 26, 42. Fol. 195, 199, 200, 226, 233, 244. Regist. 53.

Archives du Vatican. Politicorum. Tomo 25. Folio 384, 465.

Archives du Ministère des Affaires Etrangères de France. Correspondance. Registre 16.

Imprimés

Ecrivains des XVI^e^ et XVII^e^ siècles

D'Aldéguier. — *Histoire de la ville de Toulouse*, tomes 3 et 4.

Angelin-Thibault. — *Discours véritable des cérémonies faictes en la ville de Toulouse.* Lyon, 1596.

Aubéry. — *Histoire du Cardinal de Joyeuse*, 1654.

Thomas Artus. — *Description de l'Isle des Hermaphrodites.*

Théodore Agrippa-d'Aubigné. — *Histoire Universelle*, tomes V à IX. — *Les Tragiques ; La Confession du Sieur de Sancy ; Les Aventures du Baron de Fœneste*, édition elzévirienne.

Bassompierre. — *Nouveaux Mémoires.* Edition de 1803.

Bataillier. — *Mémoires.* 1584 à 1586.

Boucher. — *Vie et faicts notables de Henri de Valois.* — De justâ Henrici tertii abdicatione 1589.

Bourges. — *Histoire de Carcassonne.*

Brantome. — *Edition de la Société de l'Histoire de France*, tomes II, VIII et IX Vie des Grands Capitaines.

Jacques Brousse, bachelier en théologie. — *La Vie du Révérend Père Ange de Joyeuse, prédicateur capucin, autrefois duc, pair et maréchal de France.* Paris, chez Adrien Taupinart. 1621.

Jean Burel, bourgeois du Puy. *Mémoires* publiés par Chassaing. 1875.

De Caillière, mareschal de bataille des armées du Roy. — *Le Courtisan prédestiné ou le duc de Joyeuse, capucin.* Paris, chez Gilles André. 1662.

Palma Cayet. — *Chronologie septennaire et novennaire.*

Charbonneau. — *Journal sur les guerres de religion à Béziers*, publié par Aubais. 1759.

John Chamberlain. - *Letter to Dud. Carleton.* London 1599; *Capuchin Joyeuse preaches all this lent.* London, 1600.

Calendar of State Papers. Domestic series, 1598-1601. London, 1869.

Archives curieuses. Histoire de l'année 1608.

Défaite des Huguenots devant la ville de Lautrech, par Mgr le duc DE JOYEUSE (Antoine SCIPION). Paris, Thierry, 1592.

André CHARYNEAU, minime. — *Le tableau de la mort des justes, prins sur la religieuse fin du R. P. Ange de Joyeuse.* Chez du Four, Chambéry, 1610.

Consolation à très illustre et vertueuse princesse, Madame de Montpensier, sur le trespas de Monseigneur son père. Paris, Rollin Thierry, 1608.

Clarissimi viri de susceptâ ab illustrissimo duce Errico de Joyeuse administratione, ad Antonium Gualterium Epistola. Tolosœ. Ex typographiâ, sub signo Nominis Jesu. 1593.

Discours sur la reprise du chasteau d'Angers. 1585.

L'ESTOILE. — *Journal.* Edition Brunet, vol. 1 à 7.

Discours funèbres et panégyriques faits en mémoire de feu Mgr le duc de Montpensier et de feu le R. P. Ange. Lyon, 1608.

Pierre FAYET. — *Journal historique des troubles de la Ligue.*

FONTENAY-MAREUIL. — *Mémoires.*

Jacques GACHES. — *Mémoires.* 1560 à 1610.

Gaston D'ORLÉANS. — *Mémoires.*

René GAUTIER, avocat général au grand Conseil du roy. — *Lettre écrite au Roy pour l'assurer du décès du Père Ange de Joyeuse.* Paris, Pierre Rouvier, 1608.

R. P. François HUMBLOT, minime. *Oraison funèbre du R. P. Ange de Joyeuse.* Lyon, 1608.

Henri III, Henri IV. — *Lettres.* Edition Berger de Xivrey.

LAFAILLE. — *Annales de Toulouse*, tome II.

LEFÈVRE. — *Nouveau recueil de ce qui s'est fait pour et contre les Protestants.* Paris, 1686.

Mathieu DE MERLÉ. — *Mémoires et Exploits.*

P. Irénée D'AVALLON, O. m. c. — *Action funèbre faicte à Lyon sur le corps du R. P. Ange de Joyeuse.* Lyon. Chez Claude Morillon. 1609.

Duchesse DE MONTPENSIER. — *Mémoires* publiés par CHÉRUEL, vol. 1 à 4.

DU MÈGE. — *Histoire des Institutions de Toulouse*, tome 2 et 3.

MÉTON. — *Mémoires.* Rouen. Edition, 1884.

Louange sur la vie contemplative, dressée sur l'entrée miraculeuse en la religion réformée de Sainct-François qu'a faict nouvellement le comte du Bouchage, aux Cappuchins de Paris. Paris, Menier, 1587.

Papirii MASSONI. — *Elogium Henrici Joyosæ.* Parisis. 1611.

Jean PHILIPPI. — *Mémoires touchant les choses advenues pour le faict de la religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc.* Edition, 1880.

Jacques DAVY DU PERRON. — *Œuvres.* 1633.

Arnaud-d'Ossat. — *Lettres à Villeroy.* Paris, 1627.

Response à une lettre envoyée de Paris après la prise des armes par Monsieur du Bouchage. Paris, chez Robert Nivelle, 1592.

La Saussaye. — *Annales Ecclesiæ aurelianesis.* 1685.

Soulier. — *Histoire des Edits de Pacification.* Paris, 1682.

Sully. — *Œconomies royales.* Collection Michaud et Poujoulat.

De Thou. — *Histoire universelle,* tome X.

Lucas Wadding. — *Annales Minorum,* tomus XXIV.

Dom Joseph Vaissette. — *Histoire du Languedoc,* tomes XI et XII.

Vicomte de Turenne. — *Mémoires.* Edition de la Société de l'Histoire de France. 1901.

De Villegomblain. — *Mémoires des troubles arrivés en France sous Charles IX, Henri III et Henri IV.* Paris, 1667.

Jacques des Voizins, baron d'Ambres. — *Mémoires.* Du 29 juin 1586 à l'Edit de Folembray.

Mémorial de feu Père Ange, jadis duc et seigneur. Paris, Ramier, 1608.

La Vie bien heureuse et glorieux trespas du R. P. Ange, jadis duc de Joyeuse. 1608.

Bullarium Fratrum Minorum Capuccinorum, tomi II et V.

Ecrivains du XVIII^e siècle

Madame d'Arconville. — *Vie du Cardinal d'Ossat.* Paris, 1771.

Abbé Boucher. — *Vie de Madame Acarie.*

Gallia Christiania, tomi II et IV.

Girard. — *La vie du duc d'Epernon.* 1736.

Mémoires de la Ligue. — Edition 1758.

Ecrivains des XIX^e et XX^e siècles

Ferdinand André. — *Documents historiques sur les guerres de religion en Gévaudan.* 1888.

R. P. Apollinaire, de Valence. — *Les prières pour le roi ; Conversion et dernières années d'Henri de Montmorency ; Intervention du P. Ange dans les affaires du Languedoc.* Nîmes, 1892. — *Capucins et Huguenots dans le Languedoc.* Lyon, 1888.

Duc d'Aumale. — *Histoire des princes de Condé.*

De Barthélemy. — *Correspondance inédite de Guillaume, vicomte de Joyeuse.* 1876.

A. Baudrillart. — *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme.* Paris, 1904.

Henri Brémond. — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France.* II. L'Invasion mystique (1590-1622). Paris, 1916.

Marquis de Beaucourt. — *Histoire de Charles VII.* 1881-1882.

Edmond Cabié. — *Correspondance des Saint-Sulpice; Guerres de religion dans le sud-ouest de la France.* 1906.

Jean Cruppi. — *Le Père Ange, duc de Joyeuse, maréchal de France et Capucin.* Paris, 1928.

Desjardins. — *Négociations de la France avec la Toscane,* tome IV.

R. P. Edouard, d'Alençon. — Page inédite de la vie du P. Ange de Joyeuse, 1913 ; Une lettre inédite du P. Ange de Joyeuse, 1916 ; Notre-Dame de Chartres, le roi de France et les Capucins, *Archives franciscaines,* tome XVI.

Benoit d'Entrevaux. — *Armorial du Vivarais.* 1908.

Gaujal. — *Essai historique sur le Rouergue.* 1824.

Imbart de la Tour. — *Les Origines de la Réforme,* tome II.

André Joubert. — *Louis de Clermont, seigneur de Bussy d'Amboise.* 1885.

Loutchisky. — *Documents inédits sur la Ligue.*

B. de Mandrot. — *Ymbert de Batarney, seigneur du Bouchage,* 1886.

E. Mourin. — *La Réforme et la Ligue en Anjou.* 1856.

Léa Mouton. — *Un demi-roi, le duc d'Epernon.* 1924.

Picot. — *Essai historique sur l'influence de la religion en France.* 1824.

Le Roux de Lincy. — *Recueil des chants historiques français,* 2e série, XVIe siècle. 1842.

R. P. Ubald, d'Alençon. — Le Testament du P. Ange de Joyeuse, *Etudes Franciscaines,* Décembre 1901.

Pierre de Vaissière. — *Messieurs de Joyeuse* (1560-1615). Paris, 1926.

Pierre de Vaissière, *Henri IV.* Paris, 1926.

Charles Valois. — *Histoire de la Ligue,* tome I.

Quelques remarques critiques s'imposent au sujet de certaines de ces sources. Telle et telle dépêche, tel récit des ambassadeurs italiens sont à contrôler, leurs auteurs montrant à l'égard des personnages dont ils parlent une défiance ou une mésestime parfois injustifiée. D'Aubigné et de Thou ont une grande réputation souvent méritée, mais le calvinisme

zélé du premier, le demi-protestantisme du second les poussent à des violences ou à des exagérations de style qui dénaturent parfois les faits. Pierre Taisan de l'Estoile est un mémorialiste précieux pour la suite des événements et la portraiture des personnages ; mais il verse facilement dans le cancan et le potin à scandale ; ses relations secrètes avec les protestants, sa sympathie mal dissimulée pour eux nuisent à son impartialité à l'égard des catholiques notoires ou militants. La même remarque s'applique aux *Economies royales* de Sully, quoiqu'à un moindre degré. Boucher, curé de Saint-Benoît à Paris, le fougueux Pape des Halles a un rare talent d'expression, mais c'est un pamphlétaire, le plus violent peut-être qui se soit attaqué à Henri III et à sa cour. Il n'a ni le sang-froid ni la sérénité d'un historien.

Les deux principaux chroniqueurs du P. Ange de Joyeuse sont Jacques Brousse et Jean de Caillière. Le premier, bachelier, puis docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Saint-Honoré, est un écrivain consciencieux, impartial, généralement exact ; mais les dates font défaut dans son ouvrage. Brousse contemporain du P. Ange l'a personnellement connu. Dans son Avis au lecteur, il proteste de son absolue sincérité et déclare bien connaître son héros. « Que si jamais tu as pratiqué le bienheureux Père Ange de Joyeuse, tu diras véritablement que je n'en dis pas tant comme j'en ai omis. Et pour ceux à qui l'incrédulité ou l'ignorance ferait révoquer en doute la moindre de ses actions, je leur veux donner les paroles de saint Jérôme en la vie de sainte Paule, cette dame romaine, que je rends miennes en ce sujet. « Je proteste devant mon Dieu, juge et témoin de n'y avoir rien ajouté, au contraire, j'en ai beaucoup retranché, afin de n'excéder la foi qu'on doit apporter aux choses vraies, et qu'entre les détracteurs, je ne sois estimé feindre et inventer quelque chose et orner la corneille d'Esope de la plume des autres oiseaux. »

Ainsi Brousse se défend du reproche d'ornements littéraires ; il a fait une critique serrée des documents, récits et témoignages, il veut qu'on le sache. « Celui qui m'a donné les mémoires, outre la conversation et l'assistance qu'il rendit à

cette âme angélique à sa mort, a fait depuis, plus de quatre cents lieues pour les colliger, étant au reste tellement ennemi du mensonge par sa profession, qu'il aimerait mieux mourir que d'y avoir pensé. Il m'est tombé entre les mains quelques-uns de ses manuscrits, d'où j'ai tiré beaucoup et de très relevées conceptions sur toutes sortes de vertus et pour personnes de toutes qualités, dont on fera profit, comme je pense, rapportant ces mêmes paroles avec fidélité, ce que l'on connaîtra par des marques que j'ai fait mettre en marge. Pour l'ordre de l'histoire et le style, c'est de ma façon, que je ne veux pas dire avoir ravalé, pouvant faire mieux ; au contraire, j'avoue ingénuement que si mieux j'eusse su faire je l'eusse fait, tant je suis ennemi de la feintise. »

Il a le droit d'être cru, non seulement en gros, mais en détail. Il raconte des faits, cite des paroles, et il a pu dire dans son adresse à la duchesse de Guise, Henriette Catherine de Joyeuse, fille du P. Ange. « Vous même y trouverez des choses que votre bas âge, quand il dit adieu à la Cour et l'éloignement de sa présence étant religieux, vous ont fait ignorer jusqu'à présent. »

J'ai dit : généralement exact ; car il est hélas ! à la portée de l'historien le mieux averti, de se tromper sur les faits ou les personnes. Mais je ne vois que deux ou trois événements de minime importance où le savoir documentaire de Brousse se trouve en défaut. C'est négligeable et notre chroniqueur a fait œuvre excellente ; il a le droit d'être cru.

Je ne tiendrai pas de tous points le même langage au sujet du second chroniqueur : Jean de Caillière. Le livre de cet excellent catholique a certes du mérite. Sa sincérité ne fait pas doute ; il est telle page du *Courtisan prédestiné* qui montre une intelligence aigue des gens et des choses. Ce maréchal de bataille des armées du roi s'est visiblement épris de la personne du P. Ange ; mais il nous la présente sur un ton qui déjà n'est plus celui de Jacques Brousse. Celui-ci, théologien prudent et mesuré, se garde pour l'ordinaire d'allonger les considérations ascétiques de son cru. Caillière, laïque pieux n'hésite pas et selon une habitude assez courante au temps où il écrivait (1662) il multiplie aisément les remar-

ques et réflexions d'ordre moral ou mystique. Ce procédé littéraire peu conforme à ce que nous estimons à bon droit la vraie méthode historique ressemble trop à du remplissage, fournit des récits parfois romancés et nous prive de faits plus intéressants.

Caillière a lu Brousse attentivement ; peut-être même l'a-t-il annoté ; sûrement il a collationné les paroles, les gestes, les événements qu'il y a surtout remarqués, car il serait facile de remplir plusieurs pages des emprunts indirects, mais à peine déguisés : qualificatifs, bouts de phrase, axiomes qui lui ont paru peindre les personnages et les faits mieux qu'il n'eût pu faire lui-même. Ne crions pas au plagiat : car ces emprunts presque tous portent sur des questions de dogme ou de mystique et Caillière a vraisemblablement estimé que s'appuyer sur le docteur en théologie, le sorbonnique Jacques Brousse lui était une garantie contre des erreurs possibles.

Dans sa lettre dédicace à son Altesse royale la duchesse de Montpensier, il note que cette arrière petite fille du P. Ange de Joyeuse si célèbre sous le nom unique de Mademoiselle, la grande Mademoiselle, la frondeuse du Faubourg Saint-Antoine, l'amante malheureuse de l'aventureux Lauzun, a lu son œuvre, a daigné l'approuver et l'a recommandé hautement à la Cour et à la Ville.

On constate par d'autres documents que le fonds même des considérations introduites par Caillière dans son récit est certain, correspond à des faits et à ce titre on peut s'en servir avec la prudence nécessaire. Il manque parfois d'exactitude, surtout transpose certains événements à d'autres époques de la vie de son héros et le contrôle de ses dires s'impose assez souvent.

ARMES

D'HENRI DE JOYEUSE ET DE BATARNAY

Comte du Bouchage

puis duc de Joyeuse, Maréchal de France

Écartelé. Au 1 et 4, pallé d'or et d'azur au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or qui est Joyeuse. Au 2 et 3 d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargé de huit fleurs de lys d'or qui est Saint-Didier, et sur le tout écartelé d'or et d'azur qui est Batarnay.

Histoire généalogique et chronologique de France, par le P. Anselme, augustin déchaussé. Tome VII. Page 390. Chapitre des Maréchaux de France.

Un autre Joyeuse, de la Ligue collatérale des Joyeuse — Grandpré fut aussi Maréchal de France. Il tient une place honorable et plus d'une fois glorieuse dans l'histoire militaire de la France. Fils puiné d'Antoine François de Joyeuse, comte de Grandpré et de Marguerite de Joyeuse — Grandpré, Jean Armand de Joyeuse, baron de Saint-Jean et Verpeil, fut gouverneur de Metz et Verdun. Il était le collaborateur apprécié du maréchal de Luxembourg et contribua puissamment au gain de la bataille de Nerwinde où il commandait l'aile gauche. Mort le 1er juillet 1710 à Paris, en son hôtel place Royale, et enterré le 4 juillet en l'église Saint-Paul, sa paroisse. — Opus cit. Tome VII. Même chapitre.

LE PÈRE ANGE DE JOYEUSE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DES JOYEUSE
L'ENFANCE D'HENRI DU BOUCHAGE

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement aux premières origines légendaires et fantaisistes de la famille de Joyeuse. Charlemagne a-t-il parcouru les montagnes du Vivarais, y chassant l'ours, le loup et le cerf, égarant dans un fourré sa vaillante épée Joyeuse et léguant ainsi à la postérité un nom qui, depuis de longs siècles, désigne un joli coin vallonné qu'arrose le cours sinueux et pittoresque de la Beaume? C'est affaire aux poètes à suivre les traces plus que douteuses du grand empereur et chanter ses gloires, en remontant la jolie rivière jusqu'aux roches granitiques du Tanargue. Ils reviendront à Joyeuse, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Ardèche, et avec vif plaisir visiteront les florissants ateliers de soieries installés depuis de longues années déjà dans cette petite ville de 1.600 habitants.

Le 7 septembre 1581, le Parlement de Paris enregistrait les lettres d'Henri III érigeant la vicomté de Joyeuse en duché-pairie en faveur d'Anne, baron d'Arques et frère aîné du P. Ange. Le document royal accumule les éloges d'ancêtres pour le compte du favori : et le rapport plaidé par Guillaume Bertier, le 17 octobre, au Parlement de Toulouse,

renchérit encore : Anne « est *Aris, Altarisque potens* et peut autant vanter ses ayeuls qu'autre seigneur de ce royaulme et montrer titres de noblesse et chevalerie puis cinq à six cents ans. » Et l'on nous cite un Louis de Joyeuse, compagnon de saint Louis, « outre mer soutenant huict mois avec autant d'honeur et réputation que peut acquérir un home de bien et de valeur, le siège d'une vile pour la foy et la religion chrestienne, et service du Roy. » Un autre « commande pour son Roy en la vile de Gênes, lorsque partie de l'Italie vivait sous nos loix. » Un Joyeuse fut grand pourfendeur d'hérétiques « Tuchins participans de l'hérésie des Albigeois. »

Tout cela est assez obscur. Nous arrivons au XIVe siècle. La famille de Joyeuse, branche dernière venue de la très ancienne maison de Chateauneuf-en-Boutières, grandit en 1379 par le mariage de Louis de Joyeuse avec noble dame Tiburce, baronne de Saint-Didier la Seauve. Les enfants et petits-enfants font mieux encore, par leur entrée dans les familles de Bauthéon et Louvet de Calvisson. A vrai dire, ils approchent ainsi les rois de très près. Charles VII dont la minorité avait été surveillée par Jean Louvet, associé de Tanneguy du Châtel reconnaît les bons et loyaux services de Louis de Joyeuse en érigeant la petite baronnie en vicomté. Louis XI aurait fait plus encore, si l'on en croit un document, le plus autorisé semble-t-il : les lettres d'érection de la vicomté de Joyeuse en duché-pairie. « Louis de Joyeuse, fils puiné de messire Tanneguy, vicomte de Joyeuse et de dame Blanche de Tournon fut tellement affectionné du roi Louis XI qu'il moienna son mariage l'an mil quatre cens soixante dix sept avec Jeanne de Bourbon, fille de Jean de Bourbon comte de Vendosme et d'Isabelle de Beauveau. » Et à voir la suite des lettres, on pourrait croire que la famille de Joyeuse aux XVIe et XVIIe siècles est sortie de cette union évidemment illustre entre toutes. Mais non, les généalogistes royaux ici font erreur. Le favori de Louis XI qui, de par la volonté toute-puissante de l'habile et redouté monarque, approchait ainsi du trône de France, était un Joyeuse de Grandpré, cousin des Joyeuse qui nous occupent.

Il nous faut arriver en 1518 pour constater une ascension nouvelle d'une famille restée jusque-là au second rang de la noblesse française. « Jean de Joyeuse, continuent les Lettres patentes, seigneur de Saint-Sauveur, dernier fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse et de dame Anne de Balsac, fut marié en 1518 avec Françoise de Voisins, Dame des baronnies d'Arques en Languedoc, de Puybert et de la Tour de Frenouilles, fille de Messire Jean de Voisins, Baron d'Arques, isseu d'une ancienne maison autrefois venue de France en Languedoc, lors de la guerre contre les Albigeois et continue encore aux Barons d'Ambres puisnés d'icelle. De ce mariage, Jean vicomte de Joyeuse eut deux fils : Jean-Paul et Guillaume. »

Voilà donc les Joyeuse descendus des montagnes austères du Vivarais dans la plaine plantureuse du Languedoc. Le château de Couiza au diocèse d'Alet leur est venu par Françoise de Voisins ; il sera désormais leur résidence préférée.

Jean de Joyeuse fut un homme heureux ; voyez plutôt. Il eut quatre filles et les plaça fort bien : « l'aisnée d'icelle fut Anne de Joyeuse, femme de Messire François de Bruières, baron de Chalabre, l'autre nommée Claude de Joyeuse espousa le seigneur de Chastes et d'eux fut fils ce généreux chevalier de Sainct Jean de Jérusalem, Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, qui a si fidèlement servi les rois Henri II et Henri III. Françoise de Joyeuse, troisième fille, fut mariée avec messire Aymeric de Narbonne, baron de Capendu, la quatrième nommée Catherine de Joyeuse espousa messire Annemond de Brancas, baron d'Oise et de Maubec et de ce mariage sortit messire André de Brancas, seigneur de Villars, amiral de France, gouverneur de Rouen. Et le dit monsieur Jean de Joyeuse, père de tous ces enfants fut chevalier de l'Ordre du Roy, gouverneur et capitaine de Narbonne, lieutenant de messire Anne de Montmorency, connestable de France au gouvernement de Languedoc (1) ».

(1) Bib. Nat., Fonds français, 3610, f° 59. C'est un rapport intéressant adressé au connétable par Jean de Joyeuse sur la situation civile et militaire de Narbonne.

Le célèbre connétable qui devait mourir glorieusement au combat de Saint-Denis en 1567, avait dans Honorat de Savoie, comte de Villars, un lieutenant-général de haute valeur. Villars, parent des Joyeuse, se lia d'amitié avec le capitaine de Narbonne son subordonné, et pourvut à son ascension. Grâce à lui, Jean de Joyeuse, par lettres royales en date du 6 juin 1550, était désigné pour remplacer « en cas d'absence » le gouverneur et son lieutenant-général. Une difficulté inattendue surgit à la mort de Jean de Joyeuse et de deux de ses fils, Antoine et Jean-Paul. Le cadet Guillaume restait, seul survivant de la famille ; or, tout jeune, il avait été destiné à l'état ecclésiastique et nommé à l'évêché d'Alet vacant par la mort de son oncle Guillaume ; il ne paraît pas toutefois avoir été engagé dans les ordres sacrés et le 18 mai 1557, il quittait définitivement la cléricature et prenait la place de son père en Languedoc. Le 4 mai 1561, il est lieutenant-général, charge qu'il exercera au milieu des pires difficultés et avec autant d'intelligence que d'énergie jusqu'en 1592, époque de sa mort.

Il eut « une grande lignée, de Marie de Batarnay, sa femme, fille aisnée de messire François (René) de Batarnay, comte du Bouchage et de dame Isabelle de Savoie ; sçavoir : Anne, premier duc de Joyeuse, pair et grand amiral de France, François de Joyeuse, cardinal du Saint Siège et archevêque de (Narbonne, Toulouse et) Rouen, Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, Scipion de Joyeuse, grand prieur de Toulouse, Georges de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, marié à Jeanne de Mouy et mort sans enfants, Claude de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, tué à la bataille de Coutras avec son frère aîné, Honorat de Joyeuse, dernier fils décédé en bas-âge.

La famille de Batarnay avait connu des heures de gloire et de prospérité ; M. de Mandrot nous les a narrées avec autant d'art que d'érudition dans l'histoire du plus célèbre des Batarnay, Ymbert, personnage important déjà sous Louis XI et qui fut le conseiller intime et souvent écouté de Louis XII. Un de ses petits-fils, René, seigneur du Bouchage, épousa en 1530 Isabelle de Savoie Villars, fille de René, bâtard de

Savoie, gouverneur et amiral de Provence. Originaires des montagnes du Dauphiné, les Batarnay étaient devenus à la fin du xv[e] siècle Tourangeaux par leur résidence habituelle aux châteaux de Bridoré et de Montrésor. Belle-sœur d'Anne de [Montmorency, tante d'Henri I[er] de Montmorency, le « compère » d'Henri IV, Isabelle devint vite par ses hautes relations autant que par son dévouement et son intelligence, la protectrice des Joyeuse. Nous aurons occasion de parler souvent de cette grande dame et ce sera toujours pour la montrer attentive à l'égard de son gendre Guillaume et de ses petits-fils.

Cette ascension des Joyeuse avait été jusque-là progressive et sans grands à-coups : famille très unie, terrienne au meilleur sens du mot, elle avait un catholicisme bien enraciné ; plusieurs évêques et abbés mitrés venus d'elle avaient fourni une noble carrière. Mais rien d'exceptionnel n'avait signalé sa marche dans l'histoire de l'Église et de la France ; cette situation honorable mais sans grand relief va se modifier subitement et par l'exemple de plusieurs de ses membres, de notre héros en particulier, nous allons voir se multiplier en quelques années des faits rares, des événements étranges.

La verdeur des paroles et des gestes, comme le brouillamini des situations, ne peuvent faire perdre de vue l'idée chrétienne et la bonne volonté foncière dont les cinq enfants du maréchal Guillaume de Joyeuse et de sa femme Marie de Batarnay donnèrent tant de preuves au cours de leur brillante carrière. Cela, ils le devaient à une éducation de tous points sévère et soignée.

Le maréchal, très absorbé par sa besogne de lieutenant-général du Languedoc, ne pouvait être assidu à ce devoir paternel dont dépendaient l'avenir de ses fils et l'honneur de sa maison. Il devait, pour l'ordinaire, s'en remettre au dévouement éclairé de sa femme. Pas un instant, celle-ci ne faillit à la tâche. Marie de Batarnay avait une âme héroïque, remplie à déborder des énergies que donnent une foi tenace, imperturbable dans le Christ et l'Eglise catholique, un amour pour le devoir même le plus rude qu'aucune difficulté n'arrête ou diminue. Toute sa vie de jeune fille, d'épouse, de

mère surtout nous la montre cramponnée à Dieu ; avec Lui elle se sentait lucide, soutenue, vers Lui elle ramenait les gens et les choses. Ses fils, plus d'une fois, lui ont dû de rassembler leurs idées et leurs forces pour les faire servir au bien de la religion. Songea-t-elle, dès les premières années, à en faire des champions du catholicisme alors si durement attaqué et chancelant chez tant de Français ? Peut-être. Car certaines de ses lettres, certains de ses actes nous la montrent divinatrice au possible. En tout cas, elle mit toujours au sommet de ses préoccupations personnelles et de mère le triomphe du catholicisme. A ce point de vue elle est très représentative de cette seconde moitié du seizième siècle où vraiment s'agita en notre pays le sort de la Religion traditionnelle et probablement, par surcroit, celui de la France elle-même.

« Femme d'une vertu et piété si sainte et si exemplaire, que Dieu sans doute, qui souvent récompense les mérites des parents sur les enfants, comme ils tiennent de leurs naturelles inclinations, a versé le torrent de ses bénédictions sur les siens, à cause de la sainteté de la mère. »

Cet éloge du premier historien du Père Ange, Jacques Brousse, ne paraîtrait qu'un dithyrambe de commande et sans portée historique s'il n'était solidement appuyé sur les faits.

Châtelaine riche et puissante, elle n'avait ni morgue ni hauteur. A Couiza (1) comme à Toulouse on la savait bonne et douce, toujours inclinée vers qui souffre. « Elle était dite et par effet la mère des pauvres, ne pouvant souffrir que l'indigence exerçât ses oppressions autour de soi ; visitait les prisonniers et hôpitaux, et singulièrement charitable à l'endroit des pauvres honteux, qui n'osent demander publiquement, dont le nombre n'est pas petit. » Les souffrances et la misère, de par les discordes et guerres religieuses sans cesse renaissantes, s'abattirent pendant un demi-siècle sur la France, et le Languedoc fut parmi les provinces les plus

(1) Chef-lieu du canton de l'Aude où la famille de Joyeuse possédait un château.

éprouvées. La Maréchale trouvait là un noble et fréquent emploi de son temps et de sa fortune. Le gouvernement, équitable certes, mais parfois rude et non sans raison, exercé par son mari pendant plus de trente ans, rencontrait dans la collaboration charitable de cette parfaite chrétienne une compensation hautement appréciée du peuple.

C'est un autre trait de son caractère et non le moindre que la simplicité qu'elle apportait en toute sa conduite : au foyer familial comme en public. « Exempte du moindre trait d'ambition, elle abhorrait entièrement la Cour, vivant avec toute sorte de contentement en Languedoc auprès de son mari et édifiant toute la Province par l'éclat de son exemple : de sorte qu'elle l'eût entièrement bannie de son souvenir, aussi bien que de son affection, si elle n'eût été contrainte d'y passer quelques années, tant pour satisfaire aux désirs de la pieuse et religieuse reine Louise de Lorraine, que pour avoir l'œil et veiller sur ses enfants, qui pour lors y vivant en grande estime et faveur, méritaient d'être retenus par sa présence, de peur que le courage, qui souvente fois en la jeunesse est accompagné de plus de promptitude que de raison, ne les portât à des actions contraires à ce que toute la France avait déjà conçu de celles de leur enfance. »

Ses occupations nombreuses et ses soucis souvent durs ou cruels l'eussent découragée, auraient matérialisé son idéal, si elle n'avait eu soin de l'appuyer chaque jour sur la prière et l'union à Dieu. « Ses désirs n'étaient portés qu'à la dévotion, ses pensées n'avaient que le Ciel pour entretien. » Le Maréchal faisait de fréquentes et longues absences ; ses devoirs l'appelaient à la Cour, plus encore à travers la province confiée à ses mains loyales. Marie de Batarnay en souffrait et cherchait auprès de Dieu et de ses enfants un adoucissement à sa tristesse. « Pendant ce temps (les absences de son mari) elle augmente tellement la pratique de ses dévotions et mortifications, que l'oraison étant l'entretien de ses plus agréables délices, les jours ne suffisant, elle y employait les nuits, comme le temps plus propre aux doux colloques d'une âme saintement ravie de l'amour de son Dieu. Les heures ne lui étaient que des moments et les nuits les plus

longues lui semblaient courtes; de sorte que le sommeil naturellement nécessaire pour le soutien du corps, venant à lui fermer les paupières, elle se servait d'une chaire (1) pour lit, où après avoir sommeillé quelque temps appuyée sur son bras, elle reprenait avec nouvelle ferveur les erres (2) de sa première vertu jusqu'à ce que le jour étant venu, ses premières visites étaient à l'église. »

Fière autant qu'il convient des hauts faits de ses fils et des honneurs ou charges dont Henri III les combla, elle tremblait pour leur vertu. Le jour des noces follement somptueuses de son aîné Anne, premier duc de Joyeuse, elle passa plusieurs heures en oraison ; et pendant que « le roi et toute la cour témoignaient par carrousels, joûtes, courses de bagues et autres exercices, l'allégresse qu'ils ressentaient de cette alliance, elle était enfermée dans son cabinet, les genoux en terre, les yeux ruisselants de larmes, son cœur plein de soupirs et sa bouche de prières, de peur que tant de somptuosités n'irritassent le courroux de Dieu sur la prospérité de ses enfants ».

Il lui avait paru que la vie d'une grande dame à la Cour devait être austère et apostolique. Elle passait l'après-midi « en toutes sortes de bonnes œuvres, conformes à son amour de Dieu et du prochain et à son humilité ».

Comme elle savait la valeur du précepte divin montrant dans la pénitence un moyen nécessaire de salut et de perfection, elle s'y adonnait avec ardeur. « Sa nourriture était du pain bis avec du bœuf ou autre viande plus grossière et commune, sans que jamais on l'ait vue se licencier à d'autres délicatesses, quoique sa table fût ordinairement garnie selon sa qualité, déniant au corps, par abstinence et mortification ce que passionnément amoureuse de son Dieu, elle distribuait par charité aux pauvres qui sont ses membres. » Elle jeûnait tous les vendredis de l'année avec une rigueur à laquelle depuis longtemps nous ne sommes plus habitués, ne prenant

(1) Sorte de prie-Dieu élevé avec siège en bois recouvert ou non de coussin.
(2) Habitudes.

rien jusque vers midi et le soir ne s'accordant qu'un léger morceau de pain trempé dans un peu de vin. Elle observait le carême de l'Église depuis le mercredi des cendres jusqu'à Pâques ainsi que l'Avent de la Toussaint à Noël « avec une austérité remarquable ».

Vie de moniale, dira-t-on peut-être, et qui ne convient pas à une grande dame, mariée, mère de famille, obligée de ce fait à l'accomplissement de travaux incompatibles avec une austérité et des pratiques de dévotion anémiantes et sans attrait pour les siens.

C'était bien en effet une vie de perfection, une portion de cloître transportée dans les troubles et les occupations multiples d'une société enfiévrée. Marie de Batarnay avait opéré une sorte de transposition d'un idéal que son âme de jeune fille éprise de l'amour du Christ avait nourrie jusqu'à l'époque de son mariage. Quand ses parents lui annoncèrent qu'ils avaient décidé de la fiancer à Guillaume de Joyeuse, un trouble douloureux s'empara d'elle ; elle demanda à réfléchir, décidée sans doute à ne pas entrer dans la voie que lui traçait une autorité à laquelle jusqu'ici elle avait cependant toujours obéi. Le jour des fiançailles arrivé, René de Batarnay, comte du Bouchage et Isabeau de Savoie virent leur fille se jeter à leurs genoux et les supplier de « lui permettre de se faire religieuse, si grand était le désir qu'elle avait de servir Dieu de la sorte ». Les parents furent inflexibles. Marie de Batarnay s'inclina, persuadée sans doute qu'elle « trouverait pour Dieu un service abondant en l'état du mariage ».

L'union était de tous points assortie. Guillaume avait rencontré un trésor, une perle rare, la femme forte dans toute l'acception du mot biblique. Fidèle et dévouée, sans compter avec l'effort ou l'obstacle, modèle en tout, Marie de Batarnay fut la compagne d'élite, la collaboratrice assidue autant qu'intelligente de son mari. Les chroniqueurs du temps dont la malignité féroce et toujours en éveil, a déchiré tant de réputations bonnes ou mauvaises au seizième siècle ne s'attaquèrent jamais à elle. Quand ils prononçent son nom ou racontent des faits auxquels elle se trouve mêlée, ils sont

déférents, voire sympathiques. Je ne vois aucun libelle, ou récit, aucune chanson, nul pasquil la présentant sous un jour défavorable ou l'égratignant même si peu que ce soit. Voilà vraiment qui est admirable en un temps si fertile en médisances et calomnies. Nous devons croire que la vertu de la noble dame s'était à tous imposée, trop connue, trop solidement établie à la Cour, à la ville pour que l'attaque courut chance de réussite.

Une autre Batarnay, Françoise, sœur de la Maréchale, l'égalait, si même elle ne la dépassait en tous les exercices de piété, de mortification et de charité. Veuve à vingt-deux ans de François d'Ailly, vidame d'Amiens, « elle passa le reste de ses jours en son veuvage jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, avec une austérité qui ne se peut dire. Car outre des jeûnes presque ordinaires, elle demeura vingt ans sans se coucher, et trois ans devant sa mort, sollicitée par ceux qui avaient la direction de sa conscience, elle se couchait l'espace de deux ou trois heures pour le plus, menant une vie retirée et religieuse dans le monde. Ce n'est pas qu'elle n'eût envie de le quitter pour vivre dans un cloître, mais Monseigneur le Cardinal de Joyeuse son neveu, à qui elle rendait une paternelle obéissance l'en dissuada et s'y opposa entièrement, jugeant que, demeurant au monde, elle pouvait autant ou plus profiter, tant par son exemple et ordinaire conversation que par la multiplicité de ses aumônes dont les hôpitaux, monastères et légats de son testament donnent un très authentique témoignage ».

Les enfants de Joyeuse ont toujours témoigné à leur mère et à leur tante une docilité, une vénération profonde ; actes et paroles, projets, difficultés et soucis, ils leur ont tout soumis à l'avance ou raconté avec une affectueuse déférence. Comblés d'honneurs, parvenus au sommet des charges que certainement ils n'avaient pas d'abord ambitionné, ils gardent un esprit de famille simple et du meilleur aloi ; l'abondante correspondance échangée avec les divers membres de leur famille, surtout les plus âgés nous les montrent sous un jour plein de charme, souvent de fraîcheur. Et quel repos à lire ces lettres sans apprêt ni souci littéraire, mais si

claires, si droites, après l'étude obligatoire et douloureusement instructive de ce siècle dont les crimes accumulés, le désordre et l'incohérence religieux et politiques parurent à plus d'un l'annonce de l'Antéchrist et de la fin du monde !

Une autre figure apparait souvent et parfois domine dans cette scène déjà variée : Isabelle de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, grand maître de France, gouverneur de Provence et d'Anne Lascaris, comtesse de Tende. Mariée en 1531 à René de Batarnay, seigneur du Bouchage, elle apportait au contrat 50.000 écus. C'était bien peu en comparaison des nombreuses qualités dont elle fit toujours preuve : une culture étendue mise au service d'un esprit délié et d'un jugement sûr, un cœur tendre et dévoué, mais toujours ferme. Elle fut la maîtresse de maison hautement appréciée, plus encore la mère et l'aïeule toujours consultée et suivie. Après avoir réalisé, avec un succès qui dépassait ses espérances, l'union de sa fille Marie avec Guillaume de Joyeuse, elle se garda d'être encombrante ; mais discrètement et par les services rendus bien plus que par les conseils, elle aida et soutint l'ascension des Joyeuse. La fortune territoriale, politique et militaire de cette famille est bien un des faits les plus saillants de l'histoire seigneuriale à cette époque ; elle fut si étendue, si rapide tout à la fois qu'elle a suscité alors et depuis les réflexions les plus contradictoires. Mais quoi qu'il en soit du jugement que l'on porte à ce sujet, on doit tenir pour certaine l'influence considérable que sut y développer Isabelle de Savoie. Ainsi soignait-elle les intérêts de sa famille ; mais elle avait d'autres vertus qui permettent d'écarter le reproche d'égoïsme familial : sa bonté pour les malheureux, sa tendance marquée à la conciliation et à l'accord entre les gens ou partis les plus hostiles lui ont permis d'être plus d'une fois et d'une façon heureuse le truchement empressé dans les affaires délicates et compliquées. Sa sœur Madeleine, par son mariage avec le connétable Anne de Montmorency, était entrée dans une des plus illustres et des plus influentes familles de France. Isabelle entretenait avec son beau-frère des relations cordiales ; aussi quand Henri de Montmorency-Danville, fils d'Anne, vint

en Languedoc prendre de la part d'Henri III le gouvernement de cette province, ne sommes-nous pas étonnés de le voir tenir sur les fonts baptismaux, en qualité de parrain, le troisième fils de Joyeuse, auquel il donna son prénom et qui est l'objet de ce récit. Un jour viendra où le parrain et le filleul, gouverneurs de la même province pour le compte de leurs souverains respectifs se trouveront face à face, luttant l'un contre l'autre dans cette guerre néfaste entre toutes qu'est la guerre de religion. Isabelle descendue dans la tombe peu auparavant, ne sera plus là pour réconcilier les parents ennemis, mais les événements plus forts que les hommes se chargeront d'opérer le rapprochement nécessaire.

On a vu Marie de Batarnay assidue dans sa délicate et parfois rude besogne d'éducatrice d'une nombreuse famille de fils tous appelés à jouer un rôle dans le monde ou l'Eglise. Guillaume de Joyeuse n'intervenait, semble-t-il, que pour prendre de concert avec elle des résolutions importantes. Non certes qu'il se désintéressât du sort de ses enfants, son histoire nous le montre au contraire soucieux d'être leur modèle et de leur procurer par son travail de chef politique et militaire l'occasion et les moyens d'être utile à la religion et au roi; mais la charge de lieutenant général en Languedoc était lourde et absorbait tout son temps. Le 4 mai 1561, Henri III le mettait à la tête de cette belle et riche province sur la recommandation expresse de Montmorency-Danville; il n'était pas le premier, mais son habileté, son dévouement lui faisaient confier par le gouverneur Danville l'exécution des affaires les plus difficiles.

Il avait fait preuve en plusieurs circonstances de courage et d'initiative, et cela cadrait bien avec les idées et habitudes des Montmorency qui lui savaient gré de les seconder si brillamment. Trente années durant, il vécut, travailla et souffrit dans ce Languedoc sans cesse troublé ou ensanglanté. Sa haute conscience ne lui permettait pas de se soustraire au devoir le plus ardu et s'il fit des apparitions à la Cour, elles furent rares, même au temps où ses fils admis dans l'intimité royale étaient comblés d'honneurs, et toujours il y alla pour

traiter les affaires du royaume, surtout celles de sa charge.

Bientôt cette charge devient un fardeau accablant, et malgré toute son énergie, Guillaume de Joyeuse sent ses épaules meurtries; il se débat au milieu de difficultés pécuniaires, administratives et militaires qu'il constate sans amertume dans ses lettres à Henri III et à Montmorency, mais avec une loyale franchise à laquelle on n'était guère habitué aux Tuileries, Il y a pire. Montmorency-Danville, habile homme de guerre, esprit froid et positif, devine l'abîme où le roi va sombrer dans sa lutte contre les Guise; fatigué de ses tergiversations, ému des maux qui accablent le Languedoc, ne voyant pas pour la Ligue de possibilité de succès, il tend la main à Henri de Navarre et devient le chef le plus autorisé du parti des Politiques. Dès lors, c'est entre lui et Guillaume de Joyeuse une lutte sourde d'abord, bientôt déclarée. Et le spectacle est étrange, bien caractéristique de cette époque : le gouverneur et son premier lieutenant obéissant, l'un au duc de Mayenne, l'autre à Henri de Bourbon et, à leur suite, le Languedoc divisé, déchiré par une guerre qui le couvrira de ruines et de sang. Certes les premiers et principaux responsables de cet abominable état de choses n'étaient ni Joyeuse ni Danville; il faut remonter plus haut et le verdict, pour délicat qu'il soit à établir, n'en est pas moins obligatoire ; l'historien n'y peut échapper, mais on voit l'angoisse qui dut étreindre plus d'une fois l'âme de ce loyal serviteur, de ce chef, de ce catholique, Guillaume de Joyeuse qui mourra sans avoir vu la fin des calamités où il avait été acteur, sans pouvoir assister au triomphe définitif de la cause religieuse servie par lui avec tant de courage et de talent.

Ce milieu familial était éminemment favorable à l'éclosion des plus mâles qualités. Guillaume entendait que ses fils reçussent une éducation sévère et soignée. Toulouse, vieille ville universitaire, était abondamment pourvue de professeurs en tous arts et sciences. Le maréchal ne chercha pas longtemps : son choix s'arrêta sur un nommé Martin, « homme de profonde doctrine et exemplaire conversation ». Il lui confia ses trois aînés : Anne, François et Henri. « Il ne faut pas dire s'ils étaient admirés et chéris d'un chacun; leur

naturelle douceur avait trop d'appas pour n'attirer les esprits à leur recherche. »

Henri faisait déjà preuve d'une grande vivacité intellectuelle. Le précepteur « admirant la particulière inclination de cet enfant aux lettres, par dessus ses autres frères, accompagnée d'un désir plus fervent à la vertu, en avait un soin particulier, l'interrogeait plus souvent, et quelquefois en particulier, l'animait par des petits prix que l'on a coutume de proposer aux enfants pour leur faire trouver le travail plus doux et le temps moins ennuyeux... Et puis ce lui était une grande consolation de voir qu'il ne travaillait pas en vain, et que ses documents comme des oracles à cette jeune âme étaient incontinent suivis de leurs effets, avec tant de perfection que lui-même se fut souvent trouvé empêché, s'il eût dû mettre en pratique ce qu'il disait en paroles, avec les mêmes circonstances que son disciple. »

Le chroniqueur qui parle ainsi ne serait-il par hasard qu'un panégyriste ? Il a voulu exalter son héros, c'est entendu, mais ne l'a-t-il pas hissé sur un pavois immérité ? Je n'en crois rien, car il nous fournit des détails typiques, certains importants en l'occurrence. « Il prenait ses leçons comme des jeux et des divertissements... à l'âge de dix ans, il entra en rhétorique, avec l'étonnement de tous ses maîtres. » Un rapprochement de dates basé sur l'âge de ses frères Anne et Françcis, permet d'affirmer qu'il avait été mis sous la direction de maître Martin alors qu'il n'avait pas six ans, « après qu'il fût sorti des mains des femmes ».

La science religieuse et la formation du cœur de ses élèves préoccupaient plus encore le précepteur. Catholique fervent, il sut développer dans l'âme d'Henri les principes de foi et de piété que Marie de Batarnay y avait déposés. « Il n'avait jamais assez de loisir pour prier Dieu et n'allait à l'église si souvent qu'il eût souhaité ; il entendait la messe avec un extraordinaire ressentiment, retenait les points principaux qu'il entendait aux prédications, et en l'âge de sept ans commença à fréquenter le sacrement de Pénitence, avec tant de déplaisir des petits manquements, que comme si c'eût été des crimes les plus énormes. »

On comprend la joie de Mme de Joyeuse devant cette ascension intellectuelle et morale ; elle donna tout l'appui de son autorité à maître Martin, « n'étant pas de ces parents déplaisants souventes fois de voir les enfants jeter quelques racines de dévotion, comme si c'est un augure de malheur et les en détournant par toutes les voies ». Au contraire, « joyeuse d'entendre les merveilles de la dévotion qu'on leur rapportait de ce jeune enfant, elle en rendait grâce à Dieu et priait son précepteur de l'y maintenir. . . . . .

La mère eut-elle pour ce fils appelé à une destinée si étrange et si complexe une tendresse particulière? C'est à croire. Le chroniqueur l'affirme. « Comme la vertu étant aimable de soi est toujours chérie de ceux qui en connaissent le prix, cela faisait qu'elle l'aimait avec passion par dessus les autres. » Elle avait le cœur trop dévoué et trop haut placé pour que cette maternelle « passion » portât dommage à ce qu'elle devait à ses autres enfants. Elle souffrira d'atroce façon de par eux ou à leur occasion, elle restera toujours à leur égard dévouée totalement, pleurant sur eux, les conseillant, se réjouissant de leurs joies et portant sans faiblir le deuil de quatre d'entre eux.

Mais il paraît bien qu'elle eut pour Henri une prédilection marquée ; elle lui en donna plus d'une fois des preuves qui manifestaient sa belle conception de la vie ; et la dernière, la plus bienfaisante peut-être, Henri la reçut alors qu'à genoux auprès du lit de sa mère mourante, il l'entendit lui faire la suprême recommandation de sauver son âme en rentrant dans l'Ordre des Frères Mineurs Capucins qu'il avait quitté quelques années auparavant, contraint par des événements d'une haute gravité.

Un fait local et d'ordre tout spirituel vint préciser les aspirations d'Henri. Le pape saint Pie V avait accordé un jubilé à la Chrétienté entière. La publication en fut faite à Toulouse, en mai 1571, et chacun se disposa à le gagner. « La dévotion fut grande par toute la ville et il arriva que dix ou douze jeunes hommes, qui avaient toujours imité la

piété du Comte (1), touchés puissamment du Saint-Esprit, résolurent, entr'eux, de quitter le monde et de se faire Cordeliers. Leur projet fut suivi de l'exécution et, sans avoir révélé leur dessein à personne, ils reçurent de la main du Supérieur l'habit en même jour. Le bruit de cette conversion courut incontinent dans Toulouse et comme il y avait des gentilshommes de maisons assez considérables parmi ces nouveaux convertis, avec lesquels le jeune comte du Bouchage avait fait amitié, il accourut au couvent pour les voir et pour leur donner des marques de sa bienveillance. » Fort loyalement, le chroniqueur ajoute : « Il se pouvait aussi faire que c'était pour satisfaire sa curiosité. » Nous n'en doutons pas et c'est chose fort naturelle et légitime, surtout à cet âge. « Mais ce jeune Seigneur qui n'avait jamais vu la prospérité de personne qu'avec plaisir et sans souhaiter d'y avoir part, ne put s'empêcher de regarder celle de ses compagnons avec émulation. Il se sentit touché d'un violent désir de les suivre et ne put considérer sans quelque espèce de douleur que ceux qui à peine l'avaient égalé dans les exercices de vertu le devançassent en un moment. Cette pensée si grande et si nouvelle lui roula dans l'esprit quelque temps avant qu'il prit la résolution de la découvrir. »

Henri avait depuis ses premières années manifesté une tendance marquée vers la réflexion et le silence imposé à ce que les auteurs spirituels ont si bien appelé : les vains bruits du dehors; mais cet événement accentua une disposition naturelle. « On le vit plus rêveur qu'à l'ordinaire, ses prières étaient plus longues et plus fréquentes et dès lors qu'il allait aux Cordeliers, il semblait qu'il n'en pouvait sortir. » Ses réflexions se transformèrent en souci et comme il arrive fréquemment en ce cas, l'inquiétude le prit, peut-être à la vue des difficultés qu'il estimait devoir surgir contre son projet de vie religieuse. Il ne paraît pas s'en être ouvert d'abord à ses parents, et sentant toute la pression de l'appel divin, il se dit sans doute que le conseil et la décision, sur

(1) Henri, comte du Bouchage, appelé aussi : de Batarnay, du nom de sa mère.

une affaire toute spirituelle, ne pouvaient lui être donnés que par son confesseur.

Or il se trouvait que celui auquel il s'adressait pour recevoir l'absolution et les directives de sa vie chrètienne était précisément le Gardien du couvent des Cordeliers de Toulouse, le P. Robert de la Hosque, religieux d'une haute vertu et prédicateur renommé. Il ne pouvait trouver conseiller plus sûr et plus prudent. On va en juger. Il vient le trouver sans mystère et comme « il se promenait avec lui dans le cloître, après l'avoir entretenu du progrès de ses études et de la dévotion générale du grand jubilé, il fit tomber la conversation sur les novices qui avaient pris nouvellement l'habit et lui dit avec un grand soupir : « Mon Dieu ! mon Père, que mes compagnons sont heureux ! n'est-il pas vrai qu'ils ont bien plus de vertu que moi, puisque Dieu leur a accordé une grâce qu'il ne me fait pas ? Je vous avoue, mon Père, que si j'étais à leur place, je n'en voudrais jamais sortir. » Henri avait pour lors à peine 10 ans et nul, réfléchissant au genre d'éducation qu'il recevait et à ses habitudes de piété et de réflexion, ne songera à s'étonner d'un langage si élevé,

Mais le Père Gardien avait des motifs de prudence qui le mirent en garde contre une si belle ardeur. Il l'écoutait « attentivement et observait tous les mouvements de son visage et de ses yeux, et tâcha à l'en divertir, plus par crainte que ses parents crussent qu'il eût été suborné en un âge si tendre où à grand'peine il commençait à jouir de la raison, que d'appréhension qu'il eût de sa faiblesse. » Toutefois, en homme expérimenté et qui se défie de la candide franchise d'un adolescent auquel pourraient échapper des paroles révélant son secret, il se cantonna dans des considérations d'ordre général ; Henri n'y pourra trouver une réponse précise, moins encore un conseil motivé. « La Religion, sans doute, a quelque chose de grand et il est bien vrai que Dieu l'a donnée aux hommes comme un asile contre la corruption du siècle ; les vrais imitateurs de saint François sont autant de prédestinés, et la Règle en est toute sainte, mais on en voit que le dehors ; le diable se sert quel-

quefois des choses les plus augustes pour commettre les plus grands maux, la vocation religieuse est chose incertaine, il faut une grande prudence pour discerner la bonne d'avec la mauvaise, ces mouvements, qui viennent aux jeunes gens, ne partent pas toujours du Ciel ; la légèreté naturelle qui cherche les choses nouvelles et n'aime que les inconnues en peut être la cause. »

Ceci n'était que l'entrée en matière d'une série de remarques sans grande portée pratique, le P. Robert va passer à une idée dont la rudesse voulue devait, pensait-il, faire impression sur l'esprit si ouvert et si neuf d'Henri. « Si l'on savait à combien de difficultés et de contradictions on s'engage en se faisant religieux, on changerait peut-être le dessein, et après tout, les grâces de Dieu ne sont pas renfermées seulement dans les cloîtres ; la Cour a des saints qui vivent au milieu de la corruption sans en être souillés, et le monde est rempli de gens de vertu ; il n'y a pas de profession où on ne se puisse sauver ; on peut demeurer dans celle où l'on est né, sans souhaiter ce que l'on ne connaît pas ; la Religion, enfin, ne peut rien souffrir de médiocre dans la pratique de ses règles : il y faut être ange ou démon. »

Une pareille mise en demeure allait elle effrayer Henri et le faire reculer ? A n'en pas douter, là était l'espoir du P. Robert ; mais les Joyeuse avaient l'humeur tenace, et c'est chose remarquable que les plus célèbres d'entre eux : Anne, François, Henri, Scipion manifestèrent toujours une belle confiance dans la vie et les moyens de vivre, un optimisme que rien ne pouvait déconcerter. Ce candidat à la perfection religieuse sortit du dilemme de la meilleure façon : « Ah ! mon Père, s'écria-t-il, pourquoi ceux qui aiment Dieu plus que leur propre vie n'y entrent-ils pas pour devenir des anges ? Et que je serais content si je pouvais espérer le devenir un jour ! » Rien de plus net. Le P. Robert le comprend bien, mais refuse de se rendre. Il encourage, conseille, console et termine par ces mots : « Vous serez ange, si vous imitez la pureté des anges, et j'ose vous assurer que Dieu vous bénira. »

Le récit de Caillière présente des notes de sincérité et

d'intelligence suffisantes pour qu'on ne puisse l'accuser d'avoir fait trop de littérature autour de son sujet. C'est d'ailleurs la même conversation très résumée que nous livre le premier historien de notre héros : Jacques Brousse. Aussi bien Caillière tient-il à tirer une conclusion toute naturelle et qui à son avis, authentique sa narration. « Cette sainte conversation se termina par la prophétie du Père Gardien qui n'entendait pas pour l'heure ce qu'il disait, mais elle revint bien des fois à la mémoire du comte, surtout lorsqu'en prenant l'habit de Capucin, le Père Gardien qui le reçut lui imposa le nom d'Ange qu'il garda jusqu'à la mort. En vérité, la Providence a d'étranges ressorts pour acheminer les choses à leur fin. Ce bon Père lui rendait la religion difficile pour le détourner d'y entrer, et cependant il lui prophétisait qu'il serait un jour reçu au nombre des enfants de saint François, sous le même nom qu'il avait désiré sans y penser ».

Le P. Robert s'illusionna-t-il au point de croire que ses dernières paroles avaient diminué l'ardeur ascétique de son jeune disciple ? C'est peu probable, mais sans doute il se dit que pour quelque temps au moins la solution était différée ; il ne s'était pas formellement opposé à une vocation qui lui apparut sincère et de premier choix ; mais le chroniqueur insinue que la prudence, une certaine crainte de déplaire au maréchal furent sa principale vertu ; il s'y mêlait sans doute le légitime désir d'éprouver une vocation aussi imprévue que peu ordinaire. Mais il ne lui entra pas dans l'esprit l'idée d'écarter Henri de son couvent et nous voyons le jeune Joyeuse y aller et venir avec une grande liberté.

La chapelle et la bibliothèque avaient ses préférences. Les Cordeliers de Toulouse possédaient une des plus belles collections de livres qu'on vît en France. Henri, esprit curieux, ardent à s'instruire, se trouvait à l'aise au milieu de ces richesses, et « quoiqu'il y eut là beaucoup de choses qu'il ne pût comprendre, toutefois l'ennui ne lui venait pas et il ne songeait pas à partir ». Or, prenant comme « à l'aventure un livre, il crut entendre un appel direct de Dieu à la vie du cloître. La voix lui disait : « Vois si tu te trouves disposé à

observer de bon gré ce qui est contenu dans ce livre. » Il ne pouvait hésiter. « Incontinent il ouvrit le livre et les premiers mots qu'il y trouva écrits furent : *La Règle et la vie des Frères Mineurs.* » C'était pour lui le trésor cherché et l'on pense s'il mit peu de temps à lire ces pages que saint François a pénétrées du meilleur de son âme évangélique, où tant après lui puisèrent le moyen d'être les vrais imitateurs du Christ. Et Henri « pensa, ajoute le chroniqueur, qu'il ne lui restait plus qu'un habit à prendre pour être vu du monde changé au dehors, aussi bien qu'il était en son âme ».

Savourons maintenant ce détail qui est comme une mise au point du souci d'exactitude de nos historiens : Henri dans la bibliothèque du couvent des Cordeliers, lit la Règle des Frères Mineurs, tout joyeux d'y trouver l'expression de sa pensée, mais illuminée par la parole si séduisante d'un des plus parfaits imitateurs du Christ. Il est tout pénétré de la beauté de la vocation religieuse, il essaie de se représenter le bonheur qui lui adviendra quand il sera religieux, cette pensée « lui change les joues de couleur », il est absorbé dans une sorte de contemplation intérieure qui lui a fait oublier, que ses deux frères et d'autres gentilshommes ses amis venus l'accompagner au couvent et moins soucieux de séjourner dans une bibliothèque, l'attendent pour repartir. Mais la courtoisie chez lui ne perd jamais ses droits ; il revient à la réalité extérieure, à la vie terre à terre ou du monde et de peur que « ses frères et autres n'entrassent en quelque soupçon par un si soudain changement, s'ils lui eussent trouvé ce livre entre les mains, ayant déjà eu le vent du désir qu'il avait de se faire religieux, il le quitte promptement, suit la compagnie et par une prudence admirable sut si bien pallier l'effet de cette action que retenant gravés en son cœur les mots qu'il avait lus, il effaça de ses joues cette nouvelle couleur, sans que personne en eût la connaissance ».

Mais décidément il élevait la ténacité à la hauteur d'une vertu, car sous un prétexte quelconque après avoir reconduit chez eux frères et amis, il revient au couvent des Cor-

deliers, va trouver son confesseur, « lui déclare ce qui s'est passé, l'importune, le prie de le recevoir avec lui, puisque Dieu le veut ».

Le P. Robert sentit son embarras grandir. C'était décidément une affaire sérieuse. Fallait-il céder aux désirs imprudents ou prématurés, semble-t-il, de cet enfant de dix ans à peine et « foulant aux pieds toute considération du côté des parents », l'assurer que sa vocation était certaine et que saint François d'Assise, le voulait pour disciple ? Ne valait-il pas mieux, au contraire, avoir en vue le quatrième commandement de Dieu auquel Henri ne pouvait songer à se soustraire et avertir les parents « jugeant que leurs permissions jointes à leur autorité de père et de mère auraient plus de force que ses remontrances pour le divertir ? » Le Père Gardien paraît bien avoir manqué de courage ; il renvoya Henri avec de bonnes paroles où il mit toute sa paternelle affection ; il l'assurait que sa vocation était certaine et qu'il convenait d'attendre quelque temps encore pour la réaliser. Le jeune âge d'Henri s'opposait d'ailleurs à son entrée immédiate en religion ; mais ce n'était que partie remise à un jour prochain. L'enfant repartit le cœur en liesse : un avenir franciscain s'ouvrait devant lui brillant des clartés qui avaient empli tant d'âmes saintes ou ferventes, une vie commencerait bientôt pour lui où il mettrait toutes ses facultés au service de Dieu.

Le P. Robert comprit bien vite la fragilité de la décision qu'il venait de donner. La nuit, dit-on, porte conseil. Bon ou mauvais ? Tantôt l'un, tantôt l'autre selon le cas ou les personnes. Le gardien du couvent des Cordeliers l'expérimenta sans tarder. Le lendemain, il réfléchit mûrement à cette affaire, « pesant à part soi toutes les circonstances et conclut enfin qu'il en fallait donner avis aux parents, assuré que si tel était le désir de Dieu, tous les hommes quand ils s'y opposeraient, ne seraient capables d'y mettre empêchement. »

A vrai dire, il y a souvent fort loin d'un projet arrêté à l'exécution, il se passa quelque temps avant que le P. Robert fit le chemin assez court qui séparait son couvent de l'hôtel

parlementaire où habitaient les Joyeuse et de nouveaux incidents, menus en apparence, allaient surgir qui affermiraient la résolution d'Henri.

La fin de l'année scolaire approchait ; les écoliers de l'Université de Toulouse étaient en effervescence intellectuelle ; les joutes scientifiques, les déclamations publiques se multipliaient. Henri « y réussissait mieux que tous les autres », et sans doute, comme l'insinue son chroniqueur, reçut-il les félicitations de ses parents heureux de posséder un fils si bien doué sous tous rapports, et de ses professeurs dont il est entendu que les élèves doivent être la couronne et la juste renommée.

Non loin de Toulouse, Guillaume de Joyeuse possédait une maison de campagne au milieu de bois où le gibier abondait. Au lendemain des derniers exercices scolaires il donna ordre d'y emmener ses enfants : il entendait qu'ils se divertissent au grand air et reprissent « des forces lors que les classes seraient ouvertes ». Henri ne s'attendait à un si prompt départ ; il en fut affligé, sa pensée le ramenait au couvent des Cordeliers et il eût voulu à nouveau s'entretenir avec son confesseur de sa vocation franciscaine. Il fit bien « quelque tentative pour cela, mais ses frères qui mouraient d'envie de voir la campagne et de prendre le plaisir de la chasse n'eurent pas assez de complaisance pour l'attendre, de sorte qu'avec cette petite mortification, il monta en carrosse avec eux ».

Le lendemain, les jeunes gens, précédés des piqueurs et des meutes, partaient en chasse. Tout d'abord, Henri ne bouda pas au plaisir ; la course à travers bois et halliers se prolongeait, « lorsque les chiens étant tombés en défaut sur un retour et les valets de la meute ayant mis pied à terre pour en revoir dans un chemin, ne le pouvant relever à cause de la sécheresse, chacun s'ennuyant d'une si longue queste, s'écarta selon sa fantaisie ». Henri saisit l'occasion avec empressement ; suivi d'un page il retourne au logis ; il est libre enfin de se livrer à ses réflexions sans avoir à répondre aux questions, aux plaisanteries innocentes de ses frères et amis. A la porte du parc s'ouvrait une belle allée

aboutissant à une haute futaie ; sous les ombrages un grand bassin où le jet d'eau ornementé faisait entendre son bruit de cascatelle ; le gazon était abondant ; fatigué de ses courses à travers bois, Henri, séduit par « la beauté de cette solitude, se coucha de tout son long sur un tapis de mousse », et sa pensée repartit avec plus de vivacité vers le couvent des Cordeliers. Son chroniqueur nous le montre anxieux, préoccupé des obstacles qui allaient surgir et entraver son dessein. Naturellement, l'image de son père était là, le dominant de toute la hauteur de sa puissance et de son autorité. Comment lutter contre les répugnances certaines du Maréchal appuyé peut-être par la mère dont la tendresse s'effraierait d'une séparation inattendue et d'une entrée dans un Ordre austère. Henri chérissait ses parents, sa mère surtout, d'une vive tendresse ; elle avait mieux encore de sa part, nous voyons par ses lettres qu'il aimait mieux le fond de son cœur et on peut bien dire qu'en Marie de Batarnay il voyait plus qu'une mère : une amie. Pourtant telle est la force de certaines aspirations vers le secret qu'il se demandait avec angoisse comment il lui serait possible de lui confier le sien.

Il n'était encore qu'un enfant, le sentait bien et le quatrième commandement de Dieu, si cher aux âmes profondément et traditionnellement chrétiennes, augmentait son inquiétude. Il tourna, retourna la question sous les aspects que sa conscience lui présentait et la solution pratique ne lui apparut pas. Donner son cœur et sa vie à Dieu, c'était beau et tentant, mais n'était-ce pas présumer de ses forces et abandonner d'autres devoirs certains ? Et dans cette âme d'enfant réfléchi, mais inexpérimenté, la défiance de soi-même lui fit adopter, en fin de compte, de s'attacher jusqu'à nouvel ordre à une pensée générale qui le tranquillisait parce qu'elle embrassait toutes ses obligations, tous ses désirs pour le présent et l'avenir : il ne chercherait que Dieu seul, certain de le rencontrer partout.

Ses frères et le bon maître Martin apparaissaient à l'autre extrémité de l'allée et devant le grand salon. Henri de loin les aperçoit et se lève, marche à leur rencontre ; tous reviennent s'asseoir auprès du bassin et l'on parle avec animation

de la chasse qui vient de se terminer. Ici se place un curieux incident dont pour ma part, convaincu par bonnes preuves de l'absolue sincérité du chroniqueur et de la sûreté de sa documentation, je ne puis le croire l'inventeur. Et à vrai dire, de prime abord, par comparaison avec un fait analogue de la vie de saint François au début de sa conversion, on pourrait incliner vers ce reproche; mais les lectures d'Henri suffisent à expliquer le fait : il y eut là une réminiscence qui s'imposa à l'esprit ou mieux au cœur ardent du jeune candidat à la vie franciscaine. Qu'on en juge : Un gentilhomme au service du maréchal de Joyeuse, et qui commandait la meute, jugea plaisant de taquiner Henri sur la manière dont il avait faussé compagnie à ses frères pour se retirer dans cette solitude. « Ne seriez-vous pas amoureux ? » La réponse arriva franche et décidée : « Oui, je le suis et le serai toute ma vie. » Le gentilhomme avait l'humeur gouailleuse. « Si votre amour, répliqua-t-il, ne change jamais d'objet, et qu'il soit aussi constant que vous le dites, il ne faudra pas le peindre comme le font les poètes, car s'il dure autant que vous il aura un jour la barbe grise, et s'il s'attache toujours au même objet, il lui faudra couper les ailes; je vous assure, en tout cas, qu'il ne ressemblera pas au mien. »

La conversation allait prendre un tour imprévu, Scipion de Joyeuse, le gai et guilleret Scipion entreprit son jeune frère avec l'autorité que lui donnaient ses neuf ans. « En vérité, vos bonnes fortunes sont bien cachées et vous ne m'aimez point assez pour me les faire connaître. » Henri avait la répartie prompte et claire. « Je vous ai dit que je suis amoureux; mais je ne suis pas assuré d'être aimé, et si je vous découvrais la beauté que je sers, je ruinerais tous vos desseins et romprais toutes vos mesures, » Scipion ne se tenait pas pour battu. « Eh ! quoi, s'écria-t-il, avez-vous si mauvaise opinion de moi et croyez-vous que je puisse souffrir un tel outrage ? » Y avait-il de l'amertume dans la voix de Scipion ? Henri sans doute le sentit ainsi, car il répliqua : « Mon frère, votre amitié me ferait plus de mal que votre haine et rien ne me nuirait tant que vos bons offices; contentez-vous de ce que je vous dis. C'est un étrange amour que le mien. » Scipion n'eut

garde de se fâcher. « Je ne sais si celle que vous aimez est aussi belle que vous croyez, mais vous en faites une peinture bien bizarre. » Henri voulut en finir avec une taquinerie innocente certes, mais qui touchait au vif le plus actuel de ses sentiments. « Elle ne ressemble à rien de ce que vous connaissez, et si je vous l'avais nommée, vous avoueriez que vous lui avez d'extrêmes obligations. » Certes le vœu de pauvreté franciscaine auquel pensait Henri devait avantager ses frères. Mais Scipion pouvait-il penser à pareille chose ? « Je vois bien, conclut-il, que vous ne voulez point de rivaux et que pour être tous frères, nous ne partagerons pas votre amour comme notre succession. »

Scipion dont la mort tragique devait avoir pour Henri de si graves conséquences avait déjà dans la parole ce tour dégagé, sans façon qu'il porterait un jour dans ses actes et qui lui vaudrait des accusations multiples et précises dont il est parfois bien difficile de laver sa mémoire. On peut penser que sous les ombrages de la campagne toulousaine, il eut été heureux et d'ailleurs sans malice de pousser sa pointe plus avant pour percer les intentions de son frère, mais l'arrivée de maître Martin qui s'était tenu un peu à l'écart jusque-là, vint mettre une note nouvelle dans la discussion et la clore par voie d'autorité. Le digne précepteur s'adresse à Henri et sa mercuriale commencée par un exorde insinuant s'achève dans une mise en demeure sévère. « Monsieur, j'ai bien plus à me plaindre de vous que M. Scipion, car quoiqu'il soit votre frère, vous ne lui devez votre confidence qu'autant qu'il vous plait, l'amour n'est pas tyrannique jusqu'au point qu'elle doive arracher les secrets de nos amis contre leur consentement, mais puisque M. le Maréchal votre père m'a chargé de votre conduite, vous ne pouvez celer votre engagement, sans avoir dessein de me tromper. Jugez par là quelle opinion je dois avoir de vous et en quelle estime vous vous allez mettre partout; quand on apprendra dans la maison que vous n'avez point de confiance dans votre frère et que vous manquez de probité envers votre précepteur. » Henri se raidit contre le reproche et décidé à garder son secret répondit sèchement : « Je ne crains pas les mauvais succès dont vous

me menacez; pourvu que je puisse plaire à ce que j'aime, tout le reste ne me touche point. » Alors maître Martin menace : « Eh ! bien, je prendrais désormais garde de si près à vos actions qu'elles ne me seront pas inconnues. Et au pis aller, je donnerai avis à M. le Maréchal de tout ce que vous nous avez dit. » Scipion tira la morale de l'aventure. « Mon frère nous propose une énigme, mais ne lui en donnons pas la gêne, aussi bien saurons-nous son secret devant qu'il soit peu, sans lui en être obligés. »

Ainsi se termina dans les brumes d'une discussion où Henri seul pouvait y voir clair, une partie de chasse commencée si joyeusement. Trois semaines environ se passèrent en promenades, jeux et chasse à courre. Les taquineries se renouvelèrent et Henri y répondit aimablement, sans rien laisser échapper de son secret. Les vacances loin de lui dissiper l'esprit lui furent une occasion de prolonger ses réflexions et d'augmenter ses exercices de piété. Il se revoyait chez les Cordeliers, auprès du P. Robert, triomphant de ses dernières résistances et se préparant à revêtir la bure franciscaine. Mais il y a souvent loin du désir à la réalité et le réveil pour Henri allait être d'autant plus cruel que le rêve avait été plus beau.

Quand les enfants de Joyeuse de retour à Toulouse eurent repris le cours de leurs études, messire Martin sentit ses inquiétudes d'éducateur consciencieux augmenter à la vue du changement qui s'opéra dans l'attitude d'Henri ; le jeune élève paraissait soucieux, renfermé et visiblement sa confiance en son précepteur subissait un échec, tout au moins un temps d'arrêt. L'amour avait-il donc germé dans ce cœur d'enfant ? A réfléchir sur son jeune âge, dix ans à peine, le précepteur n'y pouvait croire, la chose lui semblait grotesque et il craignait fort qu'à la première ouverture là-dessus, le maréchal lui rit au nez. N'apercevant aucune explication valable, il pensa que l'ardeur manifestée par Henri dans ses études « lui fatiguait la tête, et de l'avis même de messire Martin, on lui défendit de s'y attacher autant qu'il avait accoutumé de le faire. » La mélancolie de l'élève augmenta, son teint jusqu'alors brillant et animé changea et les médecins

mandés par le maréchal « appréhendèrent qu'il ne tombât en licterie ou la jaunisse ». Le précepteur conseilla de le traiter avec grande douceur et de lui permettre « tous délassements honnêtes et prolongés. »

Un mois se passa, quand le fait redouté sans doute par Henri qui avait revu son confesseur et l'avait retrouvé défiant à l'égard de sa vocation, se produisit. Le P. Robert obéissant à la crainte de se tromper sur un si grave sujet était venu trouver Guillaume de Joyeuse et lui avait narré par le détail les derniers incidents, notamment celui de la bibliothèque et la conversation qui avait suivi. Le maréchal fut fort surpris de ces confidences ; il fit venir le précepteur qui raconta la discussion survenue entre Henri et Scipion et la part que lui-même y avait prise. On commençait à voir clair dans cet imbroglio de prétendu amour. « Le maréchal conclut que sa dévotion pouvait n'être qu'une singerie d'enfant qui voulait imiter l'exemple de ses compagnons qui s'étaient rendus Cordeliers et que le meilleur moyen de lui faire passer sa fantaisie était de l'éloigner d'eux et de l'envoyer à Paris avec ses frères. »

La résolution ne fut pas communiquée aux enfants qui ne la connurent que le jour de leur départ. Henri comprit que son père avait été tenu au courant de ses aspirations. Une pensée lui vint, la plus naturelle pour ce cœur d'enfant délicat et aimant : sa mère seule pourrait le comprendre et le conseiller ; il caressait l'espoir qu'elle serait autant favorable à son dessein « que le maréchal lui était contraire ». Il connaissait les heures que Marie de Batarnay passait dans sa chambre à méditer et prier. « Il trouva moyen de la voir seule et l'abordant avec un visage respectueux, il la supplia de l'écouter dans les affaires de sa conscience. La vaillante chrétienne que fut toujours la maréchale de Joyeuse était mère aussi, et la vocation religieuse de son fils qu'elle tenait de la bouche de son mari ne paraît pas l'avoir beaucoup surpris ; elle n'en jugeait pas de même que le maréchal, mais convaincue de la nécessité de sauvegarder l'autorité du père de famille en l'accordant avec un appel peut-être certain vers le cloître, elle encouragea son fils à persévérer dans la piété, et

à chercher la volonté de Dieu dans l'obéissance à son père. « Je sais bien ce que vous voulez me dire et vous pouvez penser que vous aimant comme je fais, votre salut me sera toujours aussi cher que le mien propre. Je loue Dieu des bons sentiments que vous avez pour son service et pour sa gloire, mais il n'est pas temps de faire ce que vous souhaitez en l'âge où vous êtes ; la principale vertu que vous devez avoir c'est l'obéissance, c'est à Monsieur le maréchal à disposer de vos emplois, de votre fortune et de votre profession. Si Dieu veut que vous soyiez religieux, il l'inspirera de vous le permettre ; si vous étiez entré en religion contre le gré de Monsieur le maréchal, vous auriez terni tout le lustre de votre action. Laissez agir la Providence comme il lui plaira. Obéissez, mon fils, et accoutumez-vous de bonne heure à acquérir cette vertu si nécessaire à un bon religieux ; persévérez dans la pratique des exercices de piété, en attendant ce que le Ciel déterminera de vous. »

Malgré son ardent désir d'entrer en religion, Henri ne dut pas être très étonné de ce langage ; il connaissait assez la haute sagesse de sa mère, et n'avait pu croire qu'elle allait, sans épreuve et sans délai l'approuver pleinement dans sa détermination, au risque d'amener entre elle et le Maréchal un conflit qui eût tout compromis. « Je ne me suis jamais défié de votre bonté, répondit-il, et je m'en vois consolé, avec les assurances que vous me donnez. Je reconnais ma faute de ne vous avoir pas ouvert ma conscience. Mon respect a causé ma crainte et je vous supplie très humblement de me pardonner. »

Marie de Batarnay venait de parler le langage de la raison chrétienne ; la réponse de son fils fit surgir en elle toute la tendresse de la mère. Elle attira Henri dans ses bras, couvrit de baisers ce visage d'enfant dont les sentiments réflétaient si vivement les siens. Henri, la tête bottie sur le cœur de sa mère la vit pleurer, il se sentit secoué jusqu'au fond de l'âme et éclata en sanglots. « Mon fils, dit la maréchale, combien votre dessein partage cruellement mes sentiments, et quelle peine j'ai à vous détourner d'entreprendre de suite une action que je trouve si belle. »

Peut-être la scène est-elle romancée, mais si peu. Car on voit bien, sans le concours littéraire du chroniqueur le conflit qui s'établissait dans l'âme de cette admirable femme ; sachant tout ce qu'elle devait à Dieu, à son mari et à ses enfants, elle cherchait loyalement le moyen d'accorder ses devoirs en apparence contraires.

Henri comprit l'angoise de sa mère et s'inclinant sous sa bénédiction la quitta décidé à l'obéissance filiale, assuré que dans cet acte où, il mettait toute sa volonté, il trouverait, grâce à Dieu, le moyen d'éxécuter un projet que son départ pour Paris semblait bien rejeter à l'arrière plan.

Il allait vers une destinée étrange et étonnante, le caractère exceptionnel de sa vie ne pouvait cependant s'expliquer que par le récit de ces commencements où Dieu apparaît, mais par des moyens si délicats, si intimes, que Henri seul en vérité pouvait constater sa présence. Si le P. Robert le vit, ce ne fut pas sans hésitation ni sans brouillard ; les parents d'Henri, tenus si longtemps dans l'ignorance de cette vocation peu ordinaire, étaient encore plus excusables d'y apporter des entraves ou du retard.

CHAPITRE II

AU COLLÈGE DE NAVARRE. — A LA COUR

Guillaume de Joyeuse appartenait à une vieille famille terrienne et ses ancêtres n'avaient guère quitté leur pays du Vivarais. Cette âpre et saine contrée où les mœurs un peu rudes, mais patriarcales, l'ardeur au travail, la probité sont encore un apanage, n'avait avec la Cour que de rares et lointains rapports. La noblesse n'y sentait pas le besoin de s'expatrier pour courir à grandes étapes jusqu'à Paris conquérir honneurs et plaisirs, au risque de s'énerver les forces vives et devenir un jour une caste de simples courtisans, sans vrai profit pour eux et leur pays.

Mais les Joyeuse avaient émigré en Languedoc. L'influence de cette plaine riche en tout ; vignes, poètes, artistes et aventuriers, surtout le puissant soutien des Montmorency, enfin la charge de lieutenant-général que Guillaume remplissait depuis plusieurs années avec tant de distinction, tout s'accordait, concourait pour obliger, semble-t-il, le maréchal à envoyer ses fils à la Cour. Anne, l'aîné de la famille, était parti à Paris l'année précédente (1580). Ses trois premiers puînés, François, Henri et Scipion allaient l'y rejoindre, mais avant de prendre le coche ils se réunirent autour de leur père. Guillaume leur adressa ses derniers avis, « il les exhorta, comme c'est la coutume des gens de qualité, de se bien acquitter de leur devoir et de se souvenir qu'étant nés pour la Cour, ils devaient acquérir les vertus qui mènent ceux de leur condition aux grands emplois, ajou-

tant qu'ils devaient prendre la crainte de Dieu pour fondement de toutes leurs actions, que sans elle il n'y a point de véritable sagesse, ni de véritable probité, et que ceux qui s'en écartent ne doivent rien prétendre, ni à l'estime du monde, ni aux récompenses de l'autre vie ». C'était bien toute l'âme chrétienne de Guillaume qui passait dans ces paroles austères et si éducatrices. Au milieu des orages d'une existence tourmentée, les trois jeunes gens devaient s'en souvenir plus d'une fois, et ce serait pour leur bonheur. Ils se retirèrent pour prendre leurs dernières dispositions de départ. Le maréchal alors prit à part maître Martin et lui « commanda d'avoir l'œil sur Henri et de travailler à lui ôter la fantaisie qu'il avait de se rendre religieux ».

Ainsi le maréchal semblait ignorer les projets de son fils, il ne lui adressait aucun reproche, lui faisait nulle remarque, et le chroniqueur l'en blâme tout en ajoutant que Dieu le permettait ainsi, pour que l'âme d'Henri ne se trouvât point placée dans le dilemne inquiétant : répondre à l'appel de Dieu ou obéir à son père. A treize ans, l'illusion est facile et Henri put aisément se persuader que le maréchal ne voyait pas de mauvais œil sa vocation dans un ordre sévère, mais qui comptait tant d'hommes éminents en science et en vertu.

La distance est longue de Toulouse à Paris. Les étapes ordinaires : Montauban, Cahors, Brive, Limoges, Châteauroux, Orléans, Brétigny n'étaient guère franchies en moins de quinze jours. La petite caravane ne dut arriver à Paris que vers la mi-novembre 1581. Entrée par la porte de Vaugirard, elle fut conduite par le précepteur au Collège de Navarre qu'elle devait habiter pendant le reste de ses études.

En 1304, Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe le Bel, comtesse de Champagne et de Brie, avait fondé ce collège et l'avait doté de son palais, situé au carrefour de Bussy ; elle lui donnait une rente de 2.000 livres tournois provenant de la vente d'une partie de ses biens. L'acte est daté de Vincennes, 25 mars 1204 (vieux style). Jeanne de Navarre mourait quelques jours après, le 2 avril, et son

corps était inhumé dans l'église des Cordeliers de Paris qu'elle affectionnait tout particulièrement.

L'existence du collège de Navarre ne différa guère de celle des autres collèges de l'Université de Paris. Situé sur le penchant de la colline Sainte-Geneviève, en plein centre intellectuel et tapageur, il participa à toutes les luttes scientifiques et politiques si nombreuses du XIVe au XVIe siècle. Pendant le règne de Charles VI, au cours des troubles et des massacres sans nom qui dévastaient Paris, le collège de Navarre fut complètement ruiné. Les étudiants, comme il arrive fréquemment, avaient suivi d'enthousiasme certains agitateurs, légistes, clercs ou maîtres de corporations plus faits pour la hart et le bûcher que pour le commandement des gens honnêtes, et quand les escholliers descendaient dans la rue, c'était d'ordinaire pour bambocher, rosser le guêt et le bourgeois rentrant d'aventure la nuit en son logis. Il arrivait parfois que l'un d'entre eux était pris par les gens d'armes du prévôt de Paris. L'affaire s'aggravait alors, le prévôt étant heureux de saisir l'occasion pour faire un exemple. Presque toujours force lui restait, car il représentait le roi et la loi, mais de temps à autre il advenait que l'Université s'émouvait d'une atteinte faite à ses droits et privilèges. Le prévôt des marchands, Pierre Jumel, avait fait jeter dans un cul de basse fosse du Châtelet, appelé par ironie féroce : fin d'aise, un étudiant du collège de Navarre surpris dans une de ces bagarres fréquentes qui terrorisaient ou égayaient, selon le degré de gravité, le quartier latin. Le jugement fut sommaire, et sans tarder le corps de l'étudiant se balança haut et court au gibet de Montfaucon. Le recteur de l'Université, indigné, porta plainte devant le roi et fit fermer les classes. L'official remplaçant l'évêque Simon de Bussy, mort depuis peu, « ordonna à tous les curés de Paris d'aller ensemble, processionnellement avec la croix et l'eau bénite, à la maison du prévôt, contre laquelle chacun jetterait des pierres en criant à haute voix : « Retire-toi, retire-toi, maudit Satan; fais réparation d'honneur à ta mère la sainte Eglise que tu as déshonorée et blessée dans ses privilèges; autrement puisses-tu avoir le même sort que Dathan

et Abiron que la terre ensevelit tout vivants. » Le procès dura près de deux mois, mais le collège de Navarre eut gain de cause : le trésor royal paya une indemnité et le prévôt fut révoqué. Le chroniqueur Nicole Gille affirme même que Pierre Jumel fut condamné à détacher lui-même l'écolier de la potence, à le baiser en le rendant à l'Université qui le fit ensevelir honorablement. Les classes ne furent rouvertes que le 3 novembre suivant.

Cette vieille histoire était sans doute rappelée de temps à autre pour l'édification des écoliers et leur ardeur à obéir à des maîtres qui savaient si bien les soutenir contre la tyrannie politique.

Au XVIII[e] siècle, c'était le seul collège de l'Université qui réunît tous les genres d'enseignement ; la part donnée aux mathématiques était importante ; la physique avait de nombreux élèves. Les bâtiments avaient trois corps de logis isolés, pourvus chacun d'une cour. Contrairement à l'intention de la royale fondatrice, ce centre d'études fut établi non dans son palais situé, on l'a vu plus haut, au carrefour de Bussy, mais sur le versant sud-ouest de la colline Sainte-Geneviève ; les exécuteurs testamentaires, pour des raisons d'ordre administratif et pécuniaire, avaient cru pouvoir déroger aux volontés expresses de Jeanne de Navarre ; son mari, Philippe le Bel, n'y mit pas opposition et une bulle de Jean XXII, en 1314, approuva le travail exécuté.

En 1790, le collège fut dépouillé de ses legs et dotations par l'Assemblée Constituante et fermé en 1792. En novembre 1805, Napoléon y installa l'Ecole Polytechnique qui ne l'a pas quitté depuis.

Le cadre où venaient s'enfermer les enfants de Joyeuse était à la fois intime et public. Les cours faits et suivis avec régularité, préparaient les fils de famille et certains boursiers pauvres à leur entrée dans le monde ou à la Cour. Les fêtes, à l'intérieur et au dehors, rompaient la monotonie des études. Certains étudiants devaient d'ailleurs, sur l'ordre des parents, s'adonner à des exercices moins pénibles ; l'équitation, l'escrime, la danse prenaient certaines heures employées avec autant de joie que de succès. Ce n'était plus

la férule paternelle de maître Martin à laquelle on s'était jusqu'alors soumis sans tristesse et sans souffrance; c'était toute la série des sciences et des arts réclamant des professeurs nombreux dont le caractère et les idées ne s'accordaient pas toujours avec ceux des étudiants. Mais les fils de Guillaume se retrouvaient en famille, et j'imagine facilement que de cœur et souvent ils reportaient leur pensée vers les parents restés à Toulouse et en parlaient ensemble. L'attachement qu'ils manifestèrent toujours à leur famille, la cohésion dont ils donnèrent des preuves multiples et touchantes au milieu des plus graves événements, l'indiquent assez.

Nous en avons la preuve dans un charmant billet qu'Henri adressait vers ce temps-là à sa grand-mère maternelle, la comtesse du Bouchage, Isabelle de Savoie-Villars. Le document, à vrai dire, ne porte que l'indication du jour où il fut envoyé : le premier janvier. Mais il est daté de Paris et parle de la présence du vicomte Guillaume à Avignon. Or, nous savons que le lieutenant-général de Montmorency, arrivé dans cette ville au commencement d'août 1573, s'y trouvait encore le 9 mars 1574, époque à laquelle il annonce que « le Roy lui mande de se rendre à Toulouse à cause du mauvais état des affaires ». Dans les années qui suivirent, Guillaume de Joyeuse n'était pas à Avignon en janvier. Tout s'accorde donc pour indiquer l'année 1574 comme date de la lettre d'Henri à sa grand-mère (1).

« Madame, ce mot ne sera que pour vous asseurer comme nous nous portons tous bien, Dieu merci ! et qu'il n'y a pas longtemps que nous avons eu des nouvelles de Monsieur et Madame de Joyeuse qui se portent tous deux le mieulx du monde, grâce à Dieu. Ils estêt en Avignon et devêt partir pour s'en aller à Tholose, madame la Connestable s'en est retournée à Eguzon, elle a demeuré sept ou huit jours en ceste ville, nous luy sommes allés baiser les mains trois ou quatre fois; elle nous fit cest honneur que de nous faire bonne chère et nous commanda qu'aussitôt que nous aurions

(1) Bib. Nat., Fonds français, 3794, fol. 56.

reçeu de vos nouvelles que nous l'en avertissions. Au reste Madame, je m'efforce de profiter le temps que j'ay à demeurer icy le mieulx qu'il m'est possible pour vous en faire après très humble service ; nous nous contentons fort de Guenachon, il nous sert fort bien, et surtout il n'est point paresseux. Je ne vous feray plus long discours pour ceste heure, après avoir prié Dieu qu'il vous veuille donner, Madame, en parfaicte santé, très heureuse et longue vie.

« De Paris, le premier jour de l'an.

« Votre très humble et très obéissant fils, à vous servir toujours.

« Henry de Joyeuse. »

On voit par cette lettre que les enfants de Joyeuse faisaient des absences prolongées loin de la capitale et de leurs études. Eguzon est à plus de trois cents kilomètres de Paris et ce voyage si facile et si court aujourd'hui demandait alors plus d'une semaine. Lorsque François, Henri et Scipion revenaient au Collège de Navarre, ils devaient rendre compte de leur conduite à maître Jean Guyon. Ce sorbonnique éminent avait la faveur de nombreuses familles soucieuses de l'avenir intellectuel et moral de leurs enfants ; il professait la philosophie et sa doctrine, sa grande piété, son talent oratoire lui assuraient une influence considérable. Le choix de Guillaume de Joyeuse s'était fixé sur lui et Anne avait été confié à ses soins l'année précédente. Mais Guyon devait être bien plus qu'un professeur ; auprès des quatre jeunes toulousains, il était régent, car selon une coutume fort répandue et dont il est impossible d'exagérer les bienfaits, beaucoup plus importants que les quelques inconvénients d'ordre administratif qui en résultaient, les familles n'étaient pas tenues de soumettre leurs enfants à la direction spirituelle du gouverneur ou des professeurs du collége ; ils se réservaient le droit de choisir au dehors tel prêtre dont ils avaient pu apprécier la science éducatrice et les vertus, car « l'exemple élève bien mieux encore que le plus beau discours ». Cette distinction entre les rôles du professeur et de l'éducateur ne peut étonner que ceux pour qui la religion étant un préjugé, surtout une gêne, se refusent à voir dans

l'âme et sa formation religieuse le point essentiel vers lequel doivent converger tous les efforts théoriques et pratiques du pédagogue.

Henri n'avait pas treize ans accomplis quand il commença l'étude de la philosophie. Cette reine des sciences naturelles, dont la vieille Université de Paris dévoila si glorieusement les magnificences et la souveraine utilité, saisit d'emblée son esprit qui bien vite s'accoutuma aux termes abstraits dont elle paraît hérissée ; il montra une imagination brillante, une vivacité intellectuelle qui frappèrent ses professeurs. Les tournois philosophiques étaient une tradition dans les collèges de Paris et aux jours fixés pour ces belles luttes dont en réalité la tradition s'est perdue avec la Révolution, on vit « des hommes savants, poussés par la curiosité de le voir argumenter, venir lui proposer de belles matières de contestation ; et les plus subtils en cet art étaient contraints de confesser qu'ils avaient trouvé leur maître, en cherchant un écolier ».

De temps en temps, Henri aimait à faire diversion avec la philosophie et par goût, un goût très prononcé, il étudiait les poètes anciens, et s'essayait à les imiter ; dans les loisirs que lui laissait l'étude de la logique il composait des vers dont la facture sans être parfaite avait d'appréciables qualités. Caillière nous dit qu'il acheva « les autres parties de la philosophie avec pareil succès que la première et finissant ses études par là donna quelque temps aux exercices d'un cavalier ». Ce lui fut une occasion d'entrer à la Cour et de faire connaissance avec d'autres jeunes gentilshommes pour lesquels l'équitation était un devoir ou un passe-temps. « Il ravit ses compagnons et l'Académie (1) de son adresse et charma toute la Cour de sa bonne grâce. »

Henri III avait accueilli les Joyeuse avec cette bienveillance un peu maniérée, mais au demeurant intelligente et délicate qu'il accordait à ceux dans lesquels il croyait discerner des amis sincères et des collaborateurs loyaux de sa charge royale si lourde et si compliquée. Il devait bientôt en

(1) Ecole d'Equitation.

faire des intimes de sa vie publique et privée. Le jour approchait où son amitié se manifesterait par d'extraordinaires et exceptionnelles faveurs. C'est peu de dire qu'il les en combla, il les en accabla et, devant la postérité, les Joyeuse ont jusqu'ici porté pour leur part, la responsabilité des bienfaits royaux et de l'intimité étroite qui en fut la cause au moins apparente. Il reste à savoir si cette responsabilité est bien établie.

Deux sortes de reproches ont été adressés à Henri III et à sa cour : d'abord, il aurait gaspillé l'argent du royaume, les ressources dont il était le premier gardien, pour gaver d'honneurs, de fêtes, de réjouissances et de rentes des courtisans indignes, des familles dont les services rendus au pays sont tenus pour problématiques. Ici les faits articulés sont assez nombreux, manifestes et personne ne songe à les nier. Il faut en parler avec quelque détail pour les juger aussi impartialement que possible et répandre de la lumière sur la scène où Henri va paraître bientôt au premier rang.

Guillaume de Joyeuse est créé maréchal de France en 1582. Les dépenses furent tout ordinaires et par avance Henri III avait pris soin de déclarer en quelle estime il tenait son lieutenant-général au pays de Languedoc. Il parle dans l'acte par lequel il érige la vicomté de Joyeuse en duché-pairie « des importants et recommandables services de messire Guillaume de Joyeuse, tant à la conservation du pays de Languedoc depuis vingt-cinq ans en çà, qu'en maintes autres grandes et laborieuses charges ». Et de fait, le nouveau maréchal méritait cette haute distinction. La besogne que lui avaient fait attribuer les Montmorency était rude, absorbante et ne comportait pas de « joyeuseté », malgré qu'en aient insinué certains fabricants de pamphlets et pasquils. Même, certains jours, Guillaume se sent fléchir sous le poids de sa charge : les mutins et gens de mauvaise vie pullulent et s'ils les voit alliés aux Protestants, les aidant à combattre de façon ouverte ou déguisée l'autorité royale, il ne se trompe pas toujours ; l'argent lui manque pour lever des troupes et les payer ; « les tribunaux du Languedoc ne tiennent pas compte des lettres du roi encore « que postillées de sa

main ». Il voit dans les réformés des fauteurs de troubles, des ennemis du roi et du pays, et déclare que les armes doivent être employées pour que soit « contenue cette canaille débordée ». Les habitants poussés par les semeurs de discorde et les impôts écrasants, se révoltent continuellement, des provinces voisines « les huguenots arrivent par troupes dans son commandement ». Autre difficulté : « Je suis au pays de Languedoc autant gasté qu'autre et estant de grande étendue, la plupart consistant en montagne et pays difficile où les rebelles font leur principal fort; d'autre part, il me faut combattre les rebelles de Guyenne et Provence qui se sont retirés dans ce pays et davantage ont secours de tout le pays de Lyonnais et Dauphiné en hommes, artillerie et munitions qu'ils font descendre de la rivière de Rhosne ».

A partir de 1565, les troubles augmentent, c'est la guerre religieuse qui vient : les églises sont forcées, pillées, incendiées, les bourgeois se voient imposer des rançons extraordinairement élevées, les pillards sont partout et les campagnards ne veulent plus cultiver leurs terres, n'osant même plus sortir de chez eux de peur de rencontrer « lansquenets, paillards et aultres gens prests à les trousser. » Dès lors, il a tout le monde à dos, les catholiques qui se défient de sa prudence ou lui reprochent de ne pas les protéger efficacement, les huguenots furieux comme de juste de se trouver toujours en face d'un lieutenant général intègre, brave, loyal envers son Dieu et son roi. Il se plaint amèrement de la négligence et de l'absentéisme des deux premiers corps de l'état, le Clergé, le haut clergé et la Noblesse. « Seuls sont ceux de Tiers auxquels on ayt affaire, ce sont ceux-là qui paient, » Et il déclare dans une autre lettre au roi « que ceux du Tiers bientôt plus rien ne pourront payer, n'ayant presque plus rien pour eux. »

Bref, il a passé les seize premières années de sa lieutenance en luttes continuelles « infinis sièges, assauts des villes, meurtres et assassinats qui s'y sont faits de part et d'autre, n'ayant servi de rien que d'une réciproque ruine. » Et voici le mot typique du vaillant serviteur écœuré des procédés employés par ses ennemis, pour le déconsidérer dans l'esprit

d'Henri III : « Quelques jalousies, prétextes, soupçons, défiances, ambitions, faux rapports et calomnies qu'un tas de petits galands sèment ordinairement aux oreilles de sa Majesté. »

Eh bien ! Guillaume de Joyeuse reste obstinément dans sa province du Languedoc ; ce n'est pas qu'il affectionne « grabuge et bataille », mais il a reçu un ordre et cet ordre ne comporte pas de ces longs séjours auprès du roi comme tant d'autres soucieux d'ambition sauraient en faire.

Vraiment le nouveau maréchal méritait sa haute dignité ; il ne l'a pas sollicitée, ses vertus et services la commandaient, ses fils en bien moins de temps obtinrent plus que lui. Le second, François est un exemple frappant du tour inattendu que prennent les évènements les plus contradictoires et comment un esprit habile, attentif et tenace sait les observer, s'en servir, en évitant d'être manœuvré par eux. En 1582, François a vingt ans ; il avait été « réservé à l'Eglise dès son enfance », et sur la demande du roi, le Pape Grégoire XIII le nomme archevêque de Narbonne alors qu'il n'avait l'âge « d'homme fait » ; deux ans après, il était transféré à Toulouse où il succédait à Paul de Foix. En décembre 1583 toujours sur les instances d'Henri III, il reçoit le chapeau de cardinal. En 1600, il prend possession du siège primatial de Rouen et meurt le 23 août 1615 à peine âgé de cinquante trois ans, et doyen du Sacré Collège. De son temps, certains ont crié au favoritisme, au scandale, et vraiment cette ascension par bonds rapides et si rapprochés, d'un jeune homme dont on ignorait après tout s'il serait à la hauteur de ses devoirs et des circonstances, était matière à critique. Mais voici que la vie entière de cet archevêque, de ce prince de l'Eglise justifie amplement le choix du roi et du Pape. Partout où il parut, agit, parla, il fut homme d'Eglise complet ; sa doctrine comme sa conduite étaient au-dessus de tout soupçon ; il avait le zèle de la maison de Dieu et entendait que les cérémonies religieuses se fissent avec magnificence et tout le rite prescrit. Il semble bien qu'il fut le premier évêque de France à exécuter les prescriptions du Concile de Trente, relatives à l'établissement des grands séminaires « Parce que le fondement

de l'Eglise consiste en la connaissance de la vérité et que cette connaissance ne se peut acquérir que par une étude solide où la longueur des années et les dépenses excessives, qu'il convient faire, ferment le chemin d'une si grande perfection à plusieurs qui d'ailleurs sont doués de vivacité d'esprit, il voulut avant que mourir fonder un Séminaire où continuellement sont enseignés, nourris et entretenus trente jeunes hommes; donnant la conduite, l'éducation et l'entretien de cette jeunesse aux Pères de la Compagnie de Jésus. » Ce séminaire fut bâti à Pontoise; François de Joyeuse y fit de grosses dépenses et le dota d'une bibliothèque qui grâce à sa libéralité et à d'autres apports devint bientôt une des plus belles de France. Par testament il voulut être enterré dans la chapelle qu'il y avait fait agrandir et orner; en 1615 son corps y fut apporté d'Avignon, mais quelque temps après on l'exhuma, sur la demande du chapitre de la cathédrale de Rouen, et cette insigne basilique fut sa dernière demeure.

Bâtisseur et bienfaiteur d'églises et de monastères, père des pauvres auxquels il consacra en diverses œuvres une partie de sa fortune, ami entendu et généreux des humanistes et des poètes, en particulier de François Desportes, il a encore d'autres titres à notre reconnaissante admiration. Une partie de sa vie publique, non la moindre, se passa en ambassades, négociations diplomatiques où vite il se montra toujours féal sujet d'Henri III, d'Henri IV, intermédiaire habile et tenace entre le Pape et ses souverains de France, jusqu'à la mort fils dévoué de son pays. Perspicace au plus haut point, bon juge des hommes et des faits, il sut découvrir Arnaud d'Ossat, l'attacha à sa fortune; il en fit son secrétaire, l'initia aux secrets de la carrière et contribua à en faire un des plus grands diplomate que la France ait eus. En Italie, François de Joyeuse a laissé des souvenirs précieux des séjours prolongés qu'il y fit; citons les six mille écus qu'il donna au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette pour l'entretien à perpétuité de trois prêtres français qu'il chargeait de recevoir leurs compatriotes venus en pélèrinage au célèbre sanctuaire. On a vu plus haut sa tante, Françoise de Batarnay, vidame

d'Amiens lui confier la direction de son âme ; je ne résiste pas au désir de citer la lettre qu'il lui adressait le 5 août 1587.

« Ma bonne tante, je vous escrivis bien au long par le dernier ordinaire ; j'ai grand ennui de sçavoir si vous avez reçu ceste lettre et plus encore de sçavoir comment vous vous portez, en estant extrémement en peine, m'ayant dit le sieur de la Feuillée que vous aviez un peu de fiebvre, et je sçay que quand vous estes malade, ce n'est pas pour peu... Je vous envoye l'autel privilégié que vous m'avez comandé. J'espère de vous envoyer, si ce n'est par ce courrier, ce sera par l'autre, le bref, de mesme celuy de feu Madame notre bonne mère ; et si (ainsi) j'espère qu'il y aura lieu d'entrer quelques fois aux monastères des femmes, ce qui sera pour ceste heure que je vous diray. Vous suppliant faire cet honneur à votre neveu de l'aymer comme vous avez acoutumé. J'espère bien qu'Il (Dieu) vous conservera son amour. »

Et cette autre, adressée à la comtesse du Bouchage, plus significative encore, car elle marque le souci que prenait François de Joyeuse d'accorder les aspirations de sa grand-mère vers la pénitence avec la conservation d'une santé jugée par lui précieuse entre toutes.

« Je loue Dieu d'avoir reçu par mon frère le Grand Prieur (1) que vous vous portiez bien, mais, Madame, il faut que je vous dise que j'appréhende extrêmement vos abstinences de Caresme. Je ne voudrais estre Pape seulement que pour, au lieu de la permission qui vous a esté donnée de son propre mouvement de manger de la chère, vous y enjoindre un peu plus étroitement encor. Car je pense que cela vous est venu sans lui avoir demandé, soit par une sorte de commandement pour ainsi, madame, vous faire penser au mérite d'obédience. »

La tendresse filiale, la sollicitude à l'égard des ascendants étaient parmi les principales qualités des enfants de Joyeuse. Le quatrième fils de Guillaume, Antoine Scipion la possédait comme ses frères. Ce rude ligueur dont l'habileté mili-

(1) Antoine Scipion de Joyeuse, Grand Prieur de l'Ordre de Malte, pour le Languedoc.

taire aidée d'une ténacité peu commune tint plusieures années en échec les forces souvent supérieures en nombre des huguenots du Languedoc, ce batailleur, impitoyable dans le combat, était calme et reposé, presque timide dans l'intimité de la famille. Lui aussi écrit à sa grand'mère la comtesse du Bouchage.

« Madame, je vous baize très humblement les mains de l'honneur qu'il vous a pleu me faire de vous daigner ressouvenir de moi et du bon coignac que vous avez bien voulu nous envoyer, jamais présent ne fut mieulx reçu de personne que cestuilà a esté de nous. Je vous diray que, Dieu mercy, votre cher fils, y se porte très bien ; il va demain, s'il plaist à Dieu, investir Salvignac, mais qu'il luy aye faict la grâce de le prendre. J'espère que nous aurons bientôt cest honneur de vous voir ; car j'ai fait estat de repasser par Montrésor, si c'est possible. J'ai veu l'honneur que il vous a pleu de faire à M. de Mus ; vous l'obligez trop et nous, qui vous en avions supplié, comme je fais encore, si je ne craignais de vous importuner, mais nous vous en renderons tous très humble service, avec autant d'affection que je vous baize très humblement les mains et prie Dieu de vous donner, Madame, ce que vous désirez ».

En 1583, « il avait fait profession à Malte », ce qui évidemment signifie qu'en un couvent français du grand ordre militaire, à Toulouse probablement, il avait décidé de s'engager pour la vie à défendre sous la croix bicolore la religion catholique si violemment attaquée. Et sans tarder, Henri III le faisait nommer Grand Prieur de Toulouse.

Encore que son action fût réelle et à plus d'un point de vue remarquable, il parait effacé dans l'ombre de ses trois aînés, Anne François et Henri. Il était brave jusqu'à la témérité, mais aussi pour lui comme pour beaucoup de ses contemporains, la vie humaine comptait pour peu de chose : les huguenots saccageaient tuaient, incendiaient ; lui ravageait, massacrait, brûlait ; à ces ennemis de la foi et du roi il faisait une guerre sans merci. « Vous faites rage en Albigeois, écrit-il à d'Ambres, un de ses lieutenants et son cousin, vous ne faites que tuer, de quoy je ne suis pas marry.

Les Espagnols vont venir aider notre cause. Vous n'avez jamais vu de telles gens que ces gens-là, car ils tuent et massacrent tout ce qui se présente, ils sont affamés d'assauts, de quoy j'espère les souler. » Il a mis le siège devant Carcassonne, fait reculer Montmorency ; la ville est prise d'assaut ; il l'annonce à son père et le vieux maréchal fidèle jusqu'au bout à la Ligue et au roi, meurt peu après au château de Couiza (fin janvier 1592). Ce sera son dernier grand succès : une mort tragique l'attend que nous raconterons plus tard, car elle fut l'occasion d'un chargement inattendu dans la vie de son frère Henri, devenu le frère Ange.

A ces reproche de cruautés qui n'étaient souvent que d'impitoyables représailles, faut-il ajouter celui d'une conduite cadrant bien mal avec la vocation de Grand-Prieur de Malte ? La réponse n'est pas douteuse. Ce ne sont pas seulement les chroniqueurs contemporains qui l'affirment, certaines lettres de Scipion en font foi : le jeu et les femmes prenaient une bonne partie du temps qu'il ne consacrait pas à batailler. Pendant les longs jours du siège de Carcassonne, entre deux assauts, son « plus ordinaire exercice est de jouer trois fois par jour aux tarots. » Il parle aussi de ses bonnes fortunes en des termes échevelés et sans noblesse aucune. Une fleur subsiste pourtant vivace au fond de cette âme de ligueur fougueux, habile autant que brave, imperturbable dans sa ligne de conduite politico-religieuse, mais que la cruauté des guerres civiles a rendu froidement féroce : il aime sa famille profondément, droitement et le lui témoigne en toute occasions. Le 12 janvier 1592, il écrit de Toulouse à sa tante, la Vidame d'Amiens :

« Ma tante, je vous envoie ce porteur exprès pour vous faire sçavoir de nos nouvelles : m'ayant Dieu fait la grâce de prendre enfin la ville de Cârne (1) que j'avais tenue assiégée six mois ; J'avais repoussé leur secours (des Huguenots) ce qu'ayant veu, les assiégés, ils se rendirent à moi. M. le Maréchal se porte bien, Dieu mercy, nous attendons M. le

(1) Carcassonne.

Cardinal qui est il y a près de deux mois à Gones et espérons de l'avoir bientôt. Je suis en toutes les peines du monde de Mme la Maréchale de laquelle nous avons si peu de nouvelles que c'est pitié, ni moyen de lui faire sçavoir des nôtres, de quoi elle n'est pas en moindre peine : je ne sais si vous aurez moyen de lui faire tenir une lettre que je vous envoie à tout hazard pour vous supplier de la lui envoyer.

Je vous supplie de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces et croire qu'il n'y a rien au monde que j'honore tant que vous, à qui je veuille rendre éternellement plus d'obéissance et estre toujours votre serviteur qui vous baise bien humblement les mains. »

Il a fait souvent figure de soudard et sans doute c'est mal l'excuser que d'accuser l'époque où il vécut ; il avait pourtant des qualités nombreuses et de belle venue ; tel de ses ennemis a pu porter à son sujet ce jugement à tout prendre le plus impartial : « Le mal qu'il fit en sa patrie n'est de beaucoup si grand que le bien qu'il luy eût pu faire un jour, si, ou guidé par un meilleur conseil, ou ayant raffiné son jugement par une plus longue expérience, il eûst mesnagé les grands dons de nature que chacun remarquait en lui, avec plus de discrétion. »

De Scipion à l'ainé des Joyeuse, Anne, la distance est grande, quoiqu'en pensent nombre de gens sur la foi d'une opinion qui à bien des égards n'est qu'une légende. Je m'attaque, ce disant, à une tradition ancienne, fortement enracinée, universellement répandue et dont les tenants ont une excuse : l'histoire de la Cour d'Henri III et de ses principaux habitués n'a pas été faite sérieusement jusqu'ici. Je mets à part M. Pierre de Vaissière qui a essayé d'éclairer cette tranche du seizième siècle et y a mis toute son impartialité et sa science historique bien connues. J'oserai dire qu'il se montre trop hésitant dans ses conclusions, peut-être parce qu'il n'a pas jugé à propos de faire état de certains principes de conduite morale nécessaires cependant dans l'étude des faits passés, puisque ces faits, remis dans leur cadre si bien décrit par lui, ont le recul amplement suffisant pour être bien jugés.

L'histoire n'est ni une série de pamphlets ni une collection d'apologies ; les uns et les autres ne peuvent avoir de mérite que celui de plaire en vertu de principes ou d'idées préconçues souvent en contradiction avec les faits ; l'histoire précisément parce qu'elle n'est pas la mathématique et comporte nombre d'éléments psychologiques et moraux, doit adopter une règle d'objectivité impitoyable et sans restriction.

Henri III et sa cour ont été l'objet d'attaques diverses et presque toujours passionnées. Les contemporains, gens d'une époque troublée entre toutes sont assez excusables en somme d'avoir transposé leurs idées, leurs préjugés dans la réalité et de n'avoir pas gardé, pour l'apprécier, le calme et la sérénité indispensables ; nous nous trouvons après trois siècles et demi dans une situation difficile pour les juger eux-mêmes, car nous risquons d'écouter d'autres idées, d'autres préjugés qui sont nôtres. On conviendra toutefois qu'il est certains principes de vie civile, familiale, politique, militaire indiscutables ; sur eux repose la société telle que Dieu l'a voulu et c'est d'après eux, non d'après les données particulières issues de nos désirs ou de notre tempérament, que nous pourrions diriger nos pas dans cette question fort embrouillée.

Les années qu'Anne et Henri de Joyeuse passèrent à la cour d'Henri III nous obligent donc à une appréciation que nous formulerons aussi exacte que possible.

Quand le jeune Henri fut présenté au roi, il avait des protecteurs et des parrains dont l'influence lui avait assuré d'avance un accueil des plus favorables. Son père avait une réputation méritée de lieutenant-général intègre, habile et dévoué, on le savait tel au Louvre, et Anne, entré à la Cour depuis plus d'un an, n'avait pas tardé à devenir l'intime ami du roi. Celui ci fut frappé de la bonne grâce d'Henri, car « sa toilette et son port avaient déjà quelque chose de majestueux ; ses yeux étaient pleins de douceurs et de modestie, son abord était civil, sa conversation affable et courtoise, ses discours agréables et ses divertissements toujours éloignés du vice. » Ainsi parle Caillière. Jacques Brousse, presque contemporain des événements et qui écrit sur témoignages et documents avérés, ne s'exprime pas d'autre façon : « Il

était accompli de toutes les belles parties qui se peuvent désirer, affable et courtois aux plus petits, doux et agréable en son maintien, modeste et plombé en ses actions, ennemi juré de la vanité, fléau de la médisance, de la flatterie et de l'ambition, bref le miroir des vertus et chrétiennes et morales. »

On aurait quelque peine à ajouter foi complète à un si bel éloge si nos chroniqueurs se contentaient d'aligner des qualificatifs d'admiration et n'articulaient pas de faits pour les motiver. Cette conduite exemplaire du comte du Bouchage avait-elle un écho à la Cour ou plutôt n'y rencontrait-elle pas les obstacles et la contradiction ? Henri III s'était formé un groupe de jeunes gens tous issus de la vieille noblesse française : Louis de la Valette, plus tard duc d'Epernon, Jacques de Lévis, comte de Quélus, Livarrot, François d'O, Louis de Maugiron, d'Antrague dit le petit Antraguet, le jeune duc d'Aumale, Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse alors seigneur d'Arques, bientôt duc de Joyeuse. Je cite les plus connus, ceux dont les pamphlétaires et le peuple répétaient les noms pour s'en moquer d'abord, et bientôt pour faire peser sur leur maître à tous la responsabilité de leurs frasques. Certes, ce n'étaient des petits saints ; ils en prenaient à leur aise avec la morale chrétienne, et le roi qui les comblait d'honneurs, de titres et d'argent ne faisait guère figure de chef d'un grand pays.

Mais quel personnage complexe, ondoyant, insaisissable que ce Valois, dernier-né d'un roi dont la mort tragique en champ-clos avait permis à sa femme, Catherine de Médicis, de régner longtemps à la place de ses fils, sous leur couvert, et d'étouffer en eux les bons sentiments, les vertus mâles ! Henri III, de prime abord, paraît n'avoir rien d'un roi ; on pourrait presque dire qu'il en avait montré les qualités avant de l'être et s'en était débarrassé en montant sur le trône. Les victoires de Jarnac et de Moncontour où il avait déployé autant d'habileté que de bravoure, étaient loin et bien oubliées. Au Louvre, détestant la compagnie et la collaboration des hommes graves et des vieillards, il s'entoure d'une troupe de jeunes fous, ses Mignons, auxquels il ne refuse

rien, auxquels il permet tout, même le pire, affirme la malignité publique.

Les contemporains ne sont pas d'accord sur le portrait de cet étrange souverain. Au physique, il est vigoureux, diront les uns, de Thou, par exemple ; c'est un gros mangeur, un franc buveur ; il a des jarrets d'acier, accomplissant à pied et en peu de temps des marches forcées. Nous le voyons en effet, quand il est saisi d'un accès de dévotion, et cela lui arrivait facilement après les « grandes bombances et extraordinaires et folles dépenses », courir, de pèlerinage en pèlerinage, sans fatigue apparente, sans se plaindre. Il donne des audiences prolongées et discourt sur les sujets les moins plaisants plusieurs heures d'horloge, debout devant son interlocuteur qu'il a fait asseoir. Quand le 1er août 1589, il va tomber sous le poignard de Jacques Clément, on le sait en bonne santé, prêt à guerroyer aux côtés de son cousin Henri de Navarre.

Mais voici d'autres dires bien différents. Henri III nous est représenté comme le moins fait pour gouverner un grand peuple. Il est courbé, blanc avant l'âge, la bouche déformée et laide, car les dents lui sont tombées, il est obligé de souvent garder la chambre, par ordre de son médecin, car son sang vicié manifeste son acreté par abcès et pustules, dartres et lèpres. La diète sera souveraine pour le guérir, mais il est obligé d'y recourir plus que ne le voudrait son goût pour les fêtes et les amusements. Il n'aura pas d'enfants, car il ne peut en avoir, au témoignage de chroniqueurs étrangers et là dessus l'italien Morosini donne des détails que je m'abstiens de reproduire. Bref, c'est un malade, un infirme, un incapable de corps et d'âme.

Au milieu de ces données contradictoires, certaines paroles relatant des faits curieux nous montrent dans le dernier des Valois un esprit vif, primesautier, une intelligence souvent lucide, capable d'étudier à fond une question et de la trancher d'une façon heureuse. Il reçoit avec beaucoup de grâce, sait écouter sans colère conseils et remontrances, sauf quand ses amis y sont fâcheusement impliqués, et cette marque de fidélité, même mal placée, dénote une délicate constance

PORTRAIT D'HENRI III

Crayon provenant de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Bibl. Nat. Cabinet des Estampes.

qu'il n'a pas montrée ailleurs. Car il est fantasque, d'humeur inquiète, a des inégalités de caractère qui déroutent ses familiers. Sa piété est sans profondeur comme son esprit. Là il est inconstant plus qu'en toute autre chose. Il entrelace les pèlerinages, prières et jeûnes avec les banquets follement somptueux et les amusements où l'enfantillage le dispute à l'extravagance. Puis subitement, sans transition, il décide de réduire son train de maison, d'épargner et de conduire gentilshommes et serviteurs dans cette voie bien inattendue pour eux. Cette bonne résolution ne dure pas ; bientôt il revient au luxe frivole et coûteux qui fut une grande passion de sa vie.

Il eut été seul, sans obligation de commander, sans responsabilités, le mal eût été de bien moindre importance, en tout cas se fût limité à lui ; mais il disposait des deniers de la France et l'on peut dire qu'à plus d'une reprise, il les a mis en coupe règlée pour satisfaire ses fantaisies, doter ses mignons. Parfois l'argent lui manque ; il emprunte de côté et d'autre lorsque le surintendant des finances lui déclare que son trésor est à sec. Les fêtes, banquets, ballets et autres jeux organisés à l'occasion du mariage d'Anne de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine, belle sœur du roi, coûtèrent la somme formidable de 1.200.000 écus. Henri III passa le reste de sa vie (1581-1589) à les payer sans pouvoir y réussir complètement, puisque en 1595 plusieurs créanciers, Charles et François du Jardin, Richard Tatain, Michel Bacler, remettent à Henri IV une note de 63.133 écus au bas mot, « montant, déclarent-ils, des marchandises d'orfèvrerie, bagues et pierreries qu'ils ont fournies ès mains de sa Majesté, durant le mariage de Mgr le duc de Joyeuse, auparavant et depuis icelluy ». Il en arrive à emprunter même à ses mignons ; Anne de Joyeuse et d'Epernon sont mis par lui à contribution, il leur assure un gros intérêt : 8 1/3 pour cent ; le trésor de l'Etat payera les frais de cette étrange fantaisie.

Nous sommes bien obligés de croire à la réalité des chiffres officiels ou semi-officiels attestés d'une façon plus ou moins directe par Henri III lui-même. Il convient d'être plus réservé sur d'autres chiffres affirmés par des chroniqueurs

dont certains sont des ennemis ou des pamphlétaires. Il leur arrive de se contredire entre eux. Indirectement de Thou le reconnaît lorsque décrivant de façon fort amusante la manie du roi de racoler à Paris et à Lyon des meutes de petits chiens, il cite le chiffre de 200.000 écus par an, puis ajoute : « Ceux qui en ont escrit doublent ma dose, ce qui amena « une grande stérilité et destruction des finances. »

Au total, c'est un homme intelligent, cultivé, aimant les arts, la littérature, discourant avec grande aisance sur de nombreux sujets ; il est bon, ami de la paix, avenant pour tous, grands et petits. Sa foi chrétienne est sincère et sans restriction, sa piété est fantasque, mais sans fard. On le dit vindicatif et sournois. Je n'en ai pas la preuve. La préparation de l'assassinat des Guise est son fait, mais de secret vraiment il n'y en eut pas ; le Balafré fut prévenu du projet et sa réponse : Il n'osera pas ! » le démontre bien. Si vengeance il y eut, ce qui ne fait pas de doute, je m'assure qu'Henri III entendait aussi, par ce double assassinat, garder sa couronne et sa vie. Il croyait avoir là-dessus des droits certains, s'estimait seul souverain légitime, et craignait (n'avait-il pas de bonnes raisons de craindre ?) que les Guise ne cherchassent à provoquer sa déchéance. On entend bien que je n'excuse pas ici le double meurtre commis au château de Blois, non, je cherche à découvrir les mobiles d'Henri III dans cette terrible aventure. On verra François de Joyeuse discourir là-dessus devant Sixte-Quint et tenter de justifier ainsi la conduite de son souverain.

Si un historien pourvu de connaissances médicales et bon critique voulait approfondir plus encore cette étude intéressante à plus d'un titre, peut être aurait-il intérêt à remonter jusqu'à Henri II et François Ier ; voyant l'un vivre et mourir perdu de débauche et pourri de corps, l'autre, non moins débauché, souffrant d'un vice de conformation et ne devant d'avoir des enfants qu'à une sage indication de l'illustre Fernel, son médecin ordinaire ; cet historien, dis-je, doublé d'un critique avisé se demanderait si les trois fils d'Henri II : François II, rachitique, peut-être tuberculeux, Charles IX. faible et névrosé, Henri III, intelligent et déséquilibré ne

sont pas les victimes au physique et au moral de la conduite déplorable du père et de l'aïeul. C'est une hypothèse, mais je la crois probable et peut-être tentera-t-elle un chercheur habile et heureux.

Sûrement, Henri III fut un déséquilibré ; les faits abondent qui nous le montrent sous des aspects psychologiques défavorables ; nous en avons cité quelques-uns, il y en a cent autres. Mais a-t-on le droit de dépasser les reproches déjà graves qui chargent la mémoire du dernier des Valois et en articuler un autre de caractère spécial et dont je suis obligé de parler, puisque le jeune Henri de Joyeuse en a été chargé par les historiens postérieurs aux événements, c'est vrai, certains romanciers et quelques poètes.

Henri III fut-il le vicieux anormal qu'on a accoutumé de nous dépeindre ? S'était-il entouré de jeunes gens de famille dans un but d'amusement non seulement frivole, mais ignoblement coupable ?

Certes, les habitudes mondaines du roi et de ses mignons, leur accoutrement portaient à y croire. Le 25 juillet 1576, l'Estoile nous décrit le roi et ses jeunes camarades de pittoresque façon : « Ces beaux mignons portaient leurs cheveux onguets, frisés et refrisés par artifice, remontant par dessus leurs petits bonnets de velours et leurs fraises de chemise de toile d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur tête dessus leur fraise, il semblait que ce fust le chef Saint-Jean dans un plat. Le reste de leurs habillements fait de mèsme. Leurs exercices estaient de jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder et suivre le Roy partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire, peu soucieux en effet de Dieu et de la vertu, se contentant d'estre la bonne grâce de leur maistre qu'ils craignaient et honoraient plus que Dieu. »

Et comme on était au pays de la satire amusante et de la chanson, satires et chansons couraient les rues. La littérature de ces productions de circonstance n'est pas toujours de haute tenue, mais l'esprit n'y manque pas, et tout en faisant la part de l'exagération, nous y trouvons un assez bon portrait de nos jeunes fous et de leur chef. Donc vers ce

temps, des mains audacieuses et inconnues placardaient sur les murs de Paris une satire en vers, intitulée : *Vertus et propriétés des Mignons*. Les vers ont une certaine saveur et forment une description assez complète ; l'un d'eux contient un rappel mythologique où l'on a voulu voir une affirmation nette, sans ambages, des habitudes prêtées au roi et à ses courtisans. Nous aurons à en discuter la portée.

Nostre Roy doit cent millions
Et fault pour aquitter ses debtes
Que messieurs les Mignons ont faictes
Rechercher les inventions
D'un nouveau tiran de Florence,
Et les pratiquer en France.
Avant que l'argent en soit prest
Monsieur le Mignon le consomme
Et fait un parti de la somme
A cent pour cent pour l'intérêt.

Leur parler et leur vestement
Se void tel qu'une honneste femme
Aurait peur d'en recevoir blasme
En usant si lascivement ;
Leur œil ne se tourne à son aise
Dedans le repli de leur fraise ;
Déjà le froment n'est pas bon
Pour l'empois blanc de leur chemise,
Et fault, pour façon plus exquise
Faire de ris leur amidon.

Leur poil est tondu par compas
Et non d'une façon pareille,
Car en avant depuis l'oreille
Il est long, et derrière bas.
Il se tient droit par artifice
Et une gomme le hérisse
Ou retord leurs plis refrisés ;
Et dessus leur teste légère
Un petit bonnet par derrière
Les rend encor plus desguisés.

Je n'ose dire que le fard
Leur est plus commun qu'à la femme,
J'aurais peur d'en recevoir blasme
Et qu'entre eux ils pratiquent l'art
De l'impudique Ganimède.
Quant à leur habit il excède

Tout leur bien et tout leur trésor,
Car le Mignon qui tout consomme
Ne se vest plus en gentilhomme,
Mais comme un prince, de drap d'or.

Cette fantaisie vestimentaire faisait rire et murmurer ; car on savait cette bande de jeunes seigneurs trop peu riche pour soutenir de ses deniers ce luxe quotidien ; la cassette royale, on l'a vu, n'y suffisait même pas, et Henri III empruntant pour ses mignons ne pouvait désintéresser ses créanciers que par voie d'impôts. Alors, s'il faut en croire un huitain attribué à Nicolas Rapin, la Ligue qui avait bon dos, fournissait des arguments inattendus, pour dispenser ses fidèles du paiement de leurs dettes :

Un compagnon qui devait de l'argent
Fut ajourné pour acquitter sa dette :
« Je suis ligué, dit-il au sergent;
« De rien payer de la Ligue est le texte. »
« Cela serait une bonne recette,
Pour notre roi, répondit l'officier,
Car se mettant de la Ligue ainsi faite,
Il serait quitte aussi sans rien payer. »

Un autre procédé plus étrange encore avait été attribué au roi par le peuple de Paris. C'est l'Estoile qui parle. « En ce temps-là, le roy allait à pied par les rues de Paris gagner le jubilé, tenant en mains de grosses patenôtres ; les marmonnant par les rues, sur le conseil de sa mère et pour tirer de l'argent. Mais le peuple ne s'en soucia point et s'en amusa.

Le roy pour avoir de l'argent
A fait le pauvre et l'indigent,
Et l'hipocrite.
Le grand pardon il a gagné,
Au pain et l'eau il a jûné
Comme un hermitte.

Mais Paris qui le cognoist bien
Ne lui vaudra plus prester rien
A sa requeste ;
Car il en a jà tant presté
Qu'il a, de lui dire, arresté... :
Allez en queste !

On saisit ici le défaut de la cuirasse dans la documentation de l'Estoile. Comment a-t-il connu l'intention du roi? Par supposition populaire, ou par on-dit des mécontents? C'est trop peu pour créer une certitude et charger ainsi la mémoire d'Henri III du reproche d'hypocrisie. Les besoins d'argent se multipliaient à la Cour, les Mignons surtout en étaient responsables de par la volonté royale. En décembre 1583, pour y subvenir, le roi « fit une nouvelle et insolite exaction : taxe sur tous les marchands de Paris, achetant ou vendant en gros : l'un 1.000 écus, l'autre 800, l'autre 600, etc..., selon le rapport qu'on lui faisait de leurs revenus; envoya à chacun mandement de payer sa quote-part en vingt-quatre heures sous peine de prison et ce sans appel ».

On le voit, par beaucoup de moyens, Henri III essayait de s'attacher sa troupe de jeunes gens. Non qu'il y ait toujours réussi. Le ciel n'était pas sans nuage et la concorde désertait parfois le Louvre. Même un jour, le 27 avril 1578, il y eut bataille sous un futile prétexte et, sur le bruit qui en courut par la capitale un vaudevilliste essaya sa verve sur ce pauvre sujet.

Antraguet de cœur vaillant
A combattu bravement
Et fait renverser par terre
Les Mignons du roy qui guère
Avaient envie de lui mener
Et son honneur ruiner.
Mais maintenant bien les empesche
Fruit de Corbeil, belle dépesche;
L'Antraguet et ses compagnons
Ont si bien éstrillé les Mignons,
Que chacun dit : c'est grand dommage
Qu'il n'en soit pas mort davantage.

Mais à part quelques injures ou médisances suivies d'échauffourées sans grande importance, les mignons s'entendaient assez bien, surtout contre les ennemis communs. Le trop célèbre de Bussy qui, après avoir mis l'Anjou, dont il était gouverneur, en coupe réglée par mille méfaits, vols, massacres et débauches, devait si tragiquement trouver la mort une nuit dans le château de Montsoreau, ce « très vaillant et brave soldat qui se moquait ordinairement des

mignons », fut attaqué par eux en son hôtel et dut s'enfuir au plus vite.

Il faut bien le dire : l'amitié qui unissait Henri III à ses favoris, les folles dépenses qu'il faisait pour eux, les exactions dont à cet effet il accablait certaines catégories de citoyens durent naturellement susciter l'animosité et la haine contre un souverain plus soucieux de ses plaisirs que de son métier de roi ; elles rejaillirent sur les mignons, objets de ses faveurs coûteuses. Les excentricités d'un goût plus que douteux qu'il organisait avec eux, les fêtes intimes dont il prenait la tête faisaient soupçonner plus qu'on ne voyait ; de là à l'accusation de mœurs ignominieuses il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut vite franchi. Mais alors que voit-on de plus dans les documents de l'époque ? Rien, je n'hésite pas à le dire. Les remarques acerbes et d'ailleurs justifiées sur les goûts efféminés d'Henri III et de ses mignons, les mots frivoles, les plaisanteries salées des jeunes fous, c'est à peu près tout. D'Aubigné dans le plus ardent de ses pamphlets, la *Confession du sieur de Sancy*, ne réussit pas à nous citer un seul fait précis, avec témoignage à l'appui. Et certaines de ses expressions sentent trop l'animosité du protestant contre un roi catholique ; à vrai dire on s'explique la mentalité de l'ardent écrivain devant le spectacle d'un chef d'État mêlant avec tant de désinvolture les pratiques religieuses les plus affichées aux folies d'une existence désaxée. Mais même dans la fameuse description d'Henri III au livre II des *Tragiques*, je ne puis réussir à voir prouvée l'infâmie qu'il lui reproche si ardemment.

Avec le poète antique nous dirons de d'Aubigné

Facit indignatio versum,

et nous pourrons goûter, sans risquer d'égarer notre jugement la verve puissante et colorée bien personnelle à l'aïeul de Mme de Maintenon.

Avoir le menton ras, garder la face pasle,
L'œil tout efféminé, l'œil d'un Sardanapale,
Si bien qu'un jour des Rois, ce douteux animal
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal.

De cordons emperlés sa chevelure pleine,
Sous un bonnet, sans bords, fait à l'italienne,
Faisait deux arcs voustés. Son menton pinceté,
Son visage de blanc et de rouge empasté,
Son chef tout empoudré nous montrèrent ridée
En la place d'un roy une p... fardée
Pensez quel beau spectacle et comme il fait beau voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortaient des passements et des blanches tireures.
Et afin que l'habit s'entresuivist de rang,
Il montrait des manches gaufrées de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'estendaient fendues.
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues.
Aussi bien emmanché, il porta tout ce jour
Cet habit monstrueux pareil à son amour ;
Si qu'au premier abord chacun estait en peine
S'il voyait un roy-femme ou bien un homme reine.

Oui, le déséquilibre du royal personnage est ici complet, et nous savons par d'autres documents plus sereins, que la description de d'Aubigné, si haute en couleur, n'a pourtant rien d'exagéré ; mais encore une fois, la démonstration n'est pas faite du vice attribué à Henri III et à ses mignons par un peuple crédule auquel d'habiles pamphlétaires, pas toujours désintéressés soufflent le mépris et la haine contre un souverain à vrai dire si peu digne d'estime et d'affection. Et comme on n'apporte aucun témoignage, l'accusation est nulle et non avenue, au regard de l'histoire elle n'existe pas. On peut parcourir les chroniques les plus détaillées, les poésies, pasquils, satires les plus brutales d'expression, on ne trouvera pas autre chose que des récits de folies ou de frivolités comme nous en avons notés, mais rien de net ni de motivé sur le chapitre qui nous occupe présentement. Thomas Artus lui-même ne nous renseigne pas davantage dans ses pamphlets qui eurent tant de succès au seizième siècle.

Il y a pourtant là-dessus une tradition enracinée et peut-être dira-t-on que possession vaut titre. C'est transposer bien à tort dans l'histoire un axiome qui est d'ordre juridique et doit rester dans le domaine du droit. Il a été inventé avec raison et mis en pratique pour éteindre, entre les citoyens, des discussions et discordes relatives à la propriété, et menaçant

de s'éterniser. En histoire où la recherche de la vérité seule doit préoccuper, cet axiome n'a pas droit de cité. Une tradition veut être vérifiée pour être crue, et si aucun fait précis, présenté par un témoin recevable ne peut être allégué en sa faveur, le moins qu'on puisse en dire est qu'elle n'est pas prouvée et ne peut s'imposer à notre crédit.

Naturellement, les plus chers mignons, les archimignons comme les appelle l'Estoile, Anne de Joyeuse et la Valette sont les Sigisbée du Valois en délire ; chevaliers servants, puis amis à tout faire, ils passent par tous les caprices du maître ; leur complaisance n'a pas de bornes ; devenus la fable de la Cour et de la ville, ils se moquent de l'opinion, et patiti du roi en son palais, ils ne quittent le Louvre ou leur logis que pour se répandre, la nuit de préférence, à travers les rues de Paris, organisant des rixes, rossant le bourgeois attardé, obligeant le guet à les reconduire avec honneur chez eux ou chez leurs dames. Ces derniers détails sont exacts, les premiers n'ont pas plus de valeur historique que l'accusation précédente portée contre Henri III.

Une dernière remarque non dénuée d'importance. Les mignons tout évaporés qu'ils fussent n'étaient pas des efféminés au sens vrai du mot. Tous énergiques, braves, capables d'héroïsme, ils ont passé leur vie à s'amuser, certes, mais aussi à verser leur sang sur les champs de bataille ; la fatigue des camps et des marches militaires ne les effrayaient pas ; plus d'un a trouvé une mort honorable ou glorieuse en luttant pour le roi et la religion. Et ceci ne s'accorde guère, on le sait, avec un vice qui éteint les forces vives du corps et de l'esprit.

Le milieu dans lequel venait de pénétrer le jeune comte du Bouchage ne constituait pas une école de haute vertu. Quelle conduite allait-il adopter ? Ne se laisserait-il pas entraîner par l'ambiance souvent déplorable qui régnait à la Cour d'Henri III ? Pendant ses deux années d'études au collège de Navarre, il avait perfectionné sa piété et assagi sa volonté. Parents et amis lui ont ménagé l'entrée du Louvre. Le roi, depuis deux ans déjà, avait reçu son frère Anne dans son intimité ; il veut connaître aussi cet adolescent dont on lui a vanté l'intelligence, la bonne grâce et le profond sentiment religieux.

Il le reçoit, j'imagine facilement, avec cette courtoisie exquise, ce tour de phrase spirituel dont il savait si bien faire montre à l'occasion. Henri du Bouchage dut entrer dans le courant des occupations, des fêtes, des banquets qui remplissaient les jours, parfois les nuits du roi et de ses mignons. Il y assista, il en prit sa part, puisqu'aussi bien il était entré à la Cour pour cela.

A Navarre, il avait appris « en même temps que la bonne doctrine, à piquer et monter à l'écurie du roy, escrimer, jouer du luth » ; nous voyons par ailleurs qu'il allait de temps à autre prendre des vacances avec ses frères et s'ébattre au château de ses grands-parents du Bouchage, à Montrésor. La maréchale de Joyeuse s'y rendait souvent voir sa mère et d'accord avec elle veillait à l'éducation de ses fils. Sa haute et sévère conception de la vie, sa piété très entendue lui assuraient une influence durable sur sa famille. Nul n'en profita mieux qu'Henri, puisque nul parmi les mignons ne sut si bien garder une tenue irréprochable et faire honneur à l'éducation chrétienne reçue de ses parents et de ses maîtres. Il est impossible d'en bien juger, si l'on sépare certains faits importants de son existence à la Cour ; il y a une relation étroite entre sa vie de courtisan, sa dévotion assidue, ses rapports de plus en plus intimes avec les Frères Mineurs Capucins de la rue Saint-Honoré, ses aspirations persévérantes vers le cloître et son attitude au sujet du mariage.

Vraiment il avait une prudence au-dessus de son âge. « Il n'empêchait l'accès de personne, dit Brousse, présentait les requêtes qu'on lui donnait, y ajoutant ses prières quand il les jugeait équitables, n'usait de la faveur qu'il avait auprès du roy que lorsque des gens doctes et craignant Dieu le lui conseillaient, et qu'il voyait que le peuple n'en pouvait recevoir de détriment. » Caillière dit de son côté : « Il ne se servait de son crédit que pour secourir les misérables, pour protéger les oppressés et se rendre utile à tout le monde. »

Quels étaient ces gens doctes et craignant Dieu ? Sans se hasarder trop on peut croire qu'ils habitaient rue Saint-Honoré. Henri de bonne heure fréquenta chez les Capucins ; quelques centaines de mètres les séparaient du Louvre. Ils

s'étaient établis en août 1574 sur un terrain s'étendant jusqu'aux Tuileries et occupé aujourd'hui par les rues Cambon, Rouget de l'Isle et Castiglione ; Catherine de Médicis les protégeait, le cardinal de Lorraine était leur ami. Henri III aimait à venir prier dans leur chapelle assez vaste mais sans luxe aucun ; il y apportait sa piété sincère mais fantaisiste et désordonnée. Cette même année il y vient communier tous les quinze jours ou peu s'en faut ; il a revêtu un cilice et s'est passé au cou un chapelet d'ébène avec des têtes de mort en ivoire ; il se prosterne le front contre terre à l'entrée et à la sortie de la chapelle et reste plusieurs heures avec les religieux, chantant l'office en leur compagnie. Henri du Bouchage accompagne parfois son souverain, plus souvent il va seul en ce couvent qui bientôt lui paraît le port du salut, l'asile de perfection où il rêve de s'enfermer. Les écrivains de tout parti qui parlent de lui à cette époque notent ses longues prières, mais jamais n'insinuent la tare d'hypocrisie ou d'inconséquence. Sa conduite à la Cour et au dehors ne donne prise à aucune accusation personnelle ; il est vraiment parmi les mignons un mignon d'une espèce à part ; aux fêtes et banquets il paraît de corps, il est souvent absent d'âme et le roi lui en fait la remarque ; c'est pourtant un compagnon avenant, aimable, enjoué ; mais il est préoccupé ; les désirs de vie religieuse se sont à nouveau emparés de lui et il aime à s'entourer de ceux dont il voudrait partager l'existence consacrée à Dieu.

Aussi « avaient-ils en lui un particulier appui, il tenait à grand honneur de les avoir à sa table ; la piété et dévotion singulière qu'il montrait en la recherche de leurs nécessités pour recevoir du soulagement ; ce qu'il faisait avec une charité si entière et connue que le roi par une louange digne de sa cause le voulait appeler l'*advocat des religieux* ». C'est Brousse qui décrit ce retour de l'appel divin, mais l'heure n'est pas venue d'y répondre, ou du moins les événements vont obliger Henri à se tourner d'un autre côté et à retarder son entrée au couvent.

La faveur du roi ne tarda pas à se manifester à son égard d'une façon plus tangible. Pour des motifs futiles, l'un des

mignons, le jeune d'O, avait encouru la disgrâce du fantasque Valois ; sa charge de maître de la garde-robe royale devenait vacante. Henri III la donna au comte du Bouchage, qui, le 9 octobre 1581, entrait ainsi davantage dans l'intimité de son souverain. On a vu plus haut à quel degré de luxe et de frivolité vestimentaires atteignait Henri III, et on comprend que la charge de maître de la garde-robe exigeât de la discrétion, une forte somme de travail et des soucis presque chaque jour renouvelés. Il fallait parcourir la ville, communiquer avec les marchands drapiers et les bijoutiers, les joaillers, les pelletiers. Parce que sa Majesté change fréquemment d'habit, veut des formes nouvelles, exige des étoffes de haut luxe dont certaines rares, les démarches se multiplient ; les comptes sont compliqués, les mesures à prendre sur la personne du roi ne le sont pas moins. Quand les étoffes sont trouvées, un autre travail s'impose : la recherche de maîtres ouvriers capables de donner satisfaction aux goûts fantaisistes d'Henri III. Et le jeune du Bouchage s'enquiert au siège des grandes corporations de métier, des artistes tailleurs, chapeliers, bonnetiers, chaussetiers. Il leur présente des toiles de diverses couleurs, du satin, de la soie, pour les pourpoints, les manteaux, chausses et toques du roi. On passe contrat, et le travail fait, parvenu au Louvre, essayé sur sa Majesté et définitivement accepté, le Maître de la garde-robe signe les « acquits ». On ne peut les lire sans éprouver quelque amusement. Voici un échantillon des plus significatifs :

« Fourni au tailleur de sa Majesté, trois aunes de fin drap noir pour lui faire un grand manteau de reistre, et six aunes et demie de velours noir pour le doubler ; plus quatre aunes et demie de velours noir pour doubler une cape de taffetas noir ; fourni de mesme cinq aunes de velours noir pour faire un capot pour le roy ; fourni de mèsme quatre aunes de satin gris pour un manteau de lit ; fourni au chaussetier une aune d'escarlatte tanné cavelé pour faire une paire de saubrechausses à botter, fourni au mesme une demi aune de velours tanné pour border les taillades des chausses de velours tanné faites à cuisses de chiens, plus un quartier de velours

noir pour faire un brayon bordé et chevetté à une paire de grègues de velours noir, fourni au mesme neuf aunes et demie de taffetas pour faire pochettes à tous les grègues du roy et six aunes de boucassin blanc pour mettre dedans. »

Les brodeurs et dentelliers ont fort à faire pour bien exécuter les « collets de toile brodé, deux à fraise, l'autre renversé que le roi portera aux tournois, bals et mascarades », où il paraîtra habillé en femme ; le cordonnier-bottier est invité discrètement à ne pas blesser les pieds de sa Majesté et cependant à lui faire des chaussures fines et délicates ; « à cet effet, l'intérieur des bottes sera doublé de velours noir ».

Le bijoutier sera grand artiste, car on ne lui demande pas du convenu ou du banal ; Henri III après tout est Valois, épris du beau, il a des lettres, il en a même beaucoup plus qu'on ne le croit d'habitude, rarement il demande conseil sur ce point, il impose ses vues et dans son luxe effréné il fait preuve d'esprit et d'élégance littéraire ou galante. Sur son ordre, le maître de la garde-robe fait graver autour d'un rubîs une devise : serment ou défi, les deux peut-être :

Omnes noster amor sic semper vincet amores.

Mais pour Henri du Bouchage, là n'était pas la grande difficulté ; un autre point devait le préoccuper davantage : étudier les goûts du roi, au besoin les deviner et s'efforcer d'y satisfaire sans risquer de s'attirer de ces bouderies, rebuffades ou bons mots piquants que le fantasque et spirituel souverain n'épargnait pas toujours, même à ses plus intimes amis. Il semble bien que le plus sage des mignons ait rempli sa charge avec tout le dévouement et l'adresse désirables, car les faveurs royales lui adviennent, comme à son aîné, rapidement, mais tout de même moins follement coûteuses. Il avait précédemment donné la preuve d'autres qualités et Henri III l'avait pleinement goûtée.

Le siège de la Fère en fut l'occasion. Cette place forte de Picardie avait été emportée par surprise et sans coup férir, le 29 novembre 1579, grâce à une ruse audacieuse d'un partisan du prince de Condé. Celui-ci, dépossédé cinq ans aupa-

ravant de son gouvernement de Picardie, ne l'avait recouvré qu'en se rapprochant du roi. On a émis diverses hypothèses pour expliquer cette évolution. Le roi de Navarre qui appréciait peu l'humeur inquiète et versatile de Condé, faisait aussi peu de cas de ses talents militaires ; le dépit aurait rejeté le fils du vaincu de Jarnac vers l'ancien duc d'Anjou, vainqueur en cette terrible bataille. D'autres y ont vu surtout le désir de rester tranquille gouverneur d'une province moins soumise que le Midi aux troubles religieux et aux fluctuations de la politique. Toujours est-il que le 30 novembre, Condé entra dans la Fère et répondit agréablement aux remontrances de la Cour que, parvenu à nouveau à son gouvernement, par la volonté du roi, il n'avait pas jugé à propos d'attendre plus longtemps, pour en faire la prise de possession, un ordre qui avait tant tardé. Il n'était pas un révolté, mais bien au contraire un féal et obéissant sujet de sa Majesté.

Henri III n'en jugea pas ainsi. Persuadé que le prince, toujours protestant, serait un danger pour sa politique, il leva une armée de 5.000 hommes de pieds et de 1.000 chevaux. « Il entendait que tous ses bons serviteurs, rapporte l'Estoile, marchassent en diligeance et montrassent, par effet, l'envie qu'ils avaient toujours protesté avoir à son service. Les mignons commencent à dresser leur équipage pour y aller ». Le comte du Bouchage, depuis mars 1579, commandait une compagnie de chevaux-légers. Il avait alors seize ans et demi et sans doute il était heureux et fier comme tout bon Joyeuse, de lutter pour la religion et le roi.

On partit en magnifique équipage, sous la conduite du maréchal Jacques de Matignon et, après six jours de marche, on arrivait devant la Fère. Le siège aussitôt commença. Il ne fut pas parmi les plus sanglants de cette fin du seizième siècle si fertile en batailles. D'ailleurs aucun secours ne vint donner espoir aux assiégés ; ils firent diverses sorties pour se dégager ; le seigneur d'Arques, Anne de Joyeuse, combattant aux premiers rangs avec son frère Henri, fut blessé « d'un coup d'arquebuse qui lui emporta sept dents et une partie de la mâchoire ». Sa vigueur corporelle et son énergie

eurent assez vite raison de cette grave blessure, puisque nous le voyons revenir devant la Fère dans la première quinzaine d'août 1580, toujours aussi ardent au combat. Le siège se prolongeait au delà des prévisions du roi. Matignon, décidé à en finir, fit avancer le plus près possible les mortiers et les bombardes ; le combat d'artillerie et d'hommes à pieds dura cinq jours ; des portions de fossés furent prises, mais les assiégés se défendirent avec courage et trois semaines se passèrent en escarmouches et surprises. Le 12 septembre, l'assaut général allait être donné quand la ville demanda à capituler. L'armée assiégée fut traitée, selon la volonté du roi, avec la plus grande humanité : chefs et soldats sortirent avec leurs armes ; c'était un hommage rendu par des braves à d'autres braves, ni les uns ni les autres n'avaient ménagé leurs efforts et leur sang.

Ce siège, où le courage des deux Joyeuse avait été remarqué, fut certainement la cause d'un redoublement de faveurs royales. Moins d'un an après (août 1581), la vicomté de Joyeuse était élevée à la dignité de duché-pairie. Henri III, en faveur de son mignon Anne d'Arques qu'il comble ainsi d'honneurs, exempte le nouveau duché d'être réuni à la couronne, « à défaut d'hoirs mâles ». Il dérogeait ainsi à l'édit de juillet 1566. Le Parlement résiste, refuse d'enregistrer et lui fait adresser des remontrances par le premier président de Thou, deux autres présidents et plusieurs conseillers ; le roi alors lui envoie une lettre de jussion ; le Parlement cède et le 4 septembre, Anne I^er^, duc de Joyeuse, pair de France, se rend devant les hauts magistrats obéissants et non soumis ; il est accompagné des ducs de Guise et d'Aumale ; il fait lire les lettres royales et prend possession de ses titres et charges.

Henri III préparait ainsi l'exécution d'un autre projet : le mariage du jeune duc de Joyeuse avec la demi-sœur de la reine ; il négocia cette union avec autant de promptitude que d'adresse et, le lundi 18 septembre, Marguerite de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont et de Jeanne de Savoie, était fiancée à Anne de Joyeuse ; le mariage fut célébré le dimanche suivant, 24 septembre, en

l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à trois heures après-midi. Toute la Cour s'y trouvait et le roi n'était pas le moins heureux de ce qu'il regardait comme un succès personnel. Henri du Bouchage était là, comme il assista par devoir de Cour et par amour fraternel, aux fêtes de noces dont nous avons dit un mot précédemment. Le faste extraordinaire que le roi y fit déployer, les honneurs inouïs accordés au nouveau duc, la perspective d'une ascension rapide pour lui-même, ne semblent pas l'avoir ébloui, si l'on en juge par les idées qu'il va bientôt manifester à l'occasion du mariage que le roi a déjà idée de négocier à son intention et pour les besoins de sa politique de Cour.

Henri du Bouchage a gardé les sentiments élevés et s'il trouve fort beau et bon que les autres, son frère tout le premier, s'attachent toujours plus et sans regrets au monde, par le mariage et une participation intense aux fêtes, aux banquets, lui, sent la gêne l'envahir ; est-il à sa place dans le tumulte brillant de la Cour ? « Voyons-le dans les tournois étaler son adresse, dit Caillière, et dans les combats de barrière faire paraître sa force. Il a l'estime et l'approbation des dames, et des braves font cas de sa valeur. Mais aussi nous le trouvons une partie de la nuit au pied d'un crucifix et nous lui voyons les impressions que la haire fait sur sa peau ». Caillière ajoute des détails qui nous font pénétrer dans l'intimité de cette âme généreuse. « Son antichambre était toujours pleine de porteurs de placets ; il ne suivit pas la méthode des favoris qui est de se rendre invisibles pour n'être utiles qu'à eux-mêmes et à leurs propres intérêts ou de promettre tout pour ne rien tenir. Quand il jugeait une requête absolument contraire à l'humeur de son maître, il aimait mieux confesser son impuissance... Quand le roi se retirait à Vincennes, chez les Mineurs, où il faisait souvent ses dévotions, son principal soin était d'y mener avec lui le comte du Bouchage. Ce n'était pas une médiocre consolation pour une âme comme celle du comte de pouvoir, sans déguisement, pratiquer les austérités, les jeûnes et toutes dévotions qui lui plaisaient tant. »

A travers les péripéties variées d'une existence plus d'une fois bouleversée, Henri de Joyeuse, mignon, capucin, maréchal de France, revenu à la Cour, rentré au couvent, gardera toujours la même attitude de franchise et de loyale décision.

CHAPITRE III

UN FOYER MODÈLE

Mignons très aimés d'Henri III, comblés de ses faveurs, participant à la même vie de fêtes et d'occupations, Anne et Henri de Joyeuse ne furent jamais séparés par aucun dissentiment; l'instinct familial les prémunissait contre la jalousie ou le choc d'idées, de goûts différents. D'ailleurs peu après le siège de la Fère, l'extraordinaire ascension nobiliaire, politique et militaire d'Anne eût, au besoin, enlevé toute idée égoïste ou de discordance. Mais si frères qu'ils fussent, et bien qu'Henri de par cette candeur d'âme, cette belle confiance dans les gens et les choses qui persistaient en lui se sentit poussé à l'abandon cordial, il ne paraît pas avoir vu dans son aîné l'ami auquel on peut tout dire, le *dimidium animæ meæ* qui entre, en effet, de moitié dans notre vie morale ou spirituelle. Il devait trouver bientôt cet ami dans son second frère. François était l'homme prédestiné, peut-on dire, à l'aider de ses conseils et de son influence dans la plus grande partie de sa vie religieuse et publique. Tous deux vivront dans l'intimité de la pensée et du cœur; les vicissitudes des guerres de religion et l'aspect étrange ou magnifique de leurs vocations respectives loin de les séparer les feront toujours plus unis.

François, à l'époque où nous sommes arrivés, avait dix-neuf ans et demi; il n'était pas engagé dans les ordres et cependant, le roi déjà faisait négocier son élévation à l'archevêché de Narbonne. Le titulaire de ce siège, Simon Vigor,

célèbre prédicateur et théologien réputé, diplomate avisé, venait de mourir. Paul de Foix, ambassadeur à Rome reçoit mission de faire entrer le pape Grégoire XIII dans le plan du roi. Aubéry, dans sa vie du cardinal de Joyeuse nous donne en raison le détail de cette négociation laborieuse surtout en raison du jeune âge du candidat. Le comte de Foix écrit à Henri III le 11 décembre 1581 :

« La première fois que je traitai avec nostre Saint-Père, dans mon audience d'hier, ce fut de la promotion à la dignité de cardinal de MM. de Lénoncourt et de Joyeuse, lui disant que Votre Majesté se contentait de lui proposer pour ceste heure eux deux que vous désiriez être préférés à tous autres : l'un desquels estait M. l'Archevesque de Narbonne, frère de Mgr le duc de Joyeuse, beau-frère de vostre Majesté, la maison duquel vous désiriez illustrer autant qu'il vous serait possible, puisque vous l'avez estimé digne de l'approcher si près de vostre Majesté que vous l'aviez fait ; que j'avais moi-même toute connaissance de ceste maison et des vertus et mérites de M. de Joyeuse, son père ; je savais que le dit sieur archevesque de Narbonne comme aussi tous ses frères estait bien né et avait ésté fort soigneusement instruit et eslevé en la vertu, bonnes mœurs et toutes bonnes lettres et avait donné telle expectation de foy que chacun croyait qu'il estait pour estre un des plus dignes prélats de la chrestienté, qu'à la vérité, il estait jeune d'âge, mais non pas tellement jeune toutefois que Sa Sainteté ne l'ait jugé d'âge compétent pour tenir un archevesché et primatie des premières de l'Église. »

Grégoire XIII ne se rendait pas facilement; aimable et souriant, il faisait des objections et tout en assurant de l'attention qu'il prêterait au projet du roi, il préférait attendre un peu. Anne de Joyeuse se rendit à Rome en juillet 1583 et fit une autre tentative qui échoua au milieu des fêtes et des paroles pontificales les plus flatteuses, les plus bienveillantes, mais les moins décisives. Enfin, le 14 décembre 1583, Grégoire XIII signait le Bref accordant le chapeau de cardinal tant sollicité. Peu de temps après, le nouveau prince de l'Église était transféré à Toulouse, tout en conservant son siège de Narbonne, nous l'y retrouverons en 1593 avec son

frère Henri dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité.

Le roi menait de front plusieurs affaires intéressant les Joyeuse. Pendant qu'en son nom, Paul de Foix usait en faveur de François de toutes les ressources de la diplomatie, l'habileté royale se déployait pour amener Henri à se marier. Il y avait là des difficultés de plus d'une sorte dont la moindre n'était pas la répugnance éprouvée par le jeune Maître de la Garde Robe à l'égard d'un état jusqu'ici fort loin de ses pensées. Sa piété restait vive autant qu'éclairée ; elle s'était même fortifiée au contact des Frères-Mineurs Capucins chez lesquels il fréquentait assiduement et la vue de ces religieux dont la vie austère et dévouée contrastait si violemment avec le faste et les frivoles occupations de la Cour ne l'incitait pas à rester dans le monde. Il n'avait rien abandonné de ses désirs du cloître et ne s'en cachait pas. S'il restait à la Cour, l'obéissance qu'il croyait devoir à ses parents, même sur ce point, en était la cause ; mais comme le remarque son premier historien, Jacques Brousse, « il attendait le moment de s'envoler loin de la terre de dissipation pour aller dans l'asile de la sagesse », quelle chance de réussite pouvait rencontrer auprès de lui un projet de mariage, le roi même en fût-il l'auteur ?

Il saute aux yeux qu'Henri III tint à garder auprès de lui un jeune seigneur faisant montre de qualités exceptionnelles et d'autant plus remarquables dans une Cour aussi évaporée que celle qu'il avait formée à son image ; peut-être était-il heureux de pouvoir calmer les scrupules, les angoisses qui assiégeaient de temps à autre sa conscience de chrétien, illogique mais sincère, par le spectacle d'une vertu indiscutable et qu'il semblait, malgré les apparences, encourager et patronner, puisque par des faveurs éclatantes il la mettait en évidence. Ceci s'accorde assez bien avec la mentalité inquiète et mal équilibrée du dernier Valois.

Nous avons dit que tout n'était pas toujours pour le mieux dans la société des mignons ; les jalousies parfois y amenaient la discorde, la dispute, voire les coups ; en bon chef de troupe, le roi s'employait à réconcilier les adversaires rare-

ment irréductibles. Parmi ses plus intimes, celui qu'on appelait couramment à Paris le petit La Valette, n'avait pas vu sans quelque dépit la brusque et stupéfiante élévation de son émule en amitié royale : Anne de Joyeuse. Esprit positif et réfléchi, violent avec calcul, il était l'antithèse d'Anne, plus encore d'Henri de Joyeuse. Ambitieux et hautain, très fier de ses titres de noblesse, il saura sa vie entière manœuvrer avec habileté et décision entre les divers partis. Son catholicisme n'était pas à l'épreuve d'un retour de fortune en faveur des Protestants. Le vendredi 3 février 1588, il part en chasse, traverse à grandes foulées la forêt de Senlis et rejoint Henri de Bourbon. En compagnie du roi de Navarre, de Lavardin et de Fervaques, il assiste à un prêche à Alençon et abjure le catholicisme devant les huguenots tout heureux de cette nouvelle et précieuse recrue. « Il regrette pourtant la messe et sa femme, essaiera de se passer de la première, mais ce lui sera difficile pour la seconde. » Aussi peu fidèle à son Dieu qu'à son roi, il obtiendra des charges importantes, les remplira avec une habileté mêlée d'audace et de violence ; il aura passé sa vie à ruer dans les brancards ; obéi, mais redouté, jamais aimé, il jouera un rôle parfois important dans les affaires de France, rôle que ses grandes qualités auraient fait bienfaisant, s'il avait su dompter son égoïsme et son orgueil.

Jean Louis Nogaret de la Valette prétendait descendre du fameux chancelier de France, Guillaume de Nogaret, dont on sait l'ardeur à exécuter les volontés de Philippe le Bel contre Boniface VIII ; cette origine n'a jamais été bien prouvée, mais le favori d'Henri III s'en targuait et trouvait exagéré qu'un sieur d'Arques, fils d'un gentilhomme de province éloignée fut devenu en un tournemain duc et pair, puis grand-amiral de France. Le roi sentit le danger et décidé à éviter la brouille entre les deux familles, pensa à les unir étroitement par un mariage qui aurait un double but : rétablir la concorde entre ses Mignons et briser les aspirations du comte du Bouchage vers le cloître.

Il exécuta son projet par étapes. Quelques mois après le mariage d'Anne, premier duc de Joyeuse, il donnait à la Valette le même titre, en achetant pour lui à grands frais la

terre d'Epernon qu'Henri de Bourbon lui céda contre une forte somme ; et presque immédiatement l'archimignon se vit nommé colonel général de l'infanterie, un des plus hauts grades de l'armée, gouverneur des trois Évêchés (1581-83) ; il avait vingt-huit ans. Ainsi pourvu, la Valette serait conciliant et sûrement ne ferait pas opposition à un projet de mariage qui le touchait de près. C'est qu'en effet Henri III désirait vivement unir le sort du comte du Bouchage à celui de la sœur de la Valette. Catherine n'avait pas seize ans ; mais tous les chroniqueurs sont d'accord pour lui reconnaître un lot de qualités peu communes à cet âge. Sa profonde piété, sa réserve remarquée dans les fêtes de la Cour, son esprit réfléchi donnaient à penser que « bienheureux serait le seigneur qui la prendrait pour femme. » Et peut-être Henri III songeait-il qu'un pareil choix serait mieux agréé de son maître de la Garde-Robe. Henri du Bouchage verrait la délicatesse du procédé et se laisserait convaincre en face de qualités et d'une humeur si semblables aux siennes. Le roi ici voyait juste, mais craignant malgré tout un échec, il demanda de l'aide au frère aîné d'Henri. Anne se prêta d'autant plus volontiers à la combinaison royale qu'il voyait avec vif déplaisir la sagesse à son avis outrancière d'Henri et surtout ses visites de plus en plus fréquentes et prolongées au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré.

Le jeune comte du Bouchage se débattait dans les mille liens dont l'enserraient une Cour évaporée et les charges qu'il y occupait. « Il avait l'âme si agitée et l'esprit si distrait qu'on le surprenait rêvant à tout autre chose qu'à ce qu'il voyait. » Anne se résolut à agir. « Ayant depuis longtemps observé ses démarches et craignant qu'enfin il ne fit un coup de sa tête, il le prit en particulier », et lui adressa une remontrance assez vive mais qui prouvait encore sa tendresse pour son cadet. « Il portait avec une peine extrême la mélancolie dans laquelle il le voyait plongé ; il avait examiné tout ce qui leur était arrivé à tous deux depuis qu'ils étaient à la Cour, et n'y trouvant que des sujets de joie et de satisfaction, ne pouvait comprendre celui de sa tristesse et de son

dégoût; il lui demandait cette preuve de son amitié de lui dire nettement ce qui devait lui avoir déplu. »

Henri paraît avoir été déconcerté tout d'abord par cette mise en demeure. Son secret qu'il avait cru à nouveau enseveli au plus profond de son cœur, était encore une fois mis à jour, car à n'en pas douter, Anne, sans le dire crûment, visait ses intentions de vie religieuse; il répondit évasivement, « le suppliant de croire que sa mauvaise humeur ne venait que de son tempérament; il s'apercevait bien lui-même qu'il devenait à charge à ses amis, ne pouvant se plaire aux choses qui divertissaient les autres, mais espérait revenir bientôt dans un meilleur état, dans lequel il retrouverait plus de plaisirs qu'il n'en avait perdu. »

Anne ne peut se contenter d'une réponse ressemblant si fort à une fin de non recevoir. Il pousse la pointe hardiment et va commencer à démasquer ses batteries. « Pensez vous qu'un homme qui ne peut souffrir vos inquiétudes sans y prendre grande part, n'en doive point avoir aux bonnes fortunes qui vous arriveront; en vérité, vous seriez fort injuste de faire entre nous des partages si inégaux, en retenant vos belles espérances pour vous seul et ne me donnant que vos mauvaises humeurs. Appelons secret ce que à l'instant j'appellais espérance, dîtes-moi celui de votre cœur, ne parlez pas d'indiscrétion, ce mot ne convient pas ici où il faut agir avec franchise; autrement, vous connaissez mal les sentiments de mon cœur et la force de mon amitié, assurez-vous que je ne puisse être mécontent quand vous serez heureux. » Anne voulait une réponse nette qui permît au roi de manœuvrer auprès d'Henri plus rapidement et sans à-coups; il allait pousser son frère à bout, « mais heureusement pour celui-ci qui ne savait plus par où se tirer d'affaire, on entendit un grand bruit dans la cour, suivi d'un page qui vint dire au duc que le roi entrait dans son hôtel ». Les deux frères accourent et le reçoivent à la porte de son carosse. Henri III était souriant, son projet était à pied d'œuvre et il comptait bien remporter la victoire sans grande lutte. Il entra, appuyé amicalement sur le bras de ses deux mignons, et se penchant à l'oreille du jeune duc : « Je dois m'entre-

tenir avec ma sœur, » (1) dit-il. Ce n'était qu'une feinte et Anne, au courant de ses desseins, dut le comprendre ainsi, mais s'il s'y méprit, il fut vite détrompé. On arrivait « à l'appartement de la duchesse qui se divertissait avec la maréchale, sa belle-mère ». La conversation, d'abord indifférente, prit, sur l'initiative du roi, un tour inattendu pour ses interlocutrices. « Le roi qui était naturellement galant, s'adressant à la maréchale, lui demanda si elle ne pourrait point souffrir qu'on lui parlât d'amour. » Mme de Joyeuse, embarrassée, ne put qu'accéder à la requête du roi, protestant toutefois que « dans une conversation si nouvelle à ses pensées ordinaires, elle se tirerait très mal. » Henri III prit la balle au bond ; montrant le comte du Bouchage : « Eh bien ! voilà qui vous secourra, aussi bien la chose le touche-t-elle un peu plus que vous. J'ai pensé à lui trouver une maîtresse pour lui donner bientôt une femme. » La maréchale remercie avec sa bonne grâce coutumière. Et le roi, sûr de ce premier appui, s'adresse au duc : « Mon frère, disposez donc le comte du Bouchage à devenir amoureux, car je suis certain qu'il approuvera mon choix, » et tout bas, « j'ai pensé à mademoiselle de la Valette. » La maréchale reçut le dernier mot du roi. « Madame, je suis donc venu donner à votre fils un sujet de méditation, pensez-y entre vous et me dites ce que vous aurez résolu. » Il partit, regardant, non sans malice, du Bouchage, interdit et muet de stupeur. « Comme le roi avait l'œil perçant, il connut bien que ce n'était pas sans sujet que le duc de Joyeuse lui avait souvent dit que son frère ne cherchait qu'à s'échapper du monde et qu'il ne savait point d'autre lien pour l'arrêter que celui du mariage. »

Quand ils furent tous les trois dans le carosse qui les ramenait au Louvre, Henri III affecta, pendant tout le voyage, de parler à l'oreille du duc ; et du Bouchage en conclut naturellement « que tout ce jeu avait été concerté entre eux. »

(1) La duchesse de Joyeuse, Marguerite de Lorraine, belle-sœur d'Henri III.

Il ne se trompait pas : un véritable plan de campagne avait été élaboré entre le roi, le duc de Joyeuse, le maréchal et sa femme. Cependant, sur l'ordre d'Henri III, on laissa quelques jours du Bouchage sur l'impression des premières paroles royales qui, espérait-on, lui paraîtraient un ordre auquel il ne voudrait pas se soustraire, mais sans doute il n'en souffla mot; le roi s'impatientait et le maréchal jugea que ses intérêts, ceux de sa famille, l'obéissance qu'il devait à son souverain, obligeaient à brusquer la solution. De Toulouse il en écrivit à son aîné, le chargeant d'insister auprès d'Henri et de l'amener à une décision favorable aux vues du roi. Anne s'empressa de déférer à l'invitation paternelle. Il eut une longue entrevue avec son frère, lui déclara « qu'il avait résolu de l'embarquer à la recherche de mademoiselle de la Valette et qu'il souhaitait qu'il se rendit digne de ses bonnes grâces, puisque le roi s'était offert à en faire la demande. »

Mieux à son aise devant son frère qu'en face du roi, Henri défendit pied à pied ses positions. « Je n'ai pas d'inclination pour le mariage et jusqu'ici aucune femme ne m'a touché le cœur. » Sa conduite austère à la Cour, chez lui, au dehors, répondait depuis toujours de la sincérité de ses paroles, mais ici la volonté des parents se dressait comme un mur infranchissable pour le loyal jeune homme entre le mariage et la vocation religieuse. Or il était à la Cour ; ceux qu'il chérissait le plus ici-bas étaient aussi les plus acharnés à combattre son désir du cloître. La lutte lui parut trop dure pour qu'il pût la supporter seul ; il avait besoin de conseil, il se hâta, dès le lendemain matin de l'entrevue avec son frère, d'aller au couvent de la rue Saint-Honoré. Il exposa l'affaire à son confesseur, communia et dans son action de grâces, remit l'affaire entre les mains de Dieu, décidé à obéir à la volonté du roi et de ses parents.

Le religieux auquel il demanda lumière éprouva-t-il les mêmes sentiments de doute et de crainte qui avaient incité le P. Robert de la Hosque à indiquer au jeune comte la voie de l'obéissance comme la seule valable ? On peut le croire ; Caillière et Brousse, auxquels nous empruntons ces curieux détails, ne le disent pas expressément ; ils semblent l'indi-

quer par la conclusion qu'ils donnent à cette visite d'Henri au couvent des capucins. « Ses dévotions étant achevées, il fut au lever du duc, son frère, lequel, couvert encore de sa robe de chambre, le reçut chez lui et l'entendit lui promettre d'exécuter ses ordres de point en point. »

Pendant la courte absence d'Henri, Anne n'avait pas perdu son temps. Sûr de la victoire, il s'était rendu chez sa mère et l'avait poussé « à supplier le roi de ne plus différer de faire la demande de mariage, d'autant que le comte se trouverait embarqué de la sorte et contraint de suivre le mouvement du bateau. » La maréchale avait montré fort peu d'ardeur en cette affaire ; elle n'était pas ennemie des sentiments d'Henri, « étant vrai qu'elle les ait elle-même suivis si elle eût pu disposer de sa conduite. Mais comme obligée de déférer aux ordres de son mari et aux prières de toute la famille, elle se résolut enfin de le marier, quoiqu'elle sût bien qu'elle lui ferait une extrême violence. »

D'ordre du roi, Anne était allé trouver la Valette, l'avait entretenu du projet et s'était assuré de son assentiment ; peut-être l'archi-mignon avait-il fait d'abord quelques difficultés concernant la dot de sa sœur et les prétentions intéressées, qu'au dire de l'ambassadeur d'Angleterre, il attribuait à la maréchale ; le roi dut intervenir et la Valette, dont la souplesse n'était pas la moindre qualité, comprit vite l'avantage pour sa sœur d'entrer dans une famille qui devenait si puissante. En sortant de l'audience où l'accord s'était fait sans restriction, le favori traverse l'antichambre et laisse entendre la bonne nouvelle aux courtisans affamés de bruits toujours importants pour eux ; toute la Cour aussitôt le sut et du Bouchage ne fut pas le premier à l'apprendre. Il était resté à l'hôtel de Joyeuse ; dans sa chambre il avait placé une image de la sainte Vierge, rapportée de Toulouse et qu'à son entrée en religion il donna au couvent de la rue Saint-Honoré où elle fut l'objet de la vénération publique jusqu'à la dispersion des Capucins, fin du dix-huitième siècle. Henri, à genoux devant cette image de Marie, modèle de toutes les vertus en tous états, priait seul ; ce besoin de solitude se faisait sentir à lui plus vif au moment où, la décision prise,

il allait être saisi par le tourbillon plus absorbant des fêtes et des affaires politiques ou militaires. La plus grande partie de la nuit se passa ainsi, et assez tard dans la matinée, Henri s'entendait avec sa mère, toute heureuse de n'avoir pas dû faire pression sur ce fils bien-aimé qui représentait le mieux ses sentiments de foi et de piété. Par ses réflexions et ses entrevues avec Anne, il l'avait devancée et lui avait épargné un premier échange de vues où la souffrance eût été commune. Entre la maréchale et ses enfants, il fut décidé qu'Henri solliciterait de suite une conversation avec mademoiselle de la Valette. Ici je cède la parole au chroniqueur de Caillière ; son texte possède une science du cœur humain, une sincérité et une saveur que je m'en voudrais de défiorer par le moindre commentaire.

« Dès lors, comme s'il eût été déchargé d'un pesant fardeau dont il aurait été accablé par ses irrésolutions, il commença de paraître le plus satisfait du monde, s'ajusta avec toute la politesse et la bienséance que demandait sa condition, et reprit cet air agréable et galant qui fait de si fortes impressions dans le cœur des dames, qu'elles se défendent avec peine de donner leur estime et leur amitié à ceux qui s'en savent bien servir. Le lecteur se peut imaginer tout ce qui se passe d'ordinaire en de pareilles occasions dont la peinture n'est pas nécessaire dans le récit de la vie d'un saint. Je dirai seulement que le comte remarqua tant de sujets d'admiration dans la beauté, la modestie et les autres vertus de sa maîtresse, qu'il se trouva le cœur sensible au delà de ce qu'il s'était imaginé, et quoiqu'elle vécut avec la dernière retenue, il fut aisé de juger que la recherche du comte ne lui déplaisait point. Nous avons fait voir jusqu'ici les inclinations du comte portées à la piété dès sa plus tendre jeunesse et les désirs violents qu'il avait toujours eus pour la Religion de saint François. Nous en pouvons autant dire de ceux de sa maîtresse qui avait mille fois importuné ses parents de lui faire donner l'habit de religieuse, et qui ne consent au mariage, que pour ne désobéir pas à son père qui lui commanda absolument de ne penser jamais à son prepremier dessein. »

C'est fort bien noté et comme les deux jeunes gens étaient sur tout ce qui les concernait pleinement d'accord, « la recherche du comte, dit de Caillière, ne fut pas longue. » Le roi pressait la conclusion d'une affaire dont il avait eu l'initiative ; les préparatifs furent poussés activement, la cérémonie des fiançailles eut lieu le dimanche 26 novembre 1582, et le 28 novembre 1582, le mariage fut célébré en l'église Saint-Germain l'Auxerrois en présence du roi et de toute la Cour. Les pamphlétaires, nouvellistes et l'opinion à l'affût d'un nouveau scandale somptuaire furent déçus. « Le 28 novembre, dit l'Estoile, Catherine de la Valette, sœur du mignon la Valette, fut mariée à petit bruit au comte du Bouchage. » Les fêtes durèrent un jour et n'eurent rien des bombances folles et extraordinaires dépenses qui avaient marqué le mariage d'Anne de Joyeuse ; le roi craignait-il une nouvelle vague de murmures et d'irritation que ne manqueraient pas de faire monter les ennemis de sa politique, au plutôt le trésor était-il démuni ? Toujours est-il que les dots déposées par lui dans la corbeille de noce, tout en étant fort belles ne dépassaient pas les bornes d'une légitime munificence. A Henri du Bouchage, le contrat signé du roi allouait « huit vingt six mille six cents soixante six écus (1) à Catherine de la Valette 66.666 écus ».

« Et c'est ainsi, conclut de Caillière, que le comte du Bouchage passa de l'extrême désir qu'il avait de se faire religieux de saint François au consentement qu'il donna pour son mariage et au plaisir qu'il goûta durant quelques années avec sa vertueuse épouse, je ne doute pas que le mariage de notre héros ne soit considéré par certains comme un effet de la légèreté, qu'ils ne l'accusent de s'être rendu contre sa première résolution et qu'ils ne tirent une conséquence de son peu de jugement. Et je ne puis nier que mon héros n'aie été un homme et conséquemment sujet aux faiblesses de la nature et même je confesserai encor qu'il se pouvait tromper, mais je crois qu'il n'a rien pensé que de raisonnable, car il avait abandonné la conduite de sa vie à la

(1) 166.666 écus.

Sagesse infinie du Dieu qu'il reconnaissait comme son maître. Voyons donc le fruit qu'il tira de ces pensées dans son mariage et de quelle sorte il cultive les vertus qui lui sont propres dans l'état où il se trouve nouvellement engagé. »

Et c'est la description confirmée par d'autres chroniqueurs et nouvellistes, tel l'Estoile, d'un intérieur de grand seigneur dont les habitudes, le train de vie contrastent violemment avec la dissipation, le luxe et le désordre moral si fréquents en d'autres milieux. Laissons encore parler nos chroniqueurs.

« Après que les premières réjouissances furent passées et que les nouveaux mariés eurent dressé leur équipage et leurs ameublements convenables à leur qualité, leur premier soin fut de donner une forme constante à leur économie et à la conduite de leurs domestiques. Ils ordonnèrent les pensions de leurs gentilhommes et les gages de leurs valets. Ils défendirent le mensonge, l'ivrognerie, la débauche, les blasphèmes à leurs gens sous peine d'être chassés sans espoir de retour. Ils partagèrent le temps à un chacun pour servir Dieu et faire leur devoir envers leur Maître, suivant la fonction de leurs emplois. Les écuyers furent chargés de répondre des pages et des laquais, les maîtres d'hôtel des officiers qui dépendaient d'eux, les aumôniers eurent ordre de dire tous les jours la messe, les domestiques d'y assister, et de se confesser et communier tous les mois. L'autorité du comte établit de si saintes lois dans sa maison, mais son exemple fut plus puissant pour les faire observer que son autorité.

« L'ordre qui fut observé dans le train de la comtesse ne fut pas moins exact parmi les femmes, et comme sa vertu ne cédait en rien à celle de son mari, elle n'apporta pas moins de diligence à bien discipliner sa maison. Sans mentir, ce fut une glorieuse émulation que celle du mari et de la femme, qui parut dans le règlement de leur famille et ce ne fut pas sans sujet si leur sainte conduite fut admirée de toute la France, puisque les maisons religieuses ne la pouvaient connaître sans étonnement. »

Bientôt Henri et sa jeune femme jugèrent leur hôtel trop luxueux, trop éloigné aussi du centre de leur vie spirituelle.

Ils avaient choisi leurs directeurs d'âmes au couvent de la rue saint-Honoré ; il résolurent de s'en rapprocher le plus possible ; le comte du Bouchage exprima son désir au père Hippolyte, gardien des Capucins qui comme de juste le trouva fort bon. Quittant leur magnifique hôtel, ils vinrent s'installer dans « une maison assez médiocre » achetée dans ce but; elle touchait le jardin du couvent et devait par conséquent confiner aux Tuileries ; pour que le comte pût venir trouver les Pères et s'entretenir avec eux à loisir, le Père Bernard d'Osimo, provincial (1), l'autorisa à ouvrir une porte donnant accès direct dans le jardin du couvent ; le comte n'avait que quelques pas à faire pour pénétrer dans le chœur des religieux ; il usait fréquemment de cette facilité, pendant que sa femme allait faire ses dévotions à la chapelle en faisant le tour, deux-cents mètres au plus par la rue saint-Honoré. Henri, de jour et de nuit quand ses occupations le lui permettaient, venait psalmodier l'office divin avec les religieux ; à leurs côtés il méditait dans le silence sur la Passion du Sauveur.

Si étrange que paraisse une conduite si peu habituelle à des gens mariés, jeunes surtout et obligés à une vie de grands seigneurs, nous sommes obligés de nous rendre à l'évidence des documents. On comprend que l'Estoile ait cru devoir noter les séjours fréquents que le comte du Bouchage et sa femme faisaient au couvent ou à la chapelle des Capucins ; il y avait là pour lui matière à étonnement. Ce chroniqueur bavard et à courte critique devait trouver singulier ou même contradictoire l'attitude du jeune mignon obligé de paraître à la Cour, d'y faire bonne figure dans les fêtes, les bals et réceptions et dont la pensée alors se reportait spontanément et avec joie vers le couvent où il avait espéré vivre revêtu d'une bure austère. Incapable d'étudier les personnages qui passent dans son récit rapide, superficiel et tout fragmentaire, l'Estoile s'est étonné plus d'une fois devant la figure du comte du Bouchage et du P. Ange de Joyeuse, son étonnement est à la mesure de son incompréhension, nous le

(1) Ou plutôt : commissaire général pour la province de Paris.

verrons mieux encore plus tard. Caillière, Brousse bien plus qui écrivent sur des documents et des souvenirs que leur ont livrés les membres de la famille de Joyeuse ou les amis, les confrères du P. Ange ont pu approfondir la mentalité du mignon et du Capucin. Il le font à la manière de leur temps, mais quel auteur, n'a écrit de même ? Les paroles, les conversations, les prières qu'ils mettent dans la bouche de leur héros sont toujours situées dans un fait, dans un endroit désigné, le fait est souvent détaillé, le but est visible : Brousse veut qu'on le sache bien : ce qu'il raconte il le tient de bonne source, il est prêt à en fournir les preuves ; mais précisément il a voulu écrire un livre d'histoire religieuse, la vie spirituelle, intime d'un courtisan, marié, père de famille, maréchal de France, chef d'armée appelé en définitive à vivre et à mourir dans un cloître franciscain. C'est même ce qui donne à son œuvre un caractère spécial, profondément vrai, très humain et très surnaturel tout à la fois.

Ainsi nous montre-t-il Henri du Bouchage une nuit dans l'obscurité du chœur des religieux capucins, plongé dans une oraison si absorbante qu'il ne s'aperçut pas du vide qui s'était fait autour de lui. « Le père gardien, son confesseur, prit alors la liberté de le tirer par le bras et de lui demander s'il ne se trouvait point mal, l'avertissant que tous les religieux étaient retirés à leurs cellules. » Henri revint sur terre. « Ah ! mon père, dit-il, que vous m'avez obligé de me tirer de la peine où j'étais, et que j'ai besoin de votre conseil sur une importante matière qui a fait aujourd'hui le sujet de ma peine et de ma méditation, mais je ne veux pas abuser de votre patience, il est temps que vous preniez un peu de repos et que je me retire en mon logis. Aussi bien ce que j'ai à vous dire mérite-t-il une conférence particulière que je remets à un temps plus propre. » Ce sujet de peine et de méditation, nous allons le connaître par le détail, car « après ce discours il sortit de l'église, et traversant le jardin, s'en retourna dans son logis où il trouva la comtesse sa femme prosternée au pied d'un crucifix dans son oratoire, avec autant de dévotion et de ferveur qu'il en avait eu aux Capucins. »

Jacques Brousse trace un tableau grave, gracieux ou ironique selon le cas de cet intérieur seigneurial et je ne m'excuse pas d'une citation assez longue, car elle vaut, par les faits qu'elle résume, les discours les plus éloquents ou les réflexions morales les mieux appropriées.

« Leur maison était un temple de Dieu ; ils avaient l'œil aux actions et aux déportements de leurs serviteurs, empêchaient qu'ils n'offensassent personne et que leurs discours ne fussent dissolus, comme c'est l'ordinaire des serviteurs des grands, et tous les matins après avoir offert et leur cœur et leur âme à Dieu et consacré à sa sainte volonté toutes les actions qu'ils devaient accomplir le jour, prenant leurs heures, ils disaient l'office ensemble, de sorte que qui les eût entendus du dehors sans les voir eût dit que c'étaient deux religieux qui, enfermés dans leur cellule, rendaient à Dieu les louanges qu'ils lui devaient par l'obligation de leurs vœux ; ainsi l'étaient-ils en leur âme, ne différant des autres qu'en habit et profession. S'ils entendaient tous les jours la messe avec ressentiment, je le laisse à penser puisque le comte l'avait pratiqué dès son bas âge. Les paroles déshonnêtes et les discours bâtis sur la renommée du prochain (comme c'est la coutume trop ordinaire de la Cour, où la plupart du temps les courtisans demeureraient muets comme poissons s'ils n'avaient quelqu'un pour objet de leur médisance) étaient de si vives atteintes et des traits blessants si rudement leur intérieur, pour la charité que l'on doit au prochain, que nulle considération ne les pouvait empêcher qu'ils n'en fissent la correction à qui que ce fût, quand ils en entendaient le moindre bruit ».

Trouvera-t-on cette vie à deux trop encombrée de spiritualité et de pratiques de dévotion ? Et dans cette recherche intense des vertus chrétiennes, que devenait l'amour que saint Paul indique aux gens mariés comme une qualité nécessaire, divinement voulue, image de l'union du Christ et de son Eglise ? Nos chroniqueurs insistent au contraire sur la tendresse qui liait étroitement le comte et sa femme. « Joints par le nœud d'un réciproque amour, dit Brousse, ils semblaient vraiment n'avoir qu'un cœur en deux corps ou

une âme en deux cœurs. » De Caillière sans être plus précis est plus abondant : « Dieu l'avait rendu sensible à l'amour de celle qu'il lui avait donnée pour compagne ; sa beauté le charme, et sa passion pour elle est grande. » Il nous décrit ses sentiments comme il parle de l'étonnement admiratif de la Cour pour un couple si bien assorti, si uni, et dont l'amour mutuel semblait s'alimenter dans la pratique rigoureuse et concertée des plus belles vertus.

Leur fidélité conjugale est à l'abri des mauvaises langues ; une vie si profondément, si totalement chrétienne ne pouvait donner prise à la malignité des chercheurs de potins et de scandales publics ou privés. De fait nulle part on ne voit l'ombre même d'une accusation ; on n'insinue pas, aucune allusion à quoi que ce soit qui puisse entacher l'honneur de nos deux jeunes gens. L'Estoile signale bien sur un mode parfois ironique telle manière d'agir, telle pratique de piété, il est là dans son rôle de mémorialiste quotidien ; catholique à demi, protestant à moitié, en flirt avec les partisans de Condé et du roi de Navarre, mais soucieux de ne pas paraître briser avec la religion de son baptême, il est dans l'incapacité de comprendre la grandeur, la beauté d'une attitude qui le dépasse. Ce n'est pas sous sa plume curieuse, experte en l'art de noter le point intéressant ou pittoresque de chaque jour, mais souvent dénuée d'esprit critique et sans idée foncière, qu'il faut chercher un jugement équitable sur la vie chrétienne du comte et de la comtesse du Bouchage, à la Cour et chez eux.

Heureusement Brousse et de Caillière ont décrit et apprécié ce côté si intéressant de la vie du Père Ange ; et si les évènements auxquels ils le montrent mêlé ont leur intérêt qu'il serait fou de contester, les sentiments, les pensées, les paroles, les actes qui révèlent le fond de l'âme chrétienne et monastique du courtisan prédestiné ont une importance pour le moins aussi grande ; ceux-ci ordonnent et éclairent ceux-là. Brousse nous montre le comte du Bouchage songeant au bonheur calme du cloître et comme pour s'y préparer, se faisant un couvent de son logis, récitant le bréviaire, faisant oraison en son oratoire quand il ne pouvait se rendre au

25873

couvent. Certains jours de fête de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge ou des saints que les deux époux entouraient d'une vénération particulière, ils disaient ensemble l'office de la fête. Henri s'acquittait de ses charges à la Cour avec une conscience, une adresse que tous admiraient ; « sa femme avait un soin particulier des pauvres et passait au soin de sa maison et en prières tout le temps qu'elle ne donnait pas à la suite de la reine. Ils étaient d'accord pour faire régner dans leur extérieur la simplicité élégante et la noble franchise qui de suite les distingua des autres seigneurs. « Car si l'un, « dit Brousse, était ennemi de la vanité, l'autre la haïssait « comme le venin et la peste des dames ; si l'un, contre « l'ordinaire des hommes, faisait moins de cas d'une exté- « rieure beauté, l'autre contre le naturel de son sexe détestait « le vermillon et le fard qui démentent la nature. »

Après moins de six mois de mariage, ils pouvaient constater leur union parfaite de cœur et d'âme ; très aimants, souffrant d'être séparés ne fut-ce qu'un jour, ils se retrouvaient heureux de goûter pleinement le charme délicat d'un foyer où tout était si ordonné, « que les plus ennemis de la vertu ou les plus amoureux de la vanité étaient contraints d'avouer que c'était une alliance des plus assorties qu'on pût souhaiter. » Au retour du couvent des Capucins, il leur arrivait fréquemment de s'entretenir des sujets qui les avaient, chacun de leur côté, préoccupés devant Dieu. « Tantôt ils laissaient emporter leur esprit dans l'admiration de la providence de Dieu, tantôt ils tournaient leurs pensées du côté de la vanité du monde. Ils discouraient sur l'infinité des occasions qui dans la Cour plus qu'en tout le reste du monde peuvent induire à péché et faire chanceler les plus constants. Bref en leurs discours ordinaires, ensemble, ils n'avaient rien en bouche que Dieu, la vertu, les bonnes œuvres. »

Henri III qui avait voulu et fait le mariage d'Henri du Bouchage et de Catherine de la Valette observait les allures quasi monastiques de son mignon ; il était le dernier à s'en étonner et tout en estimant que le comte poussait un peu loin l'ardeur de sa piété et l'austérité de sa vie domestique, il n'entendait pas qu'on émit des plaisanteries à leur sujet.

J'imagine qu'il n'était pas peu fier d'avoir si bien réussi une œuvre où sa politique s'était trouvée d'accord avec l'affection qu'il portait à la famille de Joyeuse, mais il avait l'esprit trop délié pour ne pas voir l'emprise de l'idéal religieux et franciscain spécialement sur le comte ; si, comme c'est à croire, il savait par le maréchal de Joyeuse, sa femme ou leur fils Anne les tentatives d'entrée au couvent qui avaient marqué les années d'adolescence de son plus jeune favori, il dut concevoir quelque inquiétude sur l'avenir réservé à cette union si bien assortie.

Un incident banal en apparence vint donner corps aux pensées divergentes du roi et du maitre de la garde-robe. Un jour qu'ils revenaient de la ville en carosse, « le comte du Bouchage vit deux capucins qui passaient, la besace sur le dos, il arreste longtemps la vue sur eux, à l'ordinaire de ceux qui désirent avec violence, et en cette vue sent toutes les puissances de son âme émues. Le roi, le voyant devenu pensif tout à coup et ses yeux immobiles sur ces religieux, jugea de là qu'il les avait autant dans le cœur que dans les yeux, il lui dit : « Ceux-ci sont vrais frères et imitateurs de saint François et observent la Règle selon sa première institution.» Si le roi avait ainsi voulu provoquer une réponse lui mettant à nu l'âme de son favori, il ne fut pas déçu. « Il est vrai, répondit le comte, et en cela sont-ils doublement heureux, car d'un côté ils ont évité les appas du siècle, ils vivent plus contents dans leur pauvreté que nous dans la multitude de nos possessions, et de l'autre ils sont assurés de posséder un jour une brillante couronne dans les cieux.» Henri du Bouchage rentra chez lui, tourmenté du désir de changer de condition et de se soumettre à la règle dont il venait de constater une application frappante. Mais il voyait la difficulté surgir. Marié, enveloppé de la tendresse confiante d'une femme qui avait éprouvé la sienne, il savait son projet impraticable, et parce qu'il était la loyauté même, il voulut calmer ses scrupules par une consultation théologique demandée à ses amis de la rue Saint Honoré. Peut-être dans le but de ne pas les embarasser, afin de laisser plus de liberté à leur décision, il leur posa la question « sous le nom

d'une personne empruntée. On lui fit réponse que cela ne se pouvait, qu'au préalable sa femme n'y eût donné son consentement ou qu'elle ne se fut faite religieuse. Cela le fit résoudre d'attendre la volonté de Dieu. Cependant il augmente ses œuvres de piété, vaque à l'oraison mentale avec plus de ferveur, fréquente les Sacrements plus souvent qu'il ne faisait auparavant. »

Ses devoirs à la Cour, les cérémonies religieuses, les pèlerinages qu'il accomplissait avec le roi ne réussissaient pas à reléguer à l'arrière plan ses idées de vie religieuse. Le 25 mars 1583, Henri III avait institué une confrérie de Pénitents qu'il appela : Congrégation des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame. La première cérémonie eut lieu dans la chapelle des Augustins, à Paris, à 4 heures de l'après-midi. Naturellement les mignons et certains autres gentilshommes de la Cour en faisaient partie, chacun était revêtu d'un sac de bure à l'imitation du roi. La cérémonie d'institution terminée, ils allèrent en procession à travers les rues, sous une pluie torrentielle ; ils rentrèrent au Louvre ou en leurs logis trempés et crottés à souhait. Le lendemain un quatrain courait la capitale :

Après avoir pillé la France
Et tout son peuple dépouillé,
Est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé?

Le 1er janvier de la même année, Henri III avait fait célébrer en la même chapelle une fastueuse cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit fondé par lui en 1578. Là il créa chevaliers Mayenne, les deux frères Joyeuse et Epernon, leur jetant sur les épaules le magnifique manteau dont ont peut admirer un exemplaire au musée de Cluny. Puis ce fut le fameux pèlerinage accompli à pied de Paris à Notre-Dame de Chartres, le roi en tête. Le dernier Valois était sans enfants, il désirait vivement avoir un héritier, et reconnaissons que cette dévotieuse randonnée plusieurs fois renouvelée en un an, sous la chaleur, le froid, la pluie, dans la poussière ou la boue, si elle fait sourire ceux qui doutent de

la sincérité d'Henri III, indique une endurance, une énergie dont les rieurs peut-être seraient incapables.

Le comte du Bouchage participait à ces actes de piété avec son ardeur religieuse habituelle, mais trouvait mieux au couvent des Capucins et chez lui ; s'il ne dédaignait pas les manifestations extérieures de la religion (on le verra bien plus tard), il leur préférait le calme de l'oraison mentale et la psalmodie du bréviaire, aux côtés de ses amis de la rue Saint-Honoré ou dans la compagnie de sa femme.

Sa pensée évoluait chaque jour davantage vers Dieu servi uniquement ; un plan s'élaborait dans cet esprit inquiet de perfection chrétienne et l'heure vint où il ne lui parut plus possible, sans manquer à ses devoirs de mari aimant et loyal, de le cacher à sa femme.

Il revenait un soir du Louvre, fatigué de son travail plus absorbant que de coutume ; seul dans son carosse avec la comtesse, il était plus pensif qu'à l'ordinaire ; même elle lui trouva l'air mélancolique et l'ayant toujours connu gai, expansif, elle lui « demanda d'où lui venait ce changement si étrange ». Elle pensait à la guerre civile qui dévastait alors le Languedoc. Guillaume de Joyeuse y représentait le roi, sa présence à la tête des troupes catholiques dans une province si troublée inquiétait ses parents et amis. Henri avait-il reçu de mauvaises nouvelles et n'osait-il les communiquer à sa femme ? « Non, répondit le comte, au contraire, les armes du duc du Maine et du maréchal de Matignon ont fait la campagne au roi de Navarre et le roi vient d'apprendrs la prise de Castillon. Mais il y a quelque chose que j'ai à vous dire sans avoir la force de m'y pouvoir résoudre ». Interdite, la comtesse le regarde, inquiète dans son amour. « Eh ! quoi avez-vous si peu de confiance en moi, que vous appréhendiez de me dire vos secrets ou si peu d'amitié que vous ne me jugiez pas digne de partager vos peines ? » Henri sentit l'émotion le gagner, il prend les mains de sa femme, il la veut plus près de lui, plus assurée de son affection. « Que vous connaissez mal les sentiments du cœur que je vous ai donné ! S'il vous aimait moins, il aurait moins à combattre, mais mon amour fait toute ma peine et me ferme la bouche. »

La comtesse est prise de peur, le chroniqueur souligne ce sentiment qui concorde bien avec ce que l'on sait par ailleurs de son caractère affectueux, mais inquiet, toujours soucieux d'écarter ce qui pouvait troubler sa conscience plus que timorée et son amour pour Henri. « Souvenez-vous que mon amour est à toute épreuve et qu'il n'est rien que je ne souffre pour vous le témoigner, si quelque choc est capable de me donner de la frayeur, ce ne serait que la perte de votre amitié ; je supporterai tout et je croirai n'avoir rien perdu si je ne suis point séparée de vous. »

Henri ne pouvait se dérober, il n'y songeait pas, il n'y avait jamais pensé, mais la peur le prenait lui aussi de mettre sa femme en face d'un secret qui la fît souffrir. Il se met donc à parler, à dire tout, d'un coup, comme un homme qui se jette à l'eau, décidé à en finir avec une question qui l'obsédait et, malgré les assurances de son confesseur, lui semblait engager sa conscience. Il raconte les origines de sa vocation religieuee, ses tentatives pour entrer dans l'ordre de saint François, ses angoisses au cours des négociations de son mariage. « Mais si tôt qu'on m'eût ordonné de vous rechercher et que je vous eu vue je me sentis attaché par des liens que je ne pus jamais rompre. Je vous aime avec tant de passion que vous avez depuis régné absolument dans mon esprit, ma plus grande douleur a été votre absence, lorsque la guerre m'a arraché de vos bras. Et pourtant je suis comme persécuté d'un importun remords, car je me reproche parfois d'avoir mal répondu à l'appel de Dieu. »

Et craignant d'en avoir trop dit et « comme s'il eût eu honte de s'être expliqué au désavantage de son amour, il passe la main sur son visage et les yeux baissés semble attendre un arrêt plutôt qu'une réponse. »

La comtesse stupéfaite « éprouva beaucoup de douleur et un peu de colère » ; mais la réflexion aidée de son amour pour son mari, de sa haute piété envers Dieu lui fit trouver les paroles qui convenaient. Elle était sûre de la tendresse fidèle d'Henri, pénétrait la pensée de ce grand seigneur qui là, craintif, angoissé, semblait n'être plus qu'un grand enfant auquel il faut beaucoup d'amour et un conseil ferme et clair

qui le rassurât. Elle lui dit sa tristesse de n'avoir rien su par lui de sa vie spirituelle antérieure; elle ne nie pas l'appel divin qu'il croit avoir entendu, mais ils sont mariés, ils se sont promis un mutuel amour, il reconnaît n'y avoir été contraint que par les qualités qu'il a trouvés en elle ; Dieu a voulu leur union, elle s'estimerait coupable en cédant à une aspiration de son mari vers un état qui contredit celui dans lequel ils sont librement entrés.

Ceci était la part de la douleur mêlée, on le voit, d'un soupçon d'amertume, bien naturel chez une femme qui s'aperçoit subitement avoir été laissée dans l'ignorance d'une des pensées les plus absorbantes du mari, pour lequel jamais elle n'eut rien de caché. Mais elle aimait trop et Dieu et son mari pour en rester-là. Ils vont se rencontrer de la façon la plus hautement chrétienne et c'est elle qui prend l'initiative d'un projet auquel il avait sans doute pensé sans oser l'exprimer. « Souffrez que je vous fasse une prière raisonnable : permettez-moi de faire vœu de me rendre religieuse si mon malheur veut que je vous survive, vous voyez que je ne veux pas me dispenser comme vous de l'obligation de vous aimer toute ma vie, mais que je prends même le chemin de n'aimer plus personne, si la nature me permettait aussi bien que les lois de me donner à un autre. » Mais son amour si noble, si chrétien, si entier pour Henri a reçu une dure atteinte. Elle ne peut s'empêcher de le dire sans façon sur un ton de dignité froissée. Et qui osera l'en blâmer ? « Confessez ingénuement la diminution de votre amitié, et si je ne puis approuver l'outrage que vous me faites, je vous promets au moins de vous le pardonner. »

Le comte accuse le coup ; sous un reproche qu'il estime immérité, il se redresse. « Je n'ai pas de peine à confesser que vous êtes plus sage que moi, mais Dieu m'est témoin que je vous aime plus que ma vie. Vous me montrez le chemin que je dois suivre. Oui, je consens au vœu que vous voulez faire et vous promets d'en faire un pareil au vôtre. Nous allons donc au même but et je confesse qu'il me fallait un guide comme vous pour me montrer les moyens d'y arriver. »

De Caillière dont nous résumons le récit d'un fait que Brousse avait indiqué en quelques mots, ajoute cette remarque très juste : « Là finit cette sainte conversation qui dissipa la crainte des deux parfaits amants, et qui fut peut-être le fondement des plus grands mérites du comte du Bouchage, puisque dès ce jour-là il fit une ferme résolution de mourir Capucin. »

Au fond, Henri avait partie gagnée, car il ne me paraît pas qu'il ait voulu sérieusement se séparer de sa femme pour entrer en religion ; trop d'obstacles s'y opposaient dont le moindre n'était pas l'amour très vif qu'il gardait à une compagne si digne de lui ; déjà fort avancé en spiritualité, il pourrait, après la conclusion inattendue donnée à un échange de vue qui n'avait pas été exempt de vivacité laisser plus libre cours à ses désirs de perfection ; ainsi se préparerait-il à un événement qu'il ne voulait pas prévoir, encore moins espérer, mais qui devait bientôt se produire.

« Le comte et la comtesse accomplirent leur promesse et firent vœu entre les mains l'un de l'autre de quitter le monde dans les conditions que j'ai indiquées. Cette action acheva de les pousser tout à fait dans la dévotion, et leur fit prendre la liberté à tous deux de ne donner plus tant de complaisance à la Cour. Ils commencèrent à fuir assez ouvertement la galanterie qui y régnait pour lors : leurs plus ordinaires conversations étaient avec les religieux et leurs grandes affaires : l'examen de leurs consciences et la fréquentation des Sacrements. Le comte passait plus souvent la nuit avec les Capucins, et sa femme dans un Oratoire, en prières et en méditations. Ils passèrent toute l'année dans ces exercices de piété avec l'étonnement de la Cour et de la ville et leur exemple ne fit pas de médiocres fruits parmi le monde. »

La citation est-elle trop longue ? non sans doute, puisqu'elle nous fait pénétrer davantage dans cet intérieur où Dieu régnait en maître incontesté. De Caillière qui a ses idées sur les contemporains de son héros et n'hésite jamais à les manifester nous fait à cette occasion un croquis fort bien enlevé de la reine-mère. « Le roi ne se pouvait empêcher d'admirer leur vertu et la reine Catherine, sa mère, toute

dévouée qu'elle était à la politique et à la passion de gouverner l'État, affectait d'entretenir plus qu'à son ordinaire la comtesse du Bouchage, s'imaginant que la conversation avec une dame si sainte et si estimée pour sa piété, lui servirait à lever les soupçons que la Ligue avait donnés de son hérésie, et dont l'opinion était allée jusqu'au Saint-Siège et à la République de Venise. » Voilà qui situe à merveille la vie de perfection chrétienne d'Henri et de sa femme et par surcroît s'accorde fort bien avec le jugement que les historiens les plus autorisés portent sur l'énigmatique et néfaste fille des Médicis.

Sur ce sujet de la vie spirituelle du comte et de la comtesse du Bouchage j'ai préféré réunir en un seul récit les faits épars à travers les six années de leur mariage ; on peut ainsi se rendre un compte plus exact, moins dispersé de leur vie publique et privée à Paris ; en réalité, ce qu'on vient de lire en ces dernières pages se passait en 1586-1587, après les événements d'ordre politique et militaire qui se déroulèrent dans l'ouest de la France.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT DE L'ANJOU

Henri du Bouchage venait d'entrer dans sa vingt-deuxième année lorsque le roi, décidé à en finir avec les menées protestantes en Anjou, le nomma gouverneur de cette province et le chargea de disperser, d'accord avec son frère Anne, les troupes de Condé qui en occupaient certaines villes et forteresses.

Il ne parait pas douteux que le duc de Joyeuse ai été heureux de jouer un rôle d'envergure dans les luttes et conflits où la politique, souvent la plus néfaste, eut autant de part que la bravoure ou l'habileté militaire. Sa pensée était-elle bien fixée sur ce point et n'a-t-il pas marché dans le sillage assez zigzagant du roi plutôt que d'après un plan personnel? Il est assez difficile de le dire. On a opposé sa conduite à celle d'Henri de Bourbon voire à celle de son camarade Epernon. Le contraste tout réel qu'il soit est mal choisi et ne donne pas une idée exacte de la mentalité et de la conduite du célèbre mignon. Le roi de Navarre, protestant et prétendant au trône de France, marchait dans un chemin tout tracé et très clair; nullement embarrassé par des scrupules religieux et décidé à conquérir la couronne qui lui revenait par droit de naissance, il faisait la guerre civile dans un but déterminé qui s'imposait à lui. Il devait tenir compte des évènements et de l'opinion des grands du royaume, jusqu'à un certain point de l'opinion du peuple; il le montra bien, le moment venu; mais enfin il était son maître, chef reconnu

de ses sujets du Béarn et de la Navarre. Il ne pouvait que combattre, ralliant ses fidèles autour de son panache blanc, ou consentir à rester petit roi sans véritable influence, perdu dans le décor magnifique, mais restreint, de ses Pyrénées. Quant à Epernon, son caractère le poussait du côté du plus habile ou du plus fort ; non qu'il fût couard ou dénué d'intelligence, toute sa vie proteste là contre, mais, nous l'avons vu, c'était un adroit, un déterminé; sa conscience était au large et sa loyauté, plutôt son loyalisme descendait à la mesure de ses intérêts.

Anne au contraire, loyaliste à l'excès, soucieux de grandir et possédant un gros grain d'ambition, travaillait, négociait, combattait avec l'espoir que lui et sa famille en retireraient avantage, mais du moins agissait-il dans le cadre des ordres du roi et conformément à ses principes religieux. On ne le voit pas trahir son souverain dans une aventure politique plus ou moins trouble, ni sa foi catholique dans une alliance avec les protestants. On a pu lui reprocher une vie parfois frivole, inutilement luxueuse, une indécision qui lui a nui plus d'une fois, mais il fut la droiture même, brave jusqu'à la folie, fidèle à son Dieu, à son roi, à sa femme ; il demeure à travers ses défauts, ses fautes même, une figure noble et attachante ; il était vraiment Joyeuse et n'avait pas dégénéré.

Henri du Bouchage saisit avec empressement cette nouvelle occasion de combattre les ennemis du roi et du catholicisme ; ses convictions, on le pense bien, n'avaient jamais varié. Il avait passé les premières années de sa vie dans le Languedoc, où le Protestantisme avait été la cause première ou l'occasion, comme on voudra, de tant de troubles et de misères ; il n'avait pas appris à aimer « ces messieurs de la religion prétendue réformée » ; il sera un jour chef de la Ligue dans son pays de naissance et, jusqu'au bout, il restera fidèle à son parti comme à ses convictions.

Et parce que il a pris une part notable aux guerres de religion et que sa figure s'y détache avec un relief très accusé, il est nécessaire, pour juger équitablement ses paroles et ses actes, de se rappeler dans quelle situation était la France vers 1586.

La sainte Ligue fondée, en 1576, par Henri de Guise pour opposer les forces catholiques aux empiétements des huguenots, après une période active, était en sommeil depuis plus de cinq ans. Dans les premiers mois de 1585, elle se réveillait plus entreprenante et plus forte que précédemment. L'ambition indéniable du Balafré était pour une part dans ce renouveau d'activité. Là-dessus on a discuté sans fin et sans arriver à une conclusion bien nette ; nulle part, les idées, le plan d'Henri de Guise ne paraissent clairs ; le 12 mai 1588, quand le roi fuyait la capitale couverte de Barricades, il avait tous les atouts en mains et pouvait s'emparer du pouvoir ; il hésita et perdit la partie. Pour lui cependant, comme pour les chefs de la Ligue et l'immense majorité des catholiques qui refusaient toute alliance avec les protestants, le roi n'était plus digne de régner, il compromettait l'avenir de la religion dans le pays et comme il n'avait pas d'enfants, la Ligue et ses partisans cherchaient un souverain. Elle ne voulait pas du roi de Navarre, huguenot, soutenu en grande partie par les ennemis déclarés ou honteux du catholicisme ; de là, les tergiversations, les flottements, les divergences d'idées. Le Balafré disparu dans la sanglante tragédie du château de Blois, elle suit le duc de Mayenne dont l'indéniable bonne volonté devait sombrer devant l'habileté militaire et diplomatique du roi de Navarre. Si quelques chefs de la Ligue, en désespoir de cause, tournèrent leur regard vers l'Espagne et parurent céder aux suggestions de Philippe II dont le désir était, connu et avoué, de mettre au moins indirectement la main sur la France, ils furent une exception sans influence. Qu'ils aient accepté l'aide militaire du fils de Charles-Quint, ils n'ont fait qu'imiter les Protestants qui ne se firent jamais faute d'appeler l'étranger à leur secours, et, si sur leur demande réitérée, le pape Sixte-Quint excommunia Henri de Bourbon et le priva de ses droits au trône de France, jamais ils ne prêtèrent main forte à d'Olivarès assiégeant le célèbre pape des requêtes de son souverain, en faveur d'un membre de la famille royale d'Espagne, au trône de France. Les Ligueurs sont restés français et bons français.

Les chefs sont certes quelque chose dans un groupement,

ils ne sont pas tout et au point de vue catholique, il n'est pas douteux qu'en immense majorité les Ligueurs ne fussent réunis et ne combattissent d'abord et surtout pour leur religion. Le peuple de France, très attaché à sa foi traditionnelle, ne voulait pas être gouverné par un souverain hérétique. Les preuves de cela abondent. La résistance héroïque de la population parisienne, lors du siège de 1590, et la détermination prise par Henri de Bourbon d'en finir avec la Ligue par sa rentrée dans le catholicisme le prouvent assez. On a de la peine aujourd'hui à s'expliquer ce point de vue essentiel, c'est que les idées ont changé, surtout le recul des évènements embrume nos yeux habitués à des faits d'un tout autre genre et risque de fausser notre jugement. Au reste, il n'est pas, je crois, un seul historien, aujourd'hui, qui suspecte la sincérité catholique de la grande masse des Ligueurs ; pour tous, il est acquis, sans discussion, que le point de vue religion, soit : la défense du catholicisme, fut l'objectif essentiel, persévéramment poursuivi par eux.

Après cela, il peut paraître inutile d'émettre une appréciation sur les excès, les crimes des Ligueurs, excès et crimes certains, quelle guerre n'en connut pas ? Les guerres civiles à motifs religieux sont les plus atroces, les plus inexpiables. Pendant la seconde moitié du seizième siècle on s'entretua avec fureur ; les passions les plus débridées se donnèrent libre carrière ; les inimitiés personnelles et de famille sévirent sans contrôle. La vie humaine vraiment comptait pour peu de chose. Certains chefs parfois de haut parage passaient d'un camp dans l'autre, avec une aisance qui prouvait autant la recherche de leurs intérêts que leur absence de convictions. Montluc fut un pourfendeur sans pitié, mais La Noue l'égala s'il ne le dépassa ; et si le baron des Adrets chez les protestants comme chez les catholiques fut toujours un monstre, Coligny avait vendu la France à l'Angleterre et Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, décimé le peuple catholique dont elle était la reine. La Saint-Barthélémy fut un abominable forfait, mais politique de but et d'exécution, la Michelade, au contraire, scélératesse trop peu connue, visait la destruction de toute une population catholique. Dans ce

déluge d'horreurs, le départ des responsabilités est souvent difficile à établir; les chroniqueurs ou autres écrivains de l'époque racontent sans calme, sans objectivité, et l'embarras parfois est grand, de trouver la vérité à travers l'amoncellement des faits diversements décrits, et des jugements contradictoires.

Un fait domine ce douloureux spectacle : l'Europe chrétienne, depuis 1515, était divisée en deux camps sans réconciliation possible; la responsabilité n'en est pas à l'Église catholique. Qu'elle eût besoin de réforme sur plus d'un point, personne ne le conteste, mais cette réforme, le Protestantisme ne réussit pas à l'accomplir même chez lui, et l'Église avant que les guerres de religion eussent cessé avait déjà courageusement entrepris cette grande et dure besogne. Pour une bonne part, elle devait y parvenir, démontrant une fois de plus qu'elle possédait la force interne qui pouvait la régénérer, sans qu'elle eût besoin d'autre secours que celui du Dieu vivant en elle. Ceci n'est que l'expression de faits connus de tout historien au courant des magnifiques résultats obtenus par l'application des décrets du Concile de Trente. Des flots de sang coulèrent un peu par toute la France, les catholiques luttèrent et furent définitivement vaincus sur le champ de bataille, mais ils atteignirent leur but; le catholicisme sortit vainqueur des défaites de ses fidèles et les « papistes eurent raison du roi huguenot. » Il est impossible d'exagérer l'importance d'un pareil résultat.

Ces quelques réflexions, ce rappel de faits serviront à mieux voir Henri de Joyeuse dans le cadre où il va agir; le récit y gagnera en précision et en impartialité.

A la mort de son jeune frère François, d'abord duc d'Alençon puis duc d'Anjou, Henri III supprima l'apanage qu'il avait créé pour lui et laissa le gascon Puygaillard à la tête de cette belle province. Un des favoris du duc défunt, du Hallot, se vit enlever le commandement de la ville et du château qui passa aux mains du comte de Cossé-Brissac. A en croire certains documents contemporains, ce représentant d'une des plus illustres familles d'Anjou n'avait pas l'âme d'un chef. En 1594, il devait entrer dans la célébrité par la

reddition de Paris assiégé par Henri IV, et le courage qu'il déploya dans le commandement de la capitale peut servir à infirmer la sentence de pamphlétaires et nouvellistes toujours suspects de partialité envers un ligueur notoire. Au vrai, ses mœurs étaient déplorables, en quoi il ressemblait à nombre de ses contemporains ; rusé, vindicatif et dissolu, il était l'objet des bons mots et des pasquils. L'Estoile nous a conservé à son sujet le quatrain suivant qui peint bien le personnage.

Brissac aime tant l'artifice,
Tant du dedans que du dehors,
Qu'ôtez lui le faux et le vice,
Vous lui ôtez l'âme et le corps.

Il ne sut pas défendre Angers contre une singulière équipée qui amena le comte du Bouchage dans cette ville. Henri III venait, par l'édit d'Union, signé à Nemours, d'adhérer à la Ligue. Il semblait passer la main aux Guise et les aider dans leur lutte contre les protestants ; en réalité il entendait bien diriger ce mouvement pour rester roi, mais il adopta une position incertaine, ambiguë, donc instable qui devait un jour l'entraîner aux pires extrémités. A la nouvelle de la réconciliation du roi et des chefs de la Ligue, la joie éclata à Angers ; on y célébra l'événement par un *Te Deum* et des feux de joie. Ces fêtes avaient-elles fermé les yeux sur ce qui se tramait dans un mystère qui n'a jamais été complètement éclairci ? Toujours est-il que quelques jours après, on apprit avec stupeur que le château avait été pris en plein midi par trois officiers et quelques soldats. Ce château, commencé par Philippe Auguste, achevé par Louis IX sur l'emplacement de l'ancienne ligne de fortifications romaines, était une des plus puissantes citadelles de France ; sa position, sur une roche schisteuse dominant le cours de la Maine dont les eaux venaient battre les glacis, était de premier ordre ; elle permettait la défense de la ville principale et l'inspection des routes y aboutissant. On sut bientôt le détail de cette étrange aventure.

Du Hallot, furieux de s'être vu enlever le commandement de la ville et du château, et souffrant d'une inactivité forcée,

s'était abouché avec un officier nommé du Fresne, que le licenciement de sa compagnie avait laissé dénué de ressources. Tous deux se rencontrèrent avec Clermont d'Amboise, venu en Anjou recruter des irréguliers pour le compte du prince de Condé; un gentilhomme huguenot, Rochemorte, et le commandant de la place de Beaufort-en-Vallée, Broc, se joignirent à eux. Ils recrutèrent à prix d'argent une douzaine de soldats inoccupés, et le coup de main fut décidé pour le 24 septembre. Le comte de Brissac et son premier lieutenant, de Boucaulle, étaient absents. Le château ne renfermait qu'une petite garnison commandée par un aventurier que les documents appellent, en raison sans doute de son pays d'origine : le capitaine Grec. Du Fresne le connaissait assez intimement; il va lui rendre visite cependant que les conjurés, cachés dans une maison voisine, se tenaient prêts à tout événement. Il était midi, du Fresne, invité à dîner, s'excuse sur la nécessité d'aller rejoindre des gentilshommes qui l'attendent au dehors. « Je les invite, allez les chercher, dit le Grec. » Du Fresne ne se fait pas répéter l'invitation ; il sort et court avertir Rochemorte, ils arrivent, conduisant leur petite troupe; le pont-levis franchi, ils se heurtent à des soldats qui, payés sans doute par du Hallot, les laissent passer sans difficulté; mais sur le seuil de la cour intérieure, ils sont arrêtés par un poste dont le chef a flairé le piège. Ils dégaînent et mettent hors de combat leurs adversaires. Le capitaine Grec averti, se précipite, l'épée haute, sur du Fresne qui, après une passe rapide, lui traverse le corps de sa longue rapière. L'audacieux coup de main n'avait pas duré un quart d'heure.

Au dehors, le bruit s'était répandu que les huguenots étaient maîtres du château. Sur le terre-plein situé devant le pont-levis, les échevins, les bourgeois, les officiers royaux s'étaient assemblés. Du Hallot sent le danger ; il paie d'audace et reconnaissant dans la foule des notables dont il s'était fait des amis quand il était gouverneur, il essaie de calmer l'émotion qui grandit en disant, « qu'il avait fait prendre le chasteau au nom du roy, qu'il en estait gouverneur et qu'il avait agi en vertu d'une lettre missive que le

roy lui avait escripte, et que c'estait pour le service de sa Majesté, pour la seureté des habitants d'Angers et pour le repos du pauvre peuple du pays d'Anjou, qui estait pillé à raison des compaignies dudict sieur de Brissac. »

L'animosité de du Hallot contre le comte de Brissac l'avait poussé à une maladresse, car il avait affaire surtout à des ligueurs ; le procureur du roy, Cochelin, demande à voir la lettre. Du Hallot s'y refuse, on l'amène au pont-levis : du Fresne refuse d'ouvrir. « Il a pris le chasteau pour le service du roi, il a vu la lettre signée de sa main, et ne permettra à personne d'entrer sinon à son capitaine du Hallot. » Cochelin alors fait arrêter et conduire à la prison communale l'ancien gouverneur.

Personne dans Angers ne douta un seul instant que les huguenots ne fussent les auteurs de ce coup de main. Les échevins en écrivirent au roi et firent jeter à terre la porte des Champs pour empêcher les troupes protestantes qu'on supposait errer aux alentours d'Angers, d'entrer dans le château. On prit même la « précaution, dit Louvet, dans son intéressant *Journal*, de placer parmi les travailleurs, du Hallot », pour que les nouveaux maîtres de la forteresse ne fussent pas tentés de tirer à coups d'arquebuse sur eux. Le soir venu, du Hallot fut amené devant le pont-levis. D'Aubigné insinue qu'on lui avait fait promesse de la vie s'il réussissait à attirer du Fresne au dehors. Du Fresne, sans défiance, sort sur le pont, mais devant la menace maladroite d'un soldat, il se rejette vivement en arrière au moment où, de l'intérieur, on levait le pont ; « il fut réduit à empoigner les chaînes du garde-fou au haut desquelles on eût pu le recevoir par le coin du pont, mais un de la ville le suivit par les mesmes chaînes de si près que ne se tenant que d'une main, il couppa celle de du Fresne d'un coup d'espée, le faisant tomber dans le fossé, et puis estant tout brisé dans le fonds, un cerf privé que l'on y nourrissait, lui vint passer les andouillers sept ou huit fois au travers du corps et le laissa mort. »

Dans le château, Rochemorte restait seul chef ; il ne le fut pas longtemps, « car, dit de Thou, il s'estait arresté à rêver

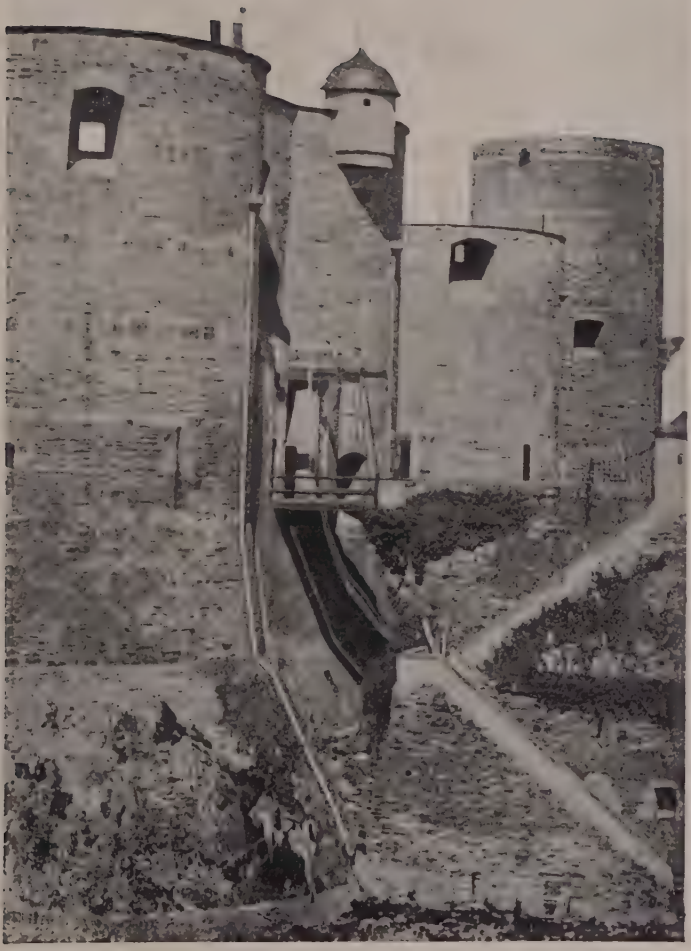

CHATEAU D'ANGERS

Pont-levis et tour du Nord ou du Meunier.

Théâtre des faits racontés pages 06-08.

entre les cresnaux du costé de la rivière de Maine, dans un endroit où le roc est fort haut et fort escarpé, un homme qui le connaissait et qui avait espié ses démarches le tira dans l'attitude où il était, le coude appuyé sur une arquebuse ; le coup lui perça la mâchoire et le tua. »

Le château n'était plus occupé que par quatorze soldats, neuf catholiques, cinq huguenots, désormais sans chef.

Quelle était l'origine première de cette rocambolesque aventure ? De Thou, Louvet, Rangeard, ces deux derniers historiens de l'Anjou, désignent le roi. D'Aubigné ne parle guère autrement, malgré les apparences, lorsqu'il nous dit que du Hallot voulait ainsi se faire bien voir du roi, par haine d'Epernon, et se montrer bon « Guisard ». Henri III connaissait du Hallot par son frère François ; il le savait entreprenant, dénué de scrupules et, dit de Thou, lui aurait offert de lui rendre son commandement s'il réussissait à le reprendre par ruse ou par force. Ainsi Henri III qui avait publiquement partie liée avec la Ligue, aurait pris ses précautions contre elle en mettant secrètement la main sur la principale forteresse de son ancien duché.

Le fils de Catherine de Médicis était certes capable d'un plan aussi machiavélique, son éducation là-dessus avait été faite et bien faite, et certaines de ses manœuvres politiques, la dernière en particulier, ourdie et exécutée à Blois contre les Guise, le prouvent surabondamment ; mais pour l'affaire d'Angers, l'obscurité est assez grande pour que le doute soit permis. Henri III et son frère François ne s'aimaient pas, et quelle confiance le roi pouvait-il avoir dans du Hallot, favori du duc d'Anjou et susceptible de trahir le souverain qui l'avait privé d'abord de son gouvernement? Pourtant je me garderais de proclamer l'innocence du roi, car du Hallot, au cours de son procès, dans la question à laquelle on le soumit et jusque sur l'échafaud, protesta qu'il n'avait agi que par ordre du roi. C'est de Thou qui parle ainsi et quoique parfois l'idée protestante puisse nuire à son impartialité, on ne peut le supposer capable d'avoir inventé sur ce dernier point.

On voit quelle obscure question le roi avait chargé le comte du Bouchage de traiter au mieux de ses intérêts. Car

il y allait bien des intérêts royaux. Le nouveau gouverneur d'Anjou et du Maine fut précédé, le 1er octobre, par un envoyé du roi; il apportait aux soldats révoltés l'ordre de rendre le château à la ville. Les soldats, du haut des boulevards, crièrent « qu'ils ne rendront la place, qu'autant qu'au préalable, le roi leur aura donné ung pardon, contenant adveu de ladite prinse. » On attendra donc de nouveaux ordres de Paris et le siège continue, on creuse des tranchées et l'investissement du château est bientôt complet. Henri de Joyeuse arrivait à Angers le jeudi 4 octobre (1). Il trouva le maire et les échevins en grand émoi. « Ils s'étaient assemblés avec MM. de la justice en la maison de ville pour raison de ladite prinse où ils avaient conclud qu'il fallait envoïer en grande diligence près la noblesse du pays pour assister les habitants et arrester les huguenots; laquelle noblesse en serait venue grand nombre en ceste ville : auxquels ledict maire aurait donné commissions pour lever des hommes; ledict sieur maire avait fait sortir des habitants de la ville en armes pour faire la garde dans la rue devant le château. » On avait placé en divers endroits jugés faibles des corps de garde « garnis de bons soldats commandés par les gentilshommes et noblesse dudict pays qui les avaient levés et amenés suivant les commissions qui leur avaient été délivrées par ledict maire. » Toute la ville partageait les soucis de ses édiles. « Les habitants venaient faire garde, tant de jour que de nuit, au nombre de cinq cents bien armés de bonne cuirasses, et picquiers et arquebuziers, chacun en leur rang et ordre; aux soldats qui estaient à garder les tranchées et pionniers qui les faisaient, les habitants baillaient tous les jours du pain d'amunition et du vin. »

De telles mesures de précaution pour un fait, en apparence, minime, paraissent exagérées, elles ne l'étaient pas; sans être parfaitement renseignés, les édiles d'Angers avaient eu vent de l'expédition que le prince de Condé préparait contre la capitale de l'Anjou. L'allié du roi de Navarre avait su par

(1) Date donnée par Louvet dans son journal. Les registres municipaux indiquent la date du 7.

Rochemorte la nouvelle de la prise du château ; cette conquête lui parut de bon augure pour le développement de sa campagne dans l'ouest où il entendait bien se tailler une sorte de vice-royauté avec laquelle Henri de Bourbon serait obligé de compter. Il était devant Brouage (1) qu'il assiégeait depuis plusieurs semaines; laissant Turenne diriger cette opération de petite envergure, il s'achemina vers la Loire à la tête d'une armée vaillante et bien équipée. Forte d'abord de 600 chevaux et de 1.500 arquebusiers montés, elle s'accrut en chemin de nombreuses unités. Le 22 octobre elle arrivait devant Angers et Condé tentait de suite quelques escarmouches.

Quand la nouvelle en parvint à Paris, Henri III, un moment indécis, jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'accentuer le mouvement qui l'avait porté vers la Ligue ; Condé, peut-on dire, le jetait à l'eau et devant le péril, le Valois retrouvait sa lucidité d'esprit. Si accord il y avait eu entre lui et du Hallot pour la « prinse » par ruse du château d'Angers, cette singulière collaboration avait été décidée avant le traité de Nemours. Maintenant qu'il était allié des Guise et des catholiques militants, il devait, bon gré mal gré, marcher dans leur sillage et tout en ayant l'air d'être leur roi, leur prêter main forte. Son choix s'arrêta sur Anne de Joyeuse qu'il chargea de refouler au-delà de la Loire et jusqu'en Poitou, les troupes huguenotes de Condé. Anne partit de Paris dans les premiers jours d'octobre et le 21, sa troupe forte de 300 chevaux et d'un millier de Suisses, se heurtait à celle de Condé qui venait d'arriver sur les bords de la Loire, aux Rosiers, après les échecs successifs essuyés devant Angers.

Dans cette ville, les évènements s'étaient précipités. Le comte du Bouchage n'avait pas perdu de temps. Dès son arrivée, il réunit le maire et les échevins et leur fait donner lecture des lettres patentes le nommant gouverneur, lui mandant de tout remettre sous l'autorité royale et de raser le château jusqu'aux fondations. Une clause étrange et trou-

(1) Petit port de guerre, face à l'île d'Oléron (Charente-Inférieure).

blante, pour la responsabilité d'Henri III, concernait les soldats occupant le château. « Sa majesté pardonne à ceulx qui ont pris le châsteau et les remet en l'estat qu'ils étaient auparavant. » Du Hallot était excepté de cette intempestive mesure d'indulgence, il fut jugé par le Présidial et roué vif sur la place du Pilori, le samedi 20 octobre. Il faut le reconnaître, de Thou a beau jeu pour marquer la duplicité du roi en rappelant les dernières paroles de l'infortuné ex-gouverneur : « qui frustra regis gratiâ imploratà sero semit periculosos conatus, si succedant, laudari, si exitu careant iis ipsis qui jusserunt factum implorantibus capite lui. » (1) Il avait espéré obtenir grâce, il s'aperçut trop tard qu'il n'aurait eu la faveur du roi qu'en cas de succès, mais il était le vaincu et ceux qui l'avaient poussé dans cette aventure demandaient sa tête.

Henri de Joyeuse accompagné du maire et des échevins se rend chez le duc de Montpensier, « lequel estait logé près l'église des Cordeliers, pour délibérer sur la reddition dudict chasteau. » Devenus révoltés de par la volonté du roi, mais sûrs de l'impunité, les soldats, « assurés d'une somme de 3,000 escuz baillés par les habitants et une copie à chacun d'eux des lettres de rémission », sortirent, on peut le dire, plus qu'avec les honneurs de la guerre. Le duc de Brissac paya plus cher encore que les habitants, les frais de cette équipée. Le comte du Bouchage fit faire l'inventaire du mobilier et des biens du château, et Brissac dut constater qu'il « avait beaucoup perdu des richesses qu'il avait fait mettre en icelluy, sçavoir : vaisselle d'or et d'argent, pierreryes et une licorne (2), tapisseryes et aultres trésors qu'on estimait valoir deux cent mille (livres), que ceux qui avaient prins ledict chasteau, durant qu'ils furent en icelluy avaient faict tirer par quelques habitants de la ville par dans le fossé du costé de la Lice, en allant à la Basse-Chaisne. »

Le mercredi, 13 septembre, le comte du Bouchage suivi du président du Présidial, du lieutenant particulier et du procu-

(1) *Histoire de mon temps*, livre LXXXII, p. 51.

(2) Il l'avait rapportée d'Italie et sa famille y voyait un porte bonheur.

reur du roi, entrait au château pour aviser aux moyens « d'abat et de démolition d'icelluy suivant la volonté du roi, tant des tours, murailles que maisons, à prendre depuis au droict de la muraille du portal Toussaintz, à continuer jusque sur le port Ligny, comme appert par les lettres de sa majesté, et que les matières et merrains provenant de laditte démolition seraient venduz et l'argent employé au paiement de laditte démolition et que l'argent qui proviendrait de la vente des munitions de guerre serait baillé pour la solde de l'armée qui s'acheminait pour aller en Guienne ; les canons, bouletz, poudres seraient menez au chasteau de Chinon. »

La municipalité loin de s'opposer à cet acte de destruction que nous regardons, volontiers aujourd'hui, comme un acte de vandalisme, avait député plusieurs des siens auprès d'Henri de Joyeuse pour lui demander de presser l'exécution des lettres patentes ; les habitants s'offraient pour ce travail, qui devait être payé bon prix ; il semble avoir commencé dans les premiers jours de novembre. Charpentiers, couvreurs et maçons jetèrent à bas les poivrières ; les boulevards et les escarpes s'abaissèrent pendant que les dix-sept tours étaient découronnées d'autant : huit et dix mètres ; seule la tour du meunier, située au nord-ouest sur un rocher à pic dominant la Maine fut à peu près respectée. Malgré ces mutilations, le château d'Angers est encore aujourd'hui la forteresse médiévale la plus imposante de France.

Henri de Joyeuse commit au gouvernement du château un officier du plus grand mérite, Donnadieu de Puycharic ; il avait eu la main heureuse ; Donadieu gouverna la ville d'Angers, puis l'Anjou avec autant d'habileté que de bravoure, il fut dans l'ouest un des meilleurs lieutenants d'Henri IV qui le nomma sénéchal en recompense de ses éminents services. Il dirigea les travaux de démolition qui furent arrêtés à la mi-décembre sur un ordre venu de Paris. Le comte du Bouchage était alors rentré dans la capitale et il semble d'après un mot de Louvet qu'il ait contribué à faire rapporter l'ordre de démolition.

Mais, tout cela n'était que la moins importante partie du travail qui lui incombait ; il fallait défendre Angers contre

les troupes de Condé. Celui-ci avait passé la Loire à Gennes, le 18 octobre et s'était emparé de Beaufort. Il décide d'envoyer en avant 750 arquebusiers à cheval et leur donne pour chef d'Aubigné, qui nous a raconté dans un style violent et imagé cette expédition tragi-comique. Condé commit la faute de s'attarder dans la vallée d'Anjou au lieu de marcher droit sur la capitale. Brave comme tous ceux de sa race, mais frivole et sans talents militaires, il était un obstacle pour ses subordonnés. Il avait tergiversé avant d'arrêter son choix sur d'Aubigné qui nous le dit de façon fort drôle. « Comme le conseil de la chaise percée, vers la plupart de nos grandes (actions) renverse tout autre, le prince, estant un soir en sa garde-robe, où il disposait de sa conqueste d'Anjou à la façon de Picrocole, parmi ses valets de chambre et quelques aultres qui n'estaient de meilleure étoffe, un des plus privés lui dict de la meilleure grâce qu'il pût : « Monseigneur, je m'étonne comment vous donnez à un autre qu'à vous-même la première gloire de ce dessein, c'est un coup du prince de Condé et un morceau trop cher pour d'Aubigné. » Pourtant d'Aubigné partit en avant et fut rejoint par Condé et le gros des troupes protestantes. Leurs vedettes prirent trois soldats catholiques qui s'étaient écartés des tranchées du château pour aller « picorer dans la campagne » ; d'Aubigné apprit par eux que la ville était formidablement défendue et qu'il aurait fort à faire pour la prendre.

Henri de Joyeuse avait en effet déployé une grande activité, il veillait à tout, stimulait l'ardeur des soldats et des habitants, prenait rapidement les mesures les plus énergiques pour parer au danger. Les nobles convoqués pour la défense de la ville durent se loger « ès faulx bourg. » Les bouchers doublèrent leurs approvisionnements et les boulangers firent deux sortes de pains de munitions : du méteil pour les soldats, du seigle pour les pionniers. Les pauvres valides et sans travail furent requis pour creuser et aménager les tranchées. Les boutiques fermèrent avant le coucher du soleil et tous les hommes valides se tinrent prêts à aider selon leurs moyens les soldats et mercenaires. Les huguenots reçoivent défense de sortir de chez eux sans permission spéciale ; on

arme sur la Maine une flottille qui tend les chaînes en travers de la rivière. Des commissaires vont à Nantes acheter « quatre milliers de poudre à canon. » Les moulins de la vallée sont réquisitionnés pour le service de la ville, on fouille les greniers et le cours forcé des blés est décidé. Les malades et les blessés sont l'objet de la sollicitude d'Henri de Joyeuse ; d'accord avec la municipalité, il fait établir pour eux des hôpitaux provisoires. Et comme il est venu à Angers sans tarder pour le service du roi et de la religion, il n'a pu apporter que le strict nécessaire pour son usage personnel ; aussi le maire et les échevins décident de louer et acheter du linge qu'ils font porter avec reconnaissance à son logis.

L'armée de Condé s'avança pourtant sans coup férir jusqu'au faubourg de Bressigny. L'auteur des *Mémoires de la Ligue* s'en étonne, mais il paraît bien certain qu'Henri de Joyeuse n'avait pu songer à pousser loin dans la campagne ses lignes de défense ; le petit nombre de soldats aguerris dont il disposait ne lui permettait pas d'établir un front étendu. Les événements qui suivirent lui donnèrent raison.

Les huguenots de d'Aubigné se heurtèrent à des barricades bordant des retranchements larges et profonds d'où les catholiques observaient leur marche. A ce moment « toutes les cloches de la ville sonnent le tocsin, celles du grand temple de Saint-Maurice s'en esmurent aussi et en parlèrent ». Tout Angers est sous les armes. Au moment où les protestants abordent les lignes, un violent feu d'arquebuse les accueille, sous lequel ils tourbillonnent et se débandent. D'Aubigné les rallie et tente fortune d'un autre côté ; il contourne les fortifications jusqu'au large de la porte des Lices, en Saint-Laud ; fait marcher deux compagnies en ordre dispersé à travers les vignobles, puis par une manœuvre brusquée arrive devant la porte (1). Là commandait un capitaine nommé d'Aubigné. Les huguenots savaient sans doute cette particularité dont ils usèrent habilement. Ils s'avancèrent en criant : Vive le roi ! Vive d'Aubigné ! Les catholiques les prennent pour des

(1) Aujourd'hui : angle du boulevard du Roi-René, de la rue Talot et de la rue des Lices.

amis et leur ouvrent l'accès des retranchements ; les huguenots se précipitent, entrent dans le faubourg chassant les Angevins devant eux ; les deux premières lignes de barricades étaient enlevées, lorsque Henri de Joyeuse fait mettre le feu à quelques maisons, barrant ainsi le chemin aux assiégeants qui reculent devant l'incendie et retournent dans les champs de Saint-Laud.

Le lendemain 22, au matin, d'Aubigné reçoit un transfuge de l'armée catholique qui se dit envoyé par un capitaine du château ; celui-ci accepte contre promesse d'argent de favoriser une tentative nouvelle, et propose un signal convenu avertissant la garde du château de livrer passage aux huguenots. Quand la nuit est venue, d'Aubigné s'avance et fait sonner la chamade ; le résultat attendu ne se produit pas ; derrière les hautes tours règne le plus complet silence ; le chef des réformés redoute un piège et s'éloigne.

Condé alors se montre dans toute sa frivolité. Découragé, il donne l'ordre de la retraite qui s'effectue dans le plus grand désordre sous les arquebusades des catholiques. Les impédimenta encombrent les routes et les chefs ont grand peine à se faire obéir. Condé tient conseil de guerre. D'Aubigné nous décrit cette séance avec le coloris qui lui est propre ; il dit sa stupeur de voir le prince entouré de « valets de chambre qui ouvrent des avis belliqueux », et le déterminent à l'action quand les meilleurs chefs n'y réussiraient pas. De fait, au petit matin, Condé assemble ses capitaines au carrefour des Justices, monte à cheval, coiffé d'un lourd armet panaché, et après courte délibération déclare « que continuera le siège et n'en veut point démordre. » L'armée prend ses positions de marche, mais sombre, en silence ; les capitaines ont l'impression d'aller à la boucherie ; les gentilshommes pour donner du courage aux soldats descendent de cheval et se mêlent à eux. Un des plus habiles chefs de l'armée, le duc de Rohan, joint le prince et le prend de haut avec lui. Il le traite de fou, lui reproche de mener au désastre des troupes qu'il faut garder au roi de Navarre et après « force reproches et injures vainquit enfin le prince. » Nouveau contre ordre et les huguenots tournant le dos à la ville s'en vont vers Beaufort.

Le plan était de repasser la Loire et de rentrer dans le Poitou. La première partie de l'expédition se terminait par une défaite. L'énergie d'Henri de Joyeuse, les habiles mesures qu'il avait prises, son activité, le dévouement et le courage des soldats, des officiers et des habitants avaient sauvé la ville, et gardé à la Ligue une forteresse dont la possession était nécessaire à la sécurité des provinces situées au nord de la Loire. La municipalité reconnut le bienfait des principaux chefs de la défense et par délibération du 3 novembre, décide que « pour honorer et remercier les gentilzhommes qui se sont présentés pour la réduction du chasteau et secourir la ville en sa nécessité, sera fait liste des seigneurs qui ont assisté, et leurs armoieries faictes à l'entrée de la chambre du conseil de cette maison de ville, en perpétuelle mémoire et obligation » (1).

La seconde phase de cette campagne allait commencer. Le 22 octobre, à la nuit, l'armée de Condé ralliait Beaufort ; le prince huguenot au lieu de s'assurer de suite des passages faciles sur la Loire et son affluent, l'Authion, perdit deux jours en conseils de guerre bien inutiles.

Le 25, au matin, ses troupes arrivaient sur les bords de l'Authion, près du Montil. Cette rivière peu large, mais profonde, encombrée de roseaux et d'herbes n'était pas guéable. Condé tenta le passage avec les deux bateaux dont il disposait ; l'un d'eux trop chargé coula à pic avec plusieurs centaines de chevaux ; une partie de l'armée avait réussi à traverser la rivière et occupait la rive gauche, l'autre restait sur la levée, attendant le retour du bateau, ou s'égrenait dans un inexprimable désordre sur la route de Beaufort. Les derniers éléments n'avaient pas encore quitté cette ville, quand le canon se fit entendre en amont. C'était Anne de Joyeuse qui arrivait à la tête de son armée ayant sous ses ordres Mayenne et Epernon. L'avant-garde protestante vit descendre deux grandes embarcations portant des canons et plusieurs centaines d'arquebusiers. Cette troupe bien armée

(1) Régistres municipaux : Archives anciennes de la Mairie d'Angers. Bib. Municip. B. B. 39, F. 25.

campa à peu de distance des huguenots. En même temps sur la levée amont et aval, les troupes catholiques d'Angers sous les ordres d'Henri de Joyeuse et le gros de l'armée de son frère Anne, s'avançaient en bon ordre. Condé n'avait pas d'artillerie et de ce fait aussi sa situation devenait critique.

L'armée catholique qui des deux côtés avait fourni une course fatigante d'une seule traite s'était arrêtée. Anne qui, en qualité de chef d'expédition, devait donner le signal de l'attaque ne paraît pas avoir connu le désordre et le découragement qui régnaient dans l'armée de Condé, il crut sans doute avoir à faire à des troupes bien commandées et qui avaient du mordant ; son inactivité du 26 ne s'explique pas autrement. Condé profite de ce répit et tient conseil de guerre : ses capitaines sont divisés sur le plan de retraite à effectuer: faut-il passer la Loire et aller à Nantes attendre la flottille qui les ramènera à la Rochelle ? ne vaut-il pas mieux remonter le cours de la Loire et s'enfoncer dans la Beauce par Marchenoir où le maréchal d'Aumont viendra les rejoindre ? N'est-il pas préférable d'essayer d'échapper momentanément à l'étreinte qui se resserre et de revenir à Beaufort ? Après, on verrait. Ce dernier plan parut le plus simple et fut signifié aux troupes. La retraite alors se transforme en déroute. Les compagnies qui avaient passé l'Authion veulent revenir sur l'autre rive, mais les soldats et valets, arquebusiers et gens d'armes n'écoutent plus leurs capitaines ; la confusion est au comble ; les pluies des jours précédents avaient transformé les bords entre Loire et Authion en un marécage bourbeux où l'armée de Condé enfonce et s'enlise. Après plusieurs heures d'efforts inouis, elle arrive diminuée sur la rive droite et marche vers Beaufort où elle entre le soir, le soleil couché. Condé qui « avait une contenance digne de lui et ne représentait pas un signe d'étonnement » (1), disent les *Mémoires de la Ligne*, prend avis des capitaines, décide de pousser jusqu'au Lude et là de passer le Loir pour revenir plus tard vers la Loire, entre Blois et Orléans.

Ce fut la plus désastreuse partie de cette retraite. Le 27 au

(1) *Mémoire de la Ligue*, p. 33.

matin on traverse à marches forcées le Beaugeois et on passe le Loir au Lude ; par des prairies inondées, sous une pluie torrentielle on avance jusqu'à Saint-Ernoul. Les troupes sont épuisées ; le danger d'encerclement s'est aggravé : les deux Joyeuse, Mayenne, Brissac Epernon chacun à la tête de leur corps d'armée arrivent par les routes différentes ; le tocsin sonne dans les villages et les paysans armés accourent châtier les huguenots qui, harassés de fatigue, mourant de faim, trainent par les chemins de terre, les champs où ils se laissent prendre sans résistance. Le cri de : Sauve qui peut ! se fait entendre et c'est la débandade. Certains vont se réfugier dans les fermes où ils ont des parents, des amis ; d'autres suivent le duc de Rohan qui abandonne l'armée comme il l'avait laissé pressentir au dernier conseil. « Plus on yra en avant, plus on s'enfoncera en péril. Portera qui voudra sa teste à Paris, je porterai la mienne en Bretagne et combattrai là par tous moyens quiconque voudra m'en empêcher » (1).

Condé pourtant s'obstinait dans son idée : traverser la Loire ; il voulait sauver au moins les débris de son armée et les reconduire dans les Charentes. Sur son ordre, d'Aubigné s'en va chercher des bateaux vers Beaugency ; et pendant que Condé dévoré d'angoisse attend le retour de son capitaine, un conseil inattendu lui advient. Ses arquebusiers ont arrêté près de Vendôme un voyageur qui dit venir de Paris et montre un passeport du roi. Condé en l'apercevant ne cache pas sa stupéfaction. Ce voyageur était Rosny, l'ami d'Henri de Bourbon, plus tard son premier ministre sous le nom de Sully. Les deux correligionnaires s'entretiennent de la situation. Rosny la peint sous les plus sombres couleurs : les catholiques commandés par Joyeuse barrent tous les carrefours, ils occupent les artères maîtresses du pays et ont placé des corps de gardes bien armés aux bons passages de la Loire : s'entêter à battre en retraite en ordre de colonne, c'est s'exposer à une débâcle totale ; le mieux est de se disperser sous le couvert des halliers et des bois, l'ennemi ne

(1) *Memoires de la Ligue*, p. 37 et 38.

peut songer à disloquer son armée pour donner la chasse à des centaines de fuyards libres de leurs mouvements, il courrait le risque du désordre et de l'indiscipline. Condé se laisse convaincre ; mais il prend une résolution qui n'est pas en faveur de son caractère. Après avoir donné à ses troupes des ordres en conformité du conseil de Rosny, il part accompagné de la Trémoille et de quelques officiers de haut parage, abandonnant ses soldats maintenant sans chefs, sans secours ; il réussit à traverser le Maine et la Normandie, saute dans un lougre et aborde à Guernesey, de là passe en Angleterre et bientôt revient à la Rochelle. « Le chef séparé, tout le reste peu après se disparut comme si on avait soufflé la poussière de l'aire (1) ».

Laissés à eux-mêmes, les soldats huguenots errèrent longtemps de ci de là ; certains se rendirent aux autorités catholiques, d'autres furent pris ; un assez grand nombre réussit à passer la Loire et à se jeter dans le Poitou où les réformés étaient nombreux. Une compagnie se dirigea vers la forêt de Marchenoir sous divers déguisements, et s'égailla de toutes parts. *Les Mémoires de la Ligue* prétendent que pas un seul soldat ne fut pris ou périt. C'est là une forfanterie qui dépasse les limites du permis. D'Aubigné parle autrement quand il nous décrit la débâcle de l'armée de Condé. « Les chemins estaient jonchés de bagages de cette armée délabrée, on ne voyait partout que chevaux mourant de faim, de maladie, de lassitude, des coffres ouverts, des malles rompues, de mauvaises hardes de toute espèce répandues de côté et d'autre qui servaient comme de signal aux catholiques pour suivre les protestants à la piste. »

Anne de Joyeuse donne des détails savoureux sur cette débâcle que son arrivée provoqua et qu'il accentua par sa poursuite, sans d'ailleurs qu'il ait eu à livrer combat. Le 1er novembre il écrivait : « En vérité ceci est ung œuvre de Dieu et non des hommes, car c'est le plus grand effroy et estonnement dont l'on a jamais ouï parler ; car ces pauvres gens qui se prennent prisonniers font pitié, et crois qu'il y

(1) *Mémoires de la Ligue*, p. 42.

en a plus de trois cents et s'en prend à toutes heures, et pensez que alors que Monsieur le prince (de Condé) eut nouvelles de nos troupes qui approchaient, il ne fit autre chose, à ce qu'on rapporte que remonstrer que tout, aussy bien, estait perdu et qu'il fallait jouer à sauve qui peut. La plupart de la noblesse qui estait le mieux montée s'est sauvée, aussi que tout ce pays est plein de maisons de huguenots où ils ont retraite. Le reste s'est jeté dans les bois quittant les armes, et les chevaux estant espandus par le pays. Ceux qui sont attrapés crient miséricorde et se rendent plus volontiers qu'on ne veut les prendre. Les souldars qui se prennent disent qu'on les a menés à la boucherie et qu'ils ne seront plus jamais commandés d'un tel chef. Il semble que ce soyt un bonheur que le ciel m'ait réservé contre ce chef, et c'est la troisième fois qu'il s'est évanouy devant moy. Encore que ceci ne soit pas ce que l'on pourrait désirer, si vous dirai-je que c'est une extrême déffaveur pour eux et espère avec l'ayde de Dieu que s'il m'a donné bon commencement, qu'il ne m'abandonnera pas à poursuivre le reste de mon voyage. »

A cette lettre que j'ai lieu de croire adressée à de Bellièvre, alors surintendant des finances, il faut ajouter celle qu'Anne écrivait quelques jours après à un des lieutenants de son gouvernement de Normandie, M. de Longannay. « Dès la deuxième journée que je fus après lui (le prince de Condé), l'effroy se mit si grand dans sa troupe qu'elle se divisa et se rompit d'elle-même ; ils sont fort endommagés par la noblesse du pays et les paysans qui les prennent ainsi en déroute, si bien que j'ai vu tout ceci esvanouy devant moi sans rendre aucun combat. Et parce que j'ay sceu qu'il y a quelques-unes de ces petites troupes de l'ennemi qui se retirent en Normandie, où elles pourraient bien avoir quelque rendez-vous pour s'assembler, je vous prie y prendre garde et en avertir les gentilshommes vos amys et les villes particulièrement, afin que chacun se dispose à leur courir sus si ainsi estait ».

On aperçoit ici nettement un des côtés du caractère d'Anne de Joyeuse : une sincérité exempte de vantardise. Il déclare

et répète sans hésiter qu'il n'a pas eu à livrer combat et qu'à son approche et sans sa poursuite, sans qus le sang ait été versé, la déroute de l'armée de Condé a été complète. Le Ciel bien plus que lui a fait l'affaire.

La poursuite se termina dans le Bonnevallais, aux limites de la Beauce. L'armée de Condé si fièrement partie du Charentais n'avait connu que des insuccès et avait fondu dans une lamentable déroute.

Anne, Henri et Scipion de Joyeuse durent se quitter à ce moment; l'aîné et le plus jeune rentrèrent à Paris, pendant que le comte du Bouchage revenait à son gouvernement d'Anjou. Cependant ils avaient eu un vif désir de faire un crochet par la Touraine et d'aller se reposer au moins quelques heures à Montrésor auprès de leur mère. « Les ennemis n'ont fait que fuir devant nous, écrivait le 3 novembre à la maréchale, Antoine Scipion. Nous les avons suivis tant que nous avons peu. Je voudrais bien qu'ils fussent voulu aller vers Touraine plutôst qu'icy, afin que le lieu de notre séjour eust été à Montrésor. »

Quand cette lettre partit du Mans, Henri était en route pour Angers où il ramena ses troupes qui furent reçues aux acclamations du peuple heureux d'être délivré d'une menace de siège qui eût été suivi, en cas de victoire des huguenots, de massacres et de pillage, selon la coutume chère alors à tous les partis.

Le comte du Bouchage fit combler les tranchées creusées pour la défense de la ville; tout fut remis en l'état primitif, les compagnies de volontaires licenciées rendirent leurs armes, les habitants huguenots sortirent de prison, tout danger de complicité avec l'ennemi étant écarté, et Angers reprit sa physionomie habituelle.

Dans les derniers jours de novembre, Henri recevait du roi l'ordre de revenir à Paris; le maître de la garde-robe manquait à l'inquiet et ondoyant Valois qui, plus d'un fait de son histoire le prouve, perdait pied quand ses plus dévoués amis lui faisaient défaut.

Avant de repartir pour la capitale, du Bouchage voulut reconnaître de façon solennelle et agréable la collaboration

dévouée de la municipalité, la fidèle obéissance des Angevins. Il donna l'ordre d'organiser dans les champs avoisinant l'abbaye Saint-Nicolas des tournois, jeux de bagues et autres divertissements. Les fêtes se déroulèrent le samedi 30 novembre. La ville était accourue se pressant autour des barrières et sur les estrades; on se montrait à côté du gouverneur victorieux des huguenots, l'évêque d'Angers, Guillaume Ruzé, M. de Montpensier, les magistrats du présidial, le maire, les échevins, les capitaines des milices et certains notables. « Le samedy, 30 novembre, dit Louvet dans son Journal, Monsieur du Bouchage a fait faire monstre aux habitants d'Angers, qui estait généralle dans les champs Sainct-Nicolas, lequel seigneur estait présent, accompagné de beaucoup de noblesse et aultres, laquelle monstre il faisait beau veoir, pour estre les capitaines, lieutenants, enseignes en bonne consche, tant en habitz que belles armes qu'il faisait beau veoir. »

« Le lendemain dimanche, 1er jour de décembre, continue notre mémorialiste, Mr le Gouverneur du Bouchage s'en est allé en Cour où il aurait esté mandé par le roy. »

CHAPITRE V

L'ENTRÉE EN RELIGION

Henri de Joyeuse était parti d'Angers depuis quelques jours quand il apprit l'événement qu'il prévoyait prochain lors de son départ de Paris. La comtesse avait donné naissance à une fille qui reçut au baptême les noms d'Henriette-Catherine. Ils avaient ainsi décidé d'unir leurs noms sur la tête de cette enfant comme ils avaient uni leur amour pour elle. Mais Henri ne put rentrer de suite dans la capitale. Malgré son vif désir de revoir son foyer agrandi, il dut partir pour une autre destination. Un exprès du roi le joignit en chemin et lui remit des lettres patentes le nommant gouverneur de la Touraine et du Perche. Henri III soupçonnait Condé de vouloir reconstituer son armée à la limite de ces deux provinces ; ses attaches toutes récentes à la sainte Union n'étaient pas encore desserrées, il se sentait obligé de marcher dans ses rangs, ne fut-ce que pour en surveiller de plus près les mouvements dont l'hostilité se manifesterait contre lui à la première défaillance. Le comte du Bouchage avait pour mission d'empêcher les menées protestantes qui pouvaient se faire jour dans le triangle délimité par Le Mans-Tours-Châteaudun. Les grandes routes qui de ces villes menaient à Paris, paraissaient un danger d'infiltration et de propagande huguenote vers l'Ile de France.

Mais la mission d'Henri de Joyeuse à Tours, Vendôme, Châteaudun dura peu ; elle n'avait pas d'ailleurs l'importance que le roi d'abord y avait vu. Les troupes de Condé

avaient traversé la Loire au hasard et s'étaient enfoncées dans les Charentes où il n'était pas question pour l'instant d'aller les combattre ; quelques éléments inoffensifs, vu leur exiguité et leur dénuement, avaient passé en Normandie ; là ils auraient affaire à Anne de Joyeuse.

Aussi, après avoir inspecté son nouveau gouvernement, pris les mesures nécessaires, Henri du Bouchage revint à Paris. Il devait y être au mois de février 1586 au plus tard, si nous nous en rapportons à un rapprochement de dates facile à établir entre le jour de son entrée en religion et l'âge de dix-huit mois que notre chroniqueur Brousse donne alors à sa fille. Il retrouva sa femme rayonnante de joie. Elle avait une enfant et les désirs de vocation religieuse, s'ils revenaient à l'esprit de son mari, s'évanouiraient aussitôt dans la douceur d'un foyer où la tendresse conjugale se doublait maintenant de l'amour paternel. Aussi « le comte, dit Caillière, reçut toutes les marques d'une parfaite affection. L'amour que cette sainte dame avait pour son mari, lui donnait de perpétuelles inquiétudes pour sa conservation, elle savait que la valeur est une vertu dangereuse et quelquefois funeste au repos des amantes, et que la gloire qui fait les héros fait bien souvent les veuves. Cette considération lui avait fait redoubler ses prières et passer bien des nuits à demander à Dieu la conservation de celui que le service du roy lui avait arraché d'entre les bras. Mais lorsqu'elle le vit de retour, caressé de son maître et estimé de tous, sa joie fut si sensible qu'elle parut dans toutes ses actions. »

Un nuage vint aussitôt déparer la beauté de ce ciel où Henri s'était, dès le retour, senti transporté. Il aima tout de suite sa fille avec cette tendresse profonde, dévouée, mais inquiète dont il avait dès le premier moment entouré sa femme. Celle-ci lui sembla fragile, de santé chancelante ; sa maternité avait été pénible, traversée de souffrances vives dont elle gardait les traces. Henri sentit alors toute l'angoisse d'une séparation qu'imposerait la mort.

Il semble bien que la comtesse du Bouchage ait été victime d'une anémie qui dégénéra sans doute en phtisie De Thou, à ce sujet, parle « de la vie austère et macérée qu'elle menait

et qui était au-dessus de ses forces. » Je ne découvre rien dans les chroniqueurs et les documents les plus autorisés qui confirme ce jugement où j'ai peine à ne pas voir poindre l'oreille du protestant. Sur la question pénitences corporelles, Brousse et Caillière, les plus compétents, le premier surtout, pour donner une juste appréciation, sont précis, mais ne citent rien qui sente l'exagération même relative ; ils signalent le bon sens ascétique des deux époux et leur docilité aux avis de confesseurs expérimentés.

Par ailleurs, la comtesse était, au point de vue moral, une craintive ; si pure que fût sa vie, si enracinée que fût sa foi, elle versait dans des préoccupations de conscience qui dérivèrent bientôt dans le scrupule. On l'a vu ardente à défendre son amour et son union menacés, mais aussi prenant d'elle-même une résolution courageuse et la faisant partager à son mari ; le chroniqueur insinue qu'ainsi elle composait avec Dieu et sa conscience et leur rendait, par souci de perfection, ce qu'elle se reprochait peut-être de leur avoir enlevé.

Le comte « estait allé aux Minimes de Vincennes, selon sa coutume, avec le roy, la veille d'une grande feste ; le lendemain, l'un des siens lui vint dire que sa femme estait fort malade et qu'elle souhaitait de le voir. Cette nouvelle le fait revenir à Paris avec diligence, il la trouve avec une grosse fièvre, de laquelle les médecins appréhendent le mauvais succès ; il apporte tous les soins imaginables pour la secourir. La faculté s'assemble pour trouver remède à un mal si dangereux. Lui, met tous les Ordres religieux de Paris en prières pour sa conservation ; il redouble ses aumosnes aux pauvres, il passe les nuicts dans la ruelle (de son lit). Elle ne prend aucune nourriture ni aucun remède que de sa main ; et il la console quoiqu'il ait besoin lui-même de consolation. Cependant le mal s'aigrit de plus en plus, l'on n'y remarque que de mauvais symptômes. On lui donne les sacrements. Les médecins désespèrent de sa guérison, et son confesseur annonce au comte la malheureuse conclusion de leur dernière conférence. Enfin la patiente se sent défaillir peu à peu, et le voit au chevet de son lict. Elle tourne ses yeux pleins d'amour et de langueur sur cet affligé, et lui tendant la main

avec un grand soupir, lui dit d'une voix basse et tremblante :

« Je vois bien, mon cher, qu'il faut vous dire le dernier adieu ; l'extrême amour que j'ai toujours eu pour vous me ferait regretter la vie, si je n'espérais de vous rejoindre un jour dans le Paradis. Dieu veut que je meure votre femme et que vous viviez bon religieux, et il accourcit mon chemin par un effet de sa sainte miséricorde, pour n'exposer pas ma faiblesse aux dangers d'une plus longue vie; mais il vous donne à vous à faire un ouvrage plus difficile, parce qu'il connaît votre vertu ; je ne doute pas qu'elle réponde à l'estime que j'en ai conçue et que m'ayant aimée comme vous l'avez fait, vous ne vous souveniez de moi dans vos prières. C'est la seule marque que je vous demande désormais de notre mutuel amour, elle me sera plus utile que celle que vous m'en donnez par votre affliction. Calmez-vous, je vous en conjure, ma mort ne sera qu'une légère absence et nous sommes assurés de nous revoir un jour pour toute l'éternité. Je n'ai rien à vous dire de la fille que je vous laisse, puisqu'elle est le gage de notre amitié. »

Je n'ai rien voulu retrancher de ces lignes où de Caillière nous a montré l'âme toute entière de cette vaillante chrétienne. Sa vie passait dans ces paroles si nobles dans leur austérité apparente, si véritablement aimantes ; la noble dame donnait à Dieu et à son mari toute la mesure de sa loyauté; elle s'était engagée à rendre ce qu'elle avait de plus cher au monde ; au seuil de l'éternité, elle s'exécutait sans hésitation, plus certaine ainsi de retrouver au Ciel le compagnon avec lequel elle avait vécu presque six années de bonheur sans mélange. Un seul jour, de par lui elle avait souffert, mais elle était sortie triomphante de l'épreuve, et cette souffrance d'une heure avait été l'occasion d'un projet qu'Henri, sur sa demande à la dernière heure, pourrait exécuter sans inquiétude de conscience.

La maréchale de Joyeuse qui avait toujours entouré sa belle-fille d'affection dévouée, était accourue à la première nouvelle de la maladie ; elle aidait son fils à la soigner, mais vite avait perdu tout espoir. Sa présence, en ce dernier moment, était pour Henri le soutien nécessaire, car il se sen-

tait défaillir ; la maréchale le vit essayant, mais en vain, de retenir ses larmes, et jugeant qu'un peu de repos lui était utile, « elle lui commanda de passer dans son cabinet, pendant que la vertueuse dame rendit son âme à Dieu, aprés avoir reçu la dernière bénédiction de son pasteur. »

De Thou, qui décidément, ne connaît rien à la doctrine catholique de l'ascension d'une âme vers Dieu par sa purification obligatoire, se manifeste aussi incapable de démêler les motifs de haute vertu qui faisaient parler et agir la comtesse du Bouchage. Dans son ignorance, mêlée de dédain, il affirme que « malgré ses pratiques de dévotion, elle avait fait cependant si peu de progrès dans la véritable piété, qu'au lit de la mort elle sembla désespérer de son salut. Les exhortations salutaires des Pères Capucins, qui demeuraient proches, ne furent pas capables de la rassurer. A peine même René Benoist, curé de Saint-Eustache, homme éclairé et dont la doctrine n'estait pas moins saine qu'il était éloigné de toute superstition, put-il, par ses sages avis, venir à bout de calmer ses craintes et de ranimer son espérance. » De Thou est semi-protestant et comme tel ne sait pas qu'on peut avoir atteint un très haut degré de perfection morale et être assiégé d'inquiétudes de conscience ; la superstition dont ce grave magistrat parle si légèrement n'a rien à voir ici. On connaît l'histoire de certains personnages consommés en sainteté, que l'Eglise a placé sur les autels et qui jusqu'au dernier moment, par une permission de Dieu, seul purificateur des âmes, furent la proie des angoisses et des scrupules que rien ne semblait pouvoir apaiser. Mais tout directeur de conscience sait que, dans les âmes saintes, le scrupule est chose de surface, qui leur semble bien parfois, souvent même, absorber le fond où sont la foi et l'amour de Dieu, mais sûrement les laissent intacts, voire les grandissent.

La comtesse du Bouchage devant Dieu était une timide, craignant toujours de ne pas bien faire ou de ne pas agir assez pour sa spiritualité. Elle fut timide, apeurée même au lit de mort, mais c'était là, je le répète, la surface et pour tout dire l'apparence ; la réalité survenait quand il lui fallait donner conseil, indiquer la voie à suivre et faire ses suprêmes

recommandations. C'est bien ainsi que le comprit Henri de Joyeuse, mieux à même de connaître sa femme que l'historien de Thou, et la manière dont il exécuta quelques jours après ses dernières volontés le démontrent amplement.

« Le bruit des gémissements et des plaintes qui s'éleva dans la chambre fit connaistre au comte le dernier effet de son malheur. Ceux qui ont aimé comme lui se peuvent imaginer les sentiments de son cœur dans un si déplorable accident. » Catherine de Nogaret de la Valette venait de rendre le dernier soupir. Elle entrait dans sa vingt-deuxième année. C'était le 8 août 1587.

Henri ressentit cruellement le coup qui le frappait. Il se réfugia dans la prière, et quand le lendemain Henri III arriva lui dire avec cette délicatesse qu'il avait très grande à l'occasion, sa compatissante amitié, il trouva son favori à genoux dans son cabinet dont il venait de faire un oratoire. Certains avaient pu trouver singulière ou exagérée la spiritualité de la comtesse du Bouchage, mais sa vertu, son inépuisable bonté lui valaient l'admiration de tous. Henri, au bout de quelques heures accordées à l'expression des condoléances venues de tous côtés, « fit prier ses amis que son affliction attirait en grand nombre auprès de lui pour le consoler, de n'en plus prendre la peine et de le laisser dans sa solitude. » Il n'en sortit que le 12 août pour accompagner la dépouille mortelle de sa femme à sa dernière demeure. « Le mercredi, 12 août, dit l'Estoile, fut enterrée aux Cordeliers de Paris la comtesse du Bouchage, en grande pompe et magnificence. Le roy et la royne virent passer la pompe funèbre sur le Pont-au-Change. » Le corps fut déposé derrière le maître-autel. Plus tard, Henriette-Catherine, duchesse de Montpensier, fit élever à la mémoire de sa mére un monument funéraire de grand art. Sur son tombeau, dans une sorte de niche en plein cintre retombant et couronnée d'un fronton grec orné des armes de la Valette et Joyeuse, Catherine du Bouchage est représentée à genoux sur un coussin, les mains jointes et lisant un livre de prières placé sur un pupitre richement sculpté. Le personnage est revêtu du grand costume de cour. Le soubassement porte une tête de mort.

TOMBEAU DE CATHERINE DE NOGARET DE LA VALETTE COMTESSE DU BOUCHAGE

Dessin rehaussé de gouache.

Bibl. Nat. Manuscrits. Fonds Clairambault. Vol. 1231, fol. 158.

L'inscription du sarcophage se termine par cette phrase touchante : Ave, mater dulcissima et quiesce. (1) En 1795, Alexandre Lenoir, chargé par le Directoire de la conservation des monuments offrant un intérêt artistique, fit transporter ce beau morceau de sculpture au Musée qu'il avait fondé ; la statue depuis fut distraite du monument et placée au musée de Versailles. Il en existe une réplique en plâtre au musée d'Alençon.

Pour abîmé qu'il fût dans sa douleur, Henri n'avait garde d'oublier ses parents. Il leur savait grand gré de leurs marques d'affection prodiguées pendant les jours de tristesse qu'il venait de traverser. Le 17 août il écrivait de Vincennes à sa grand-mère maternelle, la comtesse du Bonchage.

« Madame, vous m'avez fait beaucoup d'honneur de vous ressouvenir de moy, de quoy je vous baise très humblement les mains. C'est chose qui m'a apporté beaucoup de consolation et vous diray, madame, que vous avez quelque occasion de regretter ceste perte, pour avoir perdu une fille et une très humble servante qui vous honorait en tout ce qui se pouvait et estoit fort recognaissante des obligations qu'elle vous avait. Je m'asseure que si elle eust eu cest honneur que vous l'eussiez cogneue davantage, que vous l'eussiez encore plus aimée, pour les vertus qui estoient en elle, et ne craindrai point astheure de dire qu'elles estaient très grandes. Je m'asseure que vous prendrés plaisir à les ouyr dire quelquefois, et certes Dieu a cogneu que je n'étais pas digne d'avoir une telle compagnie, et pour ce il a voulu l'appeler et attirer auprès de lui. Je le prie qu'il me fasse la grâce que je retienne si bien les bons exemples qu'elle m'a donnés, et que je les mette si bien en exercisse que je puisse mériter d'aller où je croy qu'elle est. Si elle a faict une telle vie, je vous asseure, madame, qu'elle a faict la mort pareille, et le long de sa maladie n'a esté autre chose que une continuelle préparation à cela. Je vous le pourroy conter particulièrement comme le sçachant mieux que personne et des choses que personne ne sçavait que moy, lorsque j'auray cest honneur de vous voir.

(1) Salut, mère très douce et repose.

« Quant à ce qui vous plaist me mander pour votre petite-fille, vous me faictes trop d'honneur et tant, que j'en suis tout heureux. Vous sçavés, madame qu'elle estait à vous devant qu'elle fust née, et elle et moy ne serons jamais autres et le plus grand honneur qui nous sçaurait arriver et à elle et à moy, c'est cesluy-là qu'il nous plaise avoir agréable qu'elle soit auprès de vous, et pouvez disposer du père et de la fille plus que de chose du monde. »

On aura remarqué cette dernière phrase ; on ne s'avance pas beaucoup en y voyant un plan déjà arrêté dans l'esprit d'Henri de Joyeuse ; il désirait confier sa fille, enfant de dix-huit mois à sa grand-mère ; il avait dû s'en entretenir avec la maréchale qui certainement avait approuvé ce projet ; car elle était persuadée que son fils ne consentirait pas à se remarier ; une conversation qu'elle eut avec lui quelques jours après la confirma dans cette pensée.

Elle vint surprendre Henri, quinze jours après la mort de la Comtesse, dans l'oratoire où près du crucifix et autres objets de piété, il avait placé le portrait de sa femme, et le voyant « pâsle comme un mort, les yeux rouges à force d'avoir pleuré, les cheveux et la barbe en désordre, » elle voulut lui prodiguer les paroles de consolation que lui inspirait sa tendresse maternelle. Il l'arrêta d'un mot. Lui montrant le portrait de Catherine « Voyez, lui dit-il, s'il y a quelque raison au monde qui me puisse consoler de la perte que j'ai faite. » Il pleurait et sa mère ne savait que lui redire sa tendresse. Anne son frère ainé était présent à l'entretien. Il essaya de parler le langage de la raison. Le comte coupa court. « Vous m'engageaste plus que nul autre dans le mariage au temps que j'en étais le plus éloigné, c'est assez que je vous aye obéi une fois ; si vous m'aviez fait moins heureux, je ne serais pas si misérable ; rendez-moi ce que j'ai perdu ou permettez que je m'afflige autant de temps que durera ma perte. » La maréchale termina l'entretien par ce mot où perçait son inquiétude devant la réserve un peu farouche de ce fils tant aimé. « Eh ! bien, mon fils, nous vous voulons laisser avec une si bonne compagnie qui vous persuadera mieux que nous ce que nous souhaitons. » Ils reparti-

rent, mais chemin faisant, le duc de Joyeuse entreprenait sa mère pour la persuader qu'il était grand temps d'agir auprès d'Henri afin de l'empêcher de mettre à exécution le projet de vie religieuse qu'il lui attribuait. La maréchale devait user ici de son autorité maternelle, autrement le comte leur échapperait. Madame de Joyeuse se laissa convaincre ; elle saisirait la première occasion pour connaître la pensée d'Henri et lui donner des conseils motivés.

Déterminé à exécuter l'adjuration suprême de sa femme mourante, en suivant l'idéal de vie religieuse qu'il avait toujours eu en vue, il ne pouvait mieux faire que de confier la petite Henriette-Catherine à sa véritable aïeule, la comtesse du Bouchage. Le 31 août, il lui écrivait cette belle lettre qui nous découvre les plus nobles sentiments, en même temps qu'elle nous fait pénétrer dans un coin de cette vie familiale que d'un commun accord, sa femme et lui avaient pris soin de cacher.

« Madame, j'eusse bien désiré, s'il eust plu à Dieu, avoir cest honneur d'estre moy même le porteur de ceste lettre, tant pour estre si heureux de vous voir que pour vous présenter et vous remettre ce que j'ai de plus cher au monde. Ce luy est beaucoup d'honneur à la vérité et à moy aussi qu'il vous aye pleu l'avoir agréable, et ne nous est peu arriver une meilleure fortune. Aussi vous assureray-je bien, que si n'eusse esté pour vous, à grand peine l'eussé-je ostée d'auprès de moy pour la bailler à quelqu'un autre, tant parce qu'elle est ma fille que pour l'estre de celle qui a esté sa mère et qui est la principale chose qui me la fera le plus aimer. Si j'eusse peu estre si heureux de vous l'aller pouvoir offrir moi-mesme, je n'y eusse failly, mais il m'est demeuré tant de petites affaires sur les bras que je ne puis laisser aller. Au plus tost qu'il plaira à Dieu, je pourray aller vous baiser les mains. Cependant, je vous supplyerai très humblement me faire cest honneur d'accepter ce présent et de l'avoir aussi agréable qu'avec toute l'affection que je puis, je le vous envoye.

« J'ay prins la hardiesse de vous envoyer les livres de feu ma femme qu'il vous a pleu me demander. Je vous envoye

aussy quelques petites médailles bénites de cuivre qui estaient à elle ; entre autres il y en a une d'un Dieu qui porte sa croix ; je pense que vous l'aimerés bien. Je vous envoie aussi, Madame, un tableau de quatre saincts joincts ensemble, sainct Roch, sainct Sébastien, sainct Marc et sainct Antoine, J'ay aussy ouï dire que vous le désirés, et pour ce, je l'ay fait faire exprès. Je suis marry qu'il ne soit plus beau et mieux fait.

« J'espère, avec l'ayde de Dieu, Madame, que vous vous trouverés bien servie de la gouvernante de ma fille. C'est une fort honneste femme, douce et paisible, qui a beaucoup d'affection à la petite et cognait fort bien son naturel. La petite l'ayme fort bien aussi.

« Madame, je vous envoye aussy une croix d'ébène où il y a les quinze mystères de Notre-Seigneur gravés sur yvoire. Je suis marry que ce ne soit quelque chose de meilleur, qui est tout ce que je peus vous dire pour ceste heure après avoir prié Dieu qu'il vous donne, Madame, très heureuse et longue vie.

« De Paris, ce dernier jour d'aoust.

« Votre très humble, très obéissant et très obligé fils et serviteur.

« Henry de Batarnay. »

L'enfant ne pouvait être placé en mains plus sages et plus affectueusement dévouées ; d'ailleurs la comtesse du Bouchage ne serait pas seule à s'en occuper ; dans les châteaux de Montrésor et de Bridoré qu'elle habitait tour à tour, elle avait pour compagne assidue sa fille la maréchale de Joyeuse et la petite Henriette Catherine trouverait auprès de ces deux aïeules aussi pieuses qu'expérimentées l'éducation que son père souhaitait pour elle. Elle grandit, en effet, dans ce milieu familial dont l'aspect un peu austère était tempéré par une grande tendresse. Nous la retrouverons plus d'une fois au cours de cette histoire et ce sera toujours à son honneur.

Henri pouvait maintenant tourner toutes ses préoccupations du côté de la vie religieuse. Il dut se demander si l'heure était bien choisie de dire adieu au monde. Quitter la Cour, abandonner ses charges et la faveur du roi à un moment

où la roue de la fortune ne semblait pas tourner en faveur de sa famille, étais-ce prudent? Et que penseraient, que diraient sa mère, son frère Anne d'une détermination dont ils avaient réussi déjà, mais, au prix de quels efforts, à le détourner? Certes, on ne pourrait l'accuser de faire un coup de tête, sa vocation était ancienne, il n'avait plus douze ans, la réflexion lui était venue avec la maturité du jugement. Et puis, n'avait-il pas le devoir d'obéir à l'appel suprême de sa femme correspondant si bien à l'appel que Dieu lui faisait entendre? De fait, il n'eut pas un instant d'hésitation, mais il accomplit cet acte décisif dans le plus grand secret. L'usage de la Cour autorisait le seigneur qui y remplissait une charge importante à consacrer quelques semaines à la douleur et aux soucis que lui causait un deuil conjugal; il pouvait alors s'abstenir de paraître dans les fêtes et les cérémonies et se faire remplacer dans son travail auprès du roi. Henri usa de cette liberté pour préparer son projet et l'exécuter plus sûrement.

Sa mère cependant était inquiète. Comme son fils aîné, elle avait entendu les dernières paroles adressées par Catherine du Bouchage à Henri et elle ne doutait pas que son fils ne voulût un jour ou l'autre, et plus tôt que plus tard remplir le vœu de sa femme expirante. Une lettre de quelques lignes adressée par Anne à Mme de Bouchage nous indique que d'autres préoccupations se faisaient jour dans cette famille des Joyeuse, arrivée au sommet des honneurs, et dont la fortune commençait à décliner.

« Madame, je suis en extresme payne. de la mort de ma sœur du Bouchage, tant pour la perte que nous avons faicte que pour tout ce que je crains qui s'en ansouivra. »

Faisait-il allusion aux manœuvres tentées par d'Epernon auprès d'Henri III pour abaisser le crédit des Joyeuse au profit du sien? Nous savons qu'à ce moment les deux « archimignons » étaient en guerre sourde. Il ne semble pas qu'Anne ait pris l'initiative de l'attaque, une pareille manœuvre n'eût pas répondu à son caractère et il n'en avait nul besoin, le roi lui ayant conservé toute son affection; mais d'Epernon était tout autre; son naturel remuant, hautain, le

faisaient redouter de ses compagnons les plus habituels ; on ne pouvait guère l'avoir pour émule et il était facile de rencontrer en lui une adversaire beaucoup plus habile assurément qu'Anne de Joyeuse.

De Caillière confirme ce jugement quand il nous parle des craintes de la Maréchale après la mort de sa belle-fille. « Elle ressentit jusqu'au cœur une si grande affliction, tant parce qu'elle aimait chèrement sa belle-fille, que parce qu'elle prévoyait ce qui arriverait à son fils (Henri). Dès lors elle jugea bien que Dieu commençait à mettre fin au bonheur excessif de sa famille, et que la fortune qui l'avait élevée, avait la main toute prête à en faire tourner la roue. Elle voyait la grandeur de son fils aîné, chancelante ; elle savait que le roy souffrait qu'on lui parlât au désavantage de sa fidélité et que l'alliance qu'il avait prise avec la maison de Lorraine, en épousant la fille du duc de Vaudémont, sœur de la reine, le rendait suspect à sa majesté d'estre d'intelligence avec les seigneurs de Guise, chefs et autheurs de la Ligue. Elle n'ignorait point la haine que le roy portait à tous ceux de ce party et craignait avec raison que le contrecoup n'atteignît la teste la plus élevée de la maison. Elle considérait de plus que le duc d'Epernon qui avait toujours partagé la faveur du roy avec le duc de Joyeuse son fils, et dont l'humeur altière avait de la peine à souffrir quelqu'un au-dessus de lui, ne serait plus retenu, par aucune considération, de lui nuire, sa niepce n'étant plus dans cette famille, elle craignait avec raison que la mort de sa belle-fille fût un funeste présage d'une suite encore plus funeste. »

En revenant d'une campagne entreprise sur les ordres plus ou moins machiavéliques d'Henri III, Anne avait constaté la froideur du roi à son égard. Le roi de Navarre qu'il avait été chargé de vaincre et de réduire à l'impuissance au-delà de la Loire, en Poitou, s'était surtout dérobé ; les ravages exercés par les deux partis, dans ce malheureux pays, n'avaient pu réussir à masquer l'échec d'Anne de Joyeuse. Cet échec, à en croire l'Estoile dans son *Journal*, Sully dans ses *Œconomies royales* et d'Aubigné dans son *Histoire universelle* n'était pas ce qu'attendait Henri III ; le malheureux Valois toujours

tergiversant désirait une victoire éclatante de son favori, pour avoir le plaisir d'abaisser dans l'opinion les chefs de la Ligue, jugés dès lors incapables de remporter sur les protestants un égal succès militaire. Et cela correspond assez bien à l'idée que la Maréchale se faisait de la situation.

On comprend dès lors, les craintes de Mme de Joyeuse et de son fils aîné devant le deuil qui les frappait en même temps qu'Henri. Celui-ci restant à la Cour et n'ayant subi nul déclin dans l'affection du roi, était le mainteneur de la haute position des Joyeuse. La maréchale qui avait tant redouté l'ascension extraordinaire de ses enfants, d'Anne surtout, n'en était pas plus éblouie, certes, qu'auparavant, mais devant les signes de décadence qui se faisaient jour, son instinct de mère et de maîtresse de maison se révoltait; il lui paraissait injuste que sans avoir démérité, ses enfants, sa famille entière subissent les coups du caprice royal.

Et pendant que ses parents étaient en proie à une inquiétude trop fondée, le comte du Bouchage faisaient ses derniers préparatifs d'entrée en religion. Evidemment, il voyait la vie sous un autre angle; toujours il avait différé d'eux sur ce point; il était arrivé à un tournant décisif de son existence, il choisissait ce qu'il estimait la meilleure part, voyant plus haut que le monde et ses grandeurs et pensant que les membres de sa famille avaient assez d'expérience et de qualités pour continuer à remplir leur rôle brillant. Qui l'en blâmera ? Si les autres pouvaient librement poursuivre leur carrière de grands seigneurs, sans qu'on y trouvât à redire, pourquoi lui, Henri, dégagé par la mort de sa femme des liens qui le retenaient dans le monde et lié par la promesse mutuelle que nous avons relatée plus haut, se serait-il vu refuser le droit de réaliser ses aspirations arrêtées pendant quelques années, mais jamais éteintes.

De Caillière nous le montre en méditation dans son oratoire et par trois fois ouvrant son livre d'heures et y rencontrant le même verset du psaume : Dirupisti, Domine, vincula mea, tibi sacrificabo, hostiam laudis (1). Le doute ne lui

(1) Seigneur, vous avez rompu mes liens, je vous sacrifierai une hostie de louange.

parut pas possible. Mais il voulut demander conseil et se rendit au couvent des Capucins, et s'entendit avec son confesseur. Il lui dit son désir de prendre l'habit de saint François dans ce couvent de la rue Saint-Honoré qu'il affectionnait tant, mais exprima la crainte que le roi et ses frères qui habitaient non loin de là ne réussissent, à force d'instances à le faire sortir du couvent et rentrer dans le monde. Il ne se sentait pas assez aguerri contre eux et ne doutait pas que, si Anne poussait le roi à user de son autorité, les religieux ne se vissent dans l'obligation de le congédier aussitôt qu'il aurait pris l'habit. Ne valait-il pas mieux s'éloigner de Paris et dans une province éloignée mettre plus facilement sa vocation à l'abri ?

Son confesseur n'en jugea pas ainsi. « Il lui persuada de triompher du monde dans son propre camp et de fouler aux pieds les vanités de la Cour en présence de la Cour mesme ». Et que ferait le roy autre chose que de tâcher à le persuader ; la violence de sa part n'était pas à craindre, surtout en un temps où il devait avoir un soin particulier de son estime.

Henri rentra chez lui rassuré et plus que jamais décidé à exécuter son projet. Jacques Brousse nous livre quelques pensées qu'il a « trouvées, dit-il escrites de sa propre main, afin qu'on ne croye pas mon discours fondé sur autre chose que la pure vérité. » Le grand-prêtre Hélie comprenant que Dieu veut parler à Samuel conseille à l'enfant-prophète d'écouter la voix du Très-Haut dans la solitude de la nuit.

« Le monde mesme comme un autre Hélie nous chasse de soy lorsque des mesmes créatures que nous aimons, nous sommes rebuttez avec mille dégousts, infidélités et manquements que nous trouvons en icelles. Les amis nous manquent, les serviteurs se rient de nous, les compagnons nous trahissent ; au milieu des plaisirs et des douceurs, nous trouvons mille amertumes et desplaisirs. Qu'est cela, sinon que le monde auquel nous allons, nous deschasse, nous rebutte, nous donne des soufflets ? Va-t-en, car je ne suis pas ton Dieu, va-t'-en car le bien que tu cherches ne se trouve pas en moy. »

Henri était prêt, il avait mis ordre à ses affaires et pouvait

réaliser son idéal. Les chroniqueurs dont le récit est corroboré par les mémorialistes du temps nous ont noté certains détails qui donnent un charme étrange à une cérémonie exceptionnelle.

Elle eut lieu à minuit, sans doute, vers l'heure de la psalmodie des matines. Le comte du Bouchage prit avec lui son aumônier et deux valets de chambre, ils traversèrent le jardin du couvent par la porte pratiquée dans le mur mitoyen et entrèrent dans le chœur où les religieux étaient assemblés. Les compagnons d'Henri savaient ses habitudes de piété et ne se doutaient de rien. Aussi leur stupéfaction fut grande en le voyant se mettre à genoux devant le supérieur (1) et lui demander d'être revêtu de l'habit de saint François. « Etes-vous résolu à observer la Règle et vous sentez-vous appelé vraiment à une si sainte profession, lui répliqua le père gardien ? » La réponse n'était pas douteuse. « Je n'ai rien de plus à ajouter, dit le comte, à ce que je vous ai dit en particulier. J'ai eu cette intention dès l'âge de douze ans et le Saint-Esprit qui me l'a inspirée, m'a fait la grâce de me donner la persévérance. »

Le père gardien précédé de toute la communauté se rendit à la chapelle ; le comte le suivit ainsi que ses compagnons ; la cérémonie se déroula selon le rite ordinaire, mais les chroniqueurs notent que le supérieur exagéra, à dessein sans doute « avec des termes énergiques, les peines et les souffrances dans lesquelles allait s'engager le nouveau novice. » Henri « quitta son manteau, son pourpoint; le père gardien le revestit d'une robe de Capucin et lui imposa le nom d'Ange; et celuy des religieux qui en eust la charge, luy coupa les cheveux, et lui fit la couronne. La cérémonie achevée, le novice embrassa tous les religieux, et le reste de la nuict se passa dans l'étonnement des religieux d'avoir veu l humilité, la ferveur et la constance avec laquelle le frère Ange avait reçeu l'habit. »

Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, Grand Maître de la

(1) Le P. Jérôme, de Castelferretto, que Brousse et Caillière nous désignent comme le confesseur d'Henri.

Garde Robe royale, Gouverneur de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Perche, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, mignon chéri du roi Henri III, quittant le monde, pour toujours, pensait-il, était maintenant novice de l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins. Son courage serait-il à la hauteur des circonstances ? Un changement si profond, malgré sa vie ascétique antérieure, dans des habitudes que sa famille, la Cour, le mariage lui avaient imposés ne pèserait-il pas trop à son cœur et à son corps ? Il entrait dans sa vingt-quatrième année ; d'autres se sont adonnés au service de Dieu plus jeunes encore, mais dans des conditions d'ordinaire bien différentes et certainement moins difficiles. Il n'était pas malaisé de prévoir que les obstacles allaient surgir contre une vocation aussi extraordinaire et malgré tout inattendue. Le père gardien avait agi dans la plénitude de son droit et le comte du Bouchage avait usé de sa liberté dans le but le plus élevé qui soit, mais d'autres certainement ne partageraient pas cet avis.

CHAPITRE VI

LE NOVICIAT. — A CHARTRES AVEC LE ROI

L'aumônier et les valets de chambre d'Henri de Joyeuse n'étaient pas tenus au secret sur une affaire qui du reste ne pouvait tarder à devenir publique.

« Le matin ne fut pas si tost venu, dit Brousse, que le bruit espandu par tout Paris, vint jusqu'aux oreilles du roy à son lever, qui, saisi d'estonnement, donna autant d'entrée à la tristesse en son âme, comme il lui portait d'affection. » La colère se mêlait à la douleur, et l'arrivée d'Anne, frère d'Henri, ne fit qu'aggraver les sentiments du roi. A la première nouvelle de cette entrée en religion qu'ils avaient redoutée, mais qu'ils croyaient reculée pour longtemps, Anne et Scipion s'étaient réunis et après discussion convinrent de s'en tenir à l'avis émis par l'aîné. On irait trouver le roi, on le supplierait « de prendre la peine d'aller luy-mêsme au couvent et d'agir souverainement en cette affaire. » Ils se rendirent de suite au Louvre et trouvèrent toute la Cour informée de l'événement. Henri III s'offrit sans tarder à mener le duc et son frère au couvent des Capucins. Arrivé rue Saint-Honoré, il commanda au frère portier d'appeler le supérieur. Le père gardien avait prévu cette visite et « le ton aigre, le visage sévère du roy » ne purent l'effrayer. Henri III avait esté fort surpris d'apprendre qu'il eust rescu le comte du Bouchage au nombre des Capucins; que ni luy ni les autres Pères ne pouvaient ignorer le rang qu'il tenait dans la Cour; il voulaient « qu'ils luy ostassent l'habit qu'on luy avait

donné et qu'on lui rendist un serviteur utile au bien de l'Estat et de la Religion. » Si Henri III avait espéré prendre le P. Jérôme sans vert, il s'était trompé. La réponse à un ordre qui nous paraît outrecuidant, mais était bien conforme à certaines modalités des relations d'alors entre l'Eglise et l'Etat, fut une fin de non recevoir. « Le comte du Bouchage, libre de ses actes, était entré dans l'ordre franciscain après longue et mûre réflexion; s'il jugeait à propos d'en sortir. comme il n'était encore que novice, il pouvait le faire; quant à lui, supérieur, il ne pouvait l'obliger à quitter une vocation qu'il avait librement choisie et dont il était digne. »

Le roi vit que le terrain de lutte était mauvais pour lui et pensa qu'une conversation avec son favori aurait plus de chances de succès. « Eh ! bien, qu'on le fasse venir, nous verrons par quels motifs il s'est fait capucin et je lui diray par quelles raisons il doit en sortir présentement. » Le frère Ange descendit, il baisa les mains de son souverain. Henri III se sentit ému jusqu'aux larmes devant ce jeune homme de vingt-quatre ans, hier encore un des ornements les moins contestés de sa Cour, le mignon le plus estimé, le seul admiré pour sa vie absolument chrétienne, maintenant revêtu d'une robe de bure, ceint d'une corde grossière, les pieds nus, la tête rasée. Il lui dit sa douleur, ses regrets, son espérance aussi de le voir renoncer à une vocation qui n'était pas faite pour lui ; il se devait à l'Etat, à son roi, et il servirait l'Eglise plus utilement sous la cuirasse et dans les charges qu'il lui confierait que dans un cloître. Le frère Ange subissait là le premier et l'un des plus rudes assauts contre sa vocation. Il ne fléchit pas. Son respect, son amour pour le roi étaient connus, mais il obéissait à Dieu par sa persévérance à rester dans le cloître comme il lui avait obéi par son courage à y entrer.

Henri III ne put obtenir d'autre réponse, il déclara qu'il ne désespérait pas et conférerait avec le père gardien ; le frère Ange venait de remporter sa première victoire contre les adversaires de sa vocation religieuse.

On peut se demander ce que devenait, ce que pensait la maréchale de Joyeuse de cet événement qu'elle aussi avait

tant redouté. Elle n'était pas au couvent lors de la visite du roi. « Mais le salut de son fils lui estant plus cher que sa fortune, elle sentit quelque secrète joye de l'avoir ainsi perdu, et lorsqu'elle apprit avec quelle constance il avait résisté au roy, elle lui écrivit une longue lettre pour le féliciter de sa victoire et lui persuader de demeurer ferme dans la profession qu'il avait embrassée. »

L'opinion exprimée par l'Estoile, à la date du mercredi 12 septembre 1587, est curieuse, est assez incohérente, mais après tout peut-être n'est-elle que le reflet de ce que l'on pensait à Paris sur le nouveau novice. « Elle (la comtesse du Bouchage) avait esté toute sa vie fort dévotieuse, assistant jour et nuict au service divin, principalement aux Capucins, et de mesme humeur de dévotion estait aussi le comte du Bouchage, son mari, lequel, tost après son décès, se rendit moine capucin. De quoy s'émerveillèrent beaucoup de gens de voir un jeune homme de grande maison, favori du prince et des plus grands de sa cour, nourry aux honneurs, vanitez et bordelages d'icelle, par une tout subite et rude métamorphose, quitter le monde et se rendre à la profession d'une vie monastique, la plus austère et dure à porter qu'aucune des autres. Miracle à la vérité, avenu en la personne d'un courtizan et qui n'a guère de semblables. » Non, la métamorphose n'était pas subite, on a vu comment Henri de Joyeuse l'avait préparée depuis son enfance ; le bordelage n'avait pas été son fait comme l'insinue l'Estoile, mais pour préparée qu'elle fût, la métamorphose en effet fut rude parmi les plus rudes. Et ce n'est pas le moins beau côté de la vie du P. Ange. Il n'était pas le premier qui eût volontiers délaissé honneurs et vanités pour porter la croix et suivre mieux le Christ, mais il mit dans son sacrifice un courage, une persévérance d'autant plus méritoires que sa vocation eut à subir dans le couvent des assauts assurément plus durs que celui qui lui était venu du dehors.

Le lendemain de sa vêture, il se vit soumis par le P. Pacifique, maître des novices, aux occupations les moins relevées de la communauté. Il dut laver la vaisselle, balayer le réfectoire. On lui mit une bêche en main et on lui « dit de fouir la

terre au jardin. » Il s'y appliqua avec autant de promptitude que d'humilité, mais comme bien on pense ce ne fut pas sans combat; il parut même pendant plusieurs mois qu'il n'arriverait pas à vaincre la répugnance qu'il éprouvait pour la nourriture fort simple et sans apprêt qu'on lui servait comme à tous les autres. « Il avait une grande aversion contre le vin clairet, dit de Caillière, et lorsqu'il estait contraint, par la soif, de boire de ce ramas de toutes sortes de vins, que les questeurs mettent indifféremment dans les barils qu'ils portent pour recevoir les aumosnes, c'estait avec tant de répugnance qu'il estait à toute heure sur les termes de vomir. Le pain bis et dur ne lui estait guère moins insupportable, de sorte que les aliments qu'il prenait lui tenaient lieu de médecine. Cependant la passion qu'il avait de se mortifier en toutes choses lui faisait dissimuler son aversion et sa peine, et jamais il ne la voulut dire, jusqu'à ce qu'après trois mois de souffrance, il tomba dans une si extrême faiblesse, que les médecins le jugèrent incapable de continuer plus longtemps les exercices de sa religion, sans un danger évident de la perte de la vie. » Palma Cayet nous dit que le « nouveau capucin portant la haire continuellement, il avait les espaules toutes déchirées avec plaies. »

Jacques Brousse ne parle pas autrement. « L'espace de trois mois après son entrée, son corps estant encore si habitué à la délicatesse des viandes, qu'il lui estait impossible de manger des ordinaires des religieux et le mal estait que le désir qu'il avait de se mortifier estait si grand qu'il n'en voulait point d'extraordinaire. Le pain dur et bis tel que les aumosnes le leur font avoir lui ostait l'appétit de sa seule veuë. »

Les médecins, « si c'estait par faveur ou par argent, dit le malicieux Brousse, Dieu le sçait, » furent appelés, et furent d'avis de lui enlever son habit et de le rendre à sa condition première. Les religieux ne cachèrent pas leurs craintes; il ne leur parut pas possible de garder dans l'ordre austère des Frères Mineurs Capucins un novice que ses habitudes de grand seigneur rendaient incapable, malgré sa rare bonne volonté, de suivre une vocation plus rude encore pour lui

que pour beaucoup d'autres. Ils lui communiquèrent leur sentiment. « La Règle de saint François voulait des corps robustes aussi bien que des âmes résolues, disaient-ils, s'il n'avait pitié de lui-mesme, ils seraient obligèz de lui sauver la vie. » Ils venaient le trouver dans sa cellule et certains pensaient que sa dévotion tournait à la folie, il avait entrepris une chose impossible. » Il suffisait qu'il eust résisté aux ordres du roy et aux prières de sa famille, sans présumer encore de forcer la nature et la nécessité. »

Le frère Ange ne s'attendait pas sans doute à un assaut parti de l'intérieur du couvent; il en sentit d'autant plus la dureté que ses frères Anne et Scipion, instruits des difficultés qu'il éprouvait à s'accommoder de son nouveau genre de vie, faisaient eux aussi le siège de sa vocation. Il se vit bientôt environné d'ennemis. Le découragement pourtant ne se fit pas jour dans cette âme déjà trempée à l'avance par une vie énergiquement chrétienne, mais le noir s'étendit autour de lui et il se contenta de répondre, « qu'il changerait sa nature en changeant ses habitudes et qu'au pis aller, puisqu'il fallait nécessairement mourir en quelque lieu, il se tiendrait heureux de mourir parmi les capucins. »

Le vaillant novice se réfugiait dans la prière pour trouver la force de résister à des attaques répétées contre une vocation que de toute son âme il croyait d'autant plus vraie qu'elle était plus contredite. Il ne se trompait pas, et le secours une fois encore lui vint de sa mère. La maréchale venait voir fréquemment ce fils dont le courage surnaturel faisait sa fierté; elle lui avait trouvé la figure défaite, le corps affaibli, et résolue à garder à Dieu le don qu'elle lui avait généreusement fait, « elle fit un personnage tout contraire à celuy de ses enfants, en l'exhortant à persévérer et dit au père gardien que, puisque la Religion ne défendait point aux malades l'usage des médecines, qu'elle sçavait un moyen infaillible de guérir son fils, si l'on lui voulait permettre de le secourir. » Le P. Jérôme ne pouvait qu'accéder à une demande qu'il devinait raisonnable. La maréchale fit apporter du vin blanc et du pain de sa table « dont il usa dans ses repas pendant quelques temps et par petits secours

il recouvra ses forces et sa santé, et fit perdre à ses frères la coutume qu'ils avaient prise de l'importuner de quitter l'habit de saint François. »

Un scrupule le prit : puisque sa mère le nourrissait, avait-il le droit d'user des aliments qu'on servait aux autres novices ? Il résolut la question par la négative et pendant trois mois, il se contenta du vin blanc et du pain que lui fournissait la tendresse attentive de la maréchale. De Caillière fait certainement allusion ici aux carêmes indiqués dans la règle de saint François. Brousse précise ce point de mortification obligatoire pour deux des carêmes tout au moins, quand il dit : « Il passa courageusement l'espace de trois mois dans la rigueur des jeunes, comme il les observait en ce temps. Pendant ce temps il s'habituait peu à peu à manger de la viande du commun et y travailla avec tant de courage, qu'à la fin il n'y avait celuy en tout l'Ordre, pour basse qu'eust été autrefois sa condition, qui passât plus facilement à l'ordinaire que lui, se contentant d'herbes, fèves, pois et lentilles, et la plupart avec du pain et de l'eau, pendant que les autres mangeaient « peu de viande trouvée à la queste, de sorte qu'on l'estimait, comme il estait, un des plus austères de sa profession. »

Au milieu de ces épreuves, une joie d'une rare qualité lui arrivait d'où peut-être il ne l'attendait pas si tôt. Henri III ne semble pas avoir renouvelé ses instances auprès de son favori pour le faire sortir du couvent ; peut-être avait-il pris son parti d'une situation dont le côté religieux et surnaturel le réduisait à l'impuissance. On ne s'avance pas beaucoup en affirmant que son tempérament versatile le poussait à une décision qui, de prime abord, prouverait le peu de profondeur de l'affection qu'il avait témoigné à l'ancien Mignon. Mais la réflexion, je crois, lui était aussi venue, et sa foi chrétienne, réelle et sincère, je tiens à le répéter, sous l'amas des défauts et des crimes, lui disait qu'Henri de Joyeuse avait touché au port et choisi la meilleure part. Cette dernière remarque s'impose à la lecture de la lettre (1), où le pauvre Valois

(1) *Archives Vaticanes*. Politicorum. I, 25, folio 384.

découvre un coin de son âme angoissée à celui que d'instinct il juge son supérieur en spiritualité. La lettre porte la date du 20 octobre 1587.

†

« Jesu Maria

« Mon fils, mon amy, j'ay désir, et vous le scavez, de faire mon salut au monde, car, en tout lieu, bien qu'il y soit plus malaysé, se peut-il faire, à mon opinion. C'est pourquoy j'ay désiré avoir le Tiers-Ordre de saint Franchoys. Mais comme vous avez ésté du monde et avés pris depuis la saincte voye, vous donnant à nostre bon Dieu, si scavez vous bien comment l'on y peut (au monde, dis-je) faire son salut, détestant le péché et embrassant la vertu. C'est ce qu'il me fait vous prier de toute mon affection, de m'en mander vostre advis bien particulièrement et les règles que je deveray tenir, et que par Benoïst, présent porteur, vous me l'envoyés bien cacheté et le petit livre que vous me monstrastes fait en escript à la main : vous savés lequel je veux dire.

« A Dieu. »

« Henry. »

Ce livre manuscrit que le roi demandait au frère Ange était probablement un de ces petits manuels du Tiers-Ordre, servant à faire de la propagande au milieu des gens du monde que l'on estimait disposés à entrer dans la célèbre milice franciscaine. En tout cas, il ressort de cette lettre tout intime que le novice avait fait de l'apostolat auprès de son souverain. Et n'était-ce pas une belle manière de lui prouver sa reconnaissance, un moyen aussi de le pousser vers une vie plus sérieuse, moins déséquilibrée ? Il serait dangereux pour la vérité historique d'outrer ce point de vue, mais l'exemple du frère Ange était bien un de ces impondérables comme il s'en présente à la portée de tous les chefs de peuples, et dont ils n'ont pas toujours l'intelligence ou le courage de s'emparer à leur avantage.

Toujours est-il qu'Henri III qui était venu plus d'une fois au couvent de la rue Saint Honoré, le fréquenta dès lors assi-

dument ; il avait de longs entretiens avec le frère Ange et le quittait toujours rasséréné, décidé à une vie plus chrétienne, plus dignement royale. Le soir de Noël 1587, il venait assister aux offices de la nuit ; après quoi, accompagnant son ancien maître de la garde robe dans son étroite cellule, il devisa avec lui pendant près d'une heure, assis sur la pauvre paillasse où le novice, habitué jadis à un lit plus moelleux, reposait ses membres fatigués d'une dure journée de labeur corporel et spirituel.

Henri III était heureux de trouver auprès de son ancien favori, dans le calme d'un couvent, des pensées qui auraient dû lui être plus familières et surtout influer davantage sur sa conduite. Il avait dans le novice une confiance totale et craignait de le perdre ou même de le voir s'éloigner de lui. A cet égard, une missive qu'il envoie au P. Bernard d'Osimo, alors provincial, le 7 octobre, est significative (1).

« Mon Père,

« Je suis bien ayse que vous soyés en bonne santé, arrivé à vostre bon couvent. Dieu vous y maintienne. Je sçay que vous m'aimés ; je vous en sens infinie obligation, mais pour vous l'avoir extresme et me donner un contentement très grand, c'est et ce sera comme je m'asseure, que vous ne me refuserés pas une si juste requeste, que frère Ange, que j'ay aussy chier comme s'il estait moi-mesme ou mon enfant ne bouge du couvent de Paris et je vous en prie de tout mon cœur, donnés moy ceste joie qui me sera extresme, afin que je le puisse voir et me recommander à ses prières et aux vostres comme je fais maintenant ; car, pour le moins, si je l'ay perdu près de moy, l'estimant très heureux de s'estre mis à servir nostre bon et grand Maistre, j'espère que auray ce bien de lui pouvoir en ce sainct lieu faire son salut, et par son intercession devant Dieu et sa saincte Mère ayder au mien. Mais, mon Dieu, vous me donnerés la vye tant j'ay cela à cœur. Vous estes, je m'asseure, bien ayse de l'avoir avec vous, mon Père, et luy, j'estime qu'il est très heureux d'avoir

(1) *Archives Vaticanes.* Politicorum. I, 25, folio 384.

esleu ceste bonne et asseurée voye. Si je pouvais avoir ce bien que de vous voir, je serais fort aise. Je séjourneray jusques à lundi, icy qui est à Plouviers (1); vous y seriés en deux ou trois jours qui serait dimanche, et je vous logeray bien pour un jour ou deux, et puis vous dirés au retour de mes nouvelles à frère Ange. Je vous diray un lieu où je pense que je pourray faire un couvent de Capuchins, que vous pourrés voir, qui est à Blois.

« Dieu vous conserve, me recommandant à tous les bons frères. »

« Henry. »

Le P. Bernard, d'Osimo (Italie) « homme de grande estime et vénération, dit Brousse, à cause de la sainteté de sa vie et de la candeur de son âme, comme Dieu en témoigna après sa mort, car plusieurs miracles ont esté faits à son cercueil et son corps longtemps après a esté trouvé tout entier sans aucune corruption, rendant une odeur très suave, ce qui ne se pratique qu'envers les saints. » Il était alors provincial des Capucins de France et non pas gardien du couvent de la rue Saint-Honoré comme a cru pouvoir l'affirmer un historien récent. Il avait été nommé une première fois provincial pour un an, en 1581, une seconde fois, le 8 octobre 1585. Henri III avait en haute estime ce religieux dont il connaissait la grande vertu, la prudence et le talent oratoire. Au moment de l'entrée en religion d'Henri du Bouchage, il n'était pas à Paris. Parti pour Rome vers le mois d'avril 1587 pour participer au chapitre général tenu le mois suivant, à la Pentecôte, il n'était de retour rue Saint-Honoré que le 1er octobre. Une assez longue maladie l'avait retenu à Lyon; mais, dès son arrivée à Paris il avait dû avertir le roi de son retour; et Henri III lui répondait par la lettre citée plus haut.

Le P. Bernard se rendit à l'invitation du roi avec d'autant plus d'empressement qu'il avait à s'acquitter auprès de lui de plusieurs commissions dont l'avait chargé le cardinal de Sainte-Sévérine, protecteur de l'Ordre des Capucins. L'heure était critique pour Henri III; il avait réuni à Pithiviers une

(1) Pithiviers.

armée nombreuse ; dans sa pensée, elle devait lui servir de contrepoids aux entreprises plus ou moins avérées, assez mystérieuses des Guises et au besoin de moyen puissant de contrainte à l'égard des protestants ; il jugeait ces derniers trop affaiblis par leur lutte contre les troupes d'Anne de Joyeuse guerroyant alors dans les Charentes, pour oser lui résister. Il s'estimait encore puissant, mais vivait dans une inquiétude qui lui enlevait beaucoup de sa lucidité. Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour avait depuis longtemps perdu le sang-froid et le coup d'œil dont il avait, en ces deux belles victoires, donné des preuves si manifestes. Le P. Bernard arrivait à point pour lui rendre courage et lui donner les conseils de conduite chrétienne qui furent aussitôt demandés.

Henri III lui dit son intention ferme de jeter par dessus bord la folle frivolité qui l'avait tant déconsidéré dans l'opinion de son peuple ; il voulait aussi en finir avec le Protestantisme et en cela il savait pouvoir s'appuyer sur l'immense majorité des Français qui n'avaient pas d'ambitions personnelles. Le P. Bernard dut éprouver de la sympathie miséricordieuse à l'égard de ce chef d'un grand royaume qui lui parlait avec la docilité d'un enfant. Il fléchit le genou devant lui ; Henri III le releva aussitôt et lui donna l'accolade. Nous retrouverons bientôt le roi et le provincial des Frères Mineurs Capucins de France dans des circonstances tragiques.

Il est bien probable que le Père Bernard n'avait pas eu l'intention de changer le frère Ange de couvent. Les circonstances n'y obligeaient pas et régulièrement, le noviciat devait être poursuivi et s'achever dans le couvent où il avait été commencé. Le frère Ange ne demandait pas non plus à changer de cloître ; il aimait trop celui de la rue saint Honoré pour ne pas y trouver, malgré les austérités dont nous avons parlé, une douceur et un calme qui contribuaient à lui rendre le courage dont il avait grand besoin.

Les épreuves traversées jusque-là n'étaient rien auprès de celles qui allaient l'assaillir. Cette seconde série fut d'ordre moral et d'autant plus dure. Elles faillit faire sombrer une vocation qui paraissait si solidement enracinée.

PORTRAIT D'ANNE, PREMIER DUC DE JOYEUSE
Crayon du Cabinet des Estampes.
Bibliothèque Nationale.

La première lui vint de son frère aîné. Anne de Joyeuse avait reçu le commandement d'une brillante armée qu'il était chargé de conduire dans le sud-ouest contre les troupes d'Henri de Navarre. Ce n'est pas ici le lieu de faire le récit de cette campagne, qui se termina par la mort du duc de Joyeuse et de son frère Claude, marquis de Saint-Sauveur. Les deux armées se rencontrèrent à Coutras entre l'Isle et la Dronne. Il existe de cette bataille plusieurs relations qui ne sont guère concordantes. Il paraît bien qu'Anne ne tint pas assez compte des observations tactiques du maréchal de Matignon. Le terrain choisi par lui était défavorable, surtout la disposition de son infanterie et de son artillerie le mit dès l'abord en état d'infériorité. Il sut du moins lutter bravement, en vrai Joyeuse. Un auteur contemporain nous a redit la rapide et émouvante passe de paroles qui, un court instant, se déroula entre les deux frères quand ils virent la partie perdue. « Mon petit frère, dit Anne, il faut avoir du courage. N'en avez-vous point ? — Oui, répond Saint-Sauveur, mon frère, j'ay du courage. — Nous sommes perdus, il faut mourir, ajoute le duc, allons, mon petit frère, du courage ! — Courage donc, mon frère », s'écrie Claude, qui au même moment tombe frappé d'un coup d'arquebuse. Anne seul entouré d'ennemis se défend d'abord, puis offre une rançon de cent mille livres pour avoir la vie sauve. Il avait jeté son épée à terre et désarmé attendait. Les huguenots froidement l'assassinèrent. Les corps des deux Joyeuse furent placés provisoirement à Libourne, puis transportés à Paris où ils arrivèrent le 4 mars 1588. On les déposa dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas et la cérémonie des funérailles se déroula du 5 au 9 avec une splendeur inaccoutumée ; puis les restes mortels des deux infortunés jeunes gens furent portés dans la nuit du 9 au 10 au couvent des Capucins. Ils y furent ensevelis dans la chapelle, par exception faite en faveur de la famille de Joyeuse qui avait toujours témoigné grand intérêt à l'ordre des Frères-Mineurs. Ils y restèrent jusqu'en 1596, époque à laquelle il furent exhumés et transférés au château de Montrésor, par les soins du P. Ange et du cardinal de Joyeuse.

La nouvelle de la mort de ses deux frères surprit le frère Ange dans ses occupations de novice et lui fut un coup terrible. L'esprit familial très développé en lui, la communauté d'intérêts et d'occupations à la Cour et aux armées firent monter dans ce cœur aimant une tentation redoutable. Ne fallait-il pas déposer l'habit franciscain et se mettre à la disposition du roi pour lutter à la tête des catholiques contre les entreprises chaque jour plus audacieuses des huguenots. Venger une double mort n'était-il pas aussi un devoir ? La prière et un souci toujours plus actif de se mortifier eurent raison de ces pensées qu'il « jugea bien ne pouvoir venir de Dieu », et quand le 8 mars, mêlé à son rang dans la foule des représentants des ordres religieux il assista aux funérailles de ses frères, le calme lui était revenu. A la chapelle des Augustins comme à celle des Capucins, il parut « avec des yeux secs, au milieu de tant de pleurs et acheva son chant et ses prières donnant des marques d'une indifférence qui allait jusqu'à l'insensibilité. Ce n'estait pas que son cœur ne sentit de cruels tourments d'un si grand malheur. Il estait homme et il aymait ses frères et sa robe de Capucin n'estait pas à l'épreuve de la douleur, mais sa constance lui apprenait à faire un généreux usage des afflictions et cette résignation parfaite qui le jetait entre les bras de Dieu ne permettait pas à sa douleur de sortir de son cœur pour s'exprimer au dehors. Il la souffrait violemment sans doute, mais la grâce la luy rendait supportable. »

Certains amis maladroits (il s'en trouve souvent) lui avaient affirmé « qu'on avait usé de représailles contre son frère (Anne) et que le prince de Condé ayant esté tué par Montesquiou, après s'estre rendu prisonnier à la journée de Jarnac, l'on avait fait assassiner le duc de Joyeuse pour luy sacrifier une illustre victime. Cette circonstance trouva encor de l'homme sous la robe d'un Capucin et l'affligea jusqu'à l'extrémité (1) ».

(1) Les légendes ont la vie dure, plus dure que les faits historiques les mieux établis. De par la volonté inattentive ou partiale de nombreux écrivains, il court sur le compte d'Anne de Joyeuse une réputation de cruauté qu'infirment cependant les documents les plus autorisés. L'accu-

Brousse et de Caillière nous font pénétrer dans l'intime de cette âme généreuse par la description d'épreuves plus rudes encore parce que d'ordre tout spirituel. Il avait jusqu'alors trouvé de la douceur à servir Dieu ; prières, oraisons, lever à minuit pour le chant de l'office, mortifications au réfectoire et dans sa cellule, s'il en avait souffert, ne lui avaient causé nulle répugnance autre que physique. Il avait senti son Dieu qui, pour l'éprouver, allait se retirer en apparence de ses actions les plus hautes et les plus désintéressées.

« Dieu, dit Brousse, le privant de ce ressentiment, sans lequel ceste vie serait une dure prison, il fut réduit à une telle sécheresse et langueur d'esprit, que comme si Dieu n'eust pris plaisir en ses actions, il ne sentait aucune douceur à l'oraison, méditation et autres exercices religieux. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il laissa ny de fréquenter l'oraison, ny de la pratiquer, mais ceste maladie intérieure prenant accroissement et laissant son âme de jour en jour, attaquait son courage avec grande violence, jusques à dire que Dieu aurait plus agréable le sacrifice de ses actions dans la confusion du monde, que dans le désert de la religion, ce qui est de toutes les tentations qui attaquent l'esprit d'un commençant la plus violente. » Torturé, l'esprit embrumé, le frère Ange se souvint que l'obéissance est une vertu qui remédie à tout. « Il découvrit son affliction à son supérieur, ce qui est en ces accès et trenchées une des meilleures armes d'un novice pour résister à de telles attaques. » Les religieux n'avaient pas été sans remarquer l'état inquiet de leur confrère et auprès d'eux il trouvait encouragement et affection. « Sa vertueuse et saincte Mère ne manquait point aussi de l'encourager, l'asseurant que c'estait Dieu qui le voulait esprouver et qu'il traitait ainsi ses plus grands favoris. »

sation porte principalement sur les batailles et sièges de la campagne d'Auvergne conduite par Anne en 1586. Or tous les récits contemporains émanant de témoins catholiques ou protestants, le disculpent sans hésiter des excès commis çà et là par la soldatesque souvent étrangère. Il donnait des ordres sévères, pour empêcher ou punir les massacres d'habitants inoffensifs ou même de soldats ennemis après la bataille ou la reddition de la place. Citons en particulier les sièges de Marvejols, de Peyre et du Malzieu.

Tous ces secours d'amis ne réussissaient à le tranquilliser, il lui vint même en l'esprit une idée que son chroniqueur trouve singulière, mais conforme à sa mentalité du moment. Le cloître des Capucins n'était pas assez solitaire ; situé en ville, il résonnait encore trop du bruit et des soucis du monde ; comme certains malades qui cherchent le calme dans le changement de position et le silence absolu, il pensa que la Chartreuse serait plus favorable à son ascension vers Dieu ; là était sa voie, là seulement il serait à l'abri des souvenirs d'autrefois et libre de s'adonner à ce qu'il aimait alors par dessus tout : la prière et la réflexion dans le tête à tête avec Dieu. Son maître des novices avait combattu ces idées dans lesquelles il distinguait une tentation subtile. mais le novice empêtré dans des perplexités qui risquaient de dégénérer en scrupule écoutait attentivement, il voulait croire à la parole de son père Maître, mais l'imagination, cette folle du logis, continuait à le travailler à un tel point que Dieu seul, lui sembla-t-il, pouvait porter remède à son mal.

« Il arriva donc, dit Brousse, qu'une nuict, après matines, les religieux s'estant tous retirés chacun en sa cellule, il demeura seul à l'église pour faire oraison ; et se prosternant en terre devant le saint-sacrement de l'autel, il s'efforça de vaincre cette extrême désolation dont son âme estait glorieusement travaillée. Ce pauvre novice, affligé d'esprit et privé de tout plaisir spirituel, ne recevait aucune consolation d'en haut. Couché donc de la sorte devant l'autel et priant de toutes les puissances de son âme, soudain il sentit un certain mouvement non accoutumé dans son intérieur et une estincelle de ce feu céleste qui espure les esprits, alluma tout à coup un si grand brasier d'amour au milieu de son cœur, que ne pouvant tenir cachée l'ardeur d'un tel feu, de joye il s'écria avec une telle violence que les religieux reposans dans leurs chambres s'esveillèrent du bruit. »

C'était la récompense de plusieurs semaines de dur labeur spirituel ; le calme après la tempête. Il voulut rendre immédiatement à Dieu un sacrifice de louange qui lui fût agréable et dans son oraison, il s'engagea par vœu à persévérer dans la voie où il était entré. Le lendemain matin, il chercha son

père maître et le trouva dans le Chœur, seul et en prières, les bras étendus en forme de croix ; il s'approcha de lui et le tirant par le manteau lui souffla à l'oreille : « Mon père, j'ay faict vœu de vivre et de mourir Capucin. »

Pendant que le frère Ange « estait ainsi travaillé de diverses et méritoires façons », les événements politiques se précipitaient à Paris et en province. Henri III avait mécontenté tous les partis par son attitude hésitante et versatile ; certains l'accusaient, non sans grandes apparences de raison, de duplicité et de trahison. Les Guise et leurs partisans, les adhérents même les moins chauds de la Ligue étaient fatigués de ces indécisions qui trahissaient l'incapacité à gouverner; les Protestants se défiaient à bon droit d'un souverain dont la complicité avérée dans la Saint Barthélemy, les paroles imprudentes prononcées contre leurs chefs prouvaient l'inimitié congénitale à leur endroit. Les pamphlets se multipliaient ; les quatrains et les pasquils couraient la capitale, composés par des mains presque toujours anonymes et insaisissables. Henri III avait toujours affiché un mépris hautain pour les attaques plus ou moins littéraires qui peignaient bien certains côtés de son tempérament, mais atteignaient vite la caricature et déformaient souvent ses paroles et ses actes. Le jour vint où le dédain ne suffit plus à maîtriser la population parisienne désireuse d'avoir un chef. Henri de Guise revint à Paris malgré la défense du roi. Le comité des Seize organisé par lui l'appelait pour prendre la tête du gouvernement. Les Parisiens qui avaient « fait la Saint-Barthélemy contre les Protestants, firent la journée des Barricades contre le roi. » Le Balafré, cela s'est vu plus d'une fois dans l'histoire, manqua de décision ou d'audace au moment favorable ; il ne sut pas saisir l'occasion et la couronne qu'on lui avait offerte tout au moins dans le secret des conciliabules des Seize lui échappa.

Le 12 mai 1588, fuyant clandestinement le danger et évitant les rues encombrées de barriques, de pierres et de coches reliés avec des chaînes, Henri III arriva au soir, le soleil couché, au couvent des Capucins. Il avait réussi à partir incognito du Louvre et par les Tuileries probablement

entra dans l'ancienne demeure de frère Ange, de là dans le jardin du couvent. Il pénétra dans la chapelle « y fit une courte prière, nous dit un auteur contemporain », et sortit. Devant la porte d'entrée, s'élevait un tertre couvert d'herbe; il s'y assit pour permettre à son écuyer de le botter, monta à cheval ; les religieux étaient accourus. « Mes bons Pères, supplia-t-il, priez Dieu pour moy qui m'en vais d'icy pour n'y pas rester prisonnier. Le lendemain il était à Chartres à l'abri pour quelque temps des manœuvres des Seize.

Quel motif put entraîner les capucins du couvent de Paris à se rendre en cette ville six jours après? Et qu'y venaient-ils faire ?

La sympathie pour le malheureux Valois qui leur avait toujours été bienfaisant et affectionné suffit-elle à expliquer leur démarche jugée par beaucoup insolite et tapageuse? Ou plutôt ne cédaient-ils pas aux instances intéressées de certains chefs ligueurs désireux malgré tout de maintenir, même malgré lui, le roi, dans leur parti? En dépit des événements et des fautes accumulées, le prestige royal subsistait dans la masse du peuple, en dehors de Paris, or si Paris était déjà beaucoup, il n'était pas toute la France.

Si les Capucins de la rue Saint-Honoré ainsi que les Pénitents institués par Henri III prêtèrent l'oreille aux suggestions des habiles de la Ligue, ce ne fut certes pas dans un but intéressé et c'est là, je crois, qu'il faut chercher la solution de ce problème historique d'ailleurs peu important. Les deux hypothèses ainsi peuvent se concilier et à connaître le caractère indépendant qui était celui des Capucins à l'égard du pouvoir, comme l'amitié qui les unissait au roi, il ne me paraît pas douteux que le P. Bernard et ses religieux n'aient entendu simplement témoigner à Henri III leur fidélité reconnaissante.

Plusieurs chroniqueurs nous ont laissé le récit de ce pèlerinage à pied de Paris à Notre-Dame de Chartres et de l'extraordinaire procession qui suivit. Les inexactitudes et contradictions sont nombreuses au moins dans les détails, au cours de ces pages inspirées d'ordinaire par la passion

politique ou religieuse. Mais le fonds et les principaux faits n'en paraissent pas douteux.

De Thou au chapitre 5 du tome X de son *Histoire de mon temps* nous en parle abondamment. Je tiens à reproduire ce morceau célèbre quitte à en critiquer le ton et certaines assertions. Le célèbre écrivain nous montre les chefs ligueurs intervenant auprès des Pénitents et des Capucins pour les déterminer à cette expédition mi-civile, mi-militaire ; il entendaient donner une place à part au frère Ange ; le roi ne pouvait qu'être flatté de se voir rejoint dans sa fuite par son favori toujours aimé.

« Celui-ci (frère Ange) pour ajouter aux cérémonies ordinaires de ces processions quelque effet de son imagination, inventa, pour représenter le mystère le plus austère et le plus terrible de notre religion, de jouer avec neuf ou dix de ses frères, capucins comme lui, la scène du monde la plus risible. En tête de la procession, on voyait un homme à la barbe opulente, sordide et sale, couvert d'un cilice ; il portait par dessus un large baudrier, auquel était attaché un sabre recourbé, et d'une vieille trompette rouillée il tirait par moments des sons aigus et sans harmonie. On l'eut pris, dans ce ridicule accoutrement, pour un charlatan menant des ours à travers les rues, ou un marchand d'orviétau ou un joueur de gobelets. Après lui, s'avançaient fièrement, montrant des yeux et un visage terribles, trois autres hommes aussi sales que le premier ; chacun avait sur la tête une marmite en guise de casque et portait sur son cilice une cotte de mailles et des gantelets ; de plus, ils étaient armés d'épieux et de hallebardes fort rouillés ; ainsi la saleté des armes paraissait répondre à l'austérité de leur vie et à la crasse de leur habit. Ces trois fanfarons s'agitaient beaucoup, afin d'écarter la foule massée sur leur passage, ils traînaient dernière eux le frère Ange lié et garroté. Celui-ci, vêtu d'une aube et portant une couronne d'épines sur une perruque d'où l'on voyait couler sur son visage des gouttes de sang, comme si les épines lui eussent vraiment percé la tête, traînait avec peine une longue croix de carton peint ; sous le poids il semblait succomber, comme si ses forces eussent été à bout, tombait

par intervalles, et poussait alors des gémissements fort douloureux. A côté de lui, s'avançaient deux autres jeunes capucins, vêtus également chacun d'une aube, les faisant ressembler à deux jeunes vierges; ils représentaient l'un la Vierge, l'autre la Madeleine; tous deux les bras croisés, virant les yeux, les élevant vers le ciel, laissant couler quelques fausses larmes, et se prosternant avec ensemble chaque fois que le frère Ange se laissait tomber. Suivaient quatre autres satellites marchant avec le même aspect et le même appareil que les premiers dont je viens de parler ; ils tenaient les liens qui attachaient le frère Ange et frappaient sur lui à coups redoublés d'un fouet qui faisait un bruit terrible. Une longue troupe de Pénitents fermait la marche de cette procession comique.

« Partis le mardi 17 mai, ils arrivèrent le 19 à Chartres vers les trois heures après-midi. Le roi avait mandé à sa garde de les laisser pénétrer en ville ; ainsi, parmi une multitude de gens et d'enfants venus à ce spectacle comme à une comédie, ils s'avancèrent, selon que je viens de raconter, vers la cathédrale ; ils y entrèrent quand les vêpres finissaient et à l'heure que le clergé célébrait dans la nef ce qu'on appelle : la Station. Henri fut à cette cérémonie avec toute sa cour, et au son enroué de la trompette, ce prince tourne le regard vers la procession ; étonné de voir un seigneur qu'il avait tendrement aimé, jouer une comédie si peu digne de lui, ne put manquer de déclarer combien il s'apitoyait sur le sort d'un homme d'un rang si élevé, séduit maintenant par ses frères, illusionné par des factieux et se mêlant à une affaire où il n'avait rien à gagner ; il pensait qu'il se ridiculisait en étalant ainsi une piété déplacée.

« Le ridicule fut aggravé quand, à cause de la grande chaleur, la sueur coulant sur le visage du frère Ange effaça les gouttes de sang qu'on lui avait appliquées par artifice, et qu'il fut contraint de se retirer dans une chapelle voisine, afin de faire renouveler ces gouttes de sang là où il avait disparu. Mais la multitude qui l'entourait était fort grande, si bien qu'on ne pût fermer les portes de la chapelle, et cet empêchement faillit découvrir tout le secret.

« Louis Berton de Crillon, mestre de camp au régiment des Gardes et dont le frère aîné avait épousé à Avignon la tante de Joyeuse, était dans la suite du roi à cette cérémonie. Seigneur bien connu à la Cour et s'attribuant le droit de tout dire avec audace, profita du moment que la procession entrait dans l'église et s'avançait sous les yeux du roi, pour crier à haute voix aux bourreaux vêtus de froc qui, à grands coups de fouet fustigeaient le frère Ange : « Fouettez-le, fouettez le tout de bon, c'est un lâche! il a fui la cour et s'est revêtu d'un froc pour ne plus porter les armes. » Ces paroles étaient dites sur un ton tel que le frère Ange put les entendre, il y fut extrêmement sensible. »

Tout cela était d'assez mauvais goût et le souci de la défense du catholicisme, n'y obligeait pas plus que la fidélité au roi. De Thou nous raconte la conclusion de cette aventure inattendue et grotesque.

« Ayant eu audience du roy le lendemain, il (frère Ange) avoua à ce prince que rien ne lui avait fait tant de peine que la parole de Crillon ; et quoique par ses vœux il eût pris la résolution de renoncer au monde et de regarder d'un œil de mépris les opprobres et les affronts, il n'avait pu être assez maître de lui-même pour ne pas être ému en cette circonstance et pour triompher de son impatience ; il suppliait donc sa Majesté, non en sa faveur car il n'appartenait plus au monde, mais pour l'honneur de sa famille qui non seulement ne s'était jamais refusé à porter les armes, mais encore avait toujours été dévouée à l'État pendant la guerre, comme pendant la paix, de lui faire raison de cette insulte et de commander à Crillon d'être à l'avenir plus prudent dans ses paroles. Henri III écouta avec bienveillance cette plainte, mais à son tour réprimanda sévèrement frère Ange ; il lui dit que par un zèle intempérant, il avait défiguré indignement la chose la plus grave qui fût au monde, et avait commis l'imprudence de diriger une procession où se cachaient des factieux. « Je sais, dis le roi, qu'ils y étaient fort nombreux. » Par ces mots, le roi désignait le président de Neuilly et quelques autres qui sous le sac des Pénitents avaient suivi le frère Ange dans le but de profiter de cette circonstance pour

obliger ceux qui dans la ville de Chartres étaient du parti, à renouveler le serment de fidélité au duc de Guise. »

Si vraiment, le frère Ange et les autres religieux du couvent de la rue Saint-Honoré se sont prêtés à cette louche combinaison, ils ont fait preuve d'une candeur qui confine à la jobarderie. L'ancien comte du Bouchage n'était plus un naïf, s'il l'avait jamais été. Sa piété très vive ne s'était jamais traduite par des exhibitions dont le grotesque eût fini dans la parodie. Il lui était arrivé dans son existence de Mignon d'accompagner le roy dans certaines processions de Pénitents qui suscitèrent l'étonnement ou la raillerie ; mais là il obéissait, et d'ailleurs son attitude pas plus que celle du roi ne revêtait un caractère aussi bouffon et tout au moins extérieurement sacrilège. S'il n'a pas pris l'initiative de ce mouvement, a-t-il obéi à un ordre de son supérieur? Cet ordre me paraît tout aussi problématipue. Je ne vois pas le P. Bernard, d'Osimo, alors provincial, non plus le P. Jérôme, de Castelferretto, gardien du couvent de Paris, disposés à faire acte d'autorité d'une aussi étrange façon. Le premier nous était connu pour sa prudence et sa réserve en matière religieuse et politique, nous le constaterons bientôt plus amplement. Le second, tout aussi honorablement réputé en son temps, ne pouvait, en l'occasion, prendre aucune initiative en dehors du P. Bernard.

Ils ont donné des ordres en vue d'une procession et le frère Ange les a remplis, mais non dans la manière que décrit de Thou.

Son récit sent la charge et la joie de l'exécuter. Les inexactitudes n'y manquent pas, voire les erreurs grossières. Il nous dit en commençant que le frère Ange « joua cette parodie avec neuf ou dix de ses confrères capucins comme lui », mais quand il nous les décrit tous dans leur rôle nous n'en comptons plus que sept, frère Ange compris. Et où donc de Thou a-t-il pris qu'un jeune capucin sous la forme d'une jeune vierge pouvait figurer la Madeleine? Il ignore l'Évangile et la liturgie. On a aussi quelque peine à se représenter le frère Ange lié et garrotté d'au moins quatre cordes et portant sur son épaule une grande croix même en carton peint. Et

vraiment Henri III, naguère initiateur et tête de manifestations d'un goût douteux, se scandalise bien facilement en cette circonstance. Ajouterai-je que je trouve étonnante, et très peu conforme au caractère du frère Ange et à ses idées de spiritualité, cette plainte amère formulée dans l'audience royale contre Crillon. Enfin une bévue qu'on s'explique difficilement sous la plume d'un magistrat, si exact paraît-il et si consciencieux en histoire comme en droit : du simple novice qu'était le frère Ange, il fait un profès quand il lui prête ces paroles adressées au roi en langage indirect : « que, quoique, depuis ses vœux, il eût pris la résolution de renoncer au monde... » Le frère Ange ne devait prononcer ses vœux que trois mois et demi après.

Voilà qui est sans doute suffisant pour jeter un discrédit mérité sur une narration, que l'on se défend mal de juger, passionnée. D'Aubigné, dans son *Histoire Universelle*, parle comme de Thou. Les détails qu'il y ajoute offrent peu d'intérêt ; inutile de s'y arrêter. Un autre récit dû à un chartrain témoin oculaire, et qu'on peut juger impartial, contredit à la fois et précise les affirmations des deux précédents historiens. D'après ce chroniqueur, la procession eut lieu le dimanche 22 sur la fin de l'après-midi. « Capucins et pénitens gris vinrent de l'église de M. Saint-Piat, en l'église de Nostre-Dame et de ladite église se transportèrent à l'église de M. Saint-Martin le Viandier en procession, faisant plusieurs mystères de la Passion, dont aucuns des assistans se trouvèrent édifiés et la pluspart des autres scandalisés. »

Voilà bien le fond de cette affaire mis à jour par un témoin local. Et je ne doute pas que parmi les spectateurs, certains émus de pitié, pleurèrent et gémirent, lorsque les Capucins et les Pénitents, le jour de leur arrivée à huit heures du soir, entrèrent dans la cathédrale de Notre-Dame, jusque dans le chœur, puis processionnèrent à travers la crypte, criant miséricorde, se frappant et jetant par terre en signe de douleur et de deuil et, à y bien réfléchir, rien là qui doive étonner. Aujourd'hui encore, en Italie, en Espagne, et dans certaines provinces fort diverses de France, telles le Languedoc, le Forez, l'Auvergne, la Bretagne et les Flandres, des manifes-

tations semblables se déroulent chaque année devant des milliers de spectateurs ; tous certes ne partagent pas les convictions, les sentiments des acteurs de ces scènes, car elles déconcertent nombre d'esprits déshabitués d'un symbolisme parfois violent, très en façade, mais qui correspond à une pensée sûrement sincère, souvent juste et belle. Les assistants qui sont réfléchis et estiment qu'il est bien des façons d'exprimer sa pensée ne songent ni à se scandaliser, ni à railler, et ils considèrent que ces traditions valent bien certaines exhibitions politiques ou autres dont les auteurs prétendent bien être sincères non moins qu'intelligents.

On verra plus tard les Capucins aux prises avec le pouvoir civil résister avec une âpre énergie à ses entreprises, dans un domaine qu'ils estimaient soustrait à sa compétence. Ils n'ont jamais passé pour des flagorneurs et leur attitude leur a plus d'une fois attiré des désagréments. Leur parole austère comme leur vie, leur franchise ne les a pas empêchés de faire de nombreuses conquêtes dans les milieux les plus divers. Le frère Ange devenu prédicateur aura l'éloquence claire, ardente et persuasive commune à ses confrères ; mais aussi son dévouement à tous, son humilité, son absolue sincérité lui vaudront plus de suffrages encore que son talent oratoire.

Dans l'affaire du pèlerinage de Chartres, il fut heureux d'avoir une fonction à remplir, car il y mit tout ce que son âme renfermait d'amour du Christ et de reconnaissance pour le souverain auquel il devait tant. Simple novice, il était couvert par l'autorité de son supérieur, de la manière qu'on va voir.

Il ne parait pas douteux que le P. Bernard ne se soit occupé directement de cette affaire. Car la *Chronologie historique des Capucins* le dit en termes formels qu'il n'est pas inutile de mettre en regard du texte de de Thou.

« L'an 1588, le R. P. Bernard, d'Osimo, provincial, fit faire une action extraordinaire qui faisait connaistre son zèle et sa grande dévotion envers la Sainte Vierge. Ce fut une procession depuis cette ville de Paris jusqu'à N. D. de Chartres, où il y a dix-huit lieues de distance. Étant ému à faire cette

extraordinaire action pour apaiser la colère de Dieu sur la France qui était toute embrasée de révoltes et de séditions par les ennemis de la religion catholique, savoir les huguenots qui voulaient pervertir le plus florissant royaume du monde et le plus attaché au siège de Saint-Pierre. Il fit d'abord représenter les mystères de la Passion en entrant dans la ville de Chartres, et le P. Ange de Joyeuse y portait la croix sur ses épaules : ce qui donna une grande dévotion et édification au peuples de ces provinces. Il avait, outre cela, une couronne d'épines sur la tête, et était revêtu d'une aube blanche, pour représenter Notre-Seigneur allant au Calvaire. D'autres religieux représentaient les autres personnages de cette tragédie spirituelle. Cela inspira un grand zèle et une ferveur extraordinaire pour la Passion, et provoqua un notable changement de vie à plusieurs chrétiens, qui avaient quitté les pratiques spirituelles pour les choses charnelles et sensibles. Tout le long du chemin, ils chantaient et psalmodiaient, tantôt les psaumes de la Pénitence, tantôt d'autres prières qui avaient du rapport à la sacrée Passion de Notre Sauveur. »

Evidemment ce texte est composé avec le souci de montrer la piété du Père Bernard et son but : prière et réparation pour les désordres qui affligeaient alors la France. Et je ne doute pas qu'il n'y eut davantage que ne dit cette *Chronologie* faite d'ailleurs avec calme et sans violences de style.

Palma Cayet dans sa *Chronologie novennaire*, note que « toutes ces choses se faisaient par ces bons religieux pour préparer le roy à pardonner et à apaiser sa juste colère. » A rapprocher ces paroles de la phrase par laquelle de Thou nous montre « les Capucins, les Feuillants, les Pénitents blancs confrères de Henri III qui venaient prier le roy de se réconcilier avec sa bonne ville. »

L'Estoile ne donne pas cette note et raconte simplement que « le 17 may 1588, trente cinq capucins précédés par Frère Ange, naguères sieur du Bouchage, qui portait la croix, s'en allèrent à beau pied, pieds nus à Chartres trouver le Roy, entrèrent dans ladite ville de Chartres, chantant comme si c'eust été une procession, dont tout ce peuple de Chartres

espandu par les rues pour les regarder estait étonné, les uns trouvans beaux ces nouveaux mystères, les autres s'en rians et s'en moquans, et beaucoup s'en offensans, comme si on eust voulu se servir des cérémonies de la religion catholique, apostolique et romaine pour masque et risée. »

Tous ces chroniqueurs ou historiens écrivent ou plutôt décrivent avec leurs convictions, leurs idées acquises à l'avance ; le contraire serait étonnant ; ils jugent, c'est leur droit. Il restait à savoir si leur jugement est équitable.

Combien de temps les Capucins restèrent-ils à Chartres ? Très peu de jours car la circonstance qui les avaient amenés en cette ville était exceptionnelle, et ne motivait pas un long séjour. Une règle sévère renouvelée à plusieurs reprises par les Papes, les Conciles, et inscrite dans les Constitutions des Ordres religieux interdisait aux novices de rester longtemps absent de leur couvent de noviciat sans motif très grave. A Chartres les Capucins n'avait pas de noviciat ; leur couvent fondé à Saint Lubin, aux portes de la vieille cité, par la reine Louise et Anne de Joyeuse ne renfermait que des prédicateurs ; les novices étaient initiés à la vie de l'Ordre dans les couvents de Paris. (1) Les capucins que de Thou, l'Estoile et la *Chronologie historique* nous montrent dans la fameuse procession du 19 mai paraissent avoir été pour la plupart des novices que l'obéissance religieuse envoyait de Paris accomplir un acte de piété mêlé de mortification (2).

Ce fut donc rue Saint-Honoré que le frère Ange continua son noviciat dans les mêmes rudes exercices qu'auparavant. Le jour approchait où il pourrait dire au monde un adieu définitif en faisant sa profession religieuse. « Il devait, par vœu solennel (3), dit Brousse, passer obligation avec Dieu

(1) Meudon d'abord, puis Picpus, enfin rue Saint-Honoré, plus tard Rouen et Orléans.

(2) A noter que sur le nombre assez grand des religieux habitant rue Saint-Honoré, dix à peine sont indiqués par de Thou comme ayant accompli ce pèlerinage. Les autres, supérieurs et profès étaient, sauf un ou deux, restés à Paris.

(3) Les vœux solennels étaient alors émis, l'année de noviciat révolue. Le 19 mars 1857, Pie IX modifia ce point, imposant trois autres années avant la profession solennelle.

de vivre le reste de ses jours », dans l'Ordre des Frères Mineurs. Le P. Bernard d'Osimo, résidant à Paris comme provincial, avait à décider en dernière analyse de l'admission du jeune novice à la profession. Ce fut à lui que le frère Ange s'adressa en toute confiance comme il l'avait fait près d'un an au père gardien, le priant « de lui faire ceste charité de l'admettre au rang des profès. » Le P. Bernard voulut éprouver à nouveau la vocation de l'ex-comte du Bouchage et lui refit le tableau des sévérités de la vie franciscaine et de l'obligation stricte qui lui incomberait de s'y soumettre entièrement et sans murmure. Le frère Ange resta inébranlable dans sa résolution ; il avait recouvré depuis plusieurs mois déjà cette paix complète qui permet de voir plus clair et de se décider avec sang-froid et sans véritable illusion ; il fut admis à faire sa profession.

Auparavant il dut mettre ordre à ses affaires temporelles et rédiger son testament. Saint François d'Assise, au chapitre deuxième de sa Règle, a édicté en effet la prescription suivante au sujet des novices près de prononcer leurs vœux : « Qu'ils vendent tous leurs biens et prennent soin de les distribuer aux pauvres. Que s'ils ne le peuvent faire, la bonne volonté leur suffit. » Les conditions de ce genre de testament avaient été fixées par le Concile de Trente (Sessio 25. De Regul. Cap 16) dans la Constitution : *Nulla quoque renuntiatio*. Le testament de frère Ange fut écrit sous sa dictée et en sa présence par les notaires royaux, à Chartres, le vendredi 19 août. Henri III avait tenu à assister son ancien favori en cette circonstance solennelle encore qu'intime, car elle marquait un autre pas important fait par le novice dans la voie où il était entré si vaillamment. Certains passages caractéristiques de ce testament valent d'être reproduits. On en trouvera le texte entier à la fin du présent volume.

« Premièrement, recommande son âme à Dieu, à la Vierge Marie et tous les saints du Paradis, les supplyent très humblement d'intercéder pour luy, qu'il luy plaise luy pardonner ses faultes et luy faire la grâce de l'honnorer et servir le reste de sa vie dans cet ordre des cappucins pour avecq eulx

acquérir la gloire du Paradis, par le mérite de la Passion de Jésus-Christ Notre Seigneur. »

Le testament énumère les biens que frère Ange laisse à sa fille Henriette-Catherine : « Il prie et requiert dame Marie de Batarnay, sa mère, ensemble messire Guillaume, vicomte de Joyeuse, l'un des maréchaux de France, son père, vouloir prendre la charge et garde noble de damoiselle Henriette-Catherine de Joyeuse, sa fille. »

Ainsi pourvue, la noble demoiselle a charge, sous la direction de ses grands-parents, de pourvoir à l'exécution de plusieurs dons et legs précisés dans le détail par le testateur.

Les Minimes (1), ses amis de longtemps, héritent de la chatellenie et des terres d'Oyuville, près Auneau ; ils reçoivent en outre de fortes sommes d'argent, à charge « de faire dire, chanter et célébrer par un de leurs religieux, une messe basse du Sainct-Esprit avecq commémoration de Saincte Catherine de Sienne pour le salut et remède des âmes de ses amis vivants et trépassés à perpétuité. » Les Frères-Mineurs Capucins ayant, de par leur Règle, renoncé à toute propriété même collective, ne peuvent recevoir d'héritage contraire à leur vœu spécial de pauvreté. Les Minimes se voient donc attribuer le « logis » acheté et aménagé par le comte du Bouchage, près du couvent où il a pris l'habit ; mais ils devront, avec des revenus que leur assure le testateur, fonder et entretenir, rue Saint-Honoré, une école pour instruire les enfants dont les familles habitant le quartier n'ont pas de fortune. Une autre école sera fondée à Auneau, dans les mêmes conditions.

Les Pères Jésuites reçoivent de la munificence d'Henri de Joyeuse la maison seigneuriale d'Auneau, « pour estre appropriée et accommodée à l'habitation d'un collège, et est légué pour icelluy collège, 1666 escuz deux tiers de rente en fonds de terre. »

Les malades pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris sont l'objet d'une attention particulièrement délicate. Un tiers des

(1) Les Minimes de Nigeon lès Chaillot occupaient un vaste terrain où sont compris aujourd'hui une partie du parc du Trocadéro, les rues Lenôtre, Chardin et Beethoven.

revenus tirés de la chatellenie d'Auneau leur est attribué. « Et prie le testateur monsieur le prieur général de la Cour du Parlement, père desdits pauvres, vouloir tenir la main à l'exécution des présentes. »

Une clause spéciale oblige les Minimes de Nigeon à « bailler chaque année au couvent des Cordelliers, à Paris, 60 escuz pour la célébration d'une messe qui sera chantée par un religieux escollier, à l'heure de neuf heures, à l'intention des trépassez, à l'autel Sainte-Ursule, devant lequel feue dame de Naugaretz vivante, femme dudit testateur, est inhumée, et sera dit par celui qui la célébrera ung *Libera* et *De Profundis* et sera sur la fosse de ladite défunte jeté de l'eau bénite.

« Ce fut faict et passé au couvent des capucins, fondé en la ville de Chartres, avant midy, le vendredy dix-neufviesme jour d'août, l'an 1588. »

Fr. Ange.

Peu auparavant, le novice avait chargé un de ses cousins, Antoine de Bruyères. abbé de Villeloin, de « vendre chevaux, mulets, vaisselle d'argent et aultres choses pour satisfaire aux créanciers les plus pressés dudit testateur. »

Pour long que soit ce testament, il est singulièrement instructif. L'âme du frère Ange y apparaît par toutes ces intentions d'une si intelligente charité. Les deux écoles primaires fondées rue Saint-Honoré et à Auneau sont strictement gratuites; la chose était ancienne de par la volonté de l'Eglise, et l'acte du frère Ange n'en est qu'une preuve nouvelle, mais elle valait d'être signalée. A côté des dispositions favorisant des personnages que nous aimerions connaître davantage, parce qu'ils furent probablement dans l'amitié ou la domesticité du comte du Bouchage, nous constatons la piété conjugale pour le repos de l'âme de la jeune femme si tôt enlevée, le souci à l'égard de l'enfant née de cette courte union, la loyauté envers les créanciers et le don magnifique fait à la Société de Jésus du château d'Auneau pour qu'y soit établi un collège dont elle devait assumer la direction. Un jour, dans des circonstances difficiles pour les enfants de saint Ignace, nous retrouverons Henri de Joyeuse, alors

maréchal de France, les entourant de sa haute protection et les faisant rentrer dans leurs droits par un article de traité qu'il eut la ferme habileté d'imposer à Henri IV.

Quelques heures après, Henri III approuvait ce testament. « Fut présent en sa personne très hault, très puissant et très excellent prince Henri, par la grâce de Dieu, roy de France et de Pologne, lequel recongnut et confessa après lecture à luy faicte mot à mot du testament fait par messire Henry de Joyeuse, comte du Bouschaige, a eu et a pour bien agréable ledit testament, veut, consent et accorde (que ce testament) sorte son plein effet et toutes les donations y contenues...

« Fait et passé en la ville de Chartres, en l'évesché dudit lieu après-midy l'an 1588, le vendredy dix-neufviesme jour desdits mois et an.

« HENRY. »

Un codicille ajouté au testament montre le 3 septembre, soit quinze jours après « le sieur du Bouchage estant présent à faire sa profession. » Le premier sens qui s'offre à l'esprit est celui d'une célébration presque immédiate de la profession du frère Ange ; mais la chose parait douteuse : les termes « estant présent » peuvent bien aussi vouloir dire : près de... ; et ainsi s'expliquerait l'affirmation des deux plus anciens historiens du frère Ange : Jacques Brousse et Jean de Caillière désignant le couvent de la rue Saint-Honoré comme le lieu de sa profession religieuse. Le roi habitait Chartres, l'ancien mignon qui déclare dans son testament tout tenir de ses biens, de la main d'Henri III, dut aller par devant lui dicter et signer ses dernières volontés ; ainsi le voulaient la gratitude, la loi et peut-être la volonté exprimée d'Henri III. Mais rien ne s'oppose à ce qu'il soit retourné à son noviciat de Paris, d'autant que sa présence à Chartres n'avait plus d'objet.

Certes le frère Ange était digne d'être admis à prononcer ses vœux de religion ; mais pour accomplir pleinement les devoirs de sa charge et ne rien risquer en face d'une vocation aussi exceptionnelle que celle de ce grand seigneur devenu un humble capucin, le P. Bernard eut avec lui une longue et décisive conversation. Il lui représenta à nouveau les obliga-

tions et les austérités de la Règle franciscaine, la vie pauvre et rude dont il avait fait l'expérience pendant une année mais qui devait être la sienne jusqu'à la mort ; il lui conseilla « d'examiner ses forces, avant que de renoncer pour jamais aux avantages de sa liberté, qu'il se souvint des tentations qu'il avait essuyées durant son noviciat, qu'il n'avait pas encor éprouvé ce que la Règle a de plus fâcheux ; s'il serait bien à l'épreuve des glaces et de la neige, quand on l'enverrait voyager durant les plus extrêmes rigueurs de l'hyver, s'il pourrait passer les montagnes d'Italie pendant les chaleurs de la canicule et faire trois cents lieues à pied sans argent et sans autre secours que celuy de la Providence ; qu'il lui faudrait se rire des opprobres, caresser les calomnies, aymer la pauvreté, faire la cour aux indigences, qu'il y advisât mûrement. »

Le frère Ange avait reçu de ses supérieurs et de Dieu une formation qui trempe les caractères et en les assouplissant leur donne d'autant plus de moyens d'action. Son épreuve avait été bonne. Il déclara que, « tant s'en faut qu'il fût détourné par de telles paroles joinctes aux mortifications qu'il avait déjà gousté, qu'au contraire il se sentait plus courageux qu'auparavant et demanda avec ferveur qu'on le receust. » N'avait-il pas fait inscrire dans son testament que « Dieu, par son Saint-Esprit, lui avait donné la volonté de prendre l'habit et de vivre audit Ordre Saint-François » ?

Le 4 septembre très probablement (la date certaine n'est fixée dans aucun document) le frère Ange prononça ses vœux entre les mains du P. Bernard sans doute, en présence de la communauté toute à la joie devant l'heureux aboutissement d'une vocation traversée de tant d'épreuves.

Les sentiments qu'éprouvait à cette heure si attendue le frère Ange, Jacques Brousse nous les décrit en rappelant un passage curieux d'une conférence que plus tard, il fit à ses religieux, pour accomplir probablement un des devoirs de sa charge de Provincial.

« Benedic anima mea Domina, et noli oblivisci omnes retributiones ejus. Car c'est icy vraiment un résumé de tous les autres bénéfices, une nouvelle création, une nouvelle

rédemption, une nouvelle justification, une arre et gage de l'éternelle glorification, en somme un comble et amas des miséricordes de Dieu. » Et racontant ces miséricordes, il dit. « La première est l'absolution plénière de coulpe et de peine que reçoit le Religieux à sa profession. La seconde qu'il guérit quatre principales maladies contractées par le péché, sçavoir l'ignorance, par une amoureuse cognaissance de Dieu qui se nomme sapience ; la fragilité par le secours d'une grâce surabondante ; la concupiscence par la charité de Dieu, et la malice par celle du prochain. La troisième que le Religieux est exempt de plusieurs occasions de péché. La quatrième que Dieu en a un soing et protection singulière. La cinquiesme qu'il le comble de consolations spirituelles, enfin qu'à guise de l'aigle il se renouvelle et change en Jésus-Christ par grâce en ceste vie, pour le changer pleinement par gloire en l'autre. »

La suite de cette histoire nous montrera le P. Ange modèle du religieux Capucin, accomplissant à la lettre, souvent avec héroïsme ce qu'il enseignait à ses frères.

CHAPITRE VII

LA TRAGÉDIE DE BLOIS. — LA PREMIÈRE VIE RELIGIEUSE

Pendant que le frère Ange rendait à Dieu l'hommage de tout lui-même rêvé depuis l'âge de douze ans, des évènements de la plus haute importance se déroulaient rapidement en France.

Henri III désireux de reprendre une partie au moins de l'autorité que le duc de Guise lui avait enlevée avait jugé fort habile de le nommer généralissime des armées du royaume. La ruse était enfantine ; mais le roi ne se résolvait pas facilement à un acte de violence dont les suites étaient imprévisibles. Estimant la situation très grave et comptant la dénouer par une mesure d'ordre général il convoqua les États Généraux à Blois, pour le 15 septembre 1588. Il arrivait en cette ville dès les premiers jours de ce mois, il est improbable, malgré certaines apparences, qu'il ait déjà résolu de se débarrasser du Balafré, mais le projet flottait dans cet esprit sans envergure et sans équilibre. Les États Généraux ne tinrent pas des assises utiles au bien public ; ils manquèrent du calme et du sang froid pourtant indispensables en d'aussi périlleuses circonstances ; uniquement composés de catholiques et dominés par les partisans du duc de Guise, ils réclamèrent des mesures de rigueur contre les protestants, l'affermissement de la sainte Ligue et des assurances formelles du roi sur ces divers points. Henri III répondit par un coup d'audace. Il se déclara chef suprême de la Ligue et décida la guerre sans merci aux huguenots. Les ligueurs ne désar-

maient pas ; à bon droit ils se défiaient d'un souverain dont ils connaissaient la versatilité ; un certain nombre d'entre eux ne voyaient d'autre moyen de remédier à la situation que de proclamer la déchéance d'Henri III et l'élévation de son rival au trône de France. Il n'est pas douteux que parmi les membres des États cette idée n'ait fait de réels progrès. Il ne s'agit pas ici de justifier l'opération plus que rude à laquelle Henri III devait bientôt procéder afin de trancher ce débat menaçant pour sa couronne, mais d'en chercher l'explication. La raison d'État en l'occurrence a fonctionné souverainement ; les Ligueurs crièrent à la trahison, à l'alliance du roi avec les ennemis de la foi et du pays ; là, ils étaient dans leur rôle, mais Henri III sortait-il du sien en se défendant ? Il faut lire les chroniques et mémoires du temps pour moins s'étonner de sa conduite et apprécier plus justement l'attitude de ses défenseurs.

Au chateau de Blois, le Balafré parlait et agissait en maître absolu, il était entouré de ses fidèles et des courtisans qui affluaient dans ses appartements ; chaque jour il faisait partir des courriers alors qu'Henri III, dont la cassette était à sec ne réussissait pas à expédier ses dépêches aux gouverneurs de provinces, aux commandants de ses armées. Dans les réunions des États, le duc influençait ou déterminait les votes, le roi discutait sans dignité avec les députés, et, quand un désaccord surgissait, il s'abaissait jusqu'à invoquer l'autorité de son généralissime qui lui répondait froidement : « Sire, je n'ai aucun pouvoir icy ». Dans l'intimité de leurs salons, les Lorrains, comme on appelait les membres de la famille des Guise, exprimaient sans retenue leur mépris pour le malheureux souverain. La duchesse de Montpensier l'appelait : le frère Henri de Valois et brandissant une paire de petits ciseaux d'or, disait à qui voulait l'entendre : « C'est pour la couronne monacale d'Henri quand il nous l'aurons enfermé dans un couvent. »

Vraiment la situation du roi de France était intenable ; il devenait moins que rien devant le roi de Paris et la mort du duc de Guise lui apparut alors la seule solution possible. Mais, pour mettre tous les atouts dans son jeu, Henri III

dissimula comme pouvait le faire un bon fils de Cathérine de Médicis. Le 18 décembre, il profita des fêtes du mariage de Ferdinand de Médicis avec Christine de Lorraine pour s'ouvrir de son projet avec des amis. Le conciliabule comprenait en particulier le maréchal d'Aumont, le sieur de Rambouillet, Louis d'Angennes, son frère. Beauvais de Nangis et Alphonse Corse. On décida de frapper secrètement le tout-puissant Balafré et de s'assurer en même temps de la personne du cardinal de Guise, du prince de Joinville, des ducs de Nemours et d'Elbeuf et même de l'inoffensif cardinal de Bourbon.

Pour l'exécution, Henri III avait songé à Berton de Crillon que nous avons vu déjà lors de la fameuse procession de Chartres ; il était colonel du régiment des gardes et tout dévoué au roi, mais sa droiture se révolta : « Sire, je suis bon serviteur de votre Majesté ; qu'elle m'ordonne de m'aller cousper la gorge avecque le duc de Guyse, je suis prest à obéir, mais je ne suis ni bourreau, ni assassin, c'est ce qui ne convient ni à soldat ni à gentilhomme. » Il consentit seulement à garder le secret et les portes du château. Mais, de Laignac, premier gentilhomme de la chambre du roi accepta à la première ouverture. Les fameux *Quarante-Cinq* gardes du corps furent postés à tous les couloirs et escaliers accédant à la salle du conseil et à la chambre du roi. Quand le Balafré voulut se présenter devant Henri III, il se heurta à cette troupe contre laquelle il se débattit vaillamment ; il tomba percé de coups, aux pieds du lit du roi en criant : « Mon Dieu ! miséricorde ! » Dernier appel, sans doute à la bonté du Très Haut, parti de la bouche expirante d'un grand seigneur, doué de magnifiques qualités, et de beaucoup d'ambition, souvent noble, mais qui depuis quelque temps se plongeait dans les plaisirs les moins avouables, et la nuit précédant sa mort, oublieux de la fidélité conjugale, avait retenu de longues heures auprès de lui la fatale marquise de Noirmoutiers.

Sur l'ordre d'Henri III, entré pour constater l'exécution de son plan, on fouilla le cadavre et dans une de ses poches on trouva, dit une chronique autorisée, un papier où il avait écrit de sa main : *Pour faire la guerre civile en France, il faut cent mille escuz par mois...*

Le lendemain, le cardinal de Guise était égorgé, mais les assassins du Balafré ne voulurent pas se charger, paraît-il, de cette seconde exécution ; un scrupule leur était venu : catholiques, ils ne consentirent pas à attenter à la vie d'un prince de l'Église ; d'autres ne manifestèrent pas le même souci et leur docilité, loin de servir la cause royale, ne fit qu'en aggraver les difficultés.

C'est dans cette tragédie que devaient se trouver impliqués, indirectement d'ailleurs, le P. Bernard et le frère Ange. Nous avons vu que le roi avait manifesté au provincial des Capucins l'intention d'établir à Blois un couvent de son Ordre. Il lui avait demandé de venir le retrouver avec plusieurs de ses religieux pendant la tenue des États Généraux, afin d'aviser avec lui à cette fondation. Il est bien improbable qu'il ait songé à se couvrir, dans l'accomplissement de ses desseins, de l'autorité du religieux éminent qu'était le P. Bernard ; mais il paraît certain qu'après coup il fut heureux de sa présence à Blois, pour essayer de trouver auprès de lui conseil et peut-être tacite approbation. Il fut déçu dans son espoir.

Sur son ordre, des cellules avaient été préparées dans les combles du château pour le P. Bernard, le frère Ange et leurs confrères ; mais ils n'eurent pas à les occuper, car avant leur arrivée, on y avait logé la Garde des Quarante-Cinq.

Le meurtre du Balafré avait eu lieu vers une heure du matin ; le P. Bernard apprend la nouvelle le 23 avant midi ; il court au château mais se heurte à des portes fermées avec soin. Ce ne fut qu'assez tard qu'il réussit à y joindre le légat du Pape, Morosini, qui ne parut pas s'émouvoir beaucoup de l'événement. Le P. Bernard dut constater que leurs sentiments sur ce sujet n'étaient pas les mêmes. Mais il était loin de compte ; la stupeur le saisit quand l'abbé Ruccelaï, ami du légat, lui exprima en quelques mots forts clairs la thèse de la raison d'État : « Le roi et les princes sont les maîtres, et le roi a pris la meilleure résolution qu'il pouvait prendre. Le duc vivant, il n'était plus roi. Tout a été très justement accompli. » Ruccelaï, florentin retors, intrigant,

que Paris plus tard devait connaître amplement par l'étalage d'un faste inouï, la part qu'il prit à l'affaire Concini et l'évasion de Marie de Médicis hors du château de Blois, ce Ruccelaï n'était pas un inconnu pour le P. Bernard qui cependant, en face d'une pareille déclaration dite avec le plus parfait sang-froid, ne sut d'abord que répondre. Quand il voulut entamer une discussion et dire le blâme que sa conscience commandait, il se vit congédier courtoisement par le légat.

La situation du P. Bernard allait bientôt s'aggraver. Le légat, soucieux de ne pas mécontenter le roi dont il était l'hôte, voulut-il avoir un aide auprès des Capucins ? C'est à croire, car le lendemain, dans la matinée, « il fit appeler » le frère Ange de Joyeuse, nous raconte le P. Bernard, dans le *Mémoire* qu'il composa sur toute cette affaire, et je le lui menai moi-même. Quand nous fûmes arrivés dans la chambre du légat, ledit seigneur légat tira de côté le frère Ange près d'une fenêtre et lui fit lire secrètement une lettre écrite, je crois, de la main du roi, parce que d'habitude il se servait de lui en pareil cas comme d'un homme qui avait la connaissance familière du caractère et de l'écriture du roi. » La lecture finie, le frère Ange et le légat reviennent près de la haute cheminée où flambait un bon feu ; le P. Bernard s'aventure à nouveau sur le terrain brûlant ; les déclarations tranchantes de Ruccellaï ne l'avaient pas convaincu de la culpabilité du duc de Guise et surtout de l'innocence d'Henri III ; mais le légat l'arrête court et le plonge en de nouvelles angoisses par l'annonce de l'assassinat du cardinal de Guise ; il a beau lui certifier que la volonté du roi y est étrangère, le Provincial n'en croit rien. « Hélas, jusqu'où ira-t-il ? Il ne lui a pas suffi de faire mourir le duc ! Il faut encore qu'il trempe ses mains dans un sang sacré ! » Sa conscience se révolte et visiblement l'attitude du légat le déconcerte. Il se hasarde à donner un conseil. « Votre Seigneurie ne fera-t-elle aucune remontrance ? » Il se heurtait à un mur. « Non, je ne peux rien. Il m'est déplaisant qu'il l'ait tué de cette manière ; il eût dû en parler au Pape à l'avance. En le mettant en prison et en faisant instruire

son procès avec avis donné au Pape, il l'eût envoyé à la mort avec l'approbation de tout le collège des cardinaux, car vraiment il méritait cent fois la mort. Mais le roi a pressé l'affaire, parcequ'il était convaincu que le meurtre du duc nécessitait le meurtre du cardinal. Le cardinal ne pouvait rester prisonnier, la population se serait révoltée pour le délivrer et alors sa Majesté était perdu sans ressources. » Le P. Bernard eut le courage de faire au légat une réponse aussi courte que sévère : « Que votre Seigneurie se rappelle l'état qu'elle tient ! »

Le lendemain il revenait, saisi d'un autre scrupule. Du fait de l'assassinat du cardinal de Guise, le roi était excommunié. Le fameux Canon : *Si quis clericum...* s'appliquait bien à la circonstance, et dès lors quelle conduite devrait tenir le P. Bernard au cas où Henri III viendrait le lendemain assister à la messe et communier selon son habitude dans la chapelle que les capucins avaient installée dans leur demeure provisoire ; il manifesta l'intention d'interdire à ses religieux de célébrer la messe devant le roi. Le légat parut étonné et lui dit sèchement qu'on ne pouvait agir ainsi qu'en cas d'excommunication promulguée. « *Excommunicatus non est vitandus, nisi sit denuntiatius.* D'ailleurs, vu ses privilèges, un roi de France ne peut être excommunié. » Le P. Bernard se récrie : « Je ne le croirai que si on me le montre, car les canons sont formels, on ne me prouvera pas le contraire. »

Sa résolution était prise, il ne céderait pas aux suggestions du légat. Il donna l'ordre aux religieux de célébrer leurs messes de grand matin, voulant prendre sur lui toute la responsabilité de l'incident possible. « Comme je me trouvais à l'autel, raconte-t-il, j'entendis une rumeur qui m'annonça l'arrivée de la Cour et l'on vint disposer les coussins du roi dans la chapelle. Je fis alors approcher frère Ange qui me servait la messe et je lui dis : « Quand vous le verrez entrer, avertissez-moi ! » Puis je continuai la messe, avec la résolution très ferme, si le roi entrait, d'interrompre le saint Sacrifice et de ne pas le continuer tant qu'il serait là, décidé, s'il disait quoique ce soit, à lui déclarer qu'un

prêtre ne pouvait célébrer la messe devant un excommunié public. Heureusement Dieu fit qu'il n'entra pas ; il avait rencontré dans le jardin le légat avec lequel il causa, tandis que j'achevais de dire la messe. Mes frères et moi nous nous retirâmes dans nos cellules. »

La fermeté du P. Bernard en avait imposé au légat qui, dans ses *Mémoires*, nous dit avoir prévenu le roi de l'incident fâcheux que créerait sa présence dans la chapelle des Capucins à l'heure de la messe. « Je l'attendis dans le jardin et lui conseillai de ne point entrer jusqu'à nouvel ordre dans l'église et de ne pas s'approcher des sacrements. » Cette partie gagnée, le P. Bernard jugea prudent de ne pas s'exposer à de nouvelles difficultés. « Je me rendis le soir chez Monseigneur le légat et l'informai de ma décision de quitter Blois pour n'y plus revenir. » Le lendemain, 27 décembre, il partait avec quelques-uns de ses religieux pour Orléans, donnant aux autres, parmi lesquels le frère Ange l'ordre de rentrer au couvent de la rue Saint-Honoré.

L'ancien maître de la garde-robe ne devait plus revoir Henri III et on ne peut douter que le souverain dans les circonstances si critiques qu'il traversait n'éprouvât une profonde tristesse à voir s'éloigner un des rares amis sincères qui lui restât et qu'il pût estimer pleinement.

Au point de vue documentaire nous ne savons quelle opinion le frère Ange se fit de la tragédie du château de Blois. L'attitude très nette et persévérante de son frère François ne constitue même pas un indice, car en dehors de la différence de tempérament et de certaines idées politiques, la situation de diplomate occupée par le cardinal de Joyeuse inclinait celui-ci vers une approbation de l'acte royal. N'était-ce pas aussi la reconnaissance qui le poussait dans cette voie? Comblé d'honneurs et de charges par Henri III, qui le 16 janvier 1586 le nommait protecteur des affaires du royaume auprès du Pape, il devait servir son souverain avec ardeur. Il le servit encore avec toutes les ressources d'une intelligence déliée, à larges vues. Mais en l'occurrence, il eut affaire à forte partie : le pape Sixte-Quint comme bien on pense avait été outré de l'acte d'Henri III. L'illustre pontife

avait la main rude, la parole aussi, ses colères étaient redoutables et bien peu osaient les affronter. François de Joyeuse fut de ces audacieux. Il avait donné approbation entière à la tuerie des 23-24 décembre 1588. « Puisque ces princes, écrit-il au roi, le 9 janvier, ont osé tant de fois tourner contre Vostre Majesté les choses mesmes qu'ils tenaient partie en dépost, partie en don d'elle et qu'après avoir tant de fois expérimenté votre clémence, ils se sont néantmoins rendus incorrigibles et obstinés en leur folle ambition, la résolution que Vostre Majesté a esté enfin contrainte de prendre sera, de tous les hommes non passionnés, jugée très nécessaire et généreuse. Quant ils eussent esté catholiques de la meilleure marque, ce n'est pas à dire pour cela que Vostre Majesté se deust laisser oster par eux son autorité, sa liberté et sa vie. » Il va plus loin et soutient qu'il n'y avait pas lieu de retenir Monsieur de Guise en prision et remettre le Cardinal entre les mains du Pape aux fins de procès et châtiment. « Ces formes et procédés de justice se doibvent garder quand on le peut avec seureté, mais il ne faut pas s'y astreindre là où il a y du danger à différer la peine. Est-il plus permis à un cardinal qu'à un autre de troubler l'Estat et d'entreprendre de captiver et d'asservir son roy ? » Il faut l'avouer : la raison d'Etat avait en François de Joyeuse un avocat aussi éloquent qu'énergique. Sans doute il parlait ou écrivait d'après les lettres et rapports que le roi lui envoyait et on se doute bien qu'Henri III alléguait toutes sortes de bonnes raisons pour justifier son acte ; mais en dehors de ces documents intéressés et naturellement suspects de partialité, le cardinal savait à quoi s'en tenir sur l'ambition des Guise et les difficultés inextricables au milieu desquelles, en partie au moins par leur faute, Henri III se débattait sans succès. Son opinion a pu être influencée, elle n'était pas commandée.

Mais auprès de Sixte-Quint, l'éloquence ne suffisait pas. François de Joyeuse ne put réussir à lui démontrer la légitimité de la sévère opération de Blois. Tous deux se mirent « en colère, tellement que nous ne faisions qu'estoquer l'un l'autre. Une des choses pourtant que je lui dis qui porta fut

que Vostre Majesté n'avait fait en cela que suivre son advis, et que Sa Sainteté se devait souvenir que lors des désordres de Paris, elle dit, infinies fois, que si Vostre Majesté avait quelque soupçon sur ledit duc de Guise, elle le debvait avoir reteneu et fait tuer lorsqu'il alla au Louvre, venant de Soissons. Il recogneut qu'il l'avait dit, et ajouta que Vostre Majesté debvait alors avoir fait jeter le duc par les fenêtres. »

Au vrai, Sixte-Quint, à la nouvelle de la tragédie de Blois, manifeste une vive émotion. Il tient un consistoire et prononce de dures paroles qui atteignent directement le roi. Quand il a cessé de parler, François de Joyeuse se lève et sollicite la permission de plaider la cause d'Henri III. « S'il plaît à Votre Sainteté, je dirais volontiers quelques mots en faveur du roi Très-Chrétien. » Sixte-Quint s'indigne et entre dans une violente colère. « Taisez-vous ! s'écrie-t-il. Vous osez nous répondre. Taisez-vous ! » Le cardinal tient bon. Il a une mission à remplir et veut épuiser ses moyens de défense. « Je voulais dire seulement... » Sixte-Quint est au comble de l'indignation ; il interrompt l'audacieux avocat du roi de France : « Vous parlez encore, taisez-vous ! Vous osez encore ouvrir la bouche. Si vous ne vous taisez pas... » François de Joyeuse comprend que tout plaidoyer est inutile et ne fera qu'exaspérer le Pape, « il se tait humblement, dit le procès-verbal du Consistoire et se rassied. »

Il avait échoué dans la démarche que lui avait demandée Henri III. Il ne put s'empêcher de manifester sa tristesse et le cardinal de Sainte-Séverine qui l'affectionnait beaucoup lui prodigua encouragement et consolation ; il fit plus et s'en vint expliquer au Pape la conduite de son collègue : François de Joyeuse n'a que vingt-sept ans, l'expérience ne lui est pas encore venue ; il n'est à Rome que depuis deux ans et demi à peine et n'est pas bien au courant des us et coutumes de la Cour romaine. Sixte-Quint s'apaisa, mais exigea des excuses. François de Joyeuse avait trop le sens de ses devoirs et de la situation pour hésiter ; il se soumit, demanda pardon à Sa Sainteté dans le Consistoire suivant et reçut le baiser de paix. Mais Sixte-Quint décidé à une action vigoureuse contre

le roi annonça aux Cardinaux, le 5 mai, la prochaine publication d'un Monitoire sévère qu'il leur fit lire le 12 en réunion consistoriale ; ce monitoire envoyé au Légat en France devait être intimé le 24, à Henri III. Celui-ci était menacé d'excommunication s'il n'acceptait pas de fournir certaines satisfactions d'ailleurs bénignes, en comparaison de l'acte accompli.

De François de Joyeuse au P. Bernard d'Osimo la distance est considérable : en leur temps ils avaient chacun, parmi les hommes les plus graves des alliés décidés ; on dira peut-être qu'ils étaient tous dominés par des passions contraires, mais du moins ce spectacle incohérent prouve-t-il la désunion qui régnait alors entre les plus intelligents et les meilleurs, sur des points qui nous paraissent, dans le recul de l'histoire, beaucoup plus clairs. Il n'existe, sans doute, aujourd'hui aucun historien, aucun théologien qui juge légitime l'acte d'Henri III, alors il n'en était pas ainsi et cette remarque aide à comprendre la mentalité de certains personnages éminents de la seconde moitié du seizième siècle.

On peut le croire : sans se désintéresser de l'état de son pays et de la situation faite au roi par les derniers évènements, le frère Ange était préoccupé d'autre façon. Il commençait ses études de philosophie scolastique ; mais il ne resta pas longtemps à Paris. Le P. Bernard avait rompu les relations avec Henri III et tenait à éloigner l'ancien Mignon de la capitale, au cas où le roi réussirait à y rentrer. Mais, à ce moment, il n'était plus provincial, son successeur, le Père Christophe d'Assise, nommé au mois de mai 1588, donna le 5 mars 1589, au frère Ange une obédience pour l'Italie ou la Lorraine. Il devait se rendre ici ou là, à son choix, pour achever ses études à l'abri des évènements tumultueux qui continuaient leurs ravages en France. Ce voyage fut pénible. La règle de Saint-François interdit l'usage du cheval, sauf en cas de nécessité. Au bout de la première journée, le frère Ange éprouva les souffrances habituelles de la marche avec des sandales. « Les plantes des pieds luy estaient encore si tendres à ce travail, dit Brousse, qu'il n'eut pas fait cinq lieues qu'après il les fallut bander avec son mouchoir, de peur qu'elles ne fussent trop offensées par la dureté des sandales,

et la douleur s'augmentant toujours le pressa si fort que son compagnon fut contraint de prendre un âne pour le conduire où ils devaient aller ; dès ce voyage, il les eut tellement endurcies de calles et durillons que depuis il fut deux fois à Rome, et exerçant la charge de provincial, l'espace de six ans, fit tous les ans trois ou quatre cents lieues à pied en visitant la Province. » Trouverait-il la joie et la paix sous le ciel d'Italie ?

Les évènements douloureux dont il avait été le témoin impuissant à Paris et à Blois lui avaient fait concevoir l'idée de s'éloigner de la capitale. Le séjour en Lorraine lui avait d'abord souri, et sans doute il en avait manifesté le désir au P. Christophe puisque son obédience lui laissait le choix d'aller se mettre sous la direction du P. Benoit, de Crémone, commissaire général de la nouvelle province de Lorraine, ou de se rendre en Italie, en telle province où il lui serait plus agréable de résider. Après réflexion et « afin de vivre en une sainte paix et sérénité de conscience, loin des affaires et turbulences du monde », il s'était décidé pour Venise.

La route alors ordinaire de France en Italie pour les voyageurs venant des au delà de Lyon était celle du mont Cenis. On ne la traversait guère qu'à dos de mulet, car la belle voie d'accès d'aujourd'hui a été créée par Napoléon Ier. Lorsqu'après avoir franchi les Alpes et marché dans les plantureuses régions du Piémont et de la Lombardie, le frère Ange entra dans Venise, on était au mois d'avril.

Le jeune religieux venait dans la ville des doges pour y faire ses études de théologie et se préparer à recevoir les ordres sacrés. Il se rendit au couvent des Capucins du *Santissimo Redentore* alors situé comme aujourd'hui dans la Giudecca.

« Il y fit son cours de théologie, dit Brousse, avec autant de louange et d'admiration qu'il avait faict ses autres estudes pendant sa jeunesse, donnant ainsi, tant par son esprit et jugement naturel que par son industrie et labeur, la dernière perfection à la doctrine qu'il pouvait apprendre dans les escoles. »

A Venise, il revit son frère François au mois de juin.

Quelques jours après la fulmination par Sixte-Quint de la bulle menaçant Henri III de l'excommunier, le cardinal de Joyeuse ne voulant point paraître par sa présence approuver tacitement un acte atteignant un souverain auquel il entendait garder malgré tout un loyalisme reconnaissant, partait de Rome et se rendait à Venise où il recevait l'hospitalité des Hiéronymites au couvent de Sainte Marie des Grâces.

Pendant quelque temps au moins, les deux frères allaient vivre côte à côte. François de Joyeuse avait emmené avec lui son secrétait d'Ossat. Jacques-Auguste de Thou qui était de sa suite, nous fait, dans ses *Mémoires*, un récit invraisemblable et certainement faux sur plus d'un point. Il nous montre le frère Ange disant la messe au couvent des Capucins de Saint-Roch, et lui de Thou, y assistant avec d'Ossat, presque chaque jour. Or, le frère Ange ne fut ordonné prêtre que deux ans après, en juin 1591, très probablement. Sans doute, il n'eut pas à faire dans son Ordre de longues études philosophiques ; on lui tint compte du temps qu'il avait employé au collège de Navarre à l'acquisition de cette science, mais deux années n'étaient pas de trop pour apprendre la théologie, et les supérieurs ne firent certainement pas en sa faveur une exception que n'autorisaient pas les décrets du Concile de Trente. D'ailleurs François de Joyeuse ne devait pas séjourner longtemps à Venise. Le 1er août 1589, Henri III était assassiné par Jacques Clément, et Henri de Navarre, avec lequel il avait fait alliance pour lutter contre les Ligueurs et reprendre Paris, réunissait trois jours après les chefs et seigneurs de son armée : il recevait leur serment solennel de fidélité après avoir promis de maintenir la religion catholique et de ne permettre l'exercice du culte protestant que selon les édits du feu roi. Ainsi exécutait-il la suprême adjuration d'Henri III mourant. La foi restée toujours vivace au fond de l'âme de l'infortuné Valois, l'avait bien inspiré dans la circonstance ; quoiqu'on pense de ses énormes défauts, quelques reproches qu'inspirent sa frivolité, ses folles et ruineuses dépenses, l'anarchie religieuse et politique dont il fut pour une part la cause, l'étude attentive des faits oblige à reconnaître que sa prière à Henri

de Navarre, au moment où il allait descendre dans la tombe, était l'expression d'une âme sincère et d'une nécessité nationale. Les événements prouvèrent à quel point il avait eu raison de pousser son cousin dans cette voie. L'entrée dans le catholicisme était l'aboutissement même des victoires du prince huguenot ; autrement il eut régné sur des ruines et des ennemis, et ces ennemis c'était l'immense majorité des Français : ce point, qu'il ne faut jamais perdre de vue, est indispensable pour juger sainement les luttes religieuses qui ensanglantèrent plusieurs parties de la France à la fin du seizième siècle. Peut-être que la plus belle action d'Henri III, la plus profonde de vue, en tout cas la plus utile à son peuple et au catholicisme, fut la dernière de sa vie, elle peut suffire à lui en faire pardonner d'autres beaucoup moins honorables et beaucoup plus nuisibles à la religion et à son pays.

La nouvelle de la mort tragique du roi de France, parvenue à Venise le 14 août, éclata comme un coup de tonnerre ; les deux frères de Joyeuse vivaient chacun dans une retraite qu'ils sentaient bien ne devoir être que provisoire.

François comprit sans hésitation que sa place n'était plus en Italie ; il devait rentrer en France et prendre en mains le gouvernement de son double archidiocèse de Narbonne et Toulouse ; il y trouverait encore une autre besogne que lui avait inopinément taillé la mort du roi. Dans la famille de Joyeuse, tous étaient ligueurs par tradition religieuse et donc par conviction catholique bien plus encore que par intérêt politique. Le vieux maréchal de Joyeuse, en lutte avec son parent, Montmorency-Damville, n'avait jamais fléchi sur ce point ; on peut légitimement lui attribuer des soucis d'ambition qu'expliquent d'ailleurs fort bien les longs et loyaux services rendus à travers mille difficultés et malgré de terribles épreuves familiales ; mais sa sincérité est hors de conteste ; il l'avait léguée à ses enfants, cette sincérité, comme un héritage inaliénable qu'ils gardèrent intact, chacun selon son tempérament. Ils avaient tous reçu beaucoup d'Henri III ; leur reconnaissance à l'égard du malheureux souverain ne se démentit jamais, il n'eut jamais de servi-

teurs ni d'amis plus dévoués, plus fidèles, mais c'était à sa personne bien plus qu'à ses idées qu'allait leur attachement et cela montre à la fois chez eux la noblesse du cœur et l'indépendance du caractère.

François s'en allait en Languedoc aider de ses conseils et de son autorité son jeune frère, Antoine Scipion, que les circonstances, son audace et ses qualités militaires avaient fait le chef incontesté de la Ligue dans cette partie de la France. Il avait été d'abord le bras droit de son père Guillaume, quand le vieux maréchal avait senti le poids lourd de ses deuils et des difficultés politico-religieuses ; et quand le soldat loyal était mort au château de Couiza, en 1591, Scipion, déjà duc de Joyeuse par la fin tragique de son frère Anne, à Coutras, était nommé, par Mayenne, maréchal et lieutenant général en Languedoc.

La lutte alors était aigue entre Catholiques et Protestants et des deux côtés on cherchait une solution ; mais il faut bien le reconnaître, du point de vue dynastique les Catholiques étaient en état d'infériorité notoire, car le Cardinal de Bourbon ne fut jamais qu'un fantoche, le duc de Mayenne n'avait ni la hauteur de vues ni surtout l'habileté militaire et politique requises pour faire un chef de peuple ; en plus, son droit à la couronne de France prôné par certains était contesté ou mal reçu par la plupart ; il en résultait une gêne que ne réussissaient pas à dissimuler les talents voire les succès militaires de ses lieutenants. Le 13 mars, les ligueurs du Parlement de Paris l'avaient proclamé lieutenant-général du royaume ; pour le moment on n'avait pas osé aller plus loin.

En Languedoc, le roi de Navarre avait solidement attaché à sa fortune Montmorency-Damville, et de ce fait, l'oncle des enfants Joyeuse, le parrain du P. Ange se trouvait chef de l'armée huguenote luttant contre l'armée catholique commandée par Scipion, bientôt par Henri ses neveux et filleul. L'étrangeté de cette situation s'aggravait du désir bien naturel manifesté par Montmorency de garder des rapports les plus étroits possible avec les chefs religieux du catholicisme ; il s'inquiète même de trouver des prédicateurs pour les villes qu'il tient sous sa dépendance.

C'est ainsi que le 15 décembre 1588 il écrivait au cardinal Montalto une lettre qui prouve à quel point il s'intéressait à l'évangélisation des populations soumises à son gouvernement. Cette lettre ne manque pas de saveur quand on réfléchit à la situation de Montmorency, lieutenant général d'un prince huguenot et chef d'une armée où les catholiques n'étaient qu'une infime minorité.

« Monsieur, ...

« Ayant esté envoyé frère Bauzille (1) religieux de l'Ordre des Capucins en la ville de Béziers par le Père Général dudit Ordre pour y prescher la parolle de Dieu et recognaissant qu'il a faict en ces cartiers ung grand fruict pour l'advancement de la religion catholique à cause de sa doctrine et bonne vie, estimant que pour raison de ce mesme en ceste saison il y est très nécessaire, je vous ay bien volleu faire ce mot, pour vous supplyer bien humblement d'interposer vostre faveur et autorité envers ledit P. Général, affin que ledit religieux s'arreste encor par deçà pour l'année mil cinq cens quatre vingt dix, pour y continuer ses prédications, et s'il est besoing y emploier le cômandement de nre S^t-Père, je vous supplye, Monsieur, de luy faire despartir à ce qu'il n'y soit faict nulle difficulté. Et je vous en auray avec une infinité de bon et docille peuple très grande obligaôn que j'adjousteray aux autres.

« Pézenas, ce xv^e décembre 1588.

« Montmorency (2) »

Le lieutenant d'Henri de Navarre ne s'en tenait pas là ; il faisait agir d'autres intermédiaires. Sur sa demande, Thomas, évêque de Béziers écrivait le 22 février 1589 au cardinal Montalto pour le remercier de l'ordre transmis au père Basile Barral. « Le duc de Montmorency est venu tout exprès de Pézenas entendre frère Bazile et il y a fait venir le comte de Montgomery (3) et beaucoup d'autres huguenots pour le voir

(1) Le Père Basile Barral, natif de Bordeaux.
(2) *Archives du Vatican*, Nonciature de France, vol. 25, folio. 589.
(3) Jacques II de Lorge, comte de Montgomery. Son père, Gabriel I^er,

et l'entendre ». Mais il se plaint de ce que « ceux du St-Office n'ont pas voulu donner la faculté d'accorder la faculté d'absoudre les hérétiques ce qui diminuera beaucoup le fruit que pourrait produire le Père Barral » (1).

Nul ne peut en douter, Montmorency, catholique de religion, quoique fort tiède de pratique, était aussi un habile conducteur d'hommes ; ici il soignait ses intérêts ou si vous voulez ceux du roi de Navarre, mais il s'y entendait on le voit, assez bien et les ligueurs avaient en lui un rude adversaire.

François de Joyeuse arrivait à Narbonne fin novembre ; le 30 les Etats du Haut Languedoc lui députent l'évêque de Lavaur et Daffis Giraud vicaire de Toulouse pour le saluer et l'inviter à présider l'assemblée des Etats réunis à Lavaur depuis le 15 novembre. Il refuse, sa fatigue est très grande et il tient à rester à Narbonne jusqu'après Noël. En fait il ne se mit en marche pour Toulouse qu'à la mi janvier 1590. Un de ses premiers soins fut d'organiser avec son frère Antoine Scipion la résistance aux entreprises du roi de Navarre. A Lavaur, le 11 décembre 1589, les Etats avaient arrêté une formule de serment à l'usage des Ligueurs ; elle était courte mais fort précise. « Je promets de ne reconnaistre jamais roi de France autre qu'un catholique, et je ne reconnaîtrai pas le roi de Navarre, comme excommunié par le Pape et déclaré indigne de succéder à la couronne ». On voulait ainsi mettre plus de clarté dans la situation à l'encontre des agissements de Montmorency soucieux d'attirer dans son parti des *politiques*, le plus de catholiques possible.

Scipion plongé à corps perdu dans l'âpre lutte, plein de ressources et bravoure, était pourtant inquiet. Le 20 mars il écrivait au cardinal. « Monsieur, je suis désespéré de la continuation de nos misères. Les ennemis sont forts et près de moi, depuis vous avoir vu, je n'ai point eu d'argent, tellement que toutes les troupes sont quasi débandées. Il me faudra par force remettre mon artillerie sans rien faire et ne

avait tué Henri II dans un tournoi, puis chef protestant, célèbre par ses cruautés, avait été pris par Matignon à Domfront et décapité.

(1) *Archives du Vatican*, Nonciature de France, vol. 23, folio 681.

nous jamais plus embarquer de ceste façon. Je ne sais ce que le pays voudra faire à ceste assemblée, je n'en espère pas mieux que les autres fois. J'en escris à M. le Maréchal pour la tenue des Etats à Castelnaudary. S'il y veut venir, donnez m'en advis bientôt. Vous verrez une lettre que j'écris à l'assemblée, si vous trouvez à propos de la leur faire voir, vous le ferez s'il vous plaist. Je vous supplye, puisque vous plaidez à l'assemblée de la décider à quelque chose de mieux que de coutume, car il faut perdre ou gagner ceste année, et si vous ne trouvez ou de la monnaie ou du temporel, soixante mille escus pour ces cinq mois, et quelqu'un qui fasse l'avance, il n'y a pas moyen de résister aux affaires. Et encore faudrait-il fournir du bléd pour l'entretènement de l'armée, car sans cela elle ne saurait vivre autour de Narbonne. M. d'Ambijoux (1) voudrait proposer la trève à l'assemblée et la refroidir de se préparer à la guerre, et puis nous prendre au dépourvu, comme de coutume. Il y faut être bien advisé. Et si, en pensant nous tromper, nous pouvions le tromper à lui, ce serait un beau coup, qu'en faisant la trève le pays ne laissât pas de pourvoir aux moyens de faire la guerre, et nous aussi d'en faire nos préparatifs.

« J'ai eu une lettre de Mlle de Ribes qui ne venait pas d'elle, car elle était trop bien et des mots qui la passent. Mais c'est une maxime, que, lorsqu'on nous recherche, c'est qu'on veut nous tromper, ayant affaire aux plus meschandes gens du monde et plus traîtres. Le tout est de conduire si bien cette barque, que bientôt nous ayions de quoi mener les mains à ce printemps.

« De Mailhac, 20 mars.

« Scipion de Joyeuse ».

Cette lettre est significative : elle peint les inquiétudes d'un chef d'armée enserré dans un réseau de difficultés pécuniaires et d'intrigues dont il essaie de briser les mailles ; sa combativité ne lui enlève pas le sang froid ; il y a du machiavel dans tel de ses raisonnements, il connaît ses gens comme

(1) François d'Amboise, comte d'Ambijoux, colonel des légionnaires du Languedoc.

ses ennemis et ne voit d'issue à cette lutte que la mort ou la victoire. On comprend qu'il ait dû désirer le retour de son frère François ; le cardinal archevêque de la métropole ecclésiastique et parlementaire du sud-ouest revenait de Rome avec la renommée justifiée d'un prince de l'Église en tout digne de sa vocation et d'un diplomate éprouvé ; sa présence aux États généraux du Lauguedoc devenue nécessaire y fut toujours efficace. Ainsi le loyal sujet d'Henri III, défenseur devant Sixte-Quint de la conduite au moins étrange de son souverain se retrouvait Ligueur en Languedoc. La contradiction est bien plus apparente que réelle : à Rome il plaidait surtout pour la personne du roi ; revenu en France, la nécessité d'éloigner du trône un prince hérétique, l'obligation de sauver le catholicisme le reprenaient tout entier et à cette tâche il appliquera toutes les forces de sa haute intelligence et de son activité débordante. Un jour viendra où de nouveau il servira les intétêts royaux, ceux d'Henri IV, mais précisément Henri IV aura accompli l'évolution que François de Joyeuse dans les luttes les plus âpres de la Ligue espérait certainement.

Le 21 janvier 1591, Scipion ouvre à Castelnaudary les États du Haut Languedoc à la place du maréchal de Joyeuse que la maladie retenait à Couiza. François préside ; les subsides sont votés, on accepte l'aide de l'Espagne qui déjà avait réuni une troupe de quatre mille lansquenets en Roussillon. Quelques jours avant la clôture des États, le pape Grégoire XIV lance une bulle déclarant suspens et excommuniés les prélats, princes et communautés religieuses qui suivent le parti du roi de Navarre ; l'acte était grave mais pleinement logique ; il se produisait au moment opportun : le 1er mars, il mettait plus de clarté encore dans cette lutte douloureuse. mais si le parlement de Toulouse l'enregistra le 5 juillet sans protester, on comprend que le parlement de Tours dominé par les huguenots et les politiques l'ait trouvé abusif et séditieux.

Ce fut d'ailleurs le dernier acte important de Grégoire XIV dont la mort survint le 15 octobre après un pontificat fort court. François de Joyeuse reparti pour Rome y était encore

à cette époque. Pour les intérêts de la Ligue il avait fait le voyage d'Espagne. D'Ossat écrivait de Rome, le 9 juillet, à la reine douairière de France, Louise de Lorraine : « Les dernières nouvelles que nous en avons icy entendues, sont qu'il estait en Catalogne à Notre-Dame de Montserrat, près de Barcelone, attendant que le duc de Savoie retournât de la Cour d'Espagne pour s'embarquer avec lui et passer en Italie sur les galères dudit duc. Il ne peut guères tarder à venir... Et sait que le duc de Savoie est à Barcelone amenant des troupes et de l'argent pour faire la guerre en Provence. » Que venait-il faire à Rome ? d'Ossat dans une nouvelle lettre adressée à la reine douairière, le 6 août, nous l'apprend en partie au moins et je le note pour achever de peindre le caractère du cardinal qui avait décidément toutes les qualités de l'esprit et du cœur. « M. le Cardinal de Joyeuse est arrivé à Gênes le 10 juillet et à Rome le 26 Et je puis dire à Vostre Majesté en vérité, qu'après l'avoir ouï parler longuement et plusieurs fois de ceste affaire (1) et de plusieurs autres qui sont pour le jourd'hui sur le bureau, je ne me suis pu apercevoir aucunement par ses paroles ni par aucun signe extérieur, qu'il soyt en rien changé de ce que je l'ai veu du vivant du feu roy, pour le regard de la gratitude, servitude, révérence et zèle qu'il avait pour Vos Majestéz. »

La reine Louise avait, en effet, bien jugé le Cardinal. Elle s'était en toute confiance adressée à lui pour qu'il obtint de Grégoire XIV, la levée de l'excommunication lancée par Sixte-Quint contre Henri III après la tragédie de Blois.

« Mon cousin, lui écrivait-elle, le 18 juin, l'asseurance que j'ay toujours eue de votre bonne affection et de la souvenance que j'estime que vous aurez toujours très chère et honorable du feu Roy, mon seigneur, que Dieu absolve, me fait croire que quelques choses qui se soient passées depuis son trépas, en quelques lieux que vous avez esté, vous n'avez toutefois pas changé la volonté que j'ay recogneue que vous avez eue à son service, à quoy aussi vous estes jugé de tout le monde y grandement obligé. C'est pourquoi à présent que j'ay sceu

(1) La lévée de l'excommunication lancée par Sixte-Quint contre Henri III.

que vous estes ou delvez bientôt estre à Rome, où je fais poursuivre les obsèques et honneurs funèbres du feu Roy, mondit seigneur, j'ai pensé que pour tant de bons respects, et particulièrement pour l'amour de moy qui me suis toujours promis de vous toute assistance où vostre crédit et pouvoir sera, dont vous m'avez encore récentement fait offre, vous voudrez bien procurer et moienner toute facilité à ceste poursuite, que je fais faire par le sieur d'Ossat qui vous rendra ceste cy, duquel vous pourrez plus amplement apprendre le mérite et l'estat de ceste affaire, dont j'ay escript à sa Sainteté et à plusieurs des cardinaulx, particulièrement à mon neveu le Cardinal de Lorraine, et (au cas) où il ne serait plus par delà, je vous prie bien instamment de le faire en son lieu, vous pouvant dire que ceste consolation est une de celles que je désire le plus en ce monde, et qui peut le plus apporter de soulaigement à tant de maux qui m'affligent de telle sorte que je ne puis escrire de ma main. Faites donc je vous prie encor un coup, ce bon, saint et charitable office à la mémoire du roy qui vous a si chèrement et singulièrement aymé, et pour le contentement de la plus désollée veuve qui fut oncques de ma qualité.

« Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. A la Bourdaizière, le XVIII[e] jour de juing 1591.

« Votre bonne cousine.

« Loyse ».

Elle avait tenu à écrire de sa propre main un touchant post-scriptum.

« Mon cousin, je suis trop asseurée de la souvenance qu'avez des honneurs que le Roy, mon seigneur vous a fait pour ne vous amploier de toute vostre puissance en cette poursuite. Je vous aurès faict ceste prière de ma main sans la faiblesse en coy je suis encor de ma longue malladie. »

La noble veuve savait à qui elle s'adressait. elle ne fut pas trompée dans son attente ; François de Joyeuse s'employa de tout son pouvoir à faire résoudre de façon heureuse une difficulté qui d'ailleurs avait perdu beaucoup de son acuité, puisque Henri III était mort depuis près de deux ans. Il y réussit et donna ainsi à son bienfaiteur un souvenir dévoué

que le vertueux et conciliant Pontife qu'était Grégoire XIV ne put qu'apprécier. Le cardinal était encore à Rome quand mourut le Pape, il fit partie du Conclave qui le 29 octobre 1591 élut Jean Antoine Facchinetti. Le nouveau chef de l'Église régna juste deux mois ; le 30 décembre de la même année il mourait et était remplacé le 30 janvier 1592 par le cardinal Hippolyte Aldobrandini qui prit le nom de Clément VIII. Mais à ce moment le cardinal de Joyeuse était en route pour la France. C'est au cours de ce voyage qu'il réussit à joindre le P. Ange ordonné prêtre à Venise sans doute depuis plusieurs mois. La rencontre ne s'effectua pas sans difficulté, et dans cet évènement minime en soi, règne un parfum de tendresse fraternelle et de respect mutuel qui dénote au mieux ce qu'étaient les deux personnages. Le récit nous en a été laissé par le P. Vincent de Polizzi, secrétaire et biographe du P. Jérôme de Polizzi, alors vicaire général de l'Ordre des Capucins. Le P. Ange recevait au mois d'octobre une obédience pour se rendre en Provence, extérieurement tout au moins les raisons de cette obédience étaient d'ordre politico-religieux. Le P. Jérôme visitant les couvents de la province de Gênes s'arrêta quelque temps à Sestri Ponente sur le bord de la mer, et c'est là que le P. Ange vint le trouver et recevoir ses instructions. Le P. Vincent va soulever un coin du voile d'une affaire mystérieuse sur laquelle Aubéry, dans sa vie du Cardinal de Joyeuse, donne des détails qui ne l'éclairent qu'insuffisamment.

« Pendant que le P. Général était occupé à la visite des provinces de Milan et de Gênes, la France entière était en armes pour combattre le roi de Navarre. Dans la Provence en particulier, son Altesse le duc de Savoie, gendre de Philippe II, beau-frère de Phillipe III roi d'Espagne, et mari de la Sérénissime Infante Catherine soutenait, les armes à la main, la cause des catholiques. A cette même époque, le gardien de notre couvent de Marseille était un religieux sicilien, simple prêtre sans grands talents, sauf celui de capter la bienveillance des séculiers. Il était parvenu à gagner la confiance du duc et de la duchesse de Savoie et ils se servaient de lui pour diverses négociations assez délicates. Le

Général qui connaisait ce religieux pour ce qu'il valait était assez ennuyé de ces manèges, et sur les informations qu'il avait reçues, craignait que tout cela ne finît pas à la satisfaction des personnages qui l'employaient ni à l'honneur de la religion. Toutefois il fallait éviter de froisser leurs Altesses et cependant l'écarter habilement. Le P. Jérôme trouva un prétexte pour le faire venir, avec l'intention bien arrêtée de ne plus le renvoyer à Marseille. Il arriva aussitôt, mais comme s'il eût deviné les projets du Général il se fit donner des lettres très pressantes des Altesses susdites, qui suppliaient le Supérieur de ne pas leur enlever ce Père qui leur était si utile pour la cause catholique, la défense de la foi, etc...

« Ces lettres ne manquèrent pas de causer quelque préoccupation au P. Jérôme, cependant elles ne le firent pas changer d'avis, elles auraient eu plutôt un effet contraire. Il répondit donc à leurs Altesses d'une façon négative, tout en couvrant son refus de bonnes raisons et l'accompagnant des offres les plus propres à les satisfaire. Il mettait tout l'Ordre à leur service et était disposé à leur accorder le religieux qu'elles voudraient, pour les aider dans leurs saintes entreprises. Fort habilement, il fit allusion au Père Ange de Joyeuse dont la noblesse et les mérites étaient connus dans toute la France. Bref, cette réponse fut si agréable aux ducs de Savoie qu'ils ne savaient comment lui témoigner leur reconnaissance. Elle s'accrut encore après que le Père Ange appelé de Venise où il étudiait alors, eut été à Turin, saluer la duchesse, avant de se rendre en Provence pour se mettre à la disposition du duc. Je conserve précieusement comme souvenir les lettres de remerciements de Leurs Altesses, elles sont des mois d'octobre et novembre 1591. »

Appelé par le Père Général, le P. Ange partit aussitôt de Venise, et dut arriver à Sestri quelques jours après, il allait s'y rencontrer avec son frère le Cardinal. « Le Père Ange était venu à Sestri voir le Général. Après quelques journées de repos, il partit un matin de bonne heure pour se rendre par mer à Savone et de là continuer sa route vers Turin où l'attendait la duchesse de Savoie. Le soir du même jour

arriva le Cardinal, qui ayant su la présence de son frère à Gènes avait couru la poste afin de l'y trouver avant son départ, il ne voulait pas perdre cette occasion de le revoir, car il ne savait quand il pourrait le rencontrer de nouveau. On devine son chagrin en apprenant que le Père Ange était parti le matin. Il se lamentait avec le Père Général. « Je ne le verrai donc pas ! Comment pourrais-je faire ? N'y aurait-il aucun remède ? » Le Père Jérôme ne savait que lui dire pour le consoler, alors je vins à son aide. « Monseigneur, lui dis-je, il y a encore un moyen, que votre Eminence, par les facilités dont elle dispose, fasse rejoindre le Père Ange demain matin et il reviendra ». — « Il reviendra ? » demandait le Cardinal. — « Mais certainement s'il voit une obédience que le Père Général ne vous refusera pas. »

« Sur l'heure, on se met en quête d'une barque, on écrit l'obédience ordonnant au Père Ange de revenir de suite, à cause de l'arrivée de son frère. Le Cardinal la remet lui-même au patron de la barque en lui recommandant de faire vite et lui promettant un bon pourboire s'il lui ramenait son frère. Il partit aussitôt et le lendemain il ramenait le Père Ange. Quand le Cardinal fut averti que la barque était en vue, il se rendit sur le rivage, d'où il faisait de grands signes de joie à son frère : mais son impatience de l'embrasser était si vive qu'il ne put attendre que les marins l'eussent déposé à terre. Il alla au devant de lui, entra dans l'eau, se baignant non seulement les pieds, mais tout le bas de sa soutane rouge, afin de lui donner la main. Quand il fut à terre, il le baisa plusieurs fois, l'appelant avec grande tendresse : « Père Ange, mon frère bien-aimé ! Père Ange. mon frère ! »

« J'avais accompagné le Cardinal (car le Général était retenu au lit) et se tournant vers moi il me disait : « Père, comme il a bonne mine mon frère ! Je suis convaincu que vous avez des égards pour lui. » — « Sans aucun doute, Monseigneur, nous lui donnons des choux, des oignons cuits, des fèves bouillies. C'est le pain de la grâce que ne lui ménage pas le Seigneur, c'est le bonheur d'être religieux et la paix de l'âme qui lui donnent cette mine superbe. » Alors le Cardinal me racontait qu'ils avaient été six ou sept frères ;

cependant leur mère ne se préoccupait que du Père Ange qui avait l'estomac si délicat qu'elle ne savait qu'inventer pour le nourrir. Ils restèrent quelques jours ensemble et chacun d'eux repartit pour sa destination.

Parfaitement instruit de la situation politique et religieuse en France, François de Joyeuse ne manqua certainement pas de donner à son frère les renseignements qui pouvaient ne lui être que très utiles dans la mission que lui confiaient le Père Général et les ducs de Savoie.

Nous avons vu d'Ossat annoncer à la reine Louise que le duc de Savoie, au mois de juillet 1591, amenait « de Barcelone des troupes et de l'argent pour faire la guerre en Provence. » Charles Emmanuel I (1562-1630) était mû dans cette entreprise par le désir d'agrandir ses États tout autant que par le zèle à défendre la foi catholique ; peu auparavant il avait fait exécuter par certains amis français des travaux d'avance dans le but de se faire élire roi de France ; à la fin de 1591, il essayait d'un autre plan. Les difficultés causées par l'attitude politique du P. Gardien du couvent de Marseille et l'envoi du Père Ange en Provence pour donner ample satisfaction au duc de Savoie projettent un peu de lumière sur un projet étrange dont nous parle Aubéry dans sa *Vie du Cardinal de Joyeuse*.

« Il y en a d'autres qui soupçonnent que le Cardinal ne quitta pas le séjour de Rome (premiers jours de novembre 1591), sur l'opinion qu'il eut qu'il serait moins utile à son parti en cette cour-là qu'ailleurs, mais ayant dessein de ne paraître point meslé, s'il pouvait, dans toutes ces intrigues, il crut, que étant en France, il ne laisserait pas de servir à Rome la Ligue avec autant d'efficace et plus de secret par le moyen du Père Ange, son frère. Lequel ils disent qu'il y fut chargé en ce même temps-là d'une négociation très importante au nom de Monsieur de Joyeuse leur frère et de Monsieur de Nemours, dont le dessein était, supposant la dissipation de l'État infaillible, de partager entre eux le Languedoc et le Lyonnais, ou au moins d'en recueillir les débris sous le bon plaisir du Pape qui mettait à couvert, par le moyen de cette Ligue son comté de Venaissin. Et ne pouvant goûter

l'irruption du duc de Savoie en Provence, ils firent proposer à Monsieur de la Valette d'estre de la partie avec eux, et ils lui envoyèrent de l'offrir à chasser le Savoyard de la Provence pour s'en accommoder lui-mesme, et se soumettre tous ensemble à une protection du Pape, tandis que le Roy n'estait pas réconcilié à l'Église. Le Père Ange vit pour cet effet, en passant, le sieur de Saint-Cannat à Pertuys, où il fit mesme quelque séjour en attendant l'aveu tout entier et le plein consentement dudit sieur de la Valette, pour qui Tabaret faisait les entremises et les principaux messages. Mais l'on vit presque en un moment tous ces beaux desseins de principautés imaginaires dissipés par l'emprisonnement du duc de Nemours et par la mort violente de La Valette. »

Aubéry, on le voit, n'enregistre ces bruits qu'avec hésitation, il ne veut pas les prendre à son actif, mais incontestablement il est convaincu de l'existence d'un plan et de pourparlers entamés pour y aboutir. Nous ne sommes guère plus renseignés que lui, cependant l'échange de lettres entre le Père Jérôme de Polizzi et le duc de Savoie, les intentions ambitieuses bien connues de ce dernier, l'envoi du Père Ange pour lui servir de porte-parole religieux et diplomatique auprès des Ligueurs sont à rapprocher de certains faits qui autorisent, j'estime, à proposer une hypothèse susceptible de mettre la clarté en cette affaire.

Arrivé en Provence, à Marseille probablement, puisqu'il partait d'Italie pour remplacer le Gardien du couvent de cette ville, le P. Ange dut se mettre en relations avec les autorités civiles et politiques. Bernard Nogaret de la Valette, frère aîné du duc d'Epernon et donc comme lui beau-frère du Père Ange était alors gouverneur de la Provence. Sur l'initiative d'Henri III, il avait épousé le 13 février 1582 Anne de Batarnay, la plus jeune sœur de la maréchale de Joyeuse et tante du P. Ange. Ses talents militaires étaient bien supérieurs à ceux de son frère. Ses dernières campagnes accomplies d'accord avec Lesdiguières avaient pour but d'empêcher le duc de Savoie de se maintenir dans le sud-est de la France où il eût été une menace pour les troupes du roi de Navarre

opérant en Languedoc. Bernard de la Valette appartenant comme son frère au groupe des Politiques commandés par Montmorency, était un obstacle redoutable aux projets de la Ligue. Mais lui proposer de quitter le parti d'Henri de Bourbon pour adhérer à celui de Mayenne était une utopie, mieux valait essayer de tourner la difficulté et d'agir par voie diplomatique. Qui avait eu l'idée d'une négociation aussi hasardeuse ? Non pas certes le duc de Savoie, elle était contraire à ses intérêts. Il faut mettre nettement hors de cause les supérieurs du P. Ange, ils n'ont rien à voir en cette affaire ; soucieux, on l'a vu, de ne mettre à la tête de leurs couvents que des gardiens dignes de leur mission, cherchant, c'est naturel, à vivre en bon accord avec les princes qui les protégeaient, ils n'avaient pourtant pas de préoccupations politiques et s'ils désiraient que les luttes qui désolaient la France se terminassent par le triomphe du catholicisme, ils tenaient à ne pas y prendre une part active, qui eût nui à leur apostolat auprès des populations divisées elles-mêmes sur la question religieuse.

François de Joyeuse n'était pas tenu à observer la même discrétion. Diplomate, très mêlé aux luttes politiques, très attentif à observer les intérêts de parti, n'a-t-il pas été l'auteur d'une combinaison qui, en cas de réussite, enlevait à l'étranger qu'était le duc de Savoie l'emprise sur une portion importante de la France et, du même coup, supprimant à Henri de Navarre un appui nécessaire, l'obligerait à faire l'acte indispensable que beaucoup attendaient de lui : l'adhésion publique au catholicisme ?

Il n'y a là nulle invraisemblance. La mentalité du Cardinal s'accorde fort bien, me semble-t-il, avec un tel plan qui cadre avec certains faits connus et n'a rien que d'honorable. Homme d'Eglise, exemplaire dans sa foi comme dans sa conduite, entré dans la Ligue et soutien, conseiller influent de ses chefs, il était aussi l'homme rompu à toutes les questions épineuses ; il n'avait rien d'un enthousiaste irréfléchi ; esprit toujours tourné vers la pratique, il a vite discerné dans Henri de Navarre le souverain inévitable à la paix et au bonheur de la France, et de là sans doute la facilité avec

laquelle il se tourna vers lui dès la nouvelle de son abjuration, et le dévouement absolu autant qu'éclairé avec lequel il le servit en toute occasion. Allié avec la famille de Savoie, en relations personnelles avec le duc Charles Emmanuel Ier, il n'était pourtant pas autrement son obligé et son indépendance était assez grande, pour ne pas le contraindre à lui prêter aide et main forte dans des projets militaires d'où la France serait sortie démembrée, et le catholicisme, malgré les apparences, fort diminué. Il me semble donc plausible d'avancer que dans les conversations qu'il eut avec le P. Ange à Sestri Ponente et à Gênes, il lui exprima ses idées, le mit en garde contre les entreprises du duc de Savoie et lui exposa le plan qu'Aubéry nous a esquissé : détacher momentanément la Provence et le Languedoc de l'autorité royale, représentée alors par le duc de Mayenne, les soustraire aux luttes religieuses et les garder en réserve pour les rendre au souverain catholique qui certainement, d'une manière ou d'une autre, monterait bientôt sur le trône de France.

C'est là une hypothèse, et quoiqu'elle s'accorde avec plusieurs faits et la pensée de certains personnages, elle ne dépasse pas la limite des conjectures, mais il est arrivé plus d'une fois qu'une hypothèse a mis sur le chemin de la vérité et je souhaite que des chercheurs, plus heureux que moi, trouvent des documents les aidant à résoudre ce problème.

Quoiqu'il en soit, les faits montrent que le le P. Ange échoua dans ses négociations, si vraiment il les entreprit en direction du but que je viens d'indiquer, car ni la Provence ni le Languedoc ne furent débarrassés des étrangers et des protestants et nous le verrons bientôt lancé lui-même tout entier dans la plus âpre des luttes. D'ailleurs Bernard de la Valette fut tué d'un coup de mousquet, au siège de Roquebrune, le 11 janvier, et six mois après le duc d'Epernon, son frère, faisait marche à la tête d'une petite armée pour entrer en Provence dont Henri de Navarre l'avait nommé gouverneur. Une tentative auprès du duc de Nemours n'avait pas grande chance de succès. Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, était alors gouverneur du Lyonnais, du Forez

et du Beaujolais. Quoique très jeune (il n'avait pas vingt-cinq ans), il menait rude campagne contre les protestants. Ligueur acharné, il avait défendu victorieusement Paris en 1590 contre Henri de Navarre, il continuait encore la lutte en 1593 après l'abjuration du Béarnais; l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinas, réussit à s'emparer de lui et le maintint en prison près d'un an; l'audacieux ligueur réussit à s'évader mais ne profita pas longtemps de sa liberté à grand peine reconquise, il mourait en 1595.

Le P. Ange dut tourner son activité d'autre part, mais entre temps, un événement s'était passé qui allait encore modifier sa vie religieuse. Le P. Raphaël Stança, de Crémone était, en 1592, provincial des Capucins de Provence. Il réunit le chapitre à Avignon le 17 avril; le P. Ange y fut nommé gardien du couvent d'Arles avec le P. Jérôme, d'Arles, comme vicaire et lecteur du cours de philosophie, dont les élèves quittèrent le couvent de Marseille pour se rendre à la nouvelle résidence de leur professeur. « Il (le P. Ange) le gouverna avec grande prudence et exemple, » dit le *Livre des Religieux Capucins de la province de Provence*. Ces renseignements que nous donnent également le *Livre des Archives du Couvent des Capucins de la ville d'Arles*, servent à rectifier l'affirmation des premiers historiens du P. Ange qui nous le montrent gardien du couvent de Toulouse en octobre 1592.

La nouvelle charge qui lui était dévolue ne l'absorbait pas tout entier, il n'avait garde d'oublier les affaires du pays. Le 23 juin, il partait d'Arles, traversait le Rhône, et par Montpellier, Carcassonne s'acheminait vers Toulouse où il comptait voir son frère Scipion; mais quand il y parvint, le duc de Joyeuse n'y était déjà plus, il se trouvait à la tête d'une partie de son armée devant Villemur dont il faisait le siège. Cette petite ville avait une grande importance à cause de sa proximité de Toulouse (1) dont elle commandait l'accès par le nord. Sa situation à flanc de colline au-dessus du Tarn offrait une grosse difficulté à l'assiégeant qui avait ainsi la

(1) 36 kilomètres de Toulouse.

rivière à dos. A en croire les *Mémoires de Gâches*, le vieux maréchal de Joyeuse « avait recommandé à son fils Scipion de prendre garde à n'entreprendre point de siège des villes de ceux de la religion qui se défendent en désespérés pour leurs biens, pour leur religion et pour leurs vies, mais de s'en prendre aux politiques qui estant de mesme religion (que nous) sont plus faciles à composer, après quelque résistance pour leur honneur. » Voilà un langage bien invraisemblable dans la bouche du lutteur jusqu'au bout que fut Guillaume de Joyeuse, il ne s'accorde pas plus avec ses paroles, ses lettres qu'avec ses actes. D'ailleurs, Scipion qui avait le coup d'œil d'un véritable homme de guerre, ne pouvait hésiter, la reprise de Villemur s'imposait pour lui, car il y allait de la sûreté de Toulouse, chef-lieu de son gouvernement.

Le roi de Navarre s'intéressait d'une façon toute spéciale aux opérations qui se déroulaient autour de la capitale du Languedoc, il tenait à garder Villemur. Une quinzaine de gentilshommes qui suivaient sa fortune s'étaient jetés dans cette ville pour la défendre, ils étaient commandés par Reniez, habile capitaine, mais leur petit nombre, même renforcé par une troupe d'habitants, soldats volontaires, ne pouvait longtemps retarder l'assaut vainqueur des troupes de Scipion. Un secours inattendu leur vint dans les premiers jours de juillet. Le duc d'Epernon, entré assez tôt dans le parti des *Politiques*, avait reçu d'Henri de Navarre le gouvernement de la Provence à la place de son frère Bernard de la Valette, tué à Roquebrune. Une rencontre imprévue, pour lui tout au moins, faillit changer la face des événements dans cette partie de la France. Girard, premier biographe du duc d'Epernon, nous a fait le récit d'une entrevue dont le P. Ange avait pris l'initiative. « Le duc d'Epernon partit d'Angoulême le cinquième jour de juin de la même année (1592). Ses routes furent par le Périgord pour gagner le Quercy. Le marquis de Thémines, depuis maréchal de France, donna avis au duc comme il était sur sa route, que les troupes de la Ligue, dans le Languedoc, commandées par le duc de Joyeuse, avaient assiégé Villemur et que personne

n'était en état de donner du secours aux défenseurs que lui le duc. Le P. Ange de Joyeuse, capucin, son beau-frère, était en ce moment là à Toulouse. Sachant son acheminement et le dessein qu'il avait d'assister le marquis de Thémines, il vint le rencontrer sur le chemin pour le dissuader et l'attacher au parti de la Ligue. Il l'en conjura par les plus étroites et les plus instantes prières. Il n'oublia ni les respects de la religion, ni ceux de l'amitié et de l'alliance pour le gagner. »

Il est bien probable que le P. Ange, passant par Villemur, s'était entendu à ce sujet avec Scipion naturellement désireux d'écarter un grave obstacle à son plan, mais cette négociation personnelle, familiale même, échoua. « Le duc, continue Girard, mettant à part tous les respects d'alliance et d'amitié pour rendre ce qu'il devait au service du Roy, s'avança vers la place, et les ennemis n'estant pas en estat de lui rien contester se retirèrent à Toulouse et lui laissèrent la liberté de faire munir ceste place. »

Le P. Ange dut rentrer à Toulouse en même temps que Scipion sinon avant, mais si l'on en croit certains renseignements, son entrevue avec son beau-frère n'aurait pas subi un échec complet, puisqu'on nous affirme que d'Epernon avant d'attaquer l'armée assiégeante « avait écrit secrètement à Joyeuse, lui donnant advis que, son honneur et son devoir l'obligeant d'aller délivrer Villemur, il l'en voulait advertir pour lui donner le temps de se retirer. » Scipion céda à ce conseil « bien plus intéressé que d'honneur et de devoir » pour qui connait d'Epernon et ne voulant pas exposer sa petite armée à être prise entre deux feux, se retira sans combat et sans pertes, décidé d'ailleurs à prendre sa revanche le plus-tôt possible. L'occasion se présenta quinze jours après ; dans la nuit du 19 au 20 juillet, Scipion qui avait suivi son adversaire au delà de Toulouse surprenait à Lacourt son arrière-garde et dans un combat rapide et violent décimait plusieurs de ses compagnies, puis le laissant continuer sa route vers la Provence revenait mettre le siège devant Villemur.

« Joyeuse, disent les *Mémoires* de Gaches, couvert de lauriers pour tant de victoires gagnées sur les royaux, devait pendre l'espée au croc et faire la paix avec le Roy, comme il

estait pressé et conseillé de ses amis. Mais l'affront reçu à Villemur l'emporta. « Il faut, dit-il, périr ou le réparer par la prise ! » Dieu le voulant faire servir d'exemple de sa justice pour le punir de tant de ravages qu'il avait faits, des cruautés, barbaries et perfidies par lui exercées contre ses concitoyens, serviteurs du Roy et particulièrement sur ceux de la religion, luy donna ceste fureur de vouloir encor assouvir sa rage contre ce pauvre lieu. » C'est un protestant qui parle ainsi et les violences, le despotisme de Scipion excitent sa verve, mais outre que les chefs Protestants n'hésitaient pas à égaler Joyeuse en cruautés et perfidies, il était lieutenant-général de Mayenne, faisait la guerre au roi de Navarre et légitimement ne se croyait pas tenu de pactiser avec ceux qu'il estimait ennemis de sa religion et du pays.

Scipion ne put empêcher Thémines de percer ses lignes de retranchements et de ravitailler la ville ; Montmorency envoya plusieurs compagnies d'arquebuziers ; d'autres accoururent du Quercy et d'Auvergne ; l'armée des royaux atteignit bientôt près de quatre mille hommes. La situation de Scipion devenait critique. Alors on lui insinua que le meilleur parti à prendre était de se retirer ou de faire la paix avec le Béarnais. Les *Mémoires* de Gaches font apparaître ici le Père Ange. « Quelques jours avant son désastre, le capucin, son frère, estait venu pour lui persuader de lever le siège, lui représentant le grand attroupement qui se faisait de tous costés ; mais lui plein d'orgueil lui respondit qu'il ne quitterait jamais Villemur qu'il ne l'eût pris quand il sçaurait d'y vieillir autant que son père l'estait à son décès, que ces troupes ne lui faisaient pas grand peine parce que la plus grande partie estaient du bas-Languedoc et qu'il estait en possession de les battre ; ce qui obligea son frère de se retirer, après avoir dit la messe pour sa conservation. » Je n'ai trouvé mention nulle part ailleurs de cette suprême entrevue ; les Archives du couvent de la ville d'Arles, celles des Capucins de Toulouse attentives cependant à noter les pas et démarches du P. Ange à partir du jour il vient habiter dans le midi de la France n'en soufflent mot. Toutefois je tiens le fait pour avéré, car on n'aperçoit aucun motif pous-

sant Jacques Gaches à inventer un fait où son antipathie pour les catholiques n'a rien à glaner. . . . . .

En s'obstinant au siège de Villemur, Scipion courait au désastre. Ses retranchements attaqués furieusement au petit matin, le 19 octobre, furent emportés par des forces ennemies bien supérieures en nombre. Le duc de Joyeuse fut en audace et en bravoure personnelle à la hauteur des circonstances. « Déployant alors toute sa suffisance au mestier de la guerre, il monstra tant de haut courage et de bon sens que le seul respect de la patrie empesche de regretter son meschef, car on ne pourrait dire en peu de paroles de quelle diligence il envoya renforcer les gardes des aultres forts, tellement que si sa déterminée résolution eust esté secondée par l'obéissance de ses soldats, il eust pu mieux couvrir le jeu et contester plus longtemps l'honneur de la victoire. » Mais une manœuvre téméraire d'un de ses lieutenants, Jacques de Chambaud, une sortie en masse des troupes de Villemur commandées par Thémines mirent le désordre parmi ses lansquenets, qui se débandèrent et tournant le dos s'enfuirent vers le pont de bateaux qu'il avait eu soin de jeter sur le Tarn. « Il faut se sauver, Monseigneur » lui dit Moussoulens : « Non, s'écrie Joyeuse, il faut mourir ! » Moussoulens insiste : « L'on ne meurt pas quand on ne veut pas mourir. Vous seriez prisonnier et mené à Béziers, tâschez de vous sauver, demain nous les battrons ! » Joyeuse eut un cri de soldat : « Adieu donc, mes canons, je vous perds et je perds aujourd'hui tout l'honneur que j'avais acquis. » Il va vers le pont de bateaux, mais le trouve rompu, monte sur un cheval de rencontre qui trop faible coule sous lui, Joyeuse glisse à l'eau ; embarassé dans son armure, il est emporté par le courant qui le jette contre un pilotis du pont ; il s'empare d'une corde qui pendait du tablier, la lâche pour saisir une hallebarde que lui tendent des soldats passés sur l'autre bord, mais il n'y arrive pas, coule à pic et disparait dans la rivière.

C'est la version ordinaire de la mort de Scipion ; d'autres chroniques ou mémoires la racontent un peu différemment ; on nous affirme même que le 23 octobre, son corps fut trainé

sans blessure sur la berge du Tarn sans doute, enterré d'abord à Villemur, puis exhumé et enseveli dans la chapelle des Minimes à Toulouse. Ce dernier récit paraît controuvé du moins pour les détails d'inhumation, car pas plus à Villemur qu'aux Minimes on ne trouve trace de ce fait.

Le désastre de l'armée catholique fut complet ; soldats, armes et bagages tout fut dispersé, pris ou détruit. On comprend la joie d'Henri de Navarre à cette nouvelle. Son plus rude adversaire dans le midi avait disparu avec une des meilleures troupes que son lieutenant Montmorency se vît opposer. « Je vous prie d'en faire chanter le *Te Deum* et tirer le canon, écrivait-il au duc de Nevers, quelques jours après. Je voudrais tous les soirs estre réveillé par d'aussi bonnes nouvelles, en peine de ne dormir point. »

« Ainsi finit ses jours Antoine Scipion de Joyeuse, disent dom Vic et dom Vaissette, au tome V, page 460, de leur *Histoire du Languedoc* ; ses mœurs étaient fort déréglées, si on doit s'en rapporter à des vers qui furent faits à son sujet après sa mort. » Les deux bénédictins font allusion au sonnet que l'Estoile a consigné dans son *Journal* et que je rapporte pour prouver tout au moins à quel diapason montait le ton de la satire en ces temps si troublés.

Joyeuse, fils de Mars, de la Fortune aussi,
A qui l'heur et la guerre a esté si sortable
Que, de nom et d'effet, tu estais redoutable,
Bravant, jeune et petit, ce grand Montmorency !

Hé ! d'où vient maintenant que tu laisses ainsi,
En proye aux ennemis, ton ost épouvantable ?
D'où vient qu'un Scipion, hardi, fier, indomptable,
Fuit de crainte et de peur et d'effroy tout transi ?

Ha ! c'est un coup du Ciel, et, tout tel que Maxence
Reçut en payement de pareille arrogance.
(Blasphémateur cruel, infâme en ses amours).

Tu as de ce tyran imité les allures.
Ainsi pour rendre égaux vos misérables jours,
Tarn et Tibre ont lavé et couvert vos ordures.

Protestants et Politiques tentaient ainsi de se venger des craintes que leur avaient causé ce jeune chef de vingt-sept ans, dont la vaillance et l'habileté avaient balancé la fortune

d'Henri de Navarre et rompu souvent les efforts de ses meilleurs lieutenants. Il n'était pas sans reproche, il s'en faut, ses allures ressemblèrent plus d'une fois à celles de ses lansquenets, mais il faisait la guerre, et la guerre, des deux côtés, était féroce en ce temps là. Il était le moins vertueux des enfants de Joyeuse, et en prenait à son aise avec les préceptes de la morale chrétienne, mais les accusations d'infamie étaient, au seizième siècle, la monnaie courante des libellistes et satiriques ; alors on n'y prenait pas autrement garde. Les historiens doivent les enregistrer en prenant soin d'y discerner le parti pris de salir qui fait souvent tourner la prose et les vers des contemporains à la caricature.

Cinq ans auparavant, les 19-20 octobre 1587, Anne de Joyeuse tombait sur le champ de bataille de Coutras, à côté de son frère Claude de Saint Sauveur, expirant entre les bras des médecins ; le 19 octobre 1592, la mort d'Antoine Scipion faisait un nouveau deuil tragique dans une famille dont la fortune avait si rapidement et si haut monté. Restaient François et Henri, ils étaient d'Église, et après eux la ligne directe des Joyeuse allait s'éteindre, puisqu'Henri, de son mariage avec Catherine de la Valette, n'avait pas eu d'enfants mâles.

Mais la cause du catholicisme dut préoccuper plus encore le Cardinal et le P. Ange. Engagés dans la Ligue parce qu'ils y voyaient, jusqu'à plus ample informé, le seul moyen d'empêcher l'ascension d'un prince hérétique au trône de France, leur attitude devait rester la même ; mais quelles mesures prendre pour maintenir leur but ; François de Joyeuse était plus directement mêlé à la lutte, et sa charge d'archevêque de Toulouse le mettait au premier plan de la défense catholique dans le Languedoc. Avec Scipion, le chef militaire de la Ligue, le gouverneur du midi, au nom de Mayenne, avait disparu ; qui allait le remplacer ? A Toulouse, les autorités civiles et religieuses se posaient la question avec angoisse. Cependant, après l'entrevue inefficace avec Scipion, le P. Ange était revenu au couvent de Toulouse. Il s'y trouvait encore au moment du désastre de Villemur.

Le P. Ange n'était pas resté inactif entre les murs du cloître qui lui avait donné l'hospitalité. Il travaillait avec le Cardinal à susciter des bonnes volontés, à encourager les partisans de la Ligue. La défaite de Villemur, la mort de son frère l'atteignirent au plus profond de ses sentiments, mais ne lui enlevèrent ni son calme ni sa lucidité d'esprit. Il avait rendu sans tarder visite aux autorités de la ville, et sa parole ardente, ses conseils pratiques leur avait redonné espoir et confiance. François de Joyeuse, peut-être parce qu'il sentait davantage peser sur ses épaules la lourde responsabilité du chef vers lequel tous, à cette heure d'angoisse, tournaient les yeux, semblait fléchir et viser à une paix qu'au fond il désirait depuis longtemps : le P. Ange s'était employé, « plein d'intrépidité, de constance et d'énergie, à le consoler, relever, encourager, ainsi que ses autres parents et toute la cité. » Vraiment à ce moment, n'étant encore que simple religieux capucin, il fut le père de son pays natal.

Les Toulousains voyaient un signe de bonheur dans la présence parmi eux de l'ancien favori d'Henri III. Il les avait quitté enfant, il était revenu dans les murs de l'illustre cité homme fait, habitué aux affaires de la Cour et de l'armée; on rappelait « ses beaux et honorables faits de guerre, » et qu'il avait gouverné en « toute justice et humaineté l'Anjou et autres provinces. »

Les débris de l'armée de Scipion, arrivés d'une traite à Toulouse, étaient sans chef bien connu. Qui reformerait de nouvelles troupes et les commanderait habilement contre les entreprises que méditaient certainement les partisans du roi de Navarre contre Toulouse et le Haut-Languedoc ? Les capitaines ligueurs, compagnons d'armes de Scipion, avaient vu et entendu le P. Ange à Villemur; ils n'ignoraient pas le grand intérêt qu'il portait à leur cause, ses efforts pour amener d'Epernon à modifier son plan de campagne, et malgré leur admiration pour leur chef disparu dans les eaux du Tarn, ils ne pouvaient que regretter qu'il n'eût pas suivi les conseils motivés de son frère et ainsi évité un désastre que celui-ci avait peut-être prévu. Aussi étaient-ils tout dis-

posés à accepter le P. Ange à la place de Scipion, ils marcheraient sans hésiter à sa suite, car « pour le P. Ange, le mal estait que de toutes les familles de France où il y avait de signaléz hommes pour le courage et la conduite, tous n'en voulaient que de ceux de la maison de Joyeuse, pour le bien qu'ils en espéraient en comparaison du passé. » Cette réflexion de Brousse est parfaitement juste; elle exprime au mieux l'influence énorme que les Joyeuse s'étaient acquise dans le Languedoc, surtout à Toulouse; habitants de la ville et de la campagne avaient su gré au chef de cette nombreuse famille, Guillaume, d'avoir voulu vivre, gouverner, batailler, souffrir et mourir au milieu d'eux sans jamais consentir à laisser son commandement à des subalternes, pour s'en aller comme tant d'autres, briller et s'user à la Cour en usant les finances du pays. Et comme il avait été vaillant, juste et dévoué, toujours loyal, ils avaient transporté leur confiance sur la tête de ses fils. François était leur archevêque, le conseiller écouté aussi de leurs affaires civiles; ils tournaient leurs regards vers le couvent des Capucins où se trouvait le dernier Joyeuse qui eût conduit une armée et gouverné des provinces; il leur paraissait seul capable de reformer les troupes de la Ligue et avec elles de tenir tête aux huguenots. On a quelque difficulté aujourd'hui à se figurer un pareil état d'esprit; il était naturel en un temps où le pouvoir central faisant défaut, les populations désemparées, sans défense, demandaient un chef et le cherchaient dans les familles qui avaient déjà conduit la Cité. Leur choix n'a pas toujours été heureux, et les élus ont plus d'une fois trompé l'attente des peuples qui avait mis en eux leur espoir. On verra que Toulouse et le Languedoc, par contrecoup la France catholique, n'eurent pas tort de faire confiance aux survivants de la famille de Joyeuse. A travers les faux pas, les exagérations inévitables en des circonstances si difficiles, le rôle de François et d'Henri apparaîtra dans les documents vraiment honorable et bienfaisant.

CHAPITRE VIII

LA SORTIE DU CLOITRE

Dès qu'on apprit à Toulouse la défaite de Villemur et la mort de Scipion, le Parlement se réunit en hâte et à titre provisoire au moins nomma le cardinal de Joyeuse gouverneur du Languedoc. Archevêque et diplomate, François n'avait pourtant ni les antécédents, ni les qualités d'un chef militaire ; il tint à le déclarer et conseilla aux membres du Parlement de chercher un conducteur d'armée. Le nom du P. Ange courait déjà par la ville : lui seul paraissait capable de sauver « tous les estats et villes de la province se voyant en danger d'aller sous le joug du Connétable (Montmorency) qu'elles abhorraient extresmement. » Ainsi parlent les *Mémoires* des Frères-Mineurs Capucins de la province de Toulouse ; elles donnent d'abondants détails sur cette affaire et je leur ferai de nombreux emprunts, car elles sont un témoin précieux, particulièrement autorisé, des faits et gestes du P. Ange parlant et agissant au vu et su du mémorialiste de son Ordre.

Cet acte du Parlement fut immédiatement suivi d'une délibération des édiles de Toulouse, et les capitouls en corps s'en furent en porter le résultat au Cardinal. Le procès-verbal de cette séance est tiré des Registres des Conseils de la maison de Ville, il a une incontestable importance, car il montre la mentalité des laïques dirigeants de la capitale du Languedoc ; rien qu'à ce titre, il vaut d'être cité, du moins dans la partie essentielle.

« Du vingtiesme jour du mois d'octobre, mil cinq cens quatre vingtz douze dans le petit consistoire des Conseilz.

« Illec assemblez Messieurs de Gargas, Assezat, Sabatery, conseillers, Caumelz advocat général du Roy en la Court du Parlement, Saluste, Vignaux, Foucaud, Barassy, Cornac, Guarrigues, Roux et Gaut, capitoulz pour assister au conseil, conférans et communiquans ensemble (attendant l'assemblée entière) de la perte advenue de feu Monseigneur le Duc de Joyeuse, pair et mareschal de France, nre gouverneur ensemble, de la perte de nre Infanterie et dissipation de nre armée. Après avoir discouru des moyens pour obvier à la ruyne prochaine et inévitable de la Religion, du party de la sainte Union et du pays et que chun aurait recherché et rapporté les remèdes les plus propres, seraient enfin tumbez en ceste résolution : ny avoir autre remède en ceste extrémité et nécessité si urgente, si ce n'est que Révérend père Frère Ange de Joieuse, jadis comte du Bouchaige, gouverneur de plusieurs provinces et aiant commandé à des armées et nourry aux plus grandz affaires de France près la personne du feu Roy, et que ce frère du mondit seigneur déffunct print la charge des armes et du gouvernement de la province et qu'il estait très nécessaire dès le jour mesme en faire très grande instance à Monseigneur l'Illme et Révérendme cardinal son frère comme aussy la noblesse et clergé avaient déjà faict. »

Quand les délégués du Capitole se présentèrent chez François de Joyeuse, celui-ci sortait d'une longue entrevue avec les membres du clergé et de la noblesse. Le mémorialiste des Capucins nous en parle brièvement. « De manière que se retrouvant pour lors en notre couvent de Toulouse, le Père Ange de Joyeuse qui, quelques mois auparavant était venu de Provence où il estait gardien du couvent d'Arles, à la sollicitation de Mgr le Cardinal et Duc ses frères, la noblesse avec les ecclésiastiques et à la persuasion du clergé et du Tiers-État, allèrent trouver Mgr le Cardinal que peu avant ils avaient subrogé au gouvernement de son frère, le priant qu'il voulût faire disputer si c'était chose faisable que son frère Ange, capucin, quittât l'habit, qu'ils n'obéiraient à

aultre qu'à lui, ne cognaissant aultre en la province plus propre pour le gouvernement que lui. »

Or, le mardi 20 octobre, le Synode de l'archidiocèse de Toulouse allait être clôturé par le Cardinal. Les principaux membres du clergé, les archidiacres, archiprêtres, « curés et aultres synodaux du diocèse » se réunirent sous la présidence de Jean Daffis, vicaire général, à une heure de l'après-midi « en la maison archiépiscopale. » Et, « dit le procès-verbal, délibérants sur la désolation et grande perte faicte devant Villemur de la persone de feu Monseigneur le Duc de Joyeuse, par décès duquel on voit la perte du pays, l'interruption du camp, le danger des cités et perdition des villes, avec la totale et inévitable ruine de la Religion catholique et du party de la saincte Union des catholiques. Et que pour retenir la noblesse, les villes et pays et sauver la religion, il ne reste que le seul et unique remède, veu l'estat présent des affaires : c'est que Révérend Père Frère Ange de Joyeuse, frère germain du défunct sorte du monastère des Capuchins et prène les armes et le gouvernement pour la très nécessaire défence de la querelle de Dieu, de la Religion et du pays, à l'encontre des hérétiques et leurs faulteurs. Estant certain qu'il n'y a point aultre seigneur en tout le pays qui ayt autant de créance, crédict, authorité et bienveillance au pays ; ny qui puisse sauver la Religion et les bons Catholiques à ceste extresme et urgente nécessité. Et après longuement conféré d'obvier à ceste inévitable ruine, et recherché diligemment tous les remèdes pour y obvier, ont résolu d'aller présentement supplier l'Ill^me^ et Révér^me^ Cardinal nostre Archevesque, de le vouloir moyener par son authorité, vers lequel ils se seraient à l'instant acheminés et lui auraient faict la prière que dessus avecques très grande instance, portant la parole ledit sieur Daffis. Mondit Seigneur le Cardinal aurait respondeu qu'en cecy estait principalement nécessaire l'auctorité de sa Sainteté. Que toutefois veu l'extresme nécessité et la très grande instance que tous les ordres lui en faisaient, il y fairait meurement délibérer dès le lendemain par une Congrégation expresse des docteurs, théologiens et Canonistes, s'en remettant à leur résolution,

sauf toutefois en tout le bon plaisir de Notre Sainct Père le Pape. »

Il n'y avait pas de temps à perdre. Les régiments royaux, fiers de leur victoire de Villemur, bien armés, bien payés avec le butin de 200.000 écus saisis dans le camp de Scipion rôdaient aux environs de Toulouse ; le danger était si pressant qu'on s'est étonné de l'inactivité des troupes de Montmorency, mais peut-être le lieutenant d'Henri de Navarre n'osa-t-il pas s'attaquer à une grande ville dont les habitants se seraient défendus avec l'énergie du désespoir, d'ailleurs des compagnies de soldats catholiques tenaient les communes environnantes et l'issue d'un siège put paraître incertain aux protestants. Mais vraiment Toulouse vivait dans un état d'exaltation, qui se réflète dans les procès-verbaux des diverses délibérations tenues en ces deux jours d'angoisse.

La « Congrégation » annoncée par le Cardinal, se réunit au palais archiépiscopal le mercredi 21 octobre et fut « disputée la question, dit notre mémorialiste, depuis sept heures jusques à deux heures après-midi. » Le résultat fut tel qu'on l'attendait. Le procès-verbal est curieux et présente certaines remarques si caractéristiques, si inattendues, qu'il y a intérêt à en donner quelques extraits.

« L'Église et la religion catholique sont en évident et inévitable danger de se perdre en ceste province par la mort à jamais déplorable de feu Mgr le duc de Joyeuse, en la vie, zèle et valeur duquel gisait le total salut, manutention et protection des Ecclésiastiques, et de tants aultres bons catholiques après Dieu. Et que maintenant l'ennemy assisté des forces vives des provinces circunvoysines, et enflé de sa victoire menace déjà les portes de ceste ville métropolitaine et capitale, au contraire nos forces escartées et estonnées sont sur le point de tomber en de grandes partialités pour la jalousie du commandement.....

« En laquelle extresme nécessité, après avoir longuement conféré des moiens d'obvier à ceste inévitable ruyne et recherché ce que chacun ha pensé y pouvoir servir, il leur a semblé ne rester qu'un seul et unique moien de salut, au

commun jugement de tous les ordres et mesme du clergé ; c'est que Révérend Père Frère Ange, religieux capuchin, jadis comte du Bouchage..... nourri dès sa première jeunesse au fait des armes, gouvernement de provinces, maniement et conduite des affaires du royaume près la personne du feu Roy, soit instamment prié, exorté, voire contrainct par toutes voyes licites à prendre dès aujourd'hui la mesme charge de feu Mgr de Joyeuse son frère, attendant la dispense et provision nécessaire de sa Sainteté, selon la très humble supplication qui par le clergé lui en sera promptement faite..... Ils ont jugé et jugent en leur conscience ceste nécessité inévitable comme aussi la noblesse a déjà fait publique déclaration et protestation de ne pouvoir défendre la religion catholique..... sans aucun autre chef, le recognaissant seul en la province qui par son zèle et valeur, par la faveur et authorité du nom de sa maison, peut empescher la rupture et dissipation de la Sainte Union, et retenir en entier la noblesse et toutes les troupes des gens de guerre qui estaient en l'armée. »

Là-dessus le procès-verbal invoque, pour justifier sa thèse, l'appui du cardinal Cajetan et de la Sorbonne qui déclarèrent nécessaires et valables de semblables mesures peu d'années auparavant. Les arguments d'ordre scripturaire ne manquent pas non plus, et l'assemblée n'hésite pas à se lancer dans une application hardie de l'Office divin.

« C'est la main mesme de Dieu qui le veut retirer (de son couvent) pour la plus grande gloire et service de sa sainte Majesté, estant chose comme miraculeuse que l'Esglise nous représente ès leçons de l'office de demain tirées du premier livre de Macchabées, l'ardente et affectionnée requeste de tous les ordres et estats, conforme en la commune voix du peuple, en ces mots : Tu es dux noster loco Judae et Jonathæ fratris tui ; pugna prœlium nostrum. »

Et le clergé de Toulouse dicte au P. Ange sa réponse, ce sera celle même de Simon au livre I^er^ des Macchabées.

« Vos scitis quanta ego et fratres mei fecimus pro legibus et pro sanctis proelia, et angustias quales vidimus. Horum gratia perierunt fratres mei propter Israël et relictus sum

ego solus. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis. Vindicabo igitur gentem meam et sancta, natos quoque nostros et uxores. » Qui sont comme autant de prophéties à ceux qui savent recognaistre les secrets mistères de Dieu. Il l'a tenu comme en réserve et en dépost pour le garder à cet extresme besoin, ce valeureux chevalier prins du plus étroit giron de l'Église ! Et religieux luimesme. »

Christophe de Lestang, évêque de Lodève présenta à François de Joyeuse la consultation du clergé, rédigée par Fosse, notaire royal de Toulouse et signée de tous les membres de l'assemblée. Le cardinal donna l'ordre de la publier de suite. Parmi les signataires, on remarque les noms de Guillaume Maran, recteur de l'Université ; Peleporc, prieur des Carmes ; Bolongue, gardien des Frères Mineurs ; Cosme Palaprat, prieur des Augustins ; Auguste de la Trinité, ermite de Saint-Augustin ; Etienne d'Aix, Capucin.

Pendant que discutaient ainsi les doctes théologiens, de Montbérault, premier capitaine d'armes de Scipion de Joyeuse et qui l'avait puissamment aidé dans la guerre contre les royaux se présentait chez le Cardinal ; il était accompagné des principaux représentants de la noblesse et venait prier l'archevêque de hâter la solution de cette affaire. Montbérault prit la parole et redit le danger qui menaçait Toulouse et la partie du Languedoc attachée au sort de l'Union. « Les magazins sont quasi espuisés de munitions de guerre, les coffres de deniers, les nerfs de nostre armée affaiblis et lassés par l'effort d'un si long siège et aultres exploictz de guerre précédents. Le plus dangereux mal est que noz forces tant de la noblesse que des gens de pied... sont sur le poinct de se rompre et diviser d'elles-mêmes. S'accorder promptement d'un nouveau serait chose très mal aisée et du tout impossible pour les mécontentements divisions et partialités qui s'en pourraient ensuivre. L'estat des affaires est tel qu'il fault que le chef ayt non seulement l'authorité, mais la créance et qu'il ayt déjà acquis le cœur et la bienveillance de la Noblesse, des Villes et de tout le Pays. Toute la Noblesse tient les affaires pour désespérées. Le seul remède, c'est que le Père

Ange soit conseillé par l'Assemblée (du clergé) et congédié, voire constrainct, si besoing est, par ses supérieurs et par Mgr le Cardinal à poser son habit dès aujourd'hui et commander à l'armée, en qualité et tiltre de Gouverneur et lieutenant-général du pays de Languedoc. »

Montbérault très attaché à la famille de Joyeuse était, nous dit un chroniqueur, « gentilhomme très vaillant et doué de rares perfections militaires » ; il montrait là une abnégation, une absence d'ambition fort méritoires, car il avait fait ses preuves et nombreuses, éclatantes d'habileté et de bravoure. Aussi est-ce « avec grandes acclamations de tout le reste de la Noblesse, accompagnées de larmes, asseurés tesmoings de leur zèle et ardeur que ledict sieur de Montbérault pria de vouloir promptement et présentement délibérer sur ledict faict. »

La cause était entendue ; d'ailleurs François de Joyeuse avait eu soin d'exiger dans l'Assemblée du Clergé la présence d'au moins deux religieux capucins du couvent de Toulouse. Le Gardien, P. Anselme de Conï, y délégua les Pères François de Lyon et Étienne d'Aix. La Bibliothèque Angélique de Rome possède un récit de cette consultation. Trois principales questions furent posées : Le P. Ange peut-il en sûreté de conscience sortir du couvent, déposer l'habit monastique et prendre les armes pour la défense de la Religion catholique menacée ? Peut-il en sûreté et conscience s'y refuser ? Les supérieurs de son couvent peuvent-ils refuser de se rendre à la demande des trois Ordres de la province agissant pour le salut public ? En dépit de l'abondance et de la solidité des arguments tirés de la Sainte-Écriture, de l'histoire Ecclésiastique, du droit Canon et de la saine philosophie, les deux Capucins ne se rendaient pas. Ils objectaient que le Gardien du couvent de Toulouse n'avait pas d'ordre à donner au P. Ange sur ce point, puisqu'il n'était pas son supérieur direct. L'évènement était aussi rare qu'inopiné, leur scrupule naturel ; ils demandèrent à l'évêque de Lodève la permission de se retirer pour aller rendre compte à leur supérieur et prendre avec lui une décision au moins provisoire.

Ils partirent en hâte, mais l'assemblée toute entière était

gagnée à la solution que tous, clergé, nobles, parlement et peuple désiraient et réclamaient immédiate. Résolus à obtenir coûte que coûte et sur l'heure l'adhésion du P. Gardien et du P. Ange, les membres du clergé décident de se transporter au Couvent des Capucins, qui avait été très pauvrement construit sur la rive gauche de la Garonne, dans le faubourg de Saint-Cyprien. Au clergé se joignit une troupe compacte d'officiers, de parlementaires d'édiles et de gens du peuple ; dans le parcours assez long du palais archiépiscopal au couvent, cette troupe devint vite une foule qui envahit les rues avoisinantes et pénétra dans l'avant cour et dans la chapelle. Le soir était venu, car les délibérations s'étaient prolongées assez tard. Quand les théologiens demandèrent à voir le Gardien, celui-ci venait d'être prévenu du résultat de l'assemblée ; couché et en proie depuis plusieurs jours à une fièvre violente, il les fit prier de monter dans sa cellule. « Ils lui demandèrent de suite le P. Ange ; il le fit incontinent appeler mais protesta que ce n'estait point à lui de le licencier, ayant un supérieur majeur en la Province. à savoir le Commissaire provincial qui pour lors estait à Carcassonne, qu'ils lui en écrivissent, car il s'en remettait à lui. » Deux théologiens, un Jésuite, le P. Soyer et un Augustin, le P. Portuguez interviennent, leur discours est bref, il se résume en l'axiome : Il y a péril en la demeure. Ici d'ailleurs point n'est question d'aller contre la volonté des Supérieurs ou du Pape ; cette volonté, les circonstances actuelles autorisent, ordonnent même de la présumer affirmative ; le bien général est en jeu, le bien particulier passe après. Le P. Anselme était fort embarassé ; mais comme il n'était pas le supérieur du P. Ange, il crut pouvoir lui remettre le soin de décider de son propre sort et répondit à ses interlocuteurs : « Messieurs, je ne puis mieux vous dire que ceci : « Vous avez le Père Ange en ce couvent. Œtatem habet, ipse de se loquatur (1) ».

Appelé aussitôt, le Père Ange arrive et les théologiens le prennent à partie, « lui remonstrant par vives raisons qu'il

(1) Evangile de St-Jean, chap. 9. vers. 21.

pouvait et devait sortir de la Religion pour obvier à un grand mal public et estre cause de grand bien ; ce qu'il ne parut nullement gouster. Après lui leur ayant répliqué beaucoup d'excuses pertinentes, les théologiens lui protestèrent qu'il pécherait mortellement s'il ne sortait, et ne s'opposait à un si grand mal imminent à la République tant spirituelle que corporelle. Ceste protestation l'esbahit à bon escient et dit qu'il estait venu en la Religion des Capucins pour se garder du péché, et que si ceste opinion prévalait, qu'il aimait mieux sortir de la Congrégation que demeurer en péché mortel, que néanmoins il pensait bien le danger manifeste auquel il se mettait en sortant. A quoi les théologiens acclamant et l'encourageant de ne rien craindre, il se prit à protester que si le Saint-Siège Apostolique ni ses supérieurs n'advouaient sa sortie, il retournerait aussitôt en la Religion à quelque prix que ce fust, surtout quand survenant la paix, le peuple se pourrait passer de lui.

« Cestes et aultres protestations furent acceptées et admises de tous, et les théologiens promirent d'en écrire la résolution au Saint-Père et au P. Provincial, au Commissaire et au Général de l'Ordre, comme ils firent. Et ledit Père Ange avec les larmes aux yeux, prit congé dudit Père Gardien qui lui assigna un frère pour l'accompagner à l'archevesché. »

Le parcours du couvent des Capucins au palais de François de Joyeuse est long ; après avoir traversé la majeure partie du quartier populaire de Saint-Cyprien, on s'engageait sur le pont de bois qui à peu près à la même place qu'aujourd'hui enjambait la Garonne et par le quartier de la Dalbade, la rue du Taur, les rues actuelles d'Alsace-Lorraine et de Metz on arrivait devant la cathédrale Saint-Etienne. Les abords du couvent étaient remplis d'une foule énorme, impatiente de savoir le résultat de l'entrevue. Le P. Ange apparut escorté de son compagnon et des théologiens de divers Ordres, il fut salué par les acclamations enthousiastes de ce peuple qui n'espérait plus qu'en lui. A son nom les manifestants ajoutaient le cri de : « Vive le maréchal ! » Ce fut une marche triomphale, car « il fut porté, dit notre chroniqueur, plus par le peuple que par les pieds et son compagnon pensa estouffer

en la foule et presse du peuple qui remplissait toutes les rues jusqu'à Saint-Etienne. » Peut-être pensait-il pouvoir s'expliquer facilement avec son frère et recouvrer après entente avec lui sa liberté et le calme de son couvent. « Etant arrivé en la présence de Mgr le Cardinal, il fit plusieurs difficultés et protestations, mais à la fin importuné du dit Seigneur et de Mgr de Vilbeloing (1) », il déclara qu'il était « venu avec la bénédiction du P. Gardien pour travailler, malgré les difficultés et les dangers au bien de la Religion catholique et de la Sainte-Union ; il s'inclinait devant les prières et les adjurations de tous les Ordres, mais demandait que le Souverain Pontife fût consulté là-dessus dans le plus bref délai, car il entendait être en tout très humblement soumis d'esprit et de fait à sa volonté et à son autorité. Nous l'en avons loué vivement et l'avons assuré que le tout serait soumis à la volonté suprême du Saint Père comme l'exigeait le souci de notre charge (2) ».

Une fois la décision prise, la nature énergique du P. Ange lui commandait de l'exécuter sans retard. Il se retire dans les appartements privés de son frère, dépose la bure franciscaine et prend des vêtements de deuil par respect pour la mémoire de Scipion. « Le barbier du Cardinal lui ajusta la barbe et les cheveux autant qu'il put, pour paraistre en public faict à peu près comme les autres hommes. » Un coup d'œil de regret sur les cinq années de tranquille vie religieuse qui s'étaient écoulées depuis son entrée au couvent de la rue Saint-Honoré ne put qu'augmenter sa tristesse de se voir soudainement rejeté dans les dangers qu'il avait fui si délibérément. « Adieu ! heureux temps, » s'écria-t-il en revenant devant son frère. Il sortit du palais accompagné du Cardinal et des théologiens et parut devant la cathédrale. « La foule innombrable de citoyens de toutes classes » avait attendu anxieuse, craignant peut être un retour d'obstination monastique de la part de son nouveau chef. Quand elle le vit

(1) Son cousin. Voir plus haut p. 157.

(2) Ce passage est la traduction de la lettre latine adressée à Clément VIII par François de Joyeuse. Bibliot. Angélique de Rome, S. 103, fol. 209-212.

entouré du Cardinal et des principaux membres du clergé, elle comprit sa victoire et poussa des cris de triomphe. Vraiment le spectacle était nouveau et le tragique des circonstances en augmentait l'ampleur. En un instant la cathédrale fut pleine. Agenouillé devant le maître-autel, le P. Ange s'entendit adjurer par son frère de prendre en mains la défense de la Religion et de la Cité. Il monta à l'autel, saisit l'épée qu'on y avait déposée et la brandissant devant la multitude déclara qu'il n'avait accepté de sortir momentanément de son Ordre, que pour défendre de toute son énergie et au prix de tout son sang, s'il le fallait, la Religion catholique menacée. « Le Cardinal lui ceignit l'épée devant la Cour et le Parlement, dit notre chroniqueur capucin, » et le P. Ange redevint Henri de Joyeuse, duc maintenant de par la mort de son frère Scipion.

« Le lendemain 22 octobre, le Parlement au grand complet, assisté des cinq conseillers de la Cour de justice créait le P. Ange gouverneur de la province. » Le Cardinal n'avait pu accompagner son frère à cette solennelle séance, il avait dû s'aliter, ce qui lui arrivait fréquemment depuis son séjour prolongé à Rome où il avait contracté des fièvres paludéennes. Le Parlement délégua auprès de lui deux de ses principaux conseillers, François Gargas et Philippe Bertier pour lui annoncer sa décision. « Ils adressèrent dans les termes les plus flatteurs un discours au nouveau gouverneur venu avec eux, et lui demandèrent de ne pas refuser un honneur qui était aussi la charge de sauver la Religion et le pays. Devant cette prière, devant cette attente du Parlement et des Ordres de l'Etat, il promit dans toute la mesure des forces que lui donnerait la bonté de Dieu, de consacrer au salut du Catholicisme et de la province les efforts qu'il avait déjà offerts à Dieu par son entrée en religion Il avait bien conscience de sa faiblesse mais tenait à remercier le Parlement de l'honneur qu'il lui avait fait en lui assignant cette charge. »

Brousse nous a peint en quelques lignes l'allégresse des représentants des hautes classes venant rendre visite à leur nouveau chef. « Toute la noblesse, Messieurs du Parlement,

avec messieurs les Capitouls tressaillants d'ayse, le vinrent saluer avec des signes d'allégresse non pareille, et des actions de grâces d'avoir eu égard à leur affliction, avec protestation de mourir, quelqu'entreprise qu'il puisse avoir en la pensée. Il accueillit qui venait pour le saluer et rendit à chacun selon son grade et sa qualité. Sa réponse fut courte mais pleine d'efficace et de consolation. Tout après il chercha tous les moyens pour mettre quelque ordre dans les désordres qui accablaient le pays et convoqua les Estats à Carcassonne. »

Ce récit nous est confirmé par un passage curieux de la lettre adressée au pape Clément VIII, par François de Joyeuse.

« Après cette entrevue (en notre palais), le clergé, les membres du Parlement, la noblesse, l'Université, les Capitouls et tous les Ordres, le soir de ce jour là et les deux jours suivants, vinrent avec empressement rendre visite à leur Gouverneur pour le saluer et le féliciter, lui souhaitant toute prospérité. Lui-même, à son tour, se rendit au Parlement, au Capitole et auprès des magistrats ; il visita toute la ville. Il s'attacha immédiatement, par lettres et par sa présence, à rendre courage aux cités et aux forteresses ; il renforça la résistance de la province entière, rassemblant les troupes éparses, les regroupant et mettant en état de défense les citadelles et autres postes importants. Tout d'abord il eut soin de mettre en lieu sûr cinq grandes bombardes dont les hérétiques avaient formé le projet de s'emparer sans coup férir, il les fit transporter en ville et placer au meilleur endroit. Quand tout fut en ordre et tranquille dans la ville métropolitaine, la tenue des Etats Généraux eut lieu, les trois ordres réunis au couvent de Carcassonne, le trois novembre ; il s'y rendit ce même jour, et sa présence, ses paroles contribuèrent puissamment à confirmer la Province dans la fidélité à la Sainte Union. »

La réunion des États Généraux était en effet nécessaire pour affermir la situation d'Henri de Joyeuse, (ainsi l'appellerons-nous jusqu'à nouvel ordre) devant les délégués des diverses villes du Haut-Languedoc, lui permettre d'expri-

mer ses projets et demander des subsides pour les exécuter. A chaque réunion des États Généraux, cette préoccupation budgétaire apparaît parmi les principales ; elle montre des difficultés sans cesse renaissantes et occasionne des discussions qui, à vrai dire, se terminent toujours (car on est entre gens de même parti et on sent le besoin de se soutenir) par un vote d'approbation. Les États de Carcassonne ratifièrent, à l'unanimité, la nomination à la charge de gouverneur attribuée à Henri par le Parlement de Toulouse. Le jour de l'ouverture, François de Joyeuse présidait, assisté de Christophe de Lestang, évêque de Lodève, il donna la parole à son frère. L'assemblée tenait à grand peine dans le vaste réfectoire des Augustins, et pour la première fois Henri parlait devant un auditoire favorablement disposé certes, mais qui souhaitait avoir devant elle un vrai chef dont la parole fut claire, énergique et s'imposât. A lire le compte rendu, long et détaillé, que nous ont laissé les notaires de ces États, elle dut être satisfaite. Le duc de Joyeuse tient d'abord à rendre un hommage tout filial à son père, il rappelle comment, trente-cinq années durant, le vicomte Guillaume gouverna, avec autant de fermeté que de justice, le Languedoc au milieu des pires difficultés. Il n'a jamais consenti à déserter la cause du catholicisme et du Roy ; à cette double cause il a donné ses fils dont trois sont tombés sur le champ de bataille, lui-même est mort à la peine l'année précédente. Ses deux derniers fils luttent comme lui. « Quant à moi, ajoute Henri, j'avais choisi, il y a quelques années, un autre sort, une vocation dans laquelle je trouvais tout le contentement de mon âme. Dieu m'y avait appelé pour me garder à Lui. Mais je lui ai encore obéi lorsque j'ai été désigné par les trois ordres des États du pays pour prendre en mains, en leur nom, appuyé sur leur confiance, la défense de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. J'ai pensé, après longue réflexion, ne pouvoir faire chose plus agréable à Dieu que d'embrasser sa querelle si juste et si sainte. Je besognerai et batailleral. si nécessaire qu'il soit, pour la sauvegarde aussi du pays de ma naissance et de mes ancêtres. »

Il explique ensuite quelles raisons impérieuses ont hâté la

tenue des États à Carcassonne. Dans cette ville, reconquise, au prix de quels efforts ! par son frère Scipion, les représentants des trois Ordres sont accourus nombreux à son appel. « Sans doute, dit-il, les États ont toujours dessein de ne s'assembler qu'en toute permission et obéissance au Roy ou cejourd'hui à Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État et de la Couronne de France ; mais à cause de la difficulté du chemin et de l'urgente nécessité, ils n'auraient pu être assemblés à temps, s'il avait été décidé d'attendre la parole de Monseigneur le duc de Mayenne. »

Parmi toutes les questions à débattre et qu'Henri désirait voir trancher sans délai, une surtout lui tenait à cœur : la conclusion d'une trêve avec les royaux. Il demandait aux États leur avis, mais ne leur cachait pas qu'à ses yeux cette trêve était nécessaire. Le pays avait trop souffert pour qu'on l'estimât en état de supporter encore, d'ici quelque temps au moins, le poids d'une guerre aussi cruelle. Il ne disait pas, car ses auditeurs le savaient aussi bien que lui, la situation militaire difficile dans laquelle se trouvaient, en Languedoc, les partisans de la Sainte Union ; peut-être ne voulait-il pas faire figure de pessimiste ou de découragé, mais ses inspections de quelques jours à travers les postes et garnisons, l'avaient convaincu de la nécessité d'une période de calme ; il en profiterait pour regrouper ses forces et parer à toute éventualité.

Disait-il toute sa pensée ? On a disserté à ce sujet et les opinions les plus diverses ont été émises. Mais en dehors des motifs que je viens de rappeler, il est loisible d'en ajouter un autre d'ordre plus personnel : Henri était certainement sous l'influence de son frère François, ligueur sincère sans doute, mais prudent au milieu des manifestations de zèle religieux jugées par lui nécessaires ; le cardinal de Joyeuse, toute sa vie d'homme public en fait foi, a toujours entendu réserver l'avenir, en tout cas ne s'avancer qu'à coup sûr, entouré de minutieuses précautions ; Henri, novice en somme dans l'art de conduire ou d'inspirer les États d'une province aussi importante que celle du Languedoc, aura écouté les suggestions de son frère. Plus tard, ils différeront d'avis sur

le même point, mais précisément, Henri aura acquis plus d'expérience ou ne croira plus devoir rester aussi dépendant de François qui d'ailleurs, à ce moment, sera à Rome, dans l'impossibilité d'influence immédiate sur lui.

Quoiqu'il en soit la première préoccupation d'Henri fut la mise sur pied d'une armée nombreuse, bien équipée, bien payée. La majeure partie des troupes de la Ligue cantonnait à Azille, non loin de Narbonne. Montmorency rôdait aux environs avec plusieurs régiments, la menace était certaine. L'emprunt voté par les États sur l'initiative d'Henri devait servir aux besoins de l'armée. Les États le comprirent et n'hésitèrent pas à donner satisfaction au duc ; il réclama un conseil de finances qui fut aussitôt constitué ; il comprenait l'évêque de Lodève, un conseiller au parlement nommé par cooptation, trois bourgeois, l'un de Toulouse, l'autre de Carcassonne, le troisième de Narbonne, enfin le syndic du diocèse où le duc se trouverait au jour de la réunion du conseil,

Henri se trouvait aux prises avec des difficultés de toute nature. Le défaut d'unité monétaire, la variété des devises adoptées par les villes principales amenaient par suite de la concurrence commerciale ou de l'appauvrissement local une dépréciation de certaines monnaies d'échange. Les États de Carcassonne avaient dû en fixer le cours. Le 20 novembre 1592, le conseil municipal de Narbonne s'assemble sous la présidence du duc de Joyeuse et lui signale « le descry des pignatelles (1). » Henri leur « remonstre estre très marry dudict inconvénient et descry desdites pièces, à quoi faire lui a été faict grande instance par les Estats au nom de tout le pays. A quoi il a résisté de son pouvoir, pour l'intérest qu'il voyait estre dudict descry à la ville de Narbonne. Toute fois il n'a pu faire de moing que de leur accorder ledict descry, pour ce que ceste monnaye estre en défault. Qu'on advise ce qui se peult pour le bien et soulagement des habitants de Narbonne, il fera ce que luy sera possible, ne désirant aultre chose que leur bien. Qu'ils y advisent bien, car si

(1) Monnaie d'origine italienne et valant presque un sou de France.

les pignatelles ont mise en ceste ville, toutes celles du païs y seront apportées et icelle seule en portera l'intérest. » Le résultat de cette discussion fut celui qu'espérait le gouverneur : le conseil municipal décida de s'en tenir au cours arrêté par les États de Carcassonne.

Henri de Joyeuse, chef réclamé avec insistance, reçu avec enthousiasme par tous les corps de la province, voyait sa politique approuvée par la première assemblée du Languedoc ; il avait fait preuve de décision rapide et d'habileté en parole comme en acte. Il avait les mains libres et pouvait compter sur le dévouement de tous les Ligueurs. Son armée reconstituée se tenait prête à toute éventualité. Il crut l'heure venue d'exécuter le plan qui avait dû germer dans son esprit ou lui être indiqué par son frère dès les premiers jours de son gouvernement : il allait s'aboucher avec son parrain le duc de Montmorency et avec lui conclure une trêve qui permettrait aux populations pressurées de toute façon, de respirer et de reprendre pour quelque temps au moins le cours de leurs occupations pacifiques.

Henri quitta Carcassonne le 12 décembre après avoir demandé une entrevue au chef des Royaux. Les deux gouverneurs se rencontrèrent le 14 au Mas de Barbieu, entre Olonzac et Azille, dans le Minervois et à la limite actuelle des départements de l'Aude et de l'Hérault. Les deux parents se retrouvaient après une longue absence ; ils étaient catholiques, mais si différents d'idées et d'attitude ; je ne crois pas pourtant qu'ils éprouvèrent de la gêne à se revoir et j'aime assez le très court tableau que nous tracent de cette entrevue les premiers historiens du Père Ange. Loin de contredire les traits de ce récit où l'on voit les deux grands chefs ennemis tomber dans les bras l'un de l'autre, les autres documents ne font que les confirmer indirectement en nous signalant la cordialité, la franchise qui régnèrent entre Joyeuse et Damville à cette occasion.

« Tous deux, dit dom Vaissette, souhaitant également de mettre fin à la désolation de la province qui durait depuis si longtemps s'abouchèrent et convinrent, le 14 décembre d'une trêve d'un an, laquelle devait commencer le 1er de janvier

suivant, et finir le dernier de décembre. Le duc de Joyeuse suivi des députés des États qui l'avaient accompagné et assisté pour la conclusion de cette trève, étant de retour à Carcassonne, en fit part à l'Assemblée et la pria de pourvoir incessamment à l'entretien des gens de guerre nécessaires pour résister aux royalistes, quand l'occasion s'en présenterait. Les États approuvèrent la trève et en remercièrent le duc de Joyeuse, sans se départir de leur Union, et convinrent d'entretenir, tant qu'elle durerait, seize compagnies de gens de pied de cinquante hommes chacune et cent cinquante gens d'armes, sans les garnisons ordinaires. On imposa pour cela soixante dix mille écus, outre les deniers ordinaires qui devaient être employés aux frais de la guerre. Trente mille écus furent imposés pour acquitter la dette du pays. La trève fut ensuite établie quelque temps après en Quercy, en Rouergue et dans le pays de Foix... La trève donna le temps de respirer aux peuples accablés depuis si longtemps sous le poids d'une guerre cruelle et ruineuse, qui avait causé un préjudice extrême au pays en sorte que le commerce y était entièrement interrompu, et la plupart des terres étant sans culture, cela occasionna une grande disette, suivie d'une contagion qui fit beaucoup de ravages. »

Ces détails sur la misère qui régnait dans ce malheureux pays ne sont que trop exacts. Henri de Joyeuse soucieux du bien être des populations qui s'étaient confiées à lui s'intéressait à toutes les questions d'ordre économique et financier. Nous le voyons presser l'exécution de travaux importants à Narbonne. S'adressant au conseil municipal de cette ville il déclare « qu'il fera apparaistre le zèle et affection qu'il porte à ladite ville, à son bien, profit et commodité de ladite ville qu'il aime sur toutes les autres de son gouvernement. Et de tout qu'il juge que ung des principaulx biens que ladite ville peult avoir pour sa conservation, santé et aultres biens, est la remise en estat de la Robine conduisant l'eau en ladite ville ; partant exhorte tant Messieurs de l'Église, propriétaires des Moulins, des salins, que marchands et aultres y apporter leurs moiens pour y parvenir, offrant de sa part y fere tout ce que son authorité y pourra en justice apporter. »

Et pour répondre « à cette invitation, le chapitre de Saint-Just offre 1.000 escus (1). » Quelque temps après, le conseil de Narbonne « décide d'implorer l'aide de Mgr le Cardinal et de Mgr le duc de Joyeuse pour les dépenses du curage de la Robine, la ville étant trop pauvre. » Henri préleva plusieurs milliers d'écus sur le budget attribué à son gouvernement pour permettre à Narbonne d'exécuter ces travaux.

A vrai dire, il était soutenu par la bonne volonté de la population et de ses chefs ; partout où il passait, on le recevait avec les plus grands honneurs. Ce sont encore les édiles de Narbonne qui dans leur séance du 8 mars décident que Messieurs les Consuls feront ceste réception (du duc de Joyeuse) le plus honnorablement que fère se pourra avec les chapperons, à cheval, si fère se peult, et feront corps à part avec la justice. Et sera à mondit seigneur offert, de la part de la ville, tous les biens du général et particulier d'icelle, sans présentation des clefs, d'autant qu'on lui présente tout le bien du général et particulier. Et s'il les demande, les bailler (2). »

Le gouverneur après étude avait tranché cette épineuse question des pignatelles, et la manière dont il s'y était pris devait être agréable et utile aux édiles qui avaient formulé la réclamation, car ils expriment leur satisfaction en séance solennelle, et désignent « les consuls pour exécuter la commission du duc pour le fait de la monnaye (3). »

La trève conclue dans le Languedoc était un évènement considérable ; depuis plus de trente ans cette belle province était la proie des luttes de religion ; il paraissait improbable que la paix y revint à bref délai ; aussi la nouvelle en fût-elle accueillie à Paris avec étonnement ; le nom de l'ancien comte du Bouchage rappela aux Parisiens le brillant courtisan de jadis, devenu l'humble capucin de la rue Saint-Honoré et maintenant gouverneur de province, chef de la Ligue sous le nom de duc de Joyeuse. Faut-il croire que les politiques trouvèrent désagréable ce nouvel adversaire, alors qu'ils

(1) *Arch. municip. de Narbonne.* B.B. 2, folio 536.
(2) *Idem.* B.B. 2, folio 531.
(3) *Idem.* B.B. 2, folio 541.

avaient cru entendre sonner avec la mort de Scipion de Joyeuse le glas de la Ligue dans le Midi ? C'est bien probable, car les vers lancés à ce sujet dans le public par les poètes à leur service, n'expriment pas le fonds de leur pensée, tout au plus traduisent-ils leur dépit mal masqué sous les apparences d'une ironie d'assez mauvais goût. L'Estoile note qu' « en » ce mesme mois (janvier 1593) vinrent nouvelles à Paris de la treufve du Languedoc, faite par M. du Bouchage, duc de Joyeuse, surnommé auparavant Frère Ange, capussin. Sur laquelle métamorphose et la treufve faite par lui furent divulgués à Paris les vers suivants :

De peur des coups il quitta son espée
Pour prendre un froc et fit bien la pippée.
Après qu'il est aux armes appelé
Il sent encor son capussin pelé;
Car il fait treufve afin qu'il se repose.
Moine et guerrier, c'est toujours mesme chose.

Voiés si Thalosans sont gens bien entendus,
Qui faschés du harnais et du bast qui les blesse
Naguères ont choisi, entre moines rendus,
Un gentil capussin pour chef de leur noblesse.
Ce n'est pas mauvais choix, car, par ruse et finesse,
Il se tire avec eux des hasards des combats
Et laissant à la treufve appointer leurs débats,
Pend au crocq le procès du presche et de la messe.

Narbonne était bien la ville préférée de Joyeuse ; il lui voulait tout bien matériel et moral. Le Cardinal désirait installer les Jésuites dans cette ville et leur confier la direction du collège. Les termes de la délibération municipale du 20 mai 1593 semblent indiquer des tiraillements, mais aussi manifeste la générosité de François de Joyeuse. Les consuls exposent que Mgr le Cardinal « leur avait fait entendre son ancienne intention qu'est de bonifier les biens de la ville et mesme de augmenter le revenu du colliège, afin que la jeunesse de la ville et diocèze puissent mieulz estre instruictz, soit par Jésuites qui seront perpétuelz ou par régens annuelz. Le conseil décide que « Mgr le Cardinal sera humblement remercyé du bien qu'il offre faire à la ville et supplyé effectuer la rente. Et pour l'élection des régens, soit des Jésuites ou aultres régens annuelz, la soumet à la volonté dudit sieur

cardinal, mais si est reconnu que Mgr le Cardinal a intention de confyer la régence du collège aux Jésuites, on lui fera entendre que plusieurs fois ce faict a esté propagé aux habitans, que par plusieurs considérations, la ville ne trouve pas bon les Jésuites ; que toutefois, lesdits habitans se fient tant à Mgr qu'ils feront ce qu'il trouvera bon et utile (1). »

Il était naturel, et personne n'y verra de parti pris, que les deux frères s'intéressent aux progrès de l'Ordre franciscain, parmi ces populations du Midi qui lui furent dès l'origine si sympathiques. Fin février 1593, ils écrivaient au chapitre de Saint-Nazaire de Carcassonne et aux conseils des ville basse et haute pour les inviter à favoriser l'établissement des Capucins. Leur lettre était d'ailleurs une réponse à la requête formulée auprès d'eux par plusieurs nobles de la vieille cité (2).

Il nous faut maintenant revenir quelques mois en arrière pour achever de montrer le véritable caractère de cette sortie de l'Ordre franciscain qui a fait déverser des flots de critiques acerbes ou de moqueries sur le P. Ange.

On l'a vu, cette sortie fut l'œuvre des évènements agissant inéluctables sur tous les corps de la société ; aucun projet machiavélique, nul scénario ; les faits commencés à l'heure même où l'on apprit la mort de Scipion se déroulèrent en deux jours avec une rapidité surprenante ; la bonne foi, la sincérité du P. Ange ne font pas doute ; les Toulousains chefs et multitude étaient pleinement et spontanément d'accord dans une pensée qui s'éleva subite et sans préparation dans les esprits. Disons plutôt que la préparation fut celle des services rendus par les Joyeuse, et les qualités de commandement et d'activité dévouée que l'on attribuait au P. Ange. Pour flatteuse, cette appréciation était justifiée par sa vie antérieure ; elle le serait bien plus encore par la suite et le faits donnèrent raison aux Toulousains. On se persuade à la lecture des documents que cette absence de parti pris, cette unanimité dans un choix qui rompait avec ses aspirations à la vie religieuse et avec les lois canoniques, furent pour beau-

(1) *Arch. munic. de Narbonne*, B. B. 4, folio 538 et B. B. 8, folio 56.
(2) *Arch. munic. de Carcassonne* : Annales du Couvent des Capucins.

coup dans son acceptation d'un rôle auquel à coup sûr il n'avait pas songé.

Au moment où son frère Scipion disparaissait dans les eaux du Tarn, lui se préparait à rejoindre son couvent d'Arles. « Vous pourrez voir, mande-t-il au Père Denys, gardien du Couvent d'Avignon, par la lètre que j'écry au R. P. Provincial ce qui s'est passé en ces quartiers, comme j'étais sur le point de mon partenant pour m'en retourner en Provence vous trouver. Et le tout au premier jour j'espère, s'il plait à Dieu, vous fère particulièrement entendre ; qui sera, la cause que, par ceste-cy je ne vous en direy autre choze. Ceste cy sera seulement pour vous prier d'avoir tous-jours mémoyre de moy en vos sainctz sacrifices et oraizons, et de croire que comme que je fus, je suis et serey tou-jours Vre plus obligé filz à vous servir. »

Ainsi sa première pensée était pour le religieux qui l'avait connu et conseillé et auquel il avait voué une affection toute filiale. Il le charge de transmettre au Père Provincial de Provence, son supérieur direct, une lettre particulièrement importante. Il résume les faits des huit jours précédents et expose les motifs impérieux de sa sortie du cloître.

« Très Révérend Père dans le Christ. Votre tout dévoué. Salut et paix dans le Seigneur.

« J'ai le devoir et la rigoureuse obligation de vous dire non certes dans le détail, car vous le saurez bientôt, mais en résumé, ce qui s'est passé ici ces jours-ci après la mort triste et inattendue de mon frère. La population toute troublée croyait déjà être la proie des ennemis de Dieu et de la sainte Eglise. Tous les Ordres, le clergé, la noblesse et le peuple criant d'une même voix qu'il n'y avait en cette circonstance qu'un remède : ma sortie du couvent et reprendre les armes à la place de mon frère pour la défense de la foi et le salut commun. Les théologiens et les docteurs en saints Canons de l'Université se sont assemblés, et ont décidé que non seulement je devais agir ainsi, mais encore que j'y étais obligé sous peine de péché mortel ; ils invoquaient la très urgente nécessité et le danger que courait une cause aussi

chère que celle de la foi, de la gloire de Dieu et du salut de tout un peuple.

« De mon côté, je déclarais que je me sentais et me savais très indigne et très incapable de cette mission, néanmoins, attendu l'évidente et pressante nécessité et devant l'opinion de tant d'hommes de bien si éminents, j'ai agi contre ma volonté et mes goûts personnels; je n'ai pas voulu les préférer au bien public. J'ai dû consentir le même jour que j'en ai été ainsi sollicité ; j'ai reçu pour cela la bénédiction du Père Gardien de ce couvent. J'ai demandé aussi la permission du Commissaire de la Province ; j'attends avec confiance la volonté, le bon plaisir et les ordres des autres Supérieurs majeurs, surtout la volonté et les ordres du Souverain Pontife à qui je ne manquerai pas de soumettre tous mes actes. Je vous prie de le faire connaître à mes frères.

« Je compte donner bientôt avis à Rome de tous ces faits dans leur pleine exactitude et authentiquement racontés.

« Pour le moment, je ne vois rien autre chose de mieux que de me recommander chaudement à vous et à mes frères, car j'ai plus que jamais besoin de leurs prières. De mon côté, je prie Notre Seigneur qu'il donne à votre Paternité tout ce qu'elle sait si bien lui demander. »

« De votre Révérende Paternité, le fils et serviteur dans le Christ.

« De Toulouse, le 1er novembre 1592.

« F. Ange de Joyeuse. »

Quelques jours avant l'ouverture des Etats de Carcassonne, il écrit au Pape Clément VIII une lettre d'obéissance filiale que François de Joyeuse ira porter et dont il appréciera les termes auprès du Pape.

« Très Saint Père,

« Le Cardinal, mon frère, fera connaître à Votre Sainteté le désastre arrivé aux Catholiques de cette province, et il vous rendra compte en particulier des adjurations de tout le Clergé, de tout le Peuple et surtout de la noblesse. Ils vinrent dans mon couvent, (précisément à l'heure où la triste

mort de mon frère m'invitait davantage à m'éloigner du monde, et m'engageait à ne penser plus qu'à Dieu par un amour plus grand de la solitude), me déclarer que je rendrai compte sévère à Dieu et aux hommes de la ruine de notre Religion en cette province, si je ne prenais les armes et n'entrais en guerre pour la défense de la cause de Dieu. Je leur répondis que je voulais attendre les ordres de Votre Sainteté, et que je ne pouvais me persuader que Dieu voulait se servir d'un malheureux pécheur comme moi pour un tel rôle. Je n'aurais jamais consenti à quitter la consolation que Dieu avait daigner me donner en cette vie et que je goûtais si bien, si tous les théologiens de l'Université de Toulouse ne m'avaient fait entendre que j'offenserais Dieu gravement, si je maintenais mon refus en cette affaire (dont ils avertiraient de suite votre Sainteté), et si je ne préférais pas le bien commun qu'ils prédisaient assuré, à mes désirs et à nos sentiments personnels.

« Bref, puisque ma vie était consacrée au service de Dieu, je me résolus de le supplier de me rendre digne de supporter toutes les croix qu'il lui plairaît me donner en cette vie. Il appartient à Votre Sainteté d'ordonner à moi d'obéir à ses commandements, pour rester dans l'obéissance dont j'ai fait vœu. Je me mets en toute humilité aux pieds de Votre Sainteté et prie le Seigneur notre Dieu qu'il lui accorde une très longue vie pour le bien de toute la chrétienté. »

« De Narbonne, le 11 novembre MDXCII.

« De Votre Sainteté le très humble et très dévoué serviteur.

« Fr. Ange de Joyeuse ».

La lettre de la noblesse catholique du Languedoc à Clément VIII est assez longue et conçue dans les termes les plus flatteurs pour le P. Ange. Quelques lignes suffiront pour donner une idée exacte des sentiments qu'elle exprime. Elle est datée du 10 novembre:

« La noblesse venant de toutes partz en la ville de Tholose avec le Clergé et les Magistrats et les habitants de la Ville, ont poursuivy d'un zèle et affection incrédible envers Mon-

seigr le Cardinal de Joyeuse et les Supérieurs du couvent et Ordre des Capuchins, de retirer R. Père Fraire Ange de Joyeuse, jugeantz que c'estait l'unique remède en telle extrémité et la seule ressource des catholiques. Joint qu'il estait si qualifié non seullement pour la saincteté de vie et zèle à la Religion, mais aussy pour l'expérience des armes, gouvernement des provinces et maniement des affaires, qu'on ne pouvait en espérer que la sainte bénédiction de Dieu et tout bon succès. Espérant la Noblesse et tous les ordres que Votre Saincteté considérant notre extresme nécessité et en ayant pitié, nous octroyerait favorablement le R. Père Fr. Ange pour chef et Gouverneur et en donnera la dispence nécessaire ».

Cette lettre porte dix-huit signatures où nous relevons les noms des principaux compagnons d'armes de Scipion de Joyeuse : Montbérault, Ambres, Antraigues, de Planeses, Laterrasse, Caravelles, Chalabre, Moussolens, Blagnac.

Les lettres du clergé de Toulouse et des capitouls, datées du 6 novembre sont, à peu de chose près la reproduction résumée des procès-verbaux dûs à ces deux ordres et dont on a lu plus haut les passages les plus importants. Aux yeux du clergé la présence du P. Ange à Toulouse à cette heure critique est une attention de la Providence, qui a voulu par lui sauver la Sainte Union et le Catholicisme en Languedoc d'une ruine certaine. La rencontre de ces événements avec les leçons du bréviaire relatant le dévouement de Simon qui prend la place de ses frères Judas et Jonathas, morts pour la plus sainte des causes n'est pas pour le clergé toulousain une simple coincidence, il y voit un ordre de Dieu et il développe cet argument avec force détails.

Ce qui frappe surtout les Capitouls, c'est l'accord spontané, immédiat, complet qui dès la première heure s'est établi entre tous les ordres, tous les citoyens de Toulouse et des environs sur la personne du P. Ange. Une pareille entente en une question si ardue, à une heure si dangereuse, est une grande grâce de Dieu et la preuve manifeste que, par le P. Ange, il veut nous conduire et sauver le pays de Languedoc, et partant préserver les citoyens de l'hérésie.

Christophe de Lestang, évêque de Lavaur, fut chargé de toutes les pièces concernant cette affaire ; il partit à Rome dès la clôture des Etats de Carcassonne et détermina sans réelle difficulté Clément VIII à faire droit aux demandes des Toulousains. Le 9 juillet 1594, le Pape transférait le P. Ange de la « Religion des Frères mineurs Capucins dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour y prendre rang à titre de prêtre et y faire la profession habituelle, lui accordant entre autres choses le droit, pendant la guerre et tout le temps nécessaire, de défendre la Religion Catholique et la province d'Occitanie ; pour cela prendre les vêtements courts, porter les armes, commander aux armées, et continuer d'exercer la charge de gouverneur de cette même province. »

Aux termes de ce Bref, le Père Ange, cessant d'être Frère Mineur Capucin entrait dans l'ordre de Malte. Cette clause essentielle pourrait étonner, si l'on ne se souvenait que Rome ne consentait jamais à autoriser le port des armes et la direction effective des armées, à des moines ou religieux qui ne faisaient pas partie d'un des Ordres militaires alors encore florissants et particulièrement utiles au Catholicisme. Cette décision avait un autre but qui dépassait la personne du P. Ange ; elle mettait les protestants contre lesquels s'étaient dressés les Ligueurs au rang des infidèles ; les dangers qu'ils faisaient courir au catholicisme justifiaient cette assimilation dont personne au seizième siècle ne songeait à s'étonner. Le seul fait des variations innombrables, certaines étranges, de la Réforme protestante qui, suivant la pente logique de son premier principe : le libre examen, devait aller des excentricités des anabaptistes ou mormones au libéralisme doctrinal le plus échevelé et à l'athéisme, suffirait à prouver combien ici la Papauté voyait juste. Ceux qui estiment nécessaire une religion positive à principes fixes, déterminés par une autorité indépendante et venant directement de Dieu, assistée par lui, trouveront là une explication très satisfaisante de la naissance et des progrès de la Sainte Union. Et cela dépasse de cent coudées les excès commis de part et d'autres, excès qui ne doivent pas faire oublier l'idée juste et le but des catholiques : empêcher un

roi hérétique de parvenir au trône de France et d'y installer avec lui l'hérésie, au grand détriment du catholicisme dans le pays entier.

Entre temps, Henri de Joyeuse tombé gravement malade avait dû s'aliter pour plusieurs semaines ; il entrait en convalescence au mois de septembre et bientôt sur l'ordre du duc de Mayenne, convoquait les États qui s'ouvrirent le 21 octobre 1593 dans le réfectoire des Cordeliers d'Albi, sous la présidence de Christophe de l'Estang, évêque de Lodève. Le duc « y représenta que les Ligueurs avaient observé fidèlement la trève et que les royalistes y avaient contrevenu, soit par la prise d'Aubenas, soit par leur tentative pour surprendre la ville de Cordes. au diocèse d'Albi, où ils avaient été contraints de laisser leurs outils et leurs ferrures après avoir percé les murailles, qu'ainsi il était obligé d'entretenir un corps de troupes pour s'opposer à leurs entreprises, et que le duc de Mayenne demandait pour cela quarante mille écus, outre les deniers ordinaires de la taille. Christophe de l'Estang lui répondit et le pria de prolonger encore la trève pour le bien public, sans se départir du saint parti de l'Union, s'il en était requis par ceux du parti contraire. »

« On résolut de réitérer solennellement le serment de l'Union et de ne reconnaître aucun roi qui ne fût catholique et approuvé du Pape, suivant les anciennes constitutions de France. On attendit pour renouveler ce serment, l'arrivée du Cardinal de Joyeuse. On députa, pour aller à sa rencontre et le saluer au nom des États, deux évêques, deux grands vicaires et deux envoyés des barons. Le Cardinal, après son arrivée, se rendit avec le duc de Joyeuse et tous les gens des États dans le chœur de la cathédrale d'Albi, le dernier dimanche d'octobre. L'évêque de Lodève célébra la messe du Saint-Esprit et tous les assistants renouvelèrent le serment de l'Union. Le Cardinal fit le sien sur le grand autel ; ensuite le duc de Joyeuse et tous les gens des États le prêtèrent entre ses mains sur les saints Évangiles : ce qui fut suivi de la procession du Saint-Sacrement. Le Cardinal, s'étant rendu à l'assemblée deux jours après lui dit : « Comme le duc de Mayenne, par l'avis des États Généraux rassemblés à Paris

l'avait choisi pour aller à Rome pour les affaires de l'État et de la Religion, ce qu'il avait accepté, nonobstant qu'il fût nécessaire à la province, y étant induit surtout par le renouvellement du serment de l'Union que l'on venait de faire, ce qui serait d'un grand exemple pour le reste du royaume, et donnerait une grande satisfaction au Pape. » Il exhorte toutes les villes qui avaient des députés aux États à faire le même serment, et à continuer leur zèle pour la religion catholique et la maison de Joyeuse.

« L'évêque de Lodève en lui répondant au nom des États lui témoigna leur zèle pour la foi et pour sa famille, et supplia sa Grandeur d'élire un personnage d'honneur pour l'accompagner dans ce voyage de la part des États, au lieu du sieur Maran qu'ils avaient comme député, mais qui avait été fait prisonnier par les Turcs. »

Le lendemain 3 novembre, les États en corps accompagnèrent François de Joyeuse assez loin hors de la ville. Le duc avait formé une excorte nombreuse et bien armée ; la précaution était nécessaire, car le parcours jusqu'à Lyon était ça et là sillonné par les huguenots ou les lansquenets plus ou moins irréguliers de d'Epernon ; il pourrait leur prendre fantaisie d'arrêter l'envoyé de Mayenne et de priver la Ligue d'un appui précieux. Henri prit le commandement de la troupe et l'on arriva sans encombre à Lyon vers la mi-décembre. Le cardinal s'y arrêta quelque temps puis à petites journées s'achemina vers Rome où il arriva le 25 janvier 1594. Nous verrons bientôt les négociations ardues qu'il y entreprit.

Les États d'Albi s'étaient séparés le 19 novembre, et la trève renouvelée entre Henri de Joyeuse et Montmorency pour six mois (1594) donnait l'espoir d'une paix prochaine. La Ligue arrivait alors au tournant le plus difficile de son histoire. Henri de Navarre avait compris l'inutilité des efforts militaires accomplis par les protestants dont il était le chef pour dompter, et surtout pour s'attacher une nation en immense majorité catholique. La guerre religieuse soutenue par les Ligueurs était fatigante, exaspérante même pour tous, mais elle pouvait durer assez longtemps encore, et amener

une scission plus profonde encore entre Français par les haines inexpiables qu'elle créait. Les auteurs de la Satire Ménippée et autres pamphlets couvraient les chefs de la Ligue de traits plus ou moins spirituels, mais ils ne faisaient pas l'opinion de la masse, ainsi qu'on l'a imprudemment avancé ; le siège héroïque soutenu par le peuple de Paris contre les troupes combinées des protestants et des politiques le prouve bien. Aussi l'abjuration du Béarnais prononcé le 25 juillet 1593 en la Basilique Saint-Denis, fut moins le résultat des victoires d'Arques, d'Ivry et autres lieux, que la conséquence de la décision prise par les États Généraux de n'accepter aucun roi qui ne fût catholique. Et c'était la thèse essentielle toujours soutenue par la Ligue qui en définitive, plus souvent vaincue sur le champ de bataille l'emportait sur le terrain religieux et national qui depuis l'origine était le sien. Mais Henri de Navarre, psychologue pénétrant autant qu'habile homme de guerre, eut le courage ou l'adresse, comme on voudra, de marcher sur certaines considérations que lui soufflaient des conseillers protestants, et l'entrée dans le catholicisme lui parut la seule solution possible de l'angoissant problème posé par la mort d'Henri III.

Une fois franchi ce passage estimé longtemps si périlleux, il exécuta ou fit négocier d'autres importantes affaires avec sa rondeur habituelle. Son premier soin fut d'envoyer au Pape un ambassadeur chargé de faire lever l'excommunication qui pesait sur lui et d'amener Clément VIII à reconnaître la légitimité de ses droits au trône de France. Il conclut le 1er août une trève de trois mois avec Mayenne, malgré l'avis du Légat, dit de Thou. Son ambassadeur, le duc de Nevers part le 21 septembre, précédé d'Isaïe Brochard qui emporte une lettre où le roi annonce au Pape son retour dans le catholicisme. Nevers n'arrive à Rome que fin octobre. De Thou raconte tout au long les péripéties de cette ambassade. Parvenu dans la haute Italie, Nevers reçoit le 25 octobre une lettre du Cardinal de Saint-Georges ; ce conseiller écouté du Pape l'avertissait que Clément VIII refuserait de le recevoir en qualité d'ambassadeur. L'envoyé du roi de Navarre s'obstina ; arrivé à Rome, il crut habile de se faire aider par du Perron.

Mais leurs efforts échouèrent devant la défiance de Clément VIII qui refusa de donner l'absolution demandée et même blâma l'absolution *ad cautelam* accordée par plusieurs évêques de France. Il était réservé à François de Joyeuse de réussir dans cette épineuse négociation.

CHAPITRE IX

LE CHEF DE LA LIGUE EN LANGUEDOC

Certains historiens, à la suite de dom Vaissette (1), ont prétendu que le voyage de François de Joyeuse à Rome avait pour but de contrecarrer les plans dont le roi de Navarre avait confié l'exécution au duc de Nevers. C'est une erreur grossière. Les procès-verbaux des Etats d'Albi dont nous avons donné plus haut le résumé succinct et un simple rapprochement de date suffisent à prouver le contraire. Le cardinal était renseigné sur les intentions du roi de Navarre par Caulet, agent des Joyeuse à Paris. Une lettre d'apparence énigmatique et d'une obscurité voulue émanant de cet habile serviteur de la Ligue lui rappelait l'envoi à Rome d'une ambassade dont Mayenne avait chargé le duc du Maine. Le lieutenant général du royaume tenait à faire défendre sa cause auprès du Pape et Caulet se faisait là-dessus le conseiller du cardinal ; il s'agissait pour ce dernier de voyager de concert avec le duc du Maine. Caulet se fait pressant. « J'ai craint, écrit-il le 16 août, que vos incertitudes ne puissent être trouvées étranges par le dit seigneur, qui continue toujours à désirer ardemment votre venue et qui ne se paie guère volontiers de raisons que l'on puisse alléguer de votre retardement. » En fait, le duc de Nevers parti fin septembre arrivait à Rome à la mi-novembre, Clément VIII lui donna audience le 25 novembre, le 16 décembre, le 2 et le 8 janvier ; le duc

(1) *Histoire du Languedoc*, tome V. p. 465.

repartit peu après sans avoir pu fléchir les idées du Pape. Quand François de Joyeuse arriva dans la Ville Eternelle fin janvier, l'ambassadeur du roi de Navarre en était reparti depuis plusieurs jours.

Dom Vaissette semble avoir été poussé à formuler cette assertion par le récit que de Thou nous a laissé de l'ambassade de François de Joyeuse, récit tendancieux sur plus d'un point, mais qui a du moins le mérite de bien camper les acteurs d'une scène qui valait d'être racontée.

« Vers ce temps-là, le cardinal de Joyeuse, Claude de Bauffremont baron de Seneçay et Nicolas de Piles abbé d'Orbays arrivèrent à Rome et y reçurent audience le 28 janvier et le 9 de février. L'abbé d'Orbays avait été envoyé particulièrement par le duc de Guise. Ces députés ayant rappelé ce qui s'était passé depuis la déclaration du duc de Mayenne (sur la continuation de la lutte) firent voir que ce prince n'avait agi que pour la défense du royaume qu'on lui avait confiée et pour celle de la religion catholique, apostolique et romaine contre les hérétiques et leurs fauteurs, sous l'autorité du Saint-Siège. Ils dirent que le légat de sa Sainteté et les ambassadeurs d'Espagne ayant résolu de choisir un roi, le duc de Mayenne avait convoqué dans la capitale du royaume les Etats décrétés l'année précédente ; il avait alors donné une déclaration pour engager les princes du sang, les autres princes, les évêques, les seigneurs et toute la noblesse à se rendre à l'assemblée des Etats, afin de prendre des mesures communes pour assurer la religion et le repos de la France, dans la vue d'ôter tout prétexte, même à ses ennemis de l'accuser de n'avoir pas fait son devoir dans une affaire de cette importance. Ensuite il avait été contraint, de peur d'encourir la haine des peuples et même pour l'honneur de son parti, d'avoir une conférence avec les partisans du roi de Navarre ; qu'on avait d'abord appris par les bruits publics, ensuite de la propre bouche des députés du roi de Navarre sa feinte conversion ; les Espagnols à ces nouvelles pressent à contre temps l'élection d'un roi, même contre l'avis des seigneurs présents, ils faisaient là de grandes fautes par les propositions qu'ils avaient faites ;

qu'on avait d'abord parlé de mettre la couronne sur la tête de l'Infante d'Espagne, ensuite d'élire l'archiduc Ernest, et qui enfin on avait proposé le mariage de l'Infante avec le duc de Guise pour leur donner la couronne et le droit de succéder *in solidum* ; que ces variations avaient fait penser aux députés des Etats que les Espagnols n'avaient en vue que de bouleverser l'Etat.... qu'ils voulaient éblouir le duc de Guise par de vaines espérances ..... que le duc de Mayenne n'avait rien oublié pour parer ce coup (la soumission générale au roi de Navarre) afin de réserver cette affaire toute entière au jugement de sa Sainteté.

« Le Pape ayant témoigné qu'il était content du zèle et de la prudence du duc de Mayenne, répondit qu'il était trop éloigné de la France pour porter un jugement certain sur l'état du royaume et qu'il fallait attendre que ce duc qui l'avait gouverné juqu'ici avec tant d'habileté, lui découvrît quels étaient les remèdes qu'on pouvait appliquer aux maux de l'Etat. Il fit ensuite entrer l'abbé d'Orbays pour défendre les intérêts du duc de Guise, et afin que l'affaire fût agitée en sa présence.

« Le cardinal de Joyeuse termina son discours. Le Pape ayant répondu qu'il en délibérerait, dit qu'il ne pourrait s'expliquer davantage avant d'avoir demandé l'avis du roi d'Espagne. Alors l'abbé d'Orbays discourut longuement ; il demanda au Pape de défendre les intérêts du duc de Guise qui implorait sa protection, et d'envoyer un légat ou un nonce en Espagne pour connaître les intentions de Philippe II. Le Pape fit le récit de ses entrevues avec le duc de Nevers : il ne découvrait aucune marque d'une conversion sincère dans le prince de Béarn ; il ne pouvait donc lui donner l'absolution ; car ce prince, au mépris de l'excommunication dont ses envoyés reconnaissaient la force, avait continué à faire la guerre en France sur laquelle pourtant il n'avait plus de droits ; il n'avait rien changé à la situation religieuse dans le Béarn, ni rendu à l'Église les biens qui lui avaient été enlevés, qu'il entretenait actuellement une correspondance plus étroite qu'auparavant avec les princes protestants d'Allemagne et avec la reine d'Angleterre ; qu'on n'avait

même pas discontinué de faire le prêche dans son palais pour sa sœur et qu'il ne donnait de marque de catholicité qu'en faisant le signe de la croix ; que c'était par ces motifs qu'il aurait renvoyé le duc de Nevers sans lui accorder sa demande. »

Les sources d'information dont disposait le Pape étaient multiples, mais toutes n'offraient pas les mêmes garanties de vérité et surtout de désintéressement ; les rapports des nonciatures ou légations, celles d'Allemagne tout au moins exposaient exactement les faits ou les idées du jour, mais les actes et paroles de Philippe II étaient sujets à caution ; on se souvenait à Rome de la diplomatie audacieuse à la fois et retorse d'Olivarès, et si Clément VIII consentait à consulter le fils de Charles-Quint sur certaines affaires de la catholicité, il semble s'être défié et à bon droit de ses visées ambitieuses.

Au demeurant, pour le Pape comme pour les chefs catholiques la situation était fort embrouillée ; Clément VIII arguait contre le roi de Navarre de faits certains et il lui semblait qu'une conclusion d'insincérité s'en dégageait nettement. A Rome un tel état d'esprit était naturel, les évènements dont la France avait été le théâtre et la victime avaient contribué à le former et nul historien ne peut songer à s'en étonner. Jusqu'en ces dernières années on a discuté avec plus ou moins d'impartialité ou de sang-froid la valeur morale du retour d'Henri de Navarre au catholicisme. Etait-il sincère? La pression des évènements toujours puissante sur un esprit positif et habile comme le sien n'avait-elle pas été plus forte que la pensée intime qui pouvait s'y agiter en sens contraire. La conduite postérieure d'Henri IV, si favorable qu'on la puisse montrer en faveur du catholicisme ne démontre pas par elle-même la sincérité du début. A coup sûr, il s'est livré un combat dans l'âme du Béarnais et s'il a opté pour le catholicisme, il serait, au regard des faits, téméraire de prétendre que la politique n'y fût pour rien. Entre l'abjuration à Saint-Denis (25 juillet 1593) et le sacre dans la cathédrale de Chartres (27 février 1594) sept mois, au cours desquels Henri de Navarre peut réfléchir sur la nécessité d'un

changement de direction religieuse complète pour être entièrement loyale en face de son peuple. La main de Duperron était visible depuis quelque temps déjà en cette affaire aux aspects complexes. L'ancien calviniste, devenu homme d'Eglise puis lecteur d'Henri III était, à la mort de celui-ci entré dans les bonnes grâces du Béarnais ; on lui a reproché un gros grain d'ambition et trop de complaisance pour des moyens d'aboutir qui eussent répugné à d'autres ; tout n'est pas à rejeter dans cette accusation ; mais Henri IV n'était pas homme à reculer devant ces défauts dont il avait vu tant d'exemples bien plus étendus autour de lui. Duperron lui fut un serviteur dévoué, un ami fidèle autant qu'habile, un conseiller plus écouté sur le point de vue religieux que Mornay et les évènements prouvèrent que ce fut tout bien pour la France.

Henri de Navarre était tiraillé en sens contraires. Mornay, d'Aubigné et combien d'autres braves serviteurs de sa cause luttaient avec acharnement contre une conversion, qui mettait à néant leurs espérances d'un grand pays conduit au calvinisme, par son chef resté fidèle à la mémoire de l'âpre religionnaire que fut Jeanne d'Albret. Mais les Politiques étaient nombreux autour du Béarnais ; ils avaient sur lui d'autant plus d'influence que vainqueurs de la Ligue à sa suite, ils répugnaient à abaisser leur foi catholique devant les exigences plus ou moins masquées de ces « Messieurs de la Religion prétendue réformée. » A cet égard l'attitude de Montmorency est caractéristique ; il est le premier lieutenant d'Henri de Bourbon dans le midi , mais la rude guerre qu'il fait aux Ligueurs ne l'empêche pas d'être catholique dans le fonds et nous l'avons vu soucieux de maintenir la foi traditionnelle dans les régions soumises à son autorité, par l'éloquence de ces religieux que les calvinistes poursuivaient d'une haine jamais apaisée.

Clément VIII n'ignorait pas les difficultés auxquelles se heurtait le roi de Navarre ; mais la preuve ne lui avait pas été faite de la bonne foi de ce néophyte évidemment intéressé à proclamer son catholicisme ; là, pas ailleurs, est la raison de l'échec enrégistré par le duc de Nevers ; c'est aussi en

partant de la défiance prudente du Pape qu'on s'expliquera mieux la résistance tenace des chefs Ligueurs et de leurs troupes ; comme Clément VIII ils veulent voir jusqu'à l'évidence le catholicisme du Béarnais, hier calviniste, devenu en un tournemain le disciple du Pontife de Rome. L'affaire était de la plus haute importance ; si les Ligueurs l'ont seuls compris ainsi, c'est à leur honneur ; nul ne peut leur en faire grief ; ils désiraient la paix, mais ne voulaient pas être dupes d'une manœuvre qui leur eût ravi tout le bénéfice de leurs efforts, et les aurait livrés pieds et poings liés au pouvoir de l'hérésie triomphante.

Henri de Joyeuse sera de ces chefs Ligueurs qui ne se rendront qu'à l'évidence et les résultats que lui vaudra sa ténacité opportune et froidement habile prouveront la légitimité de sa conduite et la noblesse foncière du but de la Sainte Union. Des appuis fidèles lui restaient assurés. Le Parlement de Toulouse envoie aux échevins de Narbonne une communication relative aux derniers évènements survenus à Paris et dans le Languedoc ; le conseil décide le 13 février que « Messieurs les consuls feront entendre à la Court qu'il ne tiendra à la ville qu'il ne soict toujours du sainct parti, soulz le commandement de Mgr le duc de Joieuse (1). » Le 7 avril, les autorités de Narbonne sont mises en émoi par la lecture des lettres adressées aux consuls par Henri de Joyeuse, le Parlement et les Capitouls « sur le subjet de l'entrée du roy de Navarre à Paris. » Le conseil adopte l'avis de Monsieur le grand archidiacre présent à la séance et le formule en termes énergiques : « Fère fère bonne garde, demeurer unis, et dépputer deux personnaiges, l'ung d'église, et aultre de la ville pour conférer ceste union avec les habitans de Carcassonne, Limoux, Castelnaudary, Mgr le duc et Court du Parlement. » Le 20 avril, les consuls annoncent au conseil qu'ils ont délégué M. de Labourgade auprès de Mgr le duc de Joyeuse et de M.M. de la Court du Parlement. Cette délégation est approuvée : son but « continuer la même foy,

(1) *Archiv. municip. de Narbonne*, B. B. 2, fol. 575.

promesse et fidélité à Mgr le duc, Court de Parlement et villes unies (1). »

Dans les derniers jours d'avril, certains parlementaires de Toulouse gagnés à la cause d'Henri de Navarre poussent leurs collègues à se rapprocher de lui. Le délégué de Narbonne, le 3 mai, raconte au conseil dont il est le porte parole « que M.M. de la Court du Parlement estaient en délibération de fère crier : Vive le roy ! sans. sur ce, prendre l'advis du clergé, de la noblesse, ny aultre. Alors l'archidiacre de Narbonne « expose ce matin avoir faict assembler les ecclésiastiques et ont été d'advis depputer un de leur compagnie vers Mgr le duc et court du Parlement pour leur remonstrer ne trouver bon fère aucune délégation vers le roy de Navarre, que par préalable, ce ne soict par délibération de tous les Estats de païs, et de l'advis de tous, cecy doibt être envoyé et non aultrement. Et au cas où ladite court ne vouldrait accorder ladite assemblée, ont doibt envoier vers Sa Saincteté pour en rien altérer leurs consciences. » Et le conseil adopte à l'unanimité les résolutions prises par le clergé de Narbonne (2).

La vieille cité gallo-romaine était un fief des Joyeuse. Le Cardinal gouvernait encore cet important diocèse et son influence acquise par un dévouement et une générosité très appréciés y était prépondérante. On s'explique la fidélité reconnaissante des Narbonnais ; mais dans les archives municipales d'autres villes, telles Carcassonne, Limoux, Lavaur, Castelnaudary on trouve des décisions conçues à peu près dans les mêmes termes.

Henri de Joyeuse devait reconnaître ce dévoûement ; les villes ligueuses faisaient appel à son autorité pour aider à leur relèvement économique ; la solution équitable n'était pas toujours facile à trouver, car les édiles et consuls se trouvaient le plus souvent en face d'un obstacle inévitable : la présence des troupes nécessaires à la défense de la Sainte Union. Le 1er avril, deux députés du Conseil de Narbonne rendent compte de leur mission à Toulouse auprès de Mgr le

(1) *Archiv. municip. de Narbonne.* B B. 2, fol. 576.
(2) *Archiv. municip. de Narbonne.* B. B. 2, fol. 588

duc, « à effet d'obtenir une crue de vingt sols sur le sel pour parer au paiement des dettes contractées pendant la guerre. » Ils ont obtenu gain de cause ; le conseil les remercie et leur accorde une gratification.

Voici qui est plus ardu : Le même Conseil dans sa séance du 3 juillet, « supplye Mgr le duc de faire réintégrer le plus tôt possible l'artillerie et les munitions de guerre qui sont à Lésignan, et de congédier les deux compagnies qui tiennent garnison en ceste ville. » Le gouverneur du Languedoc rappelle son affection pour Narbonne, le souci qu'il a toujours pour la prospérité de ce pays fidèle, mais ajourne sa réponse définitive en raison de la gravité des évènements qui peuvent se produire. Il laisse d'ailleurs entendre que bientôt les circonstances indiqueront le moyen de satisfaire à une réclamation qu'il juge légitime. Quelques mois après c'est chose accomplie, mais alors la situation s'éclaircit, la lutte religieuse va prendre fin et les troupes de la Ligue n'auront bientôt plus la même utilité. Quelques semaines plus tard, le même Conseil élève auprès d'Henri de Joyeuse une requête renouvelée de l'année précédente, mais cette fois il y joint un argument batailleur « Il y a lieu de prier Mgr le duc d'empescher la traite des blés, afin d'arrester l'abus qu'on en faict, soulz prétexte de les fére venir des lieux du contraire party ; il sera supplyé de révoquer toutes pattentes, sy aucunes en a donné. » Narbonne était à l'extrémité de la région languedocienne soumise à Henri de Joyeuse ; à quelques lieues de là, le duc de Ventadour, gendre de Montmorency, commandait les royaux jusqu'au delà de Montpellier et pour Narbonne la menace, en cas de rupture de la trève, était grave autant qu'inévitable ; le Conseil connaissait bien le danger d'une pareille situation ; mais la paix même provisoire réveille tous les instincts économiques et l'on s'explique que les Narbonnais tinssent à trafiquer de leur propres blés au lieu de jeter leur or dans la poche de leurs ennemis par des achats jugés inutiles.

CHAPITRE X

LES DERNIERS COMBATS. — L'ÉDIT DE FOLEMBRAY

Une nouvelle prolongation de la trève avait été conclue le 8 mars 1594 pour six mois. A Paris et généralement en dehors du Languedoc, les choses étaient bien plus avancées. Henri IV fait son entrée solennelle dans la capitale le 22 mars, et nombre de villes semblent n'avoir attendu que cette manifestation d'autorité pour faire acte d'obéissance. Le nouveau souverain a le secret de dompter les cœurs les plus rebelles ; son habile courtoisie vient à l'appui de sa bonté native et les rancunes les plus tenaces s'apaisent devant un geste qu'il exécute avec autant d'aisance que d'urbanité.

« Madame de Montpensieur, raconte Fontenay-Mareuil en ses *Mémoires*, s'étant trouvée dans Paris quand il y entra, en eut de grandes appréhensions, n'en attendant que de forts mauvais traitements, à cause qu'elle s'était toujours étrangement déchainée contre le roi Henri III et contre lui. Mais comme il cherchait à gagner les gens plutôt qu'à les châtier, il alla chez elle dés qu'il put estre dégagé de toutes ses affaires et lui parla aussi bonnement et aussi familièrement que si elle eût toujours esté pour lui. Et lui ayant demandé la collation, parce qu'il n'avait presque rien mangé de tout le jour, comme elle s'avançait pour faire l'essai devant qu'il y touchât, ainsi qu'il est accoutumé, il l'en empescha et ne le voulut jamais souffrir, quelque effort qu'elle en fît, disant qu'elle était d'un sang qui n'avait jamais empoisonné personne, et avait bien d'autres moyens pour se venger de

ses ennemis. De quoi elle demeura si surprise, aussi bien que de toute sa manière d'agir que considérant l'effect que cela pourrait faire sur d'autres, elle l'écrivit à l'heure même à Mr du Maine, son frère et à Mr de Guyse son neveu, et qu'ils s'accommodassent promptement avec lui, s'ils ne voulaient demeurer tout seuls : étant impossible dans la conduite qu'il tenait que tout le monde ne les quittât et ne se donnât à lui. »

Catherine Marie de Lorraine, fille de François de Lorraine duc de Guise et d'Anne d'Este, avait épousé le 4 février 1570 Louis II de Bourbon, duc de Montpensier. Ligueuse déterminée, elle n'avait pas peu contribué au succès de la Sainte Union. Nous l'avons vu aux Etats de Blois exciter ses parents et amis contre Henri III pour qui elle avait autant d'animosité que de mépris. L'assassinat de ses deux frères lui mit au cœur une haine farouche contre les Protestants et les Politiques. Il n'a jamais été prouvé qu'elle eût comploté la mort du roi, moins encore armé le bras de Jacques Clément ; mais la disparition tragique du malheureux Valois lui causa une joie qu'elle n'eut pas la grandeur d'âme de mater ou l'adresse de cacher. Pourtant sa soumission à Henri IV fut sincère et totale, quoiqu'elle ne consentit jamais à mêler le moindre grain de flatterie à cette attitude que son esprit violent mais logique et droit avait jugé indispensable. Trois ans après son mariage elle avait eu un fils qu'elle éleva dans les sentiments du catholicisme le plus pur et que nous retrouverons bientôt dans un évènement considérable de la vie d'Henri de Joyeuse.

« Un pareil exemple, dit dom Vaissette, ne fut pas capable d'ébranler l'obstination de la plupart des villes du Languedoc qui s'étaient dévouées à la Ligue et qui persistèrent dans leur désobéissance et leur rébellion animées par le duc de Joyeuse, qui, sous les dehors affectés d'une piété mal entendue, cachait une ambition démesurée et extrêmement déplacée dans la personne d'un prêtre et d'un religieux qui faisait profession d'humilité. » L'attaque ne pouvait être plus directe ; les intentions mêmes du chef de la Ligue sont mises en cause. Les auteurs de *l'Histoire du Languedoc* se montrent toujours partisans des idées en cours chez les

Politiques, ils n'arrivent pas à comprendre qu'à ce moment des chefs catholiques aient pu se défier de la conduite nouvelle d'Henri de Bourbon et attendre une décision du Pape Clément VIII. L'attitude des Ligueurs du Languedoc pourtant était logique et les faits ne lui ôtent pas le caractére de franchise qu'elle avait eu jusque là. Leur point de vue était religieux, catholique et donc soumis, vu surtout son importance, à un acte du Souverain Pontife.

Cependant, un mouvement anti-ligueur se dessina au sein du Parlement de Toulouse, après l'abjuration d'Henri de Navarre. Quelques conseillers s'absentèrent du Palais ou se retirèrent ailleurs ; mais le corps du Parlement demeura toujours attaché au parti de la Ligue. Dans les premiers jours d'avril on apprit la reddition de Paris. Le duc de Joyeuse se rendit au Parlement toute la cour réunie ; après un échange de vue assez bref avec les conseillers, il donna aux capitouls l'ordre de veiller à la sureté de la ville. On décida « de députer au duc de Mayenne pour l'assurer de fidélité, d'écrire à Rome au cardinal de Joyeuse pour lui apprendre la situation des affaires, et d'affermir l'Union dans les villes du ressort, sous l'autorité du duc de Joyeuse et du marquis de Villars. »

Quelques jours après, Antoine de Bruyères, abbé de Villeloing, cousin des Joyeuse, délégué par le clergé de Toulouse aux États généraux de la Ligue tenus à Paris sur l'ordre de Mayenne, arrivait accompagné de François de l'Estang frère de l'évêque de Lodève. Ils avaient eu audience d'Henri IV qui leur avait donné une lettre de créance avec charge de la communiquer au Parlement... Le premier président Bertrand réunit les chambres et, sur décision prise d'accord avec le duc de Joyeuse, les deux députés firent par écrit l'exposé de leur mission. Le roi offrait la paix au duc de Joyeuse et aux villes du Languedoc restées fidèles à la Ligue, il leur promettait d'user de clémence à leur égard et de tout oublier de ce qui avait pu être dit et fait contre lui et son autorité. Henri IV parlait ferme et croyait vaincre rapidement des résistances apparemment énervées ; mais il rencontra dans Villeloing et l'Estang de rudes joûteurs qui

lui tinrent tête. La soumission du duc de Joyeuse et de la Ligue ne pouvait pas se faire avec une pareille désinvolture. Le cardinal archevêque de Toulouse était à Rome et une aussi importante affaire ne pouvait être réglée sans qu'il le sût et en donnât son avis. Henri IV le prend de haut. « C'est un prétexte pour éluder votre soumission, s'écrie-t-il, impatienté. Eh ! bien dites au Cardinal de revenir sans tarder. » Villeloing a la réplique aussi habile que prompte. « Mais, Sire, le Seigneur Cardinal peut être plus utile à Votre Majesté à Rome qu'en Languedoc. » L'argument était de première valeur et le roi qui prisait fort les qualités diplomatiques de François de Joyeuse et déjà se disposait à les employer, se radoucit, il consentit à ne pas exiger son retour et même donna à Villeloing un passeport dont pourrait user un délégué que le Parlement de Toulouse chargerait d'aller à Rome, avertir le Cardinal de ce qui se passait en France. Le Parlement nomma un ancien capitoul, la ville de Toulouse en désigna un second ; ces deux magistrats devaient aller exposer au roi la pensée des Ligueurs et s'entendre plus amplement avec lui. A la même séance on députa vers le cardinal de Joyeuse pour le renseigner sur l'état des affaires et « le prier d'agir auprès du Souverain Pontife pour la tranquilité du royaume, la conservation de la religion et le repos des consciences, à cause des serments antérieurs. »

Ces négociations préliminaires s'étaient accomplies sans trop de heurts et l'on pouvait espérer dans une paix prochaine, lorsque les protestants aussi maladroits que déloyaux rompirent la trève en s'emparant par trahison ou par attaque brusquée de plusieurs places importantes. Montmorency était parti de Pézenas le 23 juillet pour se rendre à l'invitation d'Henri IV qui venait de le nommer connétable ; les huguenots mettent le siège devant la petite ville forte de Montréal : la garnison réduite ne put offrir qu'une courte résistance ; après trois jours de combats, les assiégants pénétrent dans la ville, y mettent le feu qui en détruit la plus grande partie. Mis en goût par cet exploit facile, ils se présentent devant Aubenas ouvert et mal

armés et s'en emparent. Peu après ils essaient d'encercler le Puy en Velay ; mais là ils rencontrent un des principaux lieutenants d'Henri de Joyeuse, le vicomte de Lestrange ; son énergie, ses habiles dispositions prises d'accord avec les consuls et la population catholique forcèrent les protestants à s'éloigner. Aussi le 9 novembre, à l'ouverture des États qu'il avait convoqués à Lavaur dans le réfectoire du couvent des Cordeliers, le duc de Joyeuse, après avoir présenté les lettres de commission du duc de Mayenne était en droit de dire que « s'il avait religieusement fait observer la trève, il avait ainsi agi nonobstant les contraventions des royalistes. » Il exhorte l'assemblée « à demeurer fidèle à l'Union, et à ne pas imiter les villes et provinces voisines qui par leur divisions se sont jetées dans le précipice. »

Le serment de la Ligue fut renouvelé avec grande solennité : les Parlementaires furent unanimes à promettre de repousser toute proposition qui n'aurait pas l'agrément des États et du duc de Joyeuse ; Henri demeurait leur chef, ils n'en reconnaissaient pas d'autre. Celui-ci reçut à Toulouse où il se tenait en permanence les délégués des États, et en retour déclara « qu'il ne reconnaitrait jamais le roi de Navarre pour roi de France que les États n'eussent été ouïs d'abord pour déduire leurs intérêts. » Cette dernière condition pour importante et catégorique qu'elle fût découvrait le fonds de la pensée d'Henri ; il ne demandait pas mieux que de mettre définitivement bas les armes et voir le Languedoc soumis à l'autorité du nouveau roi. Mais il voulait des garanties ; il lui paraissait déloyal que les réprésentants de la Province sous ses ordres et qui lui avaient toujours prouvé leur obéissance et leur collaboration dévouée ne fussent pas maîtres de décider de leur sort.

Henri IV croyant l'heure enfin sonnée de la réconciliation avec les ligueurs tenaces du Languedoc avait fait choix d'Aimeri de Vic pour leur faire entendre ses conditions de paix. Le diplomate était attendu à Toulouse ; conseiller d'Etat éloquent et plein de ressources, il semblait qualifié pour réussir dans cette tâche délicate. Malheureusement son arrivée coincidait avec l'irritation légitime suscité par les

déloyales attaques protestantes qui avaient répandu l'émoi dans le Haut-Languedoc.

Henri de Joyeuse n'avait fait qu'une courte apparition aux États; il était revenu à Toulouse le 1er décembre et le 3 il écrivait à l'Assemblée de Lavaur ; il la pressait de lui envoyer deux députés qui seraient sous sa direction les porte parole de la province devant le commissaire royal, et à l'avance établiraient un rapport qui pût servir de base à la discussion. Leur entrevue avec le gouverneur prouva l'accord complet qui régnait entre les Ligueurs et le 12 en faisant leur rapport à l'Assemblée, ils déclarèrent au nom du Parlement et du gouverneur « qu'il ne serait fait aucun accord qui pût préjudicier à la religion catholique et aux libertés du pays; les Etats étaient engagés à continuer leurs séances jusqu'à la fin des conférences avec le sieur de Vic. »

Le projet de paix était amorcé des deux côtés, mais les conditions arrêtées par Henri IV et la Ligue différaient sensiblement. Les partisans de la Sainte Union entendaient garder leurs coudées franches et se refusant jusqu'alors à voir dans le Béarnais le roi légitime, manifestaient implicitement leur volonté de traiter avec lui d'égal à égal. Henri IV jusqu'au mois d'août 1595 semble s'être mépris sur la mentalité des Ligueurs du Languedoc ; il les voyait soumis et revenus au calme avec la simple promesse d'un oubli total du passé et quelques promesses d'ordre matériel ou pécuniaires aux premiers chefs. Il se trompait. En décembre 1594, il avait usé de cette tactique à l'égard d'Henri de Joyeuse. « Je dois vous faire savoir, écrivait le 20 décembre l'évêque de Béziers au cardinal Aldobrandini, que de Toulouse est venue la nouvelle certaine que le roi a fait offrir à Monsieur de Joyeuse cinquante mille francs d'entrée en bénéfices et de le faire promouvoir au cardinalat. Il n'a pas voulu accepter, et il demeure ferme à vouloir la lieutenance de la partie du Languedoc qui est sous son obédience. »

Avec la logique toujours âpre de son caractère, le duc entendait accomplir jusqu'au bout cette œuvre de chef qu'il n'avait pas cherché, mais qu'il avait juré sur l'autel de Saint-Etienne d'exécuter sans défaillance. Le clergé, les religieux

surtout obéissaient à son impulsion quand il la leur manifestait clairement. « Nos pères et frères ont quitté Béziers, écrit le Père Emmanuel, provincial, à l'évêque de cette ville, ils n'y peuvent demeurer sans prier pour le roi. Ils sont sortis secrètement pour ne causer aucun trouble, mais hors de la ville, ils vous continueront leur reconnaissance et leurs services. » A Béziers comme dans les autres villes soumises à l'autorité de Montmorency, les magistrats royaux émettaient la prétention d'obliger les membres du clergé à prier pour Henri IV, à se découvrir au prononcé de son nom, à recommander le respect de sa personne dans leurs prédications : toutes choses contradictoires avec l'attitude adoptée et maintenue énergiquement par Joyeuse, et bien que Béziers ne fut pas ville ligueuse, l'influence du lieutenant-général de Mayenne s'y faisait sentir tout au moins auprès de ses frères en religion. L'évêque de Béziers, écrivant le 28 décembre au cardinal Aldobrandini, l'indique clairement. Il regrette le départ des Capucins survenue deux jours avant son arrivée. Il a mandé le Père Provincial à Agde et lui a dit de faire revenir au moins quatre religieux ; celui-ci a promis, mais n'en a rien fait. « Deux seulement sont restés pour fayre l'inventayre des meubles, ils ne sont pas partis, car les en ay empeschés. Tous les jours, ils disent la messe en leur église ainsy que d'aultres prestres que j'envoie. Cette fuite a scandalizé les bons et a eu lieu pour playre à M. de Joyeuse et aux Ligueurs. »

Des événements beaucoup plus graves se déroulèrent à Toulouse entre décembre 1594 et avril 1595. La décision prise par les Etats de Lavaur le 18 décembre et publiée à Toulouse aussitôt après, semble avoir eu pour but de calmer les plus fougueux ligueurs en canalisant leurs revendications, mais le résultat n'en pouvait être que médiocre. Le projet de paix annoncé avait jeté l'alarme dans le camp des plus zélés. Les religieux des divers ordres s'assemblent le 10 décembre pour examiner les mesures à prendre ; certains

(1) *Archives du Vatican.* Nonciature de France, tome 42, folio 199.
(2) *Archives du Vatican.* Nonciature de France, tome 42, folio 200.

prononcent des paroles violentes, mais la majorité, quoique décidée à maintenir les droits de la Ligue, refuse de s'engager au-delà d'une simple protestation. Plusieurs mois se passèrent pendant lesquels la population, énervée par l'attente d'une issue des négociations qu'elle espérait favorable et n'entrevoyait pas, risquait d'être la proie des agitateurs.

Que faisait alors Henri de Joyeuse ? Quelle était son attitude ? Quelques historiens, tel dom Vaissette, l'ont, sans ambages, accusé d'avoir, pour des motifs faciles à comprendre, soudoyé secrètement le parti des exaltés. Ainsi aurait-il tenté de se forger une arme contre les ordres du roi de Navarre ; de Vic croirait peut-être à un mouvement d'opinion irrésistible en faveur de la Ligue. Voilà qui est bien invraisemblable, parce qu'opposé au caractère naturellement vif et ferme, mais droit et loyal d'Henri de Joyeuse. Le duc est à Toulouse, les délibérations et ordonnances du Parlement et des capitouls relatives à l'agitation alors incessante sont tenues et prises avec son aveu ; les exaltés, les manifestants ne font appel ni à son autorité ni à son zèle et ils n'y eussent pas manqué si vraiment le duc eut été le protagoniste de leurs équipées ; on ne peut même pas dire qu'il les ait tolérées, car à y regarder de près, elles n'avaient aucun caractère dangereux et les mesures prises par la Cour et le Conseil suffisaient amplement à faire rentrer dans l'ordre quelques dizaines d'exaltés.

Cependant, la résistance aux conditions royales jugées par lui insuffisantes pour sauvegarder les intérêts catholiques lui plaisait, mais ceci est une autre affaire et les Etats de Lavaur, composés de gens bons ligueurs certes, mais sages et ennemis de la violence inutile, lui députaient, le 11 décembre, « pour le supplyer, ainsi que le Parlement, de ne rien conclure avec de Vic, envoyé du roi de Navarre, qui fùst contraire à la religion et au païs et de ne rien faire, que de concert avec eux. » On va voir qu'entre le gouverneur et les Etats l'accord était complet.

Le 18 décembre, les Etats, se rendant à sa demande, lui envoyaient quatre députés, « afin d'être ouïs en leurs rayzons ». C'étaient l'évêque de Lodève, l'abbé de Lézat, les

sieurs d'Hauterive et de la Bastide Carlipa. Ils les chargeaient de remettre au duc un mémoire énumérant et expliquant les conditions que le roi de Navarre devait accepter pour conclure la paix avec la Ligue et obtenir la soumission de la Province. En voici le résumé succint d'après les procès-verbaux des Etats du Languedoc :

« Les Etats désirent la paix plus que tous autres, mais ne la veulent pas sans motifs ni conditions graves, contre la religion et les lois de l'Etat. On risque beaucoup en reconnaissant le roi de Navarre qui n'est qu'un nouveau converti, à la religion de qui on ne peut se fier, tant par sa conduite présente que passée ; on ne peut le reconnaître sans avoir des assurances convenables de sa conversion ; il ne faut pas permettre que l'Edit de 1577 soit reçu et publié, d'autant que c'était le précurseur de celui de janvier ; il faut empêcher qu'il n'y ait d'autre exercice que celui de la religion catholique dans les villes du parti de l'Union, les ennemis n'en tiennent déjà que trop dans les sénéchaussées du pays, même dans celle de Toulouse où ils ont Carmain, le Mas de Verdun, l'Isle Jourdain, Cuq, Puylaurens, etc..., dans celle de Carcassonne, Castres, Saint-Paul, Damiatte, Angles, La Cabarède, Saint-Amans, Mazamet, Roquecourbe, Brassac, La Bastide-del-Peyre ; presque tout le comté de Foix et en Lauraguais : Revel, Sarèze, Mas-Saintes-Puelles, etc., etc.

« Les Etats ne permettront jamais que les hérétiques soient admis dans le Parlement.

« Ils ne peuvent consentir à avoir M. de Montmorency comme gouverneur, car il s'est uni aux hérétiques depuis plus de vingt-cinq ans pour ses commodités particulières. Si le roi de Navarre fait obstacle à accorder au pays, comme gouverneur, le duc de Joyeuse, auquel les Etats sont fort affectionnés, ce sera une marque de péril pour la religion. Il y a plus de danger à reconnaître sans examen ni garanties le roi de Navarre qu'à continuer la guerre. Si la province se montre roide et ferme, elle soutiendra tout le reste des catholiques de France.

« On décide de ne pas reconnaître le roi de Navarre jusqu'à ce que on ait les assurances requises sur ces conditions et on

décline toute responsabilité au sujet de ce qui pourra survenir si on passe outre ».

Méry de Vic arrivait à Toulouse le 18 décembre; le capitoul Salluste, député par le Parlement auprès d'Henri IV, l'accompagnait. Le 20, ils se rendaient au Conseil général, et de Vic donna lecture de la réponse du roi. L'impression fut défavorable, mais l'envoyé ne s'en étonna pas; au reste il voulait garder son sangfroid et sa persévérance pour de plus importantes discussions. Le soir du même jour, il était reçu au Capitole et fit un discours habile et non exempt d'émotion; il conseilla vivement aux magistrats « de se soumettre au roi qui offrait de les recevoir avec bonté et d'oublier le passé, il appuya son exhortation des raisons les plus fortes ». Le capitoul Bertier répondit au nom de ses collègues : Il explique les faits et gestes des Toulousains par leur zèle pour la religion et demande un délai pour délibérer. Le Conseil nomme huit anciens capitouls et huit autres en fonction; il les charge de traiter avec de Vic, ils examineront les réponses du roi aux articles du cahier que la ville lui avait adressé et établiront un rapport à lire au Conseil.

De Vic ne perdit pas de temps. La plus rude partie de sa tâche restait à accomplir. Henri IV lui avait surtout donné ordre de gagner à sa cause le Parlement de Toulouse; il s'aboucha donc avec certains magistrats, demanda audience et la Cour, sur sa requête, désigna deux présidents, quatre conseillers et l'avocat général Caumels pour conférer avec lui.

Au cours de ces négociations, les quatre députés des Etats de Lavaur, Christophe de l'Estang, de Lezat, d'Hauterive et de la Bastide Carlipa arrivent à Toulouse, ils vont au Capitole et communiquent au Conseil les conditions que les Etats mettent à la soumission au roi de Navarre. Les entrevues, interrompues pendant un jour par la fête de Noël, reprirent le lendemain. La plus importante eut lieu à l'hôtel

(1) Méry ou Aimery de Vic, sieur d'Ermenonville, maître des requêtes en 1581, président au Parlement de Toulouse et conseiller d'Etat en 1597, ambassadeur en Suisse, garde des Sceaux en 1621, mort en 1622.

du président de Saint Jory ; avec le duc de Joyeuse et de Vic, les commissaires du Parlement, quatre capitouls s'y étaient rendus. Les capitouls, dès l'ouverture de la séance, posèrent une question qui agitait beaucoup d'esprits : Le serment, plusieurs fois solennellement renouvelé de ne traiter, sans l'aveu du pape, avec aucun prince hérétique ou excommunié, n'interdisait-il pas de négocier avec le roi de Navarre, alors que celui-ci n'avait pas été absous de l'excommunication portée contre lui par le pape Sixte-Quint ? Les commissaires du Parlement firent remarquer que l'assemblée souveraine de la province avait tranché en fait ce cas de conscience en ouvrant des négociations avec le roi de Navarre. Pratiquement, sinon en droit, l'objection était résolue. On se mit au travail. Il fut ardu et compliqué ; nombre de questions furent soulevées qui ne pouvaient recevoir de solution immédiate ; on décida donc d'aller au plus pressé. A la fin de la deuxième séance, on convint de poser à la conclusion de la paix les conditions suivantes :

« Le duc de Joyeuse serait seul lieutenant général du roi dans le pays qui avait embrassé le parti de l'Union, et le duc de Montmorency n'y aurait aucune autorité.

« Après la mort ou la démission de ce dernier, le duc de Joyeuse demeurerait seul gouverneur de toute la province.

« Ne seraient incorporés au Parlement de la Chambre de Béziers que les officiers qui avaient été légitimement (c'est-à-dire d'après les lois en vigueur en France) pourvus de leur charge.

« Une Chambre parlementaire mi-partie serait établie à l'Ille d'Albigeois, avec le même nombre d'officiers qu'autrefois.

« Le culte de la nouvelle religion (protestantisme) ne pourra avoir lieu aux environs de Toulouse, à moins d'un éloignement de quatre lieues.

« Le roi de Navarre accordera séparément l'abolition des meurtres du premier président Duranti et de l'avocat-général Daffis.

« Tous les nouveaux subsides, au nombre de trente-deux et imposés sur les marchandises depuis 1561, seront abolis ».

Henri de Joyeuse envoya un exprès aux Etats de Lavaur pour leur demander de « se rendre en corps à Toulouse, afin d'assister aux nouvelles conférences qui devaient avoir lieu au Parlement. » Après en avoir délibéré le 29 décembre, les Etats déclinèrent l'invitation ; ils jugaient suffisante la présence de leurs quatre députés et se renfermant dans leur intransigeance ne voulaient pas par leur participation en corps, à une affaire dont l'issue leur paraissait douteuse, donner lieu de croire à un fléchissement de principes ou même d'attitude.

Force était de continuer sans eux la discussion entamée. Le 7 janvier 1595, la Cour du Parlement, toutes Chambres réunies, délibérait en présence du duc de Joyeuse et arrêtait les termes d'une adresse au roi que du Mège a transcrite dans son *Histoire des Institutions de Toulouse* (1)

« La Cour, les chambres assemblées, en la présence du sieur de Joyeuse gouverneur et lieutenant pour le roy au païs de Languedoc, délibérant sur le sujet de la créance à elle exposée de la part du roy par le sieur de Vic, conseiller dudit seigneur en son Conseil d'Etat, et veu les articles présentés au roy de la part de la Cour, répondu le dixième d'octobre dernier, et entendu le rapport des commissaires par elle députez sur ce qui a esté conféré avec le sieur de Vic, a ordonné et arresté que le roy sera très humblement supplyé d'agréer les articles, traitez et accords faicts avec ledit sieur de Vic, tant pour ce qui appartient à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, que pour le faict de la justice et gouvernement des pays de Languedoc, pour incontinent, après avoir reçu les provisions sur ce requises estre nécessaire estre procédé à la reconnaissance et obéissance dûes au dict seigneur roy, comme vray et légitime successeur de la couronne, sur l'assurance que la Cour a, que sa dite Majesté pour le bien du royaume, conservation et augmentation de la religion catholique, apostolique et romaine, continuera de poursuivre, ainsy qu'elle a fait ci-devant, envers notre Saint-Père le bénéfice de l'absolution : de quoy

(1) Tome II, p. 368 et suiv.

sa Majesté sera aussi très humblement suppliée de la part de ladite Cour.

« Et à cet effet, le sieur de Vic sera pareillement requis pour voir et procurer au plutôt l'expédition des dites provisions. Néammoins, il sera écrit au roy par ladite Cour pour le supplyer trés humblement de prendre en bonne part qu'elle ait différé la déclaration de ladite reconnaissance, jusqu'à la réception des dites provisions, pour avoir esté mue à ce faire par plusieurs bonnes et grandes considérations importantes tant au lieu du service de Sa Majesté que du repos et tranquilité de ce ressort.

« Et en outre, la Cour a faict inhibitions et déffenses à tous collèges et communautez et à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entreprendre de faire aucunes propositions, délibérations ou résolutions, ny tenir propos en privé ou en public tendant à empescher l'effect de ceste délibération, ny autrement, en quelque manière que ce soit, directement rien faire ny dire au préjudice d'icelle, à peine d'estre punis comme ennemis et perturbateurs du repos public et criminel de lèze-Majesté. »

Le point de vue religieux ne fut pas oublié. Un second arrêt fut rédigé à la même séance et adressé au grand-vicaire, « afin qu'il pourvût aux difficultés qui pourraient être faictes sur le sujet des serments et autres choses ci-devant intervenues, à ce que les habitans de cette province pussent avec le repos et la sureté de conscience, venir à la reconnaissance et à obéissance de Sa Majesté. »

Une simple remarque aidera à mieux comprendre certains évènements qui sont suivre. Il ne parait pas que des objections, autres que de pur détail, se soient élevées au sein du Parlement contre les idées et la rédaction de ces deux arrêts ; tous étaient partis du même point de vue : fournir à de Vic une réponse que le roi pût accepter sans déchoir de sa dignité ni provoquer sans motif la colère des Protestants. Le souci de conserver au catholicisme une part prépondérante en Languedoc n'avait rien que de légitime, car la Ligue n'y avait pas été vaincus au sens militaire et politique du mot, et par ailleurs les Protestants n'étaient dans

toute cette province qu'une petite minorité. A moins de vouloir appliquer aux Ligueurs et aux populations qui les avaient suivis la loi douteuse du vainqueur, ce qui n'était certes pas l'intention d'Henri IV, il faut convenir que les conditions d'obéissance établies par les Etats et le Parlement n'avaient rien d'exorbitant. Enfin ces arrêts avaient été discutés et composés d'un commun accord entre les députés autorisés des Etats, les capitouls, le Parlement toutes chambres réunies et le duc qe Joyeuse. Il était impossible de rêver entente plus complète.

L'attitude des Etats réunis à Lavaur était certes, intransigeante, j'en ai donné plus haut la raison et bientôt les évènements devaient le confirmer, mais ce qui prouve mieux que tout autre chose l'impartialité et le désir de la paix qui régnaient entre les députés. c'est l'accueil fait par eux au résultat des conférences de Toulouse.

Le 8 janvier, deux députés des Etats délégués à Toulouse pour prendre part aux délibérations relatives à cette grave affaire reviennent à Lavaur ; ils rendent compte à l'Assemblée de leur mission, lui remettent le texte des articles confiés à de Vic pour le roi ; lecture en est faite ainsi que des arrêts du Parlement. Les délégués déclarent qu'ils n'ont pas voulu les signer sans la participation ni l'approbation des Etats. L'Assemblée délibère, approuve articles et arrêts et envoie un exprès au duc de Joyeuse pour le prier de les faire accepter par le roi et obtenir les provisions nécessaires. Bien mieux, quelques jours après, « attendu la longueur de ceste séance, elle prie le seigneur duc de séparer les Etats, sauf à les rassembler pour entendre la réponse du roy. »

Il y a plus encore, Le 20 janvier, les deux autres délégués sont de retour à Lavaur et l'évêque de Lodève, chef de la députation fait un nouveau rapport sur ce qui s'est passé à Toulouse. Les Etats le félicitent et donnent leur approbation pleine et entière à la conduite des autorités toulousaines. Puis ils procèdent à un acte de justice sévère. Un lieutenant d'Henri de Joyeuse, Josse Lambert, dit le capitaine Caravelles, rompant la trêve s'était emparé de la petite ville de Buzet et avait commis de nombreux brigandages. Henri de

Joyeuse l'avait privé de son commandement et il avait dû lui en coûter de procéder à cette exécution, car le Caravelles était un rude compagnon d'armes et dès les premiers jours tout dévoué au gouverneur dont il avait demandé avec certains autres officiers de Scipion de Joyeuse la sortie du couvent et la mise à la tête de la province. Les Etats exigent des poursuites contre ce soudard qui déshonore la cause catholique et veulent qu'on lui applique un châtiment exemplaire.

Le 24 janvier, Henri arrivait à Lavaur et deux jours après se rendait aux Etats. Il tient à déclarer à l'Assemblée que « dans toutes les négociations faites avec de Vic, il n'a prétendu rien conclure sans la participation des Etats, car il avait bien l'intention de consulter tous les Ordres, le Clergé surtout pour prendre les moyens de reconnaître le roi de Navarre en toute sureté de conscience. Les Etats le remercient et le prient de faire assembler, quand il serait nécessaire les archevêques, évêques, de la province, ou leurs vicaires généraux avec un ou deux théologiens par diocèse afin que sur leur avis, la prochaine assemblée puisse prendre une résolution convenable. On conclut de différer la clôture des Etats jusqu'au retour du sieur de Vic parti porteur des articles et des arrêts ; on aurait ainsi à la prochaine réunion la réponse du roy. » Cette réponse on l'espérait favorable, mais elle devait tarder à venir. Henri IV avait l'esprit assez critique pour faire la part de l'exagération dans les rapports que lui envoyaient ses magistrats et gouverneurs ; il devait pourtant éprouver de l'irritation à la nouvelle des difficultés que rencontraient ses commissaires et officiers jusque dans les villes soumises à son autorité. Pierre d'Ausserre, premier président du Parlement de Béziers est un obséquieux magistrat, il ne se contente pas de multiplier à la fin de ses lettres les formules de soumission très usitées en ce temps là et de dire au roi : « De Votre Majesté la plus petite et plus humble créature, très humble, très obéissant et très fidèle subject et serviteur », il en parsème ses missives ; par contre et logiquement les adversaires du roi ou de sa politique sont honnis, couverts d'injures, accablés d'accusations, et dignes des pires châtiments. Le 25 décembre 1594, il écrivait à Henri IV :

« Les Cappucins d'icy sont partis, à savoir deulx pour Tholose, deulx pour Carcassonne et deulx pour la Provence, parce qu'ils ne veulent souffrir qu'on face les prières en leur couvent pour la santé et prospérité de Vostre Majesté, et ont exécuté telle entreprinse le landemain que la nouvelle feust arrivée icy que deulx Jésuites, aultant de Cappucins et aultres mendians à Tholose avaient publicquement voulu exciter une sédition. Et parce, Sire, que telles menées vyennent de ceulx qui veullent nourrir vos subjects non loyaulx en leurs perverses opinions et avec certains prétextes que j'appelle hypocrisie et eulx, scrupules de conscience, les tiennent liez avec les perturbateurs du repos de vostre estat, plus pour le brouillier que pour espérance qui leur puisse demeurer d'y proffícter, je reçeois un extrême déplaisir de veoir telles personnes parmi nous, comme aussy faict ce peuple fort fidelle et affectionné à vostre service, aulmoingtz pour la plus grande part. Mais d'aultant que Vostre Majesté se pourrait plaindre que ce faict pourrait randre ses affaires de Rome et de Tholose plus difficiles, dont aussi on me bat les oreilles, je me contrainct moi-mesme à ne procedder plus aultre que je ne luy aye donné advis et fait veoir mon procès-verbail, de ceste témérité, duquel Vostre Majesté se peult servir par tous les lieux du monde, comme très véridique, au péril de ma vie et de mon honneur, vous osant au surplus asseurer, quoy qu'on die à Vostre Majesté, que partout ou son auctorité s'estend en ce païs, c'est ung temple sans rumeur, querelle, bruict au scandale.

« Je supplye Vostre Majesté, très humblement de croyre qu'il n'y ait riens icy d'altéré ni de ma faulte pour n'y aveoir usé de discrétion, ou de préveoiance au bien de ses affaires. Car pour n'y tomber, j'ay souffert contre mon cœur et ma conscience ce que je aurays honte de confesser à Vostre Majesté, car voyez la deuxièmes fois qu'ils (les Capucins) m'ont trompé ».

D'Ausserre faisait beaucoup de bruit pour rien, tout au moins pour peu de chose. Six religieux sans défense refusaient de prier pour le roi de Navarre dans la chapelle de leur couvent. C'était leur droit ; même, le roi étant toujours

excommunié ils estimaient que c'était leur devoir. D'Ausserre savait bien qu'on ne lui demanderait le sacrifice ni de sa tête ni de son honneur pour n'avoir pas su amener à l'amour du Béarnais, six capucins habitant à deux cents lieues au moins de Paris ; mais peut être ne prévoyait-il pas l'influence que le récit de cent faits semblables aux autres, tous contraires aux vues du roi pouvait avoir sur son esprit irrité par d'autres difficultés bien plus graves. Henri IV crut voir la main d'Henri de Joyeuse agissant en mille endroits pour contrecarrer son œuvre et l'amener à des concessions de plus en plus grandes.

Au loin de Toulouse les esprits étaient surrexcités et les nouvelles arrivaient tard, par bribes et grossies, déformées. Nous en avons un exemple curieux dans une lettre d'un personnage qui pouvait être mieux informé que bien d'autres, l'évêque de Béziers, il écrit à la date du 30 mars 1595 au cardinal Aldobrandini : « D'autres disent que Monsieur de Joyeuse arme malgré la trève. La Cour du Parlement de Toulouse, à l'imitation de celle de Paris, a prononcé un arrêt contre les Jésuites, il y a peu de jours. L'église et le couvent des Capucins de cette ville restent sans religieux, ceux-ci ne voulant pas prier pour le Roi ».

Ces documents qu'il serait facile de multiplier montrent dans quelle atmosphère surchauffée vivaient les habitants du Languedoc, ligueurs et royaux. Des incidents étaient à craindre, ils ne devaient pas tarder à se produire, malgré le renouvellement de la trève conclue entre les deux partis le 8 mars.

Pour balancer les influences adverses, Henri IV avait établi à Castres la Chambre mi-partie du Parlement de Languedoc. Les officiers catholiques y arrivaient le 3 avril, les protestants le 16 ; la mesure, utile à première vue, ne pouvait amener de bons effets dans l'état de surexcitation où vivaient la plupart des chefs civils et militaires et de nombreux éléments populaires.

Par ses émissaires de Paris, le duc de Joyeuse apprit que le roi, après examen des articles établis par les États de Lavaur, le Parlement et les Capitouls se refusait à en approu-

ver quelques-uns qui lui paraissaient exorbitants ou contraire à ses vues, surtout à celles de Montmorency et de Ventadour. Les deux chefs royalistes tenaient à gouverner seuls le Languedoc au nom du roi, c'était leur intérêt bien entendu; ils y avaient besogné, bataillé et n'auraient pas compris le geste d'Henri IV donnant la prépondérance dans cette province à leur principal adversaire. Et certes, rien de plus naturel. Ils avaient pris leurs précautions et s'étaient ménagé des intelligences dans Toulouse. La lassitude à l'égard de la Ligue, surtout la crainte à la perspective de nouvelles luttes se faisaient sentir parmi certains notables et jusque dans le Parlement. Les magistrats si ardents naguère à soutenir malgré tout Joyeuse, leur élu, regardaient du côté de Paris, ils prêtaient l'oreille à cette suggestion élémentaire : la France a un roi capable de lui rendre la paix complète, de la relever des ruines accumulées par les guerres religieuses; le pays en dehors de notre province a fait sa soumission au nouveau souverain dont nous n'avons pas le droit de suspecter la sincérité catholique. Il est converti, il a abjuré le Protestantisme, il a été sacré par de Thou, évêque catholique de Chartres en communion avec le Pape. Que peut-on espérer de mieux ? Le Pape instruit des derniers événements va sans retard relever le roi de l'excommunication et reconnaître le fait accompli de sa prise de possession du trône de France. D'ailleurs, n'avons-nous pas décidé nous-mêmes, sans attendre cet acte pontifical, d'entrer en rapport avec le roi et de le reconnaître comme notre légitime souverain, s'il nous donne les garanties suffisantes que nous lui demandons ? Le duc de Joyeuse assistait à nos conférences; n'a-t-il pas approuvé nos actes, nos rapports, nos demandes ? S'il exige plus que le bonheur de la province et le besoin de la paix religieuse et civile ne réclament, c'est le fait d'une ambition personnelle; nous n'avons pas le souci de la voir satisfaite.

Ainsi raisonnaient certains magistrats de la ville et des parlementaires désireux, c'était naturel, de rentrer au plus tôt dans la plénitude de leurs attributions ou privilèges plus ou moins interrompus par les luttes religieuses qui les

avaient obligé à céder le pas aux chefs militaires. Mais ils avaient en plein accord exprimé la volonté de n'avoir d'autre gouverneur que Joyeuse ; ils en avaient fait une question d'honneur, de reconnaissance aussi à l'égard d'un des deux survivants d'une famille qui avaient rendu tant de services à leur province. Les émissaires huguenots ou politiques que Montmorency possédait à Toulouse ne pouvaient argumenter contre un texte précis, un fait certain, mais ils laissaient entendre que le rôle de Joyeuse finissait et que ce qu'il avait de mieux à faire, était de se renfermer dans l'humble condition monastique volontairement embrassée par lui quelques années auparant. Il avait rendu de grands services, mais cela ne l'autorisait pas à se dresser comme un obstacle à la paix nécessaire.

On sait par de nombreux indices que les autorités civiles de Toulouse étaient travaillées de la sorte ; on ne s'expliquerait guère autrement la brusque volte-face d'un certain nombre de magistrats, ni le ton irrité, singulier à plus d'un point de vue de la lettre qu'Henri IV devait écrire bientôt aux villes du Languedoc pour les mettre en garde contre l'ambition effrénée de Joyeuse.

Les menées toutes prudentes qu'elles fussent des affidés de Montmorency ne pouvaient rester inconnues ; on les sut bien vite et la violence en surgit comme il arrive presque toujours.

De Thou n'hésite pas à affirmer que « le Parlement de Toulouse était partagé par les factions ; la plus grande partie de ses membres voyant que le roi était rentré dans le sein de l'Eglise, voulait reconnaître ce prince pour son souverain légitime. »

Henri de Joyeuse était gouverneur de par la volonté formellement exprimée de tous les corps constitués de Toulouse et de la province ; il n'avait endossé la cuirasse et pris l'épée que forcé, il crut que ce serait lâcheté d'abandonner son poste et permettre ainsi aux protestants ou aux politiques de s'en emparer. Il représentait, à n'en pas douter, les intérêts

(1) *Histoire Universelle*, tome XII, p. 450.

du catholicisme, il en était le défenseur, il n'avait pas le droit de les abandonner au bon plaisir d'un souverain dont la sincérité et le droit n'avaient pas encore été admis par le Pape auquel, lui Joyeuse et ses électeurs spontanés, avaient déclaré, dès le premier moment, soumettre leurs actes et leurs paroles.

On lui a reproché d'avoir rompu la trêve. Si renforcer les garnisons des villes qui étaient de son ressort, faire exécuter des travaux de défense en prévision de luttes probables, chasser les protestants des forteresses et des bourgs où ils s'étaient indûment introduits en armes, c'était rompre la trêve, Joyeuse l'a fait, et sans hésitation ni scrupule. Mais il venait en second lieu, les soldats de Montmorency lui avaient d'abord donné l'exemple, Albi, Lavaur, Rabastens, Castanet même avaient reçu leur visite intéressée, ils y avaient introduit des armes, et Joyeuse, qui jusqu'à la conclusion de la paix avec le roi entendait rester seul maître dans son gouvernement, allait bientôt intervenir avec vigueur pour sauvegarder les intérêts de la Ligue et sa propre autorité.

Mais auparavant il voulait mettre fin aux menées de ses ennemis dans la capitale de la province.

Moreri, dans la généalogie de la famille Bertier, donne des détails qui servent à éclairer cette question assez embrouillée par les chroniqueurs et historiens qui, tels Vaissette et de Mège, ne sont pas toujours d'accord avec eux-mêmes. « Guillaume de Bertier, seigneur de Saint-Geniez, étant capitoul de Toulouse en 1595, et en cette qualité de chef du Consistoire, signala son zèle pour le roi Henri IV contre les entreprises de la Ligue et marqua tant de fermeté que le maréchal de Joyeuse, gouverneur de la province, fit rendre par le Parlement de la Ligue qu'il maniait à son gré, un arrêt qui déposait Bertier du capitoulat, en lui conservant pourtant tous les avantages attachés à sa dignité, comme s'il en eut exercé les fonctions pendant toute l'année, »

Le chef du Consistoire, premier magistrat de Toulouse, menait la bataille contre le gouverneur de la province; lui

aussi avait signé les arrêts et articles remis à M. de Vic. Son cas était flagrant et d'autant plus grave que sa fonction était plus importante. Bertier n'agissait pas seul, il se savait soutenu par un groupe de parlementaires désireux d'échapper à une autorité, qu'unis à tout d'autres ils avaient réclamé avec insistance.

Henri de Joyeuse se décida à agir, mais les événements prouvèrent qu'il avait usé de condescendance et tardé à sévir. Il réunit plusieurs de ses principaux capitaines d'armes : d'Ambres son cousin. Montbérault, d'Hauterive, Moussoulens, leur distribue ses ordres; sans tarder, ils pénètrent en ville à la tête de plusieurs compagnies de gens à pied. Ces mouvements donnent l'alarme au Capitole; quelques délégués du Conseil se rendent à l'archevêché et demandent à parler au gouverneur qui refuse, sous divers prétextes, de les entendre; les capitouls en corps reviennent peu après et se heurtent à la même fin de non-recevoir. Le lendemain, 11 avril, vers deux heures de l'après-midi, après avoir fait poster des corps de gardes armés dans les différents quartiers de la ville, le gouverneur sort de l'archevêché, accompagné du marquis d'Ambres, de Montbérault, d'Hauterive et de Moussoulens, marchant à la tête de sa garde et arrive au Capitole, il y entre brusquement, sans se faire annoncer, ordonne de réunir les capitouls et, dédaigneux des longs discours, déclare ses intentions. « Il a appris, de source sûre, qu'on voulait le chasser de Toulouse, plusieurs avaient même demandé qu'on se défie de lui; pour rompre une entreprise également pernicieuse à la ville et à sa personne, il avait résolu d'occuper militairement le Capitole. » Il appelle Montbérault, capitaine de la garde, lui donne ses instructions : les portes du Capitole vont être immédiatement occupées. Les capitouls protestent au nom de leurs privilèges. Joyeuse paraît inflexible. A ce moment entrent Bertier et Sabatier de la Bourgade, accompagnés de l'avocat général Caumels. Ce dernier, instruit de l'affaire, réclame vivement contre cette mesure de rigueur; il prie le gouverneur, pour le bien de la paix, de retirer ses ordres. Joyeuse, estimant suffisante cette manifestation de sa volonté, cède

aux instances des capitouls et sort, mais ne voulant pas laisser Toulouse ouverte sans contrôle aux émissaires royaux, il fait placer des corps de garde à chaque porte de la ville après en avoir fait partir les bourgeois que le Conseil y avait postés.

A la même heure, le cordelier Michel Maurel montait dans la chaire de la cathédrale Saint-Etienne; avec sa fougue ordinaire, il tonne contre les huguenots et adjure ses auditeurs de rester fidèles à la Ligue. Il descend et sort sur la place; une troupe nombreuse l'entoure, surexcitée par sa rude éloquence; il se met à sa tête et le crucifix d'une main, une épée dans l'autre, il parcourt les principales rues de la ville, conduisant sa troupe aux cris de : Vive la Ligue, juqu'au palais du Parlement; mais au premier bruit, le président fait fermer les portes. Les manifestants crient et menacent de les enfoncer. A ce moment, Joyeuse, prévenu, « accourt; il harangue les mutins, fait désarmer plusieurs d'entre eux par ses gardes et d'Hauterive entre dans le palais; au nom du gouverneur il assure les magistrats qu'ils n'ont rien à craindre et peuvent sortir sans courir aucun danger. » (1).

Cette version, due à de Mège, est complétée et contredite sur un point par le même historien, dans le tome III, page 232, de son important ouvrage. Là, nous lisons que Joyeuse, sur la nouvelle d'une manifestation tumultueuse, « accourt à la tête de ses hommes d'armes pour proposer aux gens du Parlement de se retirer et d'abandonner le palais, menaçant la Cour, en cas de refus, d'appliquer le pétard à la porte. Noble et grand en cette occasion, ajoute le juriste de Mège, le Parlement répondit avec fierté que « le lieu où il était assemblé était celui où l'on condamnait à mort les violents et que la Cour ne sortirait que pour aller ailleurs rendre la justice ». Joyeuse sentit qu'il était allé trop loin et il envoya d'Hauterive au palais pour assurer la Cour qu'elle n'aurait rien à craindre et pour traiter à l'amiable avec elle. Le président, Saint-Jory, demanda pour lui et pour sa com-

(1) *Histoire des Institutions de Toulouse*, t. II, p. 369-370.

PROCESSION RELIGIEUSE ET MILITAIRE DE LIGUEURS
Le Collège de Navarre, conduit par son Préfet, le Recteur d'Académie et des Capucins armés, réclame la déchéance d'Henri III.

A droite, la duchesse de Montpensier brandissant des ciseaux.

pagnie la permission de sortir librement de Toulouse. Joyeuse y consentit. » Au fond, le gouverneur qui, comme tel, avait le droit d'entrer au Parlement en toute liberté, accueillait avec joie la proposition du président, elle le dispensait d'employer la violence et le débarassait d'adversaires d'autant plus gênants que leurs menées secrètes se déroulaient dans la capitale de son gouvernement.

Le lendemain, la majorité des officiers du Parlement, craignant de nouvelles manifestations populaires, quittent Toulouse et vont à Castelsarrazin pour « continuer de rendre la justice et tiennent leur première séance le 6 mai. Il ne resta plus à Toulouse que les ligueurs les plus ardents, au nombre de dix à douze, qui tinrent le Parlement comme auparavant, en sorte que cette Cour se trouva divisée par un triple schisme : les officiers du parti du roi tenant leurs séances à Béziers, les ligueurs modérés à Castelsarrazin et les ligueurs rigides à Toulouse. »

Henri de Joyeuse réunit les magistrats restés avec lui et les capitouls pour décider des mesures à prendre devant cette situation singulière : il désirait charger les habitants de la garde des portes et des principales rues et monuments civils de Toulouse, mais posait comme condition le désarmement général ; auraient seuls le droit d'être armés : les bourgeois veillant à la sécurité de leurs concitoyens et les compagnies établies sous les ordres des capitaines ligueurs pour empêcher toute attaque ou incursion des royaux. Cette demande, dont le but d'ordre et de légitime défense n'avait rien que de normal, fut acceptée. Joyeuse pria les officiers du Parlement de ne pas s'absenter de Toulouse, car il avait appris le retour du conseiller de Vic, il voulait l'informer du détail de cette séance et le prier de venir lui rendre compte de sa mission auprès d'Henri IV. Trois capitouls, Bertier, Deyrille et Bories avaient fait scission et leur départ de Toulouse nécessitait leur remplacement : on fit choix de Guillaume de Caulet, d'Hispania et de l'avocat Dardenne.

Henri de Joyeuse, si nous en croyons un mot de l'évêque de Béziers, aurait fait savoir aux membres du Parlement, établis à Castelsarrazin, qu'il serait heureux de les voir ren-

trer en toute liberté à Toulouse pour y continuer leur charge sans contrainte, mais qu'ils s'y seraient refusés. Cet important détail, confirmé par ailleurs, doit être antérieur au 20 avril et semble prouver que le gouverneur ne voulait pas user de violences inutiles ni pousser les choses à bout. Il lui suffisait d'avoir écarté des ennemis dangereux, mais il voulait laisser les ligueurs, même s'ils ne partageaient pas son énergique ténacité, libres d'exercer leurs fonctions.

De Vic était arrivé aux frontières du Languedoc; là il apprit les événements de Toulouse, « ce qui l'engagea, au lieu de se rendre en droiture à la capitale du Languedoc, à se retirer à Castres, d'où il donna avis au roi de l'entreprise du duc de Joyeuse ».

On attendit de Vic, mais il ne vint pas; à ses yeux la situation avait changée et nécessitait de nouveaux ordres d'Henri IV. Joyeuse partit visiter les garnisons de son gouvernement. Les gens des Etats du parti de la Ligue se rassemblèrent à Toulouse, le 7 mai, conformément à la délibération prise aux Etats de Lavaur, pour entendre la réponse du roi aux articles qu'ils lui avaient fait présenter par de Vic. Tous les députés des Etats de Lavaur se trouvèrent à cette assemblée, sauf les vicaires généraux de Toulouse et d'Alet. On décida d'envoyer deux députés à Pézenas pour se plaindre auprès des commissaires royaux de la trêve, des infractions qu'y avaient faites les partisans du roi de Navarre, et déclarer que le duc de Joyeuse entendait l'observer exactement à l'avenir comme par le passé; on leur demanderait de dire leurs intentions là-dessus.

Quelques jours après, le 18 mai, le gouverneur revenait, il se rendit de suite aux Etats et « se plaignit des menées qui avaient été faites en attendant la réponse du cahier au sieur de Vic, pour soustraire à son commandement plusieurs villes de son parti, entr'autres celles de Toulouse qui en aurait été distraite, s'il n'y avait apporté un prompt remède. Il ajouta que les pratiques du sieur de Vic ne tendaient qu'à le surprendre, sans pourvoir à la religion catholique et aux franchises et libertés du pays. Il exhorta vivement les députés à se rappeler le serment qu'ils avaient fait pour la conservation

de la religion catholique, dont ils ne pouvaient se départir sans l'autorité et la dispense du Pape. »

Les députés envoyés à Pézenas étaient revenus le 16 mai ; sur l'assurance qu'ils donnèrent de la bonne volonté des royaux pour la continuation de la trève, l'évêque de Lodève, au nom des Etats, prie le duc de Joyeuse de négocier cette affaire au mieux possible. Henri était de cet avis et promit d'entrer en pourparlers avec Ventadour ; mais cinq jours après il reçut de l'Albigeois de fâcheuses nouvelles. « Les partisans du roi, dit dom Vaissette, s'étaient assurés de quelques places, rompant ainsi la trève. Il s'achemina donc vers ce pays pour le retenir dans son parti. Les Etats donnèrent quinze cents écus au baron d'Ambres pour remonter sa compagnie de gens d'armes qui avait depuis peu perdu leurs chevaux par la trahison arrivée à Mézenc, sur les confins de l'Albigeois et du Toulousain. »

Joyeuse reprit dans une campagne de douze jours toutes les positions enlevées par les royaux, fit jeter en prison plusieurs soldats et officiers d'Henri IV, saisis dans les villes envahies par eux, et renforça les garnisons pour parer à toute éventualité.

Le 8 juin il se présente devant les Etats et décide de mettre tout en œuvre pour obtenir la continuation de la trève. Mais l'Assemblée devenue défiante à l'égard des royalistes dont la déloyauté venait de se manifester crûment, « pourvut à l'entretien des troupes et se sépara après avoir renouvelé le serment de l'Union sous l'autorité du duc de Joyeuse et avoir promis de n'entendre à aucun traité ou capitulation contraire. »

Le 8 mars précédent les Etats tenus par les royalistes à Béziers avaient convenu avec les ligueurs d'une trève de six mois ; elle n'arrivait donc à expiration que le 8 novembre ; malgré les atteintes qu'y avaient porté les royalistes, on croyait du côté ligueur, pouvoir attendre sans lutte sanglante le moment où la situation se dénouerait par l'esprit de conciliation du roi de Navarre et la parole définitive du Pape.

Aussi la lettre adressée par Henri IV « aux habitans de quelques villes du Languedoc sur le subject de la révolte de

M. de Joyeuse » en étonna beaucoup par le ton irrité et amer qui court à travers ses lignes. Si elle est longue, elle est instructive et l'on y verra à quel diapason de colère était monté le roi que les lenteurs de la cour romaine avaient contribué à irriter vivement.

« De par le Roy

« Chers et bien amés, si nous n'estions accoutuméz à surmonter par la vertu de nos actions et l'assistance de nos bons subjets les impostures et artifices ordinaires des ennemis de nostre couronne, nous prendrions plus d'alarmes qu'en vérité nous ne pourrions faire, des calomnies et des actions inventées et publiées de nouveau par le duc de Joyeuse et ses adhérents pour colorer l'usurpation qu'ils y ont faites naguères sur l'autorité du Parlement et la liberté des habitans de nostre ville de Thoulouse. Mais comme Dieu nous a faict la grâce de descouvrir et faire connaistre à un chacuns la fin à laquelle tendaient telles inventions, nous vous exhortons et prions seulement de croire que si nous eussions voulu accorder audit duc ce qu'il nous avait demandé, pour establir sa maison au préjudice d'autruy et de vostre service, il n'aurait faict l'entreprise contre la personne..... (1) ny figuré la perte de la religion catholique, comme il s'est efforcé de faire par plusieurs mensonges dont il a rempli les lettres qu'il a escriptes à aucunes villes de par là, depuis sa rébellion, pour les envelopper en icelle. Mais il a eu crainte que sus l'arrivée de par delà, de nostre amé et féal conseiller en nostre conseil, délégué vers les officiers et habitans de nostre ville de Thoulouse, prenans résolution de nous reconnaistre et obéir, recevions satisfaction et contentement des permissions desquelles nous l'avons chargé, pour conserver vostre religion et les faire jouir de leurs libertez, privilèges et franchises envers les autres villes qui attendaient nostre vouloir par icelluy pour les affaires particulières, selon son désir, se défiant d'en obtenir de nous l'accomplissement entier, tel qu'il nous l'avait faict proposer à

(1) Mots en blanc dans le manuscrit. Il faut lire sans doute : *du Parlement,*

cause de l'immodération d'icelluy et de la bonne et favorable réponse que nous avons advisé de lui faire.

« Il a néanmoins sur cela chassé de ladite ville les gens de bien qui pourraient juger de l'un et de l'autre sans passion et s'efforce de persuader qu'il l'a faict avec raison, ingrat des bons offices que lui et les siens ont reçu de ceux qu'il a traictés si indignement à présent, lesquels ont connu toutes sortes de fortune pour eux et l'ont même tiré du couvent, confians en sa simplicité et droicture simulée qui a depuis produict des effets indignes des vœux qu'il avait faicts.

« Or, encore que nous estimions que vous ne soyez si mal conseillés que de quitter votre roy, la vérité et vostre propre salut pour vous exposer aux misères et passions qui sont inséparables de telles gens, néantmoins nous avons bien voulu vous prier de ne vous y laisser circonvenir, mais plustôt nous ayder à les ranger à la raison, pour obvier aux calamitez que leur rébellion apportera au pays, vous assurans que nul ne nous peut devancer en zèlle pour la conservation de la religion catholique et romaine, de laquelle Dieu nous a faict la grâce de faire profession, en intention d'y vivre et mourir, comme nous espérons que chacun cognaistra par nos actions mesmes, au contentement de nostre Saint-Père le Pape, usant de sa bonté et charité accoutumée, a de nouveau promis et fait sçavoir aux capucins, minimes et autres obligez par vœu de prier Dieu pour notre prospérité et santé et pour le bien de mes affaires, comme nous en ont franchement et fait sçavoir les religieux desdits ordres, dans lequel si ledit duc se fust maintenu et conservé comme il estait obligé de le faire, il n'aurait à présent doubté de la bonne intention en nostre endroit de Sa Sainteté, comme il s'efforce d'en faire doubter nos subjets trop malicieusement, dont nous ne doubtons point que Dieu ne le punisse à sa confusion, et tous ceux qui l'assistent en ses dessins, qui ne tendent qu'à livrer nos villes aux ennemis de ceste couronne, pour captiver la liberté de nos subjects, s'investir de leurs biens et associer leurs passions.

« A quoy nous espérons que Dieu nous fera la grâce de remédier, avec l'ayde de tous nos bons subjects que nous exhortons à cette cause de nous assister et secourir, en ceste

occasion, avec toute fidélité, diligence et affection et vous promettons de le reconnaistre à votre soulagement.

« Donné à Fontainebleau, le dernier jour d'apvril 1595 ».

Il y a un peu de tout dans cette lettre : la colère et l'indignation qu'on voudrait croire sincère y coudoient le sarcasme à l'égard du capucin Joyeuse, coupable aux yeux du roi d'être sorti du couvent pour défendre contre lui les intérêts du catholicisme ; puis ce sont des reproches sans amertume à l'adresse des populations égarées par les « impostures, calomnies, artifices et inventions » de ses ennemis. Naturellement, la religion catholique et romaine, notre saint Père le Pape aussi reçoivent leur tribut d'hommages, et ceci est la part d'une diplomatie bien entendue. Toute la lettre en réalité n'est qu'une diatribe contre Henri de Joyeuse ; il s'agissait de le déconsidérer dans l'esprit des catholiques ligueurs du Languedoc et pour cela dénaturer ses intentions, l'accuser de contrarier l'action du Pape qui ordonne de prier pour le roi et donc le reconnaît implicitement. Il y a bien un peu de maladresse dans cette lettre et l'habileté légendaire du Béarnais se trouve là en défaut. Les ligueurs les plus modérés ne pouvaient admettre, quoique dise Henri IV, que le Père Ange fût sorti de son couvent par ambition ; l'affaire jusque dans ses détails était connue de tous et à aucun moment il n'était venu à l'esprit, sur les lèvres ou sous la plume de quiconque une insinuation de ce genre. Où vraiment Henri IV était mal informé ou peut-être a-t-il pensé que la calomnie, à la faveur des évènements, réussirait à faire son chemin.

Mais tout n'est pas à rejeter dans cette lettre. Sur les indications venues de Rome, mais non sur un ordre du Pape, des prières publiques se faisaient pour le roi dans les villes où la Ligue ne dominait pas. « La présente, écrit l'évêque de Béziers au légat Aldobrandini, est pour vous dire que ce Président (d'Ausserre) m'a promis de permettre aux Capucins de rentrer demain. Il veut faire pour eux des merveilles, afin qu'ils prient et continuent de prier Dieu pour le Roy. Ce sera un grand subjet de contentement pour toute ceste ville. » Ecrite le 10 mai, cette lettre était l'écho des négociations entreprises à Rome sur l'ordre d'Henri IV et auxquelles

après une année de zèle ligueur, le cardinal François de Joyeuse avait pris une part de plus en plus active. La pente de son tempérament, l'influence de ses conseillers et collaborateurs, d'Ossat, du Perron et de Thou l'y avaient incliné ; enfin, il n'était plus sur le champ de bataille et peut-être dira-t-on que, soustrait à la violence des sentiments religieux qui remuaient le Languedoc, il courait chance de ne pas se laisser absorber par les passions ou les thèses politico-religieuses des ligueurs et ainsi de mieux tenir compte des contingences. En réalité il travaillait pour l'accomplissement du désir maintes fois exprimé par son frère et les États aux Parlements ligueurs : la réconciliation définitive d'Henri IV avec l'Église et la reconnaissance de son autorité par les partisans de la Sainte Union ; ceux-ci voulaient être tranquillisés dans leur conscience par un acte solennel du Pape en faveur du nouveau roi

François de Joyeuse s'était maintenu en relation avec le duc de Montmorency. Il avait appris que son frère Henri avait été l'objet d'aimables attentions de la part du premier lieutenant d'Henri IV, il lui écrit donc de Rome à la date du 18 décembre 1595.

« Monsieur,

« Ayant entendu par les gens de mon frère, les honnestes paroles et courtoises démonstrations dont il vous pleut estre en son endroit, sur la fin du mois d'octobre dernier, comme je m'en suis infiniment resjouy, aussy n'aye-je voulu faillir de vous en remercier bien humblement comme je fais, espérant qu'elles produiront beaucoup de fruict et qu'elles seront cause de faire cesser les occasions portées par le malheur du temps, qui ont jusques ici peu aliéner de vostre bonne volonté ; Chose que j'ay toujours extrêmement désirée, ainsi que j'espère vous témoigner moi-mèsme de bouche allant a la Court comme je fais estat. Y estant et partout ailleurs, vous me trouverez toujours très disposé à vous faire servir de mesme volonté que je prie Dieu de vous donner Monsieur, en parfaicte santé, heureuse et longue vie.

« Votre plus humble neveu et serviteur,

« Cardinal de Joyeuse. »

Dégagée des formules de politesse très abondantes à cette époque, il reste que la lettre de François de Joyeuse indique un état d'esprit qui ne s'était pas encore manifesté au milieu de l'année 1594. Ligueur déterminé jusqu'à ce moment, le Cardinal cède aux instances qui lui sont faites et à la pression des évènements ; il entre en correspondance avec Henri IV. Le roi n'attendait qu'un geste de conciliation venant de ce haut personnage ecclésiastique dont il appréciait les grandes qualités. Et François de Joyeuse va devenir le truchement officieux, bientôt officiel du roi de France auprès du Pape. Henri IV use à son égard de courtoisie presque déférente. « Si vous et les vostres, lui écrit-il, n'avés ci-devant désiré que je fusse reconnu et obéy comme la raison le voulait, je m'asseure que vous l'avés faict pour le seul respect de nostre religion. » Le Cardinal dès lors abandonne Philippe II et sa politique dont à vrai dire il n'avait été partisan que dans le but de soutenir la Ligue ; il se met à la disposition d'Henri IV. Volontiers il agira auprès du Pape pour obtenir l'absolution vainement sollicitée par le duc de Nevers. Sa pensée fait des progrès rapides dans le sens des idées du roi et renseigné, disons-le, beaucoup plus par les émissaires royaux que par les rares nouvelles reçues de la Ligue, il trouve la sévère opération de police exécutée par son frère le 7 avril, à Toulouse, « trop hardie, et demandant bien autres forces que celles de son dict frère qui n'y pouvait gagner que la malveillance des plus considérables tant de la ville que du Parlement. »

Il était persuadé que l'absolution du roi amènerait la paix et serait « cause de grands biens pour la religion et le païs. » Certes il voyait juste, mais les Ligueurs aussi l'avaient proclamé, ils demandaient cet acte du Pape, c'était la condition essentielle de leur obéissance au roi ; leurs autres demandes avaient un intérêt secondaire ; Henri IV lui-même en était convaincu, les faits et sa propre conduite ne devaient pas tarder à le montrer. Mais auparavant le Languedoc allait subir un dernier soubresaut de guerre religieuse.

Le 18 mai, le roi écrivait de Fontainebleau aux Etats royalistes de Béziers qu'il « avait bien consenti à la prolongation

de la trèbvre, quoiqu'elle luy fust préjudiciable, mais la révolte du duc de Joyeuse et des Toulousains ne lui permettait pas de leur donner le temps de se fortifier ; elle l'avait faict résoudre à leur faire la guerre plus fortement que jamais. » Par le même courrier, Henri IV ordonnait au duc de Ventadour et au maréchal de Matignon de « rassembler le plus de troupes qu'ils pourrayent », le premier en Languedoc, le second en Gascogne, et de « marcher contre la ville de Toulouse et aultres du haut Languedoc qui suivaient le party de la Ligue et refusaient de le recognaistre. »

Ventatour se prépare immédiatement à entrer en campagne. Le 4 juin il est à Castres et le 10 ouvre les États royalistes. L'évêque de Castres présidait. Le lieutenant général du roi demande à l'Assemblée de lui voter 123.000 écus pour dépenses de guerre. Les États se cabrent devant une prétention qu'ils trouvent exorbitante et ruineuse. Jaloux de leurs droits comme les parlementaires de Toulouse, les députés font remarquer à Ventadour que les lettres de commission envoyées au lieutenant général par Henri IV pour procéder à l'ouverture des États sont contraires à leurs privilèges ; d'ailleurs la somme demandée est au dessus des forces du pays. Ventadour insiste, il signale le danger d'une campagne imminente de Joyeuse, montre le chef de la Ligue parcourant déjà les villes de son ressort pour les fortifier et encourager soldats et habitants à la lutte. Les États après discussion accordent 9.600 écus pour lever 2.400 hommes de pied ; ils promettent en outre d'autres subsides pour l'entretien des garnisons déjà « couchées sur l'état des impôts », pendant les mois d'août, septembre et octobre.

Ventadour a réuni quatre mille fantassins et six cents cavaliers. Il met le capitaine Portal à la tête des troupes de Ravel, Mazamet et Puylaurens et le dirige vers Saint-Papoul qui est emporté d'assaut et livré au pillage ; le butin fut abondant, mais les soldats ligueurs s'échappèrent après le combat sans pouvoir être rejoints. De son côté Ventadour partait de Castres quelques jours après la tenue des Etats, pour mettre le siège devant le château de Montfa près de Roquecourbe. Le chef ligueur se défendit avec énergie ; Ven-

tadour dut composer avec lui, et le laisser partir avec les honneurs de la guerre, puis il court à travers le Montalbanais, emporte au passage plusieurs petites places du Lautrécois et pénètre dans l'Albigeois ; Dénat, la Bastide, Montsalvy, Saint-Jory tombent en son pouvoir. Il songe un moment à enserrer étroitement Albi pour couper les communication entre le baron d'Ambres et Toulouse, mais les ligueurs en garnison dans cette ville opèrent une diversion du côté de Lescure et Ventadour doit renoncer à son projet ; il redescend alors vers le sud-ouest et s'engage sur les bords du Dadou pour de là remonter vers Toulouse. Sur son chemin il prend Montpitol et furieux de la résistance qu'on lui avait opposée, fait pendre les consuls « pour les punir d'avoir attendu le canon ». A Castelginest il se heurte à un régiment de Ligueurs, le combat est rude mais Ventadour dont les forces étaient de beaucoup supérieures oblige la garnison à battre en retraite vers Toulouse A Fenouillet, soldats et habitants prévenus se sont solidement retranchés ; il faut donner l'assaut ; le village est emporté, Ventadour fait pendre cinq soldats Ligueurs et mettre le feu à toutes les maisons du bourg. Il arrive ainsi en vue de Toulouse. La situation n'était plus la même pour lui. Henri IV lui avait donné ordre de « présenter ses têtes de colonne au midi de la ville, pendant que le maréchal de Matignon camperait sur la rive gauche de la Garonne. Mais l'entreprise était risquée. Henri de Joyeuse avait poussé fébrilement les préparatifs de défense. Les tribunaux reçurent ordre de cesser leurs audiences ; la loi martiale fut proclamée ; les suspects désarmés furent consignés dans divers couvents sous bonne garde ; tous les habitants valides furent enregimentés et dirigés vers les travaux militaires. Le chef de la Ligue prit une mesure plus radicale encore : constatant que les parlementaires partis à Castelsarrazin avaient trahi leur serment de fidélité à la Sainte-Union et obéissaient à l'ennemi, il fit mettre en vente « leurs meubles et effets ».

Le duc de Ventadour comprit l'inutilité d'un siège qui s'annonçait aussi long que difficile ; il s'éloigna et deux jours après arriva devant Castanet. Là il trouva une résistance à

laquelle il ne s'attendait pas. Devant la ténacité de la garnison que le capitaine Montrabech commandait avec autant de courage que d'habileté, il n'osa donner l'assaut, et fit appel à Matignon qui accourut avec six cents hommes, et le joignit à Portet au bord de la Garonne. Après deux jours de combat, Montrabech capitula ; les pertes en tués et blessés étaient égales, mais la garnison composée d'une seule compagnie ne pouvait résister plus longtemps aux forces combinées des royalistes. Les habitants et les ligueurs eurent la vie sauve, mais Ventadour fit incendier la ville dont il ne resta que quelques murs calcinés.

Les lieutenants d'Henri IV donnèrent un jour de repos à leurs troupes et se partagèrent le reste de la besogne. Pendant que Ventadour, rôdant autour de Toulouse s'emparait de quelques villages tels Venerque, Meneville et la Valette ; Matignon remontait vers le Rouergue, emportant sur son passage Cardes, Monestiés et par le cours du Viaur arrivait à Rodez où il faisait reconnaître l'autorité du roi.

La campagne avait duré environ deux mois et demi. Les troupes de Ventadour étaient à bout de souffle. Une épidémie aggravée par les chaleurs excessives les avaient décimées ; leur chef ne pouvait songer à prolonger un pareil effort. Il les congédia et ramena ses canons à Castres.

Henri de Joyeuse attendait cette heure de lassitude de son adversaire qu'un ordre imprudent avait engagé dans une campagne épuisante au cœur de l'été. Il avait fait venir des renforts pris dans plusieurs garnisons au sud de la Garonne ; Villars et Montpezat lui amenèrent deux compagnies bien armées ; la moitié des troupes cantonnées à Toulouse servirent à compléter une armée d'environ cinq mille hommes. Joyeuse prend la tête et « se met aux champs » dans les premiers jours de septembre ; il traverse en courant le nord du Toulousain et pénètre dans le Montalbanais, prend d'assaut Grisolles et fait pendre à une tour du chateau le capitaine Fénelon dont les cruautés avaient répandu la terreur aux alentours ; Verdun, Montech se défendent avec acharnement, mais sont emportés ; à titre de représailles, Joyeuse fait mettre le feu aux mas et fermes des huguenots et marche

sur Castelsarrazin. Il arrive en vue de cette ville le 12 septembre et fait sommer le capitaine d'armes de capituler. Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* rapportent à ce sujet un incident invraisemblable et qui leur paraît à eux-mêmes controuvé. « On prétend que les gens du Parlement qui s'étaient retirés dans cette ville députèrent à Joyeuse, Bertrand sieur de Menneville un des leurs, pour répondre à sa sommation ; que ce conseiller lui dit qu'il devait être content d'avoir en son pouvoir leurs maisons de Toulouse et de les avoir pillées, sans venir encore les inquiéter dans le lieu qu'ils avaient choisi pour rendre la justice, et que, sur cette réponse le duc se retira ». De Thou par contre affirme que Joyeuse partit précipitamment à la tête de ses troupes à cause des mauvaises nouvelles qui lui étaient arrivées de Narbonne et de Carcassonne. La vérité est toute autre. Henri apprend que l'arrière-garde de Ventadour s'était attardée aux environs, au large de Montauban ; il laisse une forte garnison sous les ordres de Montbérault pour continuer le siège de Castelsarrazin et se lance à la poursuite des royalistes qu'il taille en pièces près de Négrepelisse ; le reste s'enfuit et le duc contournant Montauban sur l'est, revient à Toulouse par Monclar de Quercy, Villebrumier, Frontan et Castelnau d'Estretefonds. Il arrive dans la capitale de son gouvernement le 19 ou 20 septembre.

Un chroniqueur de cette fin de seizième siècle, Faurin, dit dans ses *Mémoires* que aussitôt rentré à Toulouse, le duc de Joyeuse fit demander aux chefs royalistes une trêve de trois mois, ce dont les deux partis convinrent le 23 septembre, mais il ajoute qu'elle ne fut en réalité publiée que dans les premiers jours de novembre ; jusqu'à ce moment les catholiques ligueurs et les royalistes parcoururent une partie du Languedoc, bataillant un peu au hasard, ravageant surtout les campagnes et ruinant ainsi un grand nombre de paysans.

C'étaient les suprêmes secousses, les derniers spasmes d'une lutte qui depuis plus de trente ans avait couvert une des plus riches parties de la France de ruines et de sang. On comprend la lassitude extrême des méridionaux, cette soif

de trève sans cesse renouvelée et qui leur paraissait l'annonce d'une paix indéfiniment retardée. Joyeuse eut alors le sens, vrai des réalités et sa demande de trêve coïncidait à quelques jours près avec la paix conclue entre Mayenne et Henri IV ; bien mieux, une semaine auparavant, le 17 septembre, Clément VIII donnait solennellement l'absolution au roi de France sur la place Saint-Pierre ; on chantait le *Te Deum* à la basilique Vaticane et le cardinal François de Joyeuse accompagné de du Perron et d'Ossat, tous trois négociateurs de cette réconciliation définitive de l'Eglise avec le monarque longtemps excommunié, conduisaient les ministres d'Henri IV à l'église Saint-Louis pour y chanter un autre *Te Deum*. Dans son loyalisme il n'était pas sans inquiétude sur la situation désagréable où la réussite de ses efforts mettrait son frère Henri, mais il était certain d'accomplir un devoir urgent, car disait-il « l'absolution du roi estait si nécessaire au bien de la religion catholique de la France et de toute la chrestienté, qu'au hasard mesme de son propre frère et de toute leur maison il supplyerait sa Saincteté de la donner sans plus de retard ».

Henri ne voulut cependant rien conclure sans prendre l'avis des Etats. Il les convoqua à Toulouse et en fit l'ouverture le 28 novembre, dans le réfectoire des Augustins. Dans son discours, il rappela les déloyautés des ennemis de la Ligue qui avaient rompu la trêve en s'emparant de plusieurs villes et forts, pour s'assurer des armes en vue du siège de Toulouse. Il flétrit la conduite des Ligueurs traitres à leur serment, faisant cause commune avec les ennemis de la religion catholique et les poussant à entreprendre une nouvelle guerre. Mais grâce aux mesures prises et au courage des Ligueurs fidèles, les villes principales de la province étaient restées fidèles à l'Union. Il ajouta que le moment était venu de voir plus haut encore et de songer aussi d'une autre manière au bien de la religion et du pays. Confirmant les nouvelles qui couraient dans Toulouse, il déclara que « le duc de Mayenne, voyant la disposition des affaires et le Pape étant sur le point d'accorder l'absolution au roi de Navarre, ce duc estimait qu'il était bon de traiter de la paix, mais il

n'avait rien voulu déterminer sans le concours des provinces qui lui étaient unies, il avait donc envoyé des personnages de son conseil pour en conférer avec ses partisans ; il y avait lieu de nommer des députés qui se rendraient à Verfeil où le duc de Mayenne avait assigné le lieu de la conférence. Pour lui, gouverneur de la province, il promettait de contribuer de tout son pouvoir à la conclusion de la paix, mais il demandait cependant, eu égard à la mauvaise volonté plusieurs fois manifestée des ennemis, de pourvoir à la garde du pays par les subsides ordinaires, conformément aux commissions envoyées par le duc de Mayenne ».

L'assemblée présidée par Christophe de l'Estang, évêque de Lodève, réunissait un chiffre important de députés des trois ordres : les vicaires généraux de Toulouse, Narbonne, Lavaur, Albi, Carcassonne, Alet; le baron d'Ambres, d'Arques et Compendu, les consuls et diocésains de Toulouse, Carcassonne, Albi, Lavaur, Narbonne, Alet, Castelnaudary des bourgeois de Rieux, Saint-Pons, Mirepoix et Montauban. L'évêque de Lodève et le grand vicaire de Narbonne, deux membres de la noblesse, les consuls des quatre principales villes et un syndic furent désignés pour aller à Verfeil.

On procéda ensuite à la rédaction des demandes que Joyeuse et les députés des Etats voulaient faire accepter par le roi. Louis de Rochemaure, chargé d'affaires d'Henri IV était venu sur l'invitation d'Henri de Joyeuse, qui avait également convoqué deux députés du Parlement de Toulouse et deux du Parlement de Castelsarrazin. Le 5 décembre, l'Assemblée après courte discussion approuva les articles de demande. Joyeuse choisit un négociateur habile dans la personne de son parent et ami le baron d'Hauterive. Les Etats désignèrent deux députés de chaque corps et l'Assemblée se sépara, ne laissant en fonction selon l'usage que les commis au bureau des Comptes.

Le 23 septembre, Henri IV désireux de donner plus d'autorité aux décisions des parlementaires qui s'étaient ralliés à lui, avait décidé dans un conseil tenu à Lyon la fusion des deux parlements de Béziers et de Castelsarrazin, mais la question des préséances suscita des jalousies et

faillit tout compromettre; le roi chargea Menadeau de Beaumont, maître des requêtes, de faire entendre raison aux conseillers. Menadeau se rendit à Béziers et décida les quatorzes parlementaires de cette ville à venir à Castelsarrazin; il leur faisait entrevoir la paix imminente et leur collaboration plus efficace à l'œuvre du roi par une fusion qui bientôt s'achèverait à Toulouse. Les conseillers cédèrent et partirent avec tout leur personnel de petite magistrature : huissiers, greffiers, scribes et exempts. Le 9 décembre la fusion était accomplie.

Joyeuse se sentait arrivé au terme de sa vie de ligueur; il en éprouvait du soulagement, voire de la joie, car il prévoyait que le roi heureux du désir général d'apaisement des luttes religieuses, se montrerait large et conciliant. La lettre qu'il adresse au connétable de Montmorency le marque clairement :

« Monsieur

« Je ne vous scaurais exprimer l'aize et le contentement que je reçoy, ne scay vous rendre assez dignement les grâces que je doitz des asseurances que Monsieur de Rochemare m'a donné de vostre amitié, estimant que la recognaissance de ce debvoyr a plustôt besoing de quelques bons effectz que de beaucoup de parolles. Je ne m'arresteray donc pas astheur aux très humbles remerciements que je vous fais de tout mon cœur de la bonne volonté avecq laquelle il vous plaist d'ors en avant approuver la dévotion de mon service. Mais vous supplyerai seulement m'honorer de ceste croiance que je manquerai jamais à la promesse que Monseigneur le duc de Mayenne vous a faicte de ma part, et qu'il ne se trouvera pas en peyne de la précaution en quoy il est entré pour moy, laquelle je vous confirme par ce peu de motz. Et je vous supplye d'en prendre telle asseurance que le sieur d'Autherive vous en donnera de ma part, qui est aussy la principale occasion de son voiage, après celle que j'ay eue de l'envoier vers sa Majesté, pour lui fayre entendre avec combien d'affection et de fidellité j'embrasse le bien de son service, et m'en remettray doncques avec ce qu'il vous dira plus particulièrement; m'asseurant que vous me faictes

honneur de le croire. Je vous baise très humblement les mains et supplye Dieu,

Monsieur, qu'il vous donne en santé sa grâce avec longue et heureuse vie.

« A Tolose, ce 4e décembre 1595,

« Vostre plus humble nepveu et serviteur,

« JOYEUSE. »

Le premier lieutenant de Montmorency, Anne de Lévis, duc de Ventadour fut informé par une lettre de Joyeuse de l'heureuse isssue des délibérations de Toulouse et du désir unanime de voir la trève strictement observée. Les Etats de Pézenas aussitôt réunis firent rédiger un rapport favorable et envoyèrent au roi l'évêque de Castres et le baron de Rieux, pour les représenter dans les négociations qui allaient bientôt s'ouvrir; on leur adjoignit le premier consul de Béziers et un des trois syndics royalistes de la province. Le voyage était long et couteux : on donna aux quatre délégués plusieurs milliers d'écus pour leurs frais de poste et d'entretien.

Les deux gouverneurs avaient fort à faire pour remettre un peu d'ordre dans l'administration municipale. Au cours des luttes religieuses, ils avaient été amenés à des mesures de rigueur qui froissaient l'esprit d'indépendance de la population des communes importantes, et surtout la fierté pas toujours bien entendue des édiles.

A Narbonne, citadelle de la Ligue, des passe droits, des fraudes avaient été commises et Joyeuse ne s'était pas gêné pour le faire savoir. Il avait, par mesure disciplinaire, enlevé aux consuls la garde des clefs de la ville; le conseil de Narbonne les réclame et « supplye Mgr le duc, au cas où il ne le vouldrait accorder, de pourvoir, par provision à la charge de lieutenant au gouvernement de Narbonne, d'un habitant domicilié d'icelle, qui soit magistrat et agréable à la ville, pour exercer ce pouvoir de clefs annuellement, ou triennellement selon son bon plaisir. » Joyeuse y consent, mais peu après il est obligé à nouveau d'intervenir pour mettre un terme à certains abus électoraux. Il envoie au Conseil la minute d'un règlement qu'il a mûrement réfléchi,

pour régler l'élection des consuls et conseillers de la matricule ; il dit son but : « éviter aulx malveillances et inimitiés qui se peuvent engendrer en pareilles élections. » Tout dévoué qu'il fût au gouverneur, le Conseil de Narbonne rejimbe. Jaloux de ses franchises et privilèges, il refuse de discuter immédiatement le règlement et demande qu'il soit soumis plus tard à son examen afin qu'il puisse y estre meurement délibéré. »

Joyeuse cède encore, mais fait fixer la délibération au 14 janvier. La séance est orageuse. La lecture du projet de règlement soulève de vives réclamations. Plusieurs conseillers protestent contre certaines expressions de l'exposé des motifs. L'un d'eux déclare « ne pouvoir croire que de son propre mouvement, le duc ait pu établir un tel règlement qui taxe le conseil de malversation, déroge aux privilèges de la ville et restreint ceux qu'il conserve. » Le mieux n'est-il pas d'ajourner toutes les élections jusqu'au retour des députés qui iront porter au duc les doléances du Conseil? mais la majorité refuse d'adopter cette mesure violente et décide seulement de passer outre à l'exécution du nouveau règlement par rapport aux consuls et conseillers. Le duc sera supplié de motiver le règlement « non sur des monopoles et des malversations, mais uniquement sur son vouloir et sa propre autorité.

La séance du 2 février est caractéristique des mœurs municipales de l'époque et nous découvre encore mieux un des côtés du tempérament vigoureux d'Henri de Joyeuse. Il est parfaitement renseigné sur les abus qui rongent l'administration de certaines villes de son gouvernement, et coûte que coûte veut les redresser.

Messieurs les consuls et conseillers matriculés sont assis « en leurs bancs, places et lieux, chacun selon son rang, ordre, estat et qualité. » Avant de recueillir les voix, Mgr le duc « dict et faict entendre à l'assemblée estre venu à sa nottice que sur l'élection des consuls et conseillers, se font beaucoup de brigues et monopoles ; et que ceulx qui y veulent entrer et faire entrer leurs parents et autres vont briguer longtemps auparavant le jour de l'éllection, jusques

à acheter les voix et suffrages avec promesse de haulser les uns les autres de l'un ordre et rang à l'autre, ou se fait des bandes, partys et divisions entre lesdits consuls et conseillers, et autres actes indignes d'estre maintenus. Pour adoncques finir ces brigues et monopoles, il a establi le dernier règlement et prie l'assemblée tant en particulier qu'en général, de se dépouiller toutes particulières affections et de quitter tous monopoles, brigues et corruptions, sy en sont entre eux et procéder à la nouvelle création desdits consuls sainement et selon Dieu et conscience. » Mais il conserve de la défiance à l'égard de certains édiles et déclare que pour « ceste fois il s'est délibéré lui mesme de désigner trois personnes de chaque estat, pour estre, par ladite assemblée et à pluralité des voix, choisy et eslu un nouveau consul par chaque estat, il faict ainsy suivant l'ancienne coustume afin par ce moyen coupper chemins et esviter à ladite corruption, vendition et achapt de voix, brigues et monopoles, sy en avaient esté faictes, prinses ou pratiquées entre lesdits consuls et conseillers. »

Sans doute il avait touché juste, car aucune réclamation ne s'éleva. L'élection eut lieu dans le plus grand calme. Les candidats de Joyeuse recueillent la majorité des voix, et selon l'usage les consuls sortants enlevant leur chaperon le placent sur les épaules de leurs successeurs en signe de résiliation de leur charge.

Le lendemain 3 février, les consuls prètent serment entre les mains des officiers royaux de la viguerie, ils renouvellent l'engagement de « n'obéyr à aucun roy hérétique, ses faulteurs et adhérans. »

Cette dernière phrase n'indique-t-elle pas que le duc de Joyeuse tenait à écarter du pouvoir municipal certains personnages qui avaient pactisé plus ou moins ouvertement avec les ennemis de la Ligue ? Je ne crois pas qu'ainsi il voulût faire pression sur Henri IV, les choses étaient trop avancées dans le sens de la soumission au roi et de la paix, pour qu'il pût espérer entraîner à sa suite villes et campagnes contre un souverain reconnu par son premier chef le duc de Mayenne, mais plutôt, mû par le désir bien naturel de garder

à la religion catholique ses positions les plus fortes, il signifiait son intention de n'admettre dans son gouvernement, aucune influence protestante sous quelque couleur qu'elle se manifestât, dût-elle se couvrir de l'autorité d'un roi naguère encore hérétique. Au reste, le serment de la Ligue avait toujours son plein effet, puisque la reconnaissance officielle d'Henri IV n'était pas encore faite.

Le duc de Joyeuse se tenait au courant de la marche de ses affaires à la Cour ; d'Hauterive s'était abouché avec ses agents qui à chaque occasion envoyaient des renseignements par exprès à Toulouse. Henri apprit ainsi, avant le retour de son envoyé, la décision royale. La plupart de ses demandes étaient ratifiées ; il rassembla les États ligueurs le 25 janvier dans le réfectoire des Augustins de Toulouse et leur annonça l'heureuse issue de la négociation ; il ne leur restait plus qu'à dresser selon l'usage le cahier des « doléances ». Mais d'Hauterive ne revint que le 8 mars. Le 12, l'Assemblée se réunit pour écouter son rapport. L'évêque de Lodève qui présidait fit le discours d'usage, mais cette fois il ne s'agissait plus de lutte, ni d'appel à la fidélité au serment de la Sainte Union ; Christophe de l'Estang déclara que « en conséquence de la paix que l'on venait de conclure, on pouvait en sûreté de conscience reconnaître le roi Henri IV, qu'il n'y avait plus là aucune difficulté depuis l'absolution que le Pape lui avait accordée ». L'un des secrétaires lut la lettre du roi et sa réponse aux articles ; toute l'Assemblée se leva et « reconnut par acclamation Henri IV pour souverain légitime, résolut de lui écrire pour le remercier d'avoir reçu sa soumission et son obéissance ».

Le lendemain, Joyeuse apporta aux députés l'Édit de paix, afin que « s'il y avait quelque chose de contraire à la religion ou à la liberté du pays, ils pussent faire leurs représentations tant au roi qu'au Parlement. Le greffier lut l'Édit et suivant la coutume, Joyeuse se retira pour laisser les Etats libres de discuter à leur aise le texte qui leur était soumis. Ils ne s'en firent pas faute. Nous avons le résultat de cette discussion dans le cahier des remontrances annexé au texte de l'Édit. Le syndic reçut ordre de ne consentir à l'enregis-

trement qu'avec les modifications réclamées par les États. En voici le résumé succinct d'après les procès-verbaux des États du Languedoc :

L'Édit de Folembray confirmant tacitement celui de 1577, on prie la Cour de déclarer que c'est sans approbation de celui de 1577.

On demande que le registre demeure chargé de ce que tous les articles où il est fait mention de la religion catholique, s'entendent de la religion catholique, apostolique et romaine, pour ôter à ceux de la religion prétendue réformée les injustes prétentions qu'ils ont sur un titre si honorable.

Le Parlement est prié de déclarer spécialement le jour de la réduction de Toulouse au parti de la Ligue, d'autant que les points les plus importants de l'Édit se rapportent à cette date.

Plaise au roi d'établir la chambre mi-partie en une ville catholique.

Il est demandé que les offices des conseillers qui ont exercé la justice souveraine à Béziers, demeurent supprimés de quelque manière que se produise leur vacance.

Plaise à la Cour du Parlement de procéder à la publication de l'Édit sans préjudice des présentes remontrances, car il n'y a pas été clairement et pleinement répondu.

Les articles 2, 3, 4 et 5 avaient aux yeux des États une grande importance, car ils visaient à empêcher les infiltrations protestantes, dans les corps constitués ou même parmi les habitants catholiques des villes qui avaient adhéré au pacte de l'Union. Henri IV consentit volontiers à signer ces remontrances, il n'eut d'hésitation que pour la quatrième ; il craignait de mécontenter les protestants et confia la solution de cette affaire à Montmorency. Sur la demande de Jean de Fossé, évêque de Castres, le connétable établit la chambre mi-partie dans cette ville, le catholicisme dont le culte en avait été banni y retrouva droit de cité. Les conseillers catholiques furent tirés du fragment de Parlement qui était à Béziers. Jean de Sabatier fut nommé procureur de la Chambre et président pour les catholiques ; le 9 avril la messe d'ouverture fut célébrée dans l'hôtel de Sabatier ;

l'évêque revint quelques jours après au chef-lieu de son diocèse, y appela ses chanoines et les autres prêtres exilés depuis de longues années par les Protestants. Ce fut incontestablement un des plus beaux résultats du traité de paix et une importante victoire à l'actif de la Ligue en Languedoc.

Le 13 mars, dès après midi, le Parlement avait enregistré l'Édit de paix « pour être exécuté en sa forme et teneur, le tout sans approbation de la religion prétendue réformée et sous les autres déclarations et remontrances contenues au registre de la dite Cour » ; Henri de Joyeuse et tous les gens des États se rendirent en grande pompe et solennité, à trois heures dans le réfectoire des Augustins. On leur avait servi une magnifique collation sur trois tables ; le vin coula sans parcimonie, et ce fut chez tous l'allégresse et l'espoir fondé de jours prospères. Les convives au sortir du réfectoire traversèrent l'admirable cloître des Augustins, orgueil de Toulouse et entrèrent dans l'Eglise. Un *Te Deum* en musique clôtura la cérémonie officielle ; les réjouissances populaires allaient commencer. Le duc de Joyeuse s'était réservé d'en donner le signal. Accompagné de l'évêque de Lodève pour le clergé, du baron d'Ambres pour la noblesse et d'un capitoul pour le tiers-état, il se rendit sur la place de Roaix : on y avait dressé un grand bûcher pour le feu de joie : les quatre représentants du roi, et des états mirent le feu aux quatre coins du bûcher ; la foule qui remplissait la place et les rues avoisinantes répondit par ses acclamations au cri de : Vive le roi ! L'artillerie fut de la fête ; l'on dansa et l'on but comme de juste. Le soir, nouveau *Te Deum* dans la cathédrale Saint-Étienne. Les États derrière Joyeuse, les corporations, les compagnies civiles et militaires emplissaient la cathédrale. La journée s'acheva dans les lueurs d'un second feu de joie allumé par les capitouls sur la place Saint-Étienne.

Le lendemain l'Édit fut publié au Capitole « avec beaucoup de pompe et de magnificence ».

Folembray, bourg du Laonnais, à l'extrémité du plateau de Craonne, possédait un château royal qui a été détruit au cours des terribles batailles qui en 1916-1918 dévastèrent à

plusieurs reprises ce pays si pittoresque. Henri IV s'y était établi pour surveiller les opérations du siège de la Fère où s'étaient enfermés les Espagnols. D'Hauterive et ses collègues de Toulouse l'y avaient rejoint, et le 24 janvier 1596 présentaient à sa signature le traité ou Edit dont il avait déjà examiné et discuté le texte fort abondant.

Les propositions des ligueurs et les réponses du roi comprennent deux parties. Les unes concernent la province du Languedoc au point de vue religieux et civil, ce n'est guère que la reproduction des articles du protocole établi à Toulouse ; Henri IV sans doute ne jugea pas exagérées les demandes de Joyeuse et de ses compagnons de lutte, car il accorde tout : Interdiction est faite aux Protestants d'exercer leur culte dans un rayon de quatre lieues de Toulouse ; le culte catholique est rétabli partout où il a été aboli ou a dû cesser ; les biens ecclésiastiques et les églises seront rendus au clergé là où il en a été dépossédé ; l'abolition ou amnistie est accordée à Toulouse pour le meurtre du président Duranti et de l'avocat général Daffis assassinés le 10 février 1589 dans une émeute de Ligueurs. Notons une différence à l'avantage de ces derniers : le parlement de Castelsarrazin est réuni à celui de Toulouse et la capitale du Languedoc est déclarée exempte pour cinq ans de l'impôt de la taille. Ce dernier article vivement désiré par Joyeuse avait une réelle importance pour le peuple, car la taille était entièrement supportée par les roturiers et en fait, pesait plus lourdement sur les gens sans fortune et les travailleurs.

La seconde partie, désignée par une fiction diplomatique sous le nom d'*Articles secrets*, se rapporte aux 112 articles formulés par le duc de Joyeuse à titre plus personnel. Les uns concernent les institutions et les personnages qui l'ont aidé dans sa tâche ; ils lui sont constamment restés fidèles, il est naturel qu'il ait songé à assurer leurs légitimes intérêts : Un certain nombre de communes des diocèses de Carcassonne, de Narbonne, du Puy et de Lodève sont exemptées de la taille ; les nominations faites au Parlement de Toulouse sont maintenues, on y voit figurer en premier lieu comme président Antoine de l'Estang, frère de l'évêque de Lodève ;

les trésoriers généraux, les commissaires à l'armée, les officiers ou employés du Capitole et de la ville restent en charge. Les compagnons d'armes de Joyeuse sont parmi les mieux traités et c'est justice : d'Ambres, d'Honnaux, de Saint-Girons, de Lestrange, de Saint-Romain, de Chalabre, de la Courtète sont nommés capitaines de compagnies de gens d'armes. En plus, de l'Estrange reçoit le gouvernement du Puy et 30.000 écus ; d'Ambres gouvernera les pays d'Albi, de Lavaur et de Castres, de Chalabre sera sénéchal du Lauraguais ; de Montbérault, l'associé héroïque de toutes les batailles livrées par Scipion et Henri de Joyeuse reçoit une pension de 2.000 écus ; d'Hauterive, l'heureux négociateur en obtient une de 1 200 écus et demeurera « ordinairement auprès dudit duc pour l'assister de son conseil » ; de Jonquières qui tient garnison en diverses places en fera la remise contre 3.000 écus.

Les évêques de Lavaur, d'Alet, d'Aire, de Lodève, etc..., sont confirmés dans la possession de leurs sièges.

Il faut nous arrêter plus longuement sur un point qui suscita des difficultés qu'expliquent les événements contemporains. Henri de Joyeuse tenait à mettre les Jésuites à couvert des attaques d'ennemis qui ne leur pardonnaient pas leur zèle intelligent et tenace pour le catholicisme. Le 27 décembre 1595, Henri IV au débotté d'un voyage à Saint-Germain entrait au Louvre ; dans le groupe des chevaliers du Saint Esprit qui l'entouraient, un jeune homme de dix-neuf ans, Jean Chastel, s'était glissé ; au moment où le roi se penchait pour donner l'accolade aux chevaliers de Montigni et de Ragni, il lui porta un coup de couteau à la gorge, le geste d'Henri IV fit dévier l'arme qui entailla légèrement la lèvre et s'arrêta sur les dents. Chastel s'était perdu dans la foule des officiers et courtisans, il fut rejoint et saisi Mis à la question, il fournit des réponses obscures et contradictoires d'où les ennemis du clergé ligueur tirèrent les conclusions les plus aventurées : élevé par les Jésuites il aurait été poussé au crime par le curé de Saint-André-des-Arcs en expiation des désordres de sa vie privée. Une autre version lui mettait au contraire dans la bouche des paroles qui

innocentaient pleinement les Jésuites. Deux jours après sa tentative d'assassinat, Jean Chastel fut supplicié en place de grève selon le mode ordinaire appliqué aux parricides : on lui coupa le poing droit, il fut tenaillé sur diverses parties du corps et finalement écartelé par quatre chevaux.

L'historien protestant Sismondi a porté sur cette affaire un jugement que les recherches effectuées depuis n'ont fait que confirmer. Je le résume en quelques lignes : Le Parlement de Paris prit prétexte du crime de Chastel pour assouvir sa haine et sa jalousie contre les Jésuites. Le 29 décembre, jour du supplice, il rend un arrêt ordonnant que « les prêtres du collège de Clermont, leurs disciples et en général tous membres de la Société de Jésus sortyraient de Paris et de toutes villes où ils avayent collèges, trois jours après que cest arrest leur aurayt esté signifyé, et dans quinze jours, hors du royaulme, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemys du Roy et de l'Estat ». Le 8 janvier, trois charettes précédées par un huissier conduisaient 37 Jésuites hors de Paris. Quelques-uns de leurs confrères furent soumis à la question pour en tirer des aveux qu'on ne put obtenir. Le père Guignard, docte régent du collège de Clermont, fut condamné à mort. L'Estoile, à la date du 7 janvier 1596, nous raconte le fait. « Ce jourd'hui fut pendu et étranglé en la place de Grève à Paris le Père Guignard Jésuite, et son corps ards et consommé en cendres, après avoir fait amende honorable en chemise, devant la grande église Notre-Dame. Et ce par arrest de la Cour du Parlement, pour réparation des escrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu roy et de celuy-cy, trouvés en son estude, escrits de sa main et faicts par luy. Ce qu'il aurait confessé et toutefois soutenu qu'il les avait faits pendant la guerre et avant la conversion du roy. Et sur ce qu'il lui fust remonstré pourquoy, depuis la conversion du roi et réduction de Paris, il n'avait bruslé lesdits escrits, ains les avait gardés, parce qu'il n'en avait tenu aultrement compte, pour que tout cela avait esté pardonné par le roy ».

La conclusion de Simondi est à retenir. « On ne sait ce qu'on doit regarder comme plus déplorable, du fanatisme

qui armait un assassin contre le roi ou de la cruauté, de la précipitation, de la lâche servilité du premier corps de la magistrature qui ne se contentait pas de faire périr dans d'atroces tourments le jeune coupable, mais qui étendait les châtiments jusqu'aux hommes innocents, jusqu'aux hommes dont les anciennes offenses étaient pardonnées; qui ne se donnait pas la peine de reconnaître la vérité et qui condamnait en masse, en quarante-huit heures, à un exil déshonorant, une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée ni défendue, pour une tentative de régicide à laquelle elle n'avait eu aucune part. Ce n'était pas seulement une scandaleuse iniquité, c'était un grand acte de lâcheté politique, car le Parlement qui condamnait l'ordre entier des Jésuites, d'après quelques doctrines contraires à l'autorité royale qui se trouvaient exprimées dans les écrits de quelques-uns de ces religieux, était le même corps qui l'année précédente encore, sanctionnait la révolte et donnait une adhésion tout au moins tacite à l'assassinat commis par Jacques Clément. Toute sa sévérité n'avait qu'un but : faire excuser sa précédente opposition à l'autorité royale » (1).

Henri de Joyeuse ne pouvait oublier la part qu'avaient prise les Jésuites au choix que les corps constitués et le peuple de Toulouse avait fait de lui en octobre 1592; ils l'avaient toujours soutenu de leur influence et de leur parole; ce fils de saint François, obligé par les circonstances exceptionnelles à sortir de son Ordre, avait pour les fils de saint Ignace la grande estime et l'affection profonde que son frère leur témoignait en toute occasion. On ne s'étonnera donc pas de le voir inscrire en leur faveur un article à part et très net, très motivé dans le traité de Folembray. Il s'appuie sur l'exemple du Parlement de Toulouse qui s'était refusé à sanctionner l'arrest du Parlement de Paris et il demande, « qu'encore que le roy ait faict une déclaration générale contre les Jésuites, néanmoins pour le repos de la ville de Toulouse et l'asseurance d'icelle à son service (du roi), ils puissent y demeurer et soient exemptés de l'édict. » Il eût

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI, p. 319-323.

voulu faire rapporter l'édit pour la France entière et en son nom. d'Hauterive en avait parlé à Henri IV, mais il échoua, le roi était encore sous le coup des préventions suggérées par le Parlement de Paris ; du moins en Languedoc les Jésuites durent à Henri de Joyeuse de pouvoir continuer dans le calme leur œuvre d'apostolat.

Le roi ne crut pas payer trop cher la soumission de la Ligue et de son chef, dernier acte de la paix à travers toute la France, en importantes sommes d'argent, honneurs et charges dont on peut bien dire qu'il combla Henri de Joyeuse. Ce sont d'abord 21.750 écus sur 25.000 attribués par Henri III au contrat de mariage de Georges de Joyeuse avec Mlle de Mouy, et dont le défunt roi n'avait payé que 3.250, puis 62 666 écus « baillés à feu le roi Henri III » par le duc Anne de Joyeuse ; en plus 20.000 écus dus sur le prix de la terre de Limours ; le feu roi n'ayant pas payé cette somme à Mme de Bouillon à laquelle il avait acheté cette terre pour la donner à son grand favori Or « pour ladite somme, ladite dame duchesse est inquiétée. » Ajoutons 12.500 écus, représentant les émoluments « d'offices supprimés ». Je passe sur le détail, non négligeable, mais tout de même de moindre importance.

Voici les charges et distinctions honorifiques : le tout est de premier ordre : Henri de Joyeuse est confirmé dans l'état de maréchal de France que lui avait octroyé le duc de Mayenne. Il reste lieutenant général en Languedoc, « sous l'autorité de Monsieur le Connétable », pour toutes les villes, places et lieux qui font leur soumission avec lui. De Ventadour commandera le reste, c'est-à-dire les villes et places qui s'étendent vers la Méditerranée, le Nîmois, la Provence. L'ancien chef de la Ligue est ainsi gouverneur de Narbonne, capitaine de la ville et du château de Carcassonne ; il obtient la capitainerie du Mont-Saint-Michel, une compagnie de 100 hommes d'armes entretenue, plus une garde personnelle de 50 arquebusiers. Il va sans dire que lui sont attribués « les gages et appointements affectés aux charges et offices susdits ». Enfin le roi lui assigne 1.333 écus pour « l'entretènement de sa compagnie ».

Henri n'eut garde d'oublier son frère François. Il est entendu que le cardinal de Joyeuse reste Protecteur des affaires de France en Cour de Rome. Ses droits de « commende » sur les abbayes de Marmoutiers, Saint-Florent du Mont-Glonne et du Mont Saint-Michel lui avaient été pratiquement enlevés, il en reprend possession et « lui est continué le don de 20.000 livres de pension qui lui a esté fait par le feu Roy ». Même Henri IV s'engage à payer à divers créanciers la somme de 27.000 écus, pour l'ameublement que le Cardinal a dû acheter lors de son voyage et séjour à Rome pour le service du feu roy et de la France en 1587.

Inutile assurément de chercher le Frère Mineur Capucin sous ce monceau d'honneurs, de charges et de richesses personnels qu'Henri de Joyeuse s'est fait attribuer. On ne peut pas dire : la part du lion, car il n'a oublié aucun de ses collaborateurs, amis ou serviteurs, eux aussi, et grâce à lui, ont été royalement servis ; mais son sort est magnifique de par l'Edit de Folembray, et c'est bien, je crois, « ce qui l'attachera surtout quelque temps encore aux plaisirs et vanités de ce monde » qu'il avait fui avec tant de courage le 4 septembre 1587.

Faut-il lui faire vif et amer reproche de ce changement si profond d'attitude et de vie ? La plupart des chroniqueurs, mémorialistes et historiens n'y ont pas manqué. Sous leur plume, le sarcasme, l'ironie, voire l'objurgation impatiente se donnent libre carrière. Et à supposer que tout cela soit sincère, je m'explique sans difficulté l'étonnement indigné de certains contemporains ou même des historiens d'aujourd'hui. Je me permettrai toutefois de sérier les responsabilités d'Henri de Joyeuse, car il en est plus d'une en cette affaire.

Sa vocation franciscaine d'abord. Elle n'apparaît plus, ensevelie qu'elle est sous des préoccupations honorables, oui, certes, mais enfin d'un tout autre genre et qui n'a plus rien de la perfection religieuse. Elle n'est pas morte, cette vocation, on le verra bientôt, mais « l'orgueil de la vie », dont parle saint Jean, l'endort et risque de l'étouffer. Lacune dans la spiritualité du P. Ange, car c'est encore lui qui vit dans le maréchal Henri de Joyeuse, mais d'une vie où il

respire à peine, parce que s'il n'a pas perdu son Dieu, il n'a plus avec lui cette union que lui avait donnée sa vocation franciscaine. Au point de vue strict de l'appel divin à une vie surnaturelle supérieure, il faut voir ici un reproche et que je formule sans arrière-pensée parce que ce que je vais dire maintenant est d'un autre genre.

Volontiers on mésestime ceux qui abandonnent l'état religieux qu'ils avaient librement embrassé. Si c'est un hommage rendu à la beauté, à la grandeur d'une vocation que l'Eglise, elle aussi, a toujours prisée très haut, il court cependant le risque d'être injuste, à l'égard des personnages que des circonstances graves ont contraint de sortir du cloître, pour remplir d'autres devoirs plus impérieux parce que de droit naturel ou d'ordre général. Tel fut le cas du P. Ange le 20 octobre 1592 ; inutile de revenir sur cette question abondamment traitée plus haut. Au fait, la principale difficulté n'est pas là ; on constate l'imprévu devant lequel il s'est trouvé soudainement placé, l'unanimité des savants théologiens et juristes, tous consciencieux, impartiaux, qui lui ont fait obligation morale d'abandonner la vie religieuse pour commander un peuple en détresse et l'Eglise en péril. Mais après, quand tout fut dans le calme et la paix, et que ni le Languedoc ni l'Eglise n'eurent plus autant besoin de son dévouement, de ses talents civils et militaires, que n'est-il rentré dans son couvent et qu'avait-il besoin de se faire couvrir d'honneurs, de hauts emplois et de richesses ?

Pour répondre à cette question aussi spécieuse que peu précise, il suffit de noter l'état nouveau dans lequel Henri de Joyeuse avait été placé par l'autorité religieuse la plus haute qui soit : le Souverain Pontife. Clément VIII, en vertu de son pouvoir souverain sur les Ordres religieux et leurs Règles, déclare le P. Ange soustrait à ses supérieurs et à sa vocation franciscaine, il le verse dans l'Ordre militaire de Saint Jean de Jérusalem (Malte) dont le but tout autre exige ou permet de tous autres moyens de vie et de conduite chrétienne. Par un Bref du 5 mai 1595, il l'autorise à prendre le gouvernement des provinces, les honneurs et dignités militaires et civils, à revêtir les habits courts, à porter l'épée en

particulier et en public, et ce pour *sa vie entière*. Dès lors, la conscience d'Henri de Joyeuse est à l'abri, il peut en toute sécurité morale user des droits que lui confère la vocation nouvelle où le place Clément VIII, comme il lui est loisible de les abandonner et de demander à rentrer dans le cadre de son ancienne vie monastique. Chroniqueurs, mémorialistes, historiens ont oublié ou n'ont pas su que la vocation religieuse n'oblige pas, sous peine de péché, tant qu'on n'y est pas rentré de son plein gré et qu'on a aucun devoir d'y rentrer quand l'autorité légitime vous a autorisé à en sortir. La vie religieuse est la mise en exercice des conseils évangéliques dont l'adoption n'a jamais été commandée ; ce point de vue canonique et ascétique est essentiel pour juger la conduite d'Henri de Joyeuse. Reprocher à « frère Ange, devenu duc et pair, maréchal de France » de briguer charges et honneurs, c'est commettre un non-sens ; depuis le 5 mai 1595, il n'y avait plus ni de frère Ange ni de capucin, il y avait Henri de Joyeuse devenu, de par la volonté suprême de son premier supérieur, le pape Clément VIII, chevalier de Malte. Et l'on sait bien que la vie religieuse et sociale d'un chevalier de Malte est, au point de vue du droit canon et de la conscience, fort différente de celle d'un Frère Mineur Capucin.

Bientôt le P. Ange renaîtra dans Henri de Joyeuse, mais cette renaissance se fera en toute liberté d'âme et sans autre contrainte que celle des idées de perfection religieuse qui monteront à l'assaut de sa volonté toujours et malgré tout attachée dans le fonds au Dieu qui le reprend alors à la vie franciscaine pour ne plus le laisser s'en échapper.

Henri IV dont nous avons rapporté la lettre irritée du 30 avril 1595, a maintenant des sentiments plus calmes ; il s'adresse à nouveau au Languedoc mais pour lui dire la sympathie cordiale qu'il nourrit à l'égard d'Henri de Joyeuse.

« Désirant tesmoigner à chascun combien la mémoire des services que ceste couronne a reçus en diverses occasions de ceux de la maison de Joyeuse, nous est chère et recommandée, et particulièrement les mérites et l'estime en laquelle nous tenons la personne de nostre très cher cousin, le duc de

Joyeuse, pour les bonnes et rares qualités qui sont en lui, mettant aussy en considération les bons et vertueux comportements de nostre dit cousin, et l'espérance que nous avons suivant l'espérance qu'il nous a fait donner qu'en reconnaissant nostre auctorité, il facilitera la réduction en nostre obéissance de nostre ville de Toulouse, et de plusieurs autres villes et places de nostre païs de Languedoc qui ont pris résolution de se retirer du party où elles ont esté entretenues, depuis les nouveaux troubles de nostre royaume, et afin qu'il demeure à l'advenir quelque marque honourable à nostre dit cousin ledit duc de Joyeuse d'un si grand et recommandable service, nous avons en sa faveur estably un estat de mareschal de France que nous lui donnons et octroyons. »

Le cardinal de Joyeuse fut aussi royalement traité. Mais la chose n'alla pas tout d'abord sans quelque tiraillement ; une lettre fort curieuse de son secrétaire d'Ossat, noûs donne là-dessus des précisions intéressantes et qui viennent à l'appui des articles que Henri avait fait insérer dans l'Edit de Folembray en faveur de son frère. D'Ossat écrit au secrétaire d'État Villeroy (1), à la date du 16 février 1596.

« ..... La principale et quasi seule chose à laquelle j'ai à répondre est celle qui concerne M. le Cardinal de Joyeuse. Sur quoy avant que passer outre, je vous ramontrerai, comme, lorsque la Protection des affaires de France en Cour de Rome lui fut donnée par le décès de Mgr le Cardinal d'Este, le feu Roi et vous me commandâtes de servir sa Majesté près de lui : à quoi j'obéis et il me traita toujours avec toute la douceur et honneur possible, et avant qu'il fût passé six mois me donna le prieuré de Saint-Martin du Vieux Bellesme. Et après la mort du feu Roy, s'en estant retourné en France, encore qu'il se mit du party auquel était son père, son frère et la ville de Toulouse dont il est archevêque, toutefois il n'a cessé de me montrer en son absence la même affection, ni de se fier à moi en ce qui était de son particulier

(1) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, diplomate et secrétaire d'Etat, d'abord ligueur, puis rallié à Henri IV, mort en 1617. Ses lettres et dépêches sont signées : Neufville.

et ne touchait la querelle publique. Et de ma part, je lui ai aussi toujours rendu toute la gratitude et révérence possible et service aussi en son particulier, quand il s'en est présenté l'occasion. Je vous jure en foi d'homme de bien que si je savais qu'il fît quelque chose contre le service du Roi et contre le bien public du royaume, je ne vous le célerais point, pour ce que mon premier devoir et serment, après Dieu, est au Roi et à ma patrie. Mais Dieu m'est témoin que, de toutes ces choses qu'il vous a plu m'écrire qu'on soupçonne de lui, je n'en sais rien, encore que je croie bien qu'il aura fait tout ce qu'il aura pu pour faire avoir à son frère les meilleures conditions qui se pourraient. Au contraire, je puis et dois en cette occasion, lui porter témoignage de vérité que depuis qu'il arriva à Rome, il y a un an, je lui ai toujours ouï tenir tous bons propos de paix et d'accord, et qu'il m'a toujours fait bonnes les raisons que je lui alléguais pour le bien et le repos de la France ; a plusieurs fois demandé et montré de suivre mon avis de ce qu'il devait faire et dire au Pape.

« S'étant M. de Mayenne plaint à lui par lettre, jusques à taxer son intégrité, de ce qu'il y avait de ses députés, et de son frère et de la ville de Toulouse à la Cour, il me communiqua la lettre qu'il lui écrivait, et me commanda de lui minuter une partie de la réponse par laquelle il me disait lui vouloir persuader de s'accorder lui-même (1). Ce que je fis de fort bonne encre pour ce que cela tournait au service du Roy et du bien public..... Et n'a pas été que je n'aie plusieurs fois pensé et regardé si ces choses se feraient à cautèle pour couvrir d'autres desseins ; mais en un fort longtemps et en une grande variété de choses et de rencontres, je ne me suis jamais pu apercevoir qu'il y eût rien qui allât de travers. Aussi m'ayant dit plusieurs fois le dit Cardinal, qu'il faisait bon office auprès du Pape et d'autres pour l'absolution du Roy, je l'ai cru, non pas simplement pour ce qu'il me le disait, mais parce que je sais bien qu'il a de l'entendement

(1) La soumission de Mayenne à Henri IV est de septembre 1595. Le reproche qu'il adresse au Cardinal est donc injustifié, d'où l'expression ironique de François de Joyeuse.

beaucoup et qu'il connaît très bien en quoi consiste son profit et son honneur, et qu'il voyait bien, depuis la réduction de Paris mêmement qu'il en fallait passer par là et qu'il était nécessaire aussi, pour son particulier, que lui et son frère s'accommodassent, sous peine d'être ruinés, et estimait qu'il lui serait plus d'honneur et de réputation par deçà et auprès de ceux qui restent de leur parti, si leur réconciliation particulière était couverte de la publique du Roy avec le Saint-Siège. C'est pourquoi je l'ai cru alors et estime encore à présent qu'un homme si accord et si caut comme il est, n'aura depuis entendu à choses irréussibles et par trop dangereuses, mais bien à toutes conditions avantageuses et sûres pour son dit frère et leur maison, et qu'une grande partie de ce qu'on dit, pourrait bien provenir de la défiance ou haine qu'on a encore du passé, ou du désir qu'on a de lui faire succéder quelque autre en la charge de Protecteur.

« Si on doit lui laisser la Protection ou non, je m'en remets à ce que le Roy et vous en jugerez trop mieux, mais puisqu'il vous a plu en savoir mon avis, je vous dirai premièrement que la façon de sa réduction me semble fort considérable. Car tout aussitôt que le Roy l'eut honoré d'une sienne lettre, qu'il me communiqua, il lui récrivit et le reconnut pour son Roy, se nommant son très humble et très dévot sujet et serviteur, sans aucune capitulation ni paction préalable. Ce qu'il fit, non par simplicité ou par inadvertance, mais comme je sais très bien avec qui il en délibéra, par certaine assurance qu'il prit de la générosité et magnanimité du Roy, que sa Majesté ne le traiterait point moins favorablement que ceux qui avaient été plus défiants et opiniâtres, et avaient voulu capituler et avoir des sûretés avant que faire la dûe reconnaissance.

« Au demeurant, il me semble être pour servir le Roy aussi bien qu'autre que je sache, ayant de la prudence et dextérité autant que son âge peut porter et étant fort aimé et estimé du Pape. Et de sa volonté, je ne vois point qu'on ait à s'en douter après l'accord de son frère, outre qu'ils ne sont que deux prêtres ni ne peuvent fonder aucun dessein sur leur postérité. Comme, au contraire, si on lui ôte la Protec-

tion, je crois qu'il sera malcontent toute sa vie, se souvenant de n'avoir pu, avec sa prompte reconnaissance retenir ce que le feu Roy lui avait donné, là où d'autres moindres que lui ont par leur opiniâtreté et obstination extorqué ce qui avait été donné à d'autres. Et comme il est le naturel des hommes; lui, son frère et leurs amis et serviteurs seront plus marris de ceci qui leur aura été oté, qu'ils ne sauront de gré au Roy de tout le reste qui leur aura été laissé.....

« Je ne veux mettre ici en ligne de compte qu'il est déjà tout rempli de biens, et pourra servir le Roi sans avoir besoin de l'importuner pour soi ni pour les siens, au lieu qu'il faudra remplir un nouveau et ses parents, amis et serviteurs..... »

Que faut-il le plus admirer, l'extraordinaire adresse, le magnifique bon sens de d'Ossat ou le bel ensemble de qualités que cette lettre attribue à François de Joyeuse? D'Ossat fut un étonnant diplomate : ses lettres à Villeroy sont le livre de chevet des gens de la carrière, mais il avait eu un maître dans le cardinal de Joyeuse et vraiment ces lignes où la reconnaissante éloquence du génial protégé proclame la haute intelligence du protecteur les honorent autant l'un que l'autre.

Très informé, d'Ossat parlait à bon entendeur. Villeroy connaissait les ennemis du Cardinal et ne put s'étonner des paroles fort claires de son correspondant. Aubéry nous donne là-dessus des détails intéressants et qui prouvent qu'Henri de Joyeuse très instruit lui-même des sentiments de certains personnages de la Cour à l'égard de son frère voulut lui être utile et du même coup servit efficacement la France et l'Église.

« Austitôt après l'absolution (d'Henri IV) le Cardinal de Joyeuse fit estat de s'en venir en France et ayant eu pour cet effet son audience de congé du Pape le 30 décembre, il partit de Rome trois jours après qui fut le second janvier 1596. Surquoy le sieur du Plessis-Mornay et les autres religionnaires qui estaient du Conseil du Roy, taschèrent d'allarmer le Roy comme si ce voyage eust esté quelque légation secrète et que le Cardinal eust été chargé par le Pape de quelque

négotiation préjudiciable à l'Estat présent des affaires, afin de rendre l'un et l'autre odieux à sa Majesté. Mais l'affaire ayant esté examinée, il se trouva moins de fondement que de malice en ce soupçon, et il se vérifia que le Cardinal de Joyeuse, comme s'il eust préveu ces faux bruits n'avait pas mesme voulu prendre aucunes lettres de recommandation de sa Sainteté, et avait eu toutes autres fins à entreprendre ce voyage que l'on ne s'imaginait. Il estait en doute si le Roy lui confirmerait la Protection et crut que s'allant recommander luy-mesme à sa Majesté, il obtiendrait plus aisément la continuation de ceste charge ou au moins qu'il éviterait par son absence de Cour de Rome le crève-cœur et la honte qu'il lui faudrait essuyer, si l'on y faisait choix devant sa personne d'un nouveau Protecteur. Il désirait d'ailleurs mettre ordre à quelques affaires particulières qui se ressentaient bien fort des désordres passéz, mais surtout renouveller de vive voix les protestations de fidélité et d'obéissance qu'il n'avait encore faites que par lettres au Roy. Sa Majesté le reçeut très bien au siège de la Fère où il la fut trouver, luy témoigna le dessein qu'elle avait de se servir de son conseil pour les affaires publiques et luy permit à peine d'aller faire quelque séjour en son archevesché de Thoulouze où tout commençait à se calmer par le moyen de l'accord conclu naguères avec M. de Joyeuse son frère. »

Il était de retour dans le Midi, vers la fin de mai 1596. Il y aida son frère à opérer la « réduction » des villes ligueuses, s'occupa activement des affaires ecclésiastiques et civiles dans ses deux diocèses de Narbonne et de Toulouse et repartit pour l'Italie après plus de deux ans de séjour en France. Il était à Rome probablement en février 1599 et sut mener rapidement à bonne fin plusieurs négociations dont l'avait chargé Henri IV, notamment la déclaration de nullité du mariage du roi et de Marguerite de Valois.

CHAPITRE XI

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROI EN LANGUEDOC A LA COUR

Henri de Joyeuse s'appliqua à sa nouvelle besogne de lieutenant-général avec autant de loyalisme que d'habileté.

Une première affaire pressante était la réunion en un seul Parlement à Toulouse, des deux fractions séparées au cours des derniers soubresauts de la guerre civile. Les conseillers volontairement exilés à Castelsarrazin avaient enregistré l'Édit de Folembray le 26 mars. Ils décidèrent d'obéir à l'ordre du roi et de revenir dans la capitale du Languedoc. Laissons Brantôme nous raconter en sa langue pittoresque, l'incident qui marqua la fin de ce voyage du 2 avril que les parlementaires de Castelsarrazin auraient sûrement voulu solennel jusqu'au bout.

« Monsieur de Joyeuse après qu'il eut fait la paix avec le roi et qu'il fallut rentrer dans Tholoze, la Cour du Parlement qui s'en estait fuye et retirée à Castelsarrazin, ainsi qu'elle s'acheminait vers Tholoze, mon dit sieur de Joyeuse estant allé ce jour là à la chasse sur leur chemin fust qu'il eust fait à escient ou autrement, voyant venir tous ces Messieurs de ce Corps, il picqua à eux pour les saluer tous. Ce qu'après avoir fait, il entreprit Monsieur le Premier Président et parlant à luy l'accompagna pour son peu de chemin sans prendre égard quelle main il tenait, au possible qu'il le faisait à poste. Le premier Président d'abord lui dit : « Mon-

sieur, tenez votre rang ». Monsieur de Joyeuse qui est un très habile homme, il l'a bien montré, luy répondit fort adroitement : « Monsieur, je ne tiens point de rang quand je suis à la campagne » ; puis luy ayant dit et entretenu de quelques autres mots ne touchant ce fait et ayant encore fait un peu de chemin avec luy, il partit et luy dit seulement : « Adieu ! Monsieur le Président, ne faillez pas de tenir et garder vostre rang quand il faudra » ; et puis picqua et suivit sa chasse et le planta là et sa troupe.

« J'ay veu d'aucun blamer fort cette curiosité de Monsieur le premier Président, de s'estre ainsi allé amuser à contreroller le rang de M. de Joyeuse, et que ce n'estait pas là qu'il fallait dire ce mot, mais au lieu solennel ou cérémonieux que l'occasion s'y fut présentée. Aussi eut-il affaire à un homme très habile et qui luy fit réponse de mesme, et qui en un autre endroit n'eust pas donné ce sujet à Monsieur le Président de lui faire tenir rang, car il scavait trop bien son devoir et son entregent, lequel pour ce coup, mondit sieur le Président n'entendit pas bien ». Et Brantôme conclut par cet adage un peu forcé d'expression, mais non dénué de vraisemblance. « Voilà pourquoy, il fait bon de scavoir toutes choses plus que les sciences et jurisprudence ; aussi dit-on que toute la sapience du monde ne se couvre pas sous un bonnet carré ».

Un détail qui dut exciter la verve malicieuse du maréchal fut la majesté exagérée, voire un peu ridicule que le président Saint-Jory (1) avait entendu déployer en cette occasion. Il s'était fait précéder et encadrer lui et son groupe d'un millier de gens d'armes à cheval. Quand cette troupe entra dans Toulouse, les parlementaires de Béziers y pénétraient par le sud et le lendemain 3 avril, tous les conseillers en corps se rendirent au Palais. « Le président de l'Estang et les conseillers qui étaient à Toulouse au nombre de huit les attendaient dans la grande salle d'audience assis sur les bas

(1) sieur de Saint-Jory ne fut en réalité premier président du Parlement de Toulouse qu'en 1598. Depuis la mort tragique de Duranti, ce Parlement n'avait plus de premier président en titre.

sièges. Chacun prit sa place suivant son rang de réception. Le président Pierre Dufour, sieur de Saint Jory, se leva et tous se saluèrent avec politesse. Toute la compagnie assista ensuite à l'office divin. Après cette pieuse cérémonie, les portes furent fermées et le président de Saint-Jory prononça un discours relatif à la réunion de toute la compagnie, discours éloquent et plein de nobles sentiments ». Les articles secrets accordés par Henri IV au duc de Joyeuse furent immédiatement enregistrés, mais non les provisions de maréchal de France et de lieutenant-général en Languedoc, car elles ne furent signées par le roi que le 7 avril.

Joyeuse pressait les villes de faire acte de soumission au roi en séance communale; les édiles et les consuls ne demandaient pas mieux; les fiefs de la Ligue, Narbonne par exemple donnèrent l'exemple; l'Édit de Folembray y fut publié et le roi reconnu dans les derniers jours de janvier, « aux rues et carrefours », par les crieurs publics. A la mi-février, le calme était complet, la vie civile et religieuse reprenait son plein exercice. Les autorités de toutes sortes reconnues par Henri IV recevaient sans obstacle les hommages et l'expression d'une docilité dont trente années de troubles sanglants et d'anarchie n'avaient pu détruire l'habitude. « Le premier consul et à sa place le second, lit-on dans le procès-verbal d'une délibération du conseil municipal de Narbonne, en date du 12 mai 1596, sont désignés pour aller, avec l'un des conseillers de la matricule, féliciter Mgrs le cardinal et le duc de Joyeuse, leur offrir la continuation du service que la ville leur a toujours monstré, et les supplier vouloir continuer leur bienveillance, et à Mgr le duc se réserver en particulier le gouvernement de la ville de Narbonne ».

Le maréchal se rendit à l'invitation de sa fidèle cité. Le 27 juillet, il assistait à la délibération du conseil municipal. « Il déclare à l'assemblée que « despuis la recognaissance de Sa Majesté et réduction des villes de ce païs à son obéissance, lesdites villes et communautés auraient député des personages vers Sa Majesté pur luy fère et prester l'hommage

de fidélité, et obtenir d'icelle la confirmation de leur privilèges, franchises et libertés, augmentation d'icelles et autres choses qu'ils ont à lui demander. » Et d'aultant que sa Grandeur a délibéré, dans peu de jours de partir pour aller en Court vers sadite Majesté, sachant ladite ville et communauté de Narbonne avoir besoin d'obtenir d'icelle plusieurs confirmations de privilèges, dons et afranchissements a exorté lesdits sieurs du conseil de délibérer et se résouldre sur ladite députation ».

Après la réunion, le conseil remit au duc les mémoires renfermant les requêtes adressées au roi ; Joyeuse donna un avis favorable et le 11 août suivant deux délégués désignés par le conseil qui leur vota une subvention se mirent en route pour aller à Paris, mêlés à la suite nombreuse et bien équipée que le maréchal y emmenait.

Quelques jours auparavant, Henri de Joyeuse était allé visiter le duc de Ventadour à Béziers. Les deux anciens adversaires « après s'être fait réciproquement bien des politesses, convinrent des forts et des citadelles de la province qui devaient être rasées afin d'en supprimer les garnisons et de soulager le pays de la dépense qu'il était obligé de faire pour l'entretien de ces tronpes ». Henri était encore à Béziers quand surgit une difficulté locale dont il donne avis au connétable de Montmorency par cette lettre qui prouve bien dans quel accord de conduite politique il entendait rester avec son oncle devenu de par l'Édit de Folembray son chef hiérarchique.

« Monsieur, estant venu en ces quartiers veoir M. de Ventadour, j'ay esté requiz par les sindicz du diocèse de Nismes de pourvoir à la descharge de la garnison de la Motte. A quoy je n'ay peu ny satisfaire ny leur donner aulcune résolution, d'autant que leurs dest (députés) rivaux se tiennent maintenant à la Court près du Roy. Sa Majesté et vous, Monsieur, luy en pourrés donner tel commandement que vous jugerés à propoz. Je vous supplieray Monsieur croire que, en celle-ci et toute aultre chose, je me conformeray à ce qui sera de vostre intention. Cependant, je vous supplie me conserver l'honneur de vostre bonne grâce et je

supplieray Dieu, Monsieur, qu'il vous donne bien heureuse et longue vie.

« De Béziers, 27e juillet 1596.

« Vostre plus humble nepveu et serviteur.

« JOYEUSE ».

Le maréchal se tenait en correspondance suivie avec Henri IV. La guerre civile était terminée, mais les Espagnols frustrés de leurs espérances politiques sur la France se maintenaient en Artois et en Picardie. Aussi les heureuses nouvelles que Joyeuse lui adressait du Languedoc le réjouissaient fort. Il le lui écrit en fort bons termes le 28 mars 1596 :

« Mon Cousin. Outre la lettre que je vous ai écrite, je vous ferez encores ceste-cy de ma main pour vous dire que je suis très aise que les choses aient si heureusement succédé en la reconnaissance de mon autorité en la ville de Toulouse. Si elles y continuent de mesme sorte, j'espère de vous voir en ces quartiers et d'estre assisté de vous aux occasions qui se présentent. Je m'attends que vous en aurez quelque jour le moien, et vous asscure que vous y serez le très bien venu et que je vous y verrai aussy volontiers que je désire vous témoigner par toutes sortes d'effects l'affection que je vous porte.

« Travercy (près la Fère).

« HENRY ».

Quand la place forte de la Fère fut tombée en son pouvoir, le roi ramena ses troupes vers l'ouest en pleine Picardie ; très préoccupé par les lenteurs que le séjour prolongé des soldats espagnols en armes apportaient à la conclusion d'une paix complète et à la sécurité du territoire, il n'oubliait pas pourtant ceux qui s'occupaient à réparer les ruines accumulées par les guerres de religion. Joyeuse parcourant villes et bourgades, surtout les châteaux forts et les garnisons activait le désarmement prescrit par le traité de Folembray. Ce travail nécessaire à la paix intérieure n'avançait pas toujours à son gré ; mais il avait comme tous ceux de sa race le don de briser les obstacles ou le cas échéant de les annihiler

par une adroite diplomatie. Henri IV l'en félicite et lui donne des indications de nature à accélérer son travail. Elle est à citer toute entière cette lettre qu'il lui écrit le 27 juin, car elle montre la collaboration intime du roi et de son lieutenant-général et du même coup donne la mesure du travail que Joyeuse et Ventadour avaient à exécuter. A ce point de vue elle vaut le plus clair et le plus vivant des récits.

« Mon Cousin. Il est très nécessaire que mes serviteurs veillent sur les actions de mes ennemis de tous costés, car ils me menacent et se préparent aussy pour entreprendre sur moy de toutes parts ; pour ceste cause vous avez très bien fait d'estre allé à Narbonne et de visiter la frontière comme vous ferez de vous y tenir, pour, par vostre présence, pourvoir aux défauts qui y sont. Mon cousin, il faut faire rapporter en ladite ville de Narbonne les canons qui y estaient devant la guerre, car il est impossible d'en recouvrer d'autres ailleurs assez tôt pour y mettre. J'entends qu'ils ont été desportés et portés en divers lieux où ils sont de présent aussy inutiles qu'ils sont nécessaires là. Il faut aussy ramasser les poudres, boulets à canon qui sont répandus en divers lieux. Puisque Dieu nous a faict la grâce de changer nos guerres domestiques en une étrangère, il faut tourner toutes nos pensées, forces et actions contre nostre ennemy. Je vous serai très aise que vous ayiez vu mon cousin le duc de Ventadour, afin de considérer ensemble ce que vous aurez à faire pour mon service en ces occasions, car vostre union et bonne intelligence vous rendra toujours plus forts : mais je n'approuve pas ces courses et ravages que d'aucuns font dans le païs ennemi, car cela ne sert qu'à enrichir quelques particuliers et ne l'endommagent aucunement. Mon cousin le connestable en a averti ledit duc de Ventadour afin qu'il les fasse cesser de son costé comme je vous prye de le faire du vostre. Or je voudrais que chascun tournât les forces que je lui entretiens, à la frontière pour la mieux garder, car il est impossible que nous gardions les places qui sont dans le païs et pourvouions ensemble à celles de la frontière, et si nous défendons bien celles-ci, il ne mésadviendra des autres, car estant bien amis, comme vous estes par delà, grâce

à Dieu, on ne entreprendra rien les uns contre les autres.

« Au moyen de quoy, je vous prie, mon Cousin, faire approcher de la frontière les cinq cents hommes que je vous entretiens, car quand vostre ennemy saura cela, je m'asseure qu'il se gardera bien d'en approcher. J'ai commandé à mon dit Cousin le Connestable d'en faire autant au despartement dudit duc de Ventadour ; mais si vous n'y employez lesdites forces, vous m'aurez moien d'en avoir d'autres pour le faire, car le pays ne peut entretenir tant de gens et je n'ai moien de vous secourir d'icy. Je vous prie de me faire ce service et exciter les autres à faire le semblable par vostre exemple et vous augmenterez la bonne volonté que j'ay de vous aimer et me servir de vous.

« J'escris présentement à ceux de mon conseil qu'ils advisent à vous secourir de quelque argent pour réparer vos brèches et munir vos places comme vous m'en avez prié par ce porteur, mais je ne sais s'ils le pourront faire, tant j'ai besoin pour deçà de toutes mes pièces pour conserver mon armée et faire tête à notre ennemi en ceste province et en Champagne. S'ils vous ordonnent et vous assignent quelque chose pour cela, je vous prie tenir main que le tout soit bien mesnagé ; et encore qu'ils ne le puissent faire, ne laissez à vous aider le mieux que vous pourrez. Il faut faire de nécessité vertu comme souvent je suis contraint de faire de deçà, ainsy que vous le dira ledit porteur, avec l'arrivée des députés de la ville de Toulouse, desquels j'ay receu tout contentement.

« Je ne m'en promets pas moins, mon Cousin, la continuation de vostre affection au lieu de mon service, aussi pouvez-vous faire estat de ma bonne volonté.

« Henry ».

On sait que le Roussillon et la Cerdagne appartenaient alors à l'Espagne ; il y avait là, à travers les Pyrénées, de dangereuses voies d'infiltration de Catalogne en France : Philippe II, dépité, on le conçoit, de n'avoir pu réaliser son rêve de domination au moins indirecte sur notre pays, maintenait dans ces deux comtés topographiquement français des éléments de troupes disséminés qui faisaient des incursions

incessantes dans le haut Languedoc. Le plus grave inconvénient qui en pût résulter était d'obliger le roi à distraire des compagnies de gens d'armes pour rejeter chez eux ces indésirables. Joyeuse et Ventadour étaient chargés de ce soin, mais Henri IV ne voulant pas enlever une seule unité aux troupes dont il avait un besoin urgent pour la dure guerre qu'il menait dans le Nord contre les Espagnols, demandait à Joyeuse d'employer à la garde des frontières les cinq cents hommes d'armes qu'il lui avait attribués sur sa demande et à titre personnel dans l'Edit de Folembray. Henri de Joyeuse n'hésita pas. Il dirigea au large de Narbonne et de Carcassonne sa garde particulière, bien munie et bien commandée. Avec les quelques compagnies que Vantadour pouvait envoyer renforcer la troupe de son collègue, la garde de la frontière était suffisante, car l'Espagne ne pouvait songer à risquer des forces importantes dans des régions où le moindre échec pour elle eût été désastreux.

Une affaire plus délicate encore parce qu'elle risquait de mettre en péril, dans une partie du Languedoc, l'existence même de l'Edit de Folembray, avait sollicité l'attention d'Henri de Joyeuse. Le Puy-en-Velay avait été, dès les origines, une des citadelles de la Ligue. Anne, frére aîné d'Henri, y avait passé lors de son fameux voyage d'Auvergne et depuis lors les Joyeuse avaient gardé dans la pittoresque cité une influence prépondérante; à Mende, qu'il avait conquis sur les protestants, l'ancien grand amiral de France avait bâti une citadelle qui, pendant toute la durée des guerres de la Ligue, fut un entrepôt d'armes et un refuge assuré en cas d'insuccès dans les combats qui eurent lieu à travers le Mendais et le Gévaudan. La plupart des villes du Velay avaient manifesté l'intention de faire leur soumission à Henri IV dès janvier 1596, mais les villes du Puy et de Mende paraissaient irréductibles.

Aux Etats de Pézenas, rassemblés par le duc de Ventadour en janvier 1596, un député d'Issingeaux était venu, délégué par quelques bourgeois du Velay, à la place des consuls du Puy. Le 10, il rendait compte de l'état des esprits : les ligueurs forcenés du Puy et autres lieux inquié-

taient beaucoup par leur attitude la majorité de la population qui avait décidé de se « réduire au roy » ; ils étaient endurcis et opiniâtres dans leur rebellion, aussi ne pouvant s'attendre qu'à la continuation des troubles, la plupart des autres populations, réduites au désespoir, étaient résolues d'abandonner leur pays si les Etats généraux de Pézenas n'avaient la générosité de les secourir ». Il y avait plus. « Les habitants du Puy ont délégué vers le roy deux d'entre eux, dans le dessein de le reconnaître, mais dans l'espérance aussi que grâce au traité du duc de Joyeuse avec le roy ils pourront être distraits du commandement du connestable, du duc de Ventadour et de l'union du corps du pays, afin de se soumettre, avec tous ceux du Velay, audit seigneur de Joyeuse et au commandement du sieur de l'Estrange. Le député d'Issingeaux demande aux Etats de Pezenas de s'opposer à cette mesure préjudiciable au bien du pays, et qui livrerait les fidèles royaux à leurs ennemis. »

L'affaire fut arrangée au mieux des intérêts de chacun ; les deux gouverneurs firent preuve de sagesse et de conciliation ; on se partagea la besogne et l'influence ; on ne pouvait songer à enlever Le Puy à l'autorité de Joyeuse et par ailleurs il y avait intérêt à ne pas distraire du commandement de Ventadour Yssingeaux et la plus grande partie du Velay qui confinait à la région lyonnaise ; ainsi fut fait et les deux partis se réconcilièrent peu à peu autour de cette cote assez mal taillée mais qui, satisfaisant leurs susceptibilités bien naturelles, permettait d'opérer la pacification complète.

Henri de Joyeuse parti de Toulouse dans la première quinzaine d'août était en présence du roi quelques jours après. Il ne semble pas qu'il se soit arrêté en cours de route à Montrésor ; il avait hâte de remplir auprès d'Henri IV ses devoirs de gouverneur, et le vieux château, bâti au onzième siècle par Foulques Nerra et remanié à diverses reprises, ne le revit pas ; il en connaissait tous les ais, rien de cette vénérable demeure ne lui était indifférent, mais il y était moins attiré maintenant que sa mère n'y était plus. La vaillante maréchale qui l'avait si longtemps habité en était partie au commencement de 1594 pour n'y plus revenir. Elle se ren-

dait à Toulouse auprès des deux fils qui lui restaient de sa nombreuse postérité; elle savait que le nom des Joyeuse allait disparaître et si dans sa foi vive de chrétienne épurée encore par tant de souffrances, tant de deuils tragiques, elle trouvait la résignation qui est une vertu des forts, elle tenait à entourer de sa tendresse et de ses conseils ces survivants d'une pléiade élevée au sommet des honneurs et qui allait s'éteindre sans retour. Les premiers chroniqueurs du P. Ange notent qu'à Toulouse elle fut la gardienne de la vocation religieuse de ce fils bien aimé, dont après l'avoir éprouvé elle avait encouragé, soutenu l'idéal, sujet à tant d'assauts. Et j'aime à les croire, car cette attitude correspond bien à ce que nous connaissons de la parfaite chrétienne qu'était Marie de Batarnay. Mais il faut bien reconnaître qu'Henri de Joyeuse, s'il comprit les hautes raisons que sa mère lui faisait entendre, tarda à s'y rendre. Elles devaient résonner un jour à son cœur et acquérir, avec d'autres, assez de forces pour l'arracher à tout ce qui l'attirait et le retenait dans le monde.

La maréchale tombait malade au commencement de juillet, et le 24 du même mois elle rendait le dernier soupir, assistée d'Henri qui eût pour elle toutes les délicatesses qu'elle lui avait données. Pour Henri, cette épreuve familiale fut d'autant plus cruelle qu'il n'eût pas le loisir d'y appliquer toute son âme; à ce moment même, Ventadour entrait en campagne, inaugurant la dernière lutte religieuse. Mais lui comme son frère François, savaient quel prix l'âme de leur mère avait auprès du Dieu qui voit, sait tout, et pèse tout au poids d'une justice infaillible.

Henri fut reçu par le roi avec de grands honneurs; spirituel, hautement courtois et cordial, Henri IV savait l'être autant qu'il convenait. Le maréchal, ancien chef de la Ligue, maintenant royaliste loyal autant qu'avisé, fit à la Cour la meilleure figure et telle qu'on l'y avait connu quinze ans auparavant. Il prêta serment de fidélité à son souverain et y mit certes autant de grâce que de sincérité : car il était la droiture et la bonne foi sans conteste aucun; il a pu se tromper, il n'a jamais voulu tromper.

Il ne s'attarda pas à la Cour. Le 6 septembre, il repartait muni des instructions royales, et le 14 il était à Toulouse. Le roi lui avait remis son brevet de maréchal de France et ses provisions de lieutenant-général. A son arrivée, la capitale du Languedoc était en fête ; reçu solennellement par tous les corps constitués et par le peuple en joie, Henri de Joyeuse eut aussi l'assurance d'un gouvernement facile et l'espoir fondé de terminer les affaires difficiles qu'avaient soulevées les luttes religieuses.

Son frère François, revenu de Rome, était là pour l'aider de ses conseils et de son influence, et vraiment ce n'était pas chose inutile. Les conflits économiques prenaient parfois un caractère aigu par suite du manque de vivres ; l'arrêt de l'agriculture, au cours des dernières années, obligeait les villes importantes, même fort éloignées, à des achats de blé qui risquaient de diminuer à l'excès le stock des communes voisines. Les conseils municipaux intervenaient parfois rudement pour rappeler au souci du bien-être de leurs concitoyens les marchands qui acceptaient facilement de vendre à prix d'or les stocks dont ils étaient propriétaires ou détenteurs. Le Conseil de Narbonne, sur la demande de son archevêque, avait autorisé la sortie de 3.000 setiers de blé, à destination de Rome. Mais les édiles, sachant que la patente de sortie, accordée par Henri de Joyeuse, ne visait que le blé recueilli dans la plaine du Lauraguais, apprirent que le marchand, pour supporter moins de frais de transport, sans doute, allait faire partir par voie de mer une cargaison de blé achetée par lui aux environs de Narbonne. Le Conseil mit l'embargo sur la cargaison et la fit vendre à son compte. Cette petite expérience de socialisme d'Etat ne fut pas, on le pense bien, du goût du marchand qui se plaignit vivement de ce procédé de justice municipale aussi désinvolte. L'affaire, évoquée devant le gouverneur, traîna en longueur par la faute des deux parties, mais précisément pour cette raison, le caractère aigu en fut atténué et une entente à l'amiable intervint entre le Conseil, gardien jaloux du bien de ses administrés, et le marchand qui fut averti d'avoir à montrer à l'avenir plus de scrupule dans l'observation des ordres du gouverneur.

Le 13 décembre, c'est encore Narbonne qui occupe l'activité d'Henri de Joyeuse, Il y assemble les Etats de sa province. Il avait emmené, en qualité de comissaire nommé par le roi, Georges de Caulet, trésorier de la généralité de Toulouse; quelques jours après, d'Alméras, trésorier de la généralité de Montpellier, les y rejoignait. Devant l'assemblée, présidée par Christophe de l'Estang, évêque de Lodève, Henri de Joyeuse raconta son entrevue avec le roi dont il fit un éloge motivé : grâce à lui, la paix s'étendait sur le royaume dont les ennemis allaient être bientôt complètement expulsés. Dans le Languedoc en particulier, l'édit de Folembray avait produit d'heureux effets; le travail avait repris dans les villes et les campagnes et la prospérité ne tarderait pas à renaître. Mais les Espagnols se maintenaient toujours dans le nord de la France et le roi avait besoin d'argent pour faire face aux grandes dépenses occasionnées par la guerre qui se poursuivait en Picardie. Aux frontières même du Languedoc, l'Espagne fait des préparatifs militaires et on peut craindre des incursions sur le territoire des Corbières et du comté de Foix. Les Etats, sur la proposition du maréchal, votèrent la somme considérable de 100.000 livres à l'adresse du roi. La sûreté de la frontière languedocienne fut assurée par l'établissement de garnisons auxquelles on affecta cinq cents quintaux de poudre et deux mille setiers de blé.

Les troupes postées à la frontière n'eurent pas à intervenir sinon pour quelques incidents sans gravité, et les deux gouverneurs n'eurent pas à se préoccuper des menées espagnoles avant le mois d'avril 1597. A ce moment, des soucis d'un tout autre genre avaient appelé à Paris le duc de Joyeuse qui était parti de Toulouse dans les premiers jours d'avril. Les impôts, toujours plus pesants, suscitent des réclamations de la part des premiers magistrats de la province. En l'absence du lieutenant-général, le Parlement s'adresse au connétable de Montmorency dans une lettre respectueuse de ton mais dont le fonds est assez ferme.

« Monsieur, nous avons ces jours passés receu les lettres qu'il vous a pleu escrire à la Cour par Mr le Président de

Saint Jory et entendu de luy le désir que le roy a que toutes choses soient maintenues et conservées en bonne paix et tranquillité, ce que nous désirons et sommes résolus d'y apporter tout ce qu'il nous sera possible. Nous avons escript à Monsieur de Ventadour de vouloir aprocher de vous du costé de Narbonne, tant pour pourvoir aux places de la frontière en l'absence de Mr le Mareschal de Joyeuse que pour rellever aussy le peuple de ce diocèse de Toulouse, de l'oppression qu'il sent des doubles impositions qu'on luy met sus en mesme endroict, par les ageantz et commissaires de l'un et l'autre lieutenant du Roy. La raison ne porte pas pour le bien du service du roy d'en user de la sorte, comme vous, Monseigneur, en jugerez trop mieulx. Ce qui a donné occasion à la Cour d'y mettre la main en estant requise par le sçindic du diocèse de ceste ville. De quoy nous ne doubtons poinct que vous n'avez tout le contentement que nous pourrions désirer puisqu'aussi n'apportons-nous en ce faict que toute bonne et sincère intention au service de sa Majesté et soulagement de ses subjectz. Sur quoy nous finirons la présente après avoir prié le Seigneur Dieu qu'il vous ayt, Monseigneur, en sa sainte et digne garde.

« Tholoze, ce XVI d'avril 1597.

« Les gens tenans la Cour du Parlement de Tholoze.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs ».

La récolte en effet s'annonçait mauvaise et les stocks de blés de la saison de 1596 s'épuisaient rapidement. Nous avons un écho de cette situation pénible dans un procès-verbal du Conseil municipal de Narbonne en date du 17 janvier. « Le duc de Joyeuse ayant permis la sortie de 1500 setiers de blé demandés par les habitants d'Uzès, on décide de le prier de s'abstenir dorénavant de toute concession semblable, vu la disette et pauvreté de la ville et de révoquer toute autre déjà donnée ».

Bien mieux, le même Conseil ému par les avis que lui adresse le duc de Ventadour, décide l'envoi d'un délégué qui s'efforcera de joindre le duc de Joyeuse. « Ce délégué, homme de qualité, ira par la poste en Court, ou aultrement en enverra un homme rapide à pied pour accélérer le retour de

Monseigneur le duc, pour lui faire entendre aussy les remuements de l'ennemy et les déffauts et nécessités de la ville, pour y estre prévu mèsme par la présence en ce païs de la personne de Mgr le duc, qu'il plaira à sa Majesté de congédier. »

Nous ignorons où le délégué de Narbonne réussit à joindre Henri de Joyeuse dont les déplacements d'avril à juillet furent nombreux et rapides, mais par contre nous savons le motif principal des voyages du duc à Paris, en Normandie, Touraine et jusque dans le Berry. Il avait en vue l'avenir de sa fille, son établissement le plus honorable possible. Cette enfant, rappel vivant et unique de l'amour qui l'avait uni à Catherine de la Valette n'avait jamais été oubliée par lui. Nous avons vu que près d'entrer dans la vie religieuse, il l'avait, par une lettre touchante, confiée aux soins maternels et éclairés de la comtesse du Bouchage. L'enfant avait grandi dans le milieu un peu chrétiennement austère, mais doux aussi, eminémment éducateur du château de Montrésor. Si elle ressemblait à sa mère par une piété qui ne se démentit jamais, elle tenait de son père la vivacité d'intelligence et l'énergie caractéristique de tous les Joyeuse. « Cette jeune demoiselle, dit Girard dans sa *Vie du duc d'Epernon*, avec les avantages de sa naissance et ceux de sa personne possédait des biens très considérables. Elle avait recueilli. outre ses biens paternels, tous ceux du duc de Joyeuse le favori, elle attendait encore ceux du cardinal de Joyeuse son oncle, qui ne pouvaient être que très considérables. Ainsi, sans contredit, elle était le plus riche et le plus avantageux parti qui fût en France ».

L'étonnante fortune des Joyeuse dont l'extinction était prévue pour après la mort des deux frères François et Henri, allait-elle renaître ou se raviver par le mariage de cette jeune fille avec quelque haut et puissant personnage ? Les chroniqueurs unanimes à vanter ses dons d'esprit et de cœur, sa grâce accueillante nous disent aussi les pourparlers intéressants au point de vue politique et familial qui précédèrent ce mariage que tous déclaraient devoir être de premier rang.

Un prince du sang fut le premier et bientôt seul prétendant :

Henri de Bourbon, duc de Montpensier « était, continue Girard, dans une très haute considération, les avantages de la fortune concourant en lui avec ceux de la naissance ; il était seul plus riche que tous les autres princes du sang de France. » Il était aussi le plus titré. Faut-il établir son état nobiliaire ? Duc de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, prince des Dombes et de la Roche-sur-Yon, Dauphin-d'Auvergne, marquis de Mézières, comte de Mortain et de Bar-sur-Seine, vicomte d'Auge, de Domfront et de Brosse, baron de Beaujolais, de Montagu-en-Combrailles et de Mirebeau, seigneur de Champigny, d'Argenton et de Saint-Sever ; jusqu'à la mort de son père, on l'appela prince des Dombes. Né à Mézières-en-Touraine le 12 mai 1573 de la duchesse de Montpensier dont l'ardeur ligueuse était célèbre, il avait reçu l'éducation étendue et raffinée des grands seigneurs d'alors et à vingt-trois ans il était gouverneur et lieutenant général pour le roi en Normandie. Grand, élancé, d'un visage fort agréable, brave et spirituel, il brillait entre tous à la Cour d'Henri IV. « Sa valeur, sa libéralité, sa courtoisie et toutes les autres bonnes qualités qu'il possédait l'avaient rendu très agréable au roi, et cette faveur du prince était encore suivie de celle du public. Il était donc l'objet non seulement des meilleurs partis de France, mais encore de quelques princes étrangers ». Ne nous laissons pas éblouir par tant d'avantages matériels et moraux, car nous voici parvenus au côté le moins noble, mais tout de même jugé nécessaire par les gens de haut parage.

« Le duc de Lorraine était de ceux qui avaient fait le plus d'avances, lui ayant offert sa fille qui fut depuis mariée au duc de Clèves avec huit cents mille écus de dot. Cette proposition fut mise en délibération dans le conseil du duc de Montpensier, et fut appuyée de l'avis de quelques uns de ses serviteurs qui lui conseillèrent de préferer ce parti à celui de l'héritière de la maison de Joyeuse. Les biens de celle-ci quoique très grands n'étaient pas encore présents au lieu que les offres du duc de Lorraine, présentes et effectives lui donnaient moyen de pourvoir très commodément à ses affaires. Je sais de bonne part et d'une personne de condition

qui assistait à cette délibération qu'une des raisons qui fit autant d'effet sur l'esprit de ce prince pour lui faire préférer Mademoiselle de Joyeuse à l'autre parti fut la considération du duc d'Epernon. On usa même de ce terme : qu'en épousant Mademoiselle de Joyeuse, il allait marier ses intérêts avec le duc d'Epernon duquel il devait se promettre plus de secours et de services que d'aucun autre des grands du royaume. Cette considération prévalut sur toutes les autres et porta entièrement l'esprit du duc de Montpensier vers ce parti auquel il penchait déjà par son inclination. Aussi sans plus délibérer, il en fit part au duc d'Epernon qui reçut à très grand honneur cette proposition et en parla au roi lui-même. Il appréhendait que le peu d'affection que le roi faisait paraître pour le duc ne lui fit recevoir peu favorablement les ouvertures de son dessein ; mais ce prince bon et magnanime voyant en cela les avantages de son parent et reconnaissant le duc d'Epernon pour un serviteur de grand mérite, bien qu'il ne lui fût pas entièrement agréable, ne fut point marry d'obliger l'un et l'autre en leur donnant son consentement ».

D'Epernon craignait d'abattre devant le roi cette carte de choix ; certes Henri IV lui savait grand gré de s'être rangé très tôt à son côté et d'avoir pour lui bataillé ferme à travers la France contre la Ligue, voire contre ses parents Joyeuse, mais le caractère fougueux, irritable, plein d'imprévu et pétri d'insolente indépendance de l'ancien Mignon avait toujours empêché la cordialité de s'établir entre eux. Mais Henri IV par sens politique, par grandeur d'âme aussi savait s'élever au-dessus de ces à côtés. Henri de Joyeuse ne semble pas avoir eu de préférence bien marquée pour l'un ou l'autre parti, il n'était plus ligueur, la Ligue n'ayant plus raison d'être, mais il l'avait été, ardemment, sans lassitude et la famille de Lorraine-Guise comme celle de Montpensier avait eu les mêmes idées que lui, les mêmes aspirations, les mêmes aversions pour l'hérésie protestante. Le jeune duc de Montpensier décida lui-même de son sort : de Mézières-en-Brenne à Montrésor il n'y avait pas loin ; les deux familles étaient trop étroitement unies en ces temps de troubles pour ne

pas aimer à se soutenir et s'encourager dans la lutte pour l'Union ; la duchesse de Montpensier trouvait dans la vidame d'Amiens et la comtesse du Bouchage des compagnes de sa pensée catholique. Son fils comme il est naturel l'accompagnait à Montrésor et eut occasion de voir et d'apprécier la gracieuse enfant qui s'épanouissait dans une atmosphère entièrement pure de levain huguenot, remplie aussi de maternelle affection. La vit-il à la cour ? c'est probable, car c'était la règle alors d'y emmener les jeunes filles de qualité quand elle avaient atteint treize ou quatorze ans et Henri de Joyeuse n'avait plus aucune raison de la tenir éloignée d'un milieu mêlé assurément, mais catholique en somme et dans lequel il fréquentait maintenant. Ce fut un mariage d'inclination, comme le note Girard, et la discussion d'intérêts, si importante parût-elle, ne brima aucun sentiment.

Le 7 avril, le contrat de mariage fut passé à Rouen, siège du gouvernement du jeune duc, et le 27 il était renouvelé à Cléry. Le 15 mai, le cardinal François de Joyeuse bénissait cette union princière dans cette belle église de Notre-Dame où avait voulu dormir du dernier sommeil le rude besogneux de justice royale que fut Louis XI. L'assistance était des plus nobles ; à côté du duc maréchal Henri de Joyeuse, Jean Louis Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, les dames d'Ailly, vidame d'Amiens et de Nancay, grandes tantes de la jeune fille et le flot des parents et amis.

Le contrat de mariage entasse richesses et domaines au profit de la nouvelle duchesse de Montpensier ; l'énumération en est longue et inutile ici. Citons seulement les terres et châteaux situés en Touraine et Languedoc dont elle aura propriété à la mort de son père, hôtels à Paris, logis petits et grands ; puis valeurs mobilières : 500.000 écus à prendre sur l'héritage d'Anne de Joyeuse, le vaincu de Coutras ; le Cardinal de Joyeuse lui donne une partie de sa fortune. Ajoutons un mobilier d'une splendeur toute Renaissance, dont une partie seulement est estimée 20.000 écus.

Ainsi Henri de Joyeuse usait de l'autorisation que Clément VIII lui avait accordée pour sa vie entière : avoir des biens tout au moins pour disposer à son gré de leur utilité et

usufruit. Noter ce fait sert à mieux mesurer la vigueur de l'acte qu'il accomplira avant deux années écoulées.

Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier, avait à peine quatorze ans, il fut décidé qu'elle habiterait chez le Cardinal avec ses tantes jusqu'à l'âge de seize ans.

Cette union qui apaisait une des plus naturelles préoccupations du duc de Joyeuse fut connue à Toulouse le 10 mai. Ce fut l'occasion de feux de joie dans toutes les villes de son gouvernement, l'évêque de Lodève l'annonçait à ses diocésains et à ceux de Narbonne par une lettre en date du 15 mai et les invitait à se réjouir de cet heureux évènement.

Le maréchal ne revint à Toulouse qu'à la mi-juillet. Il était heureux de se retrouver auprès de ses tantes et éprouvait quelque peine à les quitter pour reprendre ses occupations absorbantes de gouverneur.

Avant le mariage de sa fille, il était aller passer quelques semaines au château de Nançay (1), chez sa tante. Là se place un premier fait servant de point de départ à l'évolution nouvelle qui va s'accomplir dans son esprit, un jour prochain dans sa conduite. Le P. Jean-Baptiste Bruslart gardien du couvent des Capucins de Bourges et frère du célèbre chancelier de France, Nicolas Bruslart de Sillery, prêchait alors dans la métropole du Berry. Il apprit la présence à Nançay de son ancien confrère, s'y rendit sans tarder et demanda à le voir. Henri de Joyeuse à cette nouvelle, craignit d'être importuné par l'ardent orateur qu'était le P. Jean-Baptiste ; il refusa de le recevoir et alla s'enfoncer dans un coin reculé du parc. Il ne réussit pas à échapper au zèle du gardien de Bourges qui finit par le rejoindre. « Le duc le reçut de fort méchante humeur. Sans se déconcerter, le P. Jean-Baptiste lui fit un discours à sa manière qui était très forte et pressante. Il lui représenta que s'il ne songeait sérieusement à rentrer dans l'Ordre, Dieu l'abandonnerait éternellement. Joyeuse lui promit d'effectuer sa rentrée dès qu'il aurait marié sa fille. A partir de ce moment, il reprit ses exercices spirituels et l'on ne douta plus de son prochain retour. »

(1) Nançay, département du Cher, canton de Vierzon.

Les *Annales* des Frères mineurs Capucins de Paris qui nous racontent ce fait ajoutent : « En effet, il communiqua son désir au Père Archange de Lyon qui prêchait à Toulouse et le pria d'en écrire au P. Général, ce qui fut fait. Le général répondit qu'il ne pouvait être reintégré que par le Pape qui seul également avait pu autoriser sa sortie. » Ces derniers faits se rapportent à 1596-97 comme nous le verrons bientôt. Malgré certains détails inexacts, le fait de la rencontre d'Henri de Joyeuse et du Père Jean-Baptiste ne paraît pas douteux : les dates, sauf une, concordent; on sait que le P. Bruslart nommé gardien du couvent de Bourges le 27 avril 1597 prêchait dans la cathédrale de cette ville pendant la première quinzaine de mai et son caractère d'un zèle parfois outré rend par ailleurs très vraisemblable son intervention en la circonstance. Nous retrouverons un jour les deux interlocuteurs de Nançay mêlés à une affaire tragicomique où l'existence même des Capucins de Paris fut mise en jeu.

A son retour à Toulouse, Henri de Joyeuse, replongé dans les soucis du gouvernement eut à résoudre diverses difficultés : changement du capitaine de Bellisen, devenu indésirable aux habitants de Narbonne, démolition de la tour de la Nouvelle, modifications apportées à la vente des céréales qui seront chargés et embarqués désormais « dans les villes et port de Narbonne et non ailleurs pour couper chemin à tous abus, malversations et fraudes. »

M. de Rochemaure, commissaire du Roi auprès du duc de Joyeuse avait en l'absence de ce dernier demandé de nouveaux subsides, nécessités par la guerre contre les Espagnols. Les conseils des principales villes s'assemblent et décident qu' « on ne lui répondra qu'après la tenue des États du département de Mgr le duc de Joyeuse, M. de Rochemaure insistant, sur la grande nécessité où est le roi, on délibère d'envoyer à Toulouse un député pour savoir si Mgr de Joyeuse est rentré, s'informer auprès de lui de la conduite des autres villes et suivre ses conseils. »

Le 13 août, le gouverneur de retour depuis peu de temps assiste à la pose des premières pierres de la nouvelle église des Capucins de Toulouse. Christophe de l'Estang évêque de

Lodève, de Saint Jory premier président du Parlement, le maréchal gouverneur et deux Capitouls devant les corps assemblés et une foule nombreuse eurent la charge de ce travail rituel.

Les menaces espagnoles se précisaient à la frontière du Roussillon et le 22 août, le maréchal d'Ornano chargé par Henri IV de soutenir la lutte contre un adversaire qui ne parvenait pas à comprendre l'inutilité de ses efforts pour garder en France quelques restes de domination, s'avançait à la tête d'une armée; il avait campé en territoire ennemi aux environs de Latour et Henri de Joyeuse en écrivait au duc de Montmorency :

« Monsieur, j'envoye Guillaumon à la Court pour quelques affaires, et lui ay commandé de vous faire entendre particulièrement ce que j'ai apprins à ce matin de l'armée que M. le Maréchal d'Ornano a conduit en Espagne; il passa dimanche dernier avec ses troupes auprès de Narbonne. Je ne scay s'ils feront quelque chose, mais les ennemys étaient advertis, il y a longtemps de leur entreprinse. Je m'acheminerai en diligence vers Narbonne, parce que je me crains qu'ils ne faillent l'entreprinse et qu'ils soient contrains de s'en retourner. Je mettray là quelques compagnies au lieu que je jugerai le plus nécessaire pour la conservation du païs, et je ne manqueray de vous donner advis à toutes occasions de ce qui se passera, comme je vous supplie très humblement me faire cet honneur de vous employer à ce que Guillaumon vous requerra de ma part, ce qu'il se pourrait présenter d'occasion, et vous m'obligerez infiniment de demeurer, Monsieur, votre plus humble nepveu, filleul et serviteur.

JOYEUSE,

« de Tonneins, ce 22 août (1597). »

Le maréchal gouverneur avait demandé et reçu les commissions nécessaires pour réunir les Etats du Languedoc. Il en fit l'ouverture, dans le réfectoire des Cordeliers de Narbonne, le 14 octobre. L'évêque de Lodève présidait. L'assemblée pria instamment Joyeuse et Ventadour de sévir contre le capitaie Caravelles dont il a déjà été question. Ce soudard d'origine espagnole, aussi féroce que brave, avait mis une partie

du Haut-Languedoc en coupe réglée : condamné à mort par coutumace, il continuait de se maintenir entre le Tarn et l'Argout, et avait même réussi à s'emparer de Buzet-sur-Tarn ; il devenait urgent d'arrêter le cours de ses brigandages. Le 24 octobre, le duc de Joyeuse qui n'avait pu assister à toutes les séances, rentrait aux Etats, et leur faisait part des renseignements qu'on leur avait fait tenir sur sa demande « touchant les préparatifs des Espagnols pour faire la guerre aux frontières de la province, et demandait de quoi fournir à la levée de mille ou douze cents arquebusiers pour leur résister et à l'entretien des troupes. » Les Etats hésitaient à s'engager dans cette dépense qui leur paraissait dépasser les forces financières de la province. Mais le gouverneur avait là-dessus des instructions formelles d'Henri IV, il insista et les Etats décidèrent « d'emprunter de quoy entretenir ces troupes pendant deux mois. »

Une question toute différente fut posée à l'assemblée. En vertu de l'article 2 que Henri de Joyeuse avait fait insérer dans l'Edit de Folembray, les deux « départements » du Languedoc devaient fusionner au bout de deux ans. Le duc pria les Etats de désigner des commissaires pour préparer cette fusion et afin de diminuer autant que possible les disputes d'intérêts, il fit charger « lesdits commissaires de trouver moyen et le dire pour esteindre les debtes que son despartement avait faictes pendant les troubles. » Ces dettes montaient à 71.000 écus sans les intérêts. L'assemblée consentit à la mesure proposée et se sépara le 14 novembre après avoir sur une nouvelle insistance du maréchal accordé 40.000 écus pour l'entretien des garnisons et des troupes du Département.

Pendant la tenue des Etats, le duc faisant trève pour quelques heures aux discussions politiques et militaires se rendait au nouveau couvent des Capucins de Narbonne ; il y recevait les religieux, leur témoignait à nouveau leur affection dévouée et donnait audience aux consuls et aux membres du conseil de la ville venus le remercier « de sa bonne volonté et de ses bons offices dans l'affaire relative aux constructions des Pères Capucins. »

Un mois après la dissolution des Etats de Narbonne, le duc de Ventadour convoquait à Pézenas les députés de son département. La grande affaire de la fusion fut discutée et, comme à Narbonne, résolue par l'affirmative « afin que dorénavant, il n'y ait qu'une seule assemblée d'Etats qui serait tenue, la première fois dans le département du duc de Ventadour. »

L'avent venait de s'ouvrir. Le cardinal de Joyeuse qui le 7 décembre avait consacré abbé d'Eysses son ami Bertrand Laborie, donnait audience au P. Archange, de Lyon, capucin dont la réputation d'orateur était fort grande. Certains renseignements font supposer à bon droit que le Cardinal avait fait choix de ce religieux, excellent controversiste, pour prêcher la station de l'Avent dans son église métropolitaine, sur la proposition de son frère Henri ; celui-ci assista aux exercices religieux de la cathédrale Saint-Etienne avec une régularité et une ferveur qui frappèrent les Toulousains, mais surtout ses familiers et ses amis. Le renouveau de la grâce de vocation franciscaine se faisait sentir à cette âme de grand seigneur comblé de charges et d'honneurs et qui après quelques années de soucis tout autres et d'étourdissement mondain commençait à se reprendre au goût des choses d'en haut. C'est bien à cette heure de sa vie qu'il faut faire remonter la phrase d'une lettre que nous citerons bientôt, adressée au duc de Montpensier et où il déclare que « la pensée de revenir aux Capucins le poursuit depuis l'année passée. » Jacques Brousse nous résume les entretiens que le duc voulait avoir avec le P. Archange. Après hésitation il déclara au prédicateur de la station d'avent son désir de rentrer dans l'Ordre de Saint-François. Il reçut une réponse diamétralement opposée à l'exhortation que lui avait adressée le P. Jean-Baptiste Bruslard ; « il lui fut remontré plusieurs fois avec un mûr jugement et des paroles pleines d'efficace que sa retraite au Monastère pourrait apporter un grand préjudice au repos et au bien public, que le ciel n'était pas fait pour les religieux seulement, qu'il pouvait faire son salut dans le monde avec autant de mérite en la vocation de l'Ordre si noble et si illustre de Malte, enfin qu'il fîst une confession

générale et communiât souvent, asseuré que Dieu lui découvrirait plus à plein sa saincte volonté. »

Après le départ du Père Archange, Henri de Joyeuse choisit comme directeur de conscience le P. Ignace, Jésuite italien « homme de singulière doctrine et prudence ». Il lui confia ses inquiétudes et son désir persistant de rentrer dans le cloître; il reçut la même réponse : jusqu'à plus ample informé. Dieu le voulait dans le monde, son salut y était assuré s'il avait le courage d'écarter de son chemin les obstacles dangereux ; ce courage il le trouverait dans une piété continue. Et Brousse ajoute : « quelques mois s'escoulèrent pendant lesquels il communiait toutes les festes et dimanches. »

Un évènement dont les conséquences étaient de diverse nature et d'exceptionnelle gravité venait de se produire. Le 13 avril 1598, Henri IV signait à Nantes le fameux Edit reconnaissant aux Protestants des avantages qu'ils réclamaient avec insistance. Il n'est pas inutile d'en parler ici avec quelque détail, puisqu'aussi bien certains articles visaient le Languedoc et que l'année suivante, le duc de Joyeuse, redevenu le P. Ange, allait être mêlé aux âpres discussions puis au conflit dont l'Edit fut le point de départ.

En 1589, les protestants assemblés à la Rochelle avaient décidé de constituer en Poitou une chambre souveraine. L'exemple leur en avait été donné par leurs correligionnaires du Dauphiné. Le 22 décembre, ils faisaient expédier des lettres patentes pour l'érection de cette chambre à Saint-Jean d'Angély. Parvenu au trône de France, Henri IV quoiqu'encore protestant ne pouvait souffrir une pareille atteinte à l'autorité royale; par déclaration signée à Mantes le 4 juillet 1591, il cassa cette chambre et ordonna l'exécution de l'Edit de pacification signé à Poitiers par Henri III, le 17 septembre 1577 : il y ajoutait le résultat des conférences de Nérac et de Flex. Mais cet Edit, reçut jadis avec tant de joie par les Protestants ne leur suffisait plus en 1591. Dans une Assemblée tenue à Mantes, en octobre 1593, ils lui firent savoir de bonne langue qu'ils ne pouvaient s'en contenter.

Ils continuèrent leur agitation en 1594-95-96-97. Réunis à

Sainte-Foy en Agenais, ils arrêtèrent un règlement mi-religieux, mi-politique. Chaque province de France aurait à l'avenir, en plus du Consistoire, un Conseil politique composé de 10 personnes choisies parmi les nobles, les ministres et les bourgeois. Ces conseils pouvaient faire saisie-arrêt sur les deniers royaux réunis par les receveurs et établir des subsides ou des péages. La menace n'était pas illusoire, car les deniers royaux furent saisis à plusieurs reprises chez les receveurs pendant les quatre années suivantes. Henri IV pourtant tenait bon et renvoyait ses anciens corre-ligionnaires à l'Edit de 1577.

Le 24 février 1595, nouvelle assemblée à Saumur. Les Protestants étaient là dans un de leurs principaux fiefs, et le montrèrent bien : Ils réclamèrent la conservation de leurs places de sûreté et la propriété des deniers et revenus ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. En 1596, ils sont réunis à Loudun. L'occasion leur avait-elle paru favorable ? On les en a accusés. Henri IV était alors très occupé par le siège de la Fère, les Espagnols avaient pris Ardres et Calais, la situation était difficile pour le nouveau roi. A ce moment, la Ligue partout, sauf en quelques villes de Bretagne mettait bas les armes et se réconcilliait avec lui. Inquiet de la tournure que prenaient les évènements, il écrivit aux Protestants de Loudun; il s'étonnait et s'affligeait de leurs exigeances en un pareil moment. Ses conseils furent mal accueillis, ses offres rejetées et loin de lui envoyer les subsides qu'il demandait, on arrêta les deniers royaux dans le Poitou.

Désireux d'en finir avec une agitation qui menaçait gravement sa souveraineté, Henri IV convoqua les Protestants à Vendôme, il y vinrent nombreux le 10 novembre 1595. Les commissaires royaux dont plusieurs protestants essayèrent de leur faire entendre raison, mais devant leur tenacité furent d'avis de transiger. Malheureusement, les députés forts des embarras du roi se montrèrent encore plus exigeants. Ils quittèrent Vendôme et allèrent continuer leurs séances à Saumur où ils se croyaient plus à l'abri d'un accès possible de la colère royale. Et ce fut pendant quelque temps

un va-et-vient irritant pour Henri IV et ses commissaires obligés à des voyages, plusieurs fois renouvelés d'Anjou en Picardie, de Picardie en Anjou.

Le 11 mars 1597, les Espagnols s'emparaient d'Amiens. Devant le danger que courait la monarchie, Henri IV crut que l'Assemblée de Saumur allait se calmer; il lui demanda « de ne pas laisser croire au reste de la France qu'elle voulait profiter de ses embarras croissants pour tenter de lui arracher de nouvelles concessions. » Il était loin de compte. Les députés répondirent qu'ils ne pouvaient « se relâcher pour un prétendu bien public. » Quelques jours après ils partaient pour Châtellerault où ils convoquèrent toute la noblesse, les ministres et les notables de leur religion. A la première réunion, le 16 juin, le serment d'union fait à Mantes fut solennellement renouvelé. Excédé, Henri IV leur adressa pourtant un dernier appel. « Aucun bon français, leur disait-il, ne pouvait être excusé d'assister l'Etat dans un tel péril. » Les députés ne se rendaient pas. Bien plus, apprenant que le roi fait des ouvertures de paix à l'Espagne, ils lui envoient deux des leurs pour se plaindre d'être laissés de côté dans ces négociations. Le 13 août, ils délèguent le sieur de Saint-Germain vers Elisabeth d'Angleterre et le sieur Laforest vers le prince d'Orange et les Etats de Hollande, pour leur demander de s'opposer à la conclusion d'une paix qu'ils jugeaient préjudiciable à leurs intérêts.

Les commissaires royaux, à bout d'arguments en face d'une opiniâtreté chaque jour grandissante déclarent au roi qu'il faut à tout prix satisfaire à leurs exigences pour éviter une catastrophe. Le comte de Schomberg, protestant lui-même, hâta la conclusion de cette dangereuse affaire et au nom du roi accorda aux Calvinistes tout ce qu'ils demandaient. Ainsi fut obtenu l'Edit de Nantes.

Il comprend 132 articles dont voici les plus importants : L'exercice de la religion catholique sera rétabli dans tout le royaume, les églises et biens pris par les protestants seront restitués. Les protestants peuvent demeurer en France sans crainte d'être molestés pour fait de religion; l'exercice de leur culte est reconnu là où il était établi de fait en 1596 et

1597, sans déroger cependant aux édits ou accords faits pour la réduction des seigneurs ou des villes, quand ils excluent formellement tout exercice du protestantisme. Henri IV s'était engagé en mars 1594 à interdire l'exercice du culte protestant dans un rayon de 10 lieues de la capitale; cette défense avait été faite quoique moins étendue pour d'autres villes. L'Edit de Nantes en diminua la rigueur : le culte protestant fut prohibé à la cour, aux armées et dans un rayon de cinq lieues autour de Paris Les réformés furent tenus d'observer extérieurement les fêtes de l'Eglise au moins en fermant leurs boutiques. Des Chambres mi-partie protestante et catholique seront établies dans les Parlements. Henri IV par un article important demandait à ses anciens correligionnaires de se désister de toute « pratique au dedans et au dehors du royaume », de dissoudre leurs associations déclarées inutiles et désormais nulles dans leurs actes et effets. L'avenir devait montrer combien Henri IV avait raison de redouter ces associations et d'en exiger la dissolution par un article qui fut, de tous ceux de l'Edit, le moins observé.

Le 2 mai 1598, le roi accordait aux protestants des articles secrets non insérés dans l'Edit et que les parlements n'eurent pas à enregistrer. Ces articles au nombre de 50 entrent dans beaucoup de détails sur l'exercice du culte, les mariages, enterrements, réparation d'églises et de presbytères enlevés aux catholiques ; sur divers points, Henri IV élargissait les concessions précédentes. Il fit même preuve d'une condescendance que beaucoup taxèrent de faiblesse dangereuse : par deux brevets spéciaux il permit aux protestants de garder leurs places de sûreté pendant huit ans, il leur assura chaque année 180.000 écus pour l'entretien de leurs garnisons et 45.000 écus pour leurs ministres.

Fontenay-Mareuil tout favorable qu'il soit à la personne et à la politique d'Henri IV porte sur certains de ces articles secrets un jugement conforme aux faits et utile à retenir :

« Les fortifications de la Rochelle doivent être comptées entre les fautes que fit ce grand roi; car de laisser fortifier des gens dont il savait toutes les prétentions, et que ayant

été une des principales causes de l'établissement du parti des huguenots, ils en étaient encore le plus fort appui, sans être en lieu où on dût appréhender les étrangers, ni qu'ils en eussent d'autre besoin que pour se mieux défendre contre lui ou contre ses successeurs, et affermir davantage leur rébellion, et y contribuer même du sien, en tirant quatre mille écus tous les ans de son épargne pour cela, c'est chose qui ne se peut excuser. »

Dans le Languedoc où les huguenots formaient de ci de là des groupements assez nombreux, la situation était délicate pour Henri de Joyeuse, ancien chef de la Ligue. Il savait l'antipathie, pour ne pas dire la haine que lui témoignaient en particulier la noblesse protestante dont les représentants avaient travaillé avec ardeur à forcer la main au roi. L'article 3 de l'Edit de Nantes contenait une clause cultuelle spéciale en faveur de tous seigneurs et gentilhommes (protestants), « dans les lieux où ils ont la haute justice et plein fief de hautbert et dans toutes les villes et lieux du royaume où le culte de la religion réformée était établi depuis l'an 1596 jusqu'à la fin du mois de l'année 1597, là aussi où il était établi ou devait être établi de par l'édit de 1577 et par les conférences de Nérac et de Fleix, et de plus dans les faubourgs d'une ville de chaque baillage ou sénéchaussée. »

L'article 31 confirmait l'établissement de la Chambre de l'Edit à Castres.

Les stipulations du traité de Folembray étaient indiquées dans l'Edit de Nantes; mais aux termes de certains articles secrets consentis par Henri IV le 2 mai 1598, le culte protestant devait être rétabli à Montagnac (Hérault) parce que cette commune était du ressort du duc de Ventadour, il était interdit à Toulouse ville et faubourgs, et à la ronde jusque vers Villemur, Caraman et l'Isle Jourdain; il ne pourrait être rétabli « ès villes d'Alet, Fiac, Auriac et Montesquieu, mais bien dans le ressort du Parlement de Toulouse, excepté ès bailliages, sénéchaussées et leurs ressorts » dont le siège principal avait été réduit à l'obéissance au roi par le duc de Joyeuse. Enfin ledit exercice de la religion réformée sera continué dans les villes et lieux desdits bailliages et séné-

chaussées où il était établi dans le temps de cette réduction.

Si en certaines provinces où les protestants n'avaient ni groupements compacts ni influence, l'émotion causée par l'Edit de Nantes fut légère ou peu durable, en d'autres elle grandit très vite et produisit des complications religieuses et administratives qu'Henri IV avait certainement prévues du moins en gros, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher une fois l'Edit accordé. L'acte royal froissait certaines idées jugées par beaucoup de catholiques de ce temps comme nécessaires à la conservation de leur foi ; les faits leur avaient appris que le Protestantisme était un dissolvant des croyances et des pratiques même essentielles du christianisme : l'expérience de plus de soixante années leur donnait raison ; orateurs, écrivains et controversistes catholiques ne se firent pas faute de le proclamer en chaire, ou par la presse. Qu'ils aient manifesté leur indignation, leurs craintes de façon véhémente et parfois violente, qu'ils aient versé dans l'attaque directe contre certaines personnalités protestantes en vue, de par leur influence et leurs écrits, ce n'est pas douteux, on en verra bientôt des exemples typiques, mais les protestants leur avaient donné le signal de l'attaque par leurs ouvrages, conférences, surtout par leurs exigences jugées outrancières par Henri IV lui-même. Partant d'un point de vue politique, le roi leur avait accordé certainement au-delà de ce qu'il estimait juste pour eux et utile à son royaume. Les catholiques n'étaient pas tenus de voir les choses sous le même angle, le côté religieux les préoccupait davantage, même serait-il facile de légitimer le souci que leur causait les dangereuses concessions faites aux huguenots par les deux brevets particuliers concernant les places de sûreté et l'entretien de garnisons peuplées exclusivement de soldats « religionnaires ».

Le heurt se produisit, sans entente préalable entre catholiques, en diverses villes fort éloignées les unes des autres. A Paris, la lutte fut ardente et prit des proportions épiques. « Il fut beaucoup presché contre l'Edict de Nantes qui cependant n'était pas encor publyé. » En décembre 1598, l'Estoile note certains moyens de controverse pratique institués dans

un but de lutte contre l'Edit. « En ce temps et pendant ce mois, à la suscitation et par l'exhortement de quelques prédicateurs de Paris et du capucin Brulart entre les autres qui preschait les advents à saint-Etienne-du-Mont, fut proposé de porter le Saint-Sacrement par les rues sous un poisle à la mode d'Espagne, avec pareille pompe et cérémonie que le jour de la Feste Dieu et que quand on ouïrait sonner la cloche de la paroisse, que les paroissiens seraient advertis de sortir pour le venir accompagner et luy faire l'honneur qui luy estait deu. » Le moyen était pacifique. L'évêque de Paris autorisa la cérémonie, mais, l'Estoile ajoute que « tous les hommes d'esprit la jugeaient estre de plus de sédition que de dévotion. » Le Parlement l'interdit ; elle eut lieu cependant en quelques paroisses : Saint-Severin, Saint-Etienne, par exemple.

Le Parlement de Paris était divisé à ce sujet, il lutta pendant près de deux ans et n'enregistra l'Edit que le 19 janvier 1600.

A Toulouse, Henri de Joyeuse ne pouvait guère faire autre chose qu'attendre la décision du Parlement qui intervint le 25 février 1599. Il ne paraît pas s'être opposé à l'exécution de ce traité qui lui répugnait d'autant plus violemment que certains articles constituaient aux mains des Protestants une arme de guerre redoutable dont ils sauraient user à l'occasion ; ses sentiments d'ancien ligueur reçurent un choc qu'il subit sans broncher, car ce catholique sans restriction, ce grand seigneur tenace et pétulant était la loyauté même ; il avait promis obéissance et obtenu du roi de grands avantages ; il pensait que la fidélité aux engagements était une vertu et non une enseigne qu'on accroche ou qu'on décroche suivant les intérêts de l'heure présente. Quand il aura une seconde fois tout quitté et que sa rentrée dans le cloître lui aura rendu son indépendance, sa liberté de parole, il ne se croira pas tenu à pareille soumission ; mais en attendant il est lieutenant-général du roi en Languedoc ; son rôle est de faire exécuter les volontés royales et l'on ne découvre pas dans les documents, sauf pour quelques détails de minime importance, un acte d'insoumission qu'il ait accompli ou dont il fût l'instigateur.

D'autres affaires sollicitaient son activité. Le 7 mai, il assistait à la séance du Parlement qui sur sa demande enregistra l'Edit de survivance du gouvernement du Languedoc en faveur d'Henri II, fils du connétable Henri Ier. Celui-ci avait perdu sa première femme, Antoinette de la Marck qui lui avait donné un fils, Hercule, comte d'Offémont, mort à Pézenas, le 15 février 1593. Le 29 mars de la même année il épousait Louise, fille de Jacques de Budos, baron de Portes; il en eut un fils qui n'avait que deux ans et demi quand son père obtint en sa faveur l'Édit de survivance. Le jour même de l'audience du Parlement, Henri de Joyeuse adressait au duc de Montmorency une lettre qui est à citer en entier, car elle montre les excellents rapports qu'entretenaient entre eux les deux anciens adversaires :

« Monsieur, je n'ay point voulu manquer de vous donner advis comme ce jourd'huy, les provisions de la survivance de vostre gouvernement pour M. de Montmorency, vostre fils, ont esté publiées et enregistrées en la court du parlement en audience, avec le contentement général de toute ceste province, désirant qu'il plaise à Dieu vous y conserver encore longues années et se réjouissant de vous y voir revivre après en mondit sieur vostre fils; en quoy, monsieur, je ne manquerai jamais de vous rendre, et à vous et à luy toutes sortes de services; et pour vous en rendre quelque témoignage, attendant que je sois si heureux de le pouvoir faire en quelqu'autre occasion plus signalée, bien que les lettres ayant esté envoyées un peu après que fus parti de ceste ville pour aller à Narbonne, et que je n'y eusse esté que deux jours, je repartis néantmoins tout aussi-tost pour me trouver au palais au jour qu'elles ont esté publiées, suivant le commandement que vous m'en aviez fait par vos lettres. Je repars aujourd'hui mesme pour m'en retourner à Narbonne, où je pense que bien tost nous aurons de l'exercice, parce qu'il y a déjà beaucoup de troupes en Roussillon et tient-on qu'ils veulent venir assiéger le lieu que M. de Joyeuse a fortifié. J'en advertis le roi par ce courrier, comme je fairay estant sur les lieux encor plus particulièrement, selon l'occasion qui s'en présentera. Cependant, je vous supplie, très

humblement de m'honorer de vostre bonne grâce et de croire que je suis, Monsieur, vostre plus humble nepveu filleul et serviteur.

« Le VII May MDXCVIII.

« JOYEUSE ».

Quelques jours après, Henri de Joyeuse écrivait à nouveau au duc de Montmorency pour lui signaler ce qu'il avait constaté lui-même à la frontière :

« Monsieur, je vous remercie très humblement des assurances qu'il vous plait me donner, de la continuation de l'honeur de vos bonnes grâces par la lettre que Guillaumon ma rapportée de vostre part. Je vous supplie de croire que c'est une des choses au monde que je désire autant, et de quoy je tascheray toujours de me rendre digne par toutes sortes de services. J'ay estimé estre nécessaire de renvoyer ledit Guillaumon vers le roy pour luy faire entendre ce qui se passe en ceste frontière et des préparatifs grands que les Espagnols y font. Je ne puis juger si c'est pour assaillir ou bien s'ils ont peur et que ce soit pour se déffandre ; s'ils avaient envie de venir à nous, il me semble qu'il serait peut-être plus à propos de commencer et jetter plus tost la guerre en leur pays que de souffrir qu'ils la vinssent faire dans celuy du roy et en cela il y aurait quelques moyens. J'ai commandé audit Guillaumon de s'addresser avant et faire tout ce que vous luy demanderés et si vous n'estes à la Court vous aller trouver où vous serés, et me remettant à ce qu'il vous dira, je me contenterai de vous supplier très humblement par ce mot de m'aymer et me tenir.

« Vostre plus humble nepveu, filleul et serviteur.

« JOYEUSE.

« Narbonne, ce 14e mai 1598 ».

La campagne préparée de part et d'autre n'eut pas lieu ; la paix d'Amiens fut conclue en mai 1598 avec Philippe II. Henri de Joyeuse en reçut la nouvelle, de Paris, fin juin et la faisait aussitôt publier dans toutes les villes de son département. Il ordonnait des réjouissances publiques et des feux de joies qui eurent lieu au milieu de l'enthousiasme universel.

Depuis 1562 les guerres civiles et l'invasion étrangère ensanglantaient la France, partout la paix était ardemment désirée, aussi fut-elle saluée comme l'aurore d'un renouveau religieux, politique et social qu'on espérait complet sous l'autorité d'un roi aussi habile que juste et bon.

Bientôt les rapports entre le duc de Joyeuse et le connétable deviendront très rares, presque nuls et les dernières années de la vie d'Henri de Montmorency ont un aspect fort peu connu et dont les détails sont néanmoins intéressants. Celui qu'Henri IV dans les lettres qu'il lui adresse n'appelle jamais que : mon compère, n'avait pas été bien féru de fidélité à l'égard d'Henri III. Son petit royaume du Languedoc était tout l'objet de ses rêves et pour en conserver le commandement il avait jugé bonne la politique du roi de Navarre. On peut penser que le crime n'était pas grand et les événements servirent l'ambition d'un soldat qui plus encore était un politique adroit. Il avait en ces temps troublés où la vie humaine comptait pour si peu de chose laissé ses soldats huguenots commettre « mille impiétés et sacrilèges à l'égard des églises dont ils tuaient les prêtres, détruisaient les autels. Et personne n'osait lui faire des remontrances là-dessus, parce qu'il faisait massacrer ceux qui trouvaient à redire sur sa conduite ».

Il trouva pourtant son maître dans la personne d'un capucin, le P. Martial de Limoges. Ce religieux prêchait la station quadragésimale à la cathédrale de Béziers en 1595. Il savait que peu auparavant le duc soupçonnant le premier président du Parlement d'être affilié à la Ligue l'avait fait étrangler une nuit, dans son lit, et pendre son cadavre au gibet d'une des places de la ville. Le dimanche suivant, le P. Martial commença son sermon par la fameuse phrase de la première Catilinaire : Quousque tandem, abutere, Catilina, patientia nostra ! Mauvais goût, dira-t-on. Oui, sans doute. Mais le discours était d'autre sorte, et l'apostrophe cicéronienne n'était qu'un prétexte à une série de reproches virulents autant que mérités, que le P. Martial avec un courage tout apostolique lança à la face de son auditeur tout-puissant. L'assemblée stupéfaite s'attendait à ce que le capucin en

descendant de chaire fut saisi et massacré sur l'heure par les gardes du terrible connétable. Il n'en fut rien. Après l'office religieux, Henri de Montmorency aborde le P. Martial et sur un ton très calme : « Mon bon Père, je crois que vous avez perdu le sens ». — « Plût à Dieu que je fusse fou, répliqua le prédicateur sans se déconcerter, et que vous ne fussiez pas tyran, la perte du royaume, la ruine de la province, le fauteur des hérétiques, un catholique masqué, un loup ravisseur couvert de la peau de brebis ! Mais Dieu, qui est un juste juge, vous voit et dans peu de temps il saura bien punir tous vos crimes ».

Il était impossible de pousser plus loin l'ardeur du zèle apostolique, « mais, dit le chroniqueur capucin auquel nous empruntons ces détails, Dieu agissait alors dans l'âme de ce seigneur qui, changé de loup en agneau, dit à ses gens : « Laissez aller ce bon Père. Je crois que la volonté de Dieu a été qu'il me parle de la sorte ». Plus haut on a vu qu'à travers les erreurs et les fautes de sa vie, Henri de Montmorency avait conservé la foi catholique, et toujours manifesté une bienveillance cordiale à l'égard des Capucins ; c'est chez eux qu'il voulut fixer la demeure de ses dernières années. Il avait fait construire pour eux le couvent de Notre-Dame-du-Grau. Deux ans après la mort d'Henri IV, désabusé des grandeurs et du faste de la Cour, il disait adieu à la Reine régente, Marie de Médicis, et venait s'enfermer près de Pézenas dans sa villa de la Grange-des-Prés. Mais il ne s'y sentit pas encore assez près de Dieu, et quand le P. Archange de Lyon provincial des Capucins d'Aquitaine, se rendit à Rome pour participer au Chapitre général du 24 mai 1613, il le chargea d'une lettre pour le Souverain Pontife. Le vieux connétable (il avait alors soixante-dix-neuf ans) demandait au Pape l'absolution des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues au cours des guerres de religion, et lui exprimait le désir de finir sa vie dans les exercices de la pénitence auprès des Capucins de Notre-Dame-du-Grau. Paul V lui répondit par un Bref affectueux, faisant droit à ses demandes et le félicitant de ses aspirations à l'amour de Dieu.

Le connétable arrivait à Notre-Dame-du-Grau le 8 sep-

tembre 1613, au matin, et voulut sans tarder faire une confession de toute sa vie « avec une extrême consolation et en versant une grande abondance de larmes ». Il se retira dans une petite maison construite sur ses ordres derrière le chœur des religieux. « Toutes ses actions et tous ses discours ne tendirent plus qu'à Dieu, un changement si surprenant causait une extrême admiration à tous ceux qui l'avaient vu dans ses désordres. Sa piété et sa libéralité envers les pauvres croissaient chaque jour. Et quoiqu'il fût dans la dernière vieillesse, il traitait les affaires publiques avec la même présence d'esprit et la même solidité de jugement qu'en ses années de vigueur, et de plus il y apportait une grande probité et un attachement inviolable à la justice. Sa mort arriva le deuxième jour d'avril 1614 sur les trois heures du matin. Il rendit l'âme entre les bras des PP. Archange, de Lyon et Étienne, d'Agen. Nos religieux lui firent les obsèques les plus honorables que notre état puisse permettre. Ce ne fut point la pompe qui convenait à sa qualité ; mais il avait à ce sujet, par un codicille, défendu qu'on lui rendît d'autres honneurs que celui de le revêtir d'un habit de capucin et de l'enterrer comme nos religieux qu'il appelait « ses frères ». Son corps git au milieu de l'église dans un cercueil de plomb et nous avons lieu de croire que son âme repose au ciel ».

Après une longue vie brillante et mouvementée, Henri I^er^ duc de Montmorency, venait faire pénitence, mourait et de par son testament reposait du dernier sommeil dans cet Ordre des Frères Mineurs Capucins auquel, à travers les écarts de sa vie religieuse et politique il avait toujours gardé une affection profonde. Les fils de saint François savaient à l'occasion, sans crainte aucune, résister à ses exigences tyranniques, lui reprocher vivement ses erreurs et ses crimes, mais lui prouvaient aussi leur reconnaissance dévouée ; ils l'accueillirent sans hésiter et soignèrent avec tendresse cette âme de grand seigneur anxieux de l'éternité approchante ; le connétable, premier soldat de France, le « compère » d'Henri IV, près de paraître devant Dieu et tenant pour « vanité ce qui avait rempli si longtemps son

cœur et sa vie », trouvait son dernier et plus sûr asile dans le cloître franciscain où son neveu et filleul couvert d'honneurs lui aussi, allait venir se réfugier à nouveau pour n'en plus sortir.

La branche aînée des Montmorency eut une fin tragique. Henri II désigné à titre de survivance comme gouverneur du Languedoc fut le filleul très aimé d'Henri IV. Amiral de France et de Bretagne en 1612, vice roi de la nouvelle France, il bat la flotte anglaise à l'île de Ré en 1613 et le duc de Savoie à Avigliano en 1630. Maréchal de France la même année. Mécontent du roi qui lui refuse le titre de connétable, il s'entend avec Gaston d'Orléans, soulève le Bas-Languedoc, livre bataille aux troupes royales à Castelnaudary et tombe aux mains de son vainqueur, Henri de Schomberg. Il est coupable autant que brave, il porte quatorze blessures reçues dans ce combat, le roi fait instruire son procès, toute la noblesse de France s'émeut, mais Louis XIII préfère écouter la voix de Richelieu ; le tout-puissant et implacable ministre entend que les plus hautes têtes s'inclinent devant la loi comme les plus petites. Le 30 octobre 1632, le duc Henri de Montmorency, dernier survivant d'une lignée qui compta cinq connétables, est décapité dans la cour du Capitole à Toulouse. Sa veuve, née Marie des Ursins entrait peu après au Monastère de la Visitation de Moulins, cachant sous le voile des filles de saint François de Sales son affreuse douleur et les espérances détruites d'une race illustre entre toutes.

Henri de Joyeuse arrivait au terme du gouvernement séparé que le roi lui avait consenti par l'Edit de Folembray. Son département et celui du duc de Ventadour allaient être réunis. Lequel des deux lieutenants du roi aurait l'honneur et la charge de tenir les Etats généraux en l'absence du connétable? « Il s'éleva d'abord une dispute fort vive entre ces deux seigneurs, dit dom Vaissette, chacun prétendant à l'exclusion de l'autre, remplir cet office. Le duc et le maréchal se rendirent à la Cour pour demander au roi la décision de leur différend qu'ils soutinrent avec beaucoup de chaleur de part et d'autre. Le roi prononça en faveur du duc, dans le

dessein de dédommager d'ailleurs le maréchal et de le tirer entièrement du Languedoc. Mais la retraite de ce dernier qui suivit de près termina entièrement la querelle ».

Le duc de Ventadour recevait à la fin de mars 1599 les commissions royales et le 13 avril suivant ouvrait les Etats généraux du Languedoc réuni sous sa seule autorité. Henri de Joyeuse en effet n'était plus là pour lui disputer cet honneur, il venait de quitter le monde pour reprendre l'habit franciscain au couvent de la rue Saint-Honoré.

CHAPITRE XII

UNE VIE DE GRAND SEIGNEUR. — LA RENTRÉE DANS LE CLOITRE

Le maréchal de Joyeuse n'avait pas l'intention de retourner à Toulouse avant quelques mois ; c'est du moins ce qui ressort de sa conduite d'octobre 1598 à mars 1599 et des occupations diverses auxquelles il fut mêlé à la Cour. Ces mois furent aussi les plus critiques de sa vie. Avant d'adopter une orientation définitive et tout en la cherchant, il plongeait comme à plaisir dans le tourbillon des affaires les moins ennuyeuses et semblait vouloir s'étourdir dans le luxe et la joie de vivre intensivement. Voilà traduits de la manière la plus équitable, semble-t-il, les reproches de diverses sortes que lui adressent chroniqueurs et historiens.

Les uns sont à son égard d'une sévérité qu'expliquent leur mentalité personnelle, mais que les documents les plus autorisés loin de corroborer, servent à taxer d'exagération. Pour d'Aubigné, Henri de Joyeuse fut le jeune fou prodigue, sans dignité, sans retenue, abusant de son corps comme de sa fortune et de son influence. « Il faillit, raconte-il, à mourir des mêmes desplaisirs que le duc de Nemours ; excessifs en dépenses, il les redoubla dans les voluptés du vice que Paris lui offrait. » Sully dans le *Œconomies royales* ne parle pas autrement. « Il se plongea dans tous les délices, plaisirs et voluptés du monde. » On peut garder la tête froide à constater que ces deux écrivains, calvinistes zélés, parlent ici comme des ministres au prêche. Cette remarque n'a rien d'un

reproche, mais seulement elle tend à indiquer que la marge d'impartialité obligatoire envers le rude adversaire des Huguenots qu'était Henri de Joyeuse se trouve dépassée.

Non pas que tout dans les phrases véhémentes de Sully et d'Aubigné soit à rejeter, plutôt c'est à faire la part des choses et à continuer la démonstration fournie plus haut, à propos des avantages recueillis par le maréchal dans l'Edit de Folembray.

Dom Vaissette qui montre constamment une antipathie marquée pour Henri de Joyeuse s'exprime d'une façon différente et plus juste. « Dans le temps qu'il paraissait le plus livré à l'ambition et aux intrigues, il se sentit vivement agité par les remords de sa conscience. » Ces remords, ces craintes pour son avenir spirituel, le maréchal les avait dévoilés au mois de mars 1598 au P. Archange, de Lyon ; alors il s'était remis à une vie chrétienne sérieuse, voire austère ; le souvenir de sa vocation franciscaine le poursuivait et Brousse note en la soulignant la réponse qu'il faisait certain jour au P. Archange. « Mon Père, je croy que plusieurs se sauvent au monde, mais Dieu ne me veut sauver qu'en religion. » Et le vieux chroniqueur ajoute cette remarque sensée. « Ce n'est pas le scrupule de son vœu qui le portait à reprendre ce chemin. Non, il en estait assez dispensé et de trop doctes esprits y avaient consenty pour laisser du doute après eux ; le seul amour de son Dieu le faisait souspirer vers cette seconde entrée d'autant plus admirable que la première, qu'il quittait l'éminence de plus grandes dignités et charges. »

Mais ces beaux sentiments dont la sincérité n'est pas douteuse, le duc parut bien les oublier pendant son dernier séjour à Paris. Caillière est là dessus d'une netteté parfaite. « Si l'on en juge par les apparences, il ne fut jamais plus éloigné du cloitre, et si ses pensées estaient encore pour la religion, ses actions semblaient estre tout à fait pour la Cour. On le voyait assidu auprès du roy, il était de toutes ses parties, il paraissait galand dans ses conversations avec les dames, et il avait un soin si extraordinaire de s'ajuster qu'on commençait à censurer son luxe et que le souvenir de la profession qu'il avait quittée donnait matière de rail-

lerie à ceux qui ne se peuvent empescher de se divertir aux despens des autres. » Il déploie dans son équipage un luxe inouï ; les fêtes qu'il donne en son hôtel de la rue du Coq égalent celles des princes du sang. « Le voilà donc dans la Cour, dit Brousse, et jusqu'aux yeux. La complaisance qu'il a pour le Roy auprès duquel il est assidu, et le soin d'élever sa fortune occupent toutes ses pensées. On le voit dans les salons comme les plus galants, il fait paraître sa courtoisie dans les conversations avec les dames, son adresse dans les jeux, dans les courses de bagues, dans les tournois et les ballets. »

Il a trente quatre ans ; il est dans la pleine vigueur de la jeunesse et d'une beauté virile ; « de taille élevée, de tournure élégante, il a le visage allongé et riant, les yeux bleus d'azur, la barbe et les cheveux d'un blond tirant sur le roux, la peau d'une remarquable blancheur. » C'est un des lions de la capitale. Très entouré, adulé, fêté, il dépense sans compter en festins somptueux, et lutte de prodigalité avec les plus grands seigneurs qui donnaient alors des banquets « à 45 écus le plat, des collations magnifiques à trois services où les dragées, confitures sèches et massepains estaient si peu épargnés que les dames et demoiselles étaient contraintes de s'en décharger sur les pages et les laquais. » C'était le temps où l'on mettait des brillants, des bagues « au bout des souliers et jusque sur les patins. » Pourquoi ne pas ajouter la remarque de l'Estoile. « Les gens criaient à la famine, pendant que les maisons des riches regorgeaient de banquets et de superfluités. » Une misère effroyable avait succédé à une série de guerres civiles et étrangères ; le spectacle n'était pas nouveau, on l'avait vu à d'autres époques et s'il convient de le noter ici, c'est pour donner toute sa couleur au spectacle fort peu édifiant qu'offrait Henri de Joyeuse à ses contemporains.

Faut-il aller plus loin dans le reproche et montrer en ce jeune maréchal de France le vicieux, le débauché dont nous parlent Sully et d'Aubigné ? Non vraiment, la preuve du moins n'existe pas d'une conduite aussi peu digne de l'idéal d'un chevalier de Malte que des pensées intimes qui s'a-

gitaient alors dans l'âme du brillant seigneur. Tout au plus pourrait-on en trouver un vague indice dans deux lettres qu'il convient de citer en entier, car précisément à mon avis, elles tranchent la question en faveur d'Henri de Joyeuse dont elle nous découvre les plus profonds sentiments, plus vrais à coup sûr que les apparences qui éblouissaient alors Paris en recouvrant le vrai chrétien qu'il était toujours.

A la cour d'Henri IV, le maréchal s'était retrouvé en face d'une grande dame qu'il avait vue lors du mariage de son frère Anne. A cette époque, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, Louise de Vitry-L'Hôpital représentait ce que la cour du dernier des Valois possédait de plus frivole. Au dire des mémorialistes, sa vie n'avait pas bonne odeur et l'on citait les grands ou notoires personnages que ses mœurs faciles auraient attiré dans une intimité qui était un des scandales de Paris ; puis un beau jour on apprit son mariage avec Jean de Symier, honorable seigneur de la suite du duc d'Anjou. Elle ne s'était, dit-on, guère assagie pour autant ; toujours spirituelle et séduisante, elle avait réussi à s'introduire dans les sentiments d'Henri de Joyeuse ; c'est le moins qu'on puisse dire à la lecture d'une lettre qu'elle lui adresse quelques jours après sa rentrée au couvent de la rue Saint-Honoré. Peut-être existe-t-il quelque raison de douter de l'authenticité de cette missive, mais raison bien fragile et les historiens unanimes dans l'affirmative font remarquer, à juste titre, la concordance frappante des sentiments qui y sont exprimés avec ceux que manifeste la réponse du P. Ange.

« Encores que je scache fort bien que de touttes les conditions de ceste vye, vous avez choisy la meilleure partie pour vous qui ne trouvez, je m'asseure ny doulleurs en Jacob ni de travaulx en Israël, sy esse que vostre soudaigne conversion m'a bien ung peu estonnée, et m'a faict sortir des larmes mêslées de joyes et de douceurs, maintenant que la considération de vos consollations les a quelque peu esteintes. Comme vostre humble et dévotte créature, je commence à me resjouir avec les Anges et les hommes de ce que Dieu laisse ses serviteurs en paix. Je vous supplye de ne desdaigner point une âme pour laquelle Jésus-Christ a daigné

PORTRAIT D'HENRI DE JOYEUSE

Costume de Cour. Dessin rehaussé de gouache.

Bibl. Nat. Manuscrits. Fonds Clairambault. Vol. 1231, fol. 153.

mourir, mais faisant du salut des aultres et du mien particullier vostre propre héritage, prenez la peine de m'assister de vos sainctes instructions. Ce n'est pas de ceste heure que je vous les ay demandées et que, discourant avec vous de la tranquillité de l'âme, j'ay désiré que la mienne estant hors des orages et tempestes de ce monde peust arriver au port du salut. Mais d'autant que je cognais que ce sont choses trop difficiles et qui se peuvent plus aysément souhaiter que obtenir, j'implore voz prières et voz bonnes admomestations dont je vous supplye me despartir quelques fois, afin que sy la distance des lieux et des langaiges nous séparent à l'advenir, nous ne perdions pourtant l'espérance de nous revoir ung jour au Ciel. »

Assurément c'est peu pour bâtir un roman même à peine ébauché entre Henri de Joyeuse et Madame de Symier : quelques mots où perce une tendresse discrète explicable dans le sens le plus honorable, un rappel de colloques où la spiritualité tient la grande part, une demande pressante de prières, l'espérance de se revoir au Ciel. C'est tout. Avouons notre embarras de trouver en cette lettre la trame et même l'aveu voilé d'une intrigue.

La réponse du P. Ange est beaucoup plus explicite, tout au moins plus détaillée.

« Madame, quant vostre lettre m'a esté présentée, j'ay combattu longtemps en moy sy je la debvais recevoir et depuis, l'ayant receue, si j'y debvais respondre. Reprenant ces habits, je me suis proposé de ne penser plus aulx choses de ce monde, craignant de tomber en un second vomissement qui serait bien pire que le premier et n'ayant rien plus en horreur que ce qui m'a esté occasion et compagnon du péché ; d'aultre part, considérant que les merveilles de Dieu sont grandes et que peut-estre voulant se servyr de moy pour gaigner vostre âme, luy ayant dévotement faict ma prière, le supplyant de me fortifier et d'oster de moy tout ce qui pouvait estre terrestre, je me suis hazardé de prendre vostre lettre et y faire la présente response.

« Ce soict donc au nom de Dieu, Madame, que je metz la main à la plume et que je vous dy que j'ay léu avecque

plaisir le contentement que vous dites avoir reçu de ma conversion et le désir que monstrez avoir de mes admonitions ; sy ces parolles ne sont fainctes, vous estes touchée d'en hault et estes en chemin de salut, car se resjouir du bien spirituel de son prochain, c'est prendre goust de s'habituer à recepvoir semblable grâce, laquelle n'est jamais refusée à qui la recherche comme il appartient, c'est-à-dire avec ferveur et patience. Combien me serait-il agréable la nouvelle qu'eussiez quitté les pompes et follies du monde pour choisir une meilleure vie, et comme de bon cœur, je louerai Dieu s'il faisait abonder ses grâces où le péché abonde. Je doitz souhaitter la conversion de tous les pécheurs, mais particulièrement de ceulx aulxprès desquels je puis avoir part.

« Poussé donc de mon intérêt particulier et du vostre, et usant de la licence que vous me baillez de vous admonester, je vous prie et conjure avecque larmes que vous sortiez de vous même et embrassiez la saincte pénitence, au lieu des vanités qui vous ont possédée si longtemps et pour vous en facilliter le chemin, entrez en considération de la misère humaine et comme celuy qui est le plus éminent et le plus prisé parmi les hommes n'est que fumée. Vous n'iriez guère loin pour en avoir des exemples : ces deulx grandes dames (1) eslevées plus haultement que leurs espérances ne les pouvaient porter, en la fleur de leur beauté et de leur fortune rendues ces jours à la terre, ne font-elles pas ample foi de la condition et fragilité des choses d'icy-bas ? Quel tesmoignage voudriez-vous plus illustre et plus famillier ? Qui estaitz je vous prie, à la cour, de leur sexe qui n'envyast leur estat, leur jeunesse, leur beauté ? vous-même, si voulez dire la vérité, eussiez volontiers quitté vostre part de paradis pour entrer en leur place. Que sont devenus tous ces rares dons de nature et de fortune ? Les ont-ils pu garantir de la mort ou bien les ont-ils suivyes dans leurs monuments ? Par

(1) Louise de Budos, seconde femme dù connétable Henri Ier de Montmorency, morte le 26 septembre 1598 et Gabrielle d'Estrées, la célèbre favorite d'Henri IV, décédée le 10 avril 1599.

ceste méditation, excitez-vous au mespris des choses du monde, échauffez-vous à recherche du souverain bien. Jettez-vous aux pieds du crucifix et arrosant ses plaies de vos larmes et les essuyant de vos soupirs, forcez-le de vous pardonner vos offenses et ne l'abandonnez point qu'il n'aye brizé vostre cœur et qu'il ne vous aye entièrement changé, à l'imitation de Jacob qui ne voulut quitter l'ange qu'il ne l'eust béni. Les cieux, dit le bon Jacob, sont de matière sollide comme le cuivre (1) ; il fault doncq faire un grand effort pour les ouvrir et y chercher son habitation. Dieu se plaist à estre viollenté et bien qu'il soict très jaloux de sa gloire, n'est pourtant fasché que l'on emporte victoire de luy. Mais ayant à traicter avecq luy, savez-vous où vous le trouverez ? Je sais bien qu'il remplit le ciel et la terre et qu'il est en tout, et néanmoins plus vollontiers le trouve-t-on hors de la presse. Estant en chair humaine, il conversait ordinairement avecq les pécheurs, mais depuis sa glorieuse résurrection, il n'habitte qu'avecq les justes. Jectez les yeux sur les monastères des femmes et arrestez-vous aulx plus réformées et où les règles sont les mieulx observées ; vous le trouverez là infailliblement et remplye de joye, vous nous escrirez : J'ay trouvé celuy que mon âme ayme, je le tiendray et feray ma demeure avecq luy ! Et vous esprouverez la vérité de voz parolles qu'il n'y a point de doulleurs en Jacob ny de travaulx en Israël, et que là est le vray repos et tranquillité de l'âme ».

Le doute n'est guère permis : entre Louise de Symier et Henri de Joyeuse des rapports d'amitié s'établissaient dans la seconde partie de l'année 1598. Faisons la part des sentiments d'énergique repentir du maréchal ; l'ascétisme sévère l'avait repris et il voyait une faute dans l'indolence de son cœur emporté, un moment, vers le danger où allait sombrer l'idéal de vie religieuse à nouveau entrevu. Qu'il s'accuse rudement, rien de mieux pour sa nouvelle vie, mais c'est

(1) Lévitique, chap. XXVI, v. 19. Ces mots sont en réalité de l'auteur du Pentateuque et renferment une menace de punition contre Israël prévaricateur : Je ferai votre ciel comme le fer, votre terre comme l'airain.

affaire à lui. Dans le temps où il était assidu auprès de Madame de Symier, il négociait sa rentrée dans l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Vint l'heure où se sentant imprudemment glisser bien au delà de ce qu'il avait prévu, il se ressaisit et sa nature vaillante, tout d'une pièce, aidant, il quitta tout : richesse, honneurs, titres, charges, adulations et courut s'enfermer dans le cloître. Rien ici de l'édulcoration d'un blâme qui serait tôt formulé si les textes y obligeaient. Mais non seulement il n'est aucune preuve des gages qu'Henri de Joyeuse, à l'exemple d'Henri de Guise, de l'amiral de Villars, de Desportes et d'autres aurait donné à la trop séduisante dame, au contraire des documents précis nous le montrent fuyant le danger à l'heure où il le distingue enfin grave et pressant.

Dans l'*Action funèbre faicte à Lyon*, devant le corps du Père Ange, par le Père Irénée d'Avallon, l'orateur qui parle d'après ses propres souvenirs et sur la foi des meilleurs témoins met dans la bouche de son héros des paroles caractérisant la lutte entreprise alors et la victoire définitive.

« Une occasion apparemment religieuse m'estant présentée je la pris pour argent comptant. O Dieu, ce fust bien pour lors que les ennemys que j'avais si malmenés en mon premier combat, devaient éclatter de rire. O Dieu, dirai-je comment vous procédates à mon second restablissement ? Oui, car je ne dois taire ceste louange dûe à votre miséricorde. Vous envoyâtes un esclat de voix et cette voix me donna si avant au cœur que j'en demeuray tout esmu. Ah ! dis-je c'est doncques à ceste fois, mon âme, qu'il se faut réveiller de ceste profonde léthargie, parmi les plaisirs de la vie mondaine et du cœur. Hélas ! où avez-vous les yeux ? Vous ne voyez donc pas les charmes de vos ennemis ; maintenant ils se moquent de vous ; la chair vous attire et les appas de la beauté vous séduysent. Cà, cà, retournons, mon âme, à nos premiers arrés (desseins). Je m'en vais donc attendre les ennemis au mesme champ de la sollitude, et là je prétens d'avoir raison du tort qu'ils m'ont faict, et du dégoût qu'ils ont apporté en mon âme ».

L'allusion est assez claire mais enveloppée dans un langage

amphigourique très à la mode alors du moins dans les discours d'apparat, et qu'heureusement nous ne prisons guère aujourd'hui. Voici une phrase plus claire de Papire Masson. Ce savant advocat au Parlement de Paris avait personnellement connu le P. Ange et il dit sans ambages : « Dépouillé des habits sacerdotaux, et ayant déposé les insignes de l'ordre des capucins, il fût mêlé aux vices humains et peu s'en fallut qu'il ne fût submergé par les flots de cette mer, car une passion le saisit soudain qui semblait devoir l'engloutir, mais le Dieu de miséricorde lui donna le remède du retour vers les siens, et ayant expié dans un grand deuil et d'abondantes larmes les fautes qu'il avait commises avant son retour, il revint à la santé de l'âme ».

Et c'est tout. Assez pour prouver le danger où cût pu sombrer en effet le désir de retour vers les siens, assez aussi pour marquer le dégré de faiblesse et le point d'arrêt. Henri de Joyeuse se reprit au moment le plus critique; les chrétiens y reconnaissent la puissance de la grâce divine, et l'historien qui textes en main analyse le personnage qu'il a charge de peindre, a le droit de dire son énergie à accepter cette grâce pour se vaincre lui-même.

Vraiment sous formes diverses, la grâce de Dieu sollicitait Henri de Joyeuse ; il était enveloppé, assiégé d'amitiés monastiques dont la grande œuvre fut son retour au couvent. L'éminent directeur d'âme qu'était le chartreux dom Beaucousin, l'avait vu s'agenouiller devant lui et lui demander conseil, et le fils de saint Bruno avait accueilli tout affectueusement l'exilé de la vie franciscaine ; il l'avait vivement poussé à revenir le plus tôt possible dans sa patrie d'élection. Le maréchal s'était adonné de nouveau aux exercices de piété. Quand arriva le carême de 1599, il fut un auditeur assidu des prédications du P. Archange, de Lyon dont il avait apprécié déjà à Toulouse la parole savante et pleine d'ardeur. Il la goûta dès l'abord d'autant mieux qu'elle lui rappelait ses luttes de chef ligueur. On était alors dans la pleine effervescence des controverses soulevées par l'Edit de Nantes, et le P. Archange ne se gênait pas pour dire là dessus son sentiment. Mais dans ces sermons aussi pratiques que

nourris de doctrine (1), le maréchal vit mettre son âme à nu, le monde lui parut haïssable, les choses de la vie religieuse seules nécessaires à son salut. En quittant l'habit de saint François, « il avait, dit Brousse, gardé chèrement trois pièces et qu'il préférait à tout : la règle de saint François et une discipline qui sont chères compagnes à tous les Capucins, l'une pour se souvenir de ce qu'ils ont promis, l'autre pour mortifier la chair ; la troisième pièce estait un petit livre d'exercices spirituels propres aux esprits les plus parfaits. » Et depuis quelques mois ces trois objets lui servaient à maintenir et augmenter ses aspirations nouvelles vers le cloître. Un jour à la sortie de Saint Germain l'Auxerrois, abordant le P. Archange : « Mon père, lui dit-il, Dieu m'a inspiré plus souvent que je ne méritais ; il ne m'a jamais parlé si clairement que la nuit précédente, il faudrait que je fusse bien sourd et ignorant pour ne pas entendre une voix si forte et intelligible. » Il lui raconta son insomnie de la veille, l'utile méditation qu'il avait faite sur un texte de l'Apocalypse : « Souviens-toi d'où tu es tombé et fais pénitence, reprend tes premières œuvres. »

Mais celui qui agit avec le plus de force sur cette âme encore hésitante et l'aida de toute la vigueur de son amour fraternel et de sa magnifique éloquence fut le P. Benoit de Canfeld. Comme le P. Archange il avait été son compagnon de noviciat à la rue Saint-Honoré et des souvenirs de vie semblable ne pouvaient s'effacer de la mémoire d'Henri de Joyeuse. Le P. Benoit s'entendait à merveille à remuer les idées d'ascétisme et de mystique dont il était alors un des maîtres les plus influents. Il écrit au maréchal et sa lettre révèle une tendresse qui fait d'autant mieux valoir la sévérité de la leçon qu'il administre.

« Il ne se peut expliquer combien, ô très cher frère en Jésus-Christ, doit être fort le lien d'amour entre ceux qui

(1) Le Père Archange était fils de Jacques du Puy, et de Catherine de Villars. Son frère puiné entra dans l'ordre des Capucins sous le nom de François. Ils étaient cousins éloignés d'Henri de Joyeuse par leur mère. Tous deux moururent en 1630 à quelques jours d'intervalle après avoir fourni une bel e carrière apostolique.

sont frères, non pas d'une même mère charnelle, mais spirituelle, divine, rayonnante, savoir est de la religion de saint François. »

Mais il ne s'attarde pas en des phrases douces, car il a un devoir à remplir et c'est l'objurgation.

« Où est le rude habit, la grosse corde, le manteau rapiécé et les sandales à vos pieds, où sont les jeûnes, les disciplines, le manger, en pain et eau ; où sont les humilités de baiser en terre, de balayer la maison. Le miroir de France est-il maculé ? le vaillant capitaine entre les Frères-Mineurs est-il fui de la bataille ? L'enfant de saint François et de la religion séraphique est-il tué ? Frère Ange est-il mort ? Je déplore sur vous, ô mon frère Jonathas. »

Non, il ne veut pas croire à la mort du capucin sous les brillants dehors et la dissipation du grand seigneur ; il croit au retour prochain de ce vaillant d'autrefois en la vie spirituelle. Il l'adjure de fouler aux pieds honneurs, titres, richesses et plaisirs, et de réjouir ses frères par le spectacle d'une nouvelle pénitence dans la joie du couvent.

« Et quant à ce que, par le dehors de cette lettre, je vous appelle de Joyeuse, et par dedans, je vous appelle mon frère, vous ne vous en devez ébahir, puisque par dehors seulement et extérieurement vous êtes duc de Joyeuse, mais par dedans et intérieurement Frère Ange ; et non seulement vous devez l'être, mais aussi vous ne pouvez être autre chose que Frère Ange, voire avec la dispense du Pape. »

Le Père Benoit de Canfeld savait parler aux cœurs ; son tempérament d'écrivain mystique était de premier ordre ; en son temps il conquit au service du Christ, à son imitation aimante et vigoureuse, une foule d'âmes possédées du désir d'une vie toujours plus haute. Il devait avoir raison des obstacles qui barraient, au maréchal de Joyeuse, le chemin du retour au couvent. A ce moment (premiers jours de mars 1599) une réponse favorable arrivait de Rome. Le duc craignant que le général des Frères Mineurs Capucins, Père Jérôme de Sorbo n'avisât d'abord par mesure de prudence, le roi, du projet qu'il entendait garder secret, envoya à Rome un de ses familliers. Il le chargeait d'une lettre pour le Pape

Clément VIII et d'une demande d'appui au cardinal de Sainte-Sévérine, protecteur de l'Ordre. Il y déclarait pouvoir « facilement exécuter son pieux dessein sans préjudice du bien public ny de l'Estat; il ne le pouvait plus longtemps différer sans péril imminent de sa vie, si grand estait le déplaisir qu'il prenait au monde que ses plus rares présents lui estaient des blessures à mort, »

Cette attitude d'Henri de Joyeuse à l'égard du Père Jérôme de Sorbo est nettement indiquée par Brousse; l'annaliste capucin de la province d'Aquitaine que nous avons déjà cité confirme indirectement ce récit. Il nous montre le maréchal au cours de son dernier voyage en Languedoc, « dissimulant sa bonne volonté et menant une vie si débordée quant à l'extérieur que ceux-là mêmes, le Cardinal son frère et le Père Archange qui savaient son dessein, craignaient qu'il ne fît que se moquer de la besogne. » En fait, il était aussi tout secoué par les désirs de mondanité, d'orgueil et de joie de vivre. « Durant ce temps, continue notre annaliste, le Père Général se résolut à venir visiter les provinces de France et arriva jusque à Castelnaudary pour s'en venir à Toulouse ; il fut averti de la résolution dudit sieur de Joyeuse qui désirait extrêmement aboutir avec lui pour l'exécution de son bon propos, selon qu'il lui avait témoigné par lettre qu'il lui envoya par un laquais expressément. Ledit Père Général tomba dans une grande perplexité et considération, craignant de ne donner occasion au peuple et à Mgr le Cardinal de s'offenser contre lui et sa religion, pensant qu'il fût venu en cette province pour retirer ledit Seigneur en l'Ordre ; ce qui occasionna audit Père Jérôme de rebrousser chemin vers Carcassonne, d'où il lui écrivit une lettre d'excusations. »

Celui que l'annaliste croit être un laquais était un ami d'Henri de Joyeuse ; il s'appelait la Terrasse et mena la négociation à bonne fin.

Le maréchal était revenu à Paris après avoir inspecté son département et tout réglé comme s'il n'y devait plus revenir. Nul autour de lui ne savait sa détermination d'ailleurs traversée encore par l'hésitation, car il avait été repris par le tourbillon de la Cour ; mais ce n'était plus que le dernier et

infructueux assaut du monde contre cette âme déjà ressaisie par Dieu. Un incident que la plupart des chroniqueurs et mémorialistes racontent avec quelques variantes, à vrai dire, mais dont le fond n'est pas douteux, vint donner le coup de grâce à cette irrésolution plus apparente que réelle.

« Environ ce temps-là, raconte de Caillière, le roy fit un petit voyage à Rouen : un jour qu'il revenait de la messe, en sortant de l'église de Saint-Ouen, toute la cour de l'abbaye estait pleine du peuple qui se pressait pour voir sa Majesté : le roy naturellement brusque et d'humeur gasconne, se tournant vers le duc de Joyeuse, lui dit : « Mon cousin, que pensez-vous que ces gens-là disent de vous et de moy ? » — Sire, répondit le duc, je croy qu'ils n'ont d'yeux que pour voir vostre Majesté et qu'ils ne s'entretiennent que des merveilles de vostre vie. » — Non, non, reprit le roy, ils disent de moi que je suis un huguenot converty, et de vous que vous êtes un Capucin renié. » Ce trait à quoy il ne s'attendait point le piqua jusqu'au cœur, le fit rougir et le déconcerta de telle sorte qu'il demeura sans repartie. Mais il le reçut comme un avertissement du Ciel, d'exécuter bientôt le projet qu'il avait fait de reprendre l'habit de Capucin. » Les *Annales* des Capucins du Languedoc disent simplement : « Soit qu'il fust intérieurement pressé par la grâce divine, soit qu'une raillerie que le roy luy fit dans l'église Notre-Dame de Paris l'eût rebuté de la cour, il se remit dans le couvent de Paris, y reprit l'habit et les pratiques de la pénitence. »

Non vraiment il ne pouvait suffire d'une plaisanterie même à pointe acérée pour rebuter Henri de Joyeuse de la Cour et le remettre au couvent des Capucins ; mais c'était un coup de pouce de plus et il arrivait au bon moment, au bon endroit.

L'Estoile raconte le fait avec plus de détail et le situe à Paris. Dinant avec Henri IV et causant familièrement avec lui « des diverses conditions et estats des personnes qu'on voit dans le monde », le duc de Joyeuse qui a pourtant l'esprit vif et la repartie prompte se montre désemparé quand le roi lui déclare qu'à son avis, « il n'est pas de plus singulière personne qu'un pécheur converti, un ligueur repenti, un capucin diverti, un huguenot perverti, le roi entendant ainsy parler

de lui-même, de Mayenne, dudit Joyeuse, et de Lesdiguières. »

Or, si nous nous en rapportons à une lettre de M. de Villiers, à M. de Vic, le maréchal etait alors en possession de la lettre du P. Général Jérôme de Sorbo, l'autorisant à rentrer dans l'Ordre. De Villiers était ambassadeur à Rome et bien placé pour avoir des nouvelles exactes sur ce point, car il était en relations suivies avec le Général et le cardinal de Joyeuse, Protecteur des intérêts de France et mêlé lui-même à cette affaire. « Le retour de M. de Joyeuse aux Capucins n'est pas une promptitude, car il y a plus de trois moys qu'il avait obtenu du Général desdits Capucins la permission de reprendre l'habit. Ayant obtenu congé du Pape, dès le mesme temps et le scay par la bouche du Général qui me l'a conté icy, deux moys sont et plus. »

Il convient d'ajouter qu'Henri de Joyeuse ne devait avoir cette lettre en mains que depuis peu de jours, car elle avait eu une singulière fortune, cette lettre, tout comme le Bref qu'il avait sollicité du Souverain Pontife. Le Bref lui fut envoyé de Rome au moment où le Père Jérôme de Sorbo voyageait déjà à travers la France. Il dut arriver à Paris, en janvier, sans doute, mais il ne tranchait pas à lui seul la question, la lettre aussi nécessaire accomplit une difficile et longue pérégrination. « Le Père Général, disent les *Annales* des Capucins du Languedoc, ayant reçu le Bref que lui fit tenir le duc de Joyeuse était alors en Flandre. Arrivé peu après en Lorraine, il lui expédia son autorisation personnelle de rentrée et la lui fit porter par des religieux, qui de province en province, devaient la faire parvenir à Toulouse. Mais il avait reçu et mis à exécution l'ordre de se rendre à la Cour avant que ces religieux arrivassent. On lui manda que la dépêche du Père Général l'attendait : il pria de l'envoyer à Lyon où il serait bientôt. On n'en fit rien de crainte qu'elle ne s'égarât ; on espérait toujours qu'il serait bientôt de retour à Toulouse. »

Bien plus, depuis « la sainct François (4 octobre), nous dit Brousse, jusqu'à la première semaine de caresme, il agita la question d'aller en Suisse prendre l'habit pour estre plus

esloigné des cognaissances de la France. Mais on lui remonstra avec efficace combien son adieu serait plus exemplaire en face de la Cour qu'autrement; que s'absenter ressentait la pusillanimité, qu'il n'aurait que telles visites qu'il voudrait; cela fut cause qu'il se soumit entièrement au jugement des Pères du couvent de Paris. »

Le 8 mars, second lundi de carême, il partit « en somptueux équipage par manière de passe temps »; il avait pour compagnon son beau-frère, le duc d'Epernon qui s'en allait à Monceaux (1) rendre visite au roi. Après une petite lieue de promenade, il prend congé de d'Epernon, et donne à un de ses officiers un « pacquet de lettres pour M. de Montpensier, où il y en avait une pour le roy, à qui il faisait savoir que Dieu voulait qu'il retournât au centre de son repos, d'où il estait sorti par la violence d'un peuple affligé, qu'il le priait très humblement de l'agréer, lui rendant ensuite toutes les charges et offices dont sa Majesté l'avait honoré. ».

Il passa la journée à régler quelques affaires, et « après avoir mis en mémoire avec M. de Marnay tout ce qu'il ordonnait des choses de sa maison, sur les sept heures du soir, il se retira au couvent tout seul, commandant à deux de ses valets de chambre de n'ouvrir la porte à personne qui que ce fust, et répondre, à ceux qui viendraient heurter, qu'il reposait, jusqu'au lendemain après le sermon, qu'il ferait sçavoir sa volonté. »

Avant de partir à tout jamais de son hôtel il chargeait M. de Marnay de remettre à ses plus intimes amis la lettre suivante où il découvrait enfin ses plus profonds sentiments.

« Mes amis, ceste lettre servira pour tous en général comme tous je vous aime et affectionne autant qu'il m'est possible en Nostre-Seigneur Jésus-Christ. J'ay prié Monsieur de Marnay un de mes meilleurs et plus anciens amys de vous faire voir ceste lettre, qui sera pour vous dire un adieu fort Joyeulx et content, puisque c'est pour me retirer à servir à mon Dieu et lui rendre les sacrifices et les louanges que je

(1) Montceaux, village des environs de Meaux, où Henri IV avait fait construire un château pour Gabrielle d'Estrées.

luy dois, et luy renouveler les oblations de mon cœur, mais bien triste de ce que je n'ay plus le moyen de faire pour tous, avant, ce que je désirerais bien et que je reconnais estre obligé, comme plus particulièrement je l'ay prié de vous faire entendre et vous dire ce que j'ay peu, vous asseurant que, si j'eusse peu tirer des moyens des os de mes janbes pour vous en faire part, je l'eusse faict fort vollontiers. Je m'en remettray donc à ce qu'il vous en dira de ma part. Je vous supplyerai seulement, pour ce qui est du salut de vos âmes, de vouloir quelquefois considérer ce que c'est que de ceste vie, et comme elle est brefve en la perpétuité de l'autre, à laquelle néanmoings nous recevrons la rescompense selon les œuvres que nous aurons faictes en ceste-cy. Ce mot suffit, quand vous le vouldrez considérer une fois le jour. Et pour fin, je vous prye, au nom de Dieu, me vouloir pardonner les peines et les fascheries que je vous puis avoir données et tant de mauvais exemples que je vous ay donnés, et pryés Dieu pour moy ! »

La lettre adressée au duc de Montpensier est beaucoup plus longue; Henri de Joyeuse qui avait toujours montré une vive affection à son gendre lui devait ces paroles où passe tout son cœur de chrétien maintenant résolu à rentrer dans le chemin de la vie parfaite.

« Monseigneur, il pleut à Dieu, dès l'année passée me toucher le cœur, m'ouvrir les yeux et me fayre connaistre le périlleux estat en quoy estait mon âme, vivant de la façon que je faisais et estant comme je suis religieux profès et prestre, dont le caractère ne se peut effacer. Et bien qu'il eust pleu à nostre Saint Père avoir agréable que, quittant l'habit de ma profession, je retournasse au monde pour y servyr à Dieu et à son Église, et m'eust par sa dispense, nonobstant mon vœu, rendu capable de pouvoir tenir honneurs et dignités séculières ; néantmoins entrant plus particulièrement en moi-mesme et considérant à bon escient que l'intention de nostre dit Saint Père, lorsqu'il me donna ceste dispense, fut ce qu'on luy fit connaistre que la nécessité en estait, comme à la vérité elle estait alors, assez importante pour l'honneur de Dieu et bien de l'Église, j'ay eu crainte

que, ceste extresme nécessité estant passée qui seule, jointe à la dispense, fut suffisante de me faire sortir de mon cloistre, Dieu qui ne peut pas estre trompé et qui est scrutateur des cœurs, ne me chastiast fort sévérement, si je demeurais plus longtemps en l'estat auquel j'ay vescu depuis quelques années.

« Car bien que la dispense me permist de vivre au monde en habit séculier, il ne s'ensuit pas qu'il fust bon de continuer plus longtemps ceste vie ; car toutes les choses qui sont permises ne sont pas toujours expédientes, d'autant qu'elles n'édifient pas. Pour vaincre la chair et le sang, je me suis souvenu d'une sentence de laquelle je me servais fort en ma première conversion, que j'avais lue dans une épistre que saint Jérôme escrivit, si je ne me trompe, à Héliodore, luy persuadant de se retirer en religion, où il y a (je mettray les mots, car vous entendez le latin) : *Licet in limine jaceat pater et scissis vestibus, ubera quibus te nutrierat mater ostendat, per calcatum matrem perque patrem, siccis oculis, ad vexillum crucis evola ; solum pietatis genus est in hâc re esse crudelem.*

« Je m'asseure, Monseigneur, que vous me ferez cest honneur de croyre que je n'ay rien faict que je ne deusse, principalement quand vous viendrez à considérer qui nous sommes et qui est Dieu. Et si un moindre que vous vous avait faict une promesse, ne voudriez-vous pas résolument qu'il vous la tinst, et s'il faisait autrement, ne le trouveriez-vous pas mauvais ? A plus forte raison donc, ne dois-je pas garder inviolablement la promesse et vœu solennel que j'ay faicts à Dieu, en face de l'Église, de demeurer, tout le temps de ma vie, en l'observation de la règle que j'ay vouée ? Si j'y faillais, ne m'en demanderait-il pas justement compte très estroit et très sévère, le jour du jugement ?

« Si tout cela ne vous émeut à le trouver bon, je vous

(1) « Même si ton père se couchait sur le seuil de la porte et que ta mère, les vêtements déchirés te montrât les seins qui t'ont nourri, vole à la croix ton enseigne, les yeux secs, passant sur ta mère et ton père ; c'est le seul acte de piété où il soit permis d'être cruel. »

C'est le rappel des paroles de Notre Seigneur.

supplye bien humblement vous imaginer que je suis mort, comme il peut advenir tous les jours par une infinité d'accidents. Mais il y a en ceci, Dieu merci, une différence, c'est que si je fusse mort en l'estat auquel j'ay vescu depuis quelque temps, j'estais en grand danger de damnation éternelle, ce que n'estant, j'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir faire pénitence, en ce monde, de mes péchés.

« Ne le trouvez donc pas mauvais, Monseigneur, je vous supplye et me faites cest honneur de croire que tant que je vivray, où que je sois, je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne, Monseigneur, le comble de ses grâces et bénédictions en ce monde et, y ayant esté longues années, il vous donne sa gloire en l'autre.

« Vostre très humble et bien obéissant serviteur.

« Joyeuse ».

Que voilà une belle page d'ascétisme ! Le P. Ange était nourri comme tout bon franciscain doit l'être de la pure moëlle de l'Évangile, il savait ses auteurs et les citait à l'occasion avec beaucoup d'à-propos ; nous en aurons d'autres preuves. Mais aussi comme on découvre dans l'apparente dureté des paroles, des conseils de perfection, l'amour des âmes et la tendresse pour ses parents et amis, le tout basé sur une humilité ravivée à la méditation de ses fautes et de son apathie devant l'appel de Dieu. On aura remarqué la première phrase, qui confirme le récit des chroniqueurs Brousse et Caillière et de l'annaliste des capucins du Languedoc.

Henri de Joyeuse ne pouvait oublier non plus en cette circonstance décisive de sa vie ce qu'il devait d'affection et de reconnaissance à sa tante, Mme Françoise d'Ailly, vidame d'Amiens ; la noble veuve avait veillé avec la comtesse du Bouchage, aïeule des enfants Joyeuse, à l'éducation d'Henriette-Catherine, maintenant duchesse de Montpensier ; elle avait tous droits, semble-t-il, à connaître la décision de son neveu ; il paraît bien d'ailleurs aux premiers mots de la courte mais si filiale missive qu'il lui adresse le 8 mars, que précédemment il l'avait entretenu de ses aspirations renaissantes vers le cloître.

« Madame, ma bonne mère, ce ne sera pas à vous à qui j'useray de grand discours comme aux autres pour vous supplyer de trouver bon ce que je m'en vais faire, mais seulement vous supplyerai-je m'ayder à rendre grâce à Dieu d'un si grand bénéfice, qui certes est plus merveilleux que je ne scaurais expliquer, eu égard aux ingratitudes dont j'avais usé en son endroit. Si j'eusse cru en demeurant encore quelque temps au monde, pouvoir faire quelque plus grand servisse à Dieu qu'en relligion, je l'eusse fait, ne désirant que faire tousjours ce qui sera le plus à son honneur et gloire. Mais tant s'en fallait, qu'au contraire j'ay bien recogneu que je ne servais ni au public ni à mon particulier, n'estant que scandale au monde et à moy-mesme et courant à la perte de mon âme. Loué soit Dieu, ma bonne tante. J'aurais l'honneur de vous voyr quelques fois, s'il plaist à Dieu. Pour l'affaire de ma cousine, il est en si bons termes, par la grâce de Dieu, qu'il n'y en a rien à doubter. Je vous supplye très humblement me permettre que je lui baise les mains et l'asseure du désir que j'ay qu'elle m'ayme toujours, et je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne à toutes et à ma tante de Nancay aussi, pour qui ceste lettre servira s'il vous plaist, le comble de ses bénédictions.

« De Paris, le 8 mars 1599 ».

« Après quelques heures employées à l'oraison, dit Brousse, sur les onze heures avant minuit, il reprit l'habit devant le grand autel avec une joye qu'on ne sçaurait exprimer et, fondant d'allégresse en présence de tous ses frères, renouvella sa profession et ses vœux avec protestation de mourir en les pratiquant. Et à cause de la nuict, comme on voulait attendre au matin pour lui faire la couronne et lui raser les cheveux, il pria avec instance le Père Alphonse, Vicaire et supérieur en l'absence du gardien, de faire en sorte que le lendemain matin, il ne vît plus rien du monde sur luy. Sa couronne estant faicte, il s'en alla au chœur à matines avec les autres, où il observait le chant et les cérémonies avec tant de décence

et de perfection, comme si jamais il n'eût usé d'aucune interruption, dont les frères estaient estonnés ».

Il n'eut donc pas à faire un second noviciat, sans doute parce qu'il était sorti de l'Ordre forcé par les circonstances et avec toutes dispenses que de droit. Ce récit de Brousse se trouve confirmé par le fait que peu après sa rentrée au couvent, on le voit prêchant dans les églises de la capitale. Les *Annales des Capucins du Languedoc* l'indiquent aussi nettement. « Comme il avait été fait prédicateur par les Lettres patentes du R^me^ Père Général reçues même après avoir quitté l'habit, il parut publiquement en chaire deux mois après son retour et le zèle avec lequel il prêcha fut un grand sujet d'édification pour grand nombre de gens de la cour qui l'entendirent ».

Mais le premier sujet d'édification et d'étonnement fut son retour au cloître. L'Estoile le note en quelques mots. « Le lundy VIII de ce mois, le duc de Joyeuse reprit l'habit de Capussin de Paris, à 7 heures du soir, ce que le lendemain prescha le capussin Bruslart à Saint-Germain avec un magnifique éloge à la piété de ce bon seigneur ». Brousse ajoute un détail qui semble rappeler ce que nous avons dit de la rencontre du P. Jean Baptistre Bruslard avec Henri de Joyeuse à Nançay. « La nouvelle de la retraicte et de son changement fut sçeue à dix heures le lendemain, annoncée par le prédicateur de Saint-Germain (l'Auxerrois) qui, depuis un an et demi l'ayant assisté, fit en forme d'oraison funèbre la fin de son sermon sur ce subjet avec des paroles si vives et si remplies de feu, que versant des larmes le premier, il attira celle de ses auditeurs, où ses propres gentilshommes, pages et domestiques estaient spectateurs, esperdus de telle nouvelle et croyans que leur Maistre dormait en sa couche, quand ils ouïrent qu'il estait capucin ».

Et ce furent les visites nombreuses autant qu'illustres. « Le roy, dit l'Estoile, l'alla voir aux Capucins, auquel le prieur, à l'entrée de l'église fit une si belle et sainte exhortation qu'elle lui tira les larmes des yeux. Entre autres propos notables, il lui dit que Dieu l'avait tiré des montagnes du Béarn pour le faire roy d'un grand peuple, mais à

ceste charge de le reconnaistre et lui en faire hommage, faisant régner ses lois et se monstrant vrai défenseur et protecteur de son Église, sinon que le même bras qui l'avait eslevé le pourrait abaisser, car c'était ce grand Dieu seul qui faisait et défaisait les roys, comme bon lui semblait ». Et le roi ne put s'empêcher de dire « qu'un pareil effort de dévotion n'était pas une légère preuve de la vérité de la Religion catholique et qu'un homme de la qualité du Père Ange qui avait éprouvé la règle de saint François pendant cinq ans s'en trouvant bien dispensé par le Pape, n'y serait pas rentré, si le Saint-Esprit ne l'y avait conduit ».

Brousse note un curieux incident « Les princesses et dames de qualité vinrent sur le champ le visiter. Leurs larmes découlèrent en abondance ; il n'y eut que Madame de Belle-Isle, traictant pour lors de se faire religieuse (comme elle est morte sainctement dans le monastère de l'Encloistre (1) qui eut le courage de luy parler, se resjouissant d'un si heureux changement, l'estimant très prudent et bien heureux d'avoir su si bien choisir. Il les reçut avec un visage riant et leur fist un petit discours spirituel de la grâce qu'il avait reçue de Dieu ». La marquise de Belle-Isle entrait en effet peu après en religion.

A Rome on se réjouissait de l'évènement qui étonnait tant de gens à Paris. Le Pape tint à le dire au cardinal de Joyeuse qui lui manifesta la même pensée. « Je me trouvai présent, écrit Arnaud d'Ossat à Villeroy, le 2 mai, quand M. de Sillery bailla à M. le Cardinal de Joyeuse la lettre de la main du roy, et qu'il fit l'office de vive voix de la part de sa Majesté sur la résolution que M. de Joyeuse, son frère, avait prise. Ce que mondit sieur le Cardinal de Joyeuse prit à grande faveur et honneur, n'ayant au reste besoin de grande consolation, d'autant que comme je vous ai écrit ci-devant, il a porté cette occurrence fort constamment, tant pour l'avoir prévue en partie que pour être déjà accoutumé à telles pertes.

(1) Lencloître, chef-lieu de canton de la Vienne où se trouvait un célèbre monastère de Feuillantines. La marquise de Belle-Isle avait épousé Charles de Gondi, tué en 1591 à la bataille du Mont-Saint-Michel.

Sa Majesté a grande occasion d'avoir, comme vous m'écrivez qu'elle a, tout contentement de lui ; car à la vérité, il ne respire que le service de Dieu et la réputation de ses affaires et de la France. Et outre que tout devoir et sa propre gratitude l'y portent, la solitude et la condition à laquelle il est réduit, et le mariage de Madame sa nièce, qui l'approche de la couronne de France le font plus près aussi de sa Majesté et plus à son service. »

Lorsque Henri de Joyeuse rentra au couvent de la rue Saint-Honoré, son frère était en route pour reprendre à Rome le cours de ses occupations. Il laissait en France des affaires personnelles assez embarrassées. Il y a là-dessus une curieuse correspondance entre d'Ossat et Villeroy. Le dévoué collaborateur du cardinal insiste sur les ennuis financiers de son maître et sur son désir de revenir en France pour tout arranger et même prévenir un désastre.

« Il y a quelques jours que M. le Cardinal de Joyeuse me communiqua un grand besoin et nécessité qu'il a de faire un voyage en France. Et encore que du commencement, je trouvai étrange ce propos parce qu'il avait tant demeuré à venir à Rome, et qu'il n'y avait environ que trois mois qu'il y était arrivé, et qu'il était ici grandement utile pour le service du roy et pour la réputation de la Couronne, n'est-ce que après avoir bien entendu et considéré ses raisons, il me semble que la nécessité y était telle que j'en eus grande compassion, et en ai encore mal au cœur, voyant une si bonne et honorable maison prête à tomber sans espérance de se pouvoir onques relever, et un si grand prélat, portant titre de Duc séculier et de tant de dignités ecclésiastiques, ne pouvoir faire état de rien pour s'entretenir convenablement selon sa dignité en quelque petit lieu que ce soit, tant s'en faut qu'à Rome. Ce qui l'a fait résoudre d'en écrire au roy et à vous par un gentilhomme exprès, pour prier sa Majesté de lui permettre d'aller donner ordre à ses affaires (ce qu'autre que lui ne peut faire), et vous de lui estre favorable en cette sienne requeste. Et sur le désir qu'il a montré que M. de Sillery et moi vous en écrivissions, j'ai estimé pour ma part vous devoir tesmoigner qu'il me semble qu'en ce danger de

la chute de sa maison, et aux termes où il est de ne pouvoir d'ici à peu de temps disposer d'un escu de ses revenus, le roy fera non seulement humainement, mais aussi utilement et honorablement de lui permettre d'aller étançonner et appuyer sa maison, et assurer les moyens de son entretènement .... Aussi bien, d'ici à peu de temps qu'on lui aura fait saisir tous ces biens et revenus en France, il ne saurait plus subsister ici en aucune façon, et la force et nécessité ferait d'elle-même après temps et quand il n'y aurait plus de remède, ce que la bonté du roy peut faire maintenant à temps, que les choses ne sont pas encore déplorées et que mondit sieur le Cardinal pourra encore y remédier. »

Que s'était-il donc passé ? les affaires de François de Joyeuse avaient-elles vraiment ce mauvais aspect que décrit d'Ossat ? Oui sans doute et les causes de cette débâcle financière étaient multiples. Il paraît bien que le Cardinal grand diplomate et grand homme d'Église ne s'entendait pas aussi bien à gérer des propriétés, et que son choix d'intendants n'était pas toujours heureux. Mais aussi, comme tant d'autres, il avait subi le contre coup de l'appauvrissement économique et de la dépréciation monétaire, suite des troubles des trente dernières années. Enfin, il faut bien le dire, ce prince de l'Église à côté des magnifiques qualités qui en firent un personnage de premier plan, avait le défaut commun aux seigneurs de sa génération. Il voyait et faisait grand, trop grand. D'Ossat nous renseigne là-dessus de façon précise. Clément VIII qui l'aimait beaucoup pour la hauteur de ses vues, son dévouement envers l'Église et la belle dignité de sa vie s'étonnait du luxe exagéré qu'il déployait chez lui et au dehors. Lorsque le Pape dans le consistoire du 3 mars 1599 eut créé treize cardinaux, dont deux français, de Sourdis et d'Ossat, François de Joyeuse dont l'influence dans la nomination de ces deux derniers avait été prépondérante, se souvint que d'Ossat était pauvre. Aussi magnifique pour les autres que pour lui, il transporta dans un luxe inouï le nouveau cardinal qui nous décrit l'évènement de pittoresque façon, dans une lettre adressée le 23 mars à de Villeroy.

« Depuis le jour de la promotion, M. le Cardinal de Joyeuse

m'a logé et traité en son palais de Monte Jiordano, et mis en son appartement, paré plus richement que pas un autre qui soit à Rome, sans en excepter celui du Pape même, et m'a accomodé de ses coches, de ses estafiers, chapelains, gentilshommes et autres pour faire les visites accoutumées des anciens Cardinaux et pour les Chapelles et Consistoires. De sorte que toutes choses se sont passées, sans comparaison avec plus de dignité pour le roy et pour la personne du Cardinal qu'elles n'eussent fait s'il eût été absent. Et encore qu'il m'ait fait tont ce bien et honneur, en partie pour le bien qu'il me veut de sa grâce, si n'est-ce qu'il a été mu principalement par le respect du Roi par lequel il savait que j'avais été demandé. Aussi vous prié-je de faire en sorte que sa Majesté le remercie comme de chose qui lui aura été agréable. »

François de Joyeuse fit plus encore. D'Ossat s'en explique dans une lettre adressée à Villeroy le 30 mars.

« Par ma lettre du 23, je ne vous ai écrit que partie du bien que M. le Cardinal de Joyeuse m'a fait en cette occasion de ma promotion. A quoi, j'ajouterai que après que j'eus fait et reçu en son logis par l'espace presque d'un mois, les visites accoutumées des Cardinaux et des Ambassadeurs, je m'en retournai en mon logis vendredi au soir, 26 de ce mois, et le lendemain, il m'envoya présenter deux mille écus comptant et un coche avec une paire de beaux chevaux, un lit de damas rouge et une panetière d'argent doré que d'autres appellent *cadenne*. Je prisai grandement cette sienne libéralité et magnificence, comme je devais et m'en sens infiniment obligé. Mais je n'estime pas en devoir user si avant, et acceptai seulement la panetière qui peut valoir cent écus. Tant y a que l'occasion de remercier le dit sieur Cardinal, dont je vous ai prié par madite lettre du 23 de ce mois, est accrue de toutes les choses que je viens de vous dire. »

Henri IV ne se résignait pas facilement à donner au Protecteur de ses intérêts l'autorisation de venir remettre de l'ordre en ses affaires ; il l'avait pressé d'aller à Rome pour négocier avec le Pape la déclaration de nullité de son mariage avec Marguerite de Valois. Le Cardinal mena l'affaire promptement, car au mois de septembre il revenait en France

pour enquêter de concert avec le nonce et l'archevêque d'Arles, entendre les témoins et dresser, les 17 et 22 décembre, un rapport favorable qui fut confirmé par la sentence pontificale. Henri IV, débarrassé d'un lien contre lequel il avait maintes fois protesté en alléguant la contrainte dont il avait été l'objet le jour de la Saint-Barthélemy, se trouvait libre de contracter un mariage selon ses goûts et ses intérêts dynastiques.

François de Joyeuse put aller en Touraine et en Languedoc, voir ses diocèses, visiter ses terres et prendre des dispositions nouvelles pour réparer les brèches faites dans sa fortune, bref « veiller à ses affaires en déconfiture. » Là aussi il fut heureux ; la richesse revint, le luxe ne diminua pas, mais apparemment l'administration plus sage de ses biens lui permit d'y suffire, car nous le voyons passer les dernières années de sa vie, de 1608 à 1615 tantôt à Rome en son beau palais de Monte-Giordano, tantôt au repos dans le magnifique château bâti à Gaillon (Eure) par le cardinal Georges d'Amboise et qui dépendait de l'archevêché de Rouen, dernier titre épiscopal de François de Joyeuse (1).

Il ne paraît pas, malgré certains dires de chroniqueurs ici mal informés s'être opposé à la rentrée de son frère Henri dans l'Ordre franciscain. Il dut souffrir dans son orgueil de fils de grande famille à constater la décadence du nom de Joyeuse, et peut-être eut-il prêté une oreille plus attentive à certaine velléité exprimée un moment au nom d'Henri, pour lui obtenir de Rome la permission de se marier et de continuer ainsi le nom et titre de duc de Joyeuse en ligne directe. La volonté définitive de son frère en décida autrement, et François avait l'âme trop haute pour contrarier une vocation qu'il savait surnaturelle et réfléchie.

Au couvent, le P. Ange retrouva le calme et la paix qu'à travers les agitations et plaisirs de la ville et de la Cour il avait vainement cherchés.

Il se reprit à l'étude de la théologie pour s'adonner avec

(1) Le beau portique de ce château, œuvre de l'architecte rouennais Pierre Frain décore aujourd'hui l'entrée de l'École des Beaux-Arts à Paris.

plus de science et d'efficace au ministère de la prédication. Mais « ses heures destinées pour vacquer à un tel exercice estaient celles où il n'y avait rien à faire au couvent, car pour l'office il n'y manquait jamais, il y estait toujours le premier, et s'en retirait le plus tard qu'il lui estait possible. »

Cette vie conventuelle, bien comprise et suivie avec un zèle qui ne se démentit jamais, lui fut le tonique réparateur sans violence ni secousses. Tout son organisme spirituel se retrouva d'aplomb au bout de peu de temps, et l'on ne s'étonnera pas du charmant et tout filial billet qu'il envoye à sa tante, Mme la Vidame d'Amiens, juste trois semaines après sa rentrée au couvent.

« Ma bonne mère, la paix de Notre Seigneur soit avec vous.

« J'estais bien asseuré que vous ne seriez pas comme les autres qui, ne sentant que la chair et le monde, on eu du déspläisir de la grâce qu'il a pleu à Dieu me faire ; mais ayant gousté et goustant tous les jours comme vous faites, de ce qui est de l'esprit de Dieu, je me suis asseuré que vous en avés rendu grâces à Dieu, de quoy je vous remercie de tout mon cœur, et je vous asseure qu'il est bien besoing qu'on supplee à mon deffaut, car certainement je me recognais du tout insuffisant et incapable de le pouvoir dignement recognaistre et luy en rendre grâces. Et tant que j'y pense, je demeure confus en moi-mesme. Et n'ay, grâce à Dieu, rien fait en cecy de ma teste, mais ay toujours supplyé Notre-Seigneur de me faire cognaistre sa volonté qui m'a esté manifestée et par la licence du Pape, de monsieur le Cardinal de Saint-Sevérin, protecteur de nostre Ordre, du Révérend Père Général, du Père Commissaire Général qui est en Cour de Rome et des pères qui se sont trouvés icy. Je cognais que ça esté la volonté de Dieu, en ce que par sa bonté, je m'en trouve le plus consolé et content que le peus dire, et pour le corps, je m'en porte mieux que je ne mérite, et espère que nostre bon Dieu me donnera la force de continuer et de porter l'austérité de ceste vye. Sa saincte volonté soit faitte en toute chose! Au reste, ma bonne mère, j'espère que je ne partyrai point de ceste province

de telle porte qu'il se peut très bien présenter occasion de vous voir et lorsqu'elle s'offrira je louerai Dieu, de mesme de vous pouvoir avec sa sainte volonté porter toute consolation et toute aide.

« De nostre couvent de Paris, le 30 mars 1599.

« Vostre très humble fils nepveu et serviteur.

« Fr. Ange, capucin indigne. »

Au bout de deux mois de silence et d'études, il fut chargé de quelques prédications. « Ses premiers essais publics, dit Brousse, furent à Paris, en l'église des Capucins, puis à Saint-Médéric, Saint-Germain-de l'Auxerrois, Saint-André-des-Arcs et par toutes les meilleures villes de France, où son audience s'en retournait avec admiration et applaudissements. Il avait cette grâce particulière de Dieu, d'émouvoir les cœurs à un vray ressentiment de leurs péchés dont les larmes et la conversion de leur vye estaient fidelles tesmoins. »

Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire*, confirme ce jugement sur l'éloquence du P. Ange et ses résultats « Il se remit au devoir de bon religieux, tellement que montant en chaire, il ravissait en admiration tous les auditeurs de sa doctrine et éloquence, qui semblait estre de science infuse, joinct qu'il y apportait des mouvements si doucement dévotieux que les plus durs en estaient esmeus aux pleurs et aux larmes. Bien est vray qu'il avait estudié et passé assez avant dans le collège royal de Navarre, mais ses estudes faictes n'avaient point passé les artiens si bien que tous recognaissaient qu'à la vérité il y avait du don et du doigt de Dieu. »

Nous aurons à parler, de façon détaillée, de son talent oratoire et des idées qu'il aimait surtout à exprimer. Les hautes vertus religieuses qu'il sut porter, le cas échéant, jusqu'à l'héroïsme nous arrêteront aussi quelques instants. Mais ici l'ordre chronologique s'impose et nous devons exposer un peu longuement une importante et pénible affaire à laquelle le P. Ange fut mêlé, et qui menaça un moment l'existence même du couvent de la rue saint Honoré.

CHAPITRE XIII

L'ÉDIT DE NANTES. — LES CAPUCINS ET LE PARLEMENT

Dès l'origine de son établissement en France, l'Ordre des Frères Mineurs Capucins avait trouvé dans le clergé, la noblesse et jusqu'à la Cour de puissants et nombreux appuis.

Charles IX et Catherine et Médicis, Henri III et la reine Louise, le cardinal Charles de Lorraine, les ducs de Guise, de Joyeuse et de Montmorency, l'évêque de Paris, Pierre de Gondi favorisèrent hautement la naissance et le développement de cette branche nouvellement fondée du grand Ordre franciscain. Comme ils réalisaient pleinement l'idéal des vrais apôtres de l'Evangile, le peuple aussi vint à eux, conquis par leur verbe ardent et sincère, l'austérité de leur vie, la flamme de leur charité.

Parmi eux se formèrent très vite des controversistes savants et zélés avec qui les protestants durent compter. A vrai dire ils ne s'embaraissaient pas de formules diplomatiques et les ménéfiants n'étaient pas leur fait. Quand Duplessis-Mornay publia son livre fameux : l'*Institution de la Sainte-Eucharistie*, il ne prévoyait certainement pas la tempête qu'il allait soulever. Ses premiers adversaires furent les capucins ; ils donnèrent le signal de la bataille et la menèrent avec un entrain qui dès la première passe remua Paris, la magistrature et la Cour.

« Le mercredi 10 mars 1599, dit l'Estoille, M. le lieutenant civil, adverti que le capucin à Saint-Germain preschait un

peu trop vivement contre ceux de la religion, principalement contre le livre de du Plessis, qu'il appelait le Grand-Rabbin, lui envoia dire qu'il preschât plus modestement ; auquel le Capucin fit réponse qu'il fist sa charge et que lui ferait la sienne, et qu'il fallait que chacun se meslat de faire son mestier ».

Ce prédicateur qui rabrouait si vertement M. le lieutenant civil n'était autre que le P. Archange, de Lyon, dont nous avons vu la part importante qu'il prit au retour d'Henri de Joyeuse au couvent.

C'était un athlète de la chaire, qu'aucune considération humaine n'arrêtait. « Grand prédicateur et missionnaire, disent les *Annales des Capucins de Paris*, très grand controversiste », il avait provoqué en diverses villes de France, à Toulouse par exemple, des « remuements considérables parmi ceux de la religion », qui lui en gardaient rancune. Mais leurs attaques s'émoussaient contre sa dialectique serrée qu'une éloquence nerveuse et directe servait à souhait. En l'espèce il avait la partie belle. Le livre de Mornay contenait des alignements de textes tirés des écrits des saints Pères et qui tout de suite parurent sollicités, ou même tronqués et faussés. Cela le P. Archange le dénonça sans plus d'apprêt à son auditoire quatre jours plus tard.

« Le dimanche 14 mars, le Roy le voulut ouïr, et fust à son sermon à Sainct-Germain où il mena M. de Bouillon et M. de Rosny. Il ne cria jamais tant, principalement contre le livre de du Plessis, qu'il dist estre le plus meschant et abominable livre de tous les livres, maintenant de faux les passages des Pères qui y estaient allégués, et exhortant le roy là présent à le faire brusler publicquement à la Grève. Puis se modérant, dit qu'il n'entendait pas de l'auteur, duquel il demandait la conversion, mais quant au livre ; que les catholiques de Paris ne devaient pas avoir moins de privilèges pour ce regard qu'avaient les huguenots dans les villes où ils estaient les plus forts, qui n'eussent jamais souffert un livre semblable contre leur religion.

« Au sortir du sermon, le roy dict qu'il voulait qu'on dist à Monsieur de Paris qu'on eust à défendre ce livre et qu'on

ne le vendist plus, et à son valet de chambre qui lui dict que ce capussin estait un séditieux, il lui fist response : que pour ung qui le disait il en trouverait dix mille en France qui soutiendraient le contraire de lui, qu'il l'avait ouï, et qu'il trouvait qu'il preschait bien ».

Le P. Archange parlait d'or, car Mornay avait outrepassé les lois de la prudence ; ami et conseiller du roi, peut-être se croyait-il invulnérable ? son rude adversaire se chargea de l'en dissuader.

« Le mardi 6 avril, à l'instigation principalement du Capussin qui avait prié le Premier Président de faire brusler le livre de du Plessis, puisque l'Edit empêchait qu'on en bruslât l'auteur, furent saisis plusieurs (exemplaires) dudict livre, et défenses faictes d'en vendre. Ils (les éditeurs) en avaient esté advertis de les destourner près d'un mois auparavant et ne s'en pouvaient prendre qu'à eux-mêmes ; ce que le lendemain, le Capussin prescha, et pour ce que du Plessis, quelques jours auparavant, s'en estait allé, il dict en pleine chaire qu'il n'estait que sage d'estre parti, parce qu'on lui en eust faict un affront et lui tout le premier ».

Le P. Archange réclamait pour les catholiques les droits reconnus aux Protestants. « Ils ne devaient pas avoir moins de privilèges pour ce regard qu'avaient les huguenots dans les villes où ils estaient les plus forts ». L'allusion à l'Edit de Nantes était fort claire, mais le roi ne s'en offusqua point ; peu lui importaient au fond les disputes théologiques et les livres de Mornay, pourvu que son œuvre de pacification ne fût pas atteinte ni la France troublée dans le travail à peine commencé de redressement politique et social. Il était pourtant attentif aux moindres sautes de vent qui se manifestaient dans les divers corps de l'Etat, sa volumineuse correspondance en fait foi, il avait dans les circonstances graves une manière à lui d'imposer sa volonté ; la violence contenue qu'il devait à l'autoritaire Jeanne d'Albret se faisait jour alors ; mais elle ne poussait guère ses paroles au delà de sa pensée intime et il finissait par obtenir gain de cause auprès des plus entêtés.

La question de l'enregistrement de l'Edit de Nantes nous

fournit un exemple typique de cette fermeté mesurée, de cette violence habile.

Les protestants étaient assez nombreux au Parlement de Paris ; ils n'y possédaient pourtant pas la majorité et l'opposition à l'Edit de Nantes fut longue et ardente. Henri IV était trop avisé pour ne pas admettre le bien fondé des principales objections formulées dès le premier jour, et ses répugnances à reconnaître certains droits ou privilèges à ses anciens correligionnaires prouvent sa conviction personnelle en la matière. Mais il avait agi sous la pression des gens et des faits, pour en finir avec une question irritante et dangereuse pour la tranquillité du royaume. Certainement l'Edit de Nantes lui apparaissait comme une œuvre imparfaite, imprudente même en certains de ses articles et couvrant des embûches que l'avenir devait mettre à jour, mais à ses yeux, c'était une œuvre nécessaire, elle réalisait de vieilles promesses assez vagues faites à ses fidèles huguenots ; ils les lui avaient rappelées et Henri IV comme la plupart des hommes d'Etat, entendait tenir la main à l'exécution d'une loi qu'il avait décidée après mûre réflexion.

On s'explique son irritation devant la résistance des parlementaires. Le discours qu'il leur adressa le 7 février 1599 nous donne la clef de son attitude dans divers événements auxquels le P. Ange et certains de ses confrères vont être directement mêlés.

Ce discours serait à citer en entier, tant il est révélateur de la mentalité du roi ; les principaux passages suffiront pourtant à faire revivre les hommes et les faits d'alors.

Sur l'ordre d'Henri IV, les délégués du Parlement étaient venus au Louvre entendre ses dernières admonestations (1). Le roi commença par narrer une anecdote qui ne manque pas de saveur :

« Devant que vous parler ce pourquoi je vous ai mandé, je vous veux dire une histoire que je viens de ramentevoir

(1) Sur ordonnance du roi, le premier président « a adverti messieurs les présidents se trouver, avec eux quatre de messieurs, et des enquestes l'un des présidents, et conseillers de relevé, en sa chambre du Louvre ». Fonds Fontette, portefeuille VI, pièce 114. Bib. Nationale.

au maréchal de la Châtre. Incontinent après la Saint Barthélemy, quatre qui jouiions aux dés sur une table y vimes paraître des gouttes de sang, et voyant qu'après les avoir essuyées par deux fois elles revenaient pour la troisième fois, je dis que je ne jouais plus, que c'était un mauvais augure contre ceux qui l'avaient répandu. Mr de Guise était de la troupe.

« Vous me voyez en mon cabinet, où je viens vous parler à vous, non point en habit royal ou avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient parler aux ambassadeurs étrangers, mais vestu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfants. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie de vérifier l'Edit que j'ai accordé à ceux de la Religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ait faite au dehors, je la veux faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir quand il n'y aurait considération que de ma qualité et obligation que m'ont mes sujets et particulièrement vous de mon Parlement... Si l'obéissance était dûe à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion parce que j'ai rétabli l'Etat..... Les gens de mon Parlement ne seraient pas en leurs sièges sans moi. Je sais bien qu'on fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux, mais je donnerai bien ordre contre ceux-là et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin que l'on prit pour faire des barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu roy. Je vous garderai bien de tout cela, je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications factieuses. J'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades.

« Ne m'alléguez point la religion catholique, je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous, je suis fils ainé de l'Eglise ; nul de vous ne l'est ni ne le peut être. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le Pape ; j'y suis mieux que vous. J'ai plus d'intelligence que vous ; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a dans vos maisons, je sais tout ce que vous faites, tout ce que vous dites, j'ai un petit démon qui me le

révèle. Ceux qui ne veulent pas que mon édit passe, me veulent la guerre.....

« Vous irez avec vos robes et rassemblerez la procession des Capucins qui portaient le mousquet sur leur habit. Il vous ferait beau voir. Quand vous ne voudrez passer l'Edit, vous me ferez aller au Parlement : vous serez ingrat, quand vous m'aurez créé cette envie. Je suis roi et parle en roi et veux être obéi....

« Les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche la coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous, quand ne vérifieriez pas mon édict ? Aussi bien sera-t il passé. Les prédicateurs ont beau crier comme a fait le frère de Mr de Sillery à qui je veux parler en cette compagnie ».

Là-dessus, Henri IV fait signe à Nicolas Bruslard de s'approcher ; sa voix se fait dure, impérieuse ; tout dévoué qu'il fût à son roi, le conseiller aime sa famille et l'orage qui va éclater sur la tête de son frère ne le laisse pas indifférent. Mais que peut-il faire autre chose que d'acquiescer au dernier avertissement du roi ?

« Je vous avais bien averti qu'on m'avait faict plainte de votre frère et vous avais commandé de l'admonester qu'il fût sage. J'avais cru au commencement que ce n'était rien de ce que l'on disait qu'il avait presché contre l'édit, parce qu'il ne s'en trouvait point de preuve, mais il est bien vrai pourtant, et enfin il prescha à Saint-André où mon procureur général l'a ouï prescher séditieusement contre ledit édict. Cela m'a esté révélé comme il fallait. On le veut excuser, qu'il est emporté de zèle et sans dessein. Mais soit par occasion ou autrement c'est toutefois mal et le zèle inconsidéré mérite punition ».

Henri IV a d'autres cordes à son arc. Il se fait tour à tour affectueux, ironiste et pressant. Lit de justice et lettres de jussion lui répugnent, il préfère s'entendre en tête à tête avec les premiers magistrats du royaume.

« Il n'y en a pas un d'entre vous qui ne me trouve bon quand il a affaire de moi, et il n'y en a pas un qui n'en ait

affaire une fois l'an, et toutefois à moi qui vous suis si bon vous m'êtes si mauvais. J'aurai une assurance de ceux que je mettrai aux charges qu'ils se gouverneront comme ils le doivent. Ne parlons point tant de la religion catholique ni tous les grands criards catholiques et ecclésiastiques ! Que je leur donne à l'un d'eux mil livres de bénéfices, à l'autre une rente, ils ne diront plus mot. Je juge de même contre tous les autres qui voudront parler. Il y a des méchants qui montrent haïr le péché, mais c'est pour crainte de peine au lieu que les bons le haïssent pour l'amour de la vertu. »

On imagine facilement la scène : le Vert-Galant faisant un cours de morale à de vieux parlementaires qui savaient à quoi s'en tenir sur certains principes de conduite de leur maître et seigneur. Le comique en France ne perd jamais ses droits, qu'on en juge.

« J'ai autrefois appris deux vers latins, continue le roi :

Oderunt peccare boni, virtutis amore
Oderunt peccare mali, formidine pœnæ.

« Il y a plus de vingt ans que je ne les ai redits qu'à cette heure. Pour Dieu ! que je connaisse ceux de vous qui haïssent le péché pour l'amour de la vertu, afin de châtier ceux qui le haïssent pour crainte de la peine et après cela me remercieront du châtiment comme un fils fait son père.

« La dernière parole que vous aurez de moi est que vous suiviez l'exemple de M. du Maine (duc de Mayenne). L'on l'a voulu inciter de faire des menées contre ma volonté : il a répondu qu'il m'était trop obligé et tous mes sujets aussi, entre lesquels il serait toujours de ceux qui exposeraient leur vie pour me complaire, parce que j'ai rétabli la France malgré ceux qui l'ont voulu remuer, au lieu que par le passé il a fait tous ses efforts pour renverser l'État. Et le chef de la Ligue a parlé ainsi, comme parleront tous ceux que j'ai remis en foi.....

« Donnez à mes prières ce que n'auriez voulu donner à mes menaces..... Faites ce que je vous commande au plus tôt. Vous ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix. »

Les parlementaires faisant preuve de prudence et de docilité enregistrèrent l'Edit, sans plus d'opposition, le 25 février suivant.

La paix avait été universellement désirée et tous les Etats savaient gré à Henri IV de l'avoir imposée ici de gré, là de force, à l'intérieur et contre les Espagnols ; mais parmi les catholiques beaucoup estimaient trop élevée la rançon payée aux protestants. La teneur de l'Edit ne fut pas plutôt connue que des remarques sévères furent émises de divers côtés. Henri IV tint bon. Au duc de Luxembourg qui s'était fait l'écho des plaintes recueillies dans les milieux catholiques, il avait répondu le 17 août 1598.

« Je ne puis reculer les Huguenots des charges sans hazarder le repos de mon Etat, car la partie de ceux de contraire religion est encore trop enracinée en iceluy et trop forte et puissante dedans et dehors pour estre mise à nonchaloir. J'en ai esté trop bien servy et assisté en ma nécessité. Je remettrais des troubles en mon royaume, plus dangereux que par le passé. »

Il était alors sous le coup de ses préventions contre certains ordres religieux, les Jésuites en particulier, elles l'aident à maintenir son point de vue.

« Sur la demande pour les Jésuites, j'ai répondu au légat ingénument que si j'avais deux vies, j'en donnerais volontiers une au contentement de sa Saincteté en ce faict, mais que n'en ayant qu'une, je la devais mesnager et conserver pour mes subjets et pour faire service à sa Saincteté et à la Chrestienté, puisque ces gens-là se monstraient encore si passionnés et entreprenants, qu'ils estaient demeurés en mon royaume, qu'ils estaient insupportables, continuant à séduire mes subjets, à faire leurs menées non tant pour vaincre et convertir ceux de contraire relligion que pour reprendre pied et autorité dans mon Etat, pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré ici, ma personne avoir en sûreté que depuis que lesdits Jésuites ont esté bannis d'ici. Il serait impossible qu'en France ils fussent vus de bon œil et soufferts par ceux qui aiment ma vie et le repos. »

Ainsi le fils de Jeanne d'Albret reparaissait dans Henri IV ;

la calomnie avait fait son chemin et pénétré cet esprit par ailleurs si juste et si lucide. Le jour viendra où les fils de saint Ignace conquerront à la Cour et jusque dans le conseil du roi, jusqu'en la direction de sa vie chrétienne une influence méritée par leur zèle et leurs hautes vertus, mais auparavant l'orage passera et par dégrés seulement le P. Coton et ses confrères connaîtront le calme et la victoire. Ils avaient gardé en France, grâce à Henry de Joyeuse, une province importante ; par le Languedoc, où plutôt par l'exemple de l'Edit de Folembray, ils avaient l'espoir d'un revirement dans l'esprit du roi. Mais on l'avait si bien entouré, circonvenu contre eux, que sincèrement il les croyait perturbateurs du repos de l'Etat, régicides invétérés !

Vraiment, il était loyal, en dépit de son catholicisme d'hier et les paroles qu'il adressait aux députés du clergé le 28 septembre 1598 exprimaient le fond de sa pensée.

« A la vérité, je reconnais que ce que vous m'avez dit est véritable... Mais les maux étaient introduits devant que je fusse venu. Pendant la guerre j'ai couru où le feu était le plus allumé. Je sais que la Religion et la Justice sont les colonnes et fondements de ce royaume qui se conserve de justice et de piété, et quand elles ne seraient, je les y voudrais établir, mais pied à pied comme je ferai toutes choses. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a été précédemment éloigné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre. Faisons bien vous et moi, allez par un chemin et moi par l'autre et si nous nous rencontrons ce sera bientôt fait. »

Il les congédie sur un mot que nous avons déjà remarqué sur ses lèvres ; il y tient visiblement et ainsi veut montrer plus qu'une différence d'attitude, un fossé profond entre le présent qu'il inaugure et le passé antipathique à ses idées de gouvernement comme à ses goûts personnels.

« Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moi avec jaquette grise je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jaquette grise. Je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans. »

Mais le roi ne représentait pas toute l'autorité, ni toute

l'influence; d'autres, dans le clergé du moins n'étaient pas de son avis sur plus d'une question; or ils savaient parler et écrire; là devait se produire le heurt. Les faits et documents de ces dix dernières pages sont la plus exacte préface du conflit pénible mais inévitable dont l'enregistrement de l'Edit de Nantes allait être l'occasion, sinon la cause.

Mais la première origine du conflit, en apparence n'a rien de connexe avec le Protestantisme et la politique royale; il faut la voir dans un fait assez étrange et dont le caractère véritable reste obscur malgré l'abondance et la précision des documents qui nous en parlent.

Une jeune fille de Romorantin, Marthe Brossier, arrivait à Paris dans les derniers jours de février 1599; ses parents l'accompagnaient dans le but de soumettre son cas à l'autorité ecclésiastique; ils la disaient possédée du démon, et racontaient à son sujet des faits extraordinaires ne relevant ni de sa force corporelle toute normale ni de sa science qui était à peu près nulle. Ils avaient pris logement pour eux et leur fille sur la colline Sainte-Geneviève et de suite, le bruit s'était répandu dans ce quartier populeux des faits et gestes de Marthe Brossier. Les langues marchèrent, comme de juste, à tort et à travers; le clergé ne pouvait se désintéresser d'un évènement qui commençait à prendre des proportions considérables.

« Le mardi 30 de mars, dit le continuateur de l'Estoille, notre évêque (Paul de Gondi) sollicité par différentes personnes, ordonne d'examiner la nommée Marthe Brossier laquelle on dit possédée de trois démons. La première consultation par des docteurs en théologie et médecine fut négative. Le mercredi 31 de mars en la chapelle de l'Église Sainte-Geneviève, elle a des convulsions, on lui perce la main droite en pouce et index, elle ne sent aucune douleur. » Le jeudi 1er avril dans la même église où se pressait une foule de curieux, et par devant les théologiens et les médecins, un capucin du couvent de la rue Saint-Honoré, le P. Séraphin commence les exorcismes, et lui prononçant ces mots : *Et homo factus est*, Marthe a tiré la langue et fait contorsions extraordinaires et s'est traîné jusqu'à la porte avec une célé-

rité surprenante. Le P. Séraphin s'écrie : « S'il y a quelqu'un qui doute, qu'il essaie au péril de sa vie d'arrêter ce démon. » Le médecin Marescot se lève, met sa main sur la tête de Marthe qui incapable de faire un mouvement s'écrie : « L'esprit est parti ! » Le P. Séraphin l'approuve et Marescot dit : J'ai donc chassé le démon. » Marescot fait mine de se retirer : nouvelles convulsions. Marescot revient et la tient immobile. Le P. Séraphin lui commande de se lever, Marescot lui dit que « ce démon n'avait pas de pieds pour se tenir droit. Les médecins alors demandent sur l'autorité de Fernel (1) qui a écrit (sur ce sujet) d'examiner pendant trois mois. »

Le samedi 3 avril, nouvel exorcisme par le P. Séraphin assisté du P. Benoit de Canfeld : nouvelles convulsions. Exorcistes et médecins interrogent Marthe Brossier en grec, en anglais : elle répond avec précision et les médecins jusque là incrédules se déclarent convaincus de la réalité de la possession. Le soir même, les deux capucins et les médecins Marescot, Rivière, André Laurent et Pierre Lafitte « ont fait, dit le journal de l'Estoille, en présence de l'évêque de Paris et de Foullon, abbé de Sainte-Geneviève, déclaration dans laquelle ils attestent que Marthe Brossier est véritablement démoniaque, à laquelle attestation ils ajoutent plusieurs raisons et le témoignage dudit abbé de Sainte-Geneviève qui assure, « que ladite Marthe étant tenue un jour par six hommes des plus robustes, elle s'était malgré eux élevée en l'air de quatre pieds au-dessus de leurs têtes. »

Il semblait que l'affaire fût terminée ; mais Paris était en émoi ; parties du quartier latin les nouvelles grossissaient sans mesure et sans contrôle. « Le mardi 13 avril, le roi averti, dit l'Estoille, des assemblées tumultueuses et contestations entre habitans à propos Marthe Brossier, pour prévenir haines et disputes, a mandé à son procureur général du Parlement de défendre ces sortes d'assemblées et les exorcismes déjà commencés. » Sur ce, le Parlement remet Marthe Bros-

(1) Jean Fernel, mathématicien, astronome, surtout médecin, auteur d'ouvrages aussi savants qu'élégamment écrits. Médecin ordinaire de Henri II et surnommé : le Galien moderne.

sier entre les mains de Pierre Lugoli, lieutenant criminel « pour être mise en prison et être examinée par les médecins Rivière, Laurens et Pierre Lafitte afin porter jugement tel que de droit. »

Ce coup d'autorité pour ne pas dire ce coup de force royal appelait la contradiction. Le 18 avril, jour de la Quasimodo, le sorbonnique André Duval, « en l'église Saint-Benoit reproche au Parlement d'enlever la grâce de l'exorcisme aux démoniaques. » Les autorités ne parurent pas s'émouvoir de ce reproche. Il en fut autrement pour les Capucins.

Le même jour, 18 avril, le P. Archange, de Lyon, prêchait dans l'église du couvent de la rue Saint-Honoré. Il ne s'attarda pas à des considérations pieuses sur l'office du jour et dans « sa morale abstractivement, invectiva comme un religieux attaché à la Chaire apostolique de Saint-Pierre contre l'abus de pouvoir et le peu de fermeté qu'avaient fait paraître nos seigneurs du Parlement dans l'affaire de Marthe Brossier, et l'enregistrement de l'Édit de Nantes ». Messire Achille du Harlay premier Président, les parlementaires en bloc, sa Majesté très chrétienne eurent leur part d'étrivières. Le terrible controversiste se demandait comment « ce corps illustre, autrefois si ferme et si résolu pour la manutention de la foy, et si courageux pour ne rien faire contre la Mère Sainte Église, s'était relâché sur ses devoirs et son obligation et avait souffert que l'on enregistrât cet Édit, dont le nom faict horreur aux bons catholiques ; car par lui les hérétiques avaient tout pouvoir et pleine puissance de faire bastir des temples, enseigner, prescher la nouvelle hérésie de Calvin ».

On était dans le temps pascal et l'église des Capucins ordinairement très fréquentée était remplie les dimanches et jours de fête d'une foule très sympathique aux religieux. Le P. Archange prévoyait le sort qui serait fait à cette virulente apostrophe. Ses propos seraient répétés et des incidents ne manqueraient pas de surgir à son détriment. Mais c'était là pour lui chose secondaire. L'annaliste de l'Ordre, P. Maurice d'Épernay, auquel sont empruntés ces détails ajoute sans émotion apparente. « Ce bon et très vertueux Capucin, très

zélé pour la foy et le Siège de saint Pierre, outra un peu trop la matière et parla sans respect de la personne du roy et de son Parlement ».

Il n'avait pas été le premier à dénoncer la malfaisance de l'Édit de Nantes. D'autres capucins et d'abord le P. Jean-Baptiste Bruslart, frère du secrétaire d'Etat Nicolas Bruslart de Sillery, avaient donné le signal de l'attaque dès le mois de novembre 1598 et nous avons vu sur quel ton irrité Henri IV leur avait répondu. Le P. Ange n'était pas encore rentré chez les Capucins, mais il avait usé de son franc parler et à plusieurs reprises, de concert avec son gendre et son beau-frère, les ducs de Montpensier et d'Épernon, il avait marqué durement sa désapprobation de l'acte royal. « C'est le triumvirat d'un fol, d'un sot et d'un magicien », avait dit le roi. Moins de trente ans après, le fils d'Henri IV se voyait obligé d'entreprendre une guerre contre les Protestants auxquels l'Edit de Nantes avait permis de s'établir en concurrence du pouvoir royal.

Le Parlement s'estima gravement offensé par le discours du P. Archange et résolut de demander justice, ou même de se la faire dans des formes qui ne furent pas toutes légales.

Le 28 avril, un huissier se présente au couvent de la rue Saint-Honoré vers deux heures, et donne au frère portier pour la remettre au P. Archange une assignation « à comparoir devant Messieurs les Présidens, gens du roy et conseillers de la Cour du Parlement, pour y répondre sur informations faictes contre luy pour proposition par luy avancées dans son sermon contre le respect qu'il devait au roy et à la Cour ». Prévenu aussitôt, le P. Archange arrive. Sa réponse était toute prête, car « ils avaient tenu conseil dans la communauté » et l'huissier reçut une fin de non-recevoir. « Monsieur, je suis un simple religieux, et comme tel je n'ay à répondre qu'à mon supérieur. Mais si Messieurs du Parlement se trouvent scandalisés de quelques-unes de mes actions ou parolles, ils pourront en porter leurs plaintes à leur tribunal, je suis prest à y répondre et à recevoir la correction si je l'ay méritée ; toutefois je ne reconnais point

icy leur juridiction pour qui j'ay pourtant beaucoup de respect, mais celle de mes Supérieurs qui sont mes juges naturels ».

L'huissier ne se tient pas pour battu. Il demande à parler au supérieur du couvent ou au Provincial. Ils étaient absents, le premier, P. Raphaël prêchait au loin et le second P. Jean-Baptiste Bruslart faisait la visite canonique de ses couvents. Le Vicaire du couvent, P. Alphonse va les remplacer, mais il juge bon d'emmener un témoin qui sera son aide à l'occasion : le P. Ange de Joyeuse. Celui-ci sans tarder le prend de haut et questionne l'huissier qui docilement répète sa leçon : il est venu de la part de M. le Premier président et de toute la Cour du Parlement pour porter assignation au P. Archange sur des informations faictes contre lui et dont il présente copie. Le P. Alphonse se retranche derrière le privilège de l'immunité des clercs « a foro civili », invoque à ce sujet la Bulle *In Cœnâ Domini* et se refuse pour sa part à permettre à un de ses religieux de comparaître devant un tribunal laïque. D'ailleurs, le P. Jean-Baptiste Bruslart va revenir incessamment, il est supérieur provincial, ira voir M. le Premier Président et sera lui-même le juge de son religieux. L'huissier écoute sans mot dire, dresse procès-verbal et en présente copie au P. Alphonse qui refuse de la recevoir ; l'huissier insiste, le P. Ange l'empoigne par le bras et le conduit prestement à la porte, « lui jette son papier au nez, fait fermer la porte en lui disant : Nous sommes exempts de procédure séculière et nous n'avons que faire de votre procès-verbal et assignation ».

L'huissier s'en alla conter sa mésaventure au premier président et ne manqua pas de représenter les Capucins comme des séditieux qui méritaient châtiment exemplaire. C'était aussi l'avis d'Achille de Harlay. Mandaté par lui, le lieutenant criminel de Lugoli arrivait au couvent vers la fin de l'après-midi, mais il y venait cette fois-ci en expédition : le chevalier du guet l'accompagnait suivi d'une douzaine d'archers qui se divisèrent en deux groupes peu avant d'arriver au couvent, les uns passèrent par la rue Saint-

Honoré pendant que les autres cheminaient à travers les Tuileries, pour barrer le passage aux Capucins qui par hasard s'aviseraient de sortir de ce côté, par la porte de communication ménagée contre le mur mitoyen de l'ancienne demeure du comte du Bouchage. Le lieutenant-criminel flanqué du chevalier du guet et de la petite troupe d'archers entra dans le couvent par l'église et fort courtoisement, car « il était notre ami » dit l'annaliste, demanda à parler au P. Provincial. Justement, le P. Jean-Baptiste Bruslart était de retour. Il arrive : salutations et compliments réciproques. « Qui vous amène si tard en notre couvent, Monsieur le lieutenant-criminel et d'où vient que vous vous faites si bien accompagner? De Lugoli ne se déconcerte pas. Sur un ton fort poli, il répond que « M. le premier Président l'envoie comme ami de la maison, représenter aux religieux le tort qu'ils se font en résistant aux ordres d'un si célèbre Parlement et en traitant avec telle indignité un officier de la Cour ». Le P. Jean-Baptiste Bruslart riposte du tac au tac : « Je viens d'envoyer deux religieux en faire excuse à M. le premier Président, mais je lui fais représenter qu'il est inouï que l'on assigne des religieux dans leur couvent sans en avoir donner avis aux Supérieurs qui sont leurs juges naturels ». Et comme de Lugoli rappelle l'injure faite au Parlement dans la personne de l'huissier reçu de façon si désinvolte, le P. Provincial le renvoie aux usages qui veulent qu'on suive en cette matière l'ordre hiérarchique : avant d'envoyer l'huissier, le premier Président devait saisir le supérieur de l'affaire et le P. Jean-Baptiste Bruslart n'hésite pas à couvrir le P. Alphonse et le P. Ange : ils ont agi sagement et dans les limites du droit canon ; en dehors de leur supérieur, ils n'avaient pas d'ordres à recevoir du Parlement.

De Lugoli voit qu'il n'obtiendra pas gain de cause en arguant des droits du Parlement ; il se rabat sur un moyen qui semble bien avoir été une ruse déloyale arrêtée d'avance de concert avec les membres du Parlement, le Procureur général tout au moins. Il prie le P. Provincial d'autoriser les P. P. Alphonse et Archange à l'accompagner chez le premier

Président, « répondant corps pour corps pour eux ; il ne leur sera fait aucun mal, il les ramènera sains et saufs, mais faute de cela, ils pourront s'attirer quelques mauvaises affaires qui leur seraient désagréables ».

Le P. Jean-Baptiste Bruslart « ne voulut rien faire de son chef, il assemble la communauté, expose les faits et prudemment l'on décide de dépêcher vers le Procureur général deux religieux pour prendre avis de lui ». Ils partirent à l'insu du Lieutenant-criminel qui insistait toujours pour « conduire les deux accusés devant le premier Président, protestant qu'il ne leur serait fait aucun tort ni à leur honneur, ni à l'habit qu'ils portaient ». On le crut ; dès qu'ils furent un peu loin dans la rue Saint-Honoré, le Prévôt du guet et ses archers les entourèrent, de Lugoli fit avancer un carosse, sur son invitation les deux religieux y montèrent sans défiance, un quart d'heure après le carosse s'arrêtait devant la Conciergerie où ils furent immédiatement écroués.

De Lugoli de son côté avait rencontré les deux capucins envoyés chez le Procureur Général, il les conduit fort courtoisement en son hôtel, les cuisine avec adresse et en obtient des renseignements qu'il juge utiles. Ils repartent et arrivés au couvent apprennent avec stupeur la nouvelle de l'emprisonnement de leurs confrères.

Toute la communauté était en émoi. « Jamais, dit l'annaliste, on ne vit telle consternation que celle de toute cette famille où il y avait de si grands hommes si illustres par leur naissance et par leur doctrine ; l'on fit des prières, on se jeta aux pieds des autels pour demander à Dieu la vengeance d'un tel attentat et la punition en ce monde du traître Lugoli Lieutenant-Criminel, puis il fut résolu de faire sommation à de Lugoli par deux religieux d'avoir à relâcher les prisonniers. Les délégués furent reçus sans aménité. L'un d'eux, le P. Benoit de Canfeld avait pris la parole et exprimé a volonté de ses confrères. Le Lieutenant-Criminel répondit avec une violence calculée, « leur disant mille parolles impropres et même des injures, menaçant de le faire jeter en prison comme ennemi de l'État, perturbateur du repos public, soutien des séditieux, il l'invitait à rentrer de suite

en son couvent, sinon qu'il saurait bien ce qu'il aurait à faire ».

Le P. Benoit jugea inutile de continuer une conversation sans profit pour lui ni pour son couvent. Il se contenta de dire que les Capucins avaient toujours cru que M. le Lieutenant Criminel était de leurs amis, mais qu'ils s'étaient bien trompés. Il partit avec son compagnon et de retour rue Saint-Honoré trouvèrent le Provincial et ses définiteurs occupés à rédiger une protestation contre l'emprisonnement des P. P. Archange et Alphonse. « Cette protestation, dit l'annaliste, fut comme de l'huile répandue sur un grand feu et pensa nous faire sortir de France ». Achille de Harlay entra dans une violente colère et le même jour (30 avril) vers le soir envoya quatre huissiers au couvent « avec un adjournement personnel, sçavoir au P. Provincial Bruslart et au P. Benoist de Canfeld, pour comparaître devant la Cour le mardi en suivant » A la porte les huissiers trouvent le P. Ange de Joyeuse et lui remettent le papier ; il le prend, « le leur jette à la tête en se moquant d'eux et de leur adjournement et les fait sortir promptement du couvent ».

Le P. Jean-Baptiste Bruslart et ses définiteurs ne voulaient pas outrer leurs droits. Ils prirent conseil d'ecclésiastiques éminents et décidèrent de répondre à l'assignation fixée au mardi 4 mai ; le P. Ange de Joyeuse après en avoir conféré avec le P. Bruslart se rendait à Saint-Germain en Laye où se trouvait Henri IV. L'accueil fut aimable mais sans cordialité ; évidemment le roi était prévenu. Il écouta le récit des faits et ne fit aucune difficulté d'admettre l'illégalité déloyale du procédé employé par son Lieutenant Criminel et clôtura l'entretien par ces paroles peu compromettantes : « Mon cousin, je suis fâché de ce qui s'est passé entre vous et mon Parlement. Que le P. Provincial et toute la définition fassent telle protestation qu'ils voudront et qu'ils la fassent aux conditions qu'ils jugeront à propos ; j'y consens de tout mon cœur ». Le P. Ange put deviner quelle tenace volonté le roi apporterait à l'exécution de son Édit, mais il avait eu affaire jadis à de plus durs obstacles et le découragement n'était pas son fait ; il tenta d'autres démarches. Quelques

heures après il était chez le Nonce. Mgr Gaspar Silingardi, évêque de Modène venait d'arriver à Paris ; il n'avait pas encore été reçu par le roi en audience solennelle. Ne connaissant pas à fond les personnalités qui eussent pu être un appui pour les Capucins, il fit une réponse prudente, se refusant même à donner un avis formel et motivé. Le lendemain, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, ami dévoué des Capucins ne leur cacha pas son sentiment. « Il fallait s'humilier, à cause du temps fâcheux de la Ligue et des huguenots qui avaient fait plier la volonté du roi même et s'étaient rendus redoutables aux puissances ».

Le mardi 4 mai, les PP. Jean-Baptiste Bruslart et Benoit de Canfeld se rendirent au Parlement et devant « ces messieurs du Parquet firent protestation contre tout ce qui s'était fait à l'égard des religieux du couvent et de la province ; ils comparaissaient plutôt par manière de conversation juridique et par respect pour le roi et la Cour du Parlement. » Achille de Harlay avait-il des ordres ou son antipathie connue pour les ordres religieux le poussait-il aux mesures extrêmes ? Toujours est il qu'il menaça le Commissaire général d'un arrêt d'exil qui engloberait tous les capucins du royaume, s'ils ne reconnaissaient leur faute devant le Parlement. Le P. Jean-Baptiste jugea la situation grave et se décida à un essai de conciliation. Mais il « n'agissait que par contrainte, nullement de cœur ni de volonté ; à la vérité, il reconnaissait dans les membres du Parlement ses juges pour les choses qui ne regardaient ni son caractère ni son état de religieux, mais ennemi du tumulte et de la sédition, il protestait de son respect pour le roi et le Parlement, réservant toutefois les droits de l'Eglise et l'autorité de ses supérieurs. » Ils signèrent le procès-verbal de leur interrogatoire et revinrent rue Saint-Honoré, accompagnés du Procureur général et de quelques conseillers qui leur transmirent l'ordre de revenir le lendemain pour assister au jugement de leurs deux confrères emprisonnés a la Conciergerie.

Le 5 mai, le Premier Président et les Conseillers de la Grande Chambre étaient asssemblés. Les deux prisonniers parurent, encadrés de quatre huissiers. Devant les PP. Jean-

Baptiste Bruslart et Benoit de Canfeld, venus pour les soutenir de leurs conseils, ils répondirent avec quelque fierté qu'ils « avaient agi en pleine connaissance de cause et en conscience ; les accusations de révolte et de mépris des ordres royaux ne les atteignaient pas, car ils s'estimaient bons sujets de Sa Majesté. Ils avaient déclaré la vérité, notamment à propos de l'Edit de Nantes, car le tort que cet édit faisait à l'Eglise et à la religion était une plaie qui ne se guérirait pas de longtemps. » On les reconduisit dans le local réservé aux prisonniers et la Grande Chambre entra en délibération.

Le lendemain, 6 mai, le Procureur Général et son substitut, un huissier et un greffier, se présentaient à la porte du couvent à une heure après-midi. Ils furent recus par les PP. Jean-Baptiste, Benoit et Ange. Mandatés par le Premier Président, ces messieurs venaient pour lire au réfectoire, devant toute la communauté, l'arrêt du Parlement, Le Procureur s'exprima d'abord avec une politesse nuancée de douceur. « Les deux religieux condamnés avaient prononcé publiquement quelques paroles indiscrètes contre le service du roi et odieuses à la Cour du Parlement ; à ces causes un arrêt était intervenu qu'il avait ordre d'intimer et signifier en présence de tous les frères assemblés à l'heure ordinaire de leurs réunions ; à cette fin, il priait le P. Jean-Baptiste Bruslart de faire venir les religieux au réfectoire, lieu habituel de leurs assemblées. »

La scène se passait sous le cloître et tout aussitôt s'éleva une vive discussion dont l'importance n'apparaît pas au premier abord. Le Commissaire Général se refusa nettement à réunir les religieux au réfectoire, il proposa un autre local, la bibliothèque par exemple, et déclara que sur ce point il ne transigerait pas : les concessions faites par lui jusque là étaient amplement suffisantes, il ne pouvait admettre qu'on l'obligeât à donner une solennité quasi-canonique à la lecture d'un arrêt, qu'en son âme et conscience il jugeait injuste. Il restait ainsi dans les traditions de l'Ordre franciscain. Les capucins n'ont jamais eu de salle capitulaire. En dehors de l'office divin, leurs principales réunions et exercices conven-

tuels, tels le chapitre des coulpes, les conférences du mois, la visite canonique, les élections se font au réfectoire qui, de ce fait, possède une importance considérable ; les membres du Parlement, instruits de cet usage traditionnel chez les capucins, avaient décidé, pour plus de solennité, la lecture de l'arrêt au réfectoire.

La discussion fut longue et dégénéra en dispute. Le P. Jean-Baptiste Bruslart rappelait les ordres des papes, interdisant d'admettre au réfectoire des séculiers pendant la durée des exercices ou réunions, communs à tous les religieux. « Le Procureur, voyant une si grande obstination, eut peur d'en recevoir affront, et se mit tout de bon en colère, il lâcha même quelques injures grossières et s'emporta contre nos anciens Pères italiens, disant qu'ils avaient apporté une mauvaise doctrine contraire aux lois du royaume, qu'étant sujets du roy, tous ici devaient obéir, sinon qu'il les ferait tous sortir du royaume comme séditieux ; puis il levait les yeux et les mains au ciel, prenant Dieu à témoin qu'il n'avait en cette affaire aucune part. Les capucins, ajoutait-il, avaient de grands ennemis à la Cour et au Parlement, mais lui était leur ami ; ils devaient se hâter de profiter de sa sympathie, car il savait des choses qu'il réservait en son cœur, et la religion de Calvin n'avait jamais tant causé de troubles et de désordres dans l'Eglise qu'en ferait l'opiniâtreté des religieux de ce couvent. »

Le P. Jean-Baptiste Bruslart restait inflexible ; le P. Ange de Joyeuse le soutenait de toutes ses forces ; il produisait des arguments inattendus qui déconcertaient le Procureur. « Le Parlement n'avait-il donc pas assez de puissance et de privilèges pour oser dérober à de pauvres capucins sans armes les quelques privilèges qui, depuis plusieurs siècles, avaient toujours été respectés ? »

Le Procureur essaya d'un moyen terme : le local lui importait assez peu, l'essentiel n'était-il pas la lecture de l'arrêt devant toute la communauté ? Le Commissaire général vit le piège et se refusa à entrer dans cette combinaison qu'il jugeait déloyale et tout aussi contraire aux droits des religieux qu'inopérante, car que pouvait bien signifier la

lecture d'un arrêt injuste et que les religieux ne se croyaient pas tenus d'observer ? Le P. Jean-Baptiste Bruslard, après en avoir conféré avec le P. Benoit et le P. Ange, décida de réunir la communauté dans la bibliothèque, à charge pour le Procureur d'écouter, après lecture de l'arrêt, les protestations jugées utiles. Le Procureur, désireux d'en finir, accepta, pourvu que « ce fut sans emportement, à cause disait-il, du substitut, du greffier et de l'huissier. » On s'assembla donc dans la bibliothèque « où tous les frères assistèrent. On y lut ce fameux arrêt, et la lecture finie, le Procureur général fit une exhortation à tous les religieux, les louant dans certaines choses, les blâmant en d'autres, toutefois avec beaucoup de douceur et de familiarité. Le P. Jean-Baptiste Bruslard fit sa protestation pour les privilèges et immunités des réguliers ; le P. Ange de Joyeuse fit la sienne pour la Province, en particulier pour la famille (les religieux du couvent), dit qu'il n'acceptait point cet arrêt et réclamait là contre ; que le P. Archange ne serait interdit que s'il le voulait bien lui-même, n'y ayant aucune cause pour l'interdire, n'appartenant pas à un Parlement séculier d'interdire un prédicateur apostolique, approuvé par le pape, par l'évêque et par ses supérieurs, que comme religieux capucin, il ne reconnaissait le Parlement que pour les crimes d'Etat. Le P. Benoit de Canfeld, comme définiteur et gardien de Saint-Honoré, fit la sienne, en particulier pour les religieux de son couvent. »

Fatigué sans doute de cette abondance de protestations, le Procureur se leva sans en attendre la fin et faisant allusion à certaines paroles du P. Ange de Joyeuse : « Hé bien ! ce sera par bienséance qu'il ne prêchera pas et aussi par obéissance. » Il entendait bien que l'arrêt fut observé. Faut il ajouter qu'en effet le Parlement eut gain de cause presque complet ; les trois articles de l'arrêt reçurent leur exécution : les deux capucins, « traîtreusement emprisonnés », avaient subi l'admonestation publique de M. le Premier Président, la communauté au grand complet dut entendre la lecture de l'arrêt, et par mesure de prudence, pour ne pas indisposer les amis qui exhortaient « le P. Jean-Baptiste Bruslart et la

famille à ne pas s'opiniâtrer, mais à se soumettre entièrement aux volontés du Parlement, puisque l'on voyait le péril évident de sortir de France pour n'y rentrer jamais, et que le temps était contraire, et qu'il s'en fallut peu que notre réforme retournât en son néant, ce qui aurait affligé les bons catholiques et donné gain de cause aux hérétiques, » le P. Archange, de Lyon, dont l'ardente parole avait été la première occasion de ce « périlleux remuement », fut conseillé de s'abstenir de la prédication pendant six mois dans le ressort du Parlement de Paris.

L'annaliste de l'Ordre des Capucins clôt son récit où le dramatique n'exclut pas le pittoresque par cette simple invitation : « Je laisse au lecteur à en penser ce qu'il lui plaira. » Le lecteur pensera que dès le premier jour, l'issue de cette lutte du pot de fer contre le pot de terre n'était pas douteuse. Le Parlement se savait en plein accord avec le roi sur la question de l'Edit de Nantes; là-dessus Henri IV n'entendait pas plaisanterie et maintenait sans lassitude l'exécution de ses ordres; de concert avec une magistrature depuis quelque temps soigneusement composée ou dressée, il poursuivait un plan de pacification intérieure qui n'allait pas sans heurter le sentiment catholique. A Rome, où le cardinal de Joyeuse soutenait si habilement sa cause, on exprimait des réserves. Armand d'Ossat le dit sans hésiter à Villeroy, dans une lettre datée du 30 mars.

« Par les lettres que M. le cardinal de Joyeuse et moi écrivons au roy en commun, vous verrez ce que le pape nous dit à deux fois. Je vous assure que mon dit sieur le cardinal de Joyeuse se porta merveilleusement bien, lorsque Sa Sainteté nous parla de l'Edit, défendant le roi avec toute affection, prudence, vigueur et courage. Si Sa Majesté faisait tant que le Concile de Trente fut publié, elle apaiserait toutes ses colères et ôterait les mauvaises satisfactions et se mettrait une autre couronne sur la tête... Et comme le roy, par l'Edit de Nantes, a offensé toute cette Cour et infinis catholiques, sans le vouloir toutefois, et sans mériter qu'on s'en offensât, aussi les contenterait-il tous par la publication dudit Concile, et monstrerait qu'en pourvoyant à tour aux

uns et aux autres, il veut et sait bien fonder en l'Etat le repos et tranquillité. »

Mais sur ces deux points, Henri IV restait intransigeant ; les idées régaliennes le possédaient tout entier; il n'admettait pas la moindre immixtion du pouvoir pontifical dans les affaires de France, même les plus nettement religieuses, quand elles lui paraissaient devoir influer sur sa politique ; le Concile de Trente avait légiféré sur des matières dont le clergé, corps de l'Etat, était en France le docteur et le gardien sans doute, mais soumis au roi : là-dessus la pensée des légistes et des rois de France n'avait pas varié; il y allait de l'intérêt de l'Eglise, du roi et du pays. Dans une longue lettre adressée à d'Ossat, Henri IV donne des détails abondants sur les difficultés insurmontables qui s'opposent, dit-il, à la réception du Concile de Trente. Il en profite pour déclarer l'Edit de Nantes juste et nécessaire; il a engagé sa parole à l'égard de ses sujets parmi les plus dévoués à sa cause, il proteste contre les accusations dont il est l'objet de la part de gens inconsidérés et dangereux pour l'Etat, il est obligé de poursuivre l'exécution de cet édit tant décrié, et l'avenir prouverait que les plus chrétiens, les meilleurs citoyens n'étaient pas ceux qui lui faisaient la guerre.

Une telle mentalité se heurtant à celle des catholiques défiants à l'égard des huguenots, devait amener de nouveaux chocs où le roi croirait devoir prendre position.

Dans la première quinzaine de mai 1599, la nouvelle se répandit qu'un prêche venait d'être établi à Grigny (Seine-et-Oise) pour la petite communauté protestante qui s'y trouvait. Le P. Ange de Joyeuse prêchait alors à Saint-Jacques de la Boucherie (1); il protesta vivement contre une mesure qui, disait-il, favorisait l'hérésie et scandalisait d'autant plus les faibles que le roi, revenu à la vraie foi et attaché à la seule église véritable et apostolique, la couvrait de son autorité suprême. Les édiles de Paris s'emurent et le prévôt de l'hôtel lui fit savoir qu'il eût à parler d'autre façon; le P. Ange reçut fort mal l'avis qu'il jugeait anticanonique et hors de

(1) De cette église il ne reste plus que la tour Saint Jacques.

propos ; le lendemain il accentuait les termes de sa protestation et sans doute devons-nous croire qu'il appuyait ses dires de fortes raisons et communiquait sa pensée à un auditoire conquis par son éloquence, car le lieutenant civil l'autorisa à continuer, en lui demandant de respecter le roi et les lois justes du royaume de France.

Henri IV ne montra pas la même tolérance que son lieutenant civil. Résolu à en finir avec ces rebelles qui mettaient en danger une œuvre jugée nécessaire, mais ne voulant pas susciter une émotion qui aggraverait la difficulté, il préféra s'adresser à François de Joyeuse. Le protecteur de ses intérêts à Rome aurait, pensait-il, assez d'influence pour fermer la bouche à l'ardent orateur qui, sous la bure du capucin, cachait mal, à son avis, la cuirasse et l'épée de l'ancien chef des ligueurs.

« Mon cousin, j'écris au sieur de Sillery qu'il vous parle d'un fait qui touche votre frère comme le sien, qui me donne peine, craignant qu'ils facent chose qui me contraigne de permettre qu'il leur soit fait autre traitement que celuy que je désire qu'ils reçoivent, comme je prévois qu'il leur adviendra sans doute, s'ils demeurent par deçà plus longuement, car ils sont suscités à faire ce qu'ils font par des personnages qui abusent de leur piété et de leur simplicité. Mais l'exemple trop récent que j'ai toujours devant les yeux des maux que ce royaume a reçus de l'impunité de semblables mouvements, m'oblige à les étouffer à leur naissance, comme je suis bien résolu de faire, premièrement par la douceur, tant qu'il me sera possible, comme celle qui m'est plus agréable et plus familière que toute autre, et après, celle-ci me défaillant, par celle de la justice. En quoi je vous prie de m'assister, de façon que nous évitions le mal qui en peut advenir, par le moyen que vous proposera ledit sieur de Sillery, et vous ferez chose qui ne sera pas moins utile à votre dit frère, qu'elle m'apportera de contentement et à tous ceux qui vous appartiennent, aucuns desquels m'ont promis de vous en écrire et prier d'y mettre la main vivement.

« Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Ecrit à Fontainebleau, le XIVe jour de mai 1599.

« HENRY ».

On le voit, dans cette lutte contre l'Edit de Nantes, les PP. Ange de Joyeuse et Jean-Baptiste Bruslart agissaient en complet accord. Est-ce pour les excuser ou pour ménager les susceptibilités fraternelles du cardinal que le roi rejette la responsabilité de « semblables mouvements » sur des personnages jouant de leur piété et simplicité ? ou plutôt ses renseignements étaient-ils erronés ? Certes, il ne pouvait se résoudre à voir dans son édit, la nocivité dénoncée par les deux prédicateurs que la crainte de représailles royales ou de vengeance protestante ne réussissaient pas à arrêter. Henri IV avait épousé les haines du Parlement contre les jésuites, il tenait la main, on le sait par maint exemple, à l'exécution de l'arrêt signé de lui et qui en fait les mettait hors la loi La même mesure ne serait-elle pas appliquée aux capucins si leurs prédicateurs et controversistes les plus en vue s'obstinaient à contrecarrer les ordres du roi ? Les protestants ne s'estimaient pas en possession assurée des avantages que leur conférait l'édit, devant des adversaires dont la parole énergique et sincère, appuyée sur une science doctrinale incontestable, rappelait que la France était dans le trouble et la division depuis que l'hérésie de Calvin s'y était répandue. Les capucins connaissaient les sentiments des huguenots à leur égard. Un fait encore peu lointain avait illustré cette haine glorieuse à tout prendre pour les fils de saint François d'Assise : un cavalier huguenot avait tué aux portes d'Orléans le P. Pierre Bosson qu'il avait pris pour le P. Pierre Deschamps, initiateur de l'Ordre des Capucins en France et dont l'éloquence était redoutée des disciples de Calvin.

Les PP. Ange et Jean-Baptiste Bruslart n'étaient pas hommes à se laisser arrêter par ces considérations. D'ailleurs Henri IV voyait leurs discours et controverses à travers le prisme de ses idées politiques. Une communication envoyée

le 12 août par le nonce Selingardi au cardinal Aldobrandini, nous renseigne exactement sur les prétendues violences de langage et les excitations à la révolte reprochées aux deux prédicateurs capucins.

« Les jésuites, grand soutien de la religion, ont été chassés; il reste une lumière et de l'énergie pour la défense du Saint-Siège et de la religion catholique : ce sont les prédicateurs capucins qui, dans leurs sermons et homélies dressent tant qu'ils le peuvent la vérité catholique... On a dit à sa Sainteté que les capucins excitaient le peuple à la révolte : je ne le crois pas de leur part, car je me suis trouvé trois ou quatre fois aux prédications du Père de Joyeuse et non seulement il n'a pas eu de paroles séditieuses, mais même je l'ai toujours entendu conclure son sermon en recommandant au peuple de prier pour le roi et ses ministres; il exhortait les auditeurs à supplier Dieu de leur donner l'esprit de vérité et de force pour qu'ils ramènent le royaume à son antique splendeur. C'est bien vrai qu'en toute occasion que lui offre l'Evangile, il ne manque pas de marquer sa haine de l'hérésie, mais il en donne les raisons, il montre les erreurs et les sophismes des hérétiques. Cela leur déplaît beaucoup, mais n'a rien de séditieux; les protestants veulent l'obliger à se taire et à le lasser de prêcher en France. »

Mais le roi, emporté par son désir d'étouffer toute discussion autour de l'Edit de Nantes, ne distinguait pas entre l'obéissance respectueuse dûe aux lois du royaume et la lutte jugée nécessaire par les capucins contre le protestantisme. Il n'était pas inaccessible aux discussions d'idées en matière religieuse, bien des faits le prouvent, mais obsédé par la crainte du retour des luttes civiles qu'il avait eu tant de peine à terminer, il se cramponnait à l'exécution d'un édit dont il savait les défauts, mais qu'il estimait nécessaire à l'établissement d'une paix définitive. Aussi n'est-on pas étonné de le voir insister auprès de François de Joyeuse.

« Mon cousin, lui écrivait-il le 28 mai, votre frère continue à suivre les conseils de ceux qui ont trop de malice pour lui, lesquels abusent de sa bonté et piété; et comme ils savent que je l'aime et respecte, ils estiment que j'endurerai qu'il

fasse ce que je ne permettrais aux autres : de sorte qu'ils le poussent à dire et faire des choses qui scandalisent plutôt qu'elles n'édifient gens de bien qui les entendent et voient. Mon cousin, il faut donner ordre pour éviter qu'il n'en arrive pis à mon service et à votre frère, car s'il continuait contre mon désir et ma volonté à se conduire à l'appétit de ces esprits factieux, comme je serais contraint d'y remédier pour le bien de mon Etat et pour la conservation de mon autorité, la peine et le scandale en tomberaient sur sa personne et peut-être sur tout l'Ordre, chose que je désire éviter tant qu'il me sera possible, et vous assure que je ne pense point que nous le puissions mieux faire qu'en retirant votre dit frère, pour quelque temps hors de mon royaume, et pour le moins de ma ville de Paris, où sa plus longue demeure, accompagnée de sa procédure, donne bien autant de peine et fâcherie à ceux qui lui touchent et l'aiment, qu'elles apportent d'audace à ceux qui mésusent de sa facilité. Pourtant, je vous prie m'aider à y pourvoir par le moyen susdit. J'écris derechef au sieur de Sillery, duquel le frère fait encore pis que le vôtre, de conférer avec vous, afin d'y apporter ensemble ce qui est en vous, comme je vous prie de faire. Au demeurant, ledit sieur de Sillery vous fera si bonne part des occasions pour lesquelles j'ai advisé d'envoyer ce courrier par delà, que je ne vous en ferai redite par la présente, et m'en remettrai à ce qu'il vous en dira, pour vous prier de l'assister en icelles de votre bon conseil et de tout le crédit que vous avez envers notre Saint Père et le Sacré Collège, afin que le tout soit pris en bonne part et que j'en reçoive le bien et contentement qui m'est nécessaire et auquel j'aspire, autant je vous assure pour le salut et repos public de mon royaume que pour mon particulier contentement, et comme je me promets ce devoir et ce service là, mon cousin, je ne vous en ferai plus expresse recommandation et prierai Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Ecrit à Paris, le XXVIII^e^ jour de mai 1599.

« HENRY ».

La menace n'était pas déguisée : pour fermer la bouche au P. Ange et à son compagnon de luttes apostoliques, le P.

Jean-Baptiste Bruslart, le roi ne trouvait rien de mieux que de les faire reconduire à la frontière, tout au moins les éloigner de la capitale. Le secrétaire d'Etat, Nicolas Bruslart de Sillery, était parti depuis quelque temps à Rome, où il négociait, d'accord avec François de Joyeuse, la mise en marche du procès engagé par Henri IV pour faire déclarer nul son mariage avec Marguerite de Valois. Les deux diplomates allant droit au but, demandèrent au cardinal protecteur de l'Ordre des Capucins d'interposer son autorité, pour obtenir du Père Général, Jérôme de Sorbo, la mesure indiquée par le roi. Il était difficile aux supérieurs de ne pas entrer dans cette voie; la haute prudence commande parfois des actes durs, injustes même, du moins en apparence, mais nécessités par les circonstances : il semble bien qu'on ait usé ici de la théorie du moindre mal. On croyait avoir besoin de la bienveillance royale et il convenait de ne pas irriter un prince qui pouvait, comme pour les jésuites, céder à un mouvement de défiance et de colère : le Parlement de Paris, Achille de Harlay en tête, dont les idées ultra-gallicanes étaient bien connues, se ferait une joie de servir la cause des ennemis des capucins; cet ordre qui devait acquérir en France une si grande influence, n'y était encore qu'à ses débuts; vingt cinq années à peine le séparaient du jour où le cardinal Charles de Lorraine installait la première et toute petite communauté au faubourg Saint-Antoine, dans une modeste maison de la rue de Picpus. Fallait-il passer outre à la volonté royale, exciper de la liberté de la chaire et de l'obligation de défendre le catholicisme contre l'hérésie protestante ? Tel était sans doute le sentiment des deux prédicateurs incriminés, mais les supérieurs jugèrent d'autre façon. Il leur parut que la vérité religieuse ne souffrirait pas d'un temps d'arrêt dans la prédication contre l'Edit de Nantes, et satisfaction fut donnée au roi.

Le P. Jérôme fit expédier deux obédiences invitant les R. P. Ange et Jean-Baptiste à se rendre en Italie pour un certain temps. Le nonce Silingardi note le fait dans la lettre citée plus haut. « Un nouveau malheur est tombé sur la tête des pères Capucins, car leur obédience est arrivée au gré du

roi, mais ils ne partiront pas sans une grande tristesse de toute cette cité et je suis bien ennuyé que le P. Général ait écrit que leur départ soit dans la volonté du Saint-Père, car je m'aperçois que les hérétiques, leurs chefs surtout, s'en réjouissent et que les catholiques en sont fort troublés. »

Ces remarques du nonce eurent elles quelque influence sur les premiers supérieurs de l'Ordre, ou plutôt Henri IV se déclara-t-il satisfait d'une exécution partielle de ses volontés ? Toujours est-il que le P. Jean-Baptiste Bruslart partit seul pour l'Italie : le P. Raphaël, provincial de Paris était revenu de Rome où il avait participé aux séances du chapitre général : la charge de commissaire général occupée pendant son absence par le P. Jean-Baptiste avait pris fin, les élections avaient eu lieu le 7 septembre au couvent de la rue Saint-Honoré et le rude adversaire des Protestants avait été remplacé dans son autre charge de définiteur par le P. Laurent; du point de vue canonique, son éloignement n'offrait plus les mêmes difficultés. Sans doute aussi, un conseil de modération, de prudence fut-il donné au P. Ange ; il n'eut pas à exécuter son obédience et resta à Paris.

De Rome, François de Joyeuse jugea la conduite de son frère par le travers des lettres du roi et de ses propres habitudes diplomatiques ; il traitait en Cour de Rome des affaires épineuses et avait besoin de tous ses moyens comme de toute la confiance d'Henri IV pour réussir et rentrer au plus tôt en France afin d'aviser à une meilleure gestion de ses biens. Aussi Arnaud d'Ossat analyse-t-il à merveille les sentiments du Cardinal dans une lettre adressée à Villeroy le 15 juin.

« Monsieur le Cardinal de Joyeuse, de son propre mouvement après avoir lu les lettres que le roi lui a écrites s'est offert de s'arrêter ici..... Et quand bien sa Majesté lui aurait accordé un congé de s'en aller en France, je vous assure que non seulement il voudra, mais aussi qu'il pourra grandement y servir le roi et le public, attendu la qualité de l'affaire et la nature du Pape et les choses qui se sont passées en ces derniers troubles ; le Pape le croira plus en ceci qu'il ne fera à Monsieur l'ambassadeur ni à moi-même..... Je

puis vous assurer que je n'ai oncques vu Monsieur le Cardinal plus affligé ni plus indigné que de ce que l'on abuse, par delà, de la piété et facilité de son frère, contre l'intention de sa Majesté et qu'il a apporté une promptitude et une ardeur merveilleuse pour obtenir incontinent l'obédience pour son frère, qu'il vous envoie par courrier exprès. »

Le P. Ange continua sans encombre et sans autre incident le cours de ses prédications ; mais avant de décrire ce que fut en lui l'orateur sacré, il peut paraître intéressant de raconter comment se termina l'affaire Marthe Brossier première origine des difficultés auxquelles il se trouva mêlé. Et ces quelques lignes achèveront de peindre un côté peu connu du seizième siècle finissant.

Aucune époque n'a donné autant matière à discourir aux démonologues que ce siècle, un des plus troublés qui fût, parce qu'aucune ne fut plus fertile en diableries de toutes sortes, vraies ou prétendues. Sortilèges et maléfices, incantations, sabbats, messes noires, toute la gamme quasi indéfinie des pratiques de la magie infernale, les superstitions les plus folles et les plus infâmes connues et pratiquées au moyen-âge, mais beaucoup moins qu'on ne le croit généralement, eurent au seizième siècle une vogue inouïe. Le regretté Victor du Bled a redit dans des pages aussi pittoresques que fortement documentées les erreurs judiciaires et les crimes qu'engendrèrent ces croyances et habitudes malfaisantes. Il n'est que juste de désigner dans Luther un des premiers responsables de cet affreux état de choses, car ses théories sur les démons, leur pouvoir, la conduite à tenir à leur égard, ses rapports avec eux, souvent affirmés, racontés par lui, développèrent dans les populations le goût du diabolique. Il n'est plus aujourd'hui un historien qui songe à le nier.

Les cas de possession furent-ils aussi nombreux que quelques écrivains et surtout l'opinion l'affirmaient ? Evidemment non. La crédulité joua ici un rôle considérable. Catholiques et protestants donnèrent dans ce travers entretenu par l'ignorance de certaines conditions pathologiques mieux connues aujourd'hui. Dans le cas de Marthe Brossier, la dif-

ficulté est réelle, car on se trouve en face de décisions contradictoires et de faits extraordinaires. On peut à la rigueur ne pas s'émouvoir de ses réponses en grec et en anglais, encore que ce détail soit étrange, car si l'on connait chez des ignorants des cas de mémoire extraordinaire portant sur des textes simplement entendus une seule fois, on s'explique moins des réponses à des questions embarrassantes en deux langues inconnues de Marthe Brossier. Le problème s'obscurcit encore plus avec le fait de lévitation rapporté plus haut. Et comme l'on n'aperçoit aucune raison d'infirmer le témoignage de ceux qui virent Marthe Brossier « échapper à six hommes robustes et malgré eux s'élever sans aide ni appui à quatre pieds au-dessus de leurs têtes », on ne se croit pas obligé d'admettre sans hésiter la conclusion qui fut donnée à cette affaire.

Le médecin Marescot s'était fait remarquer par la sévérité de son diagnostic ; Henri IV le jugea plus apte à trancher ce cas irritant pour la paix publique, et le 31 mai il lui écrivait :

« Monsieur Marescot. Pour ce qu'il y en a quelques-uns qui, par malice ou autrement, font courir un bruit fort préjudiciable à la religion catholique : qu'une nommée Marthe Brossier, de Romorantin, est démoniaque et ayant été averti que vous l'avez vue et visitée, avec d'autres médecins de l'Université de ma ville de Paris, je vous ai bien voulu faire ce mot de ma main pour vous prier et commander comme chose que j'affectionne, pour ce qu'elle importe à mon service, de faire un discours à vrai de ce que vous y aurez reconnu, lequel vous ferez imprimer afin que par ce moyen la vérité de ce fait là soit reconnue d'un chacun, mesmement par les gens de bien, et l'imposture si aucune y en a, avérée. Vous ferez en cela chose qui me sera fort agréable. Celle-ci n'étant à autrefin, Dieu vous ait, Monsieur Marescot, en sa garde,

« Ce dernier de mai 1599, à Fontainebleau.

« Henry ».

Marescot s'empressa de déférer à l'ordre du roi. Pendant quatre semaines il maintint Marthe Brossier en observation, eut tout le loisir d'examiner ses paroles et gestes avec ses collègues Rivière, Laurens et Laffitte et remit son rapport au

lieutenant criminel Lugoli qui en avisa le Parlement. Marescot déclarait n'avoir vu en Marthe Brossier aucun signe de possession. « Son estat est naturel et a faict tout cela pour attirer grandes aumônes. » Le Parlement rendit un arrêt en conséquence : la prétendue démoniaque sera conduite à Romorantin sous garde spéciale, en compagnie de son père Jacques Brossier et de ses sœurs Sylvine et Marie. Le père est déclaré responsable et devra tous les quinze jours présenter sa fille au juge, auquel « il est ordonné d'y tenir la main et de ne point permettre qu'elle sorte du pays. »

L'arrêt du Parlement tranchait la question au point de vue civil et atteignait le but principal voulu par Henri IV : faire le silence autour de cette aventure et supprimer une cause d'agitation populaire ; mais comme il a été indiqué plus haut, le fait en lui-même reste obscur et au point de vue scientifique et religieux on pourra toujours discuter sans arriver à une solution certaine.

Le P. Ange de Joyeuse s'est plus d'une fois expliqué sur cette question et comme ses confrères, il a maintenu le droit de l'église à s'occuper de ces problèmes : le surnaturel diabolique et divin est de son ressort qu'aucune autorité laïque ne peut supprimer ou même limiter. Malheureusement pour eux, les Capucins se heurtaient ici comme à propos de l'Edit de Nantes à des adversaires déclarés et à la volonté du roi de maintenir la paix et la tranquillité du royaume coûte que coûte. Certes les deux questions n'avaient pas la même importance, mais en fait survenues en même temps elles évoluaient ensemble et par le fait des mêmes personnages ; les Capucins, puissants orateurs, apôtres aussi savants que zélés, avaient affaire à la force politique : comme les Jésuites leurs amis et émules ils devaient être vaincus.

CHAPITRE XIV

LE PRÉDICATEUR. — DOCTRINE ASCÉTIQUE

« Il se trouve encore quelques-unes de ses exhortations escrites de sa main où se voyent de si beaux traicts, de si relevées conceptions et des charactères si violents d'un zèle séraphique que les esprits les plus judicieux ne peuvent lire ses paroles sans une grande impression de vertu. Que ne faisaient-elles pas, animées de son esprit quand elles sortaient de sa bouche ? C'estaient des flesches aigues qui guérissaient en navrant, navraient en guérissant, tuant au monde, ressuscitant en Jésus-Christ ceux qui les escoutans leur donnaient entrée dans leur âme. »

Jacques Brousse commence ainsi son étude sur « la doctrine et la façon de prescher » du P. Ange. Il ne parle pas autrement que les contemporains. « Publiquement, avec une grande liberté de langage, il poursuivait les hérésies, les appelant étables d'iniquité, les désignant comme les pires prostituées de ce monde, et cependant à ses sermons d'homme éminent, il y avait grand concours de peuple, les hérétiques eux-mêmes y venaient nombreux. Car il parlait toujours avec un zèle très ardent, sa voix très agréable rendait aux oreilles de ses auditeurs un son argentin et quand il le fallait, il discutait, tel un théologien consommé contre les hérésies, et l'esprit de Dieu semblait souffler par sa bouche. » C'est Papire Masson qui parle et tout enthousiaste qu'il soit, son langage exprime la vérité.

Le P. Ange fut orateur dans toute l'acception du mot. Il avait l'attitude qui attire l'attention et impose le respect ; sa voix prenante et son geste expressif étaient bien les auxiliaires dociles d'une parole nourrie de la plus forte et plus sûre doctrine, assez simple cependant pour être comprise de tous. Et Jacques Brousse cite des passages de sermons qui illustrent les éloges dont il couvre son héros. « Expliquant un jour ces paroles de sainct Paul : *Expoliantes vos veterem hominem*, il disait :

« Que faisons-nous, que nous ne dépouillons de nos vestements si nous voulons estre vestus d'habits royaux? Si un roi faisait ce party à un pauvre : Despouillez-vous de vos chétifs habits et vous vestez des miens, celui-là ne serait-il pas fol qui ne voudrait laisser ses vestements pour en avoir d'autres si nobles ? or est-il que nous sommes vestus du vieil homme, et vous voyez que Dieu nous veut vestir de soy-mesme ; il nous veut faire rois, plus que rois, il nous veut faire Dieux. Il nous veut vestir de sa divine volonté ; si nous y contrevenons, misérables que nous sommes, si à l'article de la mort, Dieu nous trouve vestus d'autres vestements que lui, malheur à nous ! » N'est-ce pas une belle paraphrase de la doctrine de l'union avec Dieu. Simples créatures nous ne serions jamais de nous-mêmes que néant ; mais il a plu au Très-Haut de nous élever jusqu'à lui. Et d'abord par les lumières surnaturelles, par la science divine qu'il déverse en nos âmes. Dieu est le grand ennemi de l'ignorance ; dans ses méditations le P. Anges s'est pénétré de cette vérité et, dit Jacques Brousse, « entre toutes les choses qu'il haïssait le plus, il semble que l'ignorance fût une des principales. Le voici commentant le célèbre texte d'Isaïe : Mon peuple est mené prisonnier, parce qu'il n'a point eu de science :

« Grande chose ! il ne dit pas que c'est pour avoir dérobé, il ne dit pas que c'est pour avoir adultéré, idolâtré, mais il s'en va à la première source de tout mal qui n'est autre que l'ignorance : *quia non habuit scientiam*. Terrible sentence ! mais la raison mesme le montre : car l'homme est un animal raisonnable, capable de raison et de discours, différent en cela des bestes qui privées de raison sont guidées seulement

de l'instinct naturel : c'est pourquoi ce qu'elles font, elles le font par nécessité et par inclination naturelle. Mais l'homme estant raisonnable, l'instinct ne luy suffit pas, il luy faut la raison et le discours pour le conduire ; c'est pourquoi il va discourant des principes aux conclusions et dit que tout bien se doit faire, cela est bien, il se doit donc faire ; tout mal se doit fuir, cela est mal, il faut donc le fuir. La volonté, vous le savez, est une puissance qui d'elle mesme est aveugle, qui ne connaist que ce que l'entendement lui faict voir : elle ne peut aimer le bien ni haïr le mal si elle ne le connaist ; elle ne peut opérer cecy ni éviter cela si elle ne l'ayme ou le hait ; d'où vient donc que si elle est obligée à opérer le bien, elle ne peut l'opérer si elle ne l'ayme, elle ne peut l'aymer que si elle le connaît. Et elle ne peut le connaistre sans la science. Aussi du commencement à la fin, la science est nécessaire pour opérer le bien et fuir le mal. Et d'autant que notre fin est surnaturelle, il ne suffit au chrétien une science ou connaissance naturelle telle que l'eurent les philosophes, mais il est requis une plus haute connaissance qui est celle de la foi et des saintes Écritures ».

On sent l'armature scolastique, un peu lourde, mais si solide, si franche d'aspect. *Loquitur ad probandum.* Le P. Ange parle non pour un vain plaisir, le sien ou celui de son auditoire, il parle pour convaincre. Le voici expliquant à ses religieux, dans un discours de visite canonique, les degrés de science correspondant aux diverses vocations.

« Un homme se peut considérer en quatre estats. Au premier comme homme dans la seule nature. Au second comme chrétien. Au troisième comme religieux. Au quatrième, comme tel religieux : clerc, laïc, simple prêtre, prédicateur. L'homme a besoin de science en chacun de ces estats, mais diversement : car au premier, il suffit que je sache ce que la raison me dicte : le bien et le mal pour réprouver l'un et élire l'autre. Au second degré comme chrétien, il doit savoir la loi de Dieu, ses commandements et ceux de l'Église, les articles de la foi et les autres choses ordinaires de la doctrine chrétienne. Au troisième degré comme religieux, il doit savoir toutes les choses susdites,

mais d'abondant il doit aussi savoir les obligations et préceptes de la règle et les choses qui appartiennent à la vraie vie spirituelle, soit oraisons ou dévotions, etc... Au quatrième degré, comme religieux, il doit savoir les choses qui appartiennent à son office : s'il est frère laïc, la doctrine chrétienne, les préceptes de la règle, les choses spirituelles, les choses de frère laïc. S'il est clerc, il doit savoir tout cela et, en plus, dire son office. S'il est prêtre, il doit savoir les cas de conscience, entendre les Sommistes, la matière des Sacrements. S'il est prédicateur, il doit entendre et savoir déclarer la Sainte Écriture, la Théologie. Ainsi chacun restant en sa place doit remplir sa mission par sa science propre ».

Il n'eût pas été vrai Frère-Mineur s'il n'avait eu de la pauvreté évangélique une haute idée. Et ce Capucin qui avait « abandonné tant de nobles, grandes et plaisantes choses d'ici-bas pour suivre Jésus pauvre et souffrant » savait parler de la pauvreté et des richesses avec autant de compétence que de zèle.

« Mes bien aimés frères, si nous montions en ceste tour de la très haute pauvreté, le monde et ses mondanités que quelquefois nous estimons tant nous sembleraient un point. Qu'est-ce que les cités, qu'est-ce que les villes, les provinces, les royaumes ? une tanière, un trou de fourmis. Et ceux qui ambitieusement désirent ces pauvres grandeurs : autant d'enfants qui courrent après des choses de néant. Alors, mus non d'envie, mais de compassion, nous leur dirions : *O parvuli usque quo diligitis infantiam ?* Enfants, jusques à quand aimerez-vous l'enfance ? Si vous étiez élevés à ceste hauteur de la sainte pauvreté, comme vous seriez assurés, constants et immobiles en toutes les adversités ! Comme vous seriez indifférents à ce qui pourrait vous arriver, quoique ce puisse estre : maladie, persécutions, tribulations, voire la mort même. Si vous étiez élevés à cette hauteur, comme vous seriez redoutables aux démons, bien-aimés des anges, agréables à Dieu ! Elevez vos regards, devant le ciel et votre âme, dédaignez la terre, et à la façon d'aigles nobles, fixez vos yeux par amour divin aux roues du Soleil Dieu

éternel. La pauvreté nous fait héritiers et rois du royaume des cieux : aspirez à ce royaume, prisez cet héritage, soyez riches et élevés en vertus. Et d'abord riches d'humilité qui est la sœur la plus chérie de la pauvreté; riche de tempérance, de force, de prudence, de justice ; le vrai pauvre est tempérant, car il se contente de peu ; il est fort car il ne craint personne, n'ayant à craindre de rien perdre, il est prudent, car il méprise la terre et conquiert le Ciel, il est juste car il n'envie aucun bien qui ne lui appartienne pas, il rend à chacun ce qui lui est dû, l'honneur à Dieu, l'exemple au prochain, le mépris à soi-même. Il est riche de foi, d'espérance et de charité, sa foi est vive, ferme est son espérance ; il a une ardente charité envers Dieu et le prochain, pour ce qu'il a repoussé la convoitise, le *meum* et le *tuum* qui sont le venin de la charité. Riche d'oraison et contemplation, car la pauvreté lui ôte les empêchements et nuages de la richesse. O pauvreté, très parfaite et très riche, qui nous fait héritiers du Ciel ! noblesse qui nous fait rois, hauteur sublime qui nous élève au-dessus de toutes les choses créées ! C'est la portion, l'héritage de la terre des vivants. Portion bien petite en apparence, mais grande en effet, petite qui n'a rien, semble-t-il, mais grande qui possède tout : *tanquam nihil habentes et omnia possidentes* ».

Parmi les richesses que Dieu nous a départies pour sa gloire et notre bonheur, le P. Ange désignait le travail comme l'une des premières, des plus profitables. Il met en œuvre nos qualités, nos aptitudes, et par lui nos talents sont productifs. Son tempérament fait d'ardeur et d'activité sans cesse en éveil le faisait parler d'abondance sur ce sujet « qui importe, disait-il, à tous, même et surtout aux riches des biens matériels et spirituels ».

« Prenez peine, soyez soigneux. *Satagite*, dit saint Pierre, *ut per bona opera vestra certam faciatis vocationem et electionem vestram. Satagite ;* car : *agite*, ce n'est pas assez, non pas : faites, mais faites assez, autant que pouvez travaillez, prenez peine, continuez votre chemin aux bonnes œuvres, ce n'est pas assez d'avoir commencé, persévérez. Ne perdez jamais votre temps : mais lisez toujours ou écrivez, ou

méditez, priez, louez Dieu, faites les deux vies active et contemplative en une ».

Il se souvenait d'avoir été grand seigneur, maréchal de France, gouverneur de province, le passé revenait devant ses yeux avec le flot des hommages, richesses et joies dont il avait été comblé, mais la tristesse alors l'envahissait, cette tristesse selon Dieu qui n'est que le regret d'avoir suivi le chemin de l'orgueil et de n'être pas entré assez tôt dans la voie royale de la Croix, aussi « estait-il tellement ennemy de l'amour-propre qu'il disait qu'aux actions où il se trouvait, bien qu'excellentes de leur nature et méritoires d'une couronne d'immortalité, Dieu, à cause de l'amour-propre, n'y coopérait jamais avec affection, au contraire, il retirait finalement l'abondance de ses bénédictions, si bien qu'après beaucoup d'années où il pensait avoir beaucoup profité, il se trouverait insensiblement un arbre sans feuilles, sans fleurs, sans fruits, une plante stérile et infeconde, indigne d'être estimé homme ».

On verra comment il savait lutter contre le démon de l'amour-propre et de l'orgueil, le plus universel, le plus tenace de nos défauts, celui qui s'oppose le plus à Dieu. Il voulait attacher ses auditeurs, comme il s'y attachait lui-même à cette pensée que tont bien qui est en nous n'est pas à nous, mais vient de Dieu et doit lui être rapporté.

« Il est très vray que l'homme par toutes sortes de lois et naturelles et divines n'est pas à soi, ni de soi-même, mais de Dieu : son serviteur, son champ, sa possession, c'est pourquoi, comme tel il doit se soumettre en toutes choses, grandes et petites, à sa sainte volonté et selon icelle régir et gouverner tout soi-même, toute sa vie, toutes ses actions, de façon qu'il ne puisse remuer même un pied ou un doigt, sans sa volonté : de telle sorte que, comme le cheval, tout ce qu'il est est de l'homme, ainsi tout ce qu'est l'homme est de Dieu ; dont il s'ensuit que comme le cheval est estimé estre bon qui ne fait rien de son propre mouvement, mais se remue ainsi qu'il est poussé et éguillonné de son maître qui est dessus et le gouverne, ainsi l'homme fait lors l'office de l'homme quand sa volonté et toutes ses œuvres servent à

Dieu seul et lui sont dressées ; au contraire, quand ayant oublié Dieu, servant à soi-mesme, référant ses œuvres à soi et à sa propre volonté, il manque à son devoir, pour lors il devient comme un cheval récalcitrant à son maître : *vir vanus in superbiam erigitur et tanquam pullum onagri se liberum natum putat :* C est un homme vain qui ne considère pas son origine et sa fin, pour laquelle il a été créé par Dieu, s'élève en une folle superbe et croit être né libre comme un asnon sauvage, et par ainsi veut vivre en sa manière et sa volonté, faire ce qui lui plaît et élire l'état de vie qui lui vient en fantaisie, se gouverner en cet état selon son caprice, sans reconnaître en chose quelconque le gouvernement de Dieu son maître. Mais il se trompera, car comme dit saint Grégoire sur ce passage, il est nécessaire que l'homme en tous ses mouvements soit lié sous la disposition de Dieu, comme son serviteur sans qu'il y ait ou puisse avoir aucune juridiction ou action en soi-même. »

Cette dépendance, dans laquelle l'homme doit aimer, agir et vivre, a pour effet immédiat d'abaisser l'orgueil, l'égoïsme et l'amour-propre ; on sait qu'on ne s'appartient pas et qu'en tous ses actes moraux on doit obéir au législateur suprême, fin de tout notre être. L'humilité, base des autres vertus, sortira de cette volontaire dépendance comme l'eau pure d'une source première, et c'est bien le commencement de la perfection. Mais quelle dure leçon à notre nature si fière d'elle-même, si férue d'indépendance, et comme il est difficile de l'admettre, plus difficile de la mettre en pratique ! Aussi le P. Ange nous en démontre la nécessité :

« Cette dépendance est pour plusieurs raisons : la première pour l'excellence de la nature divine, parce que d'autant une chose est plus digne que l'autre, autant lui est-elle supérieure et celle-là inférieure à celle-ci. La deuxième pour la création, car la raison veut que qui fait une chose en soit maître absolu et en puisse disposer et faire ce qu'il lui plaît. La troisième est la fin dernière, car quand une chose est faite pour une autre, elle doit être naturellement sujette à celle-là, l'homme est fait pour Dieu, donc il doit lui être sujet. La quatrième est le commandement et précepte, pour ce que

Dieu veut de nous cette servitude non seulement de crainte mais d'amour. La cinquième c'est la rédemption, le rachat, pour ce que c'est l'ordinaire que qui achète une chose ayant payé le prix pour elle, il en est le maître et patron. Notre Seigneur nous a rachetés par son sang, il a donc sur nous droit de commandement. La sixième est la récompense qui est infinie par le moyen de laquelle on mérite de posséder Dieu. »

Jacques Brousse nous déclare que le P. Ange avait lu attentivement, avec méditation, les grands écrivains de la vie spirituelle ; nous l'en croyons sans difficulté, car ses discours sont nourris de leur doctrine. Il a d'ailleurs une façon de se mettre en scène, originale et qui n'a rien de déplaisant.

Toute notre vie doit être pour Dieu, cela vient d'être dit avec abondance d'arguments, mais la matière n'est pas épuisée et voici encore une raison puissante pour diriger vers Dieu notre être, notre action.

« Pour raison de contrat juré, par lequel nous sommes pleinement dédiés à lui au saint baptême, quand nous promismes de renoncer à Satan et à ses pompes. L'homme étant donc serviteur de Dieu pour tant de raisons, que doit-il faire que dire avec David : Seigneur, me voilà changé, obéissant en toutes choses. Ainsi moi (ainsi parlait-il de lui-même) je me résigne du tout en toi, en tout et partout à toi qui es mon Dieu et pas une chose, ni en pas un temps, ni lieu ni personne, ne veux avoir aucune propre élection en volonté, je veux en tout et par dessus tout dépendre de toi qui tiens ma dextre; conduis-moi à ta volonté et me gouvernes, car je te suivrai toujours comme très obéissant. »

Se plonger ainsi en Dieu, ne vivre que pour lui et par lui, ce n'est pas oublier les choses de la terre, moins encore les êtres qui doivent nous être chers. Le P. Ange était franciscain et il savait que la charité : amour de Dieu, amour du prochain, doit être la vertu dominante du chrétien, plus encore du religieux ; il la considérait bien comme une des caractéristiques de l'Ordre qui entre tant d'autres l'avait attiré et le possédait désormais sans retour.

« Il avait, dit Brousse, une naturelle douceur qui attirait les

pécheurs avec tant de violence à lui découvrir leurs ulcères les plus cachés qu'en un jour il en guérissait plus de telles plaies, par particulières remontrances et exhortations que ne font souvente fois plusieurs en beaucoup d'années. Aussi le disait-il : « Au fruit on connaît l'arbre, ainsi se connait la vraie charité aux œuvres et aux effets, non en la parole ni en l'apparence extérieure. Où quelles sont ses marques et ses effets ? Il y en a plusieurs, mais deux principalement : le premier si nous nous gardons d'offenser, ni faire aucun mal à notre prochain, le deuxième, si nous nous efforçons de lui faire toutes les sortes de biens que nous pouvons. Saint Paul a dit du premier : Charitas molum non operatur, et du deuxième : *Charitas benigna* est. C'est pourquoi, quant au premier, nous sommes obligés à ne point porter de haine à notre prochain, et ne point mal juger de lui, à ne point murmurer ni détracter de sa renommée, à ne point l'injurier, calomnier, ni faire aucun dommage. Quant au second, nous sommes obligés à l'aimer, à bien juger de lui, à lui subvenir en ses nécessités, à le visiter et servir s'il est malade ; à lui pardonner s'il nous a offensé, à le corriger avec charité s'il a commis quelque péché. Voilà les signes, les effets et les œuvres d'une vraie charité fraternelle. »

Ce haut et noble sujet était pour lui source inépuisable de discours ; il y revenait fréquemment et trouvait à le développer sa meilleure joie d'apôtre comme ses plus beaux accents d'orateur. Aussi je ne résiste pas au désir de transcrire une partie de sermon où on le trouvera tout entier : zélé, clair, logique, ému. Pour longue, la citation ne sera donc pas dénuée d'intérêt.

« Quelle chose plus douce se peut-il trouver que cette charité fraternelle ? Laquelle si elle était au monde, ce ne serait plus un monde, mais un paradis. La terre ne serait plus terre, mais ciel, nous ne serions plus hommes mais anges : nous serions séraphins. Imaginez, je vous prie, une ville en laquelle s'observe parfaitement la loi d'amour et de charité, où les enfants obéissent en tout à leur père et les pères ont grand souci de leurs enfants, où les maris et les femmes se gardent une foi inviolable, où les frères vivent en paix, où

les princes et les supérieurs commandent toujours avec bonté et les sujets obéissent avec humilité, où ne se trouve personne qui ait un autre en haine, mais où tous s'aiment comme soi-mesme.

« Lorsqu'un serait malade, tous courrent pour le servir, lorsqu'il est pauvre, tous surviennent et le secourent en sa nécessité, lorsqu'il est triste, tous le consolent, où l'on entend jamais une parole de courroux, de détraction ou de médisance, où ne se trouve aucun larron, ni détracteur, où ne règnent ni desdains, inimitiés, contentions, ni discordes, mais souveraine paix et concorde. Que diriez-vous d'une semblable ville, si par hasard elle se trouvait au monde ? Ne l'estimeriez-vous pas très heureuse ? Ne l'appelleriez-vous pas un paradis en terre ? Chacun ne s'efforcerait-il pas d'y aller demeurer ?

« Or, tel était la réunion des chrétiens de la primitive Église lorsque les biens étaient mis en commun, lorsqu'ils vendaient leurs possessions et portaient l'argent aux pieds des apôtres, et d'autant que par la fragilité humaine, cette sainte cité d'amour et de paix manqua au corps de l'Église, se firent les ordres religieux pour maintenir et conserver l'image que nous avons ci-dessus, où tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et s'aimaient cordialement.

« Aussi considérons bien notre obligation et prenons garde pourquoi nous nous appelons tous frères : c'est que nous avons tous un même père et frère, Jésus-Christ, nous avons tous une même mère, l'Église. La charité nous lie d'un lien indissoluble; la charité ôtée, tout ce qui est de bon et de bien est perdu; la charité ôtée, le fondement de notre religion est détruit. C'est ce feu qui doit continuellement brûler sur l'autel de nos cœurs : *Ignis semper ardebit in altari meo.* C'est l'or brûlant qui peut seul nous enrichir : *Suadeo tibi emere aurum ignitum.* Embrassez cette charité sur toute chose : *Ante omnia, mutuam in vobimetipsis charitatem continuam habentes.* Notez cet: *ante omnia;* si nous devons souffrir quelque dommage en toute autre chose, ce ne doit pas être en la charité; si quelque autre vertu se perd, que la charité ne se perde jamais, car cette charité étant perdue tout est perdu.

« Si on corrige, si on reprend, si on châtie, si on donne quelque pénitence, que cela soit toujours en charité. *Dilige et fac quod vis*, dit saint Augustin. Toute blessure au corps est dangereuse, mais la plaie reçue au cœur est mortelle, pour ce qu'elle est au cœur, principe de la vie. Ainsi chaque manquement et défaut de vertu est mauvais, mais le manquement et défaut de charité est très mauvais, d'autant que c'est en cette charité que consiste le fondement de la vie spirituelle. »

Brousse nous parle avec éloge de la grande facilité de parole que montra le P. Ange dès la première année de ses prédications, il avait aussi ce talent d'adaptation, moins fréquent qu'on ne le pense, aux genres d'auditoire très divers qu'il évangélisait ; il pouvait parler d'abondance, mais il ne le fit jamais ; il répugnait à l'improvisation proprement dite et entendait traiter la parole de Dieu avec un très grand respect. Il préparait sermons, conférences, controverses, de loin et sans hâte ; pour ce faire il employait des moyens très variés, mais tous convergents.

« Ayant continuellement devant les yeux de son souvenir, le dire de saint François : que le prédicateur est grandement à plaindre qui détruit et corrompt par la méchanceté de sa vie ce qu'il bâtit et fomente par la vérité de sa doctrine, il commençait toujours par soi-même et redoublait ses mortifications ; jamais il ne montait en chaire qu'au préalable il n'eût pris la discipline avec une extraordinaire violence, dont le sang qui en sortait était fidèle témoin, sachant bien (puisqu'il le disait à tout moment) que c'est peu d'enseigner autrui, si l'on ne met en pratique ses enseignements.

« Non content de s'être lassé sur soi-même, il fermait les fenêtres de sa chambre, et parlant à Dieu au profond de son cœur, il employait une heure à méditer le point qu'il devait traiter, demandant la grâce de ce faire comme il fallait à Celui qui en est l'auteur. Cette sainte coutume de méditer, outre le pouvoir d'exciter les cœurs, lui acquit un second fruict dont le prix ne se peut estimer que par ceux qui font cette profession, car par ce moyen il acquit une si grande facilité qu'il était toujours prêt sur quelque sujet que l'occa-

sion peut offrir, pourvu qu'il en fût adverti une heure avant. Et bien que cela se puisse attribuer en partie à l'excellence de son esprit, il procédait sans doute aussi de ses méditations principalement. » Cela ne l'empêchait pas qu'il donnât à l'étude tout le temps que ses autres occupations lui laissaient, mais le grand désir qu'il avait de coopérer au salut de son prochain lui en dérobant beaucoup aux colloques particuliers, Dieu pour qui seul il travaillait avec tant d'affection, lui en rendait la récompense par une singulière connaissance des choses en peu de temps. »

Il eut devant les auditoires les plus variés des succès que tous les chroniqueurs reconnaissent à l'envi et le démon subtil de l'orgueil le vint plus d'une fois visiter. Les exercices de mortifications étaient alors l'antidote de ce poison qui a détruit des âmes réputées très spirituelles. Le jour même de sa rentrée dans l'Ordre des Capucins, il était allé après le dîner des religieux « laver leur vaisselle de terre, pendant qu'on fait les prières pour les bienfaiteurs, troussant ses manches et se mettant le premier à cet office, avec tant de courage comme si toute sa vie il n'eût fait autre profession.

« Faisant, dit Brousse, une fois allusion de sa vie présente à la vie passée, ensemble de celle de tout autre religieux, il la comparait à ce grand arbre que vit Nabuchonodosor, dont les branches couvraient la terre et les feuilles la remplissaient d'ombre, jusqu'à ce qu'on entendît une voix du Ciel qui commanda de couper l'arbre et laisser seulement une racine attachée à un pan de fer, pour être arrosée du Ciel, et il ajoutait comme se parlant à lui-même : « Lorsque tu étais au monde, qu'étais-tu ? J'étais un arbre qui arrivait jusques au Ciel, un superbe, plein de vanité, arrogant, grands rameaux, puissance, sagesse, valeur, noblesse, richesses ; assez de feuilles et d'ombres, paroles, promesses, espérances, désirs. Qu'advient-il ? Voilà que s'entend une voix du Ciel, une voix d'en haut effrayante : *Succidite arborem*. C'est l'épouvantement de la mort, la crainte de l'enfer et du jugement de Dieu ; et voilà l'arbre coupé, les rameaux sont taillés, les feuilles tombées. Celui qui auparavant était si superbe entre en la religion, humble, petit, méprisé, vil et abject. Voilà le germe

des racines de l'arbre qui demeure lié avec liens et chaînes de feu, avec les vœux de religion, mais afin qu'il supporte volontiers ces liens et chaînes et n'ait point en horreur cette prison, que faut-il de plus ? Il faut que cette racine, ce germe soit arrosé de la rosée du Ciel. Et quelle est cette rosée : la grâce divine, les consolations du saint Esprit, le goût de l'oraison, le sentiment de Dieu ? Cette rosée fait que non seulement ces chaînes n'apparaissent point dures, mais douces, que non seulement la religion ne semble pas une prison, mais un paradis terrestre, que non seulement on n'éprouve point la pesanteur du joug, mais on en sente la douceur et légèreté. Et puis notre règle vie et profession est de Frère Mineur, c'est-à-dire humble et plein de charité. »

Dans ses voyages et prédications, il avait horreur des louanges et des manifestations d'estime qu'on voulait lui prodiguer et cherchait à s'échapper au plus vite. Brousse raconte à ce sujet un fait qui prouve sa crainte de sentir s'infiltrer en lui la tentation d'orgueil.

« La première fois qu'il fut envoyé à Toulouse (après son retour dans l'Ordre) Messieurs de la Ville avaient proposé de lui aller au devant et le recevoir, non en Capucin, mais en Seigneur de la maison, de qui le païs tenait sa conservation ; il en eut l'avis et arrivant sur le tard, entra par un autre côté que l'on ne pensait pas et ainsi se rendit secrètement au couvent. Ces Messieurs étonnés de cette action, furent le lendemain pour lui offrir ce qui était en leur pouvoir; mais ils furent bien plus ravis, quand au jardin, ils le trouvèrent qui servait les maçons et qui après les avoir remerciés et entretenus fort peu de temps, s'en retourna à son exercice où il témoignait par sa ferveur, prendre plus de plaisir qu'à écouter les offres de tant d'affections qui avaient pour objet ses dignités et ses mérites. »

Il faut rattacher à son souci de mortification et d'humilité un fait que racontent, avec quelques variantes sans importance, tous les chroniqueurs qui ont parlé du P. Ange. Je donne la préférence à Brousse, parce que le plus rapproché des événements et documenté par les confrères et amis de son héros.

« Une fois, visitant la province de Picardie, pressé de la nuit, il fut contraint d'aller à un château demander si par charité on le voulait héberger pour cette nuit avec son compagnon. Et bien que son naturel maintien et native gravité montrât assez à ceux qui l'envisageaient qu'il avait autrefois été quelque chose de grand, sa taille et son port paraissant au-dessous de son rude habit, néanmoins le maître du logis, pour estre de la religion prétendue réformée qui semble porter une haine particulière aux religieux, les chassa avec toute sorte d'injures et reproches que la passion sait souvent inventer. Le Père Ange qui ne savait ce que c'était de repartir avec aigreur à tels coups, pressé de la nuit en un pays inconnu, sans maille, ni denier, à la veille de beaucoup d'incommodités et en danger de sa santé s'il eut été contraint de dormir à la lune le conjura, avec toute l'affection que peut un pauvre en tels accessoires, de le mettre seulement au couvert, l'assurant qu'ils ne lui donneraient nulle incommodité et que Dieu le guerdonnerait d'une si grande charité, sans s'offenser aucunement des invectives et injures qu'il leur avait faites, jugeant que cela procédait d'un esprit préoccupé. Ce gentilhomme pourtant plus insensible qu'un rocher n'en fut aucunement ému et leur déniant entièrement son logis, permit seulement qu'ils se retirassent dans une étable où faute de toit on ne logeait plus le bétail.

« Qui peut penser où pour lors se trouvait son âme ? car tout son désir n'était que de trouver occasion de pâtir pour son Seigneur. Il encourageait son compagnon à se réjouir en Jésus-Christ, lui mettant sous les yeux les paroles ordinaires de leur père saint François, disant qu'il prenait un plus grand contentement à être chargé d'injures et d'opprobres qu'à entendre chanter ses louanges. Le matin venu, à l'aube du jour commençant à découvrir les chemins, ils sortent de cette étable dont ils avaient fait une chapelle pour vaquer à l'oraison, et prenant la route de leur voyage furent bien étonnés quand ils le virent venir après eux à bride avallée, je ne sais s'ils n'eurent point d'appréhension qu'il ne leur voulût jouer un mauvais tour. C'était que quelques-uns ayant rencontré ces pères et connaissant le Père Ange avaient dit son nom à

cet homme, et aussi la maison dont il était issu, sans savoir autrement où il avait couché ni quel traitement on lui avait fait. Cestuy-ci ne sachant comment le prendre, marry de sa faute et ravi d'une si grande humilité et patience, monta à cheval et les ayant abordés mit pied à terre, se prosterne à genoux, et luy demande pardon, s'excuse en ce qu'il ne le connaissait pas, le prie de rebrousser et qu'il n'a rien qui ne soit à son service, que pour l'incommodité qu'il a reçu la nuit il a besoin de dîner, et plusieurs autres paroles que le regret de sa faute avec l'honnêteté civile lui suggéraient.

« Le Père Ange le remercia de sa courtoisie et luy ayant tenu quelques propos touchant sa religion ne voulut retourner, se contentant de la promesse qu'il luy fit de quitter les ténèbres de l'hérésie pour embrasser la lumière de la foi catholique, promesse qu'il accomplit incontinent après à la gloire de Dieu et salut de son âme. »

Quelques chroniqueurs ajoutent un détail savoureux : ce gentilhomme protestant aurait été dans sa prime jeunesse attaché en qualité de page au service du comte Henri de Bouchage, et le Père Ange l'ayant reconnu ne voulut pas exciper de ce passé pour obtenir un traitement plus honnête. Il parlait plus d'exemple encore que de parole « et, dit Brousse, ce ne serait jamais fait que de vouloir raconter toutes ses actions en l'exercice de cette vertu d'humilité, et combien par ce moyen il a contraint d'âmes qui suivaient le parti de Satan à sortir du cloaque de leur vice et se ranger du côté de Dieu. »

Il avait soif d'humiliations et volontiers, se mêlait à la foule des plus pauvres. Rencontrait-il pendant l'hiver certains de ces malheureux sans feu ni lieu, que saint François affectionnait particulièrement parce qu'il leur voyait une ressemblance avec le Christ qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, il allait vers eux, se chauffait en pleins carrefours avec les gueux et profitait de l'occasion pour les évangéliser. Le 20 mars 1600, « transporté d'un trop grand zèle, dit l'Estoille, en son sermon après avoir montré son crucifix qu'il avait apporté, il se mit devant tout le monde la corde au col, ce qui fut assez mal reçu de beaucoup et diver-

sement interprété. » Évidemment, l'Estoille n'entend que fort peu la science, surtout la pratique de la spiritualité pousssée à ce point ; il s'étonne de ce que d'autres, mieux instruits de la vie des saints, approuvent et estiment très beau ; les faits de ce genre abondent dans l'hagiographie, il en est même de plus étonnants qui sont aussi plus parfaits. Il n'est pas douteux que l'ex-duc de Joyeuse, ancien maréchal de France, naguère encore couvert d'honneurs, riche et adulé, n'ait accompli ces gestes en vrai fils de l'humble François d'Assise ; il allait converser avec les plus pauvres comme il s'abaissait, le crucifix sur la poitrine, devant cette société parisienne dont il avait été quelques mois un représentant brillant et frivole ; il voulait qu'on se rappelât, à sa confusion, la périlleuse vanité d'une existence qu'il n'avait pas quittée sans lutte, mais dont l'abandon volontaire et réfléchi ne lui avait laissé aucun regret.

Il est une preuve de l'influence acquise au P. Ange par ses prédications, c'est la confiance que lui manifestaient évêques et curés, et Henri IV n'hésitait pas de temps à autre à faire trève aux graves soucis de la politique pour venir écouter son ancien lieutenant général. « Le dimanche XII[e] de ce mois (mars 1600), dit l'Estoille, le roy vint ouïr à Saint-André monsieur de Joyeuse qu'on nommait frère Ange, qui avait toute la presse de Paris et y mena quant et lui M. de Rosni. »

Malgré les conseils qui lui furent donnés il ne consentit jamais à ménager ses forces. Il faisait tous ses voyages à pied et cela lui donnait occasion de prêcher sur sa route. « Par les villages où il passait, dit Brousse, il faisait assembler le peuple ; le catéchisait, faisait des exhortations courtes ou longues selon que le loisir le lui permettait, disant souvent à son compagnon qu'il y prenait un insigne contentement, qu'il croyait que ce fût le plus grand fruict que l'on saurait faire en la maison de Dieu que d'instruire ces pauvres gens, que pour lui, il y trouvait plus de dévotion et recevait plus de lumières que prêchant dans les meilleurs chaires des cités, puis-que là on ne manquait point de prédicateurs, et icy à peine y en voyait-on un, une fois l'année ».

Les cités pourtant le réclamaient. En juillet 1600 il est à Rouen, il prêche à la cathédrale devant une assemblée qui remplit l'immense vaisseau; l'archevêque et le clergé sont si charmés de son éloquence et de son zèle apostolique, qu'ils réclament son concours pour l'année 1603. Il part au petit matin et arrive à Neufchâtel le lendemain. Il entre dans l'église avec son compagnon et demande au curé la permission de dire la messe. En entendant son nom, le curé et les habitants le prient de ne pas partir sans les avoir évangélisés et les *Mémoires* de Miton nous disent qu'il « prêcha inpromptu commençant son thème par ces mots : *Sequere Deum*. Suivez Dieu ».

Fin janvier 1601 il est à Orléans : la cathédrale détruite en 1598 par un incendie était en voie de reconstruction. Henri IV avait prélevé une forte somme sur les deniers publics pour inaugurer les travaux ; sur la demande de l'évêque, Clément VIII avait accordé les mêmes indulgences que celle du jubilé de 1600 que l'on gagnait alors à Rome, à ceux qui visitant la cathédrale en partie restaurée contribueraient à son achèvement. « Ce jubilé commença le 19 novembre 1600, dit la Saussaye, l'affluence des prélats et des peuples même lointains fut immense. Arnauld Sorbin, évêque de Nevers, y prêcha plusieurs fois, le P. Ange de Joyeuse récemment rentré dans son ordre, y donna aussi quelques discours. » Arnauld Sorbin était un prélat éloquent et zélé, il apprécia les belles qualités du P. Ange et l'amitié qui se noua entre ces deux hommes bien dignes de se comprendre eut des conséquences immédiates. L'évêque de Nevers invita le P. Ange à prêcher le carême dans sa cathédrale en 1601 ; l'état sanitaire de la ville était déplorable. « Depuis longtemps, dit Mgr Crosnier, la population était décimée par les maladies épidémiques ; la peste inspirait un tel effroi même aux personnes qui par état étaient obligées de sacrifier leur vie pour venir en aide à leurs frères qu'il fallut songer à leur donner des auxiliaires pour ranimer leur courage et faire revivre leur dévouement. » Sur la demande d'Arnauld Sorbin, le P. Ange de Joyeuse vint avec quelques-uns de ses confrères et sans se laisser préoccuper par la crainte de la contagion

se mit lui-même à la tête de cet essaim de missionnaires gardes malades. « C'était en 1601 ; mourir au chevet du lit d'un pestiféré, ou mourir sur un champ de bataille était tout un pour celui qui souvent dans les combats avait fait le sacrifice de sa vie ».

Les prédications de carême ne souffrirent en rien de ce surcroit de travail au service des pestiférés ; les actes de charité fraternelle qu'il accomplissait avec le plus tranquille courage semblaient redoubler son zèle apostolique et donner plus de force à son éloquence. Nous verrons bientôt quelles furent les conséquences de ce dévouement et comment les habitants de Nevers surent reconnaître les services héroïques des fils de saint François d'Assise.

Le 14 août de cette même année 1601, le nonce Selingardi de passage à Lyon écrivait au cardinal Aldobrandini, et se faisait l'écho d'une nouvelle qui circulait à Lyon et ailleurs sans doute depuis le passage du P. Ange.

« Dans cette ville s'est répandu le bruit que la sœur du roi par les soins du Père de Joyeuse, capucin, s'est déclarée catholique, et ce fait, s'il est vrai, sera une grande conquête pour la sainte religion. »

La prédication, les entretiens particuliers peut-être, plus encore l'exemple de la vie austère et toute apostolique du Père Ange avaient ramené dans le catholicisme cette grande dame dont la vie assez agitée jusqu'alors se calma dans la pratique religieuse.

En 1603, le Père Ange était à Rouen, il exécutait la promesse qu'il avait faite deux ans auparavant d'y prêcher le carême. Son éloquence attira une grande foule d'auditeurs et le scribe du chapitre de la Cathédrale le note avec soin à côté du chiffre d'honoraires de prédication alloués pour « voyage et travail ». De la capitale de la Normandie, le P. Ange écrit à la vidame d'Amiens un billet qui nous révèle les soins maternels que cette tante bien aimée prodiguait à celui qu'elle considérait toujours comme son enfant.

« Ma bonne mère. Dieu vous donne sa paix ! Je ne scaurais comment vous remercier dignement du soin qu'il vous plaist avoir de moy jusques à m'envoyer du codignac. Je vous

asseure que je ne le vaux pas ni la peine qu'a prise le pauvre homme de le porter. Je ne scaurais vous dire autre chose sinon que je prie Dieu qu'il vous le rende.

« Je me traisne tousjours pour le mesme avec mon mal de teste. Je ne laisse pas de prescher cinq ou six fois la semaine. Je me repose le samedy et quelquefois le mardy. Il faudra traisner ceste carcasse tant qu'il plaira à Dieu. S'il lui plaist de me donner santé, j'auray l'honneur de vous voir après Pâques.

« Cependant, je me recommande à vos oraisons, et prie Nostre Seigneur qu'il vous donne, ma chère tante, sa grâce toujours et lui dans le Ciel.

« De l'archevesché de Rouen, le 10 mars 1603.

« Vostre très humble et très obéissant nepveu et serviteur.

Fr. Ange, capucin. »

Le P. Ange put-il faire le voyage de Montrésor où habitait sa tante, la condition qu'il indique dans sa lettre permet de le croire, car nous le voyons au mois de mai suivant remplissant à Angers un ministère actif de prédication et de charité.

« Le vendredi dix-huitiᵉme jour de may dudit an (1603), écrit Louvet dans son *Journal*, feste de la Pentecoste, Monsieur du Bouchage, dit Père Ange a faict un sermon dans l'église saint Maurice, où y avait grande quantité de peuple pour l'ouïr, tant à raison de sa grandeur et extraction que doctrine et bonne vie. Et le vingt cinquiᵉme jour dudit mois, le dit père Henri de Joyeuse, religieux capucin a faict un sermon dans l'église de la Trinité d'Angers où y avait grand nombre de monde. »

Quand le P. Ange arriva à Angers la peste y sévissait avec violence. Malgré les précautions prises, en dépit du dévouement admirable du clergé et des autorités civiles, le fléau exerça pendant plusieurs mois des ravages tels que la panique envahit la population, Cordeliers, Capucins et Carmes rivalisèrent d'activité intelligente et d'esprit de sacrifice auprès des pestiférés. Plusieurs moururent victimes de la terrible maladie. « Le vendredi neuf mai, dit Louvet, Chevereul gardien des Cordeliers d'Angers est mort audit

couvent de la peste, et le samedi les portes de l'église et du couvent furent fermées à cause d'icelle. Le dimanche vingt et un septembre a esté enterré un relligieux capucin, mort de peste, dans le cimetière de l'église et couvent de ces bons pères relligieux capucins d'Angers, qui est le premier relligieux qui a esté enterré dans ledit cimetière, lequel père éstait natif d'Orléans. »

En cette ville que dix huit ans auparavant il avait gouverné et dont il avait dirigé victorieusement la défense contre les Huguenots, le P. Ange retrouvait son premier lieutenant d'alors, Donnadieu de Puycharic devenu sénéchal d'Anjou et l'un des meilleurs soutiens de la politique pacificatrice d'Henri IV. Nul doute que les deux anciens compagnons d'armes ne se soient rencontrés à nouveau avec une joie sans mélange. Donnadieu avait aidé à la fondation du couvent des Capucins dont le roi posait la première pierre au village de Reculée, aux portes d'Angers, le samedi 4 avril 1598. Le célèbre évêque d'Angers, Miron, ami personnel d'Henri IV, favorisait de tout son pouvoir cet établissement religieux où il trouva de suite des auxiliaires intelligents et dévoués.

Le P. Ange réclama sa place auprès des pestiférés et l'on doit croire qu'il l'occupa avec toute l'ardeur de sa charité fraternelle, car le bruit de sa mort courut alors à Paris. « Le mercredi 25 juin 1603, dit l'Estoile, les nouvelles qui couraient à Paris et parlaient de la mort du capucin Joyeuse, ainsi qu'on disait à Angers où la mortalité était grande et où le lieutenant général même était mort de la peste, furent vérifiées fausses par des lettres que lui même écrivit au cardinal de Joyeuse son frère ; et envoya Mme la Présidente de Thou aux Capucins leur dire cette bonne nouvelle, afin qu'ils en remerciassent Dieu. »

Il faut le répéter, le P. Ange appuyait sa prédication sur l'exemple d'une vie religieuse poussée souvent jusqu'à l'héroïsme. Brousse nous le dit dans un fait qui servira de correctif à la critique de l'Estoile rapportée plus haut.

« Un jour que les rigueurs de l'hiver étaient si violentes que les mieux vestus estaient forcés de mendier la chaleur du feu et n'osaient sortir que le plus rarement qu'il estait en

leur pouvoir, plusieurs pauvres Irlandais demandant l'aumône au bout du pont Saint-Michel, avaient été contraints de faire un peu de feu pour résister au froid, attendant les charités des passants. Le Père Ange venant de quelque œuvre de piété tout transi de froid, qui n'avait voulu entrer dans aucune maison pour estre par trop connu et honoré, fut se chauffer avec ces pauvres ; ce que considérant ceux qui passaient et voyant ce bon Père montrer ses pieds tout gelés aux deux ou trois charbons allumés de ces pauvres étrangers, allaient pleins d'étonnement, et plusieurs avec des larmes. »

Des actions de ce genre relevaient de sés désirs de spiritualité intense, car il entendait appuyer sa prédication sur la perfection de sa vie religieuse. Rappelant un jour les paroles de saint François d'Assise : que les frères doivent désirer sur toutes choses avoir l'esprit de Dieu et sa sainte opération ; il en fait un commentaire vivant. « Avoir l'esprit du Seigneur, c'est être un d'esprit et de volonté avec lui et sa sainte opération, car comme il s'aime lui-même, ainsi veut-il que nous l'aimions, c'est notre dernière fin ; pour elle nous avons abandonné le monde, et tout ce que nous avions, nous-même, le corps et l'âme. Pour cela, nous sommes reclus en ces cloîtres, vêtus de ces sacs, oui, afin d'avoir cet esprit et cet amour de Dieu. Si nous ne l'avons obtenu jusques à maintenant, ou si au moins nous ne désirons de l'obtenir, et ne nous y efforçons sur toute chose, c'est en vain que nous sommes venus en religion, c'est en vain que nous portons ces habits, c'est en vain que nous nous appelons Frères Mineurs. De façon que c'est ici la principale science à laquelle nous sommes tous obligés, c'est à sçavoir : désirer sur toute chose d'avoir l'esprit du Seigneur et sa sainte opération. »

Comte du Bouchage, duc de Joyeuse il était entré, sorti, rentré en religion ; la sainte opération de Dieu, c'est-à-dire la grâce source de vertus et de salut pour soi et les autres, l'avait sollicité, il y avait répondu, pleinement adhéré ; avec plus de détails nous allons voir de quelle complète façon.

L'obéissance avait assoupli le caractère de ce Joyeuse aux allures vives et indépendantes ; elle avait donné plus de profondeur à la courtoisie native, à l'aimable bonté qui lui avait

conquis tant de sympathies. « Cette vertu, dit Brousse, le rendait encor plus aimable à ses compagnons, officieux à l'endroit d'un chacun, dévot aux mystères sacrés, doux et bénin pour tous, traitable avec ses supérieurs, ennemy des singularités, charitable aux affligés, content en toutes occasions, joyeux aux exercices de la religion, dompteur de ses passions, maître absolu de ses désirs. Aussi disait-il à ses frères que la volonté propre est un vêtement étranger aux religieux que Dieu menace de visiter avec aigreur et punition très rigoureuse ».

Il fut investi des plus hautes charges de son Ordre, si l'on excepte celle de général, mais en toute vérité, il y était préparé par une compréhension et une pratique rigoureuse et totale de l'obéissance. Il savait que pour bien commander, c'est beaucoup d'avoir bien obéi. Aussi pouvait-il en toute conscience multiplier auprès de ses religieux les appels en faveur de l'obéissance. Il priait Dieu de lui faire la faveur de cette vertu.

« Mon Dieu, j'entends que tout ce que je ferai, dirai, penserai et endurerai aujourd'hui, je le ferai, dirai, penserai et endurerai pour ton amour, par obéissance. Je ferai tout ainsi : je veux vivre et mourir en obéissance. »

Près de rendre le dernier soupir, à ce moment « où la vérité, dit Brousse, doit accompagner les paroles et le cœur s'accorder avec la langue », il se rendit ce témoignage qu'en 1592, sa sortie de l'Ordre n'avait pas été un acte de sa volonté personnelle, « la seule obéissance qu'il avait vouée l'y avait porté et que hors de là, il eût préféré mille supplices à l'épée qu'il avait été contraint de prendre. » Et tout dans sa conduite alors confirme cette attestation suprême.

De ses frères, il avait toujours été le plus pieux. Le mignon d'Henri III dépassait en cela son aîné François, ecclésiastique d'une haute tenue morale mais chez qui le diplomate, le politique avisé très positif avait nui à l'éclosion du mystique.

Comme Henri du Bouchage, Ange de Joyeuse eut une piété franche, ardente, sans calculs, mais naturellement avec l'expérience fortifiant l'étude, elle devint raisonnée, plus puissante, sans pour cela cesser d'être naturelle et intime.

« De vingt et quatre heures que le jour est composé, dit Brousse, il en donnait plus de vingt à Dieu en diverses actions de sainteté, n'en retenant que trois ou quatre pour le repos de ses membres lassés, et comment encor? Sur une meschante paillasse ou sur un ais, plié dans son habit, ceint de sa corde comme le jour. »

Voici sa pensée fervente sur « l'appartenance » de l'âme à Dieu :

« Imaginez-vous une cité avec deux portes, l'une par laquelle sortissent les biens, les richesses, les trésors de ceste cité et par laquelle les ennemis entrassent dedans qui missent tout à feu et à sang, et c'est la porte de paresse et tépidité. L'autre par laquelle sortissent tous les maux et tous les ennemis et entrassent tous les biens et secours et c'est la porte de la diligence et ferveur. Qu'y a-t-il donc de plus détestable à un religieux que la tépidité, par laquelle se portent tons les biens et entrent tous les maux? Mais qu'y a-t-il de plus désirable que la diligence et ferveur par laquelle entrent tous les biens et sont chassés tous les maux? Quel monstre plus horrible de voir un religieux tépide et négligent, ayant oublié sa vocation, ce qui déplait à Dieu, aux anges et aux hommes? Au contraire, quel spectacle plus admirable que voir un religieux diligent, dévot fervent et spirituel qui donne contentement et allégresse à Dieu, aux anges et aux hommes? »

Il accomplissait tout acte de la vertu de religion avec autant de courage que d'exactitude.

« Il disait la messe tous les jours, quelques occupations qu'il eût, avec tant de ressentiment de l'excellence de ce saint sacrifice qu'il fallait n'estre pas chrétien, ou ressentir dedans soy un nouvel esprit d'affection au service de Dieu. »

De cette piété profonde, exemplaire, les actes furent souvent éclatants. Citons en deux : « Le Père certain jour se trouvant à la campagne fait neuf lieues d'un train, pour se trouver de bonne heure à Etampes afin de dire la messe, ce qu'il fait étant arrivé sans s'estre essuyé de sa sueur ou lavé ses pieds selon, cependant, qu'est la coutume des Capucins. » Honni soit qui mal y pense ! car si ce geste n'est pas imitable,

j'ose le dire admirable, la ferveur du P. Ange l'emporte chez lui sur un souci d'hygiène utile certes, mais qu'il ne juge pas indispensable.

Un autre jour, 3 octobre 1607, il est à Gaillon chez son frère le cardinal ; il n'a garde d'oublier que la fête de saint François doit être préparée par un jeûne rigoureux. « Il part de grand matin, afin de venir dîner à Rouen, avec les religieux qui jeûnaient avec du pain et de l'eau, et ce ne fut en la puissance du gardien de luy faire prendre autre viande que du pain comme les autres, après avoir fait à jeun plus de neuf lieues, si grand était son zèle qu'il ne se voit rien de pareil. »

Dans le chrétien, plus encore dans le religieux, il voyait le vigneron de l'Évangile qui a fait contrat avec ce père de la plus grande famille qui est Dieu, « et tant ainsi qu'il ne serait pas décent au vigneron de s'amuser à cueillir des fleurs dans l'émail d'une prairie pour s'en faire un chapeau, ainsi serait-il indécent au religieux de laisser s'écouler aucun moment sans donner quelque accroissement à ses mérites. »

Il s'est expliqué sur l'esprit de Dieu. Avoir l'esprit de Dieu, c'était pour lui être rempli de la sagesse divine qui conduit à la folie de la croix et aux transports de l'amour divin, dans une âme saisie toute par le désir de n'être plus elle mais de se sentir possédée par Dieu.

« Cet esprit fait l'homme sage de la vraie sagesse, intelligent, judicieux, illuminé en la voie de Dieu, le fait savant non de science vaine et ornante, mais de la science des saints qui est la science du salut; le fait résolu et bien conseillé aux choses douteuses, le fait fort aux adversités, pieux et dévot envers Dieu et le prochain, craintif de crainte filiale et chaste. Et voulez-vous encore et surtout savoir ce qu'est l'esprit de Notre-Seigneur ? C'est donner de soi mesme pleine possession à Dieu, se donner tout entièrement à lui, afin qu'il gouverne et conduise, et pour qu'il y habite, lui donner les clefs de la forteresse. Quelles sont ces clefs ? Vouloir et non vouloir, vouloir ce que Dieu veut, ne vouloir que ce qu'il veut. Savez-vous aussi ce que veut dire : avoir l'esprit de

Notre-Seigneur? Faire toutes nos opérations spirituelles avec sentiment, ferveur, et actuelle intention, ou au moins virtuelle, du pur honneur et amour de Dieu. Si on mange, manger avec cet esprit pour l'honneur et gloire de Dieu, si on dort, si on travaille, si on prêche, si on est à l'office, ou à l'oraison, faire tout avec cet esprit, servir Dieu avec amour et par amour. »

Si par hasard certains s'étonnent d'un langage aussi élevé, aussi détaché d'amour-propre, il sera utile de leur rappeler que telle était la doctrine courante des grands mystiques capucins de cette époque ; le P. Benoît de Canfeld parle de même et quelques années plus tard le P. Joseph ne dira rien d'autre. Si M. l'abbé Brémond a pu dire en toute vérité qu'en ces années où le P. Ange était religieux et supérieur, les « Capucins tenaient école de sainteté en leur couvent de la rue Saint-Honoré, c'est qu'en effet, ils ne s'entendaient bien à parler exactement des méthodes de sainteté que parce qu'ils les pratiquaient pour leur compte personnel. Ils proclamaient qu'on n'arrive à ce sommet de l'amour divin que par le détachement, le dépouillement de tout soi-même.

« *Deponite vos*, dit le P. Ange, dépouillez-vous et laissez, mais quoi ? *omnia*, toutes choses. Oh ! n'est-ce pas assez de laisser quelque chose, les biens, les possessions, la maison, le pays ? Non, *omnia :* Tout. Oh ! n'est-ce pas assez de laisser le père, la mère, les frères, sœurs, parens et amis ? non, *omnia :* tout. Oh ! n'est-ce pas assez de laisser les plaisirs, les commodités, les délices du sang, du monde, de la chair ? non, omnia : tout, toutes choses, toutes les mauvaises habitudes, toute la propre volonté, jugement, voir, sçavoir. Partant, qu'il soit bien assuré que par les vœux que nous faisons en religion, nous nous donnons totalement à Dieu, afin que sa divine Majesté nous possède pleinement et parfaitement pour siens, de sorte qu'il fasse de nous comme d'une chose qu'il tient en sa main sans aucune résistance, ni contradiction, et qu'il puisse faire et défaire ce qu'il lui semble et lui plaist, et se servir de nous à ce qu'il lui plaira, comme il veut, autant et quand il veut et nous puisse envoyer et rappeler, retenir, hausser, abaisser, nous tourner

de toutes façons et en toute forme, en tout lieu comme siens.

« En somme, ainsi qu'entre les hommes le domaine et propriété de quelque chose se transporte de l'un à l'autre : ainsi par les vœux solennels que nous faisons se transfère tout le domaine de nous-mêmes en la possession de Dieu. Et ainsi qu'entre les hommes il y a plusieurs contrats : le dépôt, la donation, la vendition, la commutation et la restitution : ainsi pouvons-nous l'entendre par similitude, de notre fait. »

Le P. Ange fait-il ici œuvre fantaisiste et son imagination l'emporte-t-elle au delà du réel ? Non, car on va le voir serrer son sujet de plus près encore et une fois de plus aussi il sera constaté, grâce à lui, qu'un vrai mystique est un être, au grand cœur, oui, mais positif et muni de bonnes raisons non moins que de bon sens.

« Comment appellerons-nous l'offrande que fait le religieux de soi-même à Dieu ? L'appellerons-nous dépôt ? Ainsi semble l'appeler saint Paul se glorifiant en sa garde, car ainsi qu'au dépôt se commet quelque chose à quelqu'un qui la conserve et garde jusqu'à un certain temps, et puis la restitue, ainsi nous nous privons *ad tempus* de l'usage de notre volonté et liberté et la donnons en dépôt à Dieu qui la rendra très abondamment en l'autre vie, avec cette seule différence qu'au dépôt il reste encore toute la raison et puissance de la chose déposée à celui qui la dépose, mais nous, nous sommes tellement donnés à Dieu qu'il ne nous reste aucune raison ou puissance. Nous l'appellerons donc : donation, puisque franchement et librement nous nous résignons tout à fait à Dieu ; ou bien une vendition, pour ce que nous ne nous donnons pas du tout à Dieu gratis, mais au contraire nous en recevons un grand prix et récompense en la béatitude éternelle ; ou bien ce sera aussi une commutation, d'autant qu'en ce temps, autant que nous donnons de nous-mêmes à Dieu, lui-même nous donne autant de soi-même, mais avec un grand changement et avantage : se donnant soi-même immortel à nous caduques, infinis à nous qui sommes finis, très heureux à nous très misérables. Mais il m'est plus agréable de l'appeler : restitution, car nous rendons à Dieu ce qui est sien, et étant con-

forme à la raison et à la justice que l'homme restitue ce qui est à autrui, à son maître, sur peine de larcin, il sera bien plus juste et raisonnable que ce qui appartient à Dieu lui soit rendu, sans le retenir même un moment de temps près de nous, sur peine non seulement de larcin, mais de sacrilège. Qu'on rende donc à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Et quoi ! Corps, âme, vie, volonté, quant à l'être, à l'origine, au profit, afin que la justice et la loi de Jésus-Christ soient accomplies. »

Qu'on ne dise pas : rêveries, subtilités scolastiques ! couper un cheveu en quatre ! car de telles considérations traduites dans la vie quotidienne ont procuré l'ascension spirituelles de nombreuses âmes et cela seul suffit à en démontrer la bonté foncière.

Le P. Ange connaissait le reproche du Christ au pharisiens : « Vous mettez sur les épaules des autres des poids intolérables que vous ne voudriez pas toucher du doigt. » Il donnait en tout l'exemple et pour que rien de sa vie n'échappât à sa volonté de perfection, il « avait cette sainte coutume de ne passer aucun jour, sans se remettre devant les yeux la promesse qu'il avait faite à Dieu et en cette souvenance, incitait sa dévotion au travail pour se trouver enfin digne du salaire promis en la personne de saint François à tous ses frères. »

Pour parvenir à cette perfection que tout religieux est tenu de chercher, il s'appuyait naturellement sur la Règle qu'il avait vouée. Il professait pour elle une estime et une tendresse sans bornes, car il y voyait l'expression la plus fidèle de l'Évangile et le mode certain de formation d'une foule de saints personnages.

« Aux plus grands scrupules qu'on lui proposait, il ne voulait d'autre casuiste que la Règle, et en deux fois qu'il fut Provincial, visitant tous les couvents et en chacun faisant deux ou trois exhortations, à grand peine en fit-il une qui ne fût fondée sur un point de la Règle ou sur un sujet de quoi il la pouvait facilement appliquer; sur ce seul mot de : la *Règle*, il trouva sujet d'en faire quatre ou cinq ou en endroit incitant ses frères par les paroles de Salomon, dans les *Pro-*

verbes, à graver en leur âme la loi de Dieu dont doit dépendre notre gloire et notre salut, il s'écriait :

« Chose admirable ! combien Dieu veut que nous ayions à cœur et agréable sa loi ! Il veut d'abord que nous l'écoutions volontiers, que nous la portions en nos oreilles en l'écoutant, au cœur en l'aimant, en la bouche en parlant, au mains en l'observant, aux yeux en la regardant, en toutes nos actions en conformant notre vie à icelle. Et la cause de ceci est : afin qu'il soit ajouté grâce à notre chef, et une chaîne d'or à notre col. Grâce sanctifiante qui justifie l'âme, c'est la grâce au chef, acquisition d'un amas de mérites et c'est la chaîne d'or au col. Enfin que ceste loi est une lanterne qui nous guide, une clarté grande qui illumine nos pas, une voie qui nous conduit, la vie éternelle qui nous béatifie. Aussi écoutons la loi de Dieu, parlons-en volontiers. »

Certain jour, visitant les couvents de la Province, il arrive en l'un d'eux, après un long voyage à pied. Sa fatigue était tellement visible que le père Gardien lui conseilla vivement de manger « quelque viande extraordinaire, dit Brousse, qu'avaient envoyée à son intention de pieuses personnes. » Il ne voulut rien entendre et se fit servir une salade ; ce fut tout son repas ce soir-là. Au père Gardien qui s'apitoyait sur son mauvais état de santé et s'étonnait qu'il n'eût pas accepté le plat de la charité qui lui était offert, il répondit : « Je ne prends aucun plaisir de me voir traité autrement que les autres, nous sommes tous frères et nous devons également participer aux aumônes qu'on nous donne. »

Une règle d'Ordre austère a ses sévérités pour tous et de quelque rang de la société qu'on vienne on éprouve, à vouloir suivre le chemin de perfection qu'elle ordonne, une difficulté dont le Christ a parlé et qui parfois tourne à la souffrance. S'en étonner serait méconnaître la nécessité de l'effort plus indispensable mais plus beau encore au moral qu'au physique. Le P. Ange n'avait pas connu que des joies ou des douceurs dans sa vie en dehors du cloître, il n'ignorait pas qu'il est dans le monde des existences plus dures que celle qu'on s'impose en entrant en religion, mais enfin la vie lui avait souri ; aimé des rois, favori de la fortune, heureux dans

ses entreprises, il n'en eut que plus de mérite à rentrer dans un Ordre dont il connaissait les austérités. L'énergie mise à accomplir cet acte définitif n'est pas pour en diminuer la valeur. On constate sans s'étonner qu'il apporta dans l'observance de la règle franciscaine cet esprit de décision, cette crânerie qu'il avait si bien montrées ailleurs.

« J'ai vu et parlé, dit Brousse, à beaucoup de Capucins qui ont eu le bien de sa connaissance et le profit de sa conversation, qui m'ont assuré avec un ressentiment que je ne saurais exprimer, ne l'avoir jamais vu que dans une étroite observance de ses vœux, avec tant de perfection et témoignage d'un si grand contentement, qu'il eût fallu être ou tout à fait insensible ou s'affectionner par son exemple. »

Sa joie d'avoir retrouvé le port assuré se doublait alors du souvenir des dangers de frivolité ou pire qu'il avait courus dans les dernières années précédant sa rentrée en religion. Il faut donc insister sur le culte qu'il rendait à la Règle franciscaine.

« Tous les artisans, afin qu'ils n'errent pas en l'ouvrage de leur mestier ont quelque instrument principal, duquel ils opèrent, qui s'appelle règle. Le maçon a l'équerre et le plomb, l'arithméticien, le nombre, le géométricien, une règle mesure et le compas, le musicien a les accords mesurés, le peintre et le sculpteur les linéaments et proportions. Ainsi le religieux et le chrétien a sa règle. Le chrétien a la loi et les commandements de Dieu, le religieux a la mesme loi et les conseils qui s'appellent avec nom particulier : règle, et comme chacun des susdits artisans se servant de leur règle n'errent point en leur art, mais ne s'en servant ne font rien de bon, ainsi, si le religieux ne garde sa règle, il ne fait et ne peut rien faire qui vaille.

« *Je retourne à Jérusalem en miséricordes*, dit le Seigneur dans Zacharie, *et ma maison sera édifiée en icelle, et l'on tiendra le plomb sur Jérusalem*. Quand est-ce, je vous prie, que Dieu retourna à nous en ses miséricordes sinon lorsqu'il nous appela du siècle en la religion, et qui pourrait raconter jamais les grâces et miséricordes qu'il nous a faites en cette vocation et retour ? Il édifia alors en nous sa maison

qui estait auparavant lorsque nous étions au siècle, toute tombée et ruinée. Mais pour la bien édifier, il faut tendre le plomb afin que l'édifice soit bien fait. Quel est ce plomb ? c'est notre règle. Comment cela se doit-il entendre ? En mesurant et équarissant avec iceluy toutes nos œuvres, en sorte qu'elles lui soient conformes et ajustées, et lors les villes abonderont de biens et grâces célestes, c'est-à-dire les Religions, de divines faveurs, tous en demeureront consolés, et la sainte Eglise édifiée et servie. »

C'était bien la règle de ses actions : il y trouvait toutes les armes spirituelles pour combattre les ennemis de son âme et perfectionner sa vie ascétique. Il l'enseignait avec une éloquence qu'il faut appeler : expérimentale.

« O vous qui avez professé la vie religieuse, et vous appelés : Frères Mineurs ! Sachez que ces noms ne veulent signifier autre chose que soldats du Christ. Et voici la façon et manière de combattre nos ennemis : la Règle et la vie des Frères-Mineurs. Elle comprend les trois vœux. O saint et sacré, o béni ternaire. Nombre si agréable à Dieu, où se trouvent le commencement, le milieu et la fin, la Trinité sainte, les trois vertus théologales, les trois mesures de farine dont parle Notre-Seigneur, les trois dons des Mages et les trois pièces d'or que saint François offrit à Notre-Seigneur et qui sont les trois armes des chevaliers de Jésus-Christ en cette bataille spirituelle. »

On voit s'il savait adapter aux normes de l'ascétisme les sentences et faits de la sainte Ecriture. Là-dessus comme pour le texte de la Règle et la vie de saint François, il possédait un don d'amplification remarquable. Dès lors, comment résister au plaisir de citer son récit d'un fait connu mais qui prend sur les lèvres du P. Ange une saveur nouvelle.

« Vous souvenez vous que nostre père saint François, estant une fois au mont d'Alverne et couronné d'une grande splendeur, son compagnon, frère Léon, lui entendit répéter souvent ces paroles : Qui êtes-vous, mon très doux Sauveur et qui sui-je, moi, vostre très vil serviteur ? estendant trois fois la main en ceste splendeur. Pourquoi estant prié de frère Léon de lui expliquer ce mystère : le Père saint Fran-

çois lui respondit : Lorsque je disais ces paroles : Qui êtes-vous et qui suis-je ? Alors me fut communiqué une très claire lumière de la grandeur de la divine Majesté et de mon néant. C'est pourquoi, je disais : Mon Dieu, qui êtes-vous ? Souverainement sage, souverainement bon, souverainement puissant, qui daignez me visiter avec tant de bonté, moi, pauvret et petit ver abject, abominable, voire un abyme de misères ?

« Après, dit le séraphique Père, le mystère d'étendre trois fois la main est celui-ci : Mon Seigneur Jésus Christ, parlant doucement à moy me disait : François, donnez-moi quelque chose ! Et je lui répondis : O Seigneur, vous savez que je suis tout vôtre et je n'ai autre chose que ce sac que je porte sur le dos et cette corde avec laquelle je me ceins et encore ces choses ne sont pas à moi ; que vous puis-je donc donner ? Alors Notre-Seigneur lui dit : « François, mets la main en ton sein et m'offre ce que tu y trouveras. » Il met la main en son sein et trouve une très belle pièce d'or et tout estonné de telle chose, l'offrit à Jésus-Christ. Notre-Seigneur demeura encore un peu de temps et derechef lui dit : « François, offre-moi quelque chose. » Et lui à Nostre-Seigneur : « Je n'ai ni veux avoir aucune chose en ce monde sinon toi et ai méprisé pour ton amour, l'or, l'argent et tout le reste. » Et Nostre-Seigneur lui dit : « Mets la main au sein. » Et y trouva une très belle plaque d'or et l'offrit. Derechef la troisième fois. il fait une même demande et lui met semblablement la main en son sein et trouva la troisième monnaie d'or et l'offrit.

« Que veut dire cela ? Nostre Seigneur voulait signifier par ces trois pièces, les trois vœux et l'observance d'iceux qui lui est tant agréable ; monnaie non de terre ou de fer, ni de plomb ou d'argent, mais d'or, pour ce qu'elle est très précieuse, monnaie qui se trouve en notre sein : je dis en notre libre volonté, pour ce que si ces vœux n'étaient volontaires, ils ne seraient point agréables à Dieu. Mais monnaie que Dieu même met en notre sein, pour ce que ce fut lui-même qui nous inspira de les lui faire et nous donne la grâce de les observer ! O monnaies, monnaies très précieuses qui sont suffisantes pour acheter le ciel, mais aussi armes très

puissantes pour combattre contre nos ennemis et les vaincre. »

Orateur à l'âme ardente, à la parole vive et colorée, apôtre de l'Evangile, c'est-à-dire oublieux de lui-même et se faisant tout à tous, capable d'héroïsme, recherchant les sommets et y parvenant de toute sa personne, le P. Ange fut un vrai frère-mineur ; il le fut avec une plénitude que manifestent ses pensées, mieux encore sa vie religieuse. Il parlait avec profit pour les autres parce que son langage exprimait sa vie surnaturelle. Et celle-ci était intense, on l'a vu déjà, on le verra plus encore à mesure qu'approchera l'heure de son retour à Dieu.

Indirectement et par la voie du pamphlet moqueur et sceptique, Agrippa d'Aubigné a rendu hommage au talent oratoire comme au zèle apostolique du P. Ange.

« Je me fis instruire par quouques frères capuchins et par un père bernabit, mais surtout je fus converti par un sermon que fit père Ange à Paris le Jeudi-Asolu (Jeudi-Saint) : il conta la Passion tant piteusement que je ne pus pas me tenir de plorer. » Ainsi parle le principal personnage des *Aventures du Baron de Fœneste*. Au chapitre suivant (VIII), d'Aubigné décrit, avec une verve aussi fantaisiste que dépourvue d'équité, l'éloquence du P. Ange. L'ancien maréchal de France ne fut jamais un prédicatenr de cour ; sa langue présente les défauts auxquels n'échappa aucun orateur sacré ou profane du XVI^e^ siècle ; mais il savait trop bien sa théologie et sa vie de religieux, de prédicateur nous le montre trop doué de bon sens et de mesure pour que nous ajoutions foi aux moqueries assez intéressées du protestant d'Aubigné. Brave jusqu'à l'héroïsme, patriote sincère, lettré averti de toutes les idées de son temps, mais professant une haine farouche pour tout ce qui de près ou de loin se rattache au catholicisme, le vieux compagnon d'armes d'Henri IV a fait du P. Ange prédicateur une caricature amusante parfois, mais généralement injuste. Peut-être la dernière phrase de son récit est-elle la plus équitable. « Toute la voûte retentissait des cris des spectateurs qui avaient changé les ris en plaintes, l'entrée comicque en tragédie. »

Le P. Ange fut un courageux et fidèle disciple de l'admirable imitateur du Christ qu'avait été saint François d'Assise. Mais fort contre lui-même, il resta toujours attentif, affectueux pour les autres, ses frères surtout. « Il visitait les malades avec une insigne ferveur, dit Brousse, les consolait dans l'aigreur de leurs souffrances avec une façon du tout extraordinaire, de sorte que plusieurs qui appréhendaient la mort avant que le voir, la défiaient avec courage l'ayant écouté, tant il leur rendait ce passage facile, pour le repos qu'ils y acquéraient. »

Les chroniqueurs nous parlent de son habileté à terminer les différends, à résoudre les questions litigieuses. Il y apportait une sûreté d'appréciation des personnes, une élévation de pensée, une patience auxquels tous rendaient hommage, « de sorte, dit Brousse, que plusieurs grands personnages et signalés en puissance et dignité, faisaient si grand état de sa prudence conjointe à sa charité qu'ils aimaient mieux recevoir l'arrêt de leur procès de sa bouche que de celle des juges, en quoi il faisait recevoir à un chacun le contentement qu'il pouvait espérer de sa cause. »

Sur son lit de mort, le 23 août 1675, près de rendre le dernier soupir et parlant encore des siens, tous disparus alors, à ceux qui l'entouraient, François de Joyeuse répétait l'éloge qu'il avait déjà fait du P. Ange : « Oui, vraiment, c'était un homme de bien ! » Homme de bien, dans toute la force du terme et de plus en plus à mesure qu'il avançait dans la vie religieuse et que l'heure du repos suprême allait sonner pour lui.

CHAPITRE XV

LA PRATIQUE DES VERTUS RELIGIEUSES

Ceci est un chapitre de bonne foi comme tout ce livre, mais avec un souci plus vif encore d'objectivité, car c'est la vie spirituelle intime du P. Ange, la lutte contre ses défauts, partout la marche à la conquête des plus belles vertus avec, comme terme, l'union à Dieu, qui se dévoileront en ces pages. Il n'est pas besoin d'explication plus ample, moins encore d'excuse pour une étude dont l'utilité n'est pas niable ; simplement doit-on dire que seul Jacques Brousse a traité cette question à part *ex professo*. Pour ce faire, il a puisé abondamment dans les écrits, discours, sermons du P. Ange et montré le rapport constant des paroles de son héros avec ses actes. Il a fait ainsi œuvre d'historien qui sait bien que les gestes, s'ils sont quelque chose ou beaucoup, selon le cas, ne sont pas tout : en découvrir l'origine dans la vie intime de l'âme, c'est mieux enocre, car c'est remonter aux sources des paroles et des actes, c'est toucher davantage la réalité.

Faut-il ajouter qu'aucun chroniqueur ou mémorialiste contemporain n'élève le moindre doute, le plus léger soupçon sur la sincérité du P. Ange, sa haute vertu. Certains noteront des excès de zèle, des outrances de parole, des singularités d'attitude religieuse, mais cela relève des conceptions personnelles que se font ces écrivains, de la ligne de conduite étriquée, faite à leur aune, qu'ils voudraient ne pas

voir dépasser par les personnages qui étonnent leur ignorance des conditions de la vie spirituelle. Répétons une fois pour toutes que les saints ont fait ou dit souvent bien plus qu'on ne pourra trouver dans la vie du P. Ange ; si celui-ci avait besoin d'une justification qui plutôt est une louange, justification et louange sont séculaires, elles trouvent leur modèle dans l'Evangile et la vie des Apôtres.

On a vu au chapitre précédent jusqu'où il poussa l'humilité ; cet ex-grand seigneur avait médité la parole du maître : *Dieu résiste aux superbes, mais donne sa grâce aux humbles.* Il conquit cette si difficile vertu dans l'humiliation, l'abaissement et du même coup rencontra sa sœur : la patience. « Car dit Brousse, il est très facile de porter un habit vil et rapiécé, marcher pieds nus, la teste baissée, les yeux mortifiés, faire la révérence à ses égaux, céder aux moindres quand l'action n'est pas de remarque ; mais endurer un injure, un mépris, un affront et toute sorte d'indignités avec un visage riant, sans en tésmoigner au dehors, ni ressentir au dedans du desplaisir, sans doute ceste patience montre que l'humilité est véritablement dans ceste âme. »

Là dessus notre chroniqueur nous raconte une histoire de brigands, car les soldats aux temps de la Ligue étaient souvent des brigands. Revenant de Venise en 1592, le P. Ange s'acheminait à travers la Provence. « Les guerres estans encore en leur fureur, à son entrée en France, il fut pris par des soldats, lesquels inhumainement le dépouillèrent de son habit et le chargeant d'injures et de coups, l'appelaient traître, apostat, hypocrite, espion pour trahir leur parti, disant qu'il avait pris cest habit pour couvrir ses pernicieux desseins sous ceste apparence extérieure ; le fouillèrent partout pour voir s'ils ne portait point de lettre, mirent en pièces quelques escrits qu'il portait, et pendant que les uns s'amusaient à ces recherches, les autres lui tiraient et arrachaient la barbe avec mille reproches. Le P. cependant sans dire mot ni faire semblant d'aucun ressentiment laissait son corps à la furie de ces barbares, qui le conduisirent en leur garnison assez éloignée de ce lieu et là au milieu de tous, en faisaient leur jouet, lui reprochant l'hypocrisie de son habit, la faus-

seté de sa croyance, l'appelant mangeur de Dieu, le frappant avec cruauté.

« Ils passèrent toute la journée en ces actions pleines d'inhumanité et le soir las de l'affliger, le mirent dehors, pour ne lui donner le contentement de passer la nuit à couvert. Il marcha longtemps avec son compagnon dans l'épaisseur d'une forêt et voyant qu'avec son bréviaire et autres papiers on leur avait aussi ravi leur obédience, il encouragea son compagnon à rebrousser chemin au lieu ou estaient ces soldats et ne partir de là qu'ils ne la leur eussent rendue, « car, leur dit-il, autrement, nous ne serions pas les bienvenus aux couvents de nos frères. » Après mille supplications. ils eurent leur obédience.

Ils repartent, car ils étaient fils d'obéissance et avaient le souci d'exécuter l'ordre de leurs supérieurs. Mais on était au cœur de l'hiver, le froid rigoureux qui règne dans les Alpes à cette époque de l'année aurait-il raison de la constance des pauvres capucins ? « Les tribulations qu'ils avaient souffertes le jour sans avoir rien mangé, les ayant déjà affaiblis, ils n'osèrent se mettre dans les ténèbres en un chemin où ils n'avaient jamais passé, crainte de quelque précipice dangereux. De trouver logis ils ne pouvaient, un petit toit à brebis s'offrit à eux, ils y passèrent la nuit en prières, las du chemin, mais très joyeux en leur âme de pâtir pour l'amour de Dieu. »

Le P. Ange s'est expliqué sur le compte de la patience avec une belle éloquence. Après l'exemple de Jésus-Christ, le plus puissant motif de cette vertu, c'est pour lui la promesse de la récompense basée sur la rédemption et l'appel divin à une haute vocation.

« Ne crains pas, ô mon serviteur, de chose aucune, ni du pouvoir de tes ennemis, ni des tentations qu'ils te donnent, ni des persécutions qu'ils te font, ni de quelque autre facherie ou affliction parce que je t'ay racheté, non pas une fois seulement, donnant mon sang pour toi, mais une autre fois t'attirant à mon service en la religion, ce qui se peut appeler nouvelle rédemption car tu m'es vendu pour serviteur et esclave et je t'ay racheté avec grand prix. Ne crains donc

point, car je t'ay racheté, je t'ay appelé avec des inspirations spirituelles à mon service, et par singulière faveur et signe d'amitié t'ay imposé un nom distinct de tous les autres : *Et vocavi te nomine tuo.* Et quel est ce nom ? *Meus es tu.* O cher nom ! glorieux nom ! plus que tous les noms et titres d'honneur que les plus grands princes puissent donner à leurs plus familiers : Tu es à moy !

« O Dieu, si je pouvais exprimer ce que je sens en mon âme de ce nom. Mon serviteur, mon amy, mon familier, mon bien-aymé, mon fils, mon espouse, ma possession, mon bien tout mien ! *Meus es tu.* Le monde, ni la chair, ni le diable n'ont plus que faire à toi. Que personne soit si hardi de s'approcher de toi ou de te toucher même à un cheveu, *quia meus es tu.* Car tu es à moi. Ainsy peut dire le bon religieux, j'adjouterai tout bon chrétien. Prenez garde, o vous créatures, qui que soyez, je suis de Dieu.

« En cela est monstré une très particulière providence de Dieu à l'égard du bon religieux. Désormais, quoi craindra-t-il ? que peut-il lui advenir de sinistre ? Les eaux, les fleuves, le feu, les flammes par lesquelles s'entendent toutes les fortes calamités qui peuvent arriver en ceste vie. Il ne doit craindre chose quelconque. Ni les eaux : *quia cum transieris per aquas, tecum ero.* Ni les fleuves : *quia flumina non operient te.* Ni le feu : *quia cum ambulaveris in igne, non combureris.* Ni les flammes, parce que : *flamma non ardebit in te :* que vous en semble de la félicité d'un religieux ? Ne voyez-vous pas comme ce nom est parole : *meus es tu*, luy est comme un passeport, une retraite très assurée, un boulevart très fort contre les ennemis. »

On sent l'âme d'Ange de Joyeuse vibrer dans cette conférence adressée à ses religieux dont il fut gardien et provincial. Il y mêlait de ces apostrophes dont se sont autorisés souvent les mystiques.

« Eh ! quoy, si je suis à toy, Seigneur, ne seras tu pas mien ? et si tu me possèdes, ne te possèderai-je pas ? Si tu dis à l'homme misérable : *Meus est homo*, ne pourra-t-il pas dire de toi : *Meus est Deus ?* Or voicy l'un et l'autre en David : *Deus cordis mei et pars mea Deus in œternum ;*

Dieu est maistre de mon cœur et je suis maistre du cœur de Dieu. Dieu me possède pour sa part, et je le possède pour la mienne. O bienheureux échange, o agréable commutation, que se peut-il désirer davantage en ceste vie? »

Cette page d'un coloris si ardent, d'un tour si vif ne peut-elle figurer en bonne place dans la littérature mystique de premier ordre? A mesure qu'il élève le ton, il semble que le P. Ange serre de plus près son sujet, clarifie sa phrase et, sans rien lui enlever de sa densité, la fait plus limpide, plus agile. Il vivait sa doctrine ascétique et mystique ; il était de ces forts que l'obstacle aguerrit et qui savent souffrir sans se plaindre, soutiennent Dieu dans les épreuves et en sortent toujours plus épurés, plus vigoureux. « Il ne parut jamais en lui aucun signe de contradiction ou murmure, quelque chose qui lui fût enjointe par ses supérieurs, de sorte qu'il était parmi ses frères comme un vrai tableau où ils considéraient dépeinte l'insigne patience de nostre Sauveur, laquelle ils pratiquait avec tant de zèle qu'aux plus grandes maladies, souffrances ou occasions de ressentiments, c'était lors qu'il montrait une joie plus grande. »

Il plaignait le religieux démuni de cette patience, vertu bien vite héroïque chez les caractères vigoureux comme le sien, et voici sur quel ton ironique, et profond il en parle :

« Voyez un homme moral, mais sans esprit de Dieu, qu'est-ce que c'est? Un beau vaisseau, mais vide : bien parlant, bon négociateur, gentil artisan, mais sans vertu et sans grâce, une viande insipide, sans sel. De même un religieux sans cet esprit est un vaisseau, mais vide, bonne voix au chœur, belle ferveur en chaire, habit austère aux yeux des hommes, belles paroles, mais sans esprit et sans grâce. La raison est que les choses créées ne sont pas suffisantes pour remplir notre esprit, mais Dieu seulement et son esprit En quoy le connaît-on ? comme si un tonneau de vin est plein ou vide, si en le touchant, il fait du bruit, il est vide, sinon il est plein. Ainsi touchez un chrétien, un religieux par quelque tribulation et pénitence. S'il met pour sa souffrance tout le monde sans dessus dessous, fait grande rumeur, s'il se plaint, c'est qu'il est vide de l'esprit de Dieu.

Mais quand il en est plein, touchez-le, retouchez-le tant que vous voudrez, vous n'entendrez jamais de bruit, *non murmur resonat, non querimonia*, ou bien s'il rend quelque son, c'est seulement de louange à Dieu avec Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit.* »

Souvent l'exercice des vœux et vertus de pauvreté, chasteté, obéissance est un exercice de patience, car là il y a effort à soutenir, souffrance à endurer. Religieux modèle, le P. Ange a pratiqué avant de les enseigner à ses frères, aux chrétiens, ces vertus que dédaignent ou attaquent les ennemis de l'Évangile.

« La pauvreté, dit Brousse, était ses richesses, la chasteté ses contentements, il vivait en un suprême degré dans l'exercice de sa règle. Pauvre cellule, pauvre habit, pauvres sandales, et entre toutes sortes d'habits le plus gros, rude et mesprisé était celui qui emportait son choix. De sorte que depuis son retour à la religion, il ne vestit jamais d'habit neuf et en porta un neuf ans, le même en hiver qu'en été, n'y voulant permettre qu'on y mît des pièces pour le rendre plus chaud, sinon de celles qui par leur vileté estaient plus propres à causer du mespris que de produire de la chaleur. »

Il avait sur la pauvreté volontaire la pensée et la pratique du Poverello ; il y voyait « le fondement de toute l'évangélique profession, la première pierre de l'édifice spirituel, ornement, lustre et beautés de toutes les religions, mais spécialement de la séraphique des Frères Mineurs, grand trésor, caché aux yeux des hommes, mais héritage céleste des vrais enfants de Dieu. »

Il la rapprochait souvent de la croix du Sauveur et là encore il était franciscain jusqu'aux moelles.

« Vous ne trouverez de plus grande nudité et pauvreté que celle de la croix. Là vous découvrez Jésus-Christ tout nu et pauvre des choses extérieures, des biens, d'habits, de nourriture, de lit, de maison. Pauvre d'amis, abandonné de presque tous, mesme de ses disciples et de son propre Père. Pauvre de soi-mesme, de sa puissance, sapience, renommée, honneur, pauvre d'affection, pauvre d'usage. Pauvre d'affection, élevé en haut sur la croix, détroussé et dépouillé de toutes choses.

Pauvre d'usage qui n'a mesme pas les choses extrêmement nécessaires, puisque demandant à boire fort altéré, il n'a autre chose que fiel et vinaigre, pour lit il n'a qu'une étroite croix. Voilà le modèle d'une très haute et excellente pauvreté. »

La pauvreté, caractéristique non exclusive mais foncière et très apparente de l'Ordre des Frères-Mineurs, inspirait son éloquence. Il a pour elle les accents d'amour passionné de saint François d'Assise ; elle lui est vraiment épouse, car il s'est attaché à elle, il entend qu'elle soit sa compagne comme elle le fut du Christ. On s'explique l'étonnement et l'admiration de ses contemporains devant ce spectacle : un grand seigneur, couvert de richesses, d'honneurs, assuré d'un avenir toujours brillant, renonce à tout et un soir, sans tapage, dans le silence va retrouver la pauvreté séraphique qui lui rendra le calme et la vraie joie perdus depuis sept ans. Et comme elle est logique, résume sa vie autant que sa pensée cette réponse aux offres de Clément VIII, à l'issue du chapitre général de l'Ordre en 1608 : « Saint-Père, je ne demande que votre sainte bénédiction pour m'obtenir de Dieu la grâce de garder la pauvreté que j'ai vouée. » Le Pape « fut ravi d'admiration », disent les chroniqueurs, nous les en croyons aisément.

« Pour sa chasteté, elle marcha de pair avec la pauvreté, ainsi que verdoyant rejeton d'une si digne souche ; aussi est-elle bien recommandable en lui, puisqu'au printemps de son âge et au midi de sa jeunesse il commença de mettre la bride à toute sorte d'allèchements. » Brousse nous rapporte un court extrait de sermon qui montre quelle vive imagination le P. Ange savait mettre au service des idées élevées. Il parle de l'homme curieux à l'excès. « Nous sommes peintres, regardant curieusement les objets, nous venons à en former l'idée en notre esprit où il y a de la peine pour l'effacer et nous ne souvenons pas assez que *oculus tuus deproedatus est animam tuam*, et que, *mors iniravit per fenestras*. Oui ton œil a dérobé ton âme et la mort est entrée par les fenêtres. »

Il se rappelait la parole du Sauveur : « Ce genre de démons ne peut être chassé que par la prière et le jeune ; » ses heures d'oraisons étaient nombreuses et bien employées ; « il estait aussi un des plus sobres de sa profession, se contentant

d'herbes, de légumes ou de pain et d'eau, ce qui lui estait assez ordinaire. » Ainsi pouvait-il aller par le monde, « lui estre meslé sans en souffrir, n'en revenant jamais mesme avec ceste poussière de dissipation et frivolité qui aisément s'attache aux vêtements des âmes religieuses. »

On le voit, sa doctrine ascétique relevait directement de l'Evangile faute de quoi il n'eût pas été vrai fils de saint François d'Assise. Il avait la volonté d'être une victime offerte à l'infinie Majesté du Dieu dont il se considérait comme le serviteur tenu à une obéissance continuelle, et dans l'exercice de cette vertu il cherchait son bonheur, la tranquillité de son âme.

« Qu'est-ce que l'obéissance ? C'est une extase causée par le divin amour, qui met l'homme hors de soy-mesme par l'abnégation de sa propre volonté, ne le laissant plus estre de soy-mesme, mais de Dieu son bien-aimé. » Et il tenait pour assuré que « le religieux qui fait ses œuvres à autre intention et dessein que pour l'amour de Dieu et l'obéissance est un faux religieux et possédé d'un mauvais démon ; ce religieux est semblable au cheval échappé, qui traîne son licol et est pris par le premier qui le rencontre ; ainsi le religieux qui n'obéit pas avec promptitude et ferveur d'esprit est pris par son premier maître le diable, il est hors du salut, en voie de perdition. »

L'ancien gouverneur de l'Anjou et du Languedoc savait pour avoir commandé avec une haute conscience de son autorité, le prix très grand de l'obéissance. Il serait fou de croire que cette soumission de ses actes, plus encore de sa volonté à des ordres parfois austères ne le firent pas souffrir, mais rien dans son extérieur ne le manifestait. Il avait dompté son esprit d'indépendance et cette fougue d'activité très personnelle dont ailleurs il avait donné des preuves éclatantes. Religieux « il n'avait point de vouloir, ni de non vouloir que celui de ses supérieurs. Leurs commandements quoique rudes à son inclination, lui estaient autant d'oracles qu'il prenait comme de la bouche de Dieu. »

Brousse appuie ce dire sur une page pittoresque puisée dans « ses escrits sur ceste vertu. »

« L'obéissance est la première en gouvernement, comme la Mère prieure au couvent, au monastère des vertus que la règle lui ordonne; elle les informe après la charité et comme dit saint Grégoire : *Sola est quæ virtutes cæteras menti inserit, insertasque custodit.* Je vous donnerai un exemple : Une dame entre par cas fortuit en un monastère de religieuses, elles lui viennent au devant toutes, elle les regarde, mais elle ne les connaît point, et malgré qu'elle mette les yeux sur quelques-unes mieux vestues et de plus bel aspect, si est-ce qu'elle demande laquelle est la prieure ou l'abbesse. Elles lui en montrent une qui est la plus vieille, la plus laide et la plus mal vestue de toutes avec un habit léger et rapiécé. Et malgré qu'elle la voie telle, nonobstant ceste dame tourne le dos à toutes les autres religieuses, et sans leur parler ou faire cas d'elles, elle s'incline et fait la révérence à la prieure ou abbesse, elle traite et parle avec elle et devant que parler aux autres, elle lui en demande la permission.

« En cas pareil nous pouvons former un couvent de vertus religieuses : la pénitence, la chasteté, l'humilité, la mansuétude, la patience, le silence, la solitude, l'abstinence, le jeûne, l'oraison, etc..., l'obéissance est la mère abbesse ou prieure et qui veut entrer en ce couvent, qu'il s'humilie à elle et lui fasse la révérence, qu'il traite tout avec elle, pour ce qu'elle est supérieure de toutes. Et combien qu'il la voie un peu vieille, car elle n'a pas peut-être par dehors ceste belle apparence qu'ont quelques autres : l'austérité de la vie, l'oraison, la prédication de la parole de Dieu, qu'il ne laisse pas pour cela de l'approcher, car le père général ou provincial de l'amour de Dieu lui a donné la charge de prieure. Mon frère, c'est avec celle-là que se doivent traiter tous les négoces, toutes les affaires, et ne dois traiter avec pas une des autres vertus que tu n'ayes premièrement demandé licence à l'abbesse, car toutes les autres lui obéissent et la servent.

« La foi lui obéit, croyant que tout ce que le prélat commande c'est Dieu qui le commande, *qui vos audit me audit*, L'espérance lui obéit, espérant et se confiant que ce que commande l'obéissance bien qu'il soit en soi de moindre

mérite, il sera de plus grand pour sa vertu. La prudence lui obéit, car il n'y a point de plus grande prudence que de préférer le jugement du prélat au sien propre. La justice lui obéit, car obéissant au prélat, nous payons la dette à quoi nous nous obligeons par vœu en la profession. La tempérance lui obéit, car le vrai obéissant se tempère non seulement aux goûts extérieurs et aux appétits sensuels, mais encor qui est le plus, en son propre jugement et volonté.

« Quoi plus ? l'aumosne sert à l'obéissance, car chez nous si elle n'est faite avec l'obéissance, elle ne vaut rien. La prédication de la parole de Dieu lui sert, pour ce que, si on ne la fait par obéissance, elle ne sert de guère. L'obéissance est donc la première en gouvernement, qui régit et modère toutes les autres vertus : et comme autant de vierges sacrées les amène à Jésus-Christ, son époux. O bienheureuse âme obéissante, puisque tu t'es toute mise entre les mains de Dieu, il te couronnera d'honneur et de grâce en ce monde et te donnera le diadème du royaume éternel en l'autre. Tu ne seras plus appelée déserte et abandonnée de ton époux, car tu abonderas en célestes et divines consolations, mais tu seras appelée d'un nom nouveau et glorieux par dessus tout nom : *vocaberis voluntas mea.* »

CHAPITRE XVI

LE SUPÉRIEUR. — LE FONDATEUR. — LE DIRECTEUR SPIRITUEL

Les grandes qualités du P. Ange, les vertus religieuses dont il donnait des preuves constantes, l'influence que lui avaient acquise son zèle apostolique comme son talent d'orateur, tout le désignait au suffrage de ses frères. Aussi le 6 septembre 1600, au chapitre provincial tenu dans le réfectoire du couvent de la rue Saint-Honoré fut-il nommé premier définiteur et gardien du couvent de Bourges.

Il prêchait dans la capitale du Berry quand il reçut de l'évêque de Nevers, Arnauld Sorbin une invitation qui le combla de joie. On a vu plus haut en quelle occasion ils s'étaient rencontrés à Nevers. « Le zèle et le dévouement sans bornes des Capucins au service des pestiférés, dit Mgr Crosnier, furent appréciés. Les échevins, les officiers du bailliage, les principaux habitants, la population toute entière exprimèrent le désir de les voir s'établir à Nevers. La duchesse Henriette de Clèves, de son côté avait conçu pour eux une profonde estime. Ses sentiments étaient partagés par Arnauld Sorbin qui avait été frappé surtout des vertus apostoliques qu'il avait remarquées dans le P. Ange de Joyeuse. On entra en pourparlers. » La bonne volonté était complète de part et d'autre et l'on désirait aboutir au plus vite. L'évêque invita le P. Ange à prêcher dans sa cathédrale ; le chapitre se réunit et il fut convenu qu'on offrirait aux Capu-

cins l'ancien prieuré de Saint-Valière qui depuis quatre-vingts ans était le centre d'une paroisse nouvelle distraite de celle de saint Trohé. Le 24 avril 1601 les Capucins s'installaient dans le prieuré ; le 24 juin suivant, Mgr Sorbin, assisté de plusieurs chanoines et des officiers du bailliage et de la ville, bénissait la première pierre de la chapelle. Lorsque le 15 juillet 1603, le Pape Clément VIII envoya la Bulle d'approbation, le P. Ange, alors gardien du couvent de Bourges, très appuyé par l'évêque pressa les travaux qui furent achevés en 1603 ; à ce moment il était revenu à Paris où il exerçait la charge de Provincial depuis le mois d'août 1602 ; le 4 juin 1604 il fut remplacé par le P. Raphaël et nommé custode général.

En 1602 il se rendit au chapitre général à Rome. C'était son second voyage en Italie. Les historiens ne notent rien de saillant à ce sujet ; mais c'est dans sa marche à travers la Péninsule qu'il faut rapporter, pour autant qu'il soit bien exact, le fait suivant raconté par Caillière et placé à tort par lui en 1589.

Le P. Ange et son compagnon durent arriver à Florence quelques jours avant la tenue du chapitre. Le Grand Duc Ferdinand Ier avait épousé, le 30 avril 1589, Christine de Lorraine sœur de la reine de France et belle-sœur de Marguerite de Lorraine veuve d'Anne de Joyeuse. Le P. Ange se rencontrait là avec des alliés. Il alla leur rendre ses devoirs. « Le Grand-Duc apprit son arrivée et le désira voir pour en avoir entendu des choses dignes d'admiration. Il (le P. Ange) se rendit à ce désir et après plusieurs entretiens, le Grand Duc fut contraint d'avouer tout hautement qu'il y avait en lui quelque chose de plus qu'humain. Le P. Ange avait appris que les pères Observantins de Florence ont un habit que saint François portait, estant serré dans un coffre avec deux serrures dont le Grand Duc a la clef de l'une, et le Couvent celle de l'autre. Son Altesse lui accorda très volontiers de le lui monstrer, il lui permit de le vestir par dessus le sien, alors le voyant entièrement conforme à celui qu'il portait en couleur, en rudesse, en façon et en capuce, élevant les bras au ciel, il s'écria d'un esprit plein d'amour : « O Dieu,

quel bonheur de m'avoir, de toutes les faveurs, accordé celle que je désirais le plus ! »

Pendant les années 1602-03-04, il fut bâtisseur de plusieurs couvents. Notons ceux d'Alençon, de Montfort l'Amaury situé au sommet d'une colline près des ruines du château de la reine Anne de Bretagne et dont la chapelle seule a été détruite, du Mans, de Pontoise et de Beauvais. Son zèle apostolique, l'exemple de ses vertus, les hautes relations qui lui étaient restées fidèles contribuaient à développer rapidement cette province des Capucins de Paris qui, à deux reprises lui avait accordé l'hospitalité. Vraiment il s'était identifié avec elle. S'il avait pour des raisons de solitude et de calme, hésité un moment à rentrer dans cette portion de l'Ordre et tourné ses regards vers la Suisse, comme nous l'affirme un de ses historiens, il avait bien vite compris que sa place était là où il avait tout d'abord connu, aimé les fils de saint François jusqu'à entrer dans leur intimité. Il avait été l'enfant de la province de Paris et devenu son premier supérieur, il apportait à son progrès l'intelligence et le dévouement que Dieu lui avait départis à un haut degré.

Le 1er septembre 1605, il était nommé premier définiteur et gardien du couvent de la rue Saint-Honoré ; l'année suivante les supérieurs furent tous maintenus dans leur charge, « pour raisons d'état, » dit le P. Maurice d'Epernay. Ces mots font peut-être allusion à un désir exprimé par Henri IV, au cardinal François de Joyeuse. Nous possédons sur les rapports du frère du P. Ange avec les Capucins une lettre qui prouve à quel point le roi s'intéressait à la vie de cet Ordre. Henri IV écrivait au Protecteur des intérêts de France à Rome.

« Mon Cousin. J'ay esté bien ayse quand j'ay sceu par mon ambassadeur que Nostre sainct Père vous avait commis la protection de l'Ordre des Capucins, car je sçai que vous vous acquitterez dignement de ceste charge à l'honneur de Dieu et à la conservation dudict Ordre.

« Escrit à Paris, le XXIXe d'avril 1606.

« Henry »

Le P. Ange ne se laissait pas absorber par le souci du

gouvernement de ses religieux au point d'oublier son rôle de prédicateur ; il se prodiguait en chaire comme auprès des malades au cours des épidémies. L'Estoille note au mois de mai 1606 que « beaucoup de personnes moururent de ma connaissance, ainsi la Senami, que le capucin Joyeuse eut bien de la peine à faire résoudre à la mort. »

Le 18 septembre 1607, le Père Ange était nommé provincial pour la seconde fois et avec le concours de l'évêque de Paris, Paul de Gondi, fondait le couvent de Joigny. A la fin de cette même année, il recevait au nom du clergé et de plusieurs notables de Saumur une lettre pressante à laquelle il répondait aussitôt.

« Monsieur,

« Dieu vous donne sa paix. J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'escrire avec la requeste de Messieurs de la ville pour avoyr un couvent des nostres. Je ne puis vous faire aultre réponse, estant sur mon partement de Rome, sinon que j'escry au P. Léonard, que je laisse commissaire en ma plasse, qu'il aille à Saumur avec le P. Sylvestre, qui est déffiniteur et qu'ilz-voyent le lieu qu'il vous plaist nous offrir, affin qu'au chapitre prochain, l'on vous puisse donner des frères selon vostre désir. Je suis marry que je n'ay la commodité de m'y transporter moy-mesme, pour vous rendre ce devoir, mais le P. Léonard avec le P. Sylvestre vous voyant, ce sera aultant que si moy mesme le faysais. Nous vous avons en ceste affaire la très agréable obligation que vous y estes monstré principalement affectionné. Cela faict que nous prirons particulièrement Nostre Seigneur qu'il récompense votre bonne affection, vous asseurant, moy, au nom de tous noz frères que nous n'aurons rien en plus grande recommandation que l'avancement spirituel de vostre ville et moy en particulier qui prie Dieu, Monsieur, de vous combler de ses sainctes grâces.

« De Paris, le 27 décembre 1607.

« Vostre très humble serviteur en nostre Seigneur.

« F. Ange, provincial des Capucins. »

Le P. Ange ne put, en effet, s'occuper activement par lui-

même de cette affaire qui cependant devait lui tenir à cœur. L'adversaire zélé et redoutable des huguenots qu'il était resté devait tressaillir d'aise, à la pensée qu'un couvent de son Ordre allait s'établir dans cette citadelle du Protestantisme où depuis longtemps régnait Duplessis-Mornay. Quand les murs du couvent de Saumur commencèrent à s'élever, le P. Ange était parti pour l'Italie d'où il ne devait pas revenir vivant.

Il fut un supérieur modèle dans toute l'acception du mot. Certaines expressions de Brousse à son sujet ont l'aspect du panégyrique. Soit. Mais Brousse est ici, l'expression du sentiment universel dans l'Ordre des Capucins ; il redit les efforts constants de son héros vers la perfection ; il montre sa vertu à l'épreuve et ses dires sont confirmés par d'autres écrivains dont quelques-uns, tel l'Estoille, n'éprouvent pas de sympathie marquée pour l'ancien mignon d'Henri III. Un siècle plus tard, le P. Maurice d'Epernay, parlant du « si saint père qu'était le P. Ange » prouvait que sa renommée de haute vertu était toujours vivante dans la province des Capucins de Paris.

« Il veillait le plus souvent quand les autres prenaient un peu de repos, pour mettre ordre aux affaires, et se trouver à matines, au chœur, avec la communauté ; de parole et d'effet conduisant le tout saintement selon la rigueur de la Règle. Il les aimait tous également, ne faisait aux moindres que ce qu'il eust désiré qu'on lui fît, sans affection particulière pour aucun, se mettait du costé où il y avait plus de travail, faisant plus qu'il ne commandait pour oster toute occasion d'excuse. »

Il avait su plier sa tête sous le joug de l'obéissance et pour se faire entendre de lui ses supérieurs ne s'étaient pas vus obligés d'élever la voix. Certes il avait plus d'une fois senti l'austérité d'un ordre qui contrariait ses idées, ses goûts ou lui rendait plus sensible la croix qu'il avait choisi de porter après le Christ, mais sa vaillance était restée toujours à la hauteur des circonstances. Ayant bien obéi, il devait pouvoir sagement commander.

Il enseignait à ses religieux le prix et la beauté de l'obéis-

sance ; ses idées là-dessus étaient neuves ou toujours fortement exprimées.

« Le Sauveur, pour nous, a obéi à son Père, et voici comment Dieu paya ce vrai obéissant : il paya le fils, le sien, pour nous ; il nous fit don de son fils et ainsi en nous reprenant pour lui paya à son Fils son obéissance. O don de tous les dons ! O récompense de toutes les récompenses ! Que se peut-il dire davantage du mérite de l'obéissance. Si cela ne suffit pas à t'énamourer d'icelle, quelle chose te pourra jamais suffire ? Mais direz-vous, peut-être que chaque vrai obéissant ne reçoit pas semblable faveur et récompense : Ecoutez nostre Seigneur : quiconque fera la volonté de mon Père qui est ès Cieux, celui là sera mon frère : quoi plus ? il sera ma mère et mon père et je serai son fils. O obéissance, que ne peux-tu ? que ne fais-tu ? que ne mérites-tu ? »

Sa doctrine de l'obéissance est celle de tous les maîtres de la vie ascétique, mais il l'a résumée en quelques formules très claires, retrouvées après sa mort dans ses manuscrits. Brousse qui les a consultés à loisir nous en donne des extraits qui nous font entrer dans la pensée et la conduite du P. Ange. A ce titre, il méritent d'être reproduits dans leur intégralité.

Ce sont d'abord des propositions générales utiles à tout religieux pour « lui oster le scrupule de l'âme et faire trouver le joug très facile et léger, quoiqu'en apparence, il semble rigoureux, le P. Ange s'attachant à la liberté dont nous sommes naturellement doués. » Par elles il donne un moyen facile de reconnaître « quand en conscience ont est tenu d'obéir. »

« La première proposition, c'est croire que Dieu par sa science certaine et sa providence infaillible a prévu de toute éternité qu'ils (les religieux) doivent être régis et gouvernés par tels et tels supérieurs en l'estat et façon de vie qu'il ont entrepris et non par autres, pour recevoir sa grâce et finalement sa gloire.

« La deuxième, c'est croire fermement que par le moyen de tels prélats et supérieurs, s'ils les escoutent et leur obéissent avec simplicité, Dieu leur manifestera sa volonté,

leur parlera, les gouvernera toujours, de sorte qu'ils ne pourront errer, faillir, ne estre trompés quand le Supérieur serait méchant et pire qu'un Caïphe.

Le Père Ange parle franc et n'a pas de formules hésitantes ; ainsi aura-t-il plus de chance d'être compris et suivi.

« Il faut croire, non seulement selon la face extérieure, mais aussi selon l'intérieur et occulte jugement de Dieu que les Prélats et Supérieurs qui gouvernent les religieux leur sont les plus utiles de tous les hommes du monde, meilleurs et plus dignes et comme tels ils doivent les aymer, honorer, craindre et ne point considérer en eux les fautes que apporte quant et soy l'humaine fragilité.

« Ils doivent considérer que par la vertu de la simple obéissance ils surmontent toutes les tentations et obtiennent grande abondance de grâces célestes ; et finalement à l'heure de la mort sont assurés que Dieu ainsi ne leur demandera aucun compte de leur vie passée, mais fera rendre au Prélat tout le compte de leurs actions, de sorte qu'ils n'auront rien pour lors qu'à recevoir la récompense et la couronne. Au contraire le désobéissant est exposé à toutes les tentations et tromperies du diable, n'est point gouverné de Dieu et en cest estat à l'heure de la mort trouve l'enfer pour le recevoir, et Lucifer comme le capitaine des désobéissants préparé pour le tourmenter éternellement dans ses flammes.

Le Père Ange n'a pourtant pas l'âme d'un esclave et jamais dans ses discours on ne fleure ce quiétisme commode qui livrerait tout l'être, sans réflexion ni jugement entre les mains du supérieur.

« Personne toutefois n'est obligé d'obéir à son supérieur aux actes purement intérieurs, soit qu'ils soient de l'entendement ou de la volonté : comme si le supérieur commandait de croire certaine opinion, l'inférieur n'est point tenu de lui obéir, d'autant que ces actes étant intérieurs en l'âme, laquelle est soumise immédiatement à Dieu seul, à Dieu seul par conséquent appartient de lui commander telles actions plutôt que telles autres ; sauf seulement si ces actes intérieurs étaient meslés à des extérieurs, car alors en vertu de l'extérieur on peut commander à l'intérieur. Cette affaire

de l'obéissance est comme une horloge bien ordonnée : le maître d'icelle fait les roues et ordonne leurs mouvements de sorte que selon le soleil et selon le mouvement des cieux, il y a une petite roue avec une main qui montre les heures, il y en a une plus grande qui fait aller celle du milieu, une autre encore plus grande qui les fait aller toutes. Or si la petite roue voulait tourner plus vite ou plus tard qu'elle n'est mue par la moyenne ou celle du milieu plus vite qu'elle n'est poussée par la plus grande, il y aurait du désordre dans l'horloge, et la main ne serait pas poussée à se mouvoir, car elle est obligée à montrer justement les heures conformes à celles du soleil et à l'intention du maître de la machine. Ainsi chacun doit-il obéir à son supérieur, non à celui qui n'a pas à lui commander. »

Saint François d'Assise n'entendait pas que ses frères obéissent au doigt et à l'œil, *ad oculum servientes*, il avait de la soumission une idée ferme, témoin cette scène célèbre où, devant sa communautée, il redit, avec commentaire imagé, les paroles de certain père du désert : « le religieux doit obéir comme un cadavre, comme un bâton. » Mais il savait que le supérieur était un homme, un simple intermédiaire qui ne devait pas se targuer d'un pouvoir absolu. Le P. Ange répète sa maxime.

« Le religieux n'est pas tenu d'obéir à son supérieur contre la règle ou hors de la règle ou au dessus de la règle, mais seulement aux choses qui sont selon la règle qu'il a promise.

« Il est bien vrai cependant que le supérieur tient la place de Dieu et comme tel a droit au respect des inférieurs.

« Toutes et quantes fois qu'il y a du mépris en quelque chose que ce soit, quand le supérieur commande, c'est péché mortel. Ce qui s'entend non seulement du mépris par malice et mavaise intention, pour se railler et moquer du Prélat, mais encore lorsque l'on estime si peu la règle et les supérieurs qu'on méprise tout ce qu'ils disent, qu'on passe outre et fait le contraire. »

Le religieux n'est pas seul dans un couvent en face de son supérieur; ses frères sont témoins de ses faits et gestes, et

chacun a le devoir de donner le bon exemple, même contre son propre sentiment quand, par ailleurs, rien dans la loi divine ou la règle ne s'oppose à l'exécution d'un ordre. Et pour sauvegarder l'âme du prochain, le P. Ange se montre sévère.

« Toutefois et quantes qu'en la désobéissance, il y a du scandale, c'est péché mortel, quoique la chose commandée soit du nombre de celles à quoi en soi on n'est pas obligé d'obéir. »

Belle leçon aux égoïstes se targuant de leurs droits et aveugles sur l'influence néfaste que leur conduite inconsidérée peut avoir sur les autres.

Sur ce chapitre de l'obéissance, il cédait volontiers à son penchant vers l'adaptation des textes de la sainte Ecriture.

« C'est donc là l'échelle, ce sont icy les degrés, les Anges montent par iceux, et non pas les hommes : car les vrais obéissants mènent en terre une vie angélique, justement comme anges, légers, prompts, spirituels, ardents, enflammés du divin amour, serviteurs infatigables, assistants à Dieu, servans aux hommes. Montons joyeusement par ceste échelle et par ces échelons, de vertu en vertu, de mérite en mérite, car au sommet nous trouverons Dieu qui nous récompensera de la vision de sa face bienheureuse. »

Une des qualités essentielles du supérieur est la saine appréciation des gens, de leur caractère et de la place aux fonctions qu'il convient de leur attribuer. Là-dessus il avait acquis de l'expérience avant d'entrer en religion, plus encore avant d'y rentrer ; mais vraiment ce don précieux s'était beaucoup développé en lui. « Tant y a, dit Brousse, qu'il ne manquait aucunement en telles actions, et rarement envisageait-il une personne deux fois qu'il ne jugeât à peu près où visaient ses inclinations. »

Il n'avait pourtant garde de se fier à sa perspicacité naturelle, et craignant de se tromper surtout dans le choix qu'il avait à faire de ses religieux, pour un emploi ou un travail un peu considérable, il avait « avant toutes choses recours à Dieu et avec ferventes prières, avec jeûnes, disciplines et autres austérités particulières, le priait de lui faire connaître sa volonté. »

Les élections dans les Ordres religieux ont toujours été entourées par l'Eglise de mesures aussi sages que minutieuses ; c'est justice, car il y va de l'existence même des Ordres et du bien qu'ils peuvent accomplir pour eux-mêmes et dans la société. Le P. Ange le rappelait avec netteté, voire avec rudesse.

« Pour faire bonne élection, il faut premièrement avoir recours à Dieu, invoquer la grâce de l'Esprit-Saint, prier notre père saint François, faire quelque œuvre de mortification extraordinaire, et puis regarder non au bien et commodité particulière de chacun, mais au bien universel et commun et élire non selon qu'ils seront plus à propos, plus utiles, plus amis et plus favorables pour nous, mais ceux qui sont plus commodes, plus utiles et plus profitables au public, et qui fait le contraire ne fait acte d'un homme, mais d'une bête privée de raison et conduite seulement par ses instincts. »

Il rappelait des exemples anciens et concluait :

« De sorte que l'élection étant une action si importante et comme c'est une vérité connue et avouée de tous les hommes sages : d'un Alexandre qui voulut le plus digne, d'un Pharaon qui voulut celui qui eût l'esprit de Dieu, d'un Moyse qui mieux que tous (dans le choix de son successeur) en remit le jugement à Dieu, je laisse à juger à vous autres qui estes religieux, personnes spirituelles consacrées par vœu à Dieu, qui ne devez avoir d'autre motif que l'honneur de Dieu, quelle élection doit sortir de vous ? et si mettant à part toute autre considération, vous devez avoir pour autre but en vos élections que le pur honneur et gloire de Dieu, le bien commun et universel. »

A la tête de la Cité, Platon désirait voir des hommes divins. Le P. Ange reprend cette pensée et s'appuyant sur des textes bien connus de l'Evangile, exige des supérieurs quatre qualités.

« La première, bonté de vie ; c'est pourquoi ils sont appelés *sal terræ*, le sel de la terre. La seconde, suffisance de doctrine, puisqu'ils sont dits *lux mundi*, la lumière du monde. La troisième, force en adversité, d'où vient qu'ils sont com-

parés à la Cité bâtie sur la montagne. La quatrième, lumière de bon exemple, car nostre Seigneur dit qu'on n'allume point la chandelle pour la tenir cachée, mais afin que sur le chandelier elle éclaire à tous ceux qui entrent en la maison. Et la raison de tout ceci est que l'homme par le péché chut en quatre grands maux : concupiscence, ignorance, infirmité et malice, qui furent comme quatre grandes plaies que les prélats qui sont les médecins des âmes (témoin celui qui dans Isaïe, s'excusait de la prélature parce qu'il n'était pas médecin) doivent remédier et guérir avec un antidote propre, qui ne se peut mieux trouver que dans ces qualités. Pour la concupiscence, le sel de la bonne vie ; à l'ignorance de l'entendement, la lumière de la doctrine ; contre l'infirmité du libre arbitre, la Cité bâtie sur la montagne, et pour chasser la malice de la volonté, sert la lampe du bon exemple. »

Il développe ces trois comparaisons. Et d'abord la vie du supérieur doit être à ses religieux le sel qui empêchera leur vertu de s'affadir.

« Ainsi tel doit être le Prélat, si humble, si pur, si charitable, si prudent, si juste, si tempérant, si pieux que sa seule vue serve de retenue et assaisonne les vertus insipides et sans goût par elles-mêmes, qui sont l'humilité, la patience, la mortification, le jeûne, la pénitence et semblables où il y a de la difficulté, et qui quoique douces à un appétit sain et en bonne disposition seraient néantmoins amères et sans goût à un tempérament altéré, sans la bonne vie du supérieur qui leur sert de sel et les rend agréables. »

Mais il s'agit de gouverner, et si l'exemple des vertus possède une incontestable efficacité, il ne suffit pourtant pas ; la science est requise chez le supérieur, car il aura des affaires à traiter, des doutes à trancher, il lui faudra faire front à des difficultés de plus d'une sorte. Le P. Ange s'étend longuement sur ce sujet ; quelques mots donneront l'idée générale de sa conférence.

Pour bien gouverner, le supérieur doit avoir deux clefs : celle de la juridiction, celle de la science ; l'une et l'autre marcheront en compagnie d'une vie toute religieuse. « Ainsi Dieu disait qu'il donnerait la clef de la maison de David sur

les épaules d'Eliacin, non pas au col, ou la ceinture ou en la main, parce que ceux-là portent la clef au col qui recherchent les prélatures pour en faire trophée et être honorés. D'autres la portent en la main donnant contentement à leurs amis et affectionnés, quand il s'en offre des occasions, laissant les autres en arrière, quoique plus capables. D'autres la portent à la ceinture, sçavoir ceux qui aux prélatures cherchent leur propre intérêt ou commodité : faire bonne chère, vivre en délices, avancer leurs amis, parler au roi et aux princes pour obtenir des offices pour leurs parents et autres semblables actions, contre l'intention de Dieu qui met la clef sur les épaules, afin que l'on ne recherche que le salut du prochain et l'accroissement de la gloire de Dieu. »

Vie pleinement religieuse, science animée de motifs surnaturels, deux qualités qui doivent être compagnes inséparables aussi nécessaires l'une que l'autre.

« Car, comment pourra bien gouverner un supérieur qui n'a ni le discours, ni le jugement, ni la pratique pour connaître et discerner comment il faut diriger celui-ci, comment celui-là ? Car autrement faut se comporter envers le bon, autrement à l'endroit du méchant, autrement à l'endroit du fort et gaillard, autrement envers le faible et débile : il faut conduire les uns avec fermeté, les autres avec douceur. Tantôt le prélat doit se montrer rigide et sévère, tantôt doux et affable ; aucunes fois doit châtier et en d'autres pardonner ; quelquefois se laisser vaincre, autrefois vaincre et surmonter ; quelque fois doit dissimuler et attendre, d'autrefois prendre les choses sur le champ. Bref doit avoir la bonté respective (judicieuse), et d'autant plus qu'il en aura, d'autant son gouvernement s'en portera mieux. De là vient qu'en élection, il faut élire celui qui a la bonté absolue et respective tout ensemble mais celui qui a le plus de respective doit être préféré à celui qui en a moins. »

Modèle et conseiller prudent de ses religieux, le supérieur doit être encore leur chef, leur soutien. Et cela suppose de l'énergie et de l'esprit de suite ; faute de quoi il serait bon, charitable, estimé pour sa science et sa vertu personnelles, mais n'ayant pas la fermeté nécessaire ne pourrait offrir aux

autres nul appui solide. Force et constance d'esprit, fixité dans ses projets mûrement réfléchis, impartialité, sang-froid, voilà ce que le P. Ange attend des supérieurs. Dira-t-on que c'est beaucoup, que c'est trop, mais l'affaire est d'importance : il s'agit d'âmes à diriger, de la gloire de Dieu à procurer et cela justifie semblable exigence. Voici donc le portrait du supérieur et de sa charge.

« Celui-là est une ville, non située en la vallée de la crainte ou de la propre passion, mais sur la montagne d'un cœur libre et attentif seulement à la volonté de Dieu. Ville de refuge pour les pauvres oppressés et affligés, qui reçoit tous et donne secours à tous selon leur nécessité. Ville telle que le décrivait saint Jean en l'Apocalypse ; qui ait les murailles d'or, les portes de perles, au milieu l'arbre de vie, qui produit fruits abondants et les feuilles servent de médecine. Tel doit estre le prélat embelli d'or et de perles, c'est-à-dire de vertus et de mérites, l'arbre de vie est la grâce de Dieu ; en son cœur, les feuilles médicinales dont les paroles édificatoires, les fruits abondants sont les bonnes œuvres. »

Vie exemplaire, science et fermeté, voilà des signes certains d'appel divin à la supériorité. Celui qui les possède sera vraiment la lumière éclatante placée sur le chandelier pour illuminer tout aux alentours ; il enseignera plus par exemple que par les lèvres ; pour être un modèle de vertus, il sera tout dévoué à la cause de Dieu, au bien et salut de ses frères, il se sacrifiera et comme une lumière se consumera en illuminant. Ainsi a fait le Sauveur qui « élevé sur le chandelier de la croix, pour nous éclairer s'est consommé en perdant sa propre vie. » Le P. Ange va jusqu'au bout de sa pensée et fait un parallèle qu'il appuie selon son habitude sur la sainte Ecriture.

« O combien s'en trouverait-il maintenant qui veulent les dignités et prélatures pour reluire et éclater, mais comme le soleil sans peine et sans travail, non comme des lampes qui se consument en éclairant? Savez-vous qui sont ceux-là? Ceux qui en la prélature regardent à l'honneur et non aux peines, qui veulent les dignités pour être à leur aise, honorés, respectés, recevoir toutes sortes de contentements, bref des

soleils, non des lampes. On voit dans l'Ecriture sainte deux sortes de chérubins : les premiers furent faits par Moyse sur le commandement de Dieu, lesquels mis au tabernacle regardaient le propitiatoire et avaient la face tournée l'un contre l'autre. Les seconds furent faits par Salomon, mais qui ne regardardaient point le propitiatoire comme les premiers et moins s'envisageaient l'un l'autre, ayant tous leurs regards vers le temple extérieur. Que veut dire ceci ? sinon deux sortes de prélats dont les uns faits et élus sur ordre de Dieu sont bons, saints, prudents, zélés et regardent seulement le propitiatoire, c'est-à-dire l'honneur de Dieu, sans tourner les yeux que sur leur propre connaissance, car ils sont lampes qui éclairent la maison à leurs dépens. Les autres qui sont élus, non par Dieu, mais par faveur et par grâce des hommes, par subornation et hommages ne regardent point le propitiatoire ou l'honneur de Dieu, mais le Temple extérieur, leur propre intérêt, l'avancement de leur fortune ou leur contentement, vrais soleils qui en leur dignité vont croissant, mais sans travail et sans peine. »

Et le P. Ange conclut : « Que les prélats et supérieurs qui sont ainsi élevés au dessus des autres, soient sel par leur bonne vie, lumière par leur doctrine, ville puissante pour leur force, lampe pour le bon exemple, et ainsi ils auront toutes les conditions nécessaires. »

Il s'appliqua ces formules de commandement et ses actes de supérieur en furent l'écho fidèle. Sa parole n'avait rien d'autoritaire ni de dur ; il connaissait la valeur de l'obéissance, l'ayant pratiquée sans murmure ni hésitation, et savait gré à ses religieux de leur promptitude à exécuter un ordre parfois austère ou difficile.

Il possédait aussi cette qualité éminente, indispensable : souffrir avec ceux qui souffrent, ne pas s'étonner de leurs plaintes, de leurs cris de douleur ; c'est qu'il avait été lui-même à plusieurs reprises visité par la maladie et ses dernières années furent une lutte à peu près continuelle de son organisme chancelant contre des malaises aux aspects divers, mais qui tous paraissent devoir être ramenés à une affection intestinale, entérite infectieuse et fébrile

compliquée, semble-t-il, d'urémie et qui causera sa mort.

En lui, le supérieur était soutenu par un amour de Dieu intense et persévérant. Vraiment, il avait le Très-Haut pour ami et se complaisait en sa compagnie. Et parce qu'il était catholique en tout, le dogme de la communion des saints lui était familier. Très uni à ses frères d'ici-bas, il n'avait garde d'oublier ceux qui s'en étaient allés vers Dieu, obéissant à la commune loi ; son respect pour les saints que l'Eglise a élevés sur les autels et propose à notre imitation n'avait d'égal que sa confiance affectueuse en leur pouvoir d'intercession. Dans *Les Figures et l'abrégé de la vie, de la mort et des miracles de saint François de Paule* (1), Antoine Dondé nous en cite un exemple intéressant. « Après avoir rapporté les merveilles que Dieu a opérées par l'entremise de saint François de Paule dans la Hongrie et la Sicile, je reviens à Tours considérer le grand nombre de fidèles qui abordent de toutes parts pour honorer son sépulchre. Le P. Ange de Joyeuse, de l'Ordre des Capucins, lequel ne passait jamais à Tours qu'il n'allât célébrer la messe sur son tombeau ; et quand il entrait dans la cellule du Saint, il quittait ses sandales et disait ces paroles : « Cette terre est sainte, voici donc le lieu où un si saint personnage a vécu, et d'ici il est allé au ciel. »

« Conversez avec Jésus, avec Marie. O vous qui avez professé la vie religieuse et vous appelez Frères-Mineurs, sachez que ce nom ne veut signifier autre chose que soldats de Jésus-Christ. Dans l'Apocalypse et dans Ezéchiel, un ange fut vu mesurant avec un roseau la sainte cité de Jérusalem, les murs, les portes, la largeur, la longueur, la hauteur, toutes ses parties. Que veut dire cela ? Cet ange, c'est Jésus-Christ, ange du grand conseil, ou bien le père saint François et nous sommes la cité de Jérusalem. A l'heure de notre mort nous serons mesurés par Notre Seigneur et par notre père saint François selon la règle qu'il nous a donnée de par le Christ. Et si nous ne sommes pas trouvés de mesure, il nous sera dit : *Appensus es in statera, et inventus es minus*

(1) P. 87. Edition de 1671, in-f°, Paris, François Muguet.

habens. Et c'est pour cette raison qu'elle est dite règle. »

La pensée toute évangélique du Poverello, le P. Ange voulut en faire une application nouvelle et vraiment héroïque avec les Clarisses Capucines de la Passion.

Le premier monastère des Capucines avait été fondé à Naples, en 1538, par une noble veuve, Marie Laurence Longha, qui mourut le 20 décembre 1542 après une vie religieuse courte mais abondamment remplie d'actes de mortification et de charité fraternelle.

Louise de Lorraine qui depuis la mort d'Henri III avait accentué sa vie de prières et de bonnes œuvres, entendit parler de cette austère réforme de l'Ordre de sainte Claire et désira en établir un monastère à Paris. Elle fit part de son dessein à Clément VIII qui l'approuva pleinement. Les Capucins qu'elle avait toujours beaucoup affectionnés lui parurent plus aptes que tous autres à l'organisation et à la direction spirituelle des futures religieuses. Sur sa demande le Pape donna ordre aux Capucins de Paris de prendre en mains cette importante affaire; elle allait recevoir un commencement d'exécution lorsque la pieuse reine mourut en 1601 ; mais voulant que cette œuvre fût fondée et lui survécût, elle avait eu soin de léguer vingt-mille écus pour la construction d'un monastère dans lequel elle déclarait vouloir être enterrée. Elle avait constitué son frère, Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son légataire universel. Cet ancien chef de la Ligue dans l'ouest de la France après avoir fait sa soumission à Henri IV, le 30 mars 1598, à Briollay, près Angers et marié sa petite-fille au jeune duc de Vendôme, bâtard du roi et de Gabrielle d'Estrées était rentré à la cour ; mais son tempérament d'héroïque batailleur ne lui permit pas de rester oisif. Dans les premiers mois de 1601, il partait en Hongrie prendre la tête des troupes de l'empereur Rodolphe II, alors aux prises avec les Turcs ; il bat les infidèles en plusieurs rencontres, notamment à Albe-la-Longue, et meurt à Nuremberg le 20 juillet 1602.

La duchesse, sa femme, avait pour l'Ordre de saint François, les Capucins en particulier, le dévouement affectueux que leur avait toujours témoigné son mari. Elle l'avait aidé

dans la fondation des couvents de Guingamp et de Nantes et décida de le remplacer dans l'exécution des volontés de la reine Louise. Celle-ci avait formé le projet d'établir un monastère de Capucins à Bourges où elle habitait depuis plusieurs années. Mais après sa mort, le Pape Clément VIII, sur la demande expresse d'Henri IV et de Marie de Médicis, autorisa l'abandon du projet de construction de monastère à Bourges et, par un Bref du 13 septembre 1603, en décida le tranfert à Paris; il chargeait les Capucins de Paris de diriger spirituellement les nouvelles religieuses.

De par le mariage de son frère Anne avec Marguerite de Lorraine, le P. Ange était parent de Mercœur, on ne pouvait choisir plus influent que lui pour ce noble travail; il avait par ailleurs toutes les qualités d'un directeur spirituel prudent et zélé; les vertus religieuses dont il donnait un si bel exemple, étaient le sûr garant de la réussite d'une entreprise difficile en raison de la grande austérité qu'on entendait introduire dans cette Congrégation.

« Si la réforme des Capucins, dit le P. Hélyot, considérée dans sa source et son origine n'a rien que d'étonnant, par rapport principalement à l'austérité de leur habillement et à la grande pauvreté dont ils faisaient profession d'une manière si édifiante, il est bien plus surprenant que des filles, nonobstant la faiblesse de leur sexe, les aient voulu non seulement imiter, mais même qu'elles les aient surpassés en austérité, puisque celles qu'on nomme Capucines suivent encore aujourd'hui à la lettre la première règle de sainte Claire qui est bien plus austère que celle des Capucins et même que celle que saint François donna à ses premiers disciples, quoiqu'elle fût si pénitente que le pape Innocent III, la croyant au-dessus des forces humaines, eut beaucoup de peine à accorder la confirmation que lui en demandait le saint fondateur (1). »

« La résolution, dit l'annaliste des Capucins, P. Maurice d'Epernay, fut prise par le P. Ange de Joyeuse et ces princesses (les duchesses de Mercœur et de Vendôme), après

(1) *Histoire complète des Ordres monastiques*, tome V, p. 532.

beaucoup de réflexion sur cet établissement et cette nouvelle communauté la plus austère qui ait jamais paru dans la sainte Eglise. Car cela fait trembler la nature corrompue qui ne trouve pas son compte dans des austérités qui font horreur aux âmes timorées et délicates. Ce n'est pas le lieu ici de faire le détail de leurs pénitences, de leurs retraites, de l'abandon général du monde, de méditations continuelles sur le mystère de Jésus mourant; elles sont plutôt, ces moniales, dans un sépulcre vivant éloigné du monde qu'elles ne voient point, et avec lequel elles n'ont aucune communication. Aussi ont-elles un grand soin dans le choix des sujets. »

Le P. Ange, en effet, procéda avec une extrême prudence dans le choix des aspirantes à une réforme dont il voulait faire une reproduction très exacte de l'Ordre de sainte Claire à ses débuts. Parmi les personnes qui s'adressaient à lui et à ses confrères pour la direction de leur vie spirituelle, il s'en trouva une vingtaine, « anges dans un corps mortel » qui, avec joie et sans hésiter, acceptèrent d'entrer dans cette voie de pénitence et d'abnégation. Les duchesses de Mercœur et de Vendôme louèrent pour leur compte une maison dans le faubourg Saint-Antoine, exactement à la Roquette. Au bout de peu de temps, huit d'entre elles, jugeant sans doute cette vocation au-dessus de leurs forces, se retirèrent; aux douze qui restaient on réserva un local cloîtré et le 4 juillet 1604, le P. Ange, conformément au Bref du 13 septembre 1603, leur donna l'habit du nouvel Ordre : robe et tunique de gros drap avec voile blanc « excepté qu'elles ne prirent point la corde, le manteau ni les sandales et qu'on ne leur coupa point les cheveux. » Les encouragements, le soutien matériel pécuniaire et moral ne leur manquèrent pas un instant. Le P. Ange les entoura des soins les plus assidus et les plus paternels. Sur sa demande, le cardinal Bonfalo, alors nonce à Paris, vint les visiter et les assura de l'affection du pape Clément VIII.

Le P. Ange leur donna pour confesseur le P. Jérôme de Rouen, le choix était des plus heureux. Maître consommé de la vie spirituelle, ce religieux, qui fut à plusieurs reprises

définiteur et gardien de divers couvents de la province de Paris, accomplit sa tâche avec le plus grand succès. Son dévouement était à l'épreuve physique tout au moins ; chaque matin il partait de la rue Saint-Honoré et à pieds faisait le long voyage qui séparait son couvent de l'habitation provisoire des courageuses postulantes confiées à ses soins. « Il leur disait la messe, faisait des conférences et revenait prendre ses repas au couvent de la rue Saint-Honoré, ce qui était d'une très grande fatigue. »

Dix-huit mois se passèrent ainsi dans une préparation longue sans doute et minutieuse, mais jugée nécessaire par le P. Ange pour opérer une sélection dans le groupe toujours grossissant des postulantes. Le 24 juillet 1606, le P. Raphaël, alors provincial et le P. Ange qui venait d'être nommé gardien du couvent de la rue Saint-Honoré, se rendirent à la Roquette. Interrogées par eux, les pieuses recluses répondirent « avec un grand zèle et une ferveur toute sainte qu'elles espéraient la persévérance de Dieu, qu'elles n'y mettraient point obstacle, ainsi au contraire elles souhaitaient avec beaucoup d'ardeur entrer en ce saint Ordre et y faire profession. » Après la messe, « on leur coupa les cheveux et on leur donna l'habit. Le P. Ange leur fit une exhortation fort touchante et tout à fait édifiante, les avertissant de se préparer à devenir de véritables épouses de Jésus, leur Sauveur crucifié, lequel disait que le monde ne le connaissait pas et qui conseillait à ses disciples de s'abandonner eux-mêmes pour le suivre Lui qui est la voie, la vérité et la vie. »

Les duchesses de Mercœur et de Vendôme avaient acheté l'hôtel de Retz (1), situé rue Saint-Honoré, en face du couvent des Capucins et touchant à l'hôtel Vendôme ; les nouvelles constructions et aménagements étaient achevés vers le milieu de 1606, et le 18 juin, l'évêque de Digne, devant la communauté des Capucins suivis d'une nombreuse et noble assistance, bénissait le nouveau monastère et consacrait la

(1) Appelé aussi Hôtel du Perron.

chapelle, tous les deux placés sous le vocable du « Sauveur du monde ».

Les généreuses bienfaitrices avaient parfait la somme, notoirement insuffisante, léguée par la reine Louise, et tout prévu pour que les religieuses de la Roquette trouvassent un abri très pauvre mais tranquille et pourvu du nécessaire. Le 9 août, elles envoyaient leurs carosses à la Roquette pour les amener à l'hôtel de Mercœur; elles y arrivèrent à deux heures du matin; la duchesse les reçut avec la plus grande affection et les garda auprès d'elle pour leur permettre de prendre un peu de repos, jusqu'au lendemain matin.

Le cardinal Pierre de Gondy, évêque de Paris, dont nous avons noté l'affectueuse estime pour les Capucins, avait accepté avec empressement de présider la cérémonie d'inauguration du nouveau couvent. A huit heures, les quatre-vingts religieux de la rue Saint-Honoré se formaient en procession. « Monseigneur le Cardinal sortit, revêtu des habits pontificaux, de notre église, accompagné des pères et frères, pour aller à l'hôtel de Mercœur. Tout cela se fit avec l'édification de tout le clergé, des religieux et des assistants, à la confusion des hérétiques, dont il y en avait beaucoup qui assistèrent par curiosité, car ils étaient nombreux dans ce siècle dix-septième.

« La processsion arrivée dans notre couvent, on entonna le psaume : *Eructavit cor meum*... Les novices furent conduites devant le maître autel. Mgr l'évêque de Paris était assisté de son neveu et coadjuteur, Henri de Gondi et de plusieurs autres prélats qui servirent à genoux sur les marches de l'autel. A chacune d'elles on donna un cierge de cire blanche et ce pendant deux acolythes chantaient : *Accipite lumen*... Après cela fini, Mgr le Cardinal entonna le *Veni Creator*... puis leur fit une fervente exhortation sur les devoirs d'une religieuse et surtout d'une Fille de la Passion et sur l'entreprise toute héroïque qu'elles allaient commencer à la gloire de Dieu et pour leur salut éternel. On leur mit à chacune une couronne d'épines sur la tête, comme pour les victimes que l'on va immoler et leur faire comprendre qu'elles allaient être des victimes de Jésus-Christ. Pendant

cette cérémonie, les acolythes chantèrent avec le chœur : *Veni, sponsa Christi, accipe caronam...* Puis on sortit, comme leur couvent était tout préparé pour les recevoir, on les y conduit processionnellement ; les Capucins, au nombre de quatre-vingts, prennent la tête du cortège, les novices et postulantes les suivent, chacune accompagnée des duchesses ou d'une grande dame ; viennent ensuite les membres du clergé ; le cortège est fermé par les deux évêques accompagnés du P. Raphaël et du P. Ange. »

On entre dans la chapelle du nouveau monastère au chant du *Benedictus Dominus Deus Israël...* postulantes et novices pénètrent dans le sanctuaire et se placent des deux côtés de l'autel, cependant que les religieux font « la haie dans la nef pour l'honneur de MM. les Prélats. Monseigneur ayant dit les oraisons après le cantique, le P. Ange demande sa bénédiction, monte en chaire et fait à son ordinaire une prédication très morale et très édifiante. Laquelle finie, Mgr le Cardinal dit la messe conventuelle et communia les novices ayant toujours leur couronne d'épines sur la tête et le cierge à la main. »

La procession se reforme et entre les religieux et les membres du clergé les nouvelles Capucines s'avancent dans le cloître de leur couvent, elles s'agenouillent devant leur archevêque qui les bénit ; accompagnées de leurs nobles protectrices elles vont à leurs cellules, pendant que le chant du *Te Deum* retentit sous le cloître, « et, ajoute le chroniqueur, les princesses ayant remis les novices dans leurs cellules sortirent aussitôt. Le P. Jérôme, leur confesseur, les exerça comme nous faisons pour nos novices dans nos couvents, il en eut grand soin et leur montra une charité toute apostolique jusque au jour de leur profession. »

Cette congrégation était-elle viable ? L'idéal auquel aspiraient ces jeunes filles élevées pour la plupart dans le luxe n'était-il pas au dessus des forces humaines. Notre chroniqueur va nous le dire ; il complète d'abord le tableau de la vie d'immolation et de prières continuelles des Clarisse Capucines de la Passion. « Ce qui est remarquable dans la vie pénitente de ces religieuses capucines, c'est qu'il n'y a aucune relâche dans leurs austérités. Elles ne mangent jamais de viande,

jeûnent presque toute l'année, même pendant leurs maladies ; quelques violentes ou dangereuses qu'elles soient, on ne leur donne pas de viande, pas même un bouillon, ce qui est un soulagement que l'on donne aux autres religieuses de toute sorte d'ordres ; toujours couchées sur la dure, c'est à dire sur une paillasse piquée, jamais ne changer d'habits que lorsqu'on les lave et coucher dedans hiver comme été ; jamais de lettres ni paquets du dehors, ni présents, qu'ils n'aient passé au tour et vues par les supérieurs et les mains des quatre tourières ; fréquentes disciplines, deux retraites tous les huit jours, ne jamais parler à un homme séculier, si ce n'est au père, au frère, à la mère ou à la sœur, mais encore parler peu de temps et toujours accompagnée de plusieurs religieuses ; on ne sait ce que c'est que récréation ; toujours dans les occupations extérieures ou intérieures ; chacune fait la cuisine, la boulangerie à son tour, la lessive toutes ensemble, c'est le plus rude de leurs travaux et elles n'ont point de converses. Voilà un tableau de leurs austérités qui sont bien surprenantes et miraculeuses, et cela chez des filles délicates et jeunes ; voyez si la nature corrompue trouve son compte dans cette manière de vie, et elles le font avec une joie que les dames mondaines ne connaîtront jamais. »

Le P. Ange, en directeur prudent avait fait parmi les quarante jeunes filles entrées dans le petit couvent de la Roquette, un choix sévère. Il n'en avait d'abord retenu que 18 pour inaugurer le noviciat, mais ne voulant pas décourager les autres il avait promis de récompenser leur persévérance par une admission dont il se réservait de fixer la date. Sa sollicitude s'étendait à tout et résolu à poursuivre l'application d'une règle particulièrement austère, il ne voulait pas que le corps chez elles défaillit et ne pût servir de soutien à l'âme. Tout acquises à sa pensée, les duchesses de Mercœur et de Vendôme avaient trouvé des collaboratrices dans plusieurs grandes dames de la cour ; la marquise de Maignelay, la duchesse d'Elbeuf et nombre d'autres voulurent aider à la naissance et au progrès de cette congrégation. Les Capucines de la Passion n'apportaient aucune dot, elles devaient vivre de leur travail et d'aumônes ; Dieu qui nourrit les oiseaux, et

revêt de couleurs les fleurs des champs vivait en l'âme des chrétiennes que le luxe environnait sans les éblouir, il inspira le respect affectueux pour les âmes généreuses qui quittaient tout pour le suivre et lui ressembler de plus près ; les Capucines de la Passion n'eurent pas à souffrir de la faim, jamais elles ne connurent le luxe, pas même ces utilités que tant croient indispensables à la vie, mais elles eurent toujours le nécessaire.

On arrivait au mois de juillet 1607; le Père Ange voyait avec joie venir le jour où ce monastère, auquel il avait donné tant de soins et de dévouement, allait être définitivement fondé par la profession religieuse des douze novices, toutes restées fidèles à leur vocation. Avec le P. Raphaël, il les questionna longuement sur leurs pensées de vie spirituelle, leur montra quelle importante affaire c'était pour elles « d'être comme ensevelies dans un éternel détachement du monde, particulièrement dans un sexe aussi délicat et aussi inconstant, leur faisant connaître quel engagement elles allaient prendre et que s'en relâcher serait pour elles de tous les maux le plus cruel. Il les trouva inébranlables dans leur vocation, disant qu'elles voulaient y persévérer avec la grâce de Dieu, vivre et mourir dans la Règle primitive de sainte Claire. »

Le P. Ange voulut donner le plus de solennité possible à cet acte de consécration, à Notre-Seigneur, afin de leur faire encore mieux comprendre l'importance et la valeur des vœux qui les engageraient pour la vie entière. Et comme il avait le cœur reconnaissant et désirait imprimer cette vertu très chrétienne en l'âme de ses filles, il fit transporter dans la chapelle du monastère le corps de la reine Louise ensevelie en 1601 chez les Clarisses de Paris, et le cœur du duc de Mercœur rapporté de Lorraine sur les ordres de la duchesse sa veuve.

Le 22 juillet, il ouvrit la cérémonie des quarante heures et le mardi 24 au cours de la messe qu'il célébra dans le nouveau monastère, il fit aux novices et postulantes dont le nombre avait encore grandi, « une sainte et toute dévote exhortation très édifiante sur l'état qu'elles allaient embrasser

pour toujours, et leur fit prononcer leurs vœux, ce qu'elles firent avec tout le courage et la fermeté de ces illustres chrétiennes qui se présentaient aux bourreaux pour être consommées par le martyre ; et pour les confirmer dans le beau nom qu'elles portaient de Filles de la Passion, il leur mit sur la tête des couronnes d'épines en signe de douleur et de pénitence. »

Le monastère du Saint-Sauveur de Paris fut bientôt trop petit pour contenir les postulantes et novices séduites par cet héroïque genre de vie. En 1615, les Clarisses d'Amiens à la suite de certaines difficultés avec les Cordeliers qui jusqu'alors avait été leurs directeurs spirituels, demandèrent au pape Paul V la permission de passer sous l'obédience des Capucins et d'entrer dans la congrégation des Filles de la Passion. Le P. Léonard alors provincial résidant rue Saint-Honoré négocia l'affaire avec autant de promptitude que d'habileté ; Louis XIII qui professait pour lui une grande estime appuya sa demande auprès de Paul V qui par un Bref des plus élogieux autorisa les Clarisses d'Amiens à choisir parmi les Capucins leur confesseur, et à suivre en tout les Constitutions des Filles de la Passion. Le 30 janvier 1615, le P. Léonard venait à Amiens présider le chapitre des Clarisses, procédait à l'élection d'une nouvelle abbesse. La mère Marie Croquet, femme d'une haute vertu et d'une intelligence peu ordinaire fut choisie et gouverna le monastère avec autant de sagesse que de bonté. Les Clarisses Capucines d'Amiens n'ont jamais cessé même depuis leur rétablissement après la Révolution, de voir dans les Frères Mineurs Capucins leurs frères les plus rapprochés.

Le monastère de la rue Saint-Honoré essaima à nouveau en diverses villes; mais malgré ces exodes abondants, les Filles de la Passion étaient à l'étroit dans leur petit enclos. Louis XIV sur l'initiative de Louvois avait décidé de construire une place à travers les bâtiments et les dépendances de l'hôtel de Vendôme. Hardouin Mansard, chargé d'établir un plan que le roi voulait grandiose dessina un octogone comprenant parallèlement à l'église des Feuillants située rue Saint-Honoré et voisine du couvent des Capucins, une autre

église pour les Capucines ; leur monastère débordant sur le plan devait être détruit. Mansard en construisit un autre ; la première pierre fut bénite et posée, le 9 juillet 1686, par l'évêque de Bethléhem, remplaçant M. du Harlay, archevêque de Paris ; les Capucins y étaient venus en grand nombre. Deux ans après, le 2 juillet 1688, dès quatre heures du matin, deux compagnies d'invalides formaient la haie depuis la porte de l'ancien couvent jusqu'à celle du nouveau. « On commença par transporter la chasse de saint Ovide (1) laquelle était soutenue par huit Capucins prêtres, vêtus en diacre ; les frères tiercaires suivaient de côté et d'autre ayant tous un flambeau à la main, de cire blanche et allumé, ils étaient suivis processionnellement de toute la famille du couvent de l'Assomption, y compris le P. Provincial et les définiteurs de la province de Paris ; ensuite on mit dans des chaises à porteur les religieuses malades, et les autres qui étaient en santé marchèrent deux à deux, étant couvertes de leur grand voile noir avec une grande modestie et édification de tout le monde, ce qui donnait beaucoup de respect et de vénération de la part des séculiers et des dames même qui après s'en retournèrent chez elles pleines du désir de leur ressembler.

« Les capitaines, les majors et autres officiers suivis de leurs soldats fermaient la procession. Cette cérémonie fut par un point fort triste pour ces saintes religieuses qui ne sortaient de leur couvent qu'avec regret. Etant arrivées à la porte du nouveau, elles furent reçues par le P. Hiérothée, alors provincial et par le R. P. Louis, de Jully, définiteur général, gardien du couvent de la rue Saint-Honoré et les trois autres définiteurs de la province, Jean François, de Pontoise, gardien de l'Annonciation au faubourg Saint-Jacques, Cyprien, de Beauvais, gardien de l'Immaculée Conception, au Marais du Temple, et Eusèbe, de Paris, gardien de Meudon.

(1) Le duc de Créquy, ambassadeur de Louis XIV à Rome, avait reçu des mains du cardinal Mancini les reliques (le corps entier) de ce saint, appelé ailleurs : Auditus, Avitus, Adauctus. Les uns en font un martyr romain, les autres un évêque de Braga, en Portugal. V. Acta Sanctorum, 3 juin.

On fit la procession autour du cloître, de là au chœur des religieuses où le P. Provincial entonna le *Te Deum*, puis célébra la messe. Après quoi eut lieu la bénédiction du cloître, des chapelles, de l'Infirmerie, du chœur et autres offices. Sur les onze heures, madame la marquise de Louvois, tenant lieu et place de fondatrice par la concession et permission du roi, entra dans le monastère, accompagnée de plusieurs dames de la première qualité; elle fut reçue et complimentée par le P. Provincial et alla au réfectoire où elle dîna avec toute sa suite et les religieuses aussi, lesquelles furent traitées magnifiquement; mais le P. Provincial, les définiteurs et autres religieux mangèrent dans le réfectoire des malades.

« Au sortir du dîner, madame la marquise de Louvois visita tout le couvent, les cellules des sœurs, les embrassant toutes; puis les conduisit chacune dans sa cellule, en leur donnant les dernières marques de son estime et de la tendresse de son cœur. Et pour comble de bonté, elle permit aux religieuses de faire avertir leurs parentes pour avoir le bien de les embrasser pour la dernière fois, et leur rendre visite au nouveau couvent; ce qui fut exécuté avec toute la joie possible de toute l'assemblée. »

Le monastère du Saint-Sauveur de la place Vendôme fut une école de sainteté; les Capucines de la Passion s'inspirèrent toujours des enseignements et des exemples de leur fondateur; leur zèle à observer à la lettre les Constitutions austères qu'il leur avait données, la vénération affectueuse dont elles furent toujours entourées à Paris ainsi qu'à Amiens, Marseille, Bourbourg et autres villes, la vaillance qu'elles déployèrent, notamment dans leurs deux couvents de Paris (1), pour maintenir leur vie monastique lors des tristes manœuvres de la fameuse Commission des Réguliers en 1765, toute leur histoire prouve de quelle main sûre le P. Ange les avait dirigées. Là encore, pour ces héroïques imitatrices du Christ

(1) Le second monastère des Capucines de Paris était situé entre la rue Neuve des Petits Champs et le boulevard; on y a ouvert depuis la rue des Capucines.

comme pour lui, il avait mis en œuvre les ressources de sa belle intelligence, de son cœur ardent au bien, de son caractère ennemi du médiocre. Les événements lui donnèrent raison. Il eut d'elles le plus grand soin jusqu'à son départ pour Rome en avril 1608 ; il leur adressa de nombreuses conférences, empreintes, nous le savons, d'une haute sagesse et d'un souci fraternel et constant de leur perfection. Pourquoi faut-il que ces écrits aient disparu, peut-être à tout jamais : leur étude nous eût permis de pénétrer plus avant dans cette grande âme.

Le monastère royal de la place Vendôme fut choisi dès l'origine pour lieu de sépulture par la noblesse de France. En 1748, on y comptait près de deux cents noms, et parmi eux certains sonnent haut dans l'histoire de notre pays. Citons : Louise de Lorraine, veuve d'Henri III ; Philippe Emmanuel duc de Mercœur ; Catherine, duchesse d'Elbeuf ; Marguerite de Lorraine première duchesse de Joyeuse, veuve d'Anne, frère de P. Ange ; Marthe d'Oraison, fondatrice des Capucines de Marseille ; Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, petite fille du P. Ange ; François de Vendôme, grand prieur de France ; Marguerite de Gondi, marquise de Meignelay ; Henriette Catherine de Lorraine, duchesse de Guise, fille du P. Ange ; Jules César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV ; le cardinal Louis de Vendôme ; François Michel le Tellier, marquis de Louvois, le célèbre ministre de Louis XIV ; Catherine de Grimaldi ; François de Montmorency, maréchal de Luxembourg, le vainqueur de Fleurus, Steinkerke et Nerwinde ; Charles, duc de Créquy ; Antoine III, duc de Grammont, maréchal et ambassadeur, auteur des célèbres *Mémoires* diplomatiques ; Vittoria Mancini, duchesse de Vendôme.

Un nom entre autres doit nous arrêter un instant : celui de Marthe d'Oraison. Issue de la noble famille provençale des d'Oraison, elle avait été mariée en 1608 à seize ans au baron d'Allemagne qui fut tué en duel vingt mois après. Elle résolut de mener la vie la plus austère et la plus charitable possible. A force de réduire tout ce qu'elle jugeait superflu ou peu utile, elle parvint à n'avoir pas même le

nécessaire. Elle allait servir les pauvres chez eux, choisissait les plus misérables ou les plus dangereusement malades, mettait à les soigner et les consoler les ressources de dévouement et de tendresse que Dieu lui avait données. Après avoir marié sa fille, elle fit construire à Marseille en 1625 un monastère de Capucines qui lui coûta plus de cent mille livres. Elle y prit l'habit avec une quinzaine de jeunes filles. Elle avait demandé aux Capucines de la Passion de Paris de lui envoyer trois des leurs pour faire leur éducation religieuse d'après les austères Constitutions rédigées par le P. Ange.

Sa vie fut traversée d'épreuves qui prouvèrent la solidité de sa vocation et la réalité de l'appel divin. « Les austérités que cette sainte fondatrice pratiquait dans cette maison étaient si grandes que les Capucins s'y opposaient, comme n'étant pas imitables et étant plus capables de rebuter les jeunes novices que de les encourager. Aussi, dans l'espérance qu'étant particulière dans une autre maison, elle aurait plus de liberté pour suivre son penchant pour ces mortifications joint à quelqu'autre incident qui survint elle voulut aller à Paris. » Elle part un beau matin, voyage à pieds demandant l'aumône dans les villes et les villages, cherchant les occasions de rendre aux pauvres et aux malades les services les plus dévoués et les plus humiliants. Arrivée à Paris elle se rendit au couvent du Saint-Sauveur et demanda à y être admise. Mais les supérieures avaient été prévenues contre elle ; sa fille très mécontente de son éloignement de la Provence et ses compagnes, les Capucines de Marseille qui sentaient pour leur persévérance, la nécessité de sa direction et de ses exemples s'étaient empressées d'avertir la mère abbesse de Paris qui refusa de la recevoir.

Elle prend alors une résolution dont seule était capable une âme pleinement héroïque : elle distribue aux pauvres le peu d'argent qui lui restait et va demander asile à une boulangère du faubourg Saint-Honoré : elle loge dans un taudis, n'ayant pour tous vêtements qu'une haire, un cilice et une robe de gros drap, pour lit un peu de paille ; elle aide la boulangère dans son rude travail et gagne ainsi un morceau

de pain pour la nourriture de sa journée. Mais elle n'oublie pas les pauvres, ils sont comme pour saint François sa préoccupation constante ; chaque jour, foulant aux pieds la honte et la fatigue, elle va, couverte d'étoffes usées et rapiécées, mendier de porte en porte pour ceux dont le Christ a dit à ses Apôtres qu'ils en auraient toujours avec eux.

Cette vie de charité et de mortifications avait fait des brèches dans une santé jadis florissante. Un soir elle s'apprêtait à sortir de l'Hôtel-Dieu où elle avait passé plusieurs heures à soigner les malades, pour rentrer dans son pauvre taudis. « Mais le temps était fâcheux, la prieure la fit entrer en un lieu proche de l'enclos des religieuses où étant tombée malade, elle y demeura jusqu'à sa mort qui arriva l'an 1627, n'étant âgée que de 35 ans. » Voulant être avec ses pauvres bien aimés même après sa mort, elle avait demandé que son corps fût porté en terre dans le chariot de l'Hotel-Dieu avec ceux des indigents décédés le même jour qu'elle. Mais les Augustines qui dirigeaient ce célèbre asile de la charité chrétienne allaient passer outre aux intentions de cette admirable disciple du Sauveur et désireuses de garder auprès d'elles les restes de celle qui leur était apparue dans une auréole de sainteté, elles décidèrent de l'enterrer dans l'enclos de leur monastère. Les Capucines de la place Vendôme apprenant sa mort « firent tant d'instances auprès de l'archevêque de Paris pour qu'il la leur accordât, que nonobstant la détermination des religieuses de l'Hôtel-Dieu, elles obtinrent leur demande et envoyèrent un de leurs habits pour en revêtir le corps de la défunte, qui fut porté à leur monastère, où il fut honorablement enterré à côté de celui de la duchesse de Mercœur ; plusieurs princesses et dames de distinction assistèrent à ses obsèques. »

Vie et mort extraordinaires, incompréhensibles à qui ne voit que le dehors et ne sait discerner l'Esprit de Dieu qui souffle où il lui plaît. Capucine et fondatrice d'un monastère de Capucines, Marthe d'Oraison se voit fermer la porte de cette maison du Saint-Sauveur où elle espérait vivre pleinement son idéal, et vraiment cet idéal si ressemblant à celui

de saint François et de ses premiers disciples de Rivo Torto revêtait un caractère à première vue étrange ; la mort de cette parfaite disciple du Poverello en qui, je n'en doute pas, le P. Ange eût distingué Dieu toujours admirable dans ses saints, cette mort éclaira les Capucines de la Passion sur le compte de leur sœur exilée, et de vouloir que son corps sanctifié par toutes œuvres de perfection reposât en leur chapelle leur parut une réparation de leur méconnaissance d'une si haute vertu.

Le zèle de directeur spirituel, insatiable et multiple que déployait le P. Ange l'associait aux travaux d'autres grands éducateurs d'âmes. Après le long et pénible incident survenu au mois d'août 1599 entre les Capucins et le Parlement de Paris, le P. Benoit de Canfeld, plus particulièrement visé parce qu'étranger dut quitter la France et retourner momentanément en Angleterre. Avant de partir, il confia au P. Ange le soin de continuer son œuvre ici et là. Une affaire surtout lui tenait à cœur : la réforme de l'abbaye bénédictine de Montmartre. La jeune abbesse, Marie de Beauvillier avait assumé une rude tâche ; certes elle s'était exercée à l'abbaye de Beaumont-les-Tours à tous travaux d'humilité et de pénitence, mais beaucoup pensèrent, sa tante Anne de la Bourdoisière, abbesse de Beaumont, tout d'abord, que de l'envoyer à Montmartre était la jeter dans une bouche d'enfer. De fait, l'abbaye de la célèbre butte avait fâcheuse réputation ; on peut ne pas croire sans contrôle sévère, aux bruits scandaleux qui couraient sur le compte de ces bénédictines, dont la vocation ne revêtait pas un caractère de certitude qui les garantit contre le relâchement et les coups de langue si faciles à Paris comme ailleurs. Au demeurant, plusieurs méritaient de vifs reproches, pour aventures scandaleuses que la mère Marie de Blémur nous a racontée dans une langue aussi candide que dénuée d'hésitation, mais si cela encore était beaucoup trop, il y aurait injustice à accabler tout ce monastère du poids de la même réputation. La vie y était facile, bien plus extérieure certes qu'autrement et la différence de la vie mondaine ou de luxe, leur lot, jusqu'au jour de leur entrée à l'abbaye avec l'existence matériellement indigente

et désordonnée que l'on menait dans ce cloître était pour effrayer les candidates à une spiritualité élevée.

Marie de Beauvillier se trouva plusieurs mois sans appui, sans direction. L'angoisse l'étreignait devant l'énormité de la tâche. Comment, dénuée de lumière, abandonnée de tous, de ses parents, de ses amis, voire de son confesseur, pourrait-elle même commencer la réforme qu'elle sentait être son devoir urgent ? Une nuit « elle fit un songe mystérieux, dont elle eut l'intelligence quelques temps après. Il lui sembla qu'elle était sur le bord d'un précipice, quasi prête à tomber et qu'un capucin lui ayant prêté la main, l'avait soutenue. »

Elle était donc partie pour Montmartre ; son travail de réforme à peine commencé, elle trouva dans deux moniales restées exemplaires un appui dévoué et tout spontané, mais dont l'efficacité eût été douteuse sans l'intervention à coup sûr providentielle du P. Benoit de Canfeld. Ce mystique écrivain et praticien, un des plus grands de la première moitié du dix-septième siècle entreprit cette affaire ainsi qu'il faisait tout, avec une décision persévérante, une ardeur mesurée portant sur l'intime de l'âme. Il entendait former, c'était logique, l'abbesse avant de réformer le monastère.

« Il composa un exercice de la divine volonté qui fut très utile à Madame de Montmartre, parce qu'elle en entreprit la pratique avec une merveilleuse ferveur, rendant compte au Père des moindres défauts qu'elle y commettait, ce qui la fit avancer à grands pas dans la voie de la grâce, ne s'arrêtant plus sur les difficultés qui lui firent beaucoup de peine dans les commencements, mais seulement dans les choses qui pouvaient avancer la gloire de Notre-Seigneur. Il arrivait quelquefois que conférant avec lui, il était tout d'un coup ravi en Dieu, demeurant quelque temps hors de soi-même, sans parole et sans mouvement, puis, revenant de ces extases, il continuait à l'entretenir de choses si saintes et si élevées qu'elle en recevait une très grande consolation. »

L'œuvre de sanctification, science et pratique, de la docile et vaillante abbesse, était en bonne voie quand le P. Benoit de Confeld, obligé de s'éloigner de France, en confia la pour-

suite au P. Ange. Il lui avait demandé « de servir de protecteur à Madame de Montmartre, ce qu'il exécuta avec beaucoup de soin. »

Nous sommes en juin 1599, le P. Ange n'a pas atteint le quatrième mois de sa seconde vie religieuse, mais son confrère qui s'y connait en hommes spirituels a jugé, avec sa perspicacité ordinaire, l'ancien maréchal de France, naguère brillant seigneur apparemment évaporé, aujourd'hui humble capucin tout adonné à la conquête de sa perfection et de la conversion ou sainteté des autres. Il ne sera pas trompé dans son attente.

« Le Père de Joyeuse, dit la mère de Blémur, fit plus de fruit que les autres dans la communauté, gagnant la jeunesse par sa douceur, si bien qu'il ne demeura que huit des anciennes qui vécurent dans leur particulier, sans vouloir se soumettre aux observances régulières, prenant toujours le parti contraire de ce que leur supérieur ordonnait. »

Le succès était vif ; le P. Ange le poursuivit pendant quelque temps, puis absorbé par sa charge de Provincial, il passa la main à d'autres maîtres, tel saint François de Sales qui parachevèrent l'œuvre et la portèrent à un degré de perfection, que la mère Jacqueline de Blémur nous a décrit dans le second volume de ses *Eloges* des bénédictines, qui illustrèrent les abbayes de France entre 1599 et 1630.

Le P. Ange fit pour le service de Dieu d'autres précieuses conquêtes. N'en citons qu'une pour ne pas allonger outre mesure cette étude du P. Ange, directeur spirituel. Marie d'Hannivel, née à Paris en 1579, était fille du grand audiencier de France. Elle vivait dans la « dissipation et le tumulte des idées mondaines », quand elle fit la rencontre du P. Ange ; après étude, épreuves auxquelles Marie d'Hannivel se soumit avec un docile entrain, il fut décidé qu'elle embrasserait la vie religieuse. Le P. Ange lui désigna la communauté des Filles de Sainte Geneviève, fondée par Madame Acarie en 1602. Bientôt le premier Carmel de France sortait de ce groupe où revivaient toutes les vertus de sainte Thérèse. Madame Acarie, disons mieux, la bienheureuse Marie de l'Incarnation avait eu le choix heureux ; Marie

d'Hannivel brilla au premier rang ; avec six autres jeunes femmes ou jeunes filles, elle prononçait ses vœux de Carmélites en décembre 1605, sous le nom de Marie de la Trinité. Elle fournit une belle carrière religieuse, aida à la fondation de plusieurs monastères et se lia d'intelligente et profonde amitié avec la baronne de Chantal encore hésitante sur la voie mystique où elle se sentait poussée ; elle était alors au Carmel de Dijon, et les conversations nombreuses qu'elle eut avec la future fondatrice de la Visitation ne furent pas sans influence sur les principales lignes de sa vie spirituelle. Près de trente ans après, sainte Jeanne de Chantal, rendant visite à la mère Marie de la Trinité, alors prieure du Carmel de Troyes, pour gage de son amitié, lui fit présent d'une image que saint François de Sales lui avait donnée à sa fête et qui représentait l'Enfant Jésus dans une rose. La sainte avait collé derrière cette image les deux vers suivants que le saint évêque lui avait envoyés en même temps :

Ma mère, en cette rose
Notre vie est enclose.

En faisant ce présent à son amie, elle lui dit : « Je vous donne ce que j'aime le mieux, parce que vous êtes la mère que je chéris le plus. »

Ainsi le P. Ange aidait, avec quelle ardeur, quel succès à ce renouveau religieux et mystique dont l'épanouissement sera la plus grande gloire du dix-septième siècle. Sa réputation de maître de la vie spirituelle était solidement établie et des écrivains ascétiques lui dédiaient leurs ouvrages. Ce souci de monter et de faire monter les autres vers Dieu avait chez lui des racines anciennes et profondes ; il n'avait eu qu'une vocation, celle de Frère mineur capucin ; sous des formes différentes, en dépit d'événements ou de préoccupations d'un autre genre, il n'avait jamais abandonné le désir d'aider au règne de Dieu dans les âmes. Jeune comte du Bouchage, il avait chargé un de ses amis, Gabriel Chappuis, de traduire la *Méthode de servir Dieu*, du P. Alphonse de Madrid ; les années avaient passé et, peu avant sa mort, Chappuis lui dédiait sa traduction en des termes qui valent

d'être notés. « Ayant, auparavant que vous fussiez là où vous estes, reçeu commandement de vous, de traduire ceste méthode de servir Dieu et la mettre au jour, je vous ay obéy et ay faict avantage, pour ce qu'elle ne se publie sous votre nom, par avanture contre votre volonté et attente. Mais puisque c'est par votre moyen que ce livre est en lumière, il me semble que je ne le devais consacrer à autre qu'à vous. » Un autre écrivain ascétique, de Nervèze, lui dédia, dans les termes les plus élogieux, son beau livre : *Les larmes et martyre de saint Pierre. Méditations en forme de prières sur la passion de Jésus-Christ.*

Ce n'était point là vaines flatteries. Le grand homme que fut le P. Benoit de Canfeld s'y connaissait en ascétisme et mystique aussi bien que les plus grands maîtres, il en avait la science et la pratique, nous l'avons vu sommairement ; or il n'hésite pas en dédiant au cardinal François de Joyeuse son fameux livre : *La Règle de perfection*, à faire du Père Ange le plus vif éloge. Non pas éloge commandé par l'affection fraternelle, le P. Benoit était incapable de vues moyennes ; mais il connaissait son confrère, il l'avait vu à l'œuvre et sa parole est l'expression d'une réalité vivante et agissante.

CHAPITRE XVII

DERNIERS LABEURS. — LA MORT

En dépit de l'activité qu'il déployait en toutes occasions, malgré l'incroyable énergie qui accompagnait tous ses travaux, le P. Ange se sentait faiblir physiquement sous le fardeau, chaque année plus lourd, des besognes et des infirmités. On a vu par deux de ses lettres à sa tante, la vidame d'Amiens, que sa santé subissait des chocs assez durs. Ce vaillant luttait sans lassitude, sans tristesse contre l'invasion d'un mal dont la nature n'est pas définie, mais qui semble avoir eu les intestins et reins pour siège. Céphalalgies aigues, étourdissements, sciatique, furonculose, tous indices sans doute d'une circulation défectueuse qui sans l'arrêter dans ses occupations, les lui rendaient chaque jour plus pénibles.

Par surcroit, la mort vint frapper auprès de lui. Le duc de Montpensier, son gendre, était, depuis deux ans au moins, la proie de la tuberculose pulmonaire. A la bataille d'Ivry, il avait reçu dans la poitrine « un coup de pistolet qui avait quelque relation avec le poumon ». Est-il vrai qu'une vie de plaisirs faciles ait aggravé son cas, comme le prétend certain mémorialiste « et qu'aimant mieux les plaisirs que sa santé, il ne vivait pas de régime » ? L'accusation ne paraît pas prouvée. Par ailleurs, l'Estoile nous le dit « bon prince et comme tel regretté et pleuré du roy, de la noblesse et de tout le peuple ». Il s'était alité vers le milieu de l'année 1607, et en était réduit à « ne vivre que de lait de femme, il mourait de fièvre étique ».

Autour du lit où agonisait lentement le dernier Bourbon-Montpensier, les intérêts politiques s'agitaient de façon assez déplaisante. Fontenay-Mareuil nous décrit, avec une tranquille audace de mémorialiste jamais étonné, les tractations qui déjà s'ébauchaient. « Le roy Henry-le-Grand, voyant Monsieur de Montpensier prest de mourir et qu'il n'avait qu'une fille de madame sa femme, héritière de la maison de Joyeuse, il jugea que ce serait un party fort sortable pour Monsieur le duc d'Orléans, son second fils, les grands biens s'y rencontrant avec la qualité. Mais, afin de lui en faire tirer tout l'avantage qu'il se pouvait, il voulut, quoiqu'ils ne fussent pas en âge de se marier, que le contrat de mariage se fist du vivant de Monsieur de Montpensier, lequel, en considération de l'honneur que sa fille et luy recevraient d'une si haute alliance, stipula qu'encore que Mademoiselle de Montpensier survescut Monsieur d'Orléans, et qu'elle en eust des enfants, qu'elle ne pourrait disposer que de la moitié de ses biens, l'autre moitié demeurant propre à ses enfants, et que si elle mourait la première et sans enfants, il y en aurait le tiers pour Monsieur d'Orléans, sans que ses héritiers y pussent rien prétendre. » Ce contrat de mariage, à longue échéance peut on dire, puisque les deux fiancés n'avaient guère respectivement que dix mois et deux ans, fut signé le 14 janvier.

Le Père Ange ne paraît pas s'être préoccupé de cette question ; assidu auprès de son gendre auquel il avait toujours manifesté une grande affection, il l'aidait à bien mourir. « Monsieur le capussin Joyeuse, dit l'Estoille, lui assista jusqu'à la fin et lui ferma les yeux. » C'était le vendredi 29 février 1608 (1). « Le roi, à l'occasion de cette mort qui finissait la famille de Montpensier, a défendu les divertissements ordinaires du carnaval. Le dimanche 2 mars, Monsieur le Dauphin qui devait danser son ballet devant le roi en fut empêché par sa Majesté. Le vendredi 21 mars, le

(1) Date donnée par l'Estoile. Son continuateur donne celle du jeudi 28. Peut-être le duc de Montpensier mourut-il dans la nuit du 28 au 29 février.

service de Monsieur de Montpensier se fit à Notre-Dame. Fenouillet fit l'oraison funèbre. Le plus beau et le meilleur de la cérémonie qui fut fort simple éstaient six vingts pauvres habillés, à chacun desquels on donna une robe et une torche. Le lendemain 22, son corps accompagné de trois cents chevaux, ayant été mis dans un carosse, fut porté en sa maison de Champigni. »

Le samedi d'avant la Semaine Sainte, 7 avril « furent faits les honneurs funèbres d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dernier et unique rejeton d'une ligne cadette de Robert sixième fils de saint Louis dans la grande église de Paris. Tous les chevaliers des Ordres du roi qui étaient à Paris y assistèrent avec leur grand ordre au col. Le deuil fut mené par Messieurs le prince de Condé et le comte de Soissons, ses cousins. L'oraison funèbre encore fut prononcée par Fenouillet, évêque de Montpellier, qui remplit assez bien son ministère. »

Nulle part on ne voit notée la présence du P. Ange à ces cérémonies funèbres. Sa place se trouvait au premier rang dans le cortège des parents du défunt, il ne l'occupe pas ; c'est apparemment que dès le 5 mars au plus tard il n'est plus à Paris ; après avoir reçu le dernier soupir de son gendre, il se hâte vers Lyon où quatre jours après il doit ouvrir la station quadragésimale. C'est bien à cette époque qu'il faut placer la lettre charmante et toute filiale qu'il envoie à sa tante vénérée, la vidame d'Amiens.

« Ma bonne tante, Dieu vous donne la paix ! Je vous ai escript plusieurs fois non tant que je le debvais, et néantmoins vous me mandès que vous n'avès reçu qu'une de mes lettres. Soit loué Nostre-Seigneur. La voye du P. Loys est fort seure pour escrire, car il y a des marchands de Turin qui trafiquent en ceste ville, par le moyen desquels j'escris encore ceste-cy. Je me porte très bien, la grâce à Dieu et ne me suis aucunement senti de la sciatique depuis la maladie que j'ai eue en cest advent. Elle a consumé toutes les humeurs. J'ai eu quelque difluxion derrière l'oreille droite qui m'a emporté aussi beaucoup de mauvaises humeurs. Elle a commençé à se guérir, Dieu merci ! Je n'ai point

laissé de prescher tous les jours et espère avec l'ayde de Dieu, continuer jusques à Pâques, et incontinent après prendre mon chemin pour Rome.

« En attendant, je me recommande à vos oraisons et prie Nostre Seigneur qu'il vous donne, ma bonne Mère, tout ce que vous lui scavés très bien lui demander.

« De nostre Couvent de Lyon, ce 7e mars.

« Vostre très humble fils, nepveu et serviteur.

« Fr. Ange, Capucin. »

Il avait reçu du P. Jérôme de Castelferretto convocation pour le chapitre général qui devait se tenir à Rome dans la semaine de la Pentecôte 1608. Il partit de Lyon aussitôt sa prédication terminée et s'achemina vers Marseille à petites étapes et à pied. Il dut être rejoint en cours de route par le P. Archange de Pembroch et tous deux firent halte à Marseille. Là il reçut avis d'une décision royale le concernant. La duchesse de Montpensier, sa fille, manifestait depuis quelque temps de vives inquiétudes au sujet de sa santé ; trop chrétienne pour oser blâmer sa vie de fatigues apostoliques et d'austérité, elle cherchait à lui adoucir la dureté de ses travaux et les souffrances toujours plus vives dans un corps épuisé. Elle jugea qu'un aussi long voyage à pied entrepris aussitôt après une prédication de carême très fatigante, mettrait ses forces à bout. Il est très vraisemblable qu'elle intervint auprès d'Henri IV et le roi qui avait eu maille à partir avec le P. Ange, mais qui l'estimait grandement pour sa haute vertu et d'ailleurs était incapable de se souvenir des différends passés, trouva un moyen élégant pour satisfaire la piété filiale de la duchesse et ses propres sentiments. Le 12 avril il écrivait à Sully.

« Mon amy, j'ai accordé à Vassal, qui commande la galère de ma femme un relief de monstre pour les douze forçats qui y manquaient de l'année passée, en considération de la despense qu'il y a faicte. C'est pourquoy vous ne ferez aucune difficulté de lui signer l'ordonnance nécessaire pour le relief de monstre lorsqu'il vous sera présenté, à ce qu'il puisse promptement s'en retourner à Marseille et porter, avec

ladicte galère, le Père Ange, qui va à Rome. A Dieu, mon amy, ce XII[e] avril, à Fontainebleau.

« HENRY. »

Brousse d'un mot confirme le fait et y ajoute un détail intéressant. « La longueur du chemin et les chaleurs de l'esté approchant furent cause que le roy, pour lui advancer son voyage, après l'avoir retenu lui fist préparer une galère pour le conduire de Marseille à Civita-Vecchia, à une journée de Rome. » Le P. Ange était parti de Lyon avec l'intention arrêtée de faire tout ce voyage à pied. Mais en cours de route, il fut retenu par l'ordre royal Le nonce Ubaldi avait été mis au courant de l'affaire, car le 15 avril, il écrivait au cardinal Borghèse. « Au milieu de mai, le Père Ange de Joyeuse sera ici. Le roi lui a donné une galère pour le transporter au chapitre général de son Ordre, encore que je sache combien il est connu de sa Sainteté et de votre seigneurie illustrissime, je ne veux pas cependant laisser passer cette occasion sans attester le grand zèle qu'il professe pour le Siège apostolique et le soin qu'il apporte dans ses prédications ; j'ajoute que la sainteté de sa vie est tant connue qu'admirée et révérée (1). »

La duchesse de Montpensier avait formé un autre plan. Elle jugeait son père trop fatigué pour assumer à nouveau le gouvernement de la province des Capucins de Paris et craignant que la confiance de ses confrères à son retour de Rome ne lui renouvelât cette charge, elle prit les devants et adressa au cardinal de Givry alors en mission diplomatique à Rome la curieuse lettre que voici.

« Monsieur. L'affection que vous avez toujours tesmoignée à feu Monsieur mon mari me faict plus hardie à vous faire une supplication très humble, croyant qu'à ceste considération vous ne vous tiendrez pas importuné : qu'est qu'il vous plaise, Monsieur, de supplyer sa Sainteté de deffendre au père général des Capuchins, que mon père soit faict provincial au chapitre qui doit estre tenu en ceste ville, au mois

(1) Rome, *Archives du Vatican.* Nonciature de France, regist. 53, infolio.

de septembre prochain, et qu'il soit toujours exempt de ceste charge, n'y pouvant longtemps durer pour la grande peine qu'il y a, ayant déjà failli d'y mourir une fois ; ne demandant pas cela pour mon contentement particulier seulement, mais parce qu'en conservant un peu plus sa personne, il pourra mieux servir sa religion et le public.

« J'ai pensé, Monsieur, qu'en l'absence de Monsieur le Cardinal mon oncle, vous n'auriez pas désagréable que je m'adressasse à vous. S'y j'obtiens ceste grâce par vostre moyen, je vous en aurai une obligation extresme et sera y toute ma vie preste à vous faire service.

« Catherine DE JOYEUSE ».

La tendresse filiale de la duchesse ne l'avait pas trompée. Le voyage sur terre et sur mer fut très pénible au P. Ange. Visiblement, il usait ses dernières forces. Au vrai, il accomplissait cette longue marche de Lyon à Marseille en vrai Frère Mineur Capucin, humblement, en toute patience et pauvreté.

Le récit que nous en fait l'annaliste des Capucins de Provence contient de si savoureux détails qu'il ne faut pas résister au désir de les transcrire.

« Ledit P. Ange, allant au chapitre général à Rome en 1608, passa en Provence. Il y donna de si rares témoignages de son humilité que jamais il ne voulut dire de quelle maison il était et il défendait à son compagnon de le faire savoir aux séculiers. Aussi bien souvent fut-il mal reçu et traité. A Avignon, il demanda que par grâce spéciale on lui permit d'accompagner le quêteur pendant sa quête dans la ville : de quoi les séculiers furent ravis d'admiration et de componction, sachant sa noblesse et son mérite. Mais ils le furent bien davantage, l'ayant ouï prêcher dans l'église Sainct-Pierre d'Avignon, avec un fruict admirable et un concours innombrable de peuple, ayant été prié et pressé de ce faire. Etant parti le même jour, suivi de toute la noblesse de la ville, il prit la bénédiction du P. Gardien à genoux, baisant la terre au sortir du couvent en leur présence. Il fit la même chose partout où il passa.

« A Pertuis, tous les principaux, le soir de son arrivée,

furent le visiter au couvent avec beaucoup d'honneur et de civilité, et pour ne l'incommoder en ce temps, renvoyèrent au lendemain de lui rendre de plus grand respects. Mais pour éviter cet honneur, il en partit de grand matin sans dire mot à personne : de quoy lesdits habitants ayant appréhension, se levèrent avec diligence et particulièrement les marquis d'Oraison (1) et de Janson, et ne l'ayant trouvé au couvent, ils le suivirent à course de cheval. Ils l'aperçurent qui guéyait la rivière de Durance ayant de l'eau jusques à mi-corps : de quoi ils furent autant déplaisants que ravis d'admiration de sa grande mortification et mépris de soi-même.

« A Marseille, pendant qu'il disait la messe, le P. Gardien remplaça ses mauvaises sandales par de bonnes ; mais il ne voulut point les accepter. Il fut prié et pressé de prêcher, ce qu'il fit particulièrement le 4e dimanche après Pâques. Au sortir de son sermon, un homme aveugle vint en larmoyant à notre couvent et demanda le P. Anselme, notre gardien, devant lequel il se prosterna criant : « Confession ! confession ! Ne veuillez plus tarder. » Le P. Gardien, étonné de cette ferveur, lui répliquent que les Capucins n'entendaient pas les confessions. Le bonhomme lui repartit : « Je viens d'entendre la prédication du P. Ange, elle m'a tellement touché que étant resté trois ans sans me confesser, je me suis résolu de le faire et de changer de façon de vie. » On peut juger des autres auditeurs par celui-là.

« Messieurs les consuls, désirant témoigner leur affection au P. Ange, lui firent préparer un somptueux banquet dans la maison de ville et l'y convièrent. Il refusa longtemps de l'accepter, mais leurs instances et celles de la noblesse l'y contraignirent à la fin, pour ne point les désobliger. Il ajouta seulement qu'au préalable il lui était nécessaire d'avoir le consentement du P. Gardien. Sur quoi les consuls lui répondirent qu'ils l'enverraient demander sans qu'il eût à se déranger ; mais il insista, et ces messieurs ayant envoyé avertir le P. Gardien, celui-ci vint au devant. Le P. Ange lui

(1) Père de Marthe d'Oraison, fondatrice du monastère des Capucines de Marseille. Voir plus haut, page 457.

demanda humblement cette permission et, l'ayant obtenue, il se mit à genoux et baisa la terre en pleine rue et à la vue de toute cette noblesse qui était dans l'admiration. Les consuls voulurent aussi lui offrir un présent, mais ils ne purent jamais le faire consentir à l'accepter. »

Ce sont détails de la vie religieuse, mais qui nous révèlent l'âme du P. Ange, en nous manifestant sa ferveur toujours nouvelle, son zèle apostolique incessant, son amour de la pauvreté volontaire et de la mortification qui le désignaient à tous comme un fils parfait de saint François d'Assise.

Il craignait la louange et les honneurs, car il y voyait un retour dangereux vers un passé où sa vie chrétienne enveloppée d'adulation et d'hommages avait failli sombrer. Il se souvenait des erreurs et des défaillances qui avaient marqué son séjour hors du cloître ; son humilité les grossissait, mais il trouvait ainsi plus de sécurité pour son avenir éternel, car il voulait se voir dans la lumière divine qui éclairera en nous ce que nous ne voyons pas ou avons oublié. Il aimait à redire la parole de saint François d'Assise : « L'homme est tel qu'il est en la connaissance et affection de Dieu et non pas davantage. »

La traversée de Marseille à Civita-Vecchia fut mouvementée ; le compagnon du P. Ange se trouva fort incommodé ; pris de fièvre, courbaturé, abattu, il craignit ne pouvoir faire le voyage de Rome. Le P. Ange « fut contraint de le mettre sur un cheval, allant après lui le reste du chemin. Ce bon religieux en estait bien marry, tout honteux de se voir à cheval et son provincial à pied. Il lui demandait pardon avec toute sorte de soumission et le P. Ange tâchait de le consoler de son pouvoir, disant que Dieu l'avait permis pour un plus grand bien, que des amertumes il tirait de la douceur comme de l'eau du rocher ; qu'au retour ils auraient plus de loisirs pour se reposer, qu'il n'estait besoin que de résignation à la volonté de Dieu, et autres discours spirituels, par lesquels adoucissant la rigueur du peu de chemin qui leur restait, ils arrivèrent à Rome. »

Une de ses premières préoccupations fut d'obtenir audience du Pape Paul V (Camille Borghèse) élu à l'unanimité par le

Conclave du 19 mai 1605 ; cette élection dûe aux habiles et loyales manœuvres de François de Joyeuse et de du Perron avait très incliné le nouveau Pape vers la France. Sa grande austérité de mœurs, sa bonté toujours en éveil, sa vaste culture le désignaient au choix de ses collègues après le refus obstiné du Cardinal Baronius. Possesseur d'une grosse fortune, il en fit profiter les pauvres et les malades. Ses aumônes étaient immenses, faites sans ostentation, souvent en secret, en faveur des enfants trouvés ou des jeunes filles dénuées de ressources. Chaque année il distribuait un million d'écus d'or aux pèlerins pauvres et un million et demi aux ouvriers sans travail. Il avait toujours manifesté beaucoup d'affection à l'Ordre des Frères Mineurs Capucins ; aussi accueillit-il le P. Ange avec la plus grande bienveillance.

« Sa Sainteté, dit Brousse, lui témoigna par ses paroles qu'elle était grandement joyeuse de le voir, ce qu'elle confirma puis après par effect ; car pendant son séjour elle lui envoyait tous les jours quelques présents de confitures et autres choses qui ne se rencontrent guère dans la pauvreté des Capucins, sachant bien qu'un corps élevé jadis si délicatement, avait besoin de reprendre des forces après le travail d'un si long chemin. Le P. Ange les recevait avec mille remerciements, non pas qu'il en goûtât jamais. mais il les faisait distribuer aux malades de l'infirmerie, comme il avait de coutume de faire en France quand on lui apportait telles délicatesses de la part de Monsieur de Montpensier ou de Madame la duchesse, sa fille. »

Les séances du chapitre général mirent en lumière sa prudence et son zèle pour le progrès de l'Ordre des Capucins. Ses Confrères et les Romains admiraient, sa naturelle gravité, sa taille élevée et son port plein de majesté, paraissant sous la modestie de son habit ; les Pères désiraient l'entretenir chacun à leur tour ; les malades recevaient la consolation de ses visites avec insigne contentement. De tout le jour, n'y ayant que le temps de la messe qui fût à lui, il fallait qu'il employât la nuit au travail, pour les dépêches de sa province et autres commissions particulières qu'il avait, se montrant le lendemain aussi gaillard, comme s'il eût doucement reposé

et reprenant le même train qu'il avait tenu l'autre journée. »

Il fut le premier Français élu définiteur général, on reconnaissait ainsi ses hautes vertus, les services qu'il avait rendus; c'était encore un hommage à tous les Capucins de France; leur Ordre y comptait à peine trente-deux ans d'existence, mais il avait déjà une histoire glorieuse. Paul V le savait et désirait témoigner de la meilleure façon, au P. Ange, sa joie devant une situation que l'ancien duc de Joyeuse, redevenu frère-mineur, avait contribué à créer. « Il avait esté bien reçeu et grandement honoré du Pape, dit l'Estoille; il l'avait assuré contre sa volonté (ce qu'on ne voit guères avenir) d'un chapeau de cardinal. Comme aussi la vie et profession de ce personnage est un miracle avenu de nostre temps, et possible des plus rares en un seigneur de telle qualité et maison que la sienne. » Est-ce à cela que Brousse fait allusion lorsque, racontant l'audience de congé que Paul V donna au P. Ange, il affirme que « sa Sainteté lui renouvella l'offre de ses faveurs qu'il refusa avec la mesme humilité que les autres fois. » Le Pape ne voulut pas le laisser repartir les mains vides. « Après les honneurs, il lui présenta une croix d'or et deux chapelets d'agate, l'un pour sa fille, Madame la duchesse, l'autre pour Mademoiselle de Montpensier, sa petite-fille; mais tout cela n'était capable d'ébranler sa fermeté, car non seulement il était mort à toutes les choses du monde, mais en outre elles estaient toutes mortes en lui, de sorte qu'il ne les eût aucunement acceptées, si sa Sainteté et le révérend Père Général qui était présent, ne lui eussent absolument commandé de les prendre. »

Il entendait rester Frère-Mineur-Capucin jusqu'au bout, jusqu'à l'extrême. « Sa Sainteté le pria, par plusieurs fois, de s'en retourner à cheval pour n'exposer sa santé à la rigueur des chaleurs et du climat auquel il n'avait pas été nourri; ce qu'il refusa avec une très grande humilité, ne voulant relâcher en facon quelconque l'austérité de son Ordre. »

Pendant son séjour dans la capitale du monde chrétien, le P. Ange fit la connaissance du jeune comte Georges de

Leslie ; c'est la seule date à laquelle puisse se rapporter le fait qui nous est raconté par Caillière et qu'il n'est pas inutile de résumer ici. Il paraît tout à fait probable en effet que le jeune Ecossais qui faisait alors ses études au Collège de sa nation et qui plus tard devait fournir dans l'Ordre des Capucins une carrière aussi mouvementée que méritoire, ait eu le désir de rendre visite au P. Ange. Caillière a mal daté cette rencontre puisqu'il la place lors du premier voyage du P. Ange en Italie, alors qu'il n'était encore que jeune profès, mais je ne vois aucune raison plausible de rejeter le fait en lui-même.

« Un jeune seigneur, le comte de Lesley eut la connaissance et l'amitié du P. Ange. Les fréquentes visites qu'il luy rendit luy firent prendre la liberté de luy conter ses aventures, et de luy déclarer de quelle sorte il avait abjuré l'hérésie de sa famille et de son pays, qu'étant tombé dans la disgrâce de sa mère fort opiniâtre dans son erreur, il s'était éloigné d'elle et retiré à Rome pour attendre ce que le temps produirait en sa faveur ; qu'il jugeait bien que son exil ne serait pas sans incommodité, mais qu'il était résolu à souffrir toutes choses plutôst que de s'exposer à perdre sa religion. Le P. Ange le consola avec sa charité naturelle et l'ayant exhorté à la persévérance, il le recommanda si utilement à un prélat de ses amis qu'il trouva dans son palais un logement commode et toutes les choses nécessaires à la vie.

« Ce jeune converty infiniment obligé au P. Ange ne cessait d'admirer sa vertu, mais lorsqu'il jettait les yeux sur sa qualité et sur les honneurs et les biens qu'il avait laissés volontairement pour suivre Jésus-Christ, il se reprochait à lui-même son peu de courage, et son exemple luy fit enfin venir l'envie de l'imiter. Après une assez longue délibération, un jour qu'il estait allé visiter le P. Ange, s'étant jetté à genoux, il luy voulut baiser les pieds. Le Père, fort surpris, s'étant modestement retiré luy demanda ce qui l'obligeait à une si extraordinaire soumission, à quoi le jeune Ecossais répondit : que luy ayant déjà d'extrêmes obligations, il le conjura't de luy rendre encor un bon office. Le Père luy pro-

mit son secours et le jeune comte le supplia de le faire reçevoir au nombre des Capucins. Le P. Ange loua d'abord son dessein, mais luy représenta les difficultés qu'il aurait d'obtenir l'effect de sa prière. Mais la persévérance du jeune comte écossais obtint de luy qu'il le présenterait au P. Général comme il fit peu de jours après. Le R. Père ayant appris le dessein du jeune homme refusa de le reçevoir, alléguant quelques bulles des Papes qui déffendaient aux Capucins de donner l'habit aux huguenots nouvellement convertis. »

Georges de Leslie, sa vie l'a bien montré était tenace, non moins qu'habile. Il demande au P. Ange de plaider sa cause. L'avocat était bien choisi et la plaidoirie fut adroite. « Il représenta au R. P. Général que la bulle ne rejettait que ceux qui estaient nés de parents catholiques et après avoir renié leur foi, rentraient dans l'Église par abjuration de leur hérésie ; qu'icy tout estait différent, il estimait que la bulle n'était pas faite pour lui. » Le P. Général reconnut le bien fondé de ces raisons et rassura le jeune comte sur son avenir religieux. D'après ce récit, le P. Ange fut l'un des artisans d'une vocation dont l'importance apparut quelques années plus tard lorsque Georges de Leslie, devenu le P. Archange et chargé de diriger un groupe de missionnaires dans le Royaume-Uni, s'adonna avec autant d'intelligence que de zèle à la conversion de ses compatriotes.

Le P. Ange partit de Rome le 10 août. « Par tous les lieux et couvents où il passait, les habitants en étaient incontinent avertis qui venant avec un singulier désir de le voir, après avoir reçu l'aliment spirituel de ses saintes exhortations, s'estimaient heureux de pouvoir baiser son habit. Vous eussiez vu les principaux de la noblesse lui venir au devant avec prières de leur faire l'honneur de prendre leur maison pour logis : ce qu'il n'acceptait que fort rarement et jamais quand il se trouvait des couvents où il pût faire sa retraite. » Il se prêtait volontiers aux demandes de prédication qui lui étaient adressées presque chaque jour. « Ainsi il incitait ses auditeurs au bien, par divers motifs, dont il cueillait le fruit le premier en les pratiquant ; car pendant mesme son retour de Rome, sans avoir égard aux excessives chaleurs, aux

journées continues qu'il faisait, au peu de loisir qu'il avait pour se reposer, estant arrivé aux Couvents, à cause de l'affluence qui venait le visiter, sans donc avoir égard à tout cela, il continuait la rigueur de ses austérités et si grande, que quittant toute sorte de viande qu'on lui présentait, il ne mangeait presque que des melons. »

A en croire de Caillière, le P. Ange serait allé à Venise pour tenter la réconciliation de la République et de Paul V. Ici encore notre chroniqueur a opéré une transposition de dates et de personnages. Il y eut brouille en effet en 1606 et divers ordres religieux en pâtirent pendant quelque temps, ils durent s'exiler à la suite des menaces que faisaient entendre le Conseil des Dix et le Sénat furieux de l'interdit lancé par le Pape, le 17 avril, sur leur territoire. Henri IV qui avait de bonnes raisons pour vouloir le maintien de la paix et continuer les bonnes relations avec les deux puissances en lutte, demanda à François de Joyeuse de s'interposer. Le cardinal agréé de suite par le Pape s'empressa de déférer à l'invitation de son souverain ; il arrivait à Venise le 14 février 1607 et fut accueilli avec empressement par les autorités de la Sérénissime République ; il y avait gardé des relations nombreuses et puissantes ; son habileté diplomatique trouva un écho parmi les plus acharnés à la sauvegarde de leurs prérogatives. François de Joyeuse obtint le retour des religieux ; les Jésuites furent exceptés de cette mesure ; d'accord on leur adressait le même reproche qu'Henri IV avait formulé contre eux en 1598 : s'ingérer dans les affaires de l'État et intriguer auprès des représentants des classes élevées ou influentes ; on ne réussissait pas à prouver qu'ainsi exercée leur influence ait été néfaste et l'on ne pouvait nier le bien produit par leur apostolat, mais on sait assez qu'à la ville des Doges le pouvoir absolu des Dix se faisait sentir durement, chaque fois qu'un citoyen ou une corporation quelconque acquérait de l'autorité dans la République.

François de Joyeuse muni d'instructions pontificales précises reprit ses négociations au mois de mars 1607 et les mena à bonne fin ; les Jésuites purent rentrer à Venise, le

Pape retira l'interdit et la réconciliation fut acquise aussi complète que possible.

Le 26 mai 1607, l'habile et heureux diplomate partait de Venise, descendait à Lorette dont il avait richement doté le sanctuaire, et par Florence, Gênes et la mer rentrait en France ; peu de temps après, il arrivait à Rouen et s'occupait activement des affaires de cet archidiocèse dont il avait pris possession par procureur l'année précédente. Un personnage reparaît ici dont il n'avait plus été question depuis l'année 1574 ; le précepteur des enfants de Joyeuse au Collège de Navarre, le savant et très estimable, tout zélé messire André Guyon était en 1607 vicaire général du cardinal auquel il avait gardé une respectueuse affection et qu'il aidait dans sa charge de primat de Normandie avec autant d'intelligence que de dévouement.

Il n'y a donc rien à retenir du récit que nous fait Caillière d'une négociation entreprise par le P. Ange auprès de la Sérénissime République. Brousse plus près des événements et beaucoup plus muni de critique ne souffle mot de ce prétendu événement auquel Caillière accorde, on s'en doute bien, une importance considérable.

Des documents de sources diverses et dont l'autorité est sensiblement égale nous renseignent sur les dernières semaines du P. Ange. Brousse, les *Annales des Capucins de Provence*, l'*Action funèbre* du P. Irénée d'Avallon, l'*Éloge* de Papire Masson nous serviront de guides qu'on peut estimer sûrs.

Le P. Ange et son compagnon arrivèrent aux portes de Turin dans les premiers jours de septembre. Ne voulant pas être troublé dans la solitude et l'incognito qu'il désirait garder jusqu'à son arrivée en France, le P. Ange n'entra pas en ville et décida de s'arrêter au couvent des Capucins de Nostra Donna de la Campagna, situé à une lieue environ de Turin. Le duc de Savoie dont il était l'allié par son aïeule Isabeau eut-il vent de son arrivée? toujours est il qu'ils se rencontrèrent en chemin. Charles Emmanuel Ier accueillit son parent « avec toutes sortes de courtoisies, le priant avec instance de le venir voir en son palais le lendemain, à

quoi ne pouvant acquiescer et s'excusant sur le peu de temps qu'il avait et des urgentes affaires qui l'attendaient en sa Province, son Altesse lui dit qu'il le viendrait revoir le lendemain, comme il fit, passant toute la matinée avec lui au couvent. »

Le P. Ange, tout charitable et courtois qu'il fût, ne se sentait guère disposé aux longues conversations, car la nuit précédente il s'était trouvé « un peu mal et avait eu un petit accès de fièvre qui l'empêchait de reposer ; toutefois, croyant que cela ne serait rien et que c'était seulement la fatigue du chemin qui lui causait ce ressentiment, il ne laissa, le lendemain, après avoir dit la messe, d'entretenir son Altesse deux ou trois heures durant lesquelles elle lui fit offre de tout ce qui dépendait de son pouvoir, à quoi après avoir réparti succinctement, il prit la route de France vers Rivoli ». Cette petite ville, bâtie près de la Doire Ripaire, affluent du Pô, est située à treize kilomètres ouest de Turin ; elle possède un château royal (Moncaglieri) où naquit, en 1572, Charles-Emmanuel Ier et qui servit de prison honorable à Charles-Emmanuel II, de 1732 à 1734. Elle a toujours appartenu au Piémont et ne doit pas être confondue avec son homonyme, le village de Rivoli, situé dans la vallée de l'Adige et où Bonaparte remporta, le 14 janvier 1797, une victoire célèbre sur les Autrichiens.

Rivoli possédait un couvent de Capucins ; le P. Ange avait l'intention de n'y séjourner qu'une nuit. Le lendemain matin, 17 septembre, fête des stigmates de saint François d'Assise, « il fut surpris pendant la messe de grands frissons et tremblements si qu'à grand'peine la pouvait-il parachever, de sorte que partant de l'autel il fallut le conduire immédiatement en sa chambre. » Il ne devait pas en sortir vivant. Il n'avait aucune illusion sur la gravité de son mal et dit à son compagnon « qu'il prît soin de lui, qu'en peu de temps il mourrait ». Aussi accueillit-il avec reconnaissance, mais sans espoir de guérison, le médecin et l'apothicaire, savantes gens que lui dépêcha le duc de Savoie « si tôt advisé que le mal l'avait alité. Son Altesse leur avait commandé expressément de le traiter avec autant et plus d'affec-

tion qu'ils feraient sa propre personne. Ils le lui dirent de bouche et le tesmoignèrent par effect ; car ils n'épargnèrent ni peine, ni argent, ni art, pour ralentir l'ardeur de la fièvre qui l'allait consumant, sans toutefois y pouvoir beaucoup remédier, tant elle estait violente. »

Sa piété augmentait avec ses souffrances et la prévision d'une mort prochaine. Aux religieux et amis qui venaient le visiter, il demandait des prières pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés ; à plusieurs reprises il rappela l'obligation de lui administrer les derniers sacrements « quand on le jugerait à propos, sans attendre l'extrémité ».

Son compagnon ne le quitta pas un seul jour ; le P. Ange lui indiquait de réciter « dévotement avec lui les prières du cérémonial romain. Après s'être confessé avec le ressentiment accoutumé, il demanda qu'on lui apportât le saint Sacrement de l'autel. Mais avant que le reçevoir, il voulut imiter ceste dernière action de saint François de mourir nu et privé de toutes choses, hors l'amour de Dieu, c'est pourquoi il supplia le P. Provincial d'avoir agréable qu'il luy mît entre les mains quelques petits présents de dévotion que sa Sainteté envoyait à madame sa fille. Il avait souvent en la bouche les paroles de l'Apôtre : *Ma vie c'est le Christ et la mort m'est un gain.* Puis il demanda de renouveler ses vœux, disant que jamais l'intention de changer n'avait occupé son affection, quoique la violence d'un peuple affligé l'eût ravi une fois du couvent, protestant qu'il n'était sorti qu'à contre cœur et que ses désirs ne respiraient que ce dont il jouissait maintenant. Il renouvela ses vœux avec une dévotion extraordinaire, et fit une briève exhortation, mais pleine de feu aux assistants où il témoigna le contentement que le cloître lui avait causé, loua la perfection et le bien de la religion, montra comme c'est le lieu où Dieu attire ses amis. »

Brousse ne donne de cette exhortation qu'un résumé de vingt lignes. *Les Annales des Capucins de Provence* nous en fournissent un texte plus abondant que le P. Irénée d'Avallon dans son *Eloge funèbre* confirme de tous points. Sans garantir l'authenticité de chaque mot et sans recourir à

la présence d'un sténographe dont le P. Ange et ses frères n'avaient nul besoin, on a le droit d'admettre qu'en un si grave moment la mémoire a bien servi les témoins de cette scène émouvante, et nos annalistes, nos orateurs ne se sont pas trompés, pas plus qu'ils n'ont inventé à plaisir des pensées et des sentiments dont ils tenaient l'expression de bonne source et j'estime, des assistants eux-mêmes.

« Despuis le renouvellement de ses vœux ne sortit aucune parole de sa bouche qui ne fût grave et qui ne fût pour le ciel où il se disposait d'aller. Estant interrogé s'il avait quelque regret de madame sa fille pour l'amour naturel qu'il lui portait en tant que père, respondit au supérieur : « Mon père, je laisse une fille au monde, seule unique héritière de la maison et des vertus des miens. Je l'aime non tant parce qu'elle est ma fille que parce qu'elle est vertueuse, à laquelle Dieu, par sa grâce, a ouvert les yeux pour la dresser au chemin qui conduit au ciel, c'est pourquoy je n'ai aucun regret d'elle, ny moins ay rien de quoy tester en sa faveur ; il vous plaira donc me permettre que le chapelet que je porte luy soit donné qui luy servira d'un nouveau motif à se mieux souvenir de mon âme. »

A trois ou quatre mots près, ce sont les mêmes paroles que nous trouvons dans l'*Eloge funèbre* du P. Irénée. Mais là l'orateur s'adresse à la duchesse de Montpensier et l'interpelle en ces termes : « Il fut interrogé par un de ses plus intimes et familiers (1), s'il avait remis quelque chose de l'affection première et naturelle qu'il vous portait, étant au siècle. « Je l'aime, dit-il, non tant pour ce qu'elle est ma fille que pour ce qu'elle est vertueuse. » Ce qui me force de croire que ce fut plutôt le souvenir de votre vertu que celui du droit que la nature vous avait acquis sur lui, qui le poussa à adresser ainsi la parole au supérieur du monastère où il agonisait. »

Près de paraître devant le Juge suprême, il sentait monter en lui la crainte, sachant que nul n'est absolument sûr

(1) Sans doute le P. Archange de Pembrock, son compagnon de route et qui l'assista au lit de mort.

d'être digne d'amour ou de haine. Mais sa crainte, tempérée par « l'allégresse de son sort fortuné », restait filiale. Il pleurait, partagé entre « la douleur de sa vie passée et la joie extrême de se voir proche de l'heure par lui désirée ». Il n'oubliait pas les frères que Dieu lui avait donnés dans l'Ordre de saint François et « il leur requérait humble pardon de ses mauvais exemples, son humilité le rendant craintif de leur en avoir laissé quelqu'un ».

Il a des mots de particulière affection pour son vaillant compagnon de route : « Cher frère, puisque la mort nous sépare et fait ce divorce entre nous deux, demeurons assurés que l'étendue de son empire est embrassée du vouloir de Dieu. Je m'en vais content ; contentez-vous aussi avec moi, cher frère, et souvenez-vous, par tous les monastères où vous passerez à votre retour, de l'humble pardon que je demande à tous mes frères, si je les avais peu ou mal édifiés en quelque chose, ma profession et ma charge m'obligeant au contraire. »

Le lendemain, 24 septembre probablement, son compagnon lui voyant le visage reposé, la respiration plus libre, les yeux fermés, crut à un sommeil réparateur, présage d'une amélioration sensible. « Il se retira dans une chambre d'auprès et fut absent environ deux ou trois heures, assis sur une paillasse, et s'appuyant la face sur la main, le sommeil commença à le prendre, car il avait passé plusieurs nuits sans dormir. A moitié endormi, il rêvait à la sainteté du P. Ange, aux faveurs surnaturelles que Dieu opérait par lui. Quand il s'éveilla, le souci de son malade lui revint, il va le voir et le trouve joyeux, le visage transfiguré. « En vérité, lui dit le P. Ange, mon âme ne fut jamais en tel accès, estant pleine d'un contentement et d'une joie indicible ; je ne saurais dire ce que c'était, mais c'est tel que mon esprit ne le saurait comprendre. » Et comme son compagnon lui raconte son rêve, il lui dit : « N'en dites mot, s'il vous plaît, mais priez Dieu que sa sainte volonté soit accomplie. »

Cette joie lui venait « à mesure que ses forces s'enfuyaient devant la mort », dit Brousse. Le soldat renaissait en lui,

disons mieux, se sentait grandir en vigueur surnaturelle. « Dieu soit loué, je suis maintenant si bien muni de toutes parts et si bien armé de pied à cap que je ne crains pas mes ennemis. »

Toute l'histoire si mouvementée, si étrange de sa vocation religieuse, passait en sa mémoire ; c'était bien une des dernières grâces de Dieu, ce souvenir en définitive heureux et consolant. Et il en parlait aux religieux réunis autour de sa pauvre paillasse de Frère-Mineur Capucin. « Ah ! mes frères, je n'ai jamais, jusques à ces heures, assez dignement et sérieusement reconnu la grâce de ma profession religieuse et pénitente. Mon Dieu, soyez-vous béni, qui si miséricordieusement m'ouvrez les yeux en ces dernières périodes, pour voir les profits qui m'en reviennent. Ah ! fortunée religion pour moi, tu m'as mis le ciel entre les mains, si ma volonté mal née ne m'en a rendu indigne. Divin Esprit, que je dois de respect à vos célestes inspirations qui m'y ont appelé ! O livre sacré, ô céleste verset où je reçus les premières pointes de ma vocation ! »

Le rappel n'est-il pas frappant de la scène où trente-cinq ans plus tôt le jeune Henri alors sous la férule honnête et dévouée de maître Martin, allait solliciter du P. Robert de la Hosque son admission au couvent des Cordeliers de Toulouse, et s'efforçant de fléchir la prudente réserve de son directeur spirituel, lui montrait la preuve indubitable de sa vocation dans la rencontre inopinée de la Règle de saint François (1) ?

Il se souvenait aussi de la foule des fidèles disciples du Poverello sanctifiés sous la bure et, raconte le P. Irénée d'Avallon, « approchant son habit de sa dévotieuse bouche, pendant que toute la compagnie fondait en larmes, il disait : « Ah ! saint et délicieux habit, que tu es digne de révérence et de respect. Béni sois tu, noble sac de pénitence, plus riche

(1) Remarquons simplement comment ce récit du P. Irénée d'Avallon authentique à l'avance la page où Brousse et Caillière nous montrent le jeune Henri de Joyeuse lisant la Règle franciscaine dans la bibliothèque des Cordeliers de Toulouse.

et plus honorable que les soies et les brocards les plus précieux ! que n'ai-je mieux connu ton mérite et le prix que tu vaux ! J'aurais été plus assidu ès exercices de pénitence, plus attentif à ceux de la sainte oraison, plus éveillé à ceux de la nuit, à la garde de ma cellule, enfin plus soigneux de moissonner infatigablement les épis des bonnes œuvres en compagnie de ceux qui te vénèrent. »

Brousse nous redit en quelques mots la vigueur oratoire et toute spirituelle dont fit preuve alors le P. Ange. On sait que ce spectacle, s'il n'est pas habituel n'est pas pourtant si rare qu'on le croit généralement : on voit des malades près de mourir plongés dans des périodes d'affaissement, puis reprendre pleine possession d'eux-mêmes, acquérir pour quelques heures une vie nouvelle et l'esprit parfaitement lucide, la parole forte, dicter leurs volontés, consoler parents et amis, tenir même des discours qui étonnent par leur étendue et le sang froid des idées.

Le crucifix entre les mains, le P. Ange priait ; disciple accompli de saint François d'Assise, il parlait à son Sauveur avec la tendresse déférente et hardie qu'il nous a lui-même enseignée. « Son esprit qui ne s'affaiblissait point, luy fournissait quantité de ferventes et dévotes méditations sur le mérite et motif de sa mort et passion, jusqu'à ce que n'en pouvant plus, il se contentait de dire : Jesu Maria ! avec toute la tendresse de son âme, sans que le crucifix lui chut des mains. »

Cette prière suprême à Jésus, le P. Irénée, nous la redit d'après le témoignage du fidèle compagnon qui jusqu'au dernier instant assista le P. Ange et lui ferma les yeux.

« C'est à vous, miséricordieux Seigneur, à pardonner les offenses qui vous touchent. C'est contre vous que j'ai péché ; c'est à vos divines inspirations que j'ai été rebelle, c'est à vos grâces que j'ai été ingrat. Mais puisque vous êtes jusque là indulgent de prêter audience au moindre cri du pécheur pénitent, de vous apaiser à la plus petite larme, j'ai pensé, Seigneur, de plonger et noyer toutes mes négligences en les flots de votre sang, dont une goutelette peut effacer tous les plus énormes et exécrables péchés du monde, si nos dépravées

volontés n'y opposent des barrières. C'est au mérite de ce sang du Testament que je veux arrêter toutes mes espérances, et non en mes travaux qui ne valent rien et ne sont d'aucun poids devant les yeux de votre Père, qu'autant qu'ils sont unis à ce sang d'inestimable prix et valeur. C'est à cet asile que je veux me réfugier, c'est entre ces bras de père que je me veux jeter, et si vous m'en chassiez, je serais désespéré. Embrassez-moi, vous êtes mon Sauveur, recevez-moi sous votre protection, car je ne sais où aller pour mieux vous trouver. Faites-moi reposer sur votre poitrine sacrée, pour y boire le très doux lait de vos grâces, car vous êtes mon nourricier et je suis votre enfant. S'il vous plaît, ne me chassez donc pas, car je viens à vous d'un cœur entier, ce me semble et vous ne refusez jamais que celui qui ne vous veut point aborder. »

Il resta une demie heure immobile, sans prononcer une parole, « dès lors, dit Brousse, les signes des yeux et des mains furent les instruments de son cœur, par lesquels il témoignait au prêtre qu'il l'entendait encor et aprouvait les paroles qu'il lui disait. » Soutenu dans les bras de son compagnon, sans contraction, sans douleur apparente il rendit le dernier soupir.

C'était le 28 septembre 1608 (1), à sept heures et demie du matin. Le P. Ange allait entrer dans sa quarante-sixième année ; il y avait vingt-un an, un mois et vingt-quatre jours qu'il avait revêtu pour la première l'habit de saint François au couvent de la rue Saint-Honoré.

Le duc de Savoie fut aussitôt prévenu d'un dénouement qu'il avait tant désiré éviter. Il « avait proposé de l'aller voir et d'honorer ses obsèques de sa présence. Son médecin le détourna de ce dessein, parce qu'ayant apperçu sur le corps du Père Ange quelques taches qu'il voyait être pourpre, il pria son Altesse de ne se mettre en chemin, parce qu'il y avait du danger. Il donna charge au médecin de l'aller em-

(1) J'ai adopté la date du 28 septembre. C'est la seule qui concorde avec l'épitaphe gravée sur la tombe du P. Ange, sur l'ordre de la duchesse de Montpensier. C'est aussi celle que donne Brousse.

baumer et le mettre dans une bière de plomb, couverte de velours, désirant qu'il fût ainsi enseveli, comme il le fut dans une chapelle du couvent ».

Les craintes du médecin étaient-elles justifiées et le P. Ange était-il mort de maladie contagieuse ? Le pourpre est un exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites et provoquées par une hémorragie cutanée sous-épidermique ; il est classé parmi les maladies graves. Mais aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles on appelait pourpre une fièvre violente comportant des taches ayant le même aspect, mais dont le caractère n'est pas nettement déterminé ; il faut y voir très probablement la rougeole ou la scarlatine. Ambroise Paré en a décrit de façon pittoresque les signes extérieurs. « Le vulgaire l'appelle le tac, les autres pourpre, parce que elles (les taches) sont souventes fois trouvées à la similitude de graines de pourpre, autres les appellent lentillules, parce qu'elles sont venues quelques-fois comme petites lentilles, aussi aucuns les nomment papillots à cause qu'elles se manifestent tantost au visage, tantost aux bras et jambes, voltigeant de place en place comme petits papillons volants. »

L'embaumement pratiqué sur l'ordre du duc de Savoie paraît avoir été sommaire et tout superficiel, si on s'en rapporte au récit de Brousse. « Le cœur ayant esté remis et renfermé dans le corps couvert de chaux vive et de quelques herbes odoriférantes, on supposa plus tard la corruption qui outre le cours naturel des parties devait estre causée et avancée par ces choses. » Embaumement et couverture de chaux vive auraient donc été pratiqués dans un but purement sanitaire.

Quoiqu'il en soit, au mois de mai suivant, la duchesse de Montpensier désireuse de ramener dans la capitale les restes de son père, « envoya le gouverneur des Dombes, en Savoie, supplier son Altesse, tant de la part de Monseigneur le Cardinal de Joyeuse son oncle, comme de la sienne de ne refuser son consentement à l'enlèvement qu'ils désiraient faire du corps du P. Ange. » Le duc de Savoie ne pouvait

(1) Ambroise Paré. *Œuvres complètes*. Tome XXIV, 31.

opposer de refuser à un désir si légitime. Il assista à l'exhumation, entouré de ses trois fils et des seigneurs de sa cour ; tous « portant des grands flambeaux de cire » accompagnèrent pendant trois kilomètres au delà de Rivoli le cercueil traîné sur un char attelé de quatre mulets. L'ascension des Alpes se fit par le Mont-Cenis et le cortège dut arriver à Lyon à la fin de mai. « Messieurs de la ville le vinrent recevoir, tout le clergé y fut en corps avec nombre de torches et flambeaux et le conduisirent au couvent des Capucins, suivis d'une si grande affluence de peuple outre ce qui estait au coin des rues et sur le pont, telle qu'à grand peine y pouvait-on passer. »

La duchesse de Mercœur avait exprimé à la duchesse de Montpensier le désir de placer le cœur du P. Ange dans la chapelle du monastère des Filles de la Passion, rue Saint-Honoré. « Sur ceste demande, dit Brousse, il y eut quelque difficulté, » car on estimait que le mode d'ensevelissement dans la chaux vive avait dû provoquer la destruction du cœur comme des autres chairs. « Nonobstant ces considérations, on fit l'ouverture du corps la mesme nuit qu'il reposa à Lyon, en présence du gouverneur des Dombes, du premier Président du Parlement et de quelques autres, d'où l'on tira le cœur tout entier frais et sanglant, comme le jour de la mort, non sans étonnement de toute l'assistance.

Le lendemain matin eut lieu un service solennel « où la presse était si grande et les clameurs si éclatantes tant de ceux qui étaient dans l'église que de ceux qui étaient dehors pour n'y pouvoir entrer qu'un Père de l'Ordre disposé pour l'oraison funèbre fut contraint de commencer par ces paroles: « Taisez-vous, peuple, peuple, taisez-vous ! »

C'était le P. Irénée d'Avallon, un des prédicateurs les plus réputés d'alors. A s'en rapporter au texte imprimé en 1609 à Lyon, chez Claude Morillon et qui commence en effet par ces mots : « Silence, peuple, silence ! car en un temps de si grande tristesse, les larmes coulent plus des yeux que les paroles des lèvres. Bouches, taisez-vous donc ! langues, ne parlez plus ! » on peut croire que cette oraison funèbre ne dura pas moins de deux à trois heures. Abstraction faite de

certaines subtilités et d'une afféterie non absente de gongorisme, ce discours est clair, bien composé, nourri d'idées intéressantes ou profondes ; parfois il atteint la plus belle éloquence.

La cérémonie achevée, le cortège reprit sa marche et s'arrêta à Nevers ou on « lui rendit les mesmes honneurs qu'à Lyon et Monseigneur l'évêque accompagné comme le jour précédent des Messieurs de la ville et du clergé, le conduisit jusqu'au bateau. » Le voyage se continua en descendant la Loire jusqu'à Briare, la péniche emprunta le canal commencé par Henri IV en 1604 et par Châtillon-Coligny, Montargis et Nemours entra dans la Seine à Moret, puis s'en alla au fil du fleuve jusqu'à Juvisy.

Une troupe nombreuse de Capucins, « six vingts », dit l'Estoille, attendait le convoi funèbre; « marchans deux à deux, et tenans chacun une bougie à la main, ils allaient disans et chantans le service fort dévotement et piteusement, suivis d'environ cent chevaux bien en conche. » Les gentilhommes alliés au service de la duchesse de Montpensier marchaient en avant, « deux à deux, à cheval, vestus de deuil. » Le char très simple était attelé de deux mulets « couverts de drap gris comme était aussi la bière, avec une croix blanche de drap, car ainsi avait-il esté ordonné par Monseigneur le Cardinal de Joyeuse. Et le tout estait suivi d'une grande compagnie de chevaliers des deux ordres du roi. Le duc d'Epernon conduisait le deuil en qualité de beau-frère du défunt. Depuis quelques années un rapprochement s'était produit entre les deux favoris d'Henri III. « Quoiqu'en se remettant dans l'observation de son vœu, dit Girard (1), il se fût dépouillé de toutes les affections mondaines, il n'avait pas pour cela retranché de son cœur les véritables affections que la nature et la raison y font naître. Au contraire, il (le P. Ange) avait toujours cultivé l'amitié du duc comme celle d'un véritable frère. Lui, de son côté, l'avait considéré dans son sac et son cilice, comme quand il était dans ses plus grands emplois, et s'était attaché avec

(1) *Histoire de la vie du duc d'Epernon.* Tome II, p. 134, 135.

plus de soin aux intérêts de sa maison et aux avantages de sa fille, que lors même qu'il était au monde. Ainsi, dans une même sorte de vie, leur amitié se maintenait dans une même vigueur ; mais la mort en vint trancher le nœud qu'elle seule était capable de délier, car ce saint homme mourut à Rivoli en Piémont, retournant de Rome, dans une grande opinion de sainteté que le temps a depuis beaucoup confirmée. »

Quelques semaines avant le départ du P. Ange pour Rome, un autre personnage de moindre importance avait quitté la scène de ce monde. Madame de Symier qui traversa la vie du duc Henri de Joyeuse dans une obscurité que nous avons essayé de dissiper, mourait le 6 avril 1608. L'Estoile a raconté le fait dans sa manière souvent maligne et dénuée de contours. « C'était une dame assez qualifiée à la cour et partout. La graisse lui venant à fondre tout à coup, comme le sain (2) aux chevaux, l'estouffa et la fit mourir. A quoi, elle ne voulut point penser, ne s'y pouvant résoudre. Mais telle vie, telle fin. » La malignité de l'Estoile ici encore a desservi son impartialité. Madame de Symier mourut dans les sentiments les plus chrétiens, et telle que M. André Joubert nous l'a peinte dans son *Histoire de Bussy d'Amboise*. Elle était très représentative de son époque ; « fort lettrée, dit Tallemant des Réaux, elle composa un poème sur sainte Marie Madeleine et des imitations du poète italien Transillo. Elle avait beaucoup d'esprit, du plus primesautier, voire parfois du plus acéré. La première fois qu'elle vit Henri IV, elle s'écria : « J'ai vu le roi, mais je n'ai pas vu sa Majesté. » Henri IV, en effet, simple de goûts et d'allure n'avait pas la distinction des Valois, il était loin de représenter comme son prédécesseur. Ne peut-on croire que « la retraite d'Henri de Joyeuse aux Capucins », l'austérité de sa seconde vie monastique auront valu à cette âme frivole, mais dépourvue de méchanceté et sincèrement chrétienne le plein retour à Dieu et une fin pieuse?

Auprès du duc d'Epernon, se tenaient Monsieur le Grand, le duc de Roquelaure, le comte de Chateauvieux et « plu-

(2) Du latin : *sagina*, graisse.

sieurs seigneurs et gentilshommes. » Le cortège entra dans Paris le 11 juin sur la fin de l'après-midi. « Le peuple se portait par les rues, le Pont-Neuf regorgeait de tous costés, de sorte que depuis les Augustins tirant vers la Croix du Tiroir et jusqu'au couvent des Pères Capucins, on faisait estat qu'il y avait ou par les rues ou aux fenêtres ou dans les carosses plus de cent mille personnes. Outre toute ceste affluence de Paris, il y avait quatorze paroisses des champs qui l'accompagnaient et la dévotion des uns et des autres estait si grande, qu'on ne les pouvait empescher qu'ils ne coupassent des morceaux du drap qui couvrait la bière, ravissant les fleurs dont elle éstait parsemée pour les garder comme des reliques.

Les restes du P. Ange furent déposés dans la chapelle du couvent de la rue Saint-Honoré et veillés par ses frères pendant la nuit du 11 au 12 juin ; le lendemain matin, les Capucins lui « firent un service solennel où estait Madame de Montpensier, sa fille et tous les seigneurs cy-dessus y estaient encor présents. Après la cérémonie, il fut enterré devant le grand autel », et sur la plaque de marbre noir recouvrant la tombe, Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier fit graver cet épitaphe :

Hoc tumulo condita sunt ossa
Reverendi Patris Angeli de Joyeuse
Olim Ducis, Paris ac Marescallis Franciæ
Et in provinciâ Occitaniæ Pro-Regis.
Qui in ipso ætatis flore
Ut totum se Christo addiceret
Tot honores et opes abjecit
Et Ordinem Capuccinorum ingressus
In eo reliquum vitæ transegit
Singulari pietatis et humilitatis exemplo
In qua tandem obiit, cum secundâ vice
Esset provincialis provinciæ Franciæ
Et difinitor Capituli generalis.
Anno Christi M.DC.VIII. IIII calend. Octob.

Le cœur du P. Ange retrouvé intact « fut placé, dit Brousse, dans une boite d'or, en façon de cœur et couverte d'un cristal de même figure, au travers duquel on le voit, le tout fait par la dévotion de Madame de Guise. »

ÉPILOGUE

LA DESCENDANCE DU PÈRE ANGE

Notre chroniqueur donne à la fille du P. Ange le nom qu'elle portait à l'époque où il écrivait la vie de son héros. En effet, la duchesse de Montpensier était entrée dans la maison de Guise et Lorraine en 1611.

Henriette-Catherine avait été tenue plusieurs mois dans l'ignorance de la mort de son père, c'est du moins ce qui ressort de la lettre qu'elle adressait au mois de février 1609 au duc de Nemours.

« Monsieur, l'extresme déplaisir que j'avais reçeu de ma première affliction ayant esté cause que l'on m'a celé fort longtemps ceste seconde de la perte de mon père, m'a empeschée de pouvoir plus tôt vous tesmoigner l'obligation que je reconnais vous avoir, pour les soins que vous avés daigné prendre de luy et tant d'honneurs qu'il vous a pleu luy despartir. Je vous en rends donc maintenant grasses très humbles, Monsieur, et vous supplie de croire que j'en sauray fort bien garder le ressentiment en mon âme, pour m'en souvenir aux occasions qui se présenteront pour vostre servisse, où je me porteray avec tant d'affection que vous aurés subjet de croire que je suis, Monsieur.

« Vostre bien humble cousine à vous fayre service.

« Henriette-Catherine de Joyeuse. »

Le 29 octobre 1608, un mois après la mort de son père, une lettre lui était envoyée par Henri IV, lettre de condoléances, plus encore lettre de conseil et d'espoir.

« Ma chère cousine. Le desplaisir que j'ay de la mort trop soudaine de vostre bon père est extresme, mais il me redoublerait grandement, si contre l'espérance que j'ai conçue de vostre piété et de la grâce que Dieu vous a faite de le craindre, vous vous laissiez vaincre à la douleur de vostre perte. Et engagé par ce bien de vostre propre salut, comme de nostre commune fille, je vous prie et conjure donc, ma chère cousine, vous monstrer en ceste occasion, aussi vertueuse que aux précédentes. Vous obéirez à vostre contentement si défférez à mes conseils, lesquels vous fais représenter plus particulièrement par le sieur de Souvré (1), que j'envoie vers vous exprès pour cest effect, bien marri que je ne puis faire en personne cest office, ainsi que le vous dira.

« 29 octobre 1608.

« Henry. »

Laissons de côté les expressions accentuées de piété contenues dans cette lettre, et qui sont étranges ou comiques sous la plume d'un roi dont la conduite démentait alors si bien les paroles, et disons simplement que le pratique et positif Béarnais entendait ne pas laisser sa bonne cousine dans un deuil sans consolation. Souvré était chargé de parler à Henriette-Catherine, en son nom, d'un second mariage qu'il semblait opportun de conclure à bref délai On a raconté que le duc de Montpensier, pendant les derniers mois de sa maladie, se sentant perdu, ne manquait pas l'occasion de dire à M. de Guise : « Monsieur, je vous laisserai ma femme par testament, afin que vous m'en ayez de l'obligation, car quand je ne le ferais pas elle ne laisserait pas de vous épouser. » Il se rappelait que lors des négociations de son mariage avec Henriette-Catherine, le nom du jeune Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du Balafré disparu dans la tragédie du château de Blois, avait été mis en avant, puis écarté pour des raisons politiques. Il reparaissait en 1609 avec beaucoup plus de chances d'être accepté. L'affaire, pour-

(1) Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, ancien maître de la garde-robe de Henri III, alors duc d'Anjou, se rallia très vite à la cause de Henri IV, fut précepteur du dauphin, et en 1613, maréchal de France.

tant, ne fut pas menée aussi rondement qu'on pouvait le croire, puisqu'elle traîna près de deux ans. Les difficultés, là aussi, étaient d'ordre politique. Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires*, va nous faire le récit pittoresque de ces négociations matrimoniales.

« En ce temps-là, Monsieur de Guise espousa Madame de Montpensier, tenue alors pour le plus grand party de France, estant jeune, belle, vertueuse, riche, de grande maison, et de plus veuve d'un prince du sang, et qui avait une fille accordée au second frère du roi, de sorte que les enfants qu'il en aurait seraient ses frères. Il en avait bien eu la pensée devant la mort du roy, mais elle n'eût osé en ce temps là se marier et moins à luy qu'à tout autre : car, autre que le roy n'eust pas aisément souffert que Madame de Montpensier qui devait être sa belle fille eust ésté privée d'une succession telle que celle de la maison de Joyeuse, il ne voulait point aussy, comme j'ai déjà dit, que ceux de Lorraine se mariassent.

« Il se trouva, lors, assez de gens qui criaient contre et disaient qu'on devait s'y opposer, à cause des avantages que la maison de Guise en pourrait recevoir, se trouvant en beaucoup meilleurs termes, si Monsieur (1) venait à estre roy, que sous François II ; mais Monsieur le Comte qui pensait que cela empêchant le mariage de Monsieur, faciliterait celui de Monsieur d'Enghien (2), son fils, y ayant enfin donné la main, personne n'osa plus y contredire.

« Il ne se fit pas néantmoins sans quelque difficulté de leur part ; car bien que Madame de Montpensier ne l'eût pas désagréable, elle avait pourtant quelque honte de deschoir, et Monsieur d'Epernon, frère de sa mère et ancien ennemy de la maison de Guise, l'entretenait autant qu'il pouvait dans ceste humeur. Et elle aurait eu peut-être peine à s'y résoudre, si le cardinal de Joyeuse, son oncle, duquel

(1) Gaston, troisième fils d'Henri IV, frére de Louis XIII, alors régnant, d'abord duc d'Anjou, puis duc d'Orléans.

(2) Henri II, prince de Condé, d'abord comte d'Enghien, père du grand Condé.

comme aisné de la maison elle dépendait principalement et à qui tous les biens appartenaient, considérant les choses sans passion, ne luy en eust osté le scrupule, aimant mieux, puisque son âge (car elle n'avait alors que vingt six ans) pouvait en quelque sorte l'obliger à se marier, que ce fust à Monsieur de Guise plutôt qu'à tout autre, pour sa grande qualité et l'estat auquel il se trouvait lors en la cour. Et elle le fit enfin avec l'approbation de Monsieur d'Epernon : mesme le cardinal de Joyeuse l'ayant accommodé avec Monsieur de Guise en disant à chacun d'eux que l'autre désirait extrêmement son amitié, et en faisait une très grande estime. Peut être que Monsieur d'Epernon s'y rendit plus facile à cause de la manière dont Monsieur le Comte vivait avec luy, qui ne correspondait pas, ce lui semblait, à ce qu'il avait mérité, se déclarant de ses amis pendant la vie du feu roy où il n'estait pas trop avantageux de le faire ; mais il ne pouvait oublier sa conduite dans l'establissement de la régence, et qu'il n'eut point pensé à luy ni à ses intérêts. »

Le duc d'Epernon, très empressé autour de Marie de Médicis, avait intrigué dès avant l'assassinat d'Henri IV par Ravaillac pour la faire nommer Régente ; il y avait réussi, et ce travail de politique rusé mais à courte vue ne contribua pas peu à donner corps à l'accusation colportée contre la reine et lui : d'Epernon était dans le carosse d'Henri IV, le 14 mai 1610 ; son inertie, sa distraction à ce moment tragique avaient fait naître des soupçons : aucune preuve n'avait pu être articulée de sa complicité avec l'assassin, mais le prince de Condé, écarté par lui dans l'établissement de la Régence, ne lui pardonnait pas de l'avoir alors desservi dans l'esprit du roi, prêt à partir dans une guerre pleine d'aléas contre l'Autriche. Dans l'intimité, disait-on, Henri IV qui avait formé le projet d'enlever la princesse de Condé pour la faire divorcer et l'épouser après avoir répudié la reine, laissait entendre que le prince était son propre fils à lui. Le prince ne cachait pas son orgueilleux contentement d'une pareille origine et son irritation de s'être vu mis à l'écart par d'Epernon n'en était que plus vive. Finalement, l'occasion

du mariage de Madame de Montpensier les avait rapprochés.

« Du costé de Monsieur de Guise, dit Fontenay-Mareuil, l'empeschement semblait encore plus grand, car ayant esté extrêmement amoureux de Madame de Verneuil, il lui avait promis de l'épouser et fait mesme un contrat de mariage passé devant notaire ; de sorte qu'il fallait le rompre devant que d'en faire une autre. Ce qui paraissait assez difficile, car on ne croyait pas qu'elle y dust jamais consentir ; comme aussi tous les ennemis de Monsieur de Guise, qui estaient ravis de le voir dans cest embarras et d'empescher ou du moins de retarder ce mariage, en dissuadaient fort cette dame. Mais ayant enfin pris un meilleur conseil, jugeant bien que dans le crédit où estait Monsieur de Guise, elle ne le pourrait pas toujours soutenir, elle se résolut de n'attendre pas d'y estre forcée, donnant de telle sorte son consentement et sans rien demander ny faire aucun traité, sinon que Monsieur de Guise, pour la reconnaître, entreprit de la raccommoder avec la reine et le fit en effet, quoiqu'elle n'eut pas de petits sujets de se plaindre d'elle et qu'elle ne l'eût point voulu voir pendant la vie du roi (1). Elle eut donc permission de lui faire la révérence et sortit de ce passage qui estait assez délicat, vu les choses passées, si au gré de tout le monde et de la reine mesme que l'opinion de son bon esprit en fut fort augmenté. Elle fit, ensuite de cela, sa cour toutes les fois qu'elle voulut, la reine la traitant toujours bien et prenant grand plaisir en sa conversation. »

Nous voilà loin du spectacle des hautes vertus du P. Ange. Disons que la duchesse de Montpensier, sa fille, se tint à l'écart de ces intrigues qui n'avaient pas toutes bonne odeur. Les obstacles étaient écartés, et, « le mercredi 5 janvier 1611, dit l'Estoile, à quatre heures du matin, fut marié le duc de Guise avec Madame de Montpensier, dans la cha-

(1) Henriette de Balzac d'Entragues, créée marquise de Verneuil par Henri IV, dont elle était la principale favorite, en 1600. Elle avait réussi à lui faire signer une promesse de mariage que Sully eut le courage de jeter au feu. Pour la dédommager, Henri IV lui donna 100.000 écus et le marquisat de Verneuil. Sa fille épousa le fils du duc d'Épernon. Par les de Balzac, elle était alliée au P. Ange de Joyeuse.

pelle dudit hôtel de Montpensier, où ils furent espousés par Monsieur le Cardinal de Joyeuse qui y célébra la messe. Monsieur de Guise dîna à l'hôtel de Guise ; ses serviteurs se réjouissaient fort de ce mariage, comme avantageux pour lui et ceux de sa maison ». A Paris, la nouvelle duchesse de Guise partageait son temps entre ses devoirs à la cour, les exercices d'une piété qu'elle avait toujours gardée fervente et les œuvres de charité où elle dépensait abondamment une fortune qu'on estimait la première de France. Elle restait la digne fille d'un père dont la gloire politique, civile et militaire avait été éclipsée par la pure noblesse de sa vie religieuse et apostolique.

Son oncle, le cardinal François de Joyeuse, continuait son travail d'homme d'Eglise et de diplomate. En 1606, il avait remplacé le Pape à la cérémonie du baptême du Dauphin, en 1610, il sacrait Louis XIII à Reims. Quatre ans après il présidait, à peine remis d'une attaque de paralysie, les Etats du Clergé. Sa santé très chancelante l'obligeait à aller aux eaux à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), sans rien lui enlever de son activité. Une dernière fois il était retourné, le 8 août 1615, à Joyeuse, son pays d'origine ; il revenait à Paris par Avignon quand de vives douleurs d'entrailles, accompagnéee de fièvres violentes. l'obligèrent à s'aliter. Sa mort fut de tous points vaillante et chrétienne comme l'avait été sa vie. Ce grand homme d'Eglise, serviteur fidèle et intelligent de la religion et de la France, près de mourir, ne songeait plus qu'à l'au-delà, à son Dieu, à ceux aussi qu'il allait bientôt revoir. Le nom de l'admirable chrétienne, épouse et mère qu'avait été Marie de Batarnay, maréchale de Joyeuse, lui revenait souvent sur les lèvres ; il l'invoquait dans ses douleurs, « car, disait il, c'était une sainte ! » Souvent aussi il parlait de son frère bien-aimé, Henri, dernier duc de Joyeuse. « Oui, répétait-il, oui, vraiment, c'était un homme de bien ! » Il mourut le 23 août 1615, entouré de l'estime générale, pleuré de ses amis, parents et serviteurs, car il avait toujours été affectueux, serviable et bon.

Il laissait le sort des Joyeuse aux mains de sa nièce. Henriette-Catherine avait une fille de son mariage avec le

PORTRAIT DE FRANÇOIS DE JOYEUSE
Cardinal, archevêque de Narbonne, Toulouse et Rouen.
Gravure de la Bibl. Nat. Coll. de l'Histoire de France.

duc de Montpensier. On a vu plus haut les négociations entreprises par Henri IV pour marier cette enfant de deux ans à peine avec son second fils Nicolas, duc d'Orléans, qui mourut âgé de trois ans à peine. Puis Marie de Bourbon-Montpensier, petite-fille du P. Ange, fut fiancée en 1611 à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce prince nous raconte, dans ses intéressants *Mémoires*, les détails de cette affaire qui se termina par une magnifique cérémonie de mariage, à Nantes, le 5 août 1626. « Le roi donna à Monsieur les duchés d'Orléans, de Chartres, avec le comté de Blois en apanage, 100.000 livres en revenu ordinaire, toutes charges payées. Outre cela, 560 000 livres de pension viagère sur la recette générale des finances d'Orléans. Madame, de son chef, lui porta la souveraineté des Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, avec plusieurs autres belles terres portant titres. En outre, Madame sa mère lui donna son beau diamant, estimé 80.000 écus. »

A la mi-octobre 1626, le bruit courut qu'elle allait donner un héritier à son mari. Car on ne voulait pas douter qu'un fils naquit de cette union. Louis XIII alors n'avait pas d'enfant ; la jeune duchesse d'Orléans ne cachait ni son état ni sa joie. « Elle croyait déja d'avoir un fils lequel dût tenir la place d'un dauphin. Chacun lui porte ses vœux et ses acclamations et tout le monde va à Monsieur (1) comme au soleil levant. »

La désillusion vint avec la douleur d'une mort inopinée. Marie de Bourbon-Montpensier, duchesse d'Orléans mourait le 4 juin 1627 trois jours après avoir donné naissance à une fille, la dernière et la plus célèbre descendante du P. Ange : Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier. C'est la Grande Mademoiselle, la lettrée, l'altière frondeuse du Faubourg Saint-Antoine, le premier parti de France ; elle pensa un moment monter sur le trône par un mariage qui paraissait bien assorti, avec Louis XIV. Et certes elle avait

(1) Gaston, duc d'Orléans, frère du roi.

beaucoup des qualités d'une souveraine très digne de figurer auprès des plus célèbres et des plus méritoires reines de France. Mais la politique qui n'a cure des sentiments faucha les espérances de l'arrière petite-fille du P. Ange. La Grande Mademoiselle après avoir dépensé son activité, sa belle intelligence, une partie aussi de sa colossale fortune dans le luxe, les arts, les lettres, s'éprit un jour d'un petit gentilhomme venu presque sans sou ni maille du fond de la Gascogne. L'adroit et aventureux Lauzun épousa la cousine germaine du Roi-Soleil ; mais la Grande Mademoiselle, impérieuse autant qu'aimante, ne put trouver le bonheur auprès de ce bel infidèle et la Cour retentit du bruit des démêlés qui bien vite assombrirent et brisèrent une union mal assortie.

Avec l'arrière petite-fille du P. Ange se clot l'histoire de la famille de Joyeuse. Ce nom qui brilla d'un si vif éclat se perd parmi d'autres moins illustres auxquels il est accolé ; on le voit survivre, mais en deuxième, troisième ligne, presque honteux de sa déchéance ; le courage malheureux de Louis Villaret de Joyeuse, le vaincu de la célèbre bataille navale où lutta *le Vengeur*, ne peut nous faire oublier qu'en la jeunesse de cet habile et vaillant marin, une vente d'où il ne put tirer honorable profit fut faite (1787-1788) des biens, terres et seigneuries du duché de Joyeuse, par ordre de son Altesse Marie Louise de Rohan Soubise, veuve de Charles de Lorraine, comte de Marsan. Les familles de Vogüé, de Chanaleilles, de Chambanas, de Tardy de Montravel, de Champetier de Gras furent les principaux acquéreurs.

Et l'on se sent envahir par la tristesse à lire ces papiers grossoyés par maître Comte, notaire de Joyeuse et où s'effritent définitivement les restes territoriaux d'une famille qui toucha de si prés à la première dynastie de l'Europe, fut avantagée par elle, mais lui rendit ainsi qu'à la France d'éminents services.

Le P. Ange aura été l'un des représentants les plus originaux, les plus complets de cette famille ; en lui, la royauté, la France et l'Eglise catholique trouvèrent un serviteur, un fils dévoué, intelligent et fidèle ; les Frères-Mineurs Capucins ont le droit et le devoir, à la lumière de l'histoire, de regarder

avec vénération filiale la figure de cet ancêtre de leur vie religieuse.

Et l'on pensera sans doute que les faits et gestes de ce grand seigneur, de cet humble fils de saint François d'Assise valaient la peine d'être contés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Testament du P. Ange de Joyeuse fait à Chartres le 19 août 1588 (1)

Par devant..... fut présent en sa personne messire Henri de Joyeuse, comte de Bouchaige, maître de la garde noble du roy, conseiller d'Etat et de ses affaires, à présent hoste de l'ordre des frères capucins et nommé frère Ange, lequel considérant les grâces qu'il a plu à Dieu luy faire et entre autres luy avoir donné la volonté de prendre l'habit de religion en l'estroite règle de saint François dicte des Capucins et lui avoir depuis accru et fortifié cette volonté pour y demourer et faire profession, et sachant que auparavant que de faire le veu, il lui convient faire son testament, pour disposer des biens temporels qu'il a pleu à sa Majesté divine luy donner estant au monde, par la libéralité du roy duquel il les recognait tenir entièrement et l'en remercie très humblement, a fait son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière que ensuit :

« Premièrement recommande son âme à Dieu, à la Vierge Marie et tous les saints du Paradis, les supplient très humblement d'intercéder pour luy qu'il lui plaise luy pardonner ses faultes et luy faire la grâce de l'honorer et servir le reste de sa vie dans cet ordre des cappucins pour avecq eulx acquérir la gloire du Paradis par le mérite de la Passion de Jésus-Chrit notre Seigneur.

« Item, donne et lègue au couvent des Frères Minimes de Nigeon lès Chaillyot (1) près Paris, la maison terre et seigneurie d'Oyu-

(1) Acte insinué au Chatelet et signé Bontemps. C'est une copie qui ne porte pas la signature des notaires. Arch. nat., Série Y, fol. 87.

(1) Ce couvent des Minimes occupait un vaste espace où sont compris aujourd'hui une partie du parc du Trocadéro, les rues Lenôtre, Chardin et Beethoven.

ville assise lez Aulneau près Chartres avecq toutes et chacunes ses appartenances et déppendances généralement quelconques sans aulcune chose en excepter ne réserver, par le dit testateur acquise de M. Lollier, de laquelle terre leur sera baillé les lettres et tiltres par Madame la Mareschalle de Joyeuse, mère dudit sieur testateur et son exécuteresse dedans ung mois prochainement venant.

« Item, donne audit couvent des Minimes toutes les terres en roture que icelluy testateur a acquises par contrats particulliers près ledit Aulneau et ce jusques à la valeur de 133 escuz et ung tiers de rentes en fonds payable par chacun an, et au cas que lesdites terres en roture ne fussent de ceste valeur, le surplus se prendra sur la terre et seigneurie et chestellenye dudit Aulneau.

« Davantaige, le dit sïeur testateur donne et lègue audit couvent de Nigeon les portions de la maison court et jardin audit sieur testateur donnée par sa Majesté et par luy acquise de Monnieur Lugolly (2) sise ès faulxbourgs Saint-Honoré lès Paris, c'est assavoir le grand corps de logis de ladite maison avec la gallerye appliquée à chapelle et tous les bastiments qui sont audit corps de logis à costé d'icelluy, du costé du Roole (3) seulement avecq la petite cour estant oultre ledit grand corps de logis, en laquelle y a ung puis, plus leur donne et lègue une portion du grand jardin de ladite maison..... tirant vers le couvent des cappucins..... aux charges cy après déclarées.

« C'est assavoir de faire dire, chanter et célébrer par lesdits religieux et couvent dudit Nigeon, par un de leurs religieux une messe basse du Saint-Espérit avecq commémoration de Sainte Catherine de Sienne pour le salut et remède des âmes de ses amis vivants et trespassés par chacun jour à perpétuité.

« Item, de loger en ladite maison desdits faulxbourgs saint Honoré tant un maistre d'éscole dont sera constituteur, présentateur et destituteur *ad nutum*, révérend Père en Dieu messire Gallien de Saint Germain abbé de Chally et après son décebz, le correcteur dudit couvent des Minimes de Nigeon, par l'advis du révérend père recteur du collège des Jésuites de Paris, et lequel maistre d'escole à la première plainte ou remonstrance qui sera faicte par le révérend Père Gardien des cappucins sera destitué de sa charge..... que douze escolliers qui seront présentez ausditz religieux des Minimes par le gardien ou supérieur des Cappucins ; de bailler aussi par lesdits Minimes lieu propres en ladite grande maison et appartenances pour faire les classes et mettre les escolliers desditz faulbourgs Saint-Honoré. Auquel maistre d'escolle

(2) Pierre de Lugoli, lieutenant du Grand Prévôt.

(3) Le Roule, aujourd'hui un des quartiers du huitième arrondissement de Paris.

par lesdits religieux et couvent de Nigeon cinquante escuz par chaque an aux quatre quartiers (1), huit jours après chaque quartier ; lequel maistre d'escolle sera tenu apparandre aux enfants desditz faulbourg Saint Honoré les rudiments de la foi crestienne et les premières lettres sans aucune chose exiger ne prendre pour sallère, mais charitablement et libérallement, empeschant toutefois pas ledit sieur testateur que les enfants des parans qui seront riches puissent faire quelque présent audit maistre d'escolle.

« Item, seront aussi tenuz iceulx minimes de bailler chacun par an aux quatre termes également cent escuz sols pour l'entretènement d'un maistre d'escolle qui sera establi à Aulneau pour apprendre et instruire lesdits enfants dudit Aulneau les premières lettres et rudimens de la foy..... Pour tenir lesdites escolles et loger ledit maistre au lieu le plus commode dudit Aulneau, ledit sieur testateur veult et entend que ladite dame sa mère exécuteresse cy après nommée, adopte une maison audit lieu d'Aulneau, et lequel maistre d'escolle ne pourra aucune chose prendre pour ladite instruction, si ce n'est qu'on lui donne quelque présent par les riches parens desditz enfans.

« Item, seront tenuz lesditz religieux des Minimes de Nigeon de donner et bailler par chacun an au couvent des Cordelliers à Paris, 60 escuz deux tiers aux quatre quartiers esgallement, pour la célébration d'une messe qui sera chantée par un religieux escollier à chacun jour à perpétuité à l'heure de neuf heures à l'intention des Trespassez, et icelle célébrer basse à l'hostel Sainte-Ursule devant lequel feue dame de Naugaretz, vivante femme dudit sieur testateur est inhumée et enterrée; enfin de chacune desquelles basses messes sera dit par celui qui la célébrera ung *Libera* et *De Profundis* avec les oraisons propres aux trespassez et sera sur la fosse de ladite défunte jeté de l'eau béniste.

« Item, seront encore tenuz lesditz religieux des Minimes de payer par chacun an à (1) et à Jehanne le Beau sa femme natif de Flandres demeurant esditz faulbourgs Saint-Honoré près ledit couvent des cappucins leur vye durant, cent escuz sols aussi aux quatre termes à Paris accoutumez, et lorsque l'un d'eux décedera veult et entend ledit testateur que lesditz religieux ne paient plus à celui qui survivera que cinquante esculz sol.

« Ledit sieur testateur a déclaré qu'il veult et entend que le surplus de ladite maison et jardin et appartenances ainsi assiz esditz faulbourgs Saint Honoré et qui a cy devant appartenu audit sieur Lugolly soit approprié audit couvent des cappucins pour dudit surplus leur en servir et user à la commodité dudit couvent,

(1) Aux quatre termes ou saisons de l'année.

(1) Blanc dans le manuscrit.

et duquel surplus il leur a fait don pour le tenir tant qu'il plaira au roy ; lequel surplus sa Majesté pourra reprendre quand bon lui semblera, d'autant que lesditz religieux ne peuvent avoir d'aucune propriété ou héritage (1).

« Plus a déclaré ledit testateur qu'il veut et entend que sur les meubles qui luy appartiennent, dame Marie de Batarnay, sa mère, doive bailler et délivrer aux personnes les sommes qu'il luy a nommées et déclairées par mesmoire escript, et signé de sa main, et ce jusqu'à la somme de trois mille escuz d'or sols sans que icelle somme elle soyt tenue rendre aucun compte, laquelle dame sa mère, ensemble messire Guillaume vicomte de Joyeuse chevalier des deux ordres du roy, l'un des maréchaux de France, son père, il prie et requiert vouloir prendre la charge et garde noble de damoiselle Henriette Catherine de Joyeuse sa fille et de ladite déffuncte dame Catherine de Nogaretz. Le surplus de tous ses aultres biens meubles, bagues et joyaulx, le dit sieur testateur les a délaissez et délaisse à ladite damoiselle Henriette Catherine de Joyeuse sa fille, à la charge qu'elle sera tenue d'entretenir tous lesdits legs et dons cy-dessus..... à la charge et condition expresse que au cas que ladite demoiselle Henriette Catherine de Joieuse décedderait sans hoirs procréez de son corps en loyal mariage ou que sadite fille se fasse ou voue religieuse, ledit sieur testateur veult et ordonne que audit château d'Aulneau soit estably, fondé et institué commes en ces présentes, esditz cas et en chacun d'iceulx suivant le vouloir et intintion de sa Majesté à laquelle il a fait entendre le contenu des présentes et supplye vouloir autoriser le présent testament et disposition, parce que de sadite Majesté il tient tous les biens, comme dict est.

« A dès à présent comme pour lors ledit sieur testateur fondé ordonné, estably et institué ung collège des Jésuites, et pour ce faire donne à la société de Jésus le château dudit lieu d'Aulneau près ledit Chartres pour icelluy château estre approprié et accommodé à l'habitation dudit collège. Et pour la fondation de dotation dudit collège le dit sieur testateur a donné et légué à ladite société 1666 escuz deux tiers de rente en fonds de terre, à prendre ladite rente sur le plus beau bien et revenu de ladite chastellenye d'Aulneau, le plus proche de la maison. Et le surplus du bien que délaissera ladite damoiselle sa fille au cas dessusdict, veult et entend le dit sieur testateur estre baillé et délivré et dès à présent comme pour lors le donne et lègue icelluy testateur, assavoir les deux tiers à l'hostel Dieu de Paris, et l'aultre tiers à la communauté des pauvres de la ville et faulbourgs dudit Paris et prie monsieur le prieur général de la court du parlement, père desditz

(1) Règle de saint François d'Assise, chap. 6.

pauvres, vouloir tenir la main à l'exécution des présentes et de ce en prie aussi les commissaires desdits pauvres.

« Plus a déclaré ledit sieur testateur qu'il veult et ordonne qu'il soit employé la somme de six cents escuz pour aider à bastir une maison pour retirer et loger les religieuses du Tiers-Ordre de saint François qui vont en voyage au lieu de Nostre Dame de Lorette pays d'Italie, laquelle maison sera construite au lieu le plus commode dudit Lorette.

« Item veult et ordonne que la portion qu'il donne par chacun an qui est de 32 escuz sols, à frère Pierre Grandin, religieux cordelier estudiant au couvent des cordelliers de Paris luy soit continuée jusques à ce qu'il soit docteur

« Item, a déclaré ledit sieur testateur que des meubles, comme chevaux, mulets, vaisselle d'argent et autres choses qui ont esté vendues par M. l'abbé de Villeloing, son cousin, auquel il avait passé procuration à cet effet pour satisfaire aux créanciers dudit sieur testateur les plus pressés ; le dit sieur de Villeloing lui en a rendu bon compte, particullièrement et d'article en article, et lequel compte a esté par cela arresté et clos, et partant a advoué et advoue ladite vente et a quité et déchargé par ces présentes ledit sieur de Villeloing pour tout ce qu'il a manié et géré pour ce regard.

« Et pour icelly son dit présent testament exécuter et accomplir de poinct en poinct selon sa forme et teneur, sans aulcune chose y diminuer, a nommé et esleu madite dame la maréchale de Joyeuse sa mère, la suppliant en vouloir prendre la charge voulant que à ceste fin elle soit saisie de tous ses biens par an et jour, à compter du jour de sa profession, soubmettant l'audition d'icelluy sous le scel du chastellet de Paris. Et lequel présent testament ledit sieur testateur a dicté et nommé et qui luy a esté leu et releu, suivant et pour satisfaire à la coustume nouvelle de Paris.

« Ce fut faict et passé au couvent des Capuccins, fondé en la ville de Chartres avant midy, le vendredy dix neufviesme jour d'aout, l'an 1588.

« Fr. Ange ».

II

Avis et requête présentés par la congrégation extraordinaire assemblée au palais archiépicopal de Toulouse, le 21 octobre 1592,

Au nom de Dieu. Sachent touts presents et advenir que l'an mil cinq cents nonante deux et le vingt et uniesme jour d'octobre

en Thle en la mayson Archiépiscopale assemblés Messieurs Mes Jehan Daffis ptre prévost et vicaire général, Pierre Pol Charassÿ Chancelier, Thomas Calmels, Archidiacremage et Coner en la Court, Pierre Malateste, Bertrand Bertier, Antoine de Bruyères abbé de Villeloing et Jehan Bertier aussi chanoines et Archidiacres en la mesme Esgle, Jehan Tiffaut sindic du clergé et Pierre Vicinis chanoines en l'esglise Abbatialle Saint-Sernin, Ferdinand Alvarus Doyen de l'esgle séculière et collégialle Saint-Martin de l'Isle-en-Jourdain, Françoys de Pène Archiptre de Gardouck, Pascal Foulon, archiptre de Carmaing, Gabriel Pappus, archiptre de Grenade, Guillaume Topignon Archiptre de Montastruc, assistés des Curés et autres synodaux du Diocèse de Thle, touts faisants et représentans le cors diceluy et convoqués pour la tenue du Synode qui eschut le jour de hier, suivant la délibération par eux lors prinse sur la désolation et perte advenue au camp devant Villemur, seraient entrés en la Chambre ordinaire des Congrégations dedans laquelle estaient aussy les principaux docteurs en la saintte Théologie et saints décrets de l'Université de Thle. Auxqnels mondit sieur Daffis, parlant pour et au nom de tout le clergé aurait dit et remonstré que ce n'estait pas saus très grande occasion que ladite congregation aurait été convoquée de l'authorité de mondit seigneur l'archevesque et à l'instante supplication de tous les estats et mesmement de l'ecclésiastique.

Attendu que l'Esglise et la religion catholique sont en évident et inévitable danger de se perdre en ceste province au moien de la soudaine et inopinée et à jamais desplorable mort de feu Monseigneur le Duc de Joyeuse, Pair et Mareschal de France, Gouverneur et Lieutenant-Général en ce pays de Languedoc, en la vie, zèle et valeur duquel gisait principallement le total salut, manutention et protection des ecclésiastiques et de tous autres bons catholiques après Dieu.

Et que maintenant que l'ennemi assisté des forces vives des provinces circunvoysines, et enflé de sa victoire menasse déjà les portes de ceste ville métropolitaine et capitalle. Au contraire nos forces escartées et estonnées, sont sur le poinct de tumber en de grandes partialités pour la jalousie du commandement; et peut estre en danger de convertir une grande partie leurs armes contre nous, les villes estans si esbranlées d'une telle secousse, quelles s'en vont, les aucunes se déclarer du contraire parti, les autres se rendre neutres et les plus asseurées tomber en une sédition inévitable, à cause des grandes desfiances, divisions et partialités que les choses passées et l'artifice des ennemis y ont engendrées.

En laquelle extresme nécessité, après avoir longuement conféré des moiens d'obvier à ceste inévitable ruine et recherché tout ce que chacun ha pensé y pouvoir servir, il leur a semblé ne rester qu'un seul et unique moien de salut, au commun jugement de touts

les ordres et mesme du clergé, c'est que Révérend père Frère Ange religieux capuchin, jadis comte de Bouchage, frère germain du deffunct dict et nourri dès sa première jeunesse au faict des armes, gouvernement de provinces, maniement et conduitte des affaires du Royaume près la personne du feu Roy soit instamment prié, exhorté, voire contrainct par toutes voyes licites à prendre dès aujourd'hui la mesme charge de feu Monseigneur de Joyeuse son frère, attendant la dispense et provision nécessaire de Sa Sainteté, selon la très humble supplication qui par le clergé lui en sera faicte, espérant que sa dite Sainteté, advertie de l'estat du païs l'accordera. De quoy ledit clergé après meure délibération dès le jour de hier trouva très important et nécessaire sans plus longuement attendre faire instance et requeste à mon dit Seigneur l'archevesque pour y apporter toute son authorité, et en avoir le conseil et résolution de ceste Congrégation, parce qu'ils ont jugé et jugent en leur conscience ceste nécessité inévitable, comme aussi la Noblesse a déjà faict publique déclaration et protestation de ne pouvoir défendre la religion catholique en cest extresme besoing, soubs aucun aucun autre chef, le recognoissant seul en la province qui par son zèle et faveur, par la faveur et authorité du nom de sa maison, peut empescher la rupture et dissipation de la saincte Union, et retenir en entier la Noblesse et toutes les troupes des gens de guerre qui estaient en l'armée.

D'ailleurs le Clergé se ressouvient de plusieurs pareils exemples tant de l'antiquité que modernes, qui se lisent en saintes escritures et histoires, mesme de guerres saintes, et de ce qui fust pratiqué ces dernières années par les religieux quasi de touts les ordres à Paris, de l'authorité et conseil de Monseigneur le Cardinal Cajetau légat pour sa Sainteté, et par la résolution de la Sorbonne qui sert comme d'un préjugé en ce faict. Mesme que ledit R. P. Frère Ange ce faisant ne contreviendra en rien à l'essence d'aucun des trois vœux de régularité, ains méritera davantage ; voire que par les communes résolutions des docteurs en la sainte théologie et saincts décrets, il est même loisible à ntre Saint-Père, lorsqu'il y va d'ung si noble intérest de la religion de dispenser sur tous les vœux réguliers. Sur quoy il n'est besoing d'entrer en plus long discours veu la suffisance de ladite Congrégation. Seulement, diront-ils que comme sa vocation et conversion ha esté pleine de grande merveille aux yeux de toute la Chrestienté, et le sera au jugement de tout la postérité, aussi peut-on évidemment recognaistre que c'est la mesme main de Dieu qui le veut retirer à cest effet, pour la plus grande gloire et service de sa sainte Majesté; Estant chose comme miraculeuse que l'Esglise nous représente, ez leçons de l'Office de demain tirées du premier des Macchabées l'ardente et affectionnée requeste de touts les ordres et estats, conforme en la commune voix du peuple en ces mots : Tu es dux noster loco

Judœ et Jonathœ fratris tui. Pugna prœlium nostrum. Comme aussi la response que vraisemblablement il doit faire pour y estre si estroitement obligé par le devoir de sa religion et pour ne se rendre coupable de l'avoir laissé perdre en ceste province, et avoir abandonné le salut de tant d'âmes et la vie de tant de personnes dont la conservation gist après Dieu en ses mains. »

« Vos scitis (inquit) quanta ego et fratres mei fecimus pro legibus et pro sanctis prœlia et angustias quales vidimus : horum gratiâ perierunt fratres mei propter Israël et relictus sum ego solus et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis : non enim melior sum fratribus meis. Vindicabo igitur gentem meam et sancta, natos quoque nostros et uxores quia congregatæ sunt universæ gentes conterere nos inimicitiæ gratiâ. » Qui sont comme autant de prophéties à ceux qui savent recognaistre les secrets mistères de Dieu, qu'il a voulu souvent manifester par semblables rencontres. Et croit fermement tout ce clergé que Dieu l'a non seulement emmené en ce pays pour une telle occasion, et mesme retenu estant sur le poinct de son partement, mais encor que par son admirable providence il l'ha tenu comme en réserve et en dépost pour le garder à cet extresme besoing, estant tout clair que s'il fust demeuré au monde, il serait perdu pour nous et n'eust failli de tenir compagnie à Messeigneurs ses frères qui ont fait sacrifice à Dieu de leur sang et de leur vie. Mais quel plus digne chef pourrait-on choisir pour la deffence de l'esgle et de la religion que ce valeureux chevalier, prins du plus estroit giron de l'esglise ! Et religieux lui-mesme ! Quel plus expédient moien pour réformer la licence de la guerre ou pour soulager le peuple opprimé que de faire ùn tel général qui voire par son seul regard et exemple peut esmouvair la Noblesse et gens de guerre à une vie plus religieuse ; et que n'ha but aucun, ni desseing particulier, mais le seul honneur de Dieu et advancement de la religion devant les yeux ! Quel plus propre et miraculeux remède pour deffaire les troupes de Satan que d'avoir pour chef et conducteur de l'armée un Ange de Dieu, qui moyennant la grâce de Dieu sera l'Ange exterminateur de l'hérésie, et des fauteurs d'icelle ! et le restaurateur de la religion catholique ! Mais pour ne retarder la prompte exécution de chose tant nécessaire, tout ledit Clergé prie ladite Congrégation de vouloir présentement délibérer et prendre une bonne résolution sur ce faict.

Auxquelles réquisitions, Monseigneur l'Evesque de Lodève au nom de toute la dite Congrégation aurait respondu qu'ils estaient assemblés à ces fins, néantmoins requérait acte authentique de tout ce dessus, comme aussi ledit sieur Prévost, au nom de tout ledit Clergé et assisté comme dessus ha demandé acte de ses réquisitions, adjoutant pour la descharge dudit Clergé envers Dieu et les hommes une protestation qu'ils faisaient, qu'il n'aurait tenu

à eux de représenter le mal et d'avoir recherché les moiens de l'empescher, et sur ce se sont retirés.

Et de ce m'ont requis acte présens mes François Guillaummon et Gabriel Duceris de Thle habitans. Et moy Jehan Fosse Notere royal dudit Thle habitant requis.

Fosse.

(Bibliothèque Angélique de Rome. Manuscrit 1103, folio 192-194.)

En suite de cette délibération, les théologiens et canonistes désignés par l'assemblée se réunirent et dressèrent en latin le texte d'une consultation dont les raisons sont, à quelques différences de mots près, celles du procès-verbal susdit. Aussi paraît-il suffisant de reproduire les signatures. Certains noms, tels ceux de Christophe de Lestang, Guillaume Maran, Cosme Pelaprat appartiennent à l'histoire de l'Eglise.

Christ. de Lestang, Epus Lodovensis. — Talmes. — G. Marannus Universitatis Rector. — Gallus, Consiliarius in Senatu Tolosano et sacrorum Canonum professor. — Bourguignon, bacalaureus parisinus. — R. Brellianus, bacalaureus. — Fr. Petrus Peleporc, Prior Carmelitarum. — Fr. Bolongnus, Guardianus, minorita et totius Ordinis Diffinitor. — Fr. Bayriot, subprior Carmelitarum. — Jacobus Cadanus, sacrorum Canonum professor. — Fr. Cosmas Palapratus, doctor theologus et prior Augustinensium. — Fr. Bertrandus Parvus, franciscanus, S. Theologiœ lector. — Fr. Joannes Puteanus, doctor theologus ordinis S. Augustini. Magr Fr. Aug. de Trinitate, doctor Theologus Instituti S. Augustini. — Fr. Stephanus Aquensis Capuccinus.

(Bibliothèque Angélique de Rome. Manuscrit 1103, folio 197.)

III

Procès-Verbal de la séance du Capitole de Toulouse (20 octobre 1792)

Du vingtiesme jour du mois d'octobre, Mil cinq cens quatre vingtz douze, dans le petit consistoire des Conseilz.

Illec assemblez Messieurs de Gargas, Assezat, Sabatery, conseillers, Caumelz advocat général du Roy en la Court du Parlement; Salluste, Vignaux, Foucaud, Barassy, Cornac, Guarrigues, Roux et Gaut capitouls pour assister au conseil, conférans et communiquans ensemble (attendant l'assemblée entière) de la perte advenue

de feu Monseigneur le duc de Joyeuse, pair et mareschal de France, nre gouverneur ensemble, de la perte de nre Infanterie et dissipation de nre armée. Après avoir discouru des moiens pour obvier à la ruyne prochaine et inévitable de la religion, du party de la sainte Union et du pays, et que chacun aurait recherché et rapporté les remèdes les plus propres, seraient enfin tombez en ceste résolution : ny avoir autre remède en ceste extrémité et nécessité si urgente, si ce n'est que Révérend père Frère Ange, de Joieuse, jadis comte du Bouchage, gouverneur de plusieurs provinces et aiant commandé à des armées et nourry aux plus grandz affaires de France près la personne du feu Roy, et que ce frère du mondit seigneur deffunct print la charge des armes et du gouvernement de la province et qu'il estait très nécessaire dès le jour mesme en faire très grande instance à Monseigneur l'Illme et Révérendme cardinal son frère, comme aussi la Noblesse et Clergé avaient déjà faict.

« Suivant laquelle résolution, ledit jour, à trois heures après midi seraient allés devers mondit Seigneur le Cardinal lesdits Srs de Saluste, Foucaud, Cornac et Guarrigues, capitoulz, lesquels, par l'organe dudit Sr de Saluste lui auraient fait très instantes prières de ce dessein avec discours de plusieurs raisons et exemples faisans bien au propos.

Sur quoy, Mondit Sr le Cardinal leur aurait fait response que c'estait à Nre Sainct père le pape de pourvoir à une telle demande. Toutefois que vu leur grande instance et de tous les autres ordres qu'il permettait que l'affaire fut mise en délibération et en assemblerait une congrégation expresse de docteurs en saincte théologie et saintz Canons au lendemain, se remettant à la résolution qu'ilz en feront, sauf en tout le bon plaisir de Sa Sainteté.

De quoy lesdits Srs Capitoulz l'auraient humblement remercié et se seraient retiréz.

M. Salluste, *Capitoul.* — E. Vignaulx, *Capitoul.*
Foucaud, *Capitoul.* — Cornac, *Capitoul.*
T. Barassy, *Capitoul.* — D. Roux, *Capitoul.*
Gout, *Capitoul.* — Guarrigues, *Capitoul.*

(Extrait des *Registres des Conseils de la Maison de Ville de Toulouse.* Euvoyé à Rome. Bibliothèque Angélique. Manuscrit 1103, fol. 198).

IV

Supplique adressée au Pape Clément VIII par la Noblesse du Languedoc

Très sainct Père,

Les misères de la France, parvenues à leur comble par la déplorable division des catholiques, sont assés cognues de Vre Sainteté comme celle qui en avez la principale et paternelle sollicitude. Mais celles de la province du Languedoc sont particulièrement très grandes pour estre les villes et le pays si pleins de factions diverses et les volontez des particuliers si aigries et envenimées les uns contre les aultres à cause des choses passées, qu'il y a long temps que la Religion et la Saincte Union des Catholiques feut par terre, et la province au pouvoir absolu des hérétiques sans la providence et sage conduite de la Maison de Joieuse, assez cognue et illustre par ses propres mérites de laquelle Dieu nous avait encor réservé un Chef, feu Monseigr le Duc, Pair et Mareschal de France, nostre Gouverneur, qui oultre la recommandation de sa maison, estait luy-mesme si recommandable par une infinité de grandes qualités qui l'accompagnaient et surtout par sa piété très ardente et par sa vaillance invincible et avait acquis tant de bienveuillance et d'auctorité envers toutz les estatz et Villes du pays qu'il maintenait le tout en union et intelligence, et pouvait dans peu d'années netoyer toute la Province des hérétiques et la réduire totallement au parti de la Saincte Union. Mais aussy Dieu nous l'ayant osté au siège de Villemur par un cas estrange et inopiné, et sans pouvoir estre secouru de nous, la ruine de la Religion, des bons Catholiques et du pays nous estait inévitable et certaine, estans les forces des ennemis grandes, et en piedz, enflées de nre désastre, les nostres au contraire perdues et rompues et dissipées et les courages de toutz si abbatus et changez que les bons catholiques ne pensaient que à tendre le col au glaive, les meschans à se déclarer du parti contraire, les villes après estre misérablement pillées et saccagées se voir contrainctes de reçevoir le joug des hérétiques, sans ce que Dieu aurait par son Sᵗ Esprit inspiré dans le cœur de tous les Ordres et Estatz, quoy que escartez en divers lieus, un mesme advis.

La noblesse venant de tontes partz en la Ville de Tholose, capitale de la Province et le Clergé s'y estant aussy par occasion assemblé, auraient dez le x x du dict mois, avec les Magistratz et habitantz de la Ville poursuivy d'un zèle et affection incrédible envers Monseigr le Cardinal de Joieuse, Archevesque de Tholose

et euvers les supérieurs du Couvent et Ordre des Capuchins de retirer R. Père. Fraire Ange de Joieuse, fraire du défunt et dudit Sgr Cardinal, jugeantz que c'estait l'unique remède en telle extrémité et la seulle ressource des Catholiques. De tant, qu'il n'estait possible de s'accorder d'aultre Chef et qu'avant qu'un aultre feut obéi et recogneu, tout serait perdu, et que celui-cy estant de la mesme Maison, toutes choses demeureraient en l'estat et semblerait n'y avoir eu aultre changement ne perte. Joinct qu'il estait si qualifié non seullement pour la saincteté de vie et zèle à la Religion, mais aussy par l'expérience des armes, comandement des armées, gouvernement des provinces, et maniement des affaires, qu'on ne ponvait en espérer que la ste bénédiction de Dieu et tout bon succez. Tellement, que la chose meurement délibérée par le conseil des Docteurs, théologiens et canonistes, les supérieurs dudit Ordre luy auraient donné leur bénédiction et la Court du Parlement, les Chambres assemblées l'auraient faict et déclaré Gouverneur et Lieutenant général au païs de Languedoc. Espérant la Noblesse et tous les Ordres que Vre Saincteté, considérant nostre extresme nécessité et en ayant pitié, et pour le grand zèle qu'elle a à la conservation de la Religion catholique et parti de la S^te^ Union en ceste province si grande et si importante, nous ottroyerait favorablement ledit R. Père Fr. Ange pour Chef et Gouverneur, et en donnera la dispence nécessaire. De quoy nous la suplions de tout nostre cœur, après avoir avec toute humilité et soubzmission, baizé les piedz d'icelle.

De Narbone, le x Novembre 1592.

De Vre Saincteté Très humbles et très dévotz serviteurs.

La Noblesse du pays de Languedoc :

Monbérault,	Courmesson,	Chalabre,
d'Ambres,	Moussoulens,	d'Antraigue,
Fr. dê Planèses,	Caravelles,	Fourquevaulx,
Cambiac,	Puisséguier,	Blagnac,
Laterrasse,	Tracy,	Campitaux.

(Bibliothèque Angélique de Rome. Manuscrit 1103, fol. 232 et 235. Les folios 233 et 234 contiennent la traduction italienne).

V

Supplique adressée au Pape Clément VIII par les Capitouls de Toulouse

Très saint Père,

Depuis le jour ou l'abominable peste des hérétiques a commencé à envahir et ruiner le très florissant royaume de France, bien que

bouleversés en de continuels et très graves dangers, souvent poussés vers le désastre complet, jamais pourtant nous n'avions vu nos affaires en si déplorable état qu'aujourd'hui. Car auparavant nous avions seulement à soutenir la guerre civile contre les hérétiques ; aujourd'hui la guerre civile et intestine s'est répandue au sein de la cité ; les intérêts et les volontés des citoyens sont si contradictoires et si ennemis qu'il n'y a pas de danger plus immédiat et plus grave que ce danger qui vit au milieu de nous. Tout ce mal vient du mensonge et des artifices de ces hommes qui se disent et veulent paraître catholiques sans l'être en réalité et qu'on appelle les Politiques. Ce mal répandu dans les villes et les bourgs à travers toute la province d'Occitanie eût amené la ruine totale de la Religion et de la Patrie, si l'Illustrissime et très excellent Duc de Joyeuse Pair et Maréchal de France, notre gouverneur parfait, très pieux, incomparable, jamais assez loué ne s'y était opposé au bon moment avec son courage, sa sagesse, sa sollicitude continuelle et infatigable, et n'avait détruit ce venin. Mais dès qu'il eut été ravi au siège de Villemur, le dix-neuf octobre, par une mort subite et inopinée, les factions ennemies surgirent à nouveau et recommencèrent à se manifester publiquement, n'étant plus retenues par la crainte des armes du Duc ; les vieilles haines se firent jour. La ville s'emplit des troupes du dehors prêtes à s'en emparer comme d'une proie assurée, tout s'organisait manifestement vers la sédition, et l'on sentait les discordes s'amorcer, d'autant que le lien qui soutenait naguère la sainte Union des Catholiques et les volontés de tous s'était brisé. Pendant ce temps là, les bons citoyens déploraient leur sort misérable et se lamentaient ainsi qu'ils l'eussent fait pour la perte d'un commun père de la Religion et de la Patrie. Dans un si grand affaiblissement des volontés tous disaient bien haut qu'ils pleuraient bien moins la défaite de leurs troupes, la perte des engins de guerre et leur dernier désastre, que la mort de leur Duc dans lequel ils avaient vu le père de la Province, l'héroïque défenseur de la Religion et de tous nos biens, notre vengeur en un mot : lui sauf, tout était sauvé, lui mort, tout espoir de salut nous était enlevé.

Dans cet émoi, ou plutôt dans ce grand désespoir, alors qu'aucun moyen humain de salut n'apparaissait, voici que Dieu, père des miséricordes, souffla dans les esprits de tous les Ordres de façon aussi subite qu'imprévue et nous montra divinement la voie du salut. La noblesse en foule accourait dans la ville, le Clergé par une permission évidente de Dieu se réunissait alors pour le Synode ; tous en bloc, en union parfaite, bien que venus de lieux bien divers, et d'accord avec l'unanimité des citoyens réclamèrent pour chef le Révérend père frère Ange de Joyeuse frère du défunt. Après longue et mûre délibération des théologiens et des religieux, tous

allèrent trouver les Supérieurs de l'Ordre des Capucins qui étaient dans la Province et la Cour du Parlement au complet poussée par l'extrême nécessité le créa par Sénatus Consulte Gouverneur de la Province du Languedoc à la place de son frère. La ville et la province en manifesta une vive joie, et sur le visage de tous il était facile de lire l'espoir certain du salut. Mais nous savons notre devoir de soumettre au jugement de Votre-Sainteté cet acte commencé par nous sous l'empire de la necéssité, après avoir très humblement baisé vos pieds, nous demandons dans une ardente prière appuyée sur les vœux de tous, à Votre Sainteté de daigner accorder toutes dispenses pour le passé et l'avenir au Révérend Père frère Ange, afin que la Religion, la Sainte Union des Catholiques, toute la province et surtout cette très chrétienne cité qui possède les reliques, gages vénérés de tant de saints ne courent pas à la ruine totale, et ne soient pas livrés au désastre et au pillage résolus par les hérétiques et leurs fauteurs.

De Votre Sainteté les très humbles serviteurs.

Les Capitouls et les citoyens de la Ville métropolitaine de Toulouse :

M. Salluste, *Capitoul.* — Fr. Vigniaulx, *Capitoul.*
Foucaud, *Capitoul.* — F. Cornac, *Capitoul.*
T. Barassy, *Capitoul.* — D. Roux, *Capitoul.*
Guarrigues, *Capitoul.* — Gaut, *Capitoul.*

(Bibliothèque Angélique de Rome. Manuscrit 1.103. fol. 243 et 244).

VI

Invention du Curé d'Eschilais
Sermon du Père Ange

Fœnéste. — Je me fis instruire par quauques pères capuchins et par un père bernabit. Mais autant je fus converti par un sermon que fit père Ange à Paris le Judi-Asolu (1) : il conta la Passion tant piteusement que je ne pus pas me tenir de plorer, ou de pitié, ou pource que je regardais attentibement les yeux chassins de la vieille de Mersec (2).

Beaujeu. — Et que put vous dire vostre père Ange, qui n'avait jamais estudié ?

(1) Jeudi-Saint.

(2) Catholique zélée dont d'Aubigné a redit ailleurs l'activité le jour de la Saint-Barthélemy.

Fœneste. — Il avait un précepteur savant homme, aussi vien que le cardinal de Sourdis et apprenait aussi vien que lui les sermons par queur, mais dibersement, car le Cardinal qui avait une mesmoire cabaline (come on dit) redisait sa leiçon sans y changer une syllave ; l'otre ne disait que lan commancement, et puis allait à l'escorpoullet, s'embalait dans les nües, hardi en diavle et disait des forfanteries les plus agréavles du monde. Il faut abouer que le estyle et la feiçon de nos prescheurs sont bien otres chauses que celles de vos pauvres ministres auxquels on ne permet ni allégories, ni paravolles, ni favles ni livertés qui biennent quelquesfois vien à propos, quand ce ne serait que pour resbeiller lou plube.

Beaujeu. — Puisque vous etes venu si avant, je vous dirai l'entrée et la suite du sermon du père Ange, lequel aussi bien Monsieur le Baron a mis en jeu. Vous en saurez autant que ma mémoire et vostre patience en pourront porter. Après les croix, les révérences et le plonge (1) ayant fait branler la pointe du capuchon et celle de la barbe, toussi en ela (2) mi, la, ut, moult dévotieusement et croché troisfois, il commença d'une voix haute, disant :

SERMON DU PÈRE ANGE

« Nouvelles, nouvelles, nouvelles !... (là une pause). Et quelles nouvelles ? (là encor une). De querelles, de guerres entre de grands seigneurs. Vous estes bien aises, vous autres, quand on vous conte quelques combats, quelques duels et sur tout vous autres Courtisans. Vous n'avez en la bouche autres discours en picquant le bahut (3). Sachez, chrétiens, que nostre Seigneur estant venu çà bas pour sauver le monde et par conséquent troubler les affaires de Sathan, Sathan l'appelait brouillon, car il estait fondé en bonne possession, et pour lors souverain de l'Eglise, authorisé de trois mille ans d'ancienneté et de succession, concierge de la maison d'oraison, possesseur de la chaire de Moyse, secrétain de toutes les églises porrochiales d'entre les juifs : sa monarchie estait visible, l'arbre de sa généalogie monstrait une longue succession, il présidait en la Sorbonne des Pharisiens ; qu'ai-je dit ? de la chaire de Moyse... (ce ne l'estait pas proprement, mais il en avait fait faire une toute pareille et on la supposa en la place de la vieille). Ce prélat, bravant en sa tyarre et habits pontificaux, avait par ses menées establi l'empire de Rome presque partout, et sous l'empire politique fortifié et enrichi son ecclésiastique.

(1) Agenouillement dans la chaire.

(2) Le plus haut ton de la voix.

(3) Attendre dans l'antichambre et pour passer le temps entamer de l'épée, de la dague le bahut ou le coffre sur lequel on s'assoyait.

« Ce tyran, tant au spirituel qu'au temporel vit venir le pauvre nostre Seigneur, fils d'un charpentier, qui eut pour premier logis une estable, et une crèche pour berçeau, accompagné pour tout potage de pauvres pescheurs et quelques discipes maigres, pasles et morfondus, comme vous diriez ces bélistres de la vallée d'Angrogne qui ont mieux la mine de demander l'aumosne que de prescher la vérité. Il y avait longtemps que maître Sathan disputait contre les prophètes, leur opposait les traditions de ses rabins maintenait surtout que le Messie viendrait avec main forte et bras estendu, comme peut et doit faire un bon capitaine et grand empereur, pareil à Mahomet, qu'il couvrirait la terre d'armées, se ferait bien connaistre et paraistre, enfin ferait le feu violet (1).

« Là dessus, estant arrivé le Messie, après l'avoir essayé par la tentation il se mit à prescher contre lui. Comme l'autre preschait de son costé, tous deux dans les synagogues, tous deux aux déserts, il appelait Jésus Novaliste, suborneur, troubleur d'Israël, demandait sa vocation, disait de lui et de ses apôtres qu'ils s'estaient ingérez. L'autre faisait des miracles, chassait les diables de plusieurs principalement des pourçeaux de Sathan, et l'irrita grandemeut quand il chassa ses marchands du temple. Il arriva que le mesme jour que Nostre Seigneur venait de jouër du fouët sur ces canailles, et qui lors n'estait pas en humeur de courtoisie et d'humilité, telle qu'a bien dépeinte un cordelier espagnol en descrivant la tentation, et quand Sathan le conviant à se jetter du pinacle en bas, il respondit, *coma cavallero bien criada : Beso lus manos, Senor Sathanas, por que yo tengo es-calos poro bajorme.* Lui donc, estant encor esmeu de la charge qu'il venait de faire, Sathan s'approcha en colère aussi et fort résolument lui dit : Je te maintiens que tu n'es point le fils de Dieu. — Tu en as menti (dit le Seigneur) par ta puante gorge ce que je maintiendrai à telles armes que tu voudras... (Ces propos au jugemaint des ministres, seraient des blasphèmes, mais nous autres appelons le pain, pain et disons les choses comme elles sont). Tant il y a que Sathan le prend au mot, demande à loisir l'élection des armes.

« Il s'en court donc en enfer faire une consultation et se conseiller à ses meilleurs capitaines, comme un marquis de la nouvelle impression. Les plus vieux diables et qui avaient le mieux estudié eurent recours à l'invention sainte Croix, en laquelle Jésus serait mis pour le combat. Cette offre si injuste estant faite à Nostre Seigneur, je vous laisse à penser s'il n'y eut pas de l'estonnement au commencement, toutesfois, ayant le courage d'un gentilhomme de bonne maison, il s'y résolut. Si fust choisi pour le

(1) Le feu le plus éclairant, celui que fait le bois vert et qui est le plus ardent.

lieu du combat le champ de Golgotha, pour juge du camp Pilate, pour second le bon Larron, cloué d'un costé.

« Il ne se peut dire comment ce veillac Sathan fut esbahi. Voyant que sa supercherie n'avait point rompu la résolution de son ennemi, il va solliciter dans la presse et quand il vid le Seigneur au plus fort de ses tourments, il fit crier par ses héraux : Si tu es fils de Dieu, descends. La finesse estait grande, car ne descendre point estait donner à ses gens de quoy rendre douteuse sa divinité ; descendre estait quitter le combat, ce que nostre Seigneur ne voulut jamais faire, mais ouy bien le poltron Sathan, qui, ayant abandonné l'honneur et le champ fit de la querelle une guerre et eut son recours à la garnison, comme nos gens faisaient à Paris aux escarmouches, quand les huguemots voulaient venir aux mains. Il arrive vers les faubourgs d'Enfer tout échauffé, et le vilain de crier : Aux barricades. Vous eussiez dit que c'était le comte de Brissac (1) en la place Maubert. Et jeunes diables de cercher des barricades partout, et les vieux de les placer aux advenues. — Vous autres ivrognes de Paris leur en vuidates assez au dernier caresme prenant pour servir aux diables à jouer la passion. Voyez que c'est de tant boire ! Vous fournissez les diables de magasin contre les anges.

« Or voilà les barricades dressées et non remplies, car Jésus poursuivit sa pointe, comme faisait le feu roy, et ne s'en fuit pas comme les Bretons à Fontenay (2), mais, ayant rallié un bon régiment d'anges, fit mener les enfans perdus par saint Georges, tout accoutumé à combattre les diables ; le fist soutenir par saint Michel de mesme métier, avec une troupe gaillarde ; lui print la croix sur son col pour servir de bélier, donne furieusement aux barricades des premiers coups les met en canelle, le scouche à bas ; la canaille ne peut supporter l'assaut, tout s'enfuit jusque à un autre retranchement qui s'appellait les limbes.

« A ces limbes, l'armée se fortifia de tous les pères, qui estaient en chartre, et qui pour avoir sceu les advenues et ruses d'enfer, aidèrent beaucoup à faire perdre tout le reste. Les vieux diables conseillaient de faire une dépêche par le monde, et appeler pour auxiliaires tous ceux qui en leurs propos communs se donnent aux diables si souvent, mais l'affaire extait trop pressée. La troisième espérance estait au purgatoire ; mais les ministres y avaient fait tant de bresches que Beelzebuth qui le devait défendre avec une légion de mouches ne s'y opiniastra point. Sur le dernier rem-

(1) Le 12 mai 1588, le comte de Brissac, grand partisan des Guise, fi faire la première barricade par des étudiants. Plus tard il fut chef de la défense de Paris contre Henr IV.

(2) Allusion à la défaite subie par une troupe de 500 bretons à Fontenay-le-Comte en 1574.

part qui estait enfer, Lucifer voulut capituler et demandait d'avoir pour butin tous les ribaux et ribaudes du premier siècle ; il ne fut non plus écouté. Enfin, lui et les siens se rendirent à discrétion sur la parole de saint Michel, mareschal de camp en cette armée lequel incontinent fit faire un ban avec des cloches au lieu de tambours que tous les prisonniers eussent à se rendre auprès du prince conquérant.

« Après l'éjouissance générale de cette victoire, Nostre Seigneur choisit d'entre les délivrez ceux qui estaient de meilleure maison pour les mener faire la révérence et baiser la robbe de la reine sa mère. Adam marchait le premier, et menait sous les bras la bonne mère Eve. Il lui voulait aussi présenter les princes des diables, mais elle en eut peur Il fut question de faire un feu de joye, à quoy le feu d'enfer ne fut pas trouvé propre ; celui du purgatoire fut en dispute ; mais enfin ceux qui s'en scavaient le mieux aider s'en servirent à cela, comme n'estant pas dommageable à tous, mais au contraire propre à faire réjouir plusieurs homnestes gens et bouillir la marmite..... »

Tout fut comicque jusques-là, puis le prescheur commença à monstrer que c'estaient nos péchéz qui avaient fait la querelle de ce combat, et nous, cause, par conséquent, du grand danger où s'estait mis Nostre Sauveur. Là dessus, ce grand prédicateur tourna les yeux en la tête, demeura longemps comme évanoui, se reprend pour s'estendre sur les douleurs de la Passion, desquelles il fit comparaison avec toutes les douleurs dont il peut se souvenir, mesprisant toutes sortes de fièvres et de maladies, qu'il cotta de rang, et puis les blessures légères et les autres maux ; là il se pama pour la seconde fois, et tout transporté de fureur, tira de sa poche une corde faite en licol avec le nœud coulant, il se la mit au col, tirait la langue fort longue, et pour certain se fust estranglé s'il eust tiré bien fort. Les compagnons de la petite observance y accoururent et lui ostèrent la corde du col. Toute la voûte retentissait des cris des spectateurs qui avaient changé les ris en plaintes, l'entrée comicque en tragédie, laquelle fut toutesfois sacrifice non sanglant.

(*Les Aventures du Baron de Fœneste*, livre IV, chapitres 8 et 9).

Note. — Cette sixième pièce justificative est tirée intégralement du célèbre livre : *Les Aventures du Baron de Fœneste*, œuvre d'Agrippa d'Aubigné. Il le composa en plusieurs tranches qu'il publia successivement, 1616-1630. C'est une série de dialogues entre plusieurs personnages dont les plus habituels sont : le baron de Fœneste. Enay, Beaulieu. La langue employée d'ordinaire est le dialecte gascon du Néracais ou mieux un français altéré par l'introduction de préfixes, de désinences ou même de simples lettres empruntés

au gascon et au saintongeais, parfois au poitevin. Sous le nom de Fœneste se cache d'Aubigné lui-même, du moins dans la grande majorité des discussions et des récits. Les uns et les autres ont une allure moqueuse, sceptique, voire grivoise qui fit fort mal juger d'Aubigné par ses coreligionnaires protestants.

La valeur littéraire de cet ouvrage est certaine ; mais comme pour les autres livres de d'Aubigné, il faut se rappeler l'ardeur religieuse dont cet écrivain fit toujours preuve et sa haine de tout ce qui de près ou de loin touchait au catholicisme. Par ce que nous avons dit et cité des sermons du P. Ange, on peut juger du degré de déformation auquel atteint la fantaisie caricaturale de d'Aubigné.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Introduction	VII
Manuscrits et Archives. — Imprimés	XIX
Chapitre Premier. — Les Origines des Joyeuse. — L'Enfance d'Henri du Bouchage	1
Chapitre II. — Au Collège de Navarre. — A la Cour	31
Chapitre III. — Un Foyer modèle	67
Chapitre IV. — Le Gouvernement de l'Anjou	91
Chapitre V. — L'Entrée en Religion	115
Chapitre VI. — Le Noviciat. — A Chartres avec le Roi	131
Chapitre VII. — La Première Vie religieuse. — La Tragédie de Blois.	161
Chapitre VIII. — La Sortie du Cloître	197
Chapitre IX. — Le Chef de la Ligue en Languedoc	227
Chapitre X. — Les derniers Combats. — L'Edit de Folembray	235
Chapitre XI. — Le Lieutenant-Général du Roi. — En Languedoc. — A la Cour	291
Chapitre XII. — Une Vie de grand seigneur. — La Rentrée dans le Cloître	327
Chapitre XIII. — L'Edit de Nantes. — Les Capucins et le Parlement.	355
Chapitre XIV. — Le Prédicateur. — Doctrine Ascétique	387
Chapitre XV. — La Pratique des Vertus religieuses	421
Chapitre XVI. — Le Supérieur. — Le Fondateur. — Le Directeur spirituel	432
Chapitre XVII. — Derniers Labeurs. — La mort	465
Chapitre XVIII. — Epilogue. — La Descendance du Père Ange	491
Pièces justificatives	501

TABLE DES GRAVURES

1. Portrait du Père Ange de Joyeuse..... *Frontispice*.

PAGES.

2. Portrait d'Henri III..... 48-49.
3. Chateau d'Angers..... 98-99.
4. Tombeau de Catherine de Nogaret de la Valette, comtesse du Bouchage..... 120-121.
5. Portrait d'Anne, premier duc de Joyeuse..... 140-141
6. Procession religieuse et militaire de Ligueurs..... 256-257
7. Portrait d'Henri de Joyeuse..... 329-330
8. Portrait de François de Joyeuse..... 496-497

Angers, imp. Siraudeau — 28 1239
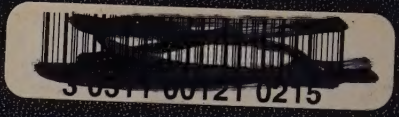
CATHOLIC THEOLOGICAL UNION
3 0311 00121 0215
WITHDRAWN
BX 4705 .J698 L68 1928
Louis,
Le p`ere Ange de Joyeuse